This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

FL28.1.2

Harvard College Library

FROM THE

MARY OSGOOD LEGACY.

"To purchase such books as shall be most needed for the College Library, so as best to promote the objects of the College."

Received JUN 5 1888

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

Directeur : **Arthur de la Borderie**

Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud**

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME II

(TOME XLII DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1877. — DEUXIÈME SEMESTRE.

NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1877

Fr 28.1.2
~~VII. 2124~~

JUN 5 1908
LIBRARY

Mary Osgood Fund.

Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

COUP D'ŒIL

SUR

L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS*

II

Les tarifs de nos chemins de fer, graduellement et constamment abaissés, sont maintenant inférieurs à ceux des pays qui nous entourent [1]. Les renseignements détaillés que M. Christophle a donnés, dans son discours du 20 mars de cette année, ne laissent aucun doute sur ce point.

Relève-t-on quelquefois ces tarifs? M. Tolain l'a affirmé, à diverses reprises, à l'Assemblée; mais M. Caillaux, après avoir pris des informations, lui a répondu dans la séance du 24 mai 1875, que « sauf des cas tout exceptionnels et sans importance, cette assertion n'était pas fondée. » Le ministre a cité, pour exemple des exceptions, le transport du pétrole, dont on a augmenté le prix quand on l'a entouré de précautions spéciales.

Je lis dans une brochure composée d'articles publiés à la fin de l'année dernière par la *République française*, qu'à la suite de la fusion du Lille-Valenciennes avec le Nord, des relèvements avaient été accomplis, mais M. Christophle a déclaré, dans la discussion du projet de loi relatif aux Charentes, qu'il s'était opposé aux augmentations demandées par le Nord.

D'après des renseignements certains qui m'ont été donnés, la

* Voir la livraison de juin, pp. 433-446.

(1) Il s'agit des marchandises. En Belgique les voyageurs paient des prix moins élevés qu'en France.

Commission centrale des chemins de fer, toujours consultée, ne donne que très-rarement un avis favorable à un relèvement. Elle l'a fait récemment, afin de permettre à une de nos grandes compagnies de retenir un trafic qui profitait des facilités mêmes qui lui étaient accordées pour se diriger vers un autre réseau. Les régions des Compagnies ne sont pas partout délimitées d'une manière satisfaisante au point de vue commercial, et de là résultent diverses difficultés.

En résumé, les relèvements sont des exceptions, et il ne paraît pas qu'on les autorise quand les prix ont été abaissés dans un but de concurrence. Lorsqu'une compagnie réduit son tarif, elle ne peut pas raisonnablement espérer qu'il lui sera permis de revenir à ses premiers prix.

On a parlé de relèvements par des voies indirectes qui n'exigent pas une homologation. Certaines compagnies arriveraient à ce résultat, en profitant de diverses facultés dont elles n'usaient pas, mais qu'autorisent les tarifs spéciaux. Je ne sais rien sur cette question, et je ne peux que désirer voir préciser et constater les faits. L'enquête ouverte sur les tarifs donnera une base solide à des discussions qui seraient actuellement prématurées. Elle montrera notamment, si la grande variété des prix est une cause sérieuse d'incertitude et de confusion.

Les anomalies au moins apparentes qu'un tableau fondé sur tant de considérations délicates présente presque nécessairement, sont un inconvénient réel. Les personnes qui se croient lésées se plaignent amèrement; elles demandent s'il doit être permis à une Compagnie de régler des taxes qui paraissent se rattacher à un service public, sous la simple condition de l'homologation par un ministre, dont les droits ne semblent pas être parfaitement définis dans toutes les circonstances.

L'établissement du genre de concurrence que comportent les chemins de fer ne remédie pas à ce mal; j'ai dit dans la première partie de cette note qu'elle amenait de graves inconvénients. Je vais reprendre cette question et appuyer sur des faits l'opinion que j'ai émise.

III

La libre concurrence stimule toutes les activités et règle les prix par des équilibres qui échappent à l'action des pouvoirs publics. C'est la loi de l'industrie dans les circonstances ordinaires, mais elle n'est pas toujours possible, et l'exploitation des chemins de fer ne se prête pas à ses exigences. Un chemin de fer ne peut être construit qu'en vertu d'un privilége ; le nombre des compagnies qui se disputent un même trafic est nécessairement très-limité ; aucune des lignes ne saurait d'ailleurs être supprimée. On comprend que dans ces conditions la lutte doit avoir un terme : elle sert seulement à établir les avantages naturels que possèdent les rivaux et à poser les bases d'un accord. Les transports auxquels une ligne aurait pu suffire, étant alors répartis sur plusieurs, l'exploitation devient dispendieuse ; les recettes ne peuvent donner qu'un petit intérêt aux capitaux engagés dans la construction ou dévorés dans la lutte. On peut difficilement éviter des tarifs élevés.

Lorsque chacune des lignes est utile en elle-même et indépendamment de toute idée de concurrence, le mal est beaucoup moins grand ; mais les chemins ayant été faits en vue d'une lutte, sont établis dans des conditions techniques que le petit trafic réservé à plusieurs d'entre eux ne justifie pas toujours. Enfin s'il y a simplement accord et non fusion complète, les transports ne se trouvent pas répartis de la manière qui serait nécessaire pour que l'exploitation devint réellement économique.

Une industrie est en monopole, lorsqu'elle n'est exercée que par un nombre très-restreint de personnes, et que de nouveaux artisans ne peuvent, d'un jour à l'autre, prendre place auprès des premiers. Le monopole des allumettes serait divisé, mais non pas détruit, si une seconde compagnie recevait le privilége d'en faire et d'en vendre, avec l'invitation de lutter contre la première.

Le monopole divisé a tous les inconvénients du monopole ordinaire, sans présenter comme lui l'avantage de l'unité d'action. D'un côté, il ne permet pas à chacun de se lancer dans la lutte avec son

intelligence et ses capitaux, et il n'établit pas les prix sur des bases indiscutables ; de l'autre il augmente les frais d'établissement et les dépenses générales, et il rend toutes les améliorations plus difficiles à réaliser. Lorsqu'on l'a appliqué aux chemins de fer, il a empêché que les réseaux fussent tracés d'après une vue d'ensemble, il s'est montré impuissant à résoudre le problème d'assurer une rémunération suffisante aux capitaux, et d'offrir des tarifs réduits à l'industrie ; partout il a échoué. Adopté en 1837 pour les communications entre Paris et Versailles, il n'a donné que de mauvais résultats, et a été supprimé, à la satisfaction générale, après avoir englouti un capital qui pèse lourdement sur les finances de la Compagnie de l'Ouest.

C'est ce régime qui a présidé à l'établissement et à l'exploitation des chemins de fer en Angleterre, jusqu'au moment où les compagnies ont cherché leur salut dans des fusions.

Parmi le grand nombre de documents officiels qui existent sur cette question, on remarque l'enquête faite, en 1872, par le Parlement de la Grande-Bretagne. Dans son ouvrage sur le *Régime des travaux publics en Angleterre*, M. Ch. de Franqueville en a publié des fragments, qui montrent que les luttes se terminent toujours par un accord, et que les prix définitifs sont généralement plus élevés que ceux qui étaient primitivement perçus, sans que, pour cela, les dividendes soient satisfaisants, de sorte que, suivant un témoin, « la balance est au préjudice du public aussi bien que des actionnaires [1]. »

Voici quelques passages de la déposition du Président de la Chambre de Commerce de Birmingham :

D. N'existe-t-il pas entre les trois compagnies qui possèdent des lignes de Londres à Birmingham une concurrence qui ait pour résultat d'abaisser les tarifs ? — R. C'est précisément le contraire qui a lieu.

D. Pas même pour les localités qu'elles desservent concurremment ? — R. Au contraire.... Vers l'année 1839, le prix des transports de la quincaillerie de Birmingham à Liverpool par chemin de fer, était de 16 fr. 75,

[1] Outre l'ouvrage de M. Ch. de Franqueville, on peut consulter celui de M. Malézieux (*Les Chemins de fer anglais en 1873*), les articles de M. Paul Boiteau, etc.

par tonne. A la même époque ou à peu près, j'avais fait venir de Liverpool des marchandises de la même classe, par le canal, pour 15 fr. 70 par tonne. Mais le chemin de fer adopta le prix de 16 fr. 75, et je crois qu'il donnait alors un dividende de dix pour cent. Plus tard, la ligne de Liverpool se fusionna avec celle de Manchester; enfin le tarif fut élevé de 18 fr. 85 à 21 fr. 95 par tonne, lorsque ces deux lignes furent réunies à la Compagnie du *London and North-Western*.... Lorsque la Compagnie du *Great-Western* ouvrit sa ligne sur Liverpool, si ce n'est le jour même, au moins dans le mois qui suivit l'ouverture, par un arrangement entre les deux Compagnies, le tarif fut porté à 25 fr. 25, et les choses sont restées dans l'état, c'est-à-dire que par la ligne du *London and North-Western*, le prix est de 25 fr. 25, et qu'il est aussi de 25 fr. 25 par la ligne prétendue concurrente du *North-Western*. Lorsqu'elle était *Grand-Junction* seulement, nous ne payions que 16 fr. 75.

J'ai choisi cette déposition, parce que le témoin occupait une position officielle qui augmente l'autorité de sa parole, mais les choses se sont passées le plus souvent d'une manière un peu différente, la lutte ayant fait baisser momentanément les tarifs.

Dans ses conclusions, la Commission d'enquête s'exprime ainsi au sujet de la concurrence :

Les Comités et Commissions, soigneusement choisis, ont depuis trente ans, essayé d'établir *toutes les formes de la concurrence, l'une après l'autre*, mais il est devenu de plus en plus évident qu'il est impossible que la concurrence produise dans l'industrie des chemins de fer les résultats qu'elle amène dans le commerce ordinaire, et que l'on n'a encore pu trouver aucun moyen d'assurer l'existence permanente de la concurrence. Malgré les recommandations des pouvoirs publics, les fusions et les traités ont été conclus entre les Compagnies sans obstacle et presque sans règle. Il existe aujourd'hui un système de réseaux qui constituent par leur étendue considérable, et par l'absence de toute concurrence dans des contrées entières, des monopoles dont la création aurait suscité les plus vives objections de la part des autorités d'autrefois. Il n'y a d'ailleurs aucune raison de supposer que les progrès de cette fusion soient arrêtés, ou qu'ils doivent jamais cesser, jusqu'au moment où il n'existera plus dans la Grande-Bretagne qu'un petit nombre de grandes Compagnies.

En Belgique, les résultats ont été les mêmes qu'en Angleterre. M. Jamar, ministre des travaux publics, a traité cette question dans

un exposé fait à la Chambre et dont plusieurs journaux français ont reproduit des extraits. Je n'en citerai qu'un court passage :

On a cru en Belgique, comme en Angleterre, que, pour assurer le bon marché des transports, il fallait empêcher le monopole des chemins de fer ; qu'aux lignes existantes il fallait absolument opposer des lignes concurrentes. Or, l'expérience prouve que la concurrence des chemins de fer produit des effets en sens inverse ; qu'au lieu de la réduction, elle a pour résultat final le renchérissement des prix de transport.

Des résultats analogues se sont encore produits en Amérique, et sont constatés dans des pièces officielles telles que l'enquête du Massachussetts et celle qui a été ordonnée par le Sénat, à l'occasion des plaintes formulées par les habitants de la région à céréales[1]. La variation des tarifs paraît avoir été plus grande aux États-Unis que dans les autres pays. Voici comment le *North-American-Review* s'est exprimé sur ce sujet[2] :

Jusqu'à présent, la concurrence a été la peste des chemins de fer ; elle a toujours agi comme un violent agent de perturbation. Si, à un moment, elle force les prix à descendre à un taux déraisonnablement bas, c'est pour les faire monter, une autre fois, par suite de coalition, à un taux excessivement élevé. Dans ces dernières années, le prix des transports entre New-York et Chicago a oscillé, sous l'influence de la concurrence, entre 5 et 37 dollars par tonne, et de la même localité à Saint-Louis, entre 7 et 46 dollars ; et le Érié-Railway se faisait payer tantôt 2 dollars, tantôt 37 par tonne.

Il y a quelques mois, une dépêche insérée dans tous nos journaux annonçait que les chemins du New-York central, de l'Érié, de l'Ohio, de la Pensylvanie et *quarante-deux autres* avaient contracté un arrangement par lequel ils consentaient une base permanente et uniforme des tarifs avec une notable élévation des prix.

On voit que ce n'est pas sans de sérieux motifs qu'un grand nombre d'hommes d'État, d'ingénieurs et d'économistes, admettent que la concurrence doit être écartée de l'industrie des chemins de fer.

[1] Voir dans l'*Économiste français*, numéros du 27 février et du 6 mars 1875, des articles très-intéressants sur l'enquête ordonnée par le Sénat, et sur le rapport fait par M. Windom, l'un des membres de la Commission.

[2] Je prends cette citation dans l'ouvrage de MM. Ch. du Lin et A. Fousset : *État actuel des chemins de fer*.

IV

M. Couche, qui a une grande autorité pour tout ce qui concerne la construction et l'exploitation technique des chemins de fer, s'est prononcé récemment en faveur du système adopté en Angleterre. Avant toute discussion, je mettrai son article sous les yeux du lecteur.

Il y a un moyen, qui réussit parfois, de faire accepter une proposition fausse : c'est de l'énoncer en termes absolus, en la décorant du nom d'axiome ; comme les axiomes ne se démontrent pas, cela dispense de fournir des preuves.

Tel est le prétendu principe si souvent répété en France, que la concurrence entre les chemins de fer est impossible ; et l'on ne manque guère d'ajouter : « Voyez plutôt l'Angleterre. »

L'exemple, en vérité, est bien choisi.

Si la concurrence consiste, comme autrefois entre les entreprises de transport par terre ou par eau, dans un abaissement à outrance des tarifs, jusqu'à ce que mort s'ensuive pour ceux auxquels le nerf de la guerre fait défaut, rien de semblable n'est possible, en effet, pour les chemins de fer. Un chemin de fer ne disparaît pas. Tout au plus, peut-il être absorbé par un autre, et plus d'une fois cette absorption a été la raison d'être, le but final de la spéculation. Une fois ce but atteint, le produit net du double emploi se résume à peu près en un excédant de charge imposé à la fortune publique, sans bénéfice réel pour les intérêts généraux.

Mais si la concurrence consiste dans les efforts incessants de tous les producteurs pour prendre part à l'approvisionnement d'un même marché, en luttant contre des conditions relativement défavorables, nulle part elle n'est plus vive, plus alerte, et ajoutons, plus féconde en avantages pour le public qu'entre les chemins de fer anglais. Pour la plupart des destinations, le monopole est battu en brèche avec une singulière ardeur et plusieurs compagnies arrivent à se partager le trafic.

« Elles s'entendent », dit-on, en France. Heureuse entente, et plût au ciel qu'il en pût être de même chez nous !

Cela est devenu à peu près impossible. Le système des grands réseaux a tranché la question. On lui doit un assez grand nombre de lignes, dont l'utilité n'avait rien de bien pressant, à en juger par leur trafic si faible,

par le nombre souvent dérisoire des trains qui troublent de temps en temps le silence de leurs solitudes [1].

Les droits acquis, les traités sont inviolables ; mais parce qu'on a rendu la concurrence à peu près impossible en France, en résulte-t-il qu'il en soit de même partout, indépendamment du système qui a prévalu, et que, par leur essence même, les chemins de fer échappent à la condition générale et vitale de toutes les industries : la concurrence !

A cela un mot répond, et ce mot c'est aussi « voyez l'Angleterre. »

Cette « entente » que l'on allègue, à quoi a-t-elle abouti ? à l'uniformité des prix ? parfaitement ; c'est-à-dire que les compagnies qui desservent les trajets moins directs prennent à leur charge tout le parcours de détournement ; qu'elles ne reculent devant aucun sacrifice : exécution, à grands frais, de lignes nouvelles procurant un raccourcissement de quelques kilomètres ; création de trains à grande vitesse, etc., etc. On dirait en vérité que c'est une lutte d'amour-propre plus encore qu'une lutte d'intérêts, et en effet il s'en mêle bien un peu.

On sait combien sont modérées les prétentions des compagnies anglaises en matière de rémunération des capitaux. Pour elles la concurrence est devenue une sorte de point d'honneur, et elles acceptent, sans sourciller, les charges qu'entraîne une exploitation généralement peu productive.

On va de *Londres :* à *Manchester,* par quatre voies différentes ; à *Birmingham,* à *Liverpool,* à *Leeds,* à *Edimbourg,* à *Glascow,* à *Perth,* par trois voies ; à *Scheffield,* à *York,* par deux, etc.

Si l'on tient compte de toutes les facilités données au public, sous forme de *season tickets,* de billets d'excursion à des prix très-réduits qui ont reçu un énorme développement, on reconnaîtra que l'exploitation des chemins de fer anglais donne au public la satisfaction la plus complète ; résultat dû, pour une bonne part, à la concurrence.

Ne pouvant la nier, on allègue l'immense trafic qui lui fournit des aliments. Sans doute, mais aussi quel réseau !

Nous ne faisons pas, au surplus, de comparaison ; nous avons voulu seulement redresser une erreur, vraiment trop répandue, surtout comme une justification sans réplique du système des grands réseaux !

M. Couche ne conteste aucun des faits importants que, d'après les enquêtes officielles et divers autres documents, on croit, en France, avoir été produits par la concurrence des compagnies anglaises de chemins de fer. Il reconnaît que les prix sont égaux pour les

[1] Il serait intéressant, mais ce n'est pas ici le lieu, d'évaluer le prix de revient de l'unité de trafic sur ces lignes, dont la liste est longue. (Note de M. Couche.)

mêmes transports faits par différentes directions, et que les bénéfices sont faibles. Sans s'expliquer sur l'élévation des tarifs, il indique un cas dans lequel un excédant de charges se trouve imposé à la fortune publique.

Quand, malgré de grands efforts, les compagnies ne touchent que des dividendes réduits, il est impossible de leur demander des sacrifices en dehors de l'objet spécial de leur privilége. Les recettes données par les trafics les plus considérables se trouvent ainsi complétement absorbées. Si le système anglais avait prévalu en France, nous n'aurions eu aucun moyen de construire et d'exploiter des lignes peu productives. Cette conséquence, que tous les ingénieurs ont reconnue depuis longtemps, a été signalée par M. Cézanne dans un rapport dont j'ai parlé plus haut. M. Couche sait où conduit la direction dans laquelle il s'engage : l'exploitation, telle qu'elle est faite en Angleterre, lui paraissant présenter des avantages, il n'hésite pas et condamne les lignes sur lesquelles « un nombre souvent dérisoire de trains troublent de temps en temps le silence des solitudes, » bien qu'il sache que « la liste en est longue. »

Voit-on maintenant ce que le système anglais eût donné dans notre pays, où l'activité industrielle est répartie d'une manière très-inégale? Nous aurions sur chacune des grandes directions plusieurs compagnies qui, sans assurer le bon marché des transports, lutteraient (peut-être?) d'empressement pour procurer au public diverses facilités. Les districts manufacturiers et ceux d'une grande production agricole seraient coupés d'une foule de chemins plus ou moins bien enchevêtrés qui ne donneraient pas de meilleurs résultats pour les tarifs. Enfin les contrées où l'industrie est peu développée, celles que l'on appelle « des solitudes », resteraient complétement délaissées. Quels seraient notre présent et notre avenir, à nous autres Bretons, qui croyons avoir été un peu oubliés?

J'espère que cette doctrine ne prévaudra pas, et que la France voudra prochainement accorder des chemins de fer aux contrées qui n'ont encore reçu aucune satisfaction, bien qu'elles aient con-

tribué comme les autres, par leurs impôts, à la construction des grandes lignes. Il y a sans doute une limite de trafic au dessous de laquelle on ne doit pas construire un chemin de fer, même à bon marché [1] ; mais les lignes à petites recettes établies jusqu'à ce jour ont rendu d'immenses services, principalement pour l'agriculture, qui ne pouvait ni se procurer les amendements nécessaires, ni écouler ses produits ; elles ont donné de la valeur à des richesses naturelles complétement négligées ; elles ont augmenté d'une manière notable le trafic des grandes artères et le commerce général de la France. Dans ses *Observations sur les chemins de fer* [2], M. Krantz a présenté des considérations pleines d'intérêt sur l'utilité réelle que présente tant pour le trésor que pour le pays qu'il traverse, le chemin de fer de la Vendée, qui l'année précédente (1874), avait seulement produit 5,200 fr. par kilomètre.

Mais j'ai trop concédé. Le système anglais n'aurait pas même donné parmi nous les résultats que j'ai indiqués, car nous n'avions pas assez de capitaux pour combler le gouffre que le premier choc eût ouvert. Les fonds étrangers étaient à peu près inconnus dans notre pays : la rente française, des placements chez les notaires, la commandite du commerce de détail, absorbaient presque entièrement les capitaux disponibles, et l'on dut faire des appels en Angleterre pour la construction de quelques-unes de nos premières lignes. C'est à la suite du développement graduel de la prospérité amenée par nos chemins de fer exploités sans concurrence, que nous avons vu l'épargne créer ces capitaux qui, après avoir suffi à une foule d'entreprises ont débordé sur l'Europe ; puis, maintenant que malgré nos revers nous sommes peut-être assez riches pour faire les sacrifices qu'exige le système anglais, nous chercherions à l'imiter,

[1] On comprend parfaitement qu'il ne s'agit pas de rechercher si parmi les embranchements qui ont été ouverts, on n'en trouverait pas dont l'utilité actuelle pourrait être contestée. M. Couche a posé la question d'une manière très-nette ; il ne critique pas la construction de tel ou de tel chemin : c'est le système lui-même qu'il rejette.

[2] Bien que je ne partage pas toutes les idées émises dans cet ouvrage, je crois devoir l'indiquer comme une étude importante. Le lecteur y trouvera notamment des considérations pleines d'intérêt sur la « radicale infirmité » de la concurrence dans l'industrie des chemins de fer, et sur la « dure nécessité » dont je parle plus loin.

autant que peuvent le permettre les droits acquis et les traités, sans avoir d'autre perspective qu'une concurrence qui ne porterait pas sur les prix et dont les avantages ne sont même pas indiqués d'une manière précise!

Les Anglais ont des abonnements et des billets d'excursion à prix réduit : tout cela existe en France, et M. Couche n'établit pas une comparaison qui pourrait seule faire apprécier les différences [1]. Eu égard à l'entente établie entre les compagnies [2], je suis porté à croire que les résultats avantageux qu'il cite, ne sont pas dus à l'action directe de la concurrence, mais à la *dure nécessité* qui résulte d'une exploitation peu fructueuse. Cette situation, regrettable à beaucoup de points de vue, est quelquefois, en effet, une cause d'activité.

Il s'établit naturellement entre les diverses compagnies une émulation très-utile pour augmenter les commodités accordées aux voyageurs, simplifier les formalités dans les expéditions, et donner au public divers avantages, comme l'usage du télégraphe dans les petites localités. Ce genre de concurrence n'exige nullement que les compagnies se disputent un même trafic. Je suis même porté à penser qu'il agit plus efficacement lorsqu'il ne prend pas l'apparence de la lutte.

[1] L'article de M. Couche forme une note de son ouvrage sur les chemins de fer. Dans une autre note, il compare les commodités accordées aux voyageurs en France et en Angleterre. Voici le passage qui me paraît avoir le plus d'importance:

« Le trait caractéristique, et je ne crains pas de le dire, le trait admirable des chemins anglais, c'est l'égalité des tarifs devant la vitesse..... l'ouvrier, le marin, parcourent en cinq heures, comme le millionnaire, les 324 kil. qui séparent Londres de Liverpool..... Chez nous le voyageur de 3me classe met 10 h. 20 m. à se rendre de Paris à Granville (328 kil.); 10 h. 30 m. de Paris à Laval (301 kil.)..... Certes tout ce qui est possible en Angleterre ne l'est pas en France, mais la disproportion des traitements est vraiment excessive. »

[2] Si l'on veut lire dans l'ouvrage de M. Ch. de Franqueville les passages désignés par la table, au mot « Traités », on verra combien sont étroits les engagements qui lient entre elles les compagnies prétendues concurrentes; je me contenterai de rapporter sommairement un exemple : un comité catholique ayant obtenu de la Compagnie du *South-Eastern* des prix réduits pour un pèlerinage en France, l'affaire dut être soumise à la Compagnie du *London-Chatam-Dover*, qui possède, comme la première, une ligne de Londres à Douvres, et celle-ci refusa son agrément.

Mais admettons que cette émulation soit plus grande lorsque les sociétés se partagent un courant commercial : si elle s'établit sur des points importants, tels que les délais de livraison [1], elle doit produire les mêmes conséquences que la concurrence ordinaire, et se terminer comme elle. Une rivalité qui ne trouble pas l'accord des compagnies se réduit nécessairement à peu de chose [2] :

Du reste, les renseignements qui nous parviennent ne témoignent pas tous de l'empressement des compagnies anglaises à l'égard du public. Plusieurs de nos journaux ont reproduit un article étendu et contenant des observations sévères, publié par le *Times*, le 26 juin 1872. J'en extrais quelques passages [3] :

Il serait long de raconter l'histoire du développement de nos chemins de fer, de retracer leurs luttes, leurs gaspillages, leurs fusions, et les différents systèmes qu'ils emploient pour se combattre les uns les autres, et pour faire expier au public tous les péchés qu'il a commis en cette matière.

Tout homme réfléchi se souvient avec chagrin que pendant bien des années il n'a retiré qu'un maigre intérêt de ses placements en actions de chemins de fer, ou qu'il a dû vendre ses titres à perte.... Il sait que dans ce pays, qui a été le berceau des chemins de fer, il paye un tarif plus élevé que dans aucun autre pays. S'il voyage en seconde classe, il sait qu'il est moins bien traité qu'il ne l'est partout ailleurs ; s'il prend la troisième classe, il se sent la victime d'une persécution ingénieuse et presque malicieuse, en mille manières. S'il veut passer d'une ligne sur une autre, il rencontre autant d'embarras et subit autant de délais que s'il traversait une frontière séparant deux peuples. ...

Les trains sont organisés avec une si exquise habileté qu'un voyageur ayant à faire un trajet transversal, et forcé d'emprunter successivement plusieurs lignes, est réduit à souffrir, à chaque changement, autant d'ennuis et d'embarras que s'il était un contrebandier connu.....

[1] *Speed is time, and time is money*. Une livraison plus prompte est un abaissement de tarif; offrir un même produit à un prix plus faible ou un produit plus avantageux pour le même prix, ce sont deux variétés de la concurrence qui me paraissent se ressembler beaucoup.

[2] M. Couche pardonnera ces observations à l'un de ses plus anciens camarades. Il occupe une position trop considérable dans la science des chemins de fer pour que, lorsque son opinion ne parait pas fondée, on puisse la négliger ou ne lui répondre qu'en peu de mots.

[3] J'ai adopté la traduction donnée par le *Journal des Débats*.

La carte des chemins de fer nous montre elle-même, à la simple inspection, que l'on ne s'est attaché à desservir convenablement ni l'intérêt général, ni l'intérêt provincial, ni même les intérêts purement locaux....

La cause de tout cela est la manière dont les chemins de fer ont été créés : c'est-à-dire par le principe de la concurrence publique, tempéré par l'intérêt parlementaire. Il est impossible d'après cela qu'il n'y ait pas une aspiration confuse vers l'institution d'une direction unique et officielle.....

Jamais des critiques plus vives n'ont été faites en France sur le régime des chemins de fer.

La difficulté des voyages transversaux en Angleterre a été plusieurs fois signalée. Deux compagnies liées par un traité, mais ayant cependant des administrations distinctes et des intérêts différents ne peuvent pas combiner leurs services pour la plus grande commodité des voyageurs, comme le fait une seule direction. Les facilités que l'unité assure me paraissent infiniment moins problématiques que celles que la concurrence peut procurer.

Un autre article publié par le *Times,* le 4 septembre 1871, contient le passage suivant, lu à la tribune par M. Caillaux, le 27 mai 1875 :

En Angleterre, dans la pratique, la concurrence a lamentablement échoué. Des millions ont été gaspillés, l'avantage du public a été méconnu, et encore ceux qui ont longtemps crié le plus haut en faveur du *free trade,* en matière d'entreprises de chemins de fer, en faveur de la libre concurrence et d'une rivalité salutaire, sont aujourd'hui tous unanimes pour réclamer l'action combinée, pour exécrer la concurrence et demander l'unité d'administration.

V

Le Conseil général de la Loire-Inférieure a eu plusieurs fois à examiner des questions relatives à l'exploitation des chemins de fer.

Un embranchement qui se détache à Savenay de la ligne de Nantes à Lorient, dessert seul Saint-Nazaire. Depuis longtemps on

projette, tant pour compléter les débouchés de ce port, que pour desservir des intérêts locaux, une ligne qui, passant près des petites villes de Blain et de Nozay, rejoindrait à Châteaubriant le réseau de l'Ouest, et prolongée au delà par une ligne concédée et en partie construite, atteindrait à Sablé le chemin d'Angers au Mans. La distance de Saint-Nazaire à Sablé, ou si l'on veut, à Paris, serait abrégée d'environ trente-trois kilomètres.

Ce chemin, fort utile d'ailleurs, sera toujours moins important que la ligne actuelle qui donne à Saint-Nazaire une communication excellente avec Nantes, les villes de la Loire et les départements situés au sud de ce fleuve, et qui pour les relations avec la région où se trouve Paris, permet à ce port de jouir des avantages qui sont assurés à Nantes relativement au nombre et à la rapidité des trains de voyageurs, à la correspondance avec les lignes transversales, aux réductions dont le tarif est susceptible sur une ligne fréquentée et voisine d'une rivière navigable, etc.

Deux projets sont en discussion : dans l'un le nouveau chemin partirait de Savenay et prolongerait jusqu'à Châteaubriant l'embranchement actuel de Saint-Nazaire ; dans l'autre il s'en détacherait dès Montoir, et couperait à Pontchâteau la ligne de Nantes à Lorient.

Quelques indications numériques sont indispensables.

PREMIER TRACÉ (SAVENAY)

Longueur empruntée à la ligne de Saint-Nazaire à Nantes (Cie d'Orléans) depuis Saint-Nazaire jusqu'à un point un peu au delà de Savenay.....	25.942 m
Longueur à construire de Savenay à Issé.....	50.340
Longueur empruntée à la ligne de Nantes à Châteaubriant actuellement en construction (Cie d'Orléans), depuis Issé jusqu'à Châteaubriant.....	14.800
Longueur empruntée à la Compagnie de l'Ouest. — Gare de Châteaubriant.....	680
Longueur totale du parcours.....	91.762 m

Rayon minimum	300 m
Déclivité maxima	0m015
Dépense, non compris le matériel roulant...Fr.	8.000.000

SECOND TRACÉ (PONTCHATEAU)

Longueur empruntée à la ligne de Saint-Nazaire à Nantes (Cie d'Orléans), depuis Saint-Nazaire jusqu'à un point un peu au delà de Montoir	6.576 m
Longueur à construire de Montoir à Saint-Vincent-des-Landes	71.740
Longueur empruntée à la ligne projetée de Châteaubriant à Redon (Cie de l'Ouest), de Saint-Vincent-des-Landes à Châteaubriant	12.145
	90.461 m
Rayon minimum	400 m
Déclivité maxima	0m015
Dépenses, non compris le matériel roulant.Fr.	11.100.000

Il résulte de la comparaison des deux tracés, que le second présente sur le premier [1] :

Une diminution de parcours de	1.301 m
Une plus grande longueur à construire (et à entretenir) de	21.400 m
Et une plus grande dépense de...Fr.	3.100.000

Le rayon minimum est porté de 300 à 400m.

Les deux projets sont établis, comme on le voit, dans les mêmes conditions techniques. M. l'ingénieur en chef dit dans son rapport en parlant du second tracé : « Dans une étude définitive, au prix de quelques allongements et de quelque augmentation de terrassements, il est probable qu'on pourrait réduire à douze millimètres le maximum des déclivités. » La situation ne serait pas beaucoup

[1] Les nombres que je donne sont pris sur les pièces communiquées au Conseil général de la Loire-Inférieure dans sa session d'avril 1877. Depuis cette époque, la Compagnie de l'Ouest ayant arrêté le projet de la ligne de Châteaubriant à Redon, il a été nécessaire de faire quelques modifications au raccordement projeté près de Saint-Vincent-des-Landes. Je crois que les changements sont sans importance.

modifiée, et d'ailleurs cette indication, ne faisant pas connaître les augmentations de dépense et de parcours qu'exigerait la réduction des déclivités de 15 à 12 millimètres, ne peut pas être prise actuellement en grande considération.

Dans le second projet, les lignes de Nantes à Lorient et de Saint-Nazaire à Châteaubriant se croisent à Pontchâteau dans des conditions qu'il importe de faire connaître. Voici comment s'exprime M. l'ingénieur en chef : Le tracé « rencontre à 2,000^{m} au delà de la station de ce bourg (Besné), la ligne de Savenay à Redon, au dessus de laquelle il passe un peu avant l'arrivée de ladite ligne à Pontchâteau. Cette disposition est commandée par la configuration du terrain. Un raccordement à niveau dans la station de Pontchâteau serait, en effet, impossible sans rebroussement, et il est bien préférable de prévoir l'établissement d'une voie de service reliant la station de Besné à celle de Pontchâteau. »

Cette voie n'est pas comprise dans l'estimation. Si l'on ne la construit pas, les voyageurs et les marchandises ne pourront pas passer d'une ligne sur l'autre, à Pontchâteau (à moins qu'on établisse entre la station de cette ville et celle de Besné un service d'omnibus et de camions). Si elle doit être faite, c'est une dépense à ajouter à celle du second projet ; il faut de plus avoir égard à la charge qui en résultera pour l'exploitation, et à la gêne que cette communication incommode imposera aux voyageurs.

Si le premier tracé est adopté, on aura quatre lignes allant de la gare actuelle de Savenay à Nantes, à Saint-Nazaire, à Redon et à Châteaubriant. Il sera facile d'établir des correspondances convenables entre les différents trains de voyageurs et de faire à peu de frais les opérations nécessaires pour le triage et le transbordement des marchandises. Cette partie importante du service de l'exploitation a été dans plusieurs pays l'objet d'études sérieuses. On sait maintenant réduire notablement la dépense, par des dispositions spéciales, en concentrant les opérations sur quelques points.

En résumé, le tracé par Savenay satisfait bien aux intérêts locaux et assure une exploitation économique qui peut seule amener des abaissements durables de tarifs. Le tracé par Pontchâteau exige

une plus grande dépense, augmente la longueur du chemin à entretenir, rend l'exploitation plus onéreuse, surtout si l'on fait la voie de raccordement; enfin, même avec ce complément qui paraît nécessaire, il satisfait mal aux intérêts locaux. Les deux projets sont d'ailleurs dans les mêmes conditions, pour les transports entre Châteaubriant et Saint-Nazaire.

Jusqu'à présent, j'ai examiné les tracés en eux-mêmes et indépendamment des questions relatives aux Compagnies. Le premier, ayant par le fait son origine à Savenay, ne donne pas à une nouvelle société accès à Saint-Nazaire. Pour obtenir ce résultat, le Conseil général de la Loire-Inférieure a voté un fonds de concours de 20,000 fr. par kilomètre à construire, pour le cas où le second tracé serait adopté et concédé à la Compagnie de l'Ouest avec gares maritimes indépendantes. Il a de plus demandé :

1° Que si la Compagnie de l'Ouest « était entravée dans son passage par la Compagnie d'Orléans, elle eût la faculté d'établir un chemin accolé à celui de la Compagnie d'Orléans » entre Saint-Nazaire et Montoir;

2° Que la déchéance de la Compagnie de Saint-Nazaire au Croisic soit prononcée, si elle ne remplit pas ses engagements, et que cette ligne soit concédée à la Compagnie de l'Ouest.

D'après cette combinaison, l'Ouest étendrait ses lignes jusqu'à Saint-Nazaire, Guérande et le Croisic, villes situées au sud du chemin de Nantes à Lorient qui appartient à l'Orléans [1]. La question des prolongements qu'une Compagnie peut avoir dans les réseaux voisins, a été examinée lorsque la Compagnie du Midi a demandé la concession d'un chemin de Cette à Marseille par le littoral. Toutes les personnes qui s'occupent des chemins de fer se

[1] Un publiciste distingué, notre compatriote M. A. Chérot, qui a sur les chemins de fer des idées assez différentes de celles que je soutiens, repousse les combinaisons de ce genre. Il dit, en effet, dans un article sur la création de Compagnies régionales secondaires : « Le système régional, tel qu'il nous semble devoir être compris, doit exclure, d'une manière générale, tous prolongements en dehors du périmètre déterminé, toute pénétration dans les autres réseaux.... Ces pénétrations rompent l'homogénéité, qui doit être un caractère essentiel du réseau, créent des rapports difficiles, des complications d'exploitation, et sont par suite de médiocre rapport. » (*Journal des Économistes*, janvier 1877.)

rappellent les discussions qui ont eu lieu à cette époque. Je ne veux pas reproduire des arguments bien connus, mais je crois devoir présenter quelques considérations d'une autre nature.

Les Compagnies d'Orléans et de l'Ouest ne peuvent pas désirer que les lignes de leurs réseaux s'entre-croisent, et par suite, si les dispositions demandées par le Conseil général existaient en vertu de dispositions antérieures, des conditions de rachat seraient discutées et bientôt arrêtées. Une semblable convention ne se produira certainement pas à la suite d'une concession ; le gouvernement ne saurait le permettre et la Compagnie de l'Ouest ne pourrait avoir la pensée d'escompter ainsi l'avantage qui lui aurait été accordé. Je ne présente cette observation que pour montrer quelle est la combinaison la plus favorable au bon fonctionnement des deux Compagnies. Les situations forcées ne sont utiles à personne ; elles amènent des tiraillements et des difficultés sans jamais produire les résultats favorables que l'on en attend. On ne peut pas plus faire naître la lutte quand elle blesse les intérêts, que l'empêcher quand elle est dans la nature des choses.

Les combinaisons proposées par le Conseil général exigent :

1° La construction de nouvelles gares avec leurs dépendances, à Saint-Nazaire, sur des terrains propres à toutes les industries maritimes ;

2° Très-probablement l'ouverture d'un nouveau chemin entre Montoir et Saint-Nazaire [1] ;

3° L'établissement d'une ligne de raccordement de la future gare de l'Ouest à Saint-Nazaire jusqu'au chemin du Croisic, qui arrive maintenant dans la gare de l'Orléans.

Nous voilà bien loin de la différence de trois millions qu'offraient les estimations des deux tracés étudiés.

La correspondance à Saint-Nazaire entre les trains du Croisic et ceux des deux lignes de Nantes et de Châteaubriant qui auront des gares différentes, ne pourra pas être établie d'une manière commode

[1] Ce chemin devrait être fait par la Compagnie de l'Ouest, mais il n'en faut pas moins avoir égard à la dépense que sa construction entrainera.

pour les voyageurs, ni économique pour les compagnies. Ce n'est pas par de semblables dispositions qu'on attirera des baigneurs sur nos côtes.

La combinaison adoptée par le Conseil général rentre complétement dans le système qu'on appelle généralement la *concurrence*, et que je préfère désigner par le nom de *monopole divisé*, d'abord parce qu'il n'entraîne pas nécessairement une concurrence même momentanée, ensuite pour éviter toute confusion avec le régime de la *libre concurrence* qui n'est pas applicable aux chemins de fer. Pour mettre une seconde compagnie en présence de celle qui exploitait seule un trafic, et lui permettre de lutter avantageusement, on construit des longueurs de chemin beaucoup plus grandes que les besoins réels du commerce ne l'exigent; on dépense beaucoup d'argent et on néglige toutes les circonstances collatérales, malgré la grande influence qu'elles ont sur l'exploitation. Ce point a une importance considérable : on rétablit plus tard l'unité, mais les chemins restent tels qu'on les a construits, au moins dans leurs principales lignes.

Autrefois, quand on cherchait à justifier des dispositions de ce genre, on parlait de l'utilité de la concurrence pour faire baisser les prix. De pareilles assertions n'étant plus possibles maintenant, on dit qu'il s'établira entre les compagnies une émulation très-utile pour satisfaire les besoins du commerce. Dans le cas actuel, on espère assurer la régularité des transports, quelquefois compromise par le manque de matériel.

Il est certain qu'à Saint-Nazaire la Compagnie d'Orléans ne s'est pas toujours trouvée en mesure de mettre à la disposition du commerce les wagons qui lui étaient nécessaires. J'ignore l'importance des dommages qui en sont résultés, et je crois qu'on n'a pas recueilli des données suffisantes pour l'évaluer avec quelque précision.

Si l'exploitation des chemins de fer était soumise aux lois de la libre concurrence, lorsqu'une quantité exceptionnelle de marchandises affluerait en un point, les prix de transport s'élèveraient, et par suite, d'une part les compagnies seraient dédommagées des frais

extraordinaires qu'elles pourraient s'imposer; de l'autre, les expéditeurs les moins pressés attendraient que le tarif fût revenu à son niveau ordinaire, et par leur abstention diminueraient l'encombrement.

C'est ainsi que la concurrence, lorsqu'elle s'exerce librement, résout par des élévations de prix les difficultés qui résultent des augmentations considérables et momentanées de la demande. Des tarifs homologués, et par conséquent fixes, mettent la question dans une situation très-différente et qui n'est nullement modifiée par le nombre des compagnies. Je doute beaucoup qu'aucune concurrence se produise dans les moments où, par suite de circonstances spéciales, les transports, au lieu de donner des bénéfices, deviendraient une charge.

Le développement des chemins de fer autour de Saint-Nazaire entraînera une augmentation de matériel, et permettra par suite de réunir plus facilement les wagons nécessaires; mais il me semble que ce résultat serait plus assuré si un chef unique pouvait envoyer des ordres dans toutes les directions, à Nantes, à Châteaubriant, à Redon, au Croisic, quelle que soit la destination pour laquelle les marchandises se présentent en plus grande quantité.

Le problème de la concentration du matériel a été souvent discuté à l'occasion des questions militaires. Je crois qu'on a toujours regardé que la réunion des lignes sous une même administration rendait la solution plus facile.

En résumé, je ne vois pas que la présence d'une nouvelle Compagnie à Saint-Nazaire puisse en aucune manière porter remède à l'inconvénient de l'insuffisance accidentelle du matériel. Je crois qu'on doit s'y prendre d'une autre manière quand on veut corriger les défauts d'un monopole. Lorsque les intérêts du concessionnaire paraissent en opposition avec ceux du public, des stipulations précises avec des responsabilités pécuniaires doivent être insérées au cahier des charges. Je pense qu'on aurait pu demander qu'une clause de ce genre fût insérée dans le contrat de la Compagnie d'Orléans, s'il doit être révisé; sans doute cette Compagnie n'acceptera pas librement de nouvelles charges sans compensation,

mais on pourrait lui en trouver de diverses manières. On doit d'ailleurs remarquer que la combinaison demandée augmente considérablement la dépense; or, je serais bien surpris si, à l'aide d'une somme relativement très-faible, on n'obtenait pas des conditions assurant d'une manière certaine les transports dans les cas les plus défavorables qui peuvent être prévus. Si je n'entre dans aucun détail sur ce point, c'est que, comme je l'ai dit, je ne connais pas l'étendue des dommages dont souffre le commerce.

On espère aussi que l'émulation des compagnies amènera pour les expéditeurs divers avantages, et notamment la réduction des délais de livraison. Je me suis expliqué sur ce sujet, en parlant des lignes anglaises.

Dans le rapport présenté au Conseil général par sa Commission des travaux publics, il est question de l'établissement entre Saint-Nazaire et Châteaubriant d'une « ligne de grand trafic ». Il s'agirait de « faire passer par cette voie tout le trafic avec Paris, la Normandie, le Nord et la Belgique ». La Commission pense que « l'intérêt des finances de l'État, l'intérêt du pays, exigent que les marchandises et les voyageurs soient toujours dirigés par la voie la plus courte. »

Les deux projets sont bons, mais aucun d'eux ne peut convenir pour une grande ligne de trafic et de trains rapides; le Conseil général n'a pas demandé de nouvelles études ; le fonds de concours qu'il a voté n'est pas subordonné à l'adoption de limites déterminées pour les déclivités et les rayons : il n'y a donc pas lieu de s'occuper de cette question. Je me borne à dire qu'il paraît peu utile de construire entre Saint-Nazaire et Châteaubriant un chemin dans des conditions techniques meilleures que celles de la ligne de Châteaubriant à Sablé qui en forme le prolongement [1].

[1] Le chemin de Sablé à Châteaubriant est exploité, jusqu'à Château-Gontier; la seconde partie sera prochainement ouverte. Le cahier des charges autorise des déclivités de 0m015 et des rayons de 300m. D'après des renseignements qui m'ont été donnés, les déclivités atteignent mais ne dépassent pas 0m012. Les chemins de Château-Gontier à Segré et à Laval, sont projetés dans les mêmes conditions.

VI

Je m'étais proposé de présenter seulement quelques observations sur les tarifs, et je me suis laissé entraîner à traiter diverses questions relatives aux lois naturelles de l'exploitation des chemins de fer. Je laisse ce travail tel que je l'ai écrit, me bornant à en résumer les conclusions.

1. De quelque manière qu'un réseau soit exploité, les conditions qui lui sont faites doivent être telles qu'une bonne administration puisse obtenir des recettes suffisantes pour assurer la régularité du service, et donner une juste rémunération aux capitaux engagés.

2. On doit régler les tarifs d'après une étude minutieuse des besoins des populations, de la nature des industries et des frais de transport sur les voies concurrentes. Ils sont nécessairement compliqués dans un pays composé, comme la France, de parties très-dissemblables.

Il importe essentiellement de les établir avec assez d'ordre et de clarté, pour qu'un expéditeur attentif et ayant quelque expérience puisse, dans tous les cas, comparer promptement les diverses conditions et les différents itinéraires qui lui sont offerts. Lorsque ce résultat sera assuré [1], toute modification un peu importante qui n'aurait pour but que de simplifier les tableaux devra être rejetée.

3. La combinaison qui a été adoptée en France tant pour la construction que pour l'exploitation, a donné des résultats meilleurs que les divers systèmes adoptés dans les autres pays; elle a augmenté la richesse nationale dans une proportion énorme et dans quatre-vingts ans elle mettra l'Etat en possession d'une propriété d'un immense rapport.

[1] Je parle d'une manière générale et sans me prononcer sur les difficultés que peuvent présenter les tarifs actuels. L'enquête ouverte recueillera des faits, et permettra d'apprécier les plaintes qui ont été formulées sur ce point.

4. L'utilité d'un réseau doit être appréciée d'après les richesses qu'il produit.

Dans l'origine, lorsque l'on n'avait encore que des lignes disséminées et peu nombreuses, les rapports de la longueur des chemins à l'étendue du territoire et à la population pouvaient être pris pour mesures tant des efforts faits que des résultats obtenus, dans les divers pays. Ces nombres ne sont maintenant que des éléments de statistique utiles pour l'étude de la formation des réseaux et du tracé des lignes.

Dans l'œuvre de l'amélioration et du développement de ses chemins, la France n'a pas à se préoccuper du rang qu'elle occupe sous le rapport de la longueur.

5. Eu égard à l'étendue actuelle des chemins de fer en France et à l'abondance des capitaux, les principales difficultés de l'extension du réseau sont relatives à l'exploitation.

La construction d'un chemin dont l'exploitation n'est pas assurée par une combinaison financière sérieuse, est une occasion de déceptions, de mécontentements et de pertes de divers genres.

6. L'exploitation des chemins de fer ne se prête pas aux exigences de la libre concurrence. Tous les systèmes essayés ou même indiqués, se réduisent au monopole ordinaire et au monopole divisé entre des compagnies privilégiées [1].

7. Le monopole ordinaire par régions commerciales, présente les avantages qui résultent de l'unité d'action ; il assure notamment des facilités précieuses aux voyageurs qui doivent suivre successivement différentes lignes, par les correspondances qu'il établit entre les diverses directions, et la réunion des trains dans les mêmes gares.

Les relations entre les réseaux contigus sont faciles à régler,

[1] Dans ce travail, j'ai évité de parler de l'exploitation par l'Etat, qui offre quelques caractères particuliers, bien qu'il rentre dans l'un des deux genres de monopole, suivant que l'Etat possède toutes les lignes d'une région, ou seulement quelques-unes d'entre elles.

Ce sujet exigerait des développements étendus.

parce que les traités ne concernant que des opérations restreintes n'altèrent que très-peu l'indépendance des contractants.

8. Quand la concession est à long terme, la prospérité de chaque compagnie de monopole est intimement liée à celle de la région qu'elle dessert.

9. Le monopole divisé n'offre pas les avantages du monopole simple, et conduit à ce dernier mode après avoir produit divers désordres et des pertes de capitaux. Il laisse subsister les abus du monopole, qui ne peuvent être prévenus que par des stipulations contenues dans les actes de privilége, et par l'intervention prudente des pouvoirs publics.

10. L'indépendance de petites lignes simplement affluentes se concilie avec l'existence de réseaux de monopole.

11. Lorsqu'une compagnie possède des chemins sur un territoire, et qu'une nouvelle société entreprend d'y construire des lignes pouvant faire concurrence aux anciennes, la question des conditions de rachat ou de fusion est posée par le fait même du nouveau privilége. Le débat est engagé immédiatement. Quand les parties sont d'accord, les pouvoirs publics peuvent retarder la conclusion, mais ils ne possèdent aucun moyen de maintenir indéfiniment une situation forcée, et le public n'a aucun intérêt à ce que la solution définitive soit ajournée.

12. Les réductions de tarifs qui résultent de l'économie dans l'exploitation et du développement des transports, sont seules utiles et durables. Toute réduction produite par la concurrence absorbe des capitaux et doit être considérée comme un mal ; mais lorsque des compagnies ne parviennent pas à s'entendre, il n'est pas possible d'empêcher une lutte de s'établir.

13. En dehors des engagements spéciaux qu'elle a pris, une compagnie privilégiée est soumise en tout aux règles du droit commun.

Les lois de la concurrence sont réciproques.

Nul ne saurait prétendre qu'il peut faire loyalement concurrence, et qu'on ne pourrait lui faire concurrence sans manquer à la loyauté.

14. Une lutte qui se manifeste non par des abaissements de prix, mais par des facilités de divers genres offertes au public, ou se réduit à peu de chose, ou doit produire les mêmes effets que la concurrence dans sa forme ordinaire.

15. Les raisonnements qui ont pour base le prix de construction d'un kilomètre de chemin, exigent de grandes précautions.

Le rapport des dépenses aux recettes d'exploitation est un élément de statistique dont on ne peut déduire des indications utiles que lorsque l'on connaît, à peu près, dans quelles conditions les chemins considérés se trouvent sous le rapport des difficultés de la traction, de l'état d'entretien de la voie, des éléments du tonnage, des facilités accordées aux voyageurs, de la composition du tarif, etc. [1].

[1] Je crois utile de faire ressortir par des nombres les considérations que j'ai présentées sur ce sujet.

Supposons que l'exploitation d'un chemin de fer donne les résultats suivants :

Recettes d'exploitation, par kilomètre	20.000 fr.
Dépense —	12.000
On aura : Recette nette	8.000
Rapport pour cent des dépenses aux recettes d'exploitation	60

Si par l'établissement de nouveaux trains de voyageurs sur certaines sections, par des abaissements judicieux dans le tarif, et par diverses autres mesures du même genre, la Compagnie parvient à accroître la recette d'exploitation de 4,000 fr., en n'augmentant les dépenses que de 3,000 fr., les résultats seront :

Recettes d'exploitation, par kilomètre	24.000 fr.
Dépense —	15.000
Et l'on aura : Recette nette	9.000
Rapport pour cent des dépenses aux recettes d'exploitation	62 50

L'opération me paraît excellente, tant pour le pays dont elle développe le trafic, que pour la Compagnie dont elle augmente les recettes nettes d'un huitième, et cependant elle élève de 60 à 62 50 le rapport de la dépense aux recettes d'exploitation. Certaines personnes diront probablement que la Compagnie administre moins bien, d'autant plus qu'il est généralement admis que, lorsque la recette brute augmente, le rapport dont il est question doit diminuer, si toutes les circonstances de l'exploitation restent les mêmes.

Si l'on adoptait des bases fixes pour régler à forfait et uniquement d'après les recettes, les dépenses dont l'Etat doit tenir compte dans l'établissement du montant des garanties, l'avantage que peut souvent présenter aux Compagnies l'abaissement des tarifs serait diminué.

16. Il est plus facile d'obtenir de rapides concentrations de matériel pour les besoins du commerce ou les opérations militaires lorsque les diverses lignes appartiennent à une même compagnie, que lorsqu'elles sont indépendantes.

Les chemins de fer, bien que relativement récents, ont une histoire, et leur science n'est pas une géométrie que l'on puisse traiter par le seul raisonnement. Les célèbres discussions qui ont eu lieu dans nos anciennes chambres en 1837 et 1838, montrent que dans les questions de cette nature les hommes les plus éminents s'égarent quand ils ne s'appuient pas constamment sur des données positives. J'ai cherché à établir mes déductions sur l'expérience, d'après les faits constatés dans tous les pays, autant qu'il m'est donné de les connaître.

Il me reste à examiner quelques inconvénients que soulève l'organisation des chemins de fer en France, et pour lesquels on ne peut, je crois, trouver que des tempéraments.

Les chemins de fer étant forcément sous le régime du monopole, les tarifs ne reposent pas sur une base naturelle évidente, et quelque favorables qu'on puisse les supposer, ils ne satisferont jamais tous les désirs. Les mécontentements sont donc inévitables; mais, ainsi que je l'ai dit en commençant, ils sont arrivés, dans certaines localités, à un degré qui constitue une situation grave. Des diverses mesures qui ont été proposées, la seule qui me paraisse devoir amener de bons résultats est l'établissement d'une commission parlementaire chargée d'examiner toutes les questions importantes relatives à l'exploitation et aux concessions nouvelles, mais sans avoir une autorité positive, car alors les compagnies seraient dans sa dépendance, et le contrat se trouverait brisé. Il serait nécessaire que ses membres fussent élus pour plusieurs années, afin qu'ils pussent voir se dérouler les conséquences des différentes mesures. Cette commission acquerrait une grande autorité, et comme en réalité les intérêts de l'État garant des nouveaux réseaux, ceux des compagnies et ceux du public s'accordent entièrement, on peut

espérer qu'après diverses difficultés l'entente finirait par s'établir. Des sénateurs et des députés ne peuvent vouloir, en diminuant les recettes dans une certaine proportion, détruire la base de toutes les améliorations, augmenter les garanties que l'État paie chaque année, éloigner d'une manière indéfinie l'époque du remboursement, enlever aux compagnies tout intérêt à bien administrer, et rendre très-difficile l'établissement d'un régime différent.

Actuellement il n'y a peut-être pas entre le public d'une part et les compagnies de l'autre, des intermédiaires assez nombreux et assez autorisés, pouvant constater les abus, mais aussi détruire par des déclarations répétées, les nombreuses erreurs qui se répandent.

Dans ses conclusions sur les mêmes questions, M. Paul Boiteau exprime l'opinion qu'il conviendrait d'accorder l'autorisation, en cas de diffamation, de faire la preuve contre toute personne appartenant à une compagnie concessionnaire. Je crois que cette mesure aurait des avantages. Les compagnies de chemin de fer sont des administrations publiques, et il importe, d'une part que les actes coupables qui s'y commettraient puissent être signalés, de l'autre que les agents des compagnies aient la faculté de poursuivre leurs calomniateurs, comme le font les fonctionnaires de l'État.

JULES DE LA GOURNERIE,
Membre du Conseil général de la Loire-Inférieure.

Donges, 20 mai 1877.

ROMANCIERS BRETONS

—

PAUL FÉVAL

Les Etapes d'une Conversion. — Un vol. in-18. Librairie catholique de Victor Palmé ; Paris, 1877.

I

La *Revue* vient acquitter une dette contractée depuis longtemps. M. Paul Féval qui, par la puissance et l'éclat de son talent, par son esprit merveilleux, son imagination intarissable, la noblesse de ses sentiments, la haute moralité de ses récits, a réalisé ce prodige de réhabiliter le roman contemporain et d'écrire cent volumes dont pas une seule page ne flatte les passions mauvaises et ne renferme une peinture malsaine, M. Féval est Breton. A ce titre, il nous appartient doublement, et c'est une fête pour nous, en même temps qu'un honneur, d'en parler aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

M. Paul Féval est né à Rennes, le 28 novembre 1817. Son grand-père, M. le baron de Létang, avait été procureur-général à la Cour royale de Rennes ; son père est mort, en 1827, conseiller à la même Cour. Notre romancier a fait ses études au collége de sa ville natale ; il y a passé son enfance et sa jeunesse, et, s'il a dû, un jour, quitter la province pour Paris, son cœur est toujours resté attaché à cette vieille terre où fut son berceau, à cette vieille rue où fut sa maison paternelle. « Faites tous vos vers à Paris », disait Voltaire ; soit ; mais si vos premières années se sont écoulées dans cette grande ville où la vie intime n'existe pas, dans une de ces maisons de pas-

sage où les habitants se succèdent comme dans une hôtellerie, et dont l'on peut dire, avec un poète plus grand que Voltaire :

Ma maison me regarde et ne me connaît plus;

oui, si vous n'êtes pas né, si vous n'avez point passé votre enfance en province, vous ne posséderez jamais quelques-unes des qualités les plus précieuses du romancier : la naïveté du sentiment, la variété des types, l'originalité des caractères. Vos œuvres refléteront peut-être les rayons brûlants du soleil à son midi ; elles ne seront pas trempées des larmes de l'aurore, elles n'auront pas la fraîcheur du matin. Il y a bien longtemps qu'un homme d'un rare esprit et dont plus d'un trait se retrouverait aisément dans la physionomie de M. Paul Féval, — c'est Charles Nodier que je veux dire, — a écrit cette page charmante et d'une observation si vraie : « La vie » intime de la province a un charme dont on ne conçoit aucune » idée à Paris, et qui se fait surtout sentir dans les premières années » de la vie. On peut aimer le séjour de Paris dans l'âge de l'acti- » vité, des passions, du besoin des émotions et des succès ; mais » c'est en province qu'il faut être enfant, qu'il faut être adolescent, » qu'il faut goûter les sentiments d'une âme qui commence à se » révéler et à se connaître. Ce n'est pas à Paris qu'on éprouvera » jamais ces émotions incompréhensibles que réveillent au fond du » cœur le son d'une certaine cloche, l'aspect d'un arbre, d'un buis- » son, le jeu d'un rayon du soleil sur la ferblanterie d'un petit toit » solitaire. Ces doux mystères du souvenir n'appartiennent qu'à la » province. J'entendais l'autre jour une femme de beaucoup d'es- » prit se plaindre amèrement de n'avoir point de patrie : « Hélas ! » ajouta-t-elle en soupirant, je suis née sur la paroisse Saint- » Roch [1]. »

Grâce à Dieu, M. Paul Féval n'est point né sur la paroisse Saint-Roch. Il est Breton, — Breton *bretonnant*, — et c'est à ce titre, sans doute, qu'il a conservé si vivace ce sentiment qu'on ne rencontre plus guère que chez les compatriotes de *M. Surcouf :* la

[1] Charles Nodier, *la Neuvaine de la Chandeleur.*

haine de *l'Anglais*. Pour satisfaire cette haine, il n'a pas hésité à traverser la Manche, à respirer pendant de longs mois l'air humide des îles Britanniques, et il a écrit les *Mystères de Londres*, une satire en dix volumes ! il a écrit la *Quittance de Minuit*, un éloquent plaidoyer en faveur de la catholique Irlande !

Quelque chose pourtant l'emporte, chez M. Paul Féval, sur sa haine pour l'Angleterre, c'est son amour passionné pour la Bretagne, pour ses antiques traditions, ses vieilles mœurs, ses austères paysages. Il a pour elle les yeux et le cœur d'un fils. Et lorsqu'il lui arrive — cela lui arrive quelquefois, — de rire un peu, à ses dépens, comme on sent bien que derrière ces piquantes et inoffensives railleries, se cache un amour sincère, profond et que rien jamais ne pourra briser !

II

Ce qu'est l'homme, chez M. Paul Féval, nous venons de l'indiquer. Quelques mots maintenant sur ses œuvres. Dans l'impossibilité où nous sommes de les analyser ici, — leur liste seule remplirait plusieurs de nos pages, — nous voulons signaler du moins les principales sources d'inspiration d'où elles sont sorties.

Voici tout d'abord un groupe de contes et de romans nés en Bretagne, véritables fleurs de bruyères cueillies sur nos landes : les *Contes bretons*, le *Loup blanc*, *Fontaine-aux-Perles*, les *Belles de nuit*, le *Poisson d'or*, *Châteaupauvre*.

Je parlais tout à l'heure des romanciers qui ont eu cette chance heureuse d'avoir une patrie, c'est-à-dire d'être nés en province. Voyez, en effet, Balzac, George Sand, Jules Sandeau, et comparez-les aux romanciers qui sont nés à Paris : Eugène Sue, Prosper Mérimée, Paul de Kock. Où trouver chez ces trois derniers une page véritablement sentie, une émotion vraiment sincère, un paysage vivant, plein d'air et de lumière, où le sillon fraîchement ouvert exhale, au matin, une vapeur légère ; où, le soir, retentit dans le chemin creux le cri monotone du laboureur mêlé au bruit sourd du charriot qui rentre à la ferme ? Pour découvrir chez eux un petit coin de la nature, il faut s'adresser..... à Paul de Kock ! Lui, du moins, il a

poussé jusqu'à Romainville et à Montmorency! Dans ses voyages de découvertes, il a entrevu des lilas, il a vu des cerisiers! Vous trouverez chez lui des tonnelles de vigne vierge et de houblon, et je crois même qu'il a risqué quelque part une description du parc Saint-Fargeau et des Prés-Saint-Gervais, avec leur fontaine dont l'eau s'amassait dans un étroit bassin de pierre où l'on descendait par quelques marches! Qu'il y a loin de ces malheureux, nés sur le pavé de Paris et pour qui les guinguettes de la banlieue sont les colonnes d'Hercule du paysage, à nos romanciers de province! Est-ce que Balzac n'a pas trouvé ses meilleures inspirations en Touraine, sur ces bords de la Loire qu'il a tant aimés? Passez en revue ses vrais chefs-d'œuvre : *Eugénie Grandet, Ursule Mirouet, le Médecin de campagne, le Curé de Tours, Un ménage de garçon, la Recherche de l'absolu, les Paysans, le Curé de village;* tous se passent en province. Jules Sandeau a fait mieux, il n'a pas voulu qu'un seul de ses romans se passât à Paris : tous ont pour théâtre la Bretagne ou la Creuse, ce pays Marchois où il a placé ces récits qui vivront autant que la langue française : *le docteur Herbeau, Catherine, Madeleine.* Et George Sand! elle aussi, elle a écrit cent volumes. Il en est quelques-uns, en petit nombre, dans lesquels ses héros ont occasion de toucher barre à Paris ; mais au demeurant ils ont tous pour théâtre véritable la province, cette chère province du Berry où Valentine et Bénédict se promènent sous les érables de la *Vallée noire,* où Jeanne garde ses troupeaux, où Germain, le *fin laboureur,* conduit son docile attelage! Mais ni George Sand, ni Jules Sandeau, ni Balzac n'ont eu ce privilége, réservé à M. Paul Féval, de trouver dans leur pays natal un coin de terre qui avait gardé intacte son originalité, qui avait conservé, avec un soin jaloux, son individualité, sa poésie, ses mystères et ses légendes. Aussi, les œuvres du romancier breton sont-elles plus *personnelles* que celles de ses glorieux confrères, et ont-elles conservé un *goût de terroir* à nul autre pareil. Ouvrez un de ses derniers romans, *Châteaupauvre,* et dites s'il est un seul des personnages qui ne soit vraiment pour vous une nouvelle connaissance, s'il en est un seul que vous puissiez impunément transporter à quelques lieues de là, en Normandie ou

en Vendée, par exemple? Chez Balzac, chez Jules Sandeau ou chez George Sand, le paysage est vrai, sincère, d'une réalité puissante : c'est bien la Touraine, c'est bien la Marche, c'est bien le Berry. Mais les personnages qui s'agitent dans ces paysages si merveilleusement peints, sont-ils à ce point tourangeaux, marchois ou berrichons, que vous ne puissiez les sortir de leur cadre et les transplanter ailleurs? Non certes ; à peine, pour cela, aurez-vous besoin de modifier quelques détails de leur costume. Avec les héros de M. Paul Féval, c'est tout autre chose. Ni la vieille Méto, ni Yaume le laboureur, ni le notaire Le Hervageur, ni la notaresse ne sont possibles en dehors des Côtes-du-Nord. Et puisque j'ai rappelé la vieille Méto, je me reprocherais de ne pas constater ici ce qu'il y a de poésie et de grandeur dans ce type de vieille paysanne bretonne, ridicule et sublime, héroïque et avaricieuse, plus grande que nature et pourtant prise sur le vif, telle en un mot qu'elle suffirait à immortaliser le nom de M. Paul Féval : Walter Scott lui-même, le prince des romanciers, n'a rien qui soit supérieur à cet admirable type.

Après les romans bretons viennent les romans de cape et d'épée : *le Cavalier Fortune, le Capitaine Fantôme, le Mari embaumé, Flamberge, le Bossu.* Sur ce terrain, M. Paul Féval se rencontre avec Alexandre Dumas, et je ne sais vraiment auquel des deux reste l'avantage. Alexandre Dumas en prend plus à son aise avec l'histoire ; il s'attaque bravement aux personnages historiques les plus en vue, à Henri III, à Henri IV, à Richelieu, à Mazarin ; et à son point de vue il a raison, car le lecteur le plus ignorant se trouve ainsi tout de suite en pays de connaissance. Avec M. Féval, au contraire, qui n'a pas de telles audaces et se contente de traiter, de pair à compagnon, avec le duc de Nevers ou avec Philippe de Gonzague, le lecteur est quelque peu dépaysé. Mais, chez M. Féval, comme chez son célèbre rival, quel art consommé, quelle vivacité dans le récit, quelle verve et quel entrain! Lequel l'emporte, du *Bossu* ou des *Trois Mousquetaires,* de Lagardère ou de d'Artagnan? lequel a le plus d'esprit, de vaillance et de gaieté?

Prononce, si tu peux, et choisis, si tu l'oses.

Des romans de cape et d'épée aux romans d'aventures il n'y a qu'un pas, et ce pas, M. Paul Féval le franchit volontiers. Aussi bien, le roman d'aventures, tel qu'il le comprend, n'est guère que le roman de cape et d'épée transporté en plein dix-neuvième siècle, au beau milieu des maisons neuves du boulevard Haussmann ou du boulevard Malesherbes, éclairées au gaz et rafraîchies par le service d'eau ! Sceptiques, qui en êtes encore à croire qu'il n'y a plus de traîtres et de coupe-jarrets, plus d'enfants volés, plus de trésors enfouis, plus de héros et de chevaliers errants, lisez *Jean-Diable, les Habits noirs, la Bande Cadet, les Compagnons du Trésor, la rue de Jérusalem, l'Arme invisible, Maman Léo, l'Avaleur de sabres, le Quai de la Ferraille, l'Homme du Gaz, le Dernier Vivant.* Il y a, dans tous ces livres, une dépense de talent incroyable, un enchevêtrement de personnages, un fouillis d'aventures où l'auteur se retrouve toujours, mais où le lecteur se perd quelquefois. Il est pourtant tel de ces romans, *le Dernier Vivant*, par exemple, qui, dans son genre, est un chef-d'œuvre. Le pauvre Prévost-Paradol écrivait un jour qu'ayant commencé la lecture de *la Femme en blanc*, de Wilkie Collins, il n'avait pu s'en détacher, et que les premières lueurs du matin l'avaient surpris dévorant les dernières pages. Si vous ne voulez pas que pareille chose vous arrive, ne commencez pas, le soir, la lecture du *Dernier Vivant*, car il vous serait impossible de laisser là ces deux volumes avant de savoir comment Lucien Thibaut parvient à déjouer les perfides combinaisons de M. Louaisot de Méricourt.

A ces œuvres d'un intérêt dramatique incontestable, mais d'une complication trop grande, je préfère, je l'avoue, les simples histoires que M. Féval a semées çà et là en se jouant, et dont l'une des dernières, celle qu'il a intitulée *Gavotte*, est contée avec un art exquis ; — ou encore ces désopilants récits où il a donné libre carrière à sa verve endiablée : *les Gens de la Noce, Roger Bontemps, la Première Aventure de Corentin Quimper*. Ce qu'il y a, dans ces trois derniers livres, de belle humeur, — je ne dis pas d'*humour*, car notre Breton, dans sa haine de tout ce qui vient d'Angleterre, ne me le pardonnerait pas, — d'esprit, de vivacité, de gaieté folle et

pourtant de bon goût, est vraiment inimaginable. Le jour où il les écrivit, M. Paul Féval était certes en droit de dire comme Mme de Sévigné, après cette représentation d'*Esther* où elle avait causé avec le Roi, M. le Prince et Mme de Maintenon : « Ce jour-là, j'étais en fortune. »

N'allez pas croire pourtant que l'auteur du *Dernier Vivant* n'ait jamais écrit de roman d'analyse. J'en citerai deux qui font le plus grand honneur à son talent : *Bouche de Fer* et *le Drame de la Jeunesse*. Le premier, où vous trouverez une peinture de Rennes sous la Restauration, comparable à la peinture d'Issoudun, dans l'un des chefs-d'œuvre de Balzac, *un Ménage de garçon*, renferme l'analyse de deux caractères aussi profondément étudiés que puissamment rendus, celui de Gougeux, le maître de forges, et celui de Géraud, l'avocat. Mais l'œuvre la plus vraie de M. Paul Féval, son livre le plus « vécu », — avant *les Etapes d'une Conversion*, — c'est, à notre avis, *le Drame de la Jeunesse*. Les joies et les tristesses du foyer, l'amour des grandes sœurs pour le petit frère, la séparation, le départ pour Paris, ces figures, ces scènes que nous avons tous connues, n'avaient pas encore trouvé un peintre aussi ému, aussi sincère et aussi délicat : « Je n'aime pas à parler longuement de ma mère, dit Fernand Leprieur, le héros du *Drame de la Jeunesse*, *peut-être parce que je pense à elle toujours!* » — J'aime moins la seconde partie du livre, celle qui nous transporte dans le milieu parisien. Entre les premières et les dernières scènes, il y a un *heurt* trop violent. La première partie n'en demeure pas moins une des lectures les plus saines, les plus fortifiantes qui se puissent faire.

Nous sommes loin d'avoir passé en revue toutes les œuvres de M. Féval ; qui pourrait nier cependant qu'il n'y ait, dans celles que nous avons rappelées, de quoi fonder cinq ou six réputations ? Il est vrai qu'en France, surtout depuis quelque vingt ans, nous en voulons à ces infatigables producteurs, dont la fécondité est comme une ironie à l'adresse de notre impuissance. Parlez-nous des écrivains qui accouchent à grand'peine tous les cinq ou six ans d'une chétive nouvelle! à la bonne heure ! voilà des gaillards qui ne nous offus-

quent pas ! On vante leur sobriété, leur bon goût ; on leur ouvre toutes grandes les portes du Palais Mazarin. Messieurs les concierges de Paris ne veulent pas admettre dans *leurs* hôtels les pères de famille qui ont beaucoup d'enfants. De même, à l'Académie, on ne veut point admettre les écrivains qui ont fait trop de livres. M. Prosper Mérimée, peu chargé de bagages, y fut reçut d'emblée ; Balzac, flanqué de vingt chefs-d'œuvre, fut impitoyablement refusé. « Il est trop gros pour nos fauteuils », disait M. Sainte-Beuve. Je crains bien qu'il ne se trouve quelqu'un à l'Académie pour répéter le mot de Sainte-Beuve, le jour où M. Paul Féval se présentera. Qu'il se console en songeant que la gloire de Balzac va grandissant chaque jour, et qu'il se venge en nous donnant de nouvelles œuvres, supérieures encore à leurs aînées !

III

Mais le vœu que nous formulons n'est-il pas déjà rempli ? et qu'est-ce que le dernier livre de M. Féval — *les Etapes d'une conversion*, — sinon ce chef-d'œuvre que nous attendions de lui, ce chef-d'œuvre complet qu'il avait déjà failli nous donner dans *le Drame de la jeunesse* et que nous avons aujourd'hui sans lacunes, sans tache et sans ombre ?

L'auteur, dans sa préface, nous explique ainsi le titre de son livre : « A notre insu, nos joies et nos douleurs, nos triomphes et » nos défaites nous rapprochent de Dieu. Ce n'est pas nous qui » marchons vers la conversion, c'est la conversion qui vient à nous. » J'ai voulu marquer les diverses stations de la mienne et raconter, » étape par étape, ce mystérieux voyage de la grâce divine à la ren- » contre d'une pauvre âme. »

Nous n'avons encore que le premier épisode, *la Mort du père*, mais ce premier épisode forme un tout achevé, un livre complet par lui-même et qui désormais ne saurait périr.

Au moment d'ouvrir toutes grandes les portes de la maison paternelle et de faire pénétrer le public auprès du lit de mort de son père, M. Paul Féval a-t-il été saisi d'un scrupule ? A-t-il hésité ? Peut-être. Toujours est-il qu'il ne parle pas en son nom et qu'il a

placé son récit dans la bouche de l'un de ses amis, son ami *Jean*. C'est un singulier personnage que l'ami Jean : « Jean était une » intelligence capricieuse à l'excès, inégale, ayant des lacunes au » beau milieu de trop de richesses, et des paresses dans l'élan » même de ses témérités ; la mesure lui manquait ; mais, en toute » ma vie, il ne m'a jamais été donné de feuilleter une imagination » comparable à la sienne pour l'éclat, l'étendue et la fécondité..... » Il parlait merveilleusement ; ce qu'il disait entraînait et charmait » pendant qu'il le disait. Dès qu'on était dehors, il y avait déchet, » c'est vrai, mais quelque chose restait à côté de ce qu'il avait dit, » au dessus, au dessous, je ne sais où, et l'on voyait devant soi des » horizons ouverts... Peut-être Jean avait-il, çà et là, quelques » paillettes de génie dans l'énorme mine de son cerveau.... Quand » je détourne mes regards du présent pour les reporter en arrière, » je vois, comme si elle était là devant moi, cette tête tourmentée » (mais si calme !) de l'esclave de la foi qui s'émerveillait d'avoir » douté, cette figure du libre-penseur prisonnier de Dieu, ce » masque imprévu, absolument divers, frivole et profond, travaillé » par la fièvre du savoir, mais tout pénétré de naïves sérénités, qui » m'a fait rire si souvent, si souvent penser et pleurer [1]. »

Et nous aussi nous le revoyons, dans notre mémoire et nos souvenirs, et bien mieux encore dans le livre de M. Paul Féval, « avec » ses traits hardis, bizarrement fouillés, sa joue creuse, longue et » blême, hachée de rides dont chacune trahit un sarcasme guéri, » une colère apaisée, une plainte réduite au silence. Va-t-il parler, » lui qui était l'éloquence même ? Sa bouche s'ouvre dans le sou- » rire de ceux qui ont béni la douleur ardemment ; son grand front » pense et prie ; son regard, qui semble éteint, couve sa puissance, » — comme un foyer, endormi sous la cendre, disperse en gerbes, » dès qu'on le remue, le soudain réveil de ses éclairs.... [2] »

Nous le revoyons, tel que nous l'avons connu il y a vingt ans : l'ami Jean s'appelait alors Raymond Brucker. Il avait publié vingt romans dont plusieurs avaient eu un vif succès, puis tout à coup

[1] *Les Etapes d'une Conversion*, page 6.
[2] *Op. cit.* page 9.

il avait disparu, recherchant le silence comme d'autres recherchent le bruit, réservant pour les ouvriers et pour les pauvres les trésors de son éloquence, et collectionnant, avec une ardeur de bénédictin, des notes sans nombre, destinées à former un gros livre qui se serait appelé *Introduction au catéchisme,* et qui n'a jamais vu le jour.

Tel est l'homme dans la bouche duquel M. Paul Féval a placé son récit. Et maintenant, ce récit, l'analyserons-nous? Dirons nous cette pieuse maison, cet intérieur patriarcal, ce père de famille soudainement frappé par une maladie qui ne pardonne pas; l'effarement de tous, l'étonnement de cet enfant qui ne sait pas ce que c'est que la mort et qui en voit l'image autour de lui, sans la reconnaître? Dirons-nous les heures suprêmes, l'Extrême-Onction et le Saint-Viatique, le dernier souffle du juste, et ce vide du lendemain, plus noir, plus affreux que les angoisses du dernier jour? Nous n'en avons ni le courage ni la force. Ce que M. Paul Féval nous a montré, en effet, dans ces pages où il a mis toute son âme et tout son cœur, c'est bien *la mort du père*, de notre père à chacun de nous. Malheur à celui qu'elles laisseraient insensible! Pour nous, nous renonçons à parler, comme nous en avions d'abord formé le dessein, du talent de l'écrivain, du style simple et ferme avec lequel il a raconté ces scènes simples et touchantes : il nous semble qu'un éloge purement littéraire, si élevé fût-il, serait encore au dessous d'un pareil livre. Quels éloges, d'ailleurs, vaudraient les larmes que ces pages feront couler ?

Et maintenant, que l'illustre romancier poursuive son œuvre; qu'il continue à conter à ses lecteurs, à ses amis (n'est-ce pas tout un?), quelques-unes de ces histoires qu'il conte si bien; qu'il mette sur nos lèvres un sourire et dans nos yeux des larmes, ces belles larmes dont parle Virgile, *lacrymæque decoræ;* qu'il égale, s'il se peut, son dernier livre, celui dont son nom sera désormais inséparable : Paul Féval est aujourd'hui et il restera pour la postérité l'auteur de *la Mort du père*.

EDMOND BIRÉ.

UNE PAGE

DE LA

MARINE MILITAIRE DU PORT DE NANTES *

Ici prend place naturellement le compte des sommes souscrites et dépensées pour la frégate. C'est ce document, conservé aux Archives municipales, qui nous a inspiré l'idée de rédiger le présent article. La dépense contient par le menu le détail des divers articles et les noms des fournisseurs. Mais afin d'éviter une énumération assez longue et peu intéressante, nous donnons seulement les totaux [1].

4 MESSIDOR, AN IV (22 juin 1796).

Compte rendu à l'Administration municipale, par les commissaires nommés pour la construction de la frégate *La Loire*, donnée à la République par les citoyens de la commune de Nantes.

RECETTE.

Les souscriptions des 18 sections de la commune de Nantes pour la construction de la frégate *La Loire*, montent, savoir:

1re section de la Fraternité (Sainte-Élisabeth, Marchix)	5.181 #	
2e section de Maupassant (Saint-Similien)	427	
3e section de Miséricorde	785	10
4e section de la Liberté (Saint-Clément)	3.109	5
5e section de Saint-André	2.705	2
6e section de Chalier (Saint-Donatien)	167	5
7e section de Saint-Pierre	7.818	5

* Voir la livraison de mai, pp. 340-349.

[1] *Arch. Municip.* Arch. modernes, carton Marine.

8e section de la Concorde (Saint-Léonard)	15.450	11	
9e section dite la Montagne (Sainte-Croix)	11.012		
10e section de Scévola (Ile Feydeau)	39.987	15	
11e section de Beaurepaire (Vertais)	11.066		
12e section Le Pelletier (Saint-Jacques)	1.028	10	
13e section de l'Égalité (Saint-Nicolas)	35.382		
14e section de la Halle	22.478	10	
15e section de J.-J. Rousseau (La Bourse)	5.901	05	
16e section de la Fosse	50.741	10	
17e section du Sanitat	20.575	4	2
18e section de l'Hermitage	1.327	14	
Montant des souscriptions des 18 sections	235.144 #	6 s.	2 d.

Souscriptions particulières.

Celle de la Société populaire monte à			27 549 # 4			
Reçu du citoyen Doucet			10.000			
Id. du citoyen Sagory aîné			1.000			
Id. du citoyen Saint-Yves			600			
Id. du citoyen Pinelais			50			
Argent et argenterie vendu à Jacob et à veuve Oriard, le 3 germinal, an III, savoir :						
En argent, pour	1.100				43.654	16 6
Argenterie : 2 flambeaux, 7 couverts, 1 boite à savonette, 3 paires de boucles, 1 épée et son crochet, 1 gobelet, 2 médailles — Le tout pesant ensemble 12 marcs, 7 onces, 2 gros à 260 # le marc	3.355	12 6	4.455	12 6		
Total de la Recette					278.799 #	2 s. 8 d.

DÉPENSE.

Bois de construction	133.494 #	2 s	11 s
Fers	18.525	5	11
Clous	14.808	15	4
Mâture	5.681	»	»
Étoupes	1.188	4	»
Divers articles	464	10	6
Marchés	12.673	12	6
Journées de charpentiers	64.351	11	4
Gratification aux citoyens Bourmaud, constructeurs	12.000	»	»
Total	263.187	2	6
Déficit de la Recette	1.444	10	»
Total de la Dépense	264.631 #	12 s.	6 d.

Arrêté le présent compte, dont la recette s'élève à la somme de deux cent soixante dix-huit mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf livres deux sols huit deniers, et la dépense à celle de deux cent soixante-quatre mille six cent trente et une livres douze sols six deniers; dont il résulte qu'il revient pour solde, une somme de quatorze mille cent soixante-sept livres dix sols deux deniers que les commissaires pour la construction de la frégate la *Loire* ont comptée ce jour à l'Administration Municipale. Au moyen de quoi, lesdits commissaires demeurent bien et valablement quittes et déchargés de leur gestion, et de toutes leurs opérations relatives à la construction de ladite frégate, ainsi que des papiers y relatifs et de toutes les quittances au soutien du susdit compte, qu'ils ont déposé au greffe de la Municipalité. A Nantes, le 4 messidor, l'an 4e de la République.

Signé: PAIMPARAY. E. AUBERT. J. PHILIPPE. RENÉ MOIRET. BOITARD.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Administration Municipale de la commune et canton de Nantes.

Extrait des registres de l'Administration Municipale de Nantes.

Du 4 vendémiaire an IV de la République française une et indivisible. Séance où présidait le citoyen Beaufranchet, et assistaient les citoyens Haudaudine, Le Cadre, Ogier, Fourmy, Colas et Couprie.

Présent le citoyen J.-M. Dorvo, commissaire du Directoire Exécutif.

Sur le rapport fait par le citoyen Haudaudine, administrateur, chargé par délibération du 4 messidor an IV de l'examen et vérification des comptes rendus par les citoyens Paimparay, Boitard, E. Aubert, J. Philippe et René Moiret, nommés commissaires pour la construction de la frégate la *Loire,* par lequel il paraît que leur compte était juste et en bonne forme, et que d'après les états des dix-huit sections de cette commune et de la société populaire, la recette provenant des dons et souscriptions volontaires et gratuites se montait à deux cent quatre-vingt-sept mille quatre-vingt-neuf francs huit sols six deniers.... 287.089 f 8 s 6 d

Mais qu'ayant eu en souscriptions qui n'ont pas été acquittées la somme de huit mille deux cent quatre-vingt-dix francs cinq sols dix deniers..... 8.290 5 10

Il n'y avait eu de reçu que deux cent soixante dix-huit mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf francs deux sols, huit deniers cy..... 278.799 2 8

		278.799 2 8	
Sur quoi il y avait encore à déduire pour pertes faites dans la collecte, neuf cent soixante-onze francs, dix sols...	971 10		
Idem, pour les faux assignats et fausses cartes reçus, trois cent vingt francs.....	320		
Pour les frais de collecte, cent cinquante-trois francs.....	153		
Ensemble à déduire, quatorze cent quarante-quatre francs, dix sols.....	1.444 10 cy	1.444 10	
Ce qui réduisait le produit des susdites souscriptions à deux cent soixante-dix-sept mille trois cent cinquante-quatre francs douze sols huit deniers.....		277.354 12 8	
Que la dépense pour la construction de ladite frégate, dans l'état où elle a été remise au gouvernement, se montait, suivant les comptes reçus et autres (*pièces*), à deux cent soixante-trois mille cent quatre-vingt-sept francs, deux sols six deniers...		263.187 2 6	
Que par conséquent il leur restait encore entre les mains une somme de quatorze mille cent soixante-sept francs, dix sols deux deniers, cy....		14.167 10 2	

qu'ils avaient versée à la caisse du trésorier de la commune; qu'ils avaient pareillement remis les cent vingt pièces au soutien au susdit administrateur avec les assignats faux et les cartes fausses, desquelles ils demandent que le dépôt soit fait et qu'il leur soit donné pleine et entière décharge du tout;

L'administration Municipale, considérant que, moyennant les quatorze mille cent soixante-sept francs dix sols deux deniers qu'ils avaient versés à la caisse de la commune et la remise faite des comptes des assignats faux et des cartes fausses à l'administrateur nommé par l'examen, ils se trouvaient libérés;

Considérant qu'ils se sont donné beaucoup de peine tant pour recueillir le montant des souscriptions que pour parvenir à l'achèvement de la construction de ladite frégate;

Arrête : Après avoir entendu le commissaire du Directoire Exécutif; 1° que les citoyens Paimparay, Boistard, E. Aubert et adjoints nommés commissaires pour la construction de la frégate la *Loire*, ont pleine et entière décharge des sommes provenant des souscriptions volontaires et

gratuites des habitants de cette commune qu'ils ont perçues à cet effet et employées à ladite construction, ainsi que des cent vingt pièces, états, comptes, reçus et autres au soutien qu'ils ont remis, dont le dépôt sera fait au secrétariat et que les assignats et cartes faux seront brulés;

2° Que leurs soins et empressements et le zèle qu'ils ont mis dans cette opération pour procurer à leurs concitoyens l'honneur d'avoir donné à la République un gage de leur attachement inviolable, leur méritent des éloges et qu'en vertu de cela elle leur vote des remerciements, il sera envoyé au citoyen Paimparay et au citoyen Boitard une expédition du présent, signée des administrateurs.

Signé: BEAUFRANCHET, président. HAUDAUDINE, offr m. D. COLAS, offr mal. JACQUES LE CADRE, offr M. FOURMY père, ad. Municipal. OGIER, off. Municipal. ROBERT, Sre adjoint.

Sera-t-il dieu, table ou cuvette?...

dit quelque part notre bon fabuliste, faisant allusion à certain bloc de marbre qui peut passer à la postérité s'il tombe entre les mains d'un artiste habile, ou être condamné aux plus vils usages s'il est débité par un ouvrier vulgaire.

N'en est-il pas ainsi de la destinée de certains navires? N'avons-nous pas vu, de nos jours (1874), pendant les fêtes offertes à un illustre maréchal, l'opération du lancement avorter complétement, sous les yeux des hauts personnages et des nombreux curieux réunis pour cette solennité, et le malheureux bâtiment périr à son premier voyage. Qui ne connaît la triste célébrité de la *Méduse*, cette autre frégate encore sortie de nos chantiers !...

Tel ne fut pas le sort de la *Loire*, qui devait fournir une courte mais brillante carrière, et dont la place est marquée au premier rang de nos vaisseaux, illustrés par la vaillance de leurs équipages ou la capacité de leurs capitaines.

Depuis longtemps déjà, notre beau fleuve, que n'avaient point encore défiguré les trop fameuses digues submersibles ou insubmersibles, ne pouvait porter les bâtiments d'un fort tonnage. Deux jours après son lancement, la *Loire* descendant à Paimbœuf pour y prendre son armement, toucha dans la passe de Chantenay, et dut attendre le gros de l'eau du mois d'avril, qui lui permit d'arriver en rade de ce port.

Le 12 juin 1796 (24 prairial an IV), le capitaine de frégate Desagenaux était nommé au commandement de la *Loire*, que l'administration avait témoigné le désir de voir placée sous les ordres d'un Nantais, et qu'il devait armer pour une expédition à Saint-Domingue [1].

Les officiers et la majeure partie de l'équipage de la corvette la *Vénus* reçurent l'ordre de passer sur la *Loire* avec leur capitaine. Dans l'état-major nous remarquons MM. Jean Dubois, de Nantes, et Robert Bonamy, lieutenants de vaisseau [2]; Halgan [3]; Charles Lonaty,

[1] Joseph-Augustin Desagenaux, l'un des plus jeunes fils d'un architecte de Nantes, s'embarqua comme mousse en 1773. Lors de la guerre de l'indépendance d'Amérique, il servit en qualité d'officier bleu, ou auxiliaire, sur les vaisseaux de l'Etat, assista à l'affaire de la baie de la Chesapeack et au siége de York-Town, sous les ordres du comte de Grasse. Pris deux fois par les Anglais, il avait échappé par miracle au naufrage de la frégate la *Diligente*, perdue sur le cap Henri (Virginie).

Reçu capitaine au long cours le 30 janvier 1789, et considéré, avec raison, comme l'un des meilleurs officiers de la place, la guerre de 1793 et les aptitudes dont il avait fait preuve le firent rentrer au service du gouvernement de la République. Nommé lieutenant de vaisseau, puis capitaine de frégate, outre plusieurs expéditions à Saint-Domingue, il accomplit sur les corvettes la *Musette* et la *Vénus*, une suite d'heureuses croisières et d'escortes de convois, pendant lesquelles il fit à l'ennemi cent onze prises, dont 94 fort riches et 17 coulées bas ou brûlées.

La *Loire* ne pouvait être confiée à un homme plus méritant. Malheureusement Desagenaux fut mis en disponibilité lors de la retraite de l'amiral Truguet, ministre de la marine. Il chercha le commandement d'un corsaire, et obtint celui de la *Volage*, corvette armée en course par M. F. Cossin. La *Volage* sortit de la rade de Mindin le 28 décembre 1797 et tomba au pouvoir des Anglais le 23 janvier 1798.

Après une assez longue captivité, M. Desagenaux, libre en vertu d'un acte d'échange, revint à Nantes, et commanda la *Célestine*, beau trois-mâts appartenant au même armateur. En effectuant son retour en France, à la suite d'un séjour prolongé à l'Ile de France, la *Célestine* fut prise le 24 mars 1809, et pour la quatrième fois son capitaine revit les prisons anglaises.

Rentré à Nantes le 14 juillet 1812, M. Desagenaux y mourut subitement le 14 avril suivant.

[2] Le capitaine Bonamy, fils de François Bonamy, auteur estimé de la *Flore nantaise*, eut, jeune encore, une fin des plus tragiques. Il se trouvait, vers les premières années de l'empire, à la maison de campagne d'un de ses amis, dans le département du Morbihan. Un des fermiers de ce dernier, croyant avoir à se plaindre de son maître, lui tira un coup de fusil par la fenêtre. Bonamy voulant préserver son hôte, reçut en pleine poitrine la balle qui ne lui était pas destinée, et expira quelques heures après, victime de son dévouement.

[3] M. Emmanuel Halgan, vice-amiral, pair de France, grand-croix de la Légion d'honneur, etc..., naquit à Donges, le 31 décembre 1771. Son père, avocat au Parle-

Julien Lahaye, François Aregnaudeau, aussi de Nantes, enseignes [1].

Toutefois, l'armement de la frégate restait à peu près stationnaire, car tous les approvisionnements étaient dirigés sur Brest et les autres grands ports. Cette expédition n'eut pas lieu ; et, lorsque l'amiral Truguet quitta le ministère de la marine, le commandant Desagenaux remit, le 25 thermidor an V (12 août 1797), la direc-

ment de Bretagne, exerçait la charge de sénéchal de Donges, depuis longtemps héréditaire dans la famille. En 1784, à l'âge de 13 ans, il s'engagea dans la marine royale comme volontaire. Nous le retrouvons enseigne sur la *Loire* en 1796, et le 21 mars 1799, lieutenant de vaisseau commandant la corvette l'*Aréthuse*, construite à Nantes, prise par le vaisseau anglais de 82 l'EXCELLENTE, le 10 octobre suivant, après une défense héroïque.

En 1800, M. Halgan arma la frégate la *Clorinde*, lancée à la Basse-Indre, ainsi que l'*Uranie*, au mois d'octobre, et fit comme second une brillante campagne sur ce bâtiment, duquel il débarqua avant sa prise, au Cap, par les Anglais le 30 novembre 1803. De retour en France, il reçut le commandement de l'aviso l'*Epervier*, armé à Nantes le 20 juillet 1802. Ce brick sortit de la rivière, à destination de la Martinique, le 5 septembre, ayant pour second Jérôme Bonaparte, lieutenant de vaisseau. L'aviso nantais, commandé ensuite par ce dernier, tomba au pouvoir de l'ennemi le 27 juillet 1803. A la Martinique, M. Halgan reçut l'ordre de ramener en France la corvette le *Berceau*.

Nous ne suivons pas le vaillant officier dans toutes ses campagnes, ce serait de beaucoup dépasser notre cadre. Capitaine de vaisseau, lors de la désastreuse affaire des brûlots de l'Ile d'Aix, avril 1809, M. Halgan, par l'habileté et l'énergie qu'il montra, sauva sa frégate l'*Hortense*, et préserva même des brûlots la frégate la *Pallas*.

En 1819, ses nombreux et brillants services lui valurent le grade de contre-amiral, avec la direction du personnel au ministère de la marine.

En 1822, le commandement de l'escadre du Levant fut une seconde fois confié à M. Halgan, qui sut transformer le pavillon français en arche de salut et de protection pour les vaincus grecs et musulmans recueillis à son bord. A son audience de retour, Louis XVIII le salua du titre glorieux de HALGAN SOTER, ou *le Sauveur*, et la Chambre des députés, dont il faisait partie comme député du Morbihan, se leva tout entière en se tournant vers lui à la suite du discours prononcé par M. de Bonald, sur sa belle conduite en Orient. (Séance du 4 juillet.)

M. Halgan, nommé vice-amiral en 1829, mourut après une carrière toute d'honneur et de bravoure, le 20 avril 1852, âgé de 81 ans, laissant à ses enfants un nom justement respecté.

[1] François Aregnaudeau, l'un de nos plus intrépides capitaines-corsaires, obtint la croix de la Légion d'honneur en 1804, pour la prise d'une corvette de guerre anglaise. Il disparut en 1811, victime de la catastrophe inconnue dans laquelle périt, corps et biens, le corsaire de Nantes *Duc-de-Dantzick*, qu'il commandait avec succès.

tion de son navire à M. Jean-Baptiste Lecour, capitaine de vaisseau [1].

Le 21 novembre 1797, la *Loire* fut cédée à des armateurs pour la course ; mais cette destination n'eut point d'effet [2]. La République rentra en possession de la frégate, qui partit de la rade de Mindin le 18 janvier 1798 (19 nivôse an VI), sous le commandement du capitaine de vaisseau Louis-Marie Legouardun, de Lorient, ayant dans son état-major l'enseigne Jean-Baptiste Féretier. [3]

[1] Jean-Baptiste-Charles Le Cour Grandmaison, capitaine de vaisseau de 2e classe, est mort à Nantes, le 14 janvier 1861, âgé de cent un ans.

A l'hôtel de la Bourse, la salle des séances de la Chambre de commerce de Nantes renferme un tableau qui représente un sauvetage courageusement accompli au milieu des plus grands dangers, par un des fils de cet officier supérieur. Voici la légende placée au bas de cette peinture :

« Dans l'ouragan éprouvé à l'île Bourbon, en février 1829, tous les navires furent obligés de dérader. Le *Jules*, de Nantes, capitaine Adolphe Le Cour, rencontra le *Réparateur*, de Bordeaux, complétement désemparé et ne gouvernant plus. Après cinq heures de manœuvres pénibles, le *Jules* parvint à sauver l'équipage du *Réparateur*. »

[2] Tous les bons Français, lisons-nous dans la *Feuille Nantaise*, du 6 nivose an VI, et surtout les marins qui connaissent leur état et le génie des équipages, ont vu avec peine la cession que le gouvernement avait faite de ses frégates à quelques négociants et les conditions assez singulières qu'il y avait mises. Ils applaudissent donc à l'ordre émané du ministère de reprendre ces bâtiments. Les Nantais, particulièrement, étaient peinés de voir que la frégate la *Loire*, construite par souscription pour être employée au service de la République, ne servit qu'à augmenter la fortune d'un négociant de Paris. Quelque confiance qu'ils dussent avoir dans le capitaine à qui on a donné le commandement, ils préféreront bien mieux encore qu'elle soit montée par un Nantais, ainsi que le gouvernement le leur a promis, et comme il l'a effectivement fait dans les deux premiers armements de cette frégate.

[3] Jean-Baptiste-Henri Féretier, capitaine de frégate, chevalier de la Légion d'honneur et de S.-Louis, né à Nantes en 1765, y mourut le 11 janvier 1832. En 1809, le lieutenant de vaisseau Féretier, commandait la frégate la *Caroline*, qui appareilla de l'Ile-de-France, pour une croisière dans laquelle elle fit de riches captures et força deux vaisseaux anglais de 36 canons de 18 chacun, le STREATHAM et l'EUROPA, à amener pavillon.

Voici comment M. Troude, *Batailles navales de la France*, t. IV, p. 160-161, raconte la fin de deux frégates construites à la Basse-Indre et armées à Nantes en 1811, l'ARIANE, capitaine Féretier, l'*Andromaque*, capitaine Morice.

« Ces frégates de 44e et le brick le *Mameluck*, de 16e, capitaine Jalabert, sortis de Lorient pour aller croiser aux Açores et aux Bermudes, furent chassés le 15 janvier 1812, par la frégate anglaise de 40e ENDYMION et le vaisseau de 60 LÉOPARD, auxquels

ils réussirent à faire perdre leurs traces. Informé par les capitaines de ces bâtiments de la sortie des frégates françaises, le commandant en chef de l'escadre anglaise du détroit chargea le contre-amiral sir Harry Neale, qui se tenait devant Brest, de surveiller la rentrée de cette petite division.

» Après quatre mois et demi de croisière, et alors qu'il se rapprochait de l'Europe, le capitaine Féretier apprit par des prisonniers et par des journaux trouvés à bord d'un navire capturé, le départ de la division de Lorient pour Brest. Présumant que les croiseurs anglais devaient se tenir désormais devant ce dernier port, il se décida à se rendre dans l'autre. Le 22 mai au matin, il eut connaissance des Penmarcks, à 15 ou 18 milles dans le Nord; la brise était faible de O.-N.-O. A 11 h. 30 m., un gros bâtiment fut aperçu dans le Nord, gouvernant pour passer en dedans de l'île de Groix; c'était le vaisseau anglais de 82° NORTHUMBERLAND, capitaine honorable Henry Hotham. Le capitaine Féretier, renonçant, momentanément du moins, à entrer à Lorient, fit serrer le vent tribord armures; mais ayant reçu du capitaine Morice l'assurance qu'il avait à bord de l'*Andromaque* un officier qui se chargerait de piloter les frégates, il prit le parti de tenter le passage; il signala à cette frégate de se mettre à la tête de la ligne, et laissa le capitaine du *Mameluck* libre de sa manœuvre. Vers 3 h., une canonnade soutenue s'engagea entre les frégates et le NORTHUMBERLAND, qui les attendait en panne à la hauteur de la pointe du Salut. Elle durait depuis trois quarts d'heure, et la fumée était si épaisse qu'on se voyait à peine, lorsque l'*Andromaque* toucha et resta échouée sur la partie Nord du récif dit la basse Grasie: l'officier qui pilotait cette frégate avait été tué. L'*Ariane* vint de suite sur tribord, mais elle talonna aussi et s'échoua à droite de sa compagne. Le vaisseau s'éloigna immédiatement. Le *Mameluck*, qui avait suivi les frégates, reçut l'ordre d'aller demander des secours à Lorient: en voulant exécuter ce signal, il s'échoua à tribord de l'*Ariane*. La mer baissait et l'inclinaison des frégates devint telle, que les deux capitaines firent jeter les canons de tribord par dessus le bord; en même temps on vida les pièces à eau et l'on retira de la cale tout ce qui pouvait les alléger. Le vaisseau revint bientôt à la charge accompagné du brick de 12° GROWLER, capitaine John Weeks; il mouilla dans le Nord des frégates et ouvrit son feu sur elles. Dès les premières volées, un incendie se manifesta dans la hune de misaine de l'*Andromaque*; il fit des progrès si rapides, qu'on ne put s'en rendre maître; en peu de minutes le gaillard d'avant fut embrasé. La situation devenait fort critique. car les robinets se trouvant hors de l'eau, il n'était pas possible de noyer les poudres. Cette frégate fut évacuée à 7 h.: le NORTHUMBERLAND s'était déjà retiré. L'*Ariane* fut aussi abandonnée, remplie d'eau et fort endommagée par les boulets. Son capitaine, estimant ne pouvoir la relever, y fit mettre le feu. Ces deux frégates firent explosion pendant la nuit. Le *Mameluck* fut également évacué. Cependant aucune tentative de destruction n'ayant été dirigée contre lui, on le remit à flot.

» Un conseil de guerre condamna les capitaines Féretier et Morice à la déchéance de tout commandement pendant trois ans. »

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

(La fin à la prochaine livraison.)

NOS ARTISTES AU SALON DE 1877

La marée montante de ce que l'on pourrait appeler la *picturomanie,* — une autre maladie, du moins inoffensive celle-là, qui tend à sévir sur notre époque, affectée de tant d'autres bien autrement dangereuses, — suit une croissante progression. Tout un déluge d'œuvres d'art (?) est venu s'abattre sur ce malheureux jury d'admission, lequel, pour alléger la cargaison artistique du Palais de l'Industrie, a dû jeter par dessus le bord trois à quatre mille tableaux, statues, etc.; et s'il n'a pas poussé plus loin ce travail d'élimination, ce ne peut être que par lassitude. On pourrait, en effet, l'accuser d'un excès d'indulgence bien plutôt que d'un excès de sévérité. Sur les quatre mille cinq cents œuvres diverses qu'il a admises aux honneurs de l'exposition, bon nombre encore en étaient peu dignes. Lorsqu'on parcourt cette double et triple enfilade de salles qui composent ce périodique bazar plus ou moins artistique, la première chose qui vous frappe c'est la quantité des œuvres médiocres, sinon tout à fait mauvaises. Toutefois, cette première impression passée et lorsqu'on en vient au détail, on découvre beaucoup d'œuvres estimables, quelques-unes excellentes, qui suffiraient au renom du Salon de 1877, tels que, par exemple, la *Vierge consolatrice* de Bouguereau, le *Marceau* de M. J.-P. Laurens, le *Saint-Jean-Baptiste* de M. Henner, que l'on n'a pas craint de rapprocher de la *Joconde* de Léonard de Vinci (à part toutefois l'expression, qui sent plutôt le *modèle* que le saint idéal), et le *Portrait de Mlle P. M.,* de M. Paul Dubois, — une tête coupée et

une tête d'enfant, deux tableautins qui écrasent, par leurs qualités, ces vastes toiles tapageuses et prétentieuses étalant aux alentours leurs multiples personnages plus hauts que nature : preuve nouvelle que l'art, pour être grand, n'a besoin ni de complications, ni d'espace ; une simple figure, sur une toile large comme la main, lui suffit.

Mais ne nous laissons pas entraîner à ces généralités du sujet, où se noieraient les quelques pages dont nous pouvons disposer, et bornons-nous au chapitre spécial qui intéresse plus particulièrement les lecteurs de ce recueil.

Cette année encore, nous rencontrons à peu près les mêmes noms, sinon les mêmes œuvres. Aussi nous étudierons-nous à être court, en vue d'éviter l'écueil de la monotonie.

Commençons encore cette fois par la plus illustre étoile de notre pléiade artistique vendéenne-bretonne, le célèbre auteur de ces magnifiques peintures décoratives du nouvel Opéra, auxquelles notre excellent ami M. Gustave Marquerie rendait ici naguère un si juste et si compétent hommage.

M. Baudry a envoyé au présent Salon, comme au précédent, deux portraits, qui, je dois le dire, ont été également discutés. *Mlle H**** est à cet âge ingrat où l'on n'est plus enfant et pas encore jeune fille. Elle n'est pas du goût de tous, la pose, évidemment voulue, de cette fillette blottie dans une encoignure de cheminée, comme si elle était en pénitence pour quelque méfait, dont elle semble peu repentante, si l'on en juge par ce petit air mutin et malicieux de son charmant minois. De même, on accuse le portrait à demi équestre du général Cousin de Montauban d'être plutôt le portrait du cheval que celui du cavalier, le personnage principal étant quelque peu sacrifié à l'accessoire. Il est du moins enlevé de main de maître, malgré les difficultés du raccourci, ce superbe alezan à la puissante encolure, à l'œil ardent, aux narines frémissantes, comme si elles respiraient la poudre, tandis que le cavalier est pacifiquement accoudé sur la selle d'où il vient de des-

cendre; ce qui ne l'empêche pas d'avoir, lui aussi, une belle et franche figure militaire, pleine d'intelligence et de vie.

Malgré ces critiques, dont nous avons dû impartialement nous faire l'écho, ces deux portraits n'en sont pas moins empreints de ces hautes qualités dont un artiste de la valeur de M. Baudry ne saurait se départir. S'ils n'ajoutent pas à sa juste renommée, du moins ils n'en enlèvent rien.

M. Elie Delaunay, un digne émule de M. Baudry, a également exposé deux portraits, celui de *Mme S...* et celui de M. Lechat, maire de Nantes; le premier, plein de caractère et d'une physionomie un peu étrange; le second, également excellent, mais quelque peu poussé au noir et d'une vigueur frisant la dureté : tous deux dignes, au total, de l'artiste éminent qui les a signés.

S'il a moins d'accent personnel, s'il n'a pas encore toute cette liberté et franchise d'allure que l'on pourrait souhaiter, M. Delhumeau est du moins en notable progrès. Tout en étant traités avec le même soin consciencieux, excessif même parfois, que les précédents, les deux portraits que le jeune artiste vendéen a exposés cette année sont peints d'une touche plus large et plus ferme, surtout le *Portrait de M. S.*, figure de vieillard aux traits accentués, rendus avec une remarquable vigueur et une frappante vérité. C'est une de ces images vivantes, dont on reconnaît l'original sans l'avoir jamais vu. Dans une gamme différente et moins accentuée, le *Portrait* en pied *de Mme R...*, avec son élégante tournure, son riche et sévère costume de satin noir, est également une page très-étudiée, très-poussée, notamment dans le modelé des mains, cet écueil de tant de portraitistes. C'est là de la bonne, saine et consciencieuse peinture, sans nulle trace des escamotages et *ficelles* à la mode. Toutefois, il est bon de ne pas trop incliner vers l'excès contraire, et M. Delhumeau devra se résigner à sacrifier davantage encore l'accessoire au principal, à ne pas traiter l'un et l'autre avec une trop égale sollicitude. Il connaît son métier; il ne lui manque que de laisser un peu plus *la bride sur le cou* à son pinceau, comme Mme de Sévigné le disait de sa plume.

M. Hippolyte Dubois a également exposé deux portraits estimables, bien que dans un genre moins contenu et plus à la mode courante.

Dans le ventripotent et jovial *Portrait de M. Bellot*, M. Chalot nous a donné une nouvelle édition, légèrement corrigée, du fameux *Bon bok*, de M. Manet, et il faut bien confesser que, des deux éditions, la plus remarquable était encore l'originale, chef-d'œuvre de réalisme rabelaisien.

Avec leur archaïsme voulu, avec leurs teintes en grisaille simulant la fresque, les deux grandes scènes empruntées à la vie de saint Louis par M. Luc-Olivier Merson, n'ont peut-être pas séduit l'œil du public, mais, en revanche, elles ont été remarquées des connaisseurs, qui ont loué chez le jeune artiste une consciencieuse recherche, l'aversion du banal et du joli à la mode, la précision du dessin, l'harmonie du coloris. Destinées au Palais de Justice, cet ancien palais de nos rois, qui conserve encore sous ses voûtes gothiques de si précieux souvenirs du séjour de saint Louis (le pieux monarque y rendait familièrement la justice à l'ombre des arbres fruitiers de son jardin, comme sous le chêne proverbial de Vincennes), — ces peintures, avec leur franche couleur locale du XIIIe siècle, seront fort bien à leur place. On sent dans les compositions de M. Merson une personnalité artistique originale qui tend à se dégager, au risque de forcer la note archéologique, ce dont on pourrait, cette fois encore, l'accuser.

Un débutant qui porte un nom bien connu de nos lecteurs, M. Armel de Wismes, s'est essayé dans une toile que signerait plus d'un vétéran des expositions. Ce tableau représentant *La tête d'un brigand* apportée par des paysans romains au délégat de Frosinone, auquel ils viennent réclamer la prime promise par l'édit de 1824, se distingue par les plus sérieuses qualités de composition, de dessin et de couleur. Ce début fait plus et mieux que promettre, il tient déjà.

M. Alf. Guillou a justement conquis une médaille, de 3e classe, il est vrai, pour son tableau *Après la tempête*, un de ces drames dont

nos côtes bretonnes sont trop souvent le théâtre. La mer vient de rejeter sur les rochers, près des débris d'une barque brisée, le corps d'un enfant, du pauvre mousse, sur lequel une femme se penche en pleurant et que regarde avec stupeur sa jeune sœur qui accourt : scène émouvante dans sa simplicité, et habilement rendue, malgré certaines invraisemblances de détail. Je serais tenté de préférer à cette toile *Une école dans le Finistère*, du même peintre, joli tableau d'intérieur, spirituellement composé, d'une touche grasse et solide. *Ne sait pas sa leçon*, par M. Roussin, est une petite scène scolaire analogue par le genre et les qualités.

Primavera, gioventù dell'anno,
Gioventù, primavera della vita !

De ce charmant distique italien, Mlle J. Houssaye nous offre une traduction picturale charmante comme lui. Une belle et élégante jeune fille, à la chevelure rutilante, que l'on dirait empruntée à la palette du Véronèse, contemple une rose, moins vermeille que son teint : printemps de la vie et printemps de l'année, double symbole, plein de fraîcheur et de grâce, rendu dans une gamme blonde, ambrée, d'une délicatesse toute féminine, que rehausse encore un dessin pur et correct. *Les Roses*, autre jeune fille et autre gracieux bouquet, fleurs végétales et fleur humaine, luttant aussi de fraîcheur et d'éclat...

Si la *Cryptie* (épisode du massacre des Flotes), de M. Baader, laisse à désirer du côté de la nouveauté et de l'intérêt du sujet, c'est du moins une de ces études académiques faites pour réjouir l'œil d'un professeur de l'école des Beaux-Arts.

M. de Beaumont a fait trêve, pour une fois, à ces épigrammes picturales dont le goût était parfois douteux. Son *Nid de Sirènes* est une charmante fantaisie mythologique, d'une mystérieuse coloration bleue et nacrée, rappelant trop toutefois les effets miroitants de la porcelaine.

Elle ne languit pas du doute à l'espérance
Et ne disputa pas sa vie à la souffrance ;

Elle but d'un seul trait le vase de douleur,
Dans sa première larme elle noya son cœur.

La *Graziella*, de M. de Curzon, ne rappelle que de loin, il faut l'avouer, l'héroïne éplorée que nous a peinte le poète dans ces vers. Belle, robuste, brune, coquettement parée de ses bijoux, son visage encadré d'une luxuriante et noire chevelure ; assise dans une pose familière, sur un rocher dominant le bleu golfe de Naples, la jeune Procitane détourne les yeux de cette mer qui a vu fuir l'ingrat ; sa rêverie, qui n'a rien de désolé, semble déjà chercher ailleurs quelque objet nouveau qui la console de l'objet perdu. Ce n'en est pas moins là un charmant et séduisant morceau, l'un des meilleurs que nous ait donnés M. de Curzon depuis sa ravissante *Psyché*. Non loin de là, le même peintre nous représente, dans un beau et mélancolique paysage, ces majestueuses *Ruines d'aqueducs* profilant leurs arches brisées sur le désert de la campagne romaine, que domine au loin le dôme de Saint-Pierre, doré par les derniers feux du soleil couchant.

D'un pinceau un peu naïf et dur, mais ferme, M. Le Bihan nous peint tour à tour l'automnale *Cueillette des pommes*, et cette autre cueillette moins idyllique, la *Récolte du varech à marée basse*. Dans une page historique, M. Leray nous guinde jusqu'à la butte Montmartre, en compagnie de Henri IV, qui, avec sa cour, vient contempler, du futur Mont-Aventin populaire, ce Paris qui lui résiste encore...

Les deux toiles de M. Luminais : *A toute volée* (composition bizarre : trois jeunes évaporées, brune, blonde et rousse, lancées à perdre haleine sur une escarpolette) et la *Fuite du prisonnier*, gaulois naturellement, témoignent des mêmes fortes qualités que nous sommes habitués à reconnaître chez cet excellent artiste, et qui font une fois de plus regretter de ne pas les voir employées à quelque grand sujet historique. Mme Luminais, de son côté, nous a donné un portrait féminin, quelque peu étrange d'allure, mais où se devine l'influence des leçons du maître.

Je me borne à mentionner les scènes bachiques de M. Léonce

Petit, et la *Veuve du Malabar*, de M. Picou, une *Sutte* hindoue, dont le coloris outré semble le reflet de tous les feux du Bengale : on dirait que la même torche qui alluma le bûcher a incendié le tableau.

Le Paysage nous offre plusieurs œuvres des plus dignes d'attention, à commencer par les *Sabotiers dans les bois de Quimerc'h*, de M. Bernier, grande et belle page pittoresque, l'une des meilleures, sans conteste, du Salon, harmonieuse dans ses riches teintes automnales, serrée d'exécution en même temps que traitée avec largeur, en pleine pâte. Ces grands arbres se dressant d'un jet superbe, colonnes portant le dôme de la forêt; cette chaumine d'où s'élève un léger et bleuâtre nuage de fumée ; au fond, cette pièce d'eau dormante que la lumière fait miroiter par place : tout cela, baigné d'une lumière blonde, compose un ensemble qui retient le regard et que l'on aimerait à contempler souvent, au contraire de ces maussades paysages que s'évertuent à reproduire, parfois avec talent, certains fidèles de l'école réaliste pour qui tout est bon à peindre, comme si, dans la nature comme dans le reste, il n'y avait pas à choisir. M. Bernier sait, lui, se tenir dans un juste milieu, à égale distance de cette école trop peu éclectique et de son antipode, l'ancienne et solennelle école du paysage dit *historique*, dont M. Paul Flandrin est peut-être, avec plus de conviction que de succès, le dernier tenant.

Les deux toiles de M. Lansyer présentent un frappant contraste dans le faire non moins que dans le sujet : *Avril en fleurs*, paysage printanier, avec sa naissante frondaison, à la fois flavescente et empourprée, dont plus tard l'automne rappellera les teintes opposées ; — *Moulins à vent*, tendant leurs grandes ailes au vent orageux qui souffle sur les vastes plaines flamandes des environs de Lille , paysage mélancolique et monotone autant que le premier était riant, et pourtant, si nous avions à choisir, nous opterions pour celui-ci, dont la facture est plus solide et plus franche.

Mme E. La Villette nous revient, sinon en progrès marqué, du moins avec ces mêmes excellentes et fortes qualités qui lui assignent désormais une place des plus distinguées parmi nos peintres *mariniers*. Même vigueur toute masculine de pinceau, même justesse d'observation, même vérité d'expression, même procédé aussi. *Kerpape* rappelle en effet l'*Ile des souris* de l'an passé, par son éblouissant coup de soleil qui fait pleuvoir ses myriades d'étincelles sur la mer miroitante. Avec leur cadre de galets et de falaises, les *Vases de Loc-Miquelic*, laissées à sec par la marée basse et toutes vertes de la végétation microscopique des algues, se distinguent par une égale vérité de rendu, jointe à une plus grande nouveauté d'effet.

Le *Larmor* de Mme Espinet trahit une évidente parenté de faire et de méthode avec les tableaux de Mme La Villette. Ces deux dames et leur maître M. Corroller, aux leçons duquel elles font grand honneur, et qui, de son côté, a exposé une toile estimable (*Après la tempête*), composent une petite école paysagiste lorientaise des plus intéressantes et qui, grâce surtout à Mme La Villette, est en voie de s'acquérir une notoriété du meilleur aloi.

Citons encore au courant de la plume, faute d'espace : M. J. Noël et sa pittoresque *Rue en Bretagne ;* — Mme Cazin-Guillet (de Paimbœuf) et son *Village de pêcheurs ;* — M. T. Abraham et ses deux *Vues de la Mayenne*, vigoureuses de touche et d'une évidente vérité ; — M. de Bellée et ses printaniers *Pommiers en fleurs*, tout poudrés de leur neige vermeille ; — les *Fleurs* et les *Fruits* de M. Bidau, l'un des maîtres du genre, auquel il n'y a guère à reprocher qu'un excès de précision et de minutie dans le détail ; — le *Puits dans le désert*, découvert par M. Daudeteau en pleine Loire-Inférieure, comme il l'eût fait dans le Sâh'ra des Touaregs et des Maures Châambas ; — M. Deshays et ces charmants *Bords de la Marne, à Champigny*, qui virent se jouer l'un des plus sanglants épisodes du siége de Paris ; — M. Joubert et sa *Lande de Kerengosquer*, voisine de cette poétique rivière de l'Aven, qui a valu à un autre jeune paysagiste, M. Le Marié des Landelles, une mention honorable fort bien justifiée, présage d'une médaille pour le prochain Salon.

M. Ch. Le Roux a exposé deux toiles (*Une ferme en Vendée* et la *Vasière de la Basse-Indre*), peintes d'après ce procédé quelque peu démodé, rappelant — de loin — Théodore Rousseau, et de plus loin encore le maître de l'artiste, ce charmant rêveur qui avait nom Corot, le poète des brumes ensoleillées, des ciels transparents et nacrés, des diaphanes crépuscules.

Un autre vétéran des expositions, M. Michel Bouquet — un nom prédestiné pour le paysage et que nous retrouverons plus loin, au chapitre des faïences, où il rayonne au premier rang, — nous a apporté deux nouvelles vues, mi-parties terrestres et marines, de *Kéremma*, un recoin du Finistère que l'éminent céramiste affectionne spécialement et qu'il peint *con amore*.

Peu d'œuvres importantes à signaler dans la Sculpture.

Le massif et placide affranchi que M. Ludovic Durand a pacifiquement assis sur son socle de marbre, jure quelque peu, par son expression et son attitude, avec sa fière étiquette : *Libre !* Il ne rappelle en rien, sauf par un fragment de chaîne brisée, que tient négligemment sa main, le célèbre et farouche *Spartacus* de Foyatier, bien que dans les deux œuvres le thème soit analogue. Acheté par l'Etat et sans doute destiné à figurer dans quelque jardin public, ce tranquille révolté ne sera jamais, pour le peuple qui le coudoiera, un dangereux prédicateur d'émeute, et serait bien plutôt propre à refroidir ses révolutionnaires ardeurs, considération qui suffirait de reste à lui faire pardonner ce qui lui manque du côté de l'expression artistique.

Le *Moïse* de M. Guibé (de Saint-Brieuc), un nouveau venu, si je ne me trompe, est un morceau fort digne d'estime. Le double rayon au front, le prophète descend de la montagne, apportant les tables de la Loi : sujet redoutable par l'écrasant souvenir d'un chef-d'œuvre surhumain, et dont notre Michel-Ange briochin a su se tirer avec honneur. Ce début, si c'en est un, nous promet un sculpteur sérieux et consciencieux, et les artistes de cette catégorie ne courent pas les rues.

Le *Jeune Baigneur*, de M. Raffegeau (de Nantes), tâtant l'eau du bout des pieds avec une moue pleine à la fois de crainte et de plaisir, s'il appartient à un ordre de sujets beaucoup moins solennel et plus familier, est du moins traité avec agrément et esprit.

Je ne vois guère à relever ensuite qu'une série de bustes en marbre, en plâtre, en terre cuite, modelés avec plus ou moins de talent, et signés : Gaston Guitton, Gourdel, Le Bourg, Caillé, Perraud, Ogé, Nayel (buste très-ressemblant de Mme La Villette), etc.

Au chapitre *Dessins*, etc., nous rencontrons, encore accru, tout le gracieux essaim d'artistes et d'amateurs féminins, que nous voyons chaque année s'essayer, souvent avec talent et succès, dans ces jolis genres à la mode, porcelaines, faïences, émaux, miniatures, etc.

Dans le *Dessin* proprement dit, nous retrouvons Mlle J. Houssay avec deux portraits d'un faire tout artistique, celui, fort ressemblant, de M. Michel Bouquet, et celui, plus remarquable encore, de Mlle Lory d'U***, œuvre d'un grand caractère dans sa petite dimension, largement traitée, à la façon des maîtres ; copie au noble et pur profil, digne de la beauté du modèle.

Pour la miniature, citons Mlle Bazin (de Pontivy) et Mlle Paviot (de Rennes) ; — pour l'aquarelle, Mlle Valotte (de Fontenay-le-Comte) ; — pour les émaux, Mlles Chevalier et de Nugent (de Nantes), M. Ch. Crétineau-Joly, qui porte dignement un célèbre nom vendéen, et son *Moïse priant pendant le combat des Hébreux contre les Amalécites*, grande composition pleine de vie et de mouvement ; — pour la porcelaine, Mlle Adrien (de Nantes), Mlle Bouilh (de Luçon), Mlle Duchesne (de Nantes), Mlle Le Coursonnois (de Saint-Brieuc), et Mlle Alice Hardy, dont le gentil tableautin *Bonsoir, voisin!* d'après Compte-Calix, témoigne déjà d'une réelle habileté de main et d'un remarquable sentiment du coloris.

Le pastel, cet art gracieux et fragile porté à sa perfection par Latour au siècle dernier, et trop délaissé depuis, a trouvé en Mme Le Revirend une adepte aussi fervente qu'habile. Le *Portrait d'enfant*

exposé par la Rosalba malouine, est un morceau charmant, plein de finesse et de fraîcheur.

Le côté du sexe laid est non moins honorablement représenté dans ces divers genres. Sans parler des gouaches, aquarelles, faïences et pastels, signés : Hombron (de Lambezellec), Pedron (de Vannes), Lucien Roy (de Nantes), Vauxmort (de Rennes), Martin (de Saint-Brieuc), mentionnons M. Léonce Petit, déjà nommé, qui a brossé sur carreaux une rutilante ode bachique en l'honneur de Gambrinus, patron des buveurs de bière ; M. Daudeteau, ses fins et vaporeux fusains ; M. Luminais et ses deux belles aquarelles, d'un ton si chaud, si vigoureusement lavées ; M. Douillard et sa galerie de portraits de famille dessinés au crayon noir.

M. Michel Bouquet, dont le nom clot dignement cette nomenclature, en outre des paysages sur toile dont nous avons parlé plus haut, en a exposé deux autres sur faïence : *Un étang en Bretagne* et *Le vieux Moulin*, traités avec l'habileté que l'on connaît et que savent bien apprécier ceux-là seuls qui sont initiés aux procédés de cet art difficile.

Aucun nom à citer aux articles Architecture et Lithographie, non plus que dans la Gravure au burin.

Nous sommes plus heureux avec la Gravure à l'eau forte, cet art qui brilla d'un si vif éclat au XVIIe et au XVIIIe siècle, et qui, après un long et injuste oubli, a trouvé depuis quelques années un si florissant renouveau. On sait qu'il dut sa résurrection à un simple amateur, officier de marine, à Méryon, esprit capricieux et original, grand artiste, dont on ne possède que quelques planches qui sont des chefs-d'œuvre, et qu'à leur apparition bien peu surent apprécier [1]. Plus libre d'allure, plus aventureuse et plus personnelle que la gravure en taille douce, l'eau-forte a quelque chose de plus coloré, de plus vivant et de plus vibrant. La pointe est l'outil préféré

[1] Lorsqu'il travaillait à ses dernières compositions, le pauvre Méryon était déjà atteint de cette terrible affection, la folie, qui le faisait bientôt enfermer à l'hospice de Charenton, où il s'est éteint il y a une dizaine d'années.

des artistes à imagination ardente et primesautière, qui aiment à traduire vivement leurs impressions, à improviser directement d'après nature.

Notre éminent aquafortiste vendéen, M. Octave de Rochebrune, est l'un de ces artistes et des plus experts dans le maniement de la pointe, avec cette différence toutefois que son dessin, à la fois aisé et correct, ne s'égare jamais en ces fantaisies échevelées que certains romantiques attardés confondent avec l'art. Le procédé de M. de Rochebrune appartient à ce juste milieu prôné par Horace ; il tient de la gravure en taille douce en même temps que de l'eau-forte, ayant la correction de l'une et le coloris de l'autre.

D'ailleurs, par la régularité de ses lignes droites ou courbes, l'eau-forte architecturale, genre dans lequel M. de Rochebrune est, comme on sait, passé maître, prête peu à la fantaisie ; il y faut la sûreté de main, la rectitude et la netteté du trait, toutefois sans sécheresse ni rigidité, en même temps que l'art de faire jouer, au moyen de hachures savamment combinées, la lumière et les ombres sur les multiples détails d'une œuvre le plus souvent fort compliquée.

Toutes ces qualités se retrouvent à égal degré dans la nouvelle planche de M. de Rochebrune : *Arc de triomphe et tombeau romains, à Saint-Remy* (*Bouches-du-Rhône*). Car c'est la poétique patrie des *félibres*, que notre habile artiste a honorée cette fois de sa visite. Il s'en va ainsi de l'ouest à l'est, du nord au midi, partout où l'attire quelque chef-d'œuvre du passé, qu'il sauve parfois d'une ruine imminente, en en fixant le souvenir sur le cuivre et en le multipliant.

L'ensemble de ces planches magistrales, où ont déjà pris place tant de monuments célèbres, de l'antiquité, du moyen âge ou de la Renaissance : *Maison carrée* de Nîmes, sainte Chapelle, château de Blois, Chambord, Châteaudun, etc., constitue un magnifique album, un écrin artistique, qui, chaque année, s'enrichit de nouveaux joyaux.

LUCIEN DUBOIS.

UNE PRÉFACE

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE ET CHRONOLOGIQUE DE LA MAISON ROYALE, DES PAIRS ET DES GRANDS OFFICIERS DE LA COURONNE DE FRANCE, par le P. Anselme, Augustin déchaussé, 4e édition, annotée, corrigée et continuée par M. Pol Potier de Courcy. — 9 vol. in-folio, planches. Paris, Firmin Didot, 1868-1877.

La maison Firmin Didot, à laquelle la librairie française est redevable des plus belles et des plus savantes publications éditées de nos jours, avait entrepris la réimpression de l'ouvrage du P. Anselme et avait confié le soin de ce travail à notre collaborateur M. Pol de Courcy, déjà connu par des ouvrages historiques et généalogiques dont nos lecteurs ont pu apprécier le mérite.

Un volume du P. Anselme avait paru en 1868; un second volume allait voir le jour en 1870, lorsque la guerre et ses conséquences désastreuses vinrent arrêter ce travail de longue haleine.

En attendant que les circonstances permettent de le reprendre, MM. Didot n'ont pas voulu retarder plus longtemps la publication de la partie inédite rédigée par M. de Courcy. Cette œuvre laborieuse, qui forme un volume à part, complète les généalogies du savant Augustin qui s'arrêtaient à l'année 1733 et renferme celles des grands dignitaires nommés postérieurement à cette date.

Nous reviendrons sur cet important ouvrage, qui aura sa place dans toutes les bibliothèques d'érudits, et nous sommes heureux d'en offrir, dès aujourd'hui, à nos lecteurs, la préface, que M. Pol de Courcy a bien voulu nous autoriser à publier.

(*Note de la Rédaction.*)

Les révolutions périodiques dont nous subissons depuis près d'un siècle l'influence délétère n'ont pas du moins ralenti le goût des études historiques. Depuis quelques années, ce goût s'est même particulièrement tourné vers les travaux héraldiques, et le passé nobiliaire de la France est devenu l'objet de nouvelles investigations plus ou moins approfondies. C'est que l'histoire particulière de la noblesse, appelée pendant la longue période de la féodalité à exercer sur les destinées du pays une influence prépondérante, est absolument essentielle à connaître pour l'intelligence de l'histoire générale.

Le livre que nous publions s'adresse donc au moins autant aux érudits qu'aux familles dont il consacre l'illustration et les services.

Il est de vérité constante que la science historique a ses lois, dont personne ne saurait en vain s'écarter et auxquelles il faut se plier.

« La première de ces lois, dit un écrivain judicieux, c'est de ne jamais accorder sa confiance qu'aux documents véritablement originaux, aux textes de première main (ou du moins aux copies dûment collationnées). Et pour nous borner ici à ce qui concerne le Moyen Age, c'est de ne croire qu'aux manuscrits scrupuleusement critiqués et sévèrement analysés.....

« Il suit de là que, pour être en droit de se qualifier historien du Moyen Age, il est tout d'abord nécessaire de savoir déchiffrer les écritures de cette époque dont l'imprimerie marqua la fin. Sous l'historien, il faut pouvoir aisément découvrir le paléographe. J'ajouterai que, sous le paléographe, il faut trouver le diplomatiste. Le diplomatiste, en effet, est ce savant qui, d'un œil sûr, inspecte un document manuscrit et le proclame vrai ou faux, authentique ou fabriqué [1]. » Dans les preuves de noblesse exigées au dernier siècle pour l'exercice de certaines fonctions ou prérogatives, chaque degré de généalogie devait être appuyé sur trois actes originaux jusqu'au

[1] *La question de l'histoire et des études historiques*, par M. Léon Gautier, ancien élève de l'école des Chartes et ancien archiviste de la Haute-Marne.

commencement du XVIe siècle et sur deux actes originaux pour les siècles antérieurs. Il est bien entendu que, lorsque des manuscrits ont été publiés avec soin par de véritables érudits, ces publications ont la valeur des manuscrits eux-mêmes. Il n'est donc plus aussi utile, pour connaître les sceaux inédits des principaux feudataires, de recourir directement au *Trésor des Chartes* conservé aux archives de France, depuis que M. Douët-Darcq a publié, avec une analyse de la charte à laquelle est appendu chaque sceau, l'inventaire complet de ces sceaux au nombre de près de 12.000, et leur description héraldique [1].

Et qui songerait à consulter sur les manuscrits originaux l'*Armorial de France* composé en 1396 par *Navarre*, hérault d'armes du roi Charles VI; l'*Armorial de France* composé en 1450 par *Berry*, premier roi d'armes du roi Charles VII, ou, s'ils n'avaient pas été brûlés en 1871, les registres de baptêmes, mariages et sépultures des paroisses de Paris, après l'édition que M. Douët-Darcq a donnée du premier [2], M. Vallet (de Viriville) du second [3], et M. le comte de Chastellux du troisième de ces recueils [4]?

Quant aux temps modernes, ils nous dispensent d'être paléographe mais non pas d'être critique, et pour être critique sérieux, il faut de toute nécessité remonter, comme nous l'avons fait, aux vraies sources, c'est-à-dire aux archives, aux bibliothèques publiques et particulières et surtout aux registres de l'état-civil. C'est pour s'être dispensés de ce labeur ingrat que les généalogistes et les biographes qui nous ont précédé, en se copiant les uns les autres, sans contrôle, sont si souvent tombés dans des confusions monstrueuses en faisant naître fréquemment les pères de leurs fils, les fils de leurs oncles, les oncles de leurs neveux, les frères puînés de leurs

[1] 3 vol. in-4°. — Paris, Henri Plon, 1863-1868.

[2] 1 vol. in-8°. — Paris, Dumoulin, 1861.

[3] 1 vol. in-8°. — Paris, Bachelin-Deflorenne, 1866.

[4] *Notes prises aux archives de l'état-civil de Paris*, brûlées le 24 mai 1871. — 1 vol. in-8°, Paris, Dumoulin, 1875.

frères aînés. Les erreurs grossières dont leurs ouvrages sont remplis exigeraient d'autres volumes pour être redressées.

« Les généalogies *vraies*, dit le marquis d'Aubais, sont aussi essentielles à l'histoire que les cartes géographiques. Elles apprennent à connaître l'origine des hommes, comme les cartes apprennent la connaissance des lieux; elles ont encore l'avantage de servir essentiellement à rectifier les historiens en constatant un très-grand nombre de dates qu'ils ignorent et qu'ils ne se donnent pas la peine de chercher [1]. »

En général, les ouvrages des généalogistes, même de ceux qui étaient revêtus jadis d'un caractère officiel, ou auxquels on veut aujourd'hui attribuer ce caractère, ont été composés au moyen de notes fournies par les intéressés, notes souvent dépourvues de contrôle et insérées *à prix d'argent* avec plus ou moins de critique. Les lecteurs instruits n'ont jamais été dupes des complaisants mensonges que renferment ces articles, et la satire de Boileau a fait justice des fraudes qui avaient déjà lieu de son temps. A l'inverse de ces publications, précieuses cependant, surtout pour constater les faits contemporains de l'époque où elles voyaient le jour, l'*Histoire généalogique des Pairs et des grands officiers de la couronne* a occupé successivement la vie entière de trois savants religieux, aussi peu suspects de vouloir flatter du fond de leur cloître les amours-propres aux dépens de la vérité, que de rechercher, par des révélations malveillantes, un succès de scandale. Leur œuvre, pure de tout alliage, est restée la plus estimée du genre, et parmi les volumineux recueils généalogiques rédigés pendant les deux derniers siècles, c'est toujours au P. Anselme et à ses continuateurs qu'il faut recourir, comme à la source la plus sûre. Cette appréciation est corroborée par celle de Courcelles, dans l'avertissement qui précède son *Histoire des Pairs de France* : « De tous les ouvrages généalogiques de premier ordre, celui qui, par la nature de son plan, *la franchise et la probité* qui distinguent

[1] *Pièces fugitives pour servir à l'hist. de France*, 3 vol. in-4°, 1759.

son exécution, paraît le plus digne d'être cité pour exemple et suivi pour modèle, est l'histoire du P. Anselme. C'est en effet le seul monument généalogique qui présente la noblesse d'une manière convenable et dont l'histoire n'ait pas révoqué *l'authenticité.* »

La justice rendue par cet auteur, dont on ne saurait récuser la compétence, au mérite de l'*Histoire des grands officiers*, la rareté et le haut prix de ce recueil magistral, nous ont déterminé à en faire paraître une nouvelle édition ou plutôt une réimpression textuelle, en intercalant seulement entre crochets dans la rédaction primitive des articles, mais sans l'altérer, les corrections et additions dont ces articles étaient susceptibles.

Mais le travail de nos savants devanciers s'arrêtant à l'année 1733, il devenait nécessaire de le poursuivre jusqu'à la fin de l'ancien régime ; tel est le but que nous nous sommes proposé dans ce volume complémentaire, contenant, avec la suite des généalogies du P. Anselme, celles des pairs et des grands officiers de la couronne, nommés de 1733 à 1790. Nous nous sommes également attaché à donner la filiation des branches omises par les R. P. Augustins et celle des chevaliers du Saint-Esprit absente des compilations de d'Hozier [1], de Moréri [2] et de La Chênaye des Bois [3].

Pour réaliser ce programme, pas n'est besoin de nous attribuer la qualité, à laquelle nous ne prétendons nullement, de juge d'armes officiel. Notre rôle, beaucoup plus modeste, est celui de rapporteur véridique des pièces qui nous ont passé par les mains, en ayant soin de nous tenir en garde contre les fables dont la plupart des familles ont la faiblesse vaniteuse de vouloir envelopper leur origine :

Tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs,
Tout petit prince a des ambassadeurs,
Tout marquis veut avoir des pages.

[1] *Armorial général de France*, 2e éd. in-f°. Paris, Didot, 1865-1873. — [2] *Le grand Dictionnaire historique*, 10 vol. in-f°. Paris, 1759. — [3] *Dictionnaire de la noblesse*, 3e éd. 20 vol. in-4°. Paris, Schlesinger frères, 1863-1876.

Notre unique mérite aura été de compiler une foule de chartes, de chroniques et de livres spéciaux ; mais, même dans les limites restreintes de cette tache aussi ingrate que pénible, nous ne pouvions laisser à l'arbitraire de chacun la rédaction de sa notice.

Leur contrôle reste donc sous notre responsabilité ou sous celle des auteurs cités par nous ; mais nous reconnaissons aux intéressés le droit incontestable et incontesté d'obtenir la rectification des erreurs dont une publication de la nature de la nôtre ne peut être exempte. Quant aux susceptibilités d'amour-propre que cet ouvrage pourrait soulever, nous croyons ne pouvoir leur faire de meilleure réponse que celle qu'adressait Guichenon, tant aux Aristarque qu'aux Zoïle de son temps : « Je me suis contenté de commencer les généalogies par celui de la famille duquel j'ai rencontré de plus anciens témoignages par écrit, et si les gentilshommes n'en sont pas satisfaits, je n'en dois pourtant être blâmé, ayant mieux aimé que l'on me reprochât de n'en avoir pas dit assez, que d'en avoir trop dit. D'ailleurs, je les prie de considérer que la plus ancienne noblesse qui soit au monde a eu son principe, et que les premiers gentilshommes ne sont pas tombés du ciel. Les plus grosses rivières sont petites à leur source et tous les commencements sont foibles. J'aurois lâchement trahi ma réputation, si, pour faire plaisir à quelques-uns, j'eusse, contre mon honneur et ma franchise, donné crédit à des fables et à des mensonges, sachant bien que la probité, laquelle n'appréhende ni n'espère rien, est la première partie d'un historien qui estime plus la vérité que la flatterie et qui préfère son honneur aux récompenses [1]. »

Indépendamment des auteurs cités précédemment et des nobiliaires particuliers des provinces, nous signalerons parmi les modernes, comme nous ayant fourni des renseignements, Saint-Allais [2], Courcelles [3], Lainé [4], et pour l'état présent des familles,

[1] *Hist. généal. de Bresse et de Bugey*, in-f°. Lyon, 1650. T. 1. — [2] *Nobiliaire universel*, 21 vol. in-8°. Paris, 1811-1843. — [3] *Hist. généal. et hérald. des Pairs, etc.* 12 vol. in-4°, fig. Paris, 1822-1833. — [4] *Archives de la noblesse de France*, 11 vol. in-8°, fig. Paris, 1828-1848.

les *Almanachs de Gotha* et les *Annuaires* de M. Borel d'Hauterive [1]. Nous avons en outre compulsé au cabinet des titres, à la Bibliothèque nationale, les généalogies inédites provenant du fond du cabinet du Saint-Esprit, et l'*Armorial général de France*, dressé en 1696 par le juge d'armes Charles d'Hozier, manuscrit original dont nous avons extrait, pour les blasonner à la marge, les armoiries, qu'on ne trouve nulle part ailleurs, de plus de trois mille familles alliées à celles des grands officiers. Le journal du marquis de Dangeau [2], les mémoires du duc de Saint-Simon [3], ceux du duc de Luynes [4], rendant compte de toutes les mutations dans les familles de cour de 1684 à 1758; la *Chronologie historique et militaire* de Pinard [5], les preuves faites devant Chérin père, dont l'autorité et l'incorruptibilité n'ont jamais été révoquées en doute, nous ont été particulièrement utiles, et nous avons emprunté à la *Biographie universelle* de Michaud [6] et à la nouvelle *Biographie générale* du docteur Hoefer [7], une foule de faits et de dates de naissance, de mariage et de décès, contrôlés et souvent infirmés par les ouvrages de MM. Jal [8] et de Chastellux, qui offrent les plus grandes garanties d'exactitude. En effet, ces auteurs, au lieu de s'en rapporter aux filiations, souvent erronées, données par les généalogistes modernes et servilement reproduites par les biographes, ont pris comme nous le soin de recourir aux sources officielles et principalement aux minutes des notaires et aux registres de l'état-civil. Mais leurs recherches ne s'étaient portées que sur des personnages nés, mariés ou décédés à Paris. Nous avons été obligé, pour compléter les degrés de filiation d'un grand nombre de familles, lorsque leurs représentants ne répondaient pas à notre appel, d'entretenir une correspondance des plus actives (nous n'avons pas écrit moins

[1] *Annuaires de la noblesse*, 33 vol. in-12, fig., années 1843-1877. — [2] 19 vol. in-8°. Paris, Didot, 1854-1860. — [3] 13 vol. in-12. Paris, Hachette, 1872. — [4] 17 vol. in-8°. Paris, Didot, 1860-1865. — [5] 8 vol. in-4°. Paris, Hérissant, 1762. — [6] 84 vol. in-8°. 1811-1855. — [7] 46 vol. in-8°. Paris, Didot, 1855-1866. — [8] *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire, errata et supplément pour tous les dictionnaires historiques*. Paris, Plon, 1872.

de deux mille lettres) avec des maires, des greffiers de tribunaux civils, des curés, des notaires, des receveurs de l'enregistrement, enfin avec les archivistes de la guerre, de la marine et des départements. Nous avons ainsi obtenu des *actes en forme*, au contenu desquels il faut bien croire, quoique renversant bien des idées accréditées. C'est ainsi que dans bien des cas nous avons pu triompher de l'inertie, de l'ignorance, de la défiance ou même de la mauvaise foi des représentants de certaines familles. D'ailleurs, à la différence de ce qui se pratique généralement pour les insertions dans les publications héraldiques, les descendants des grands officiers de la couronne n'auront pas à payer leur gloire dans le volume complémentaire du P. Anselme ; ils y sont inscrits d'office, aussi bien que les familles éteintes, aux notices desquelles nous n'avons pas donné moins de soin ni d'étendue qu'à celles des familles existantes.

Chacun sait avec quelle facilité on se pare aujourd'hui de titres nobiliaires, sans le plus léger droit et sans se préoccuper du rétablissement de l'art. 259 du code pénal, vieille arme de panoplie qui ne blesse personne. N'étant pas investi de droits régaliens pour conférer ni même pour confirmer des titres de marquis, comte, vicomte ou baron, nous n'avons pu admettre, dans un travail sérieux, les titres qui n'ont d'autre fondement que d'être attribués complaisamment, à la demande des parties, dans des actes rédigés par des notaires, des curés ou des secrétaires de mairie. Nous avons mis, en revanche, un soin particulier à relater les titres assis sur des terres érigées en dignité ou même conférés sans terre, mais par lettres patentes enregistrées, les seuls qui fussent transmissibles de mâle en mâle et par ordre de primogéniture, sans admettre aucun cadet ni collatéral à la possession du titre primordial, non plus que d'un titre inférieur.

Nous avons cependant conservé aux familles qui ont joui des honneurs de la cour ou qui ont produit des officiers généraux ou supérieurs les titres personnels et viagers, dits *titres de courtoisie* ou *à brevet*, inscrits dans les Almanachs royaux, dans les *États de*

la France des Bénédictins et dans les *États militaires* antérieurs à 1790, à cause de leur *prescription centenaire* et quoiqu'ils ne dussent pas être portés héréditairement. Un abus, de jour en jour plus fréquent, a prévalu sur la règle, mais celle-ci n'est pas périmée ; seulement les magistrats du parquet ne poursuivent pas les usurpateurs, malgré les instructions de leur chef hiérarchique. « Les titres reposent sur une seule tête, et les fils d'un titulaire n'ont droit ni à un titre d'un degré inférieur, ni, à plus forte raison, au titre même porté par leur père [1]. »

On nous permettra d'affirmer qu'il est impossible d'avoir poussé plus loin, à la recherche de la lumière, la rigueur du scrupule. Telle origine, telle date, tel fait, tel prénom même puisés autant que possible aux sources, nous ont coûté des heures et quelquefois des journées de travail, et, jusqu'à ce que toute chance d'arriver à la certitude ait été épuisée, nous n'avons voulu, ni nous contenter de l'à-peu-près, ni rester dans le doute. Nous n'avons donc rien négligé pour mériter que le public accorde au continuateur du P. Anselme la confiance si légitime qu'inspire son devancier. S'ensuit-il qu'il ne nous soit échappé aucune inexactitude ? Ce serait trop présumer de nous-même et nous avons besoin que l'indulgence du lecteur supplée à l'insuffisance de nos forces. On peut dire qu'une généalogie n'est jamais finie ; aussi, quoique nous ayons corrigé bien des fautes commises dans des recueils similaires, il est certain que nos successeurs nous corrigeront à leur tour et seront eux-mêmes corrigés dans la suite [2]. Toutefois, nous osons

[1] Circulaire du garde des sceaux aux procureurs généraux, du 18 juillet 1874.

[2] Notre œuvre serait d'ailleurs très-imparfaite, sans le concours qu'ont bien voulu nous prêter quelques érudits, particulièrement instruits de ce qui concerne les familles des gentilshommes de leurs provinces respectives. La liste de ces correspondants serait trop longue pour être rapportée ; nous prions donc nos obligeants collaborateurs de recevoir ici l'expression de notre gratitude et nous éprouvons le besoin de remercier nominativement M. le comte Ernest de Cornulier et M. le comte Henry de Chastellux, dont les communications nous ont été très-précieuses. Nous devons aussi une mention toute spéciale à M. de Pawlowski, chef du bureau des publications nobiliaires éditées par la maison Firmin Didot, pour le soin avec

espérer que les critiques de détail, qu'on peut toujours rassembler contre un ouvrage d'une telle étendue, ne seront pas assez nombreuses pour en défigurer l'ensemble et qu'il justifiera le mot d'Horace :

> .... *Ubi plura nitent,* .... *non ego paucis*
> *Offendar maculis.*

Dans notre préoccupation constante de sincérité, nous avons toujours eu présentes à l'esprit ces paroles d'un des historiens les plus éminents de nos jours : « Le vrai, voilà le but, le devoir, le bonheur même d'un historien véritable. Quand on sait apprécier la vérité, quand on sait combien elle est belle, commode même, car elle seule explique tout, quand on la sait, on ne veut, on ne cherche, on n'aime, on ne présente qu'elle, ou du moins ce qu'on prend pour elle [1]. »

POL DE COURCY.

lequel il a revu toutes les épreuves de cet ouvrage. C'est au concours judicieux et désintéressé de M. de Pawlowski qu'est due la correction des planches et du texte que nous présentons aux appréciations du public.

[1] Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire,* t. XVI.

LOUISE AMAURY*

NOUVELLE

Les premiers mois se passèrent à merveille. Le vieux sculpteur et son gendre s'entendaient parfaitement. Prosper Baudin tenait compagnie au bonhomme lorsque les jeunes époux faisaient quelques promenades en tête-à-tête au clair de la lune de miel, de sorte qu'il ne s'apercevait pas trop d'un changement quelconque dans les soins ou l'affection de Louise. On vivait bien, car le beau-père et le gendre gagnaient beaucoup, et quand, par hasard, l'ouvrage et l'inspiration chômaient, on continuait à escompter les bénéfices à venir. Malheureusement, Mairan vint à mourir, et sa mort, qui devait forcément changer la position des choses, arriva dans un de ces moments où toute la réserve se composait de dettes. On en découvrit même sur lesquelles on ne comptait pas. Il fallut vendre la maison pour les acquitter en partie, et prendre des engagements pour le reste. Prosper Baudin vint au secours de son ami et entama généreusement pour lui le petit pécule qu'il avait amassé. Gratien fit donc honneur à ses affaires; mais ces tracasseries, en dérangeant l'équilibre de son bonheur, lui firent prendre le séjour de Tours en dégoût. La fâcheuse faiblesse qui faisait le fond de son caractère et annulait souvent toutes ses bonnes qualités, se révéla ainsi pour la première fois.

* Voir la livraison de Juin, pp. 461-468.

Son humeur facile et joyeuse s'effrayait des difficultés de la vie, il manquait du courage moral nécessaire pour les vaincre et pliait bagage devant elles. Il proposa à Louise d'aller vivre à Nantes, où il avait l'espérance d'un bon établissement. Sa jeune femme, ne doutant pas d'être heureuse partout avec son mari, ne fit aucune objection, et tous deux partirent laissant à Tours Prosper Baudin, qui s'était opposé autant qu'il l'avait pu à cette décision et semblait en prévoir les résultats.

La mère de Gratien, prévenue par lui, les attendait à leur arrivée. La toilette de sa belle-fille la choqua. Louise portait le petit chapeau simple que son père aimait à voir encadrer son charmant visage, le manteau soyeux qu'il lui avait donné, la robe en souple étoffe de laine dont Gratien lui avait fait présent lors de leur mariage. Elle s'était faite belle pour plaire à madame Amaury. Mais celle-ci, avec son bonnet rond assez négligé, sa robe d'indienne et son tablier plus souvent raccommodé que lavé, trouva sa bru fort ridicule dans ses beaux atoûrs.

— Donne le bras à ta femme, dit-elle aigrement à son fils, je marcherai derrière vous. Ça lui ferait honte de m'avouer pour sa belle-mère; on me prendra pour votre servante.

De son côté la jeune femme, en arrivant dans la maison sombre et triste où on la conduisait, ne put se défendre d'un mouvement de répulsion et d'un douloureux serrement de cœur. Il lui sembla passer sans transition du doux printemps de son bonheur et de son amour à un glacial hiver plein de menaçantes tristesses.

Il en fut ainsi, en effet. La douceur de Louise, la soumission avec laquelle elle abandonna ses frais atours, son empressement à partager les travaux du ménage, l'adresse qu'elle y déployait et son talent pour réunir l'économie et le bien-être ne purent attendrir en sa faveur la haineuse vieille femme. Elle en voulait à la pauvre enfant d'être jeune et belle, parce que ces qualités lui donnaient sur Gratien un empire trop considérable. En la voyant paraître plus jolie, plus gracieuse encore sous le bonnet rond à longue garniture qui jetait une ombre légère sur son large front et découvrait son

cou blanc et sa mignonne oreille, elle regretta de le lui avoir imposé. Elle avait fini par tirer de Gratien les détails de la mort du vieux sculpteur, elle savait qu'il avait fallu payer les dettes, vendre la maison, et, dans cet esprit sordide et vindicatif, le dépit de voir son fils trompé dans ses espérances de fortune, ajouta encore à l'aversion qu'elle nourrissait contre Louise.

L'amour pour son fils avait été le seul sentiment qui eût jamais pénétré jusqu'au cœur de madame Amaury. Pliée dès ses premières années à cette vie de privation et de labeur incessant qui, chez certaines natures plus vigoureuses que tendres, matérialise pour ainsi dire l'âme humaine, en concentre l'énergie, et ne permet ni l'expansion intellectuelle, ni les jouissances morales, elle n'avait point connu l'insouciance de l'enfance et avait méprisé les vagues espérances de la jeunesse. Elle s'était mariée sans entraînement, sans émotion, comme elle aurait accepté un compagnon de chaîne condamné à partager ses durs travaux. Mais elle devint mère et peu à peu, à côté de l'instinct maternel que la brute partage avec notre race, se glissa l'amour réel, dévoué, l'amour des mères enfin, qui toucha cette rugueuse organisation, l'épanouit, y alluma des flammes qui l'échauffèrent, y fit jaillir une jouissance de tendresse inconnue. Seulement, ce sentiment si doux d'ordinaire prit l'empreinte de l'âpre et dur caractère que la nature, l'éducation et les souffrances avaient fait à madame Amaury. Son cœur sembla se refermer plus complétement pour le reste du monde à mesure qu'il s'ouvrait pour Gratien. Sa passion orgueilleuse, jalouse, dominatrice, accabla, écrasa le faible jeune homme. Elle ne se croyait jamais assez payée de sa farouche affection pour son fils, par celle qu'elle en obtenait en retour. Le mariage de Gratien, les circonstances qui l'avaient accompagné, faillirent, ainsi que nous l'avons déjà indiqué plus haut, la faire mourir de rage, et lorsque le retour des jeunes gens la mit en face de celle qu'elle regardait comme lui ayant volé son bien le plus cher, elle n'eut plus qu'une pensée : celle de reprendre son fils et de se venger de sa bru. Elle ne se demanda pas si elle avait réellement le droit de haïr cette jeune femme, si elle ne

rendrait pas Gratien malheureux, si elle ne risquait pas elle-même tout ce qui lui restait encore d'influence et de bonheur. Elle ne s'interrogea pas, n'hésita pas, ne comprit et ne calcula rien. Son intelligence endurcie et entièrement dominée par un instinct aveugle marchait à la destruction.

Il est facile de comprendre d'après cela les effrois secrets, les amertumes croissantes, les sourdes tortures qui rendirent peu à peu la vie de la pauvre Louise un véritable enfer. Sa nature timide et délicate la rendait moins propre que toute autre à une lutte dont elle ne comprenait pas bien la cause et le but. Elle ne savait que trembler, se soumettre et pleurer. Gratien en rentrant de son travail trouvait sa femme en larmes et était obligé de subir ses plaintes d'un côté, pendant que de l'autre sa mère lui déroulait toute une série d'aigres accusations.

Pour la plupart de ces vigoureux travailleurs qui tout le jour ont employé leurs bras robustes à dompter le fer, le bois, l'eau et le feu, c'est une épreuve à laquelle leur patience résiste mal que celle d'une maison troublée par des dissensions intestines. Ils ont besoin de repos d'esprit après leurs fatigues de corps, ils le demandent, ils l'exigent même souvent avec une grossière indifférence pour les souffrances, les chagrins, les inquiétudes de la mère de famille épuisée par de dures privations ou courbée sur le berceau d'un enfant malade; mais leur autorité capricieuse, quelquefois brutale, ne sait où se fixer, dans une lutte entre deux êtres qui leur tiennent d'aussi près qu'une mère et une femme. Durant ces orages, amenés par leur faiblesse, c'est le plus fort, le plus tenace, qui doit avoir raison. Leur égoïste amour de la paix les pousse de ce côté. Gratien, voyant qu'il ne pouvait réussir à rétablir la concorde dans le ménage, sortait en désespoir de cause et allait, suivant l'usage, se distraire au café avec des camarades. Alors madame Amaury accusait Louise de chasser son mari de chez elle par ses *pleurnicheries*, de le pousser au désordre et de ruiner entièrement une pauvre maison où elle n'avait apporté que des dettes et de beaux habits. Cependant, lorsque Gratien pensait que la vieille femme était rentrée chez elle,

il revenait sans bruit au logis, montait l'escalier à pas de loup, se glissait comme un voleur dans la chambre de Louise, et là, pourvu qu'il n'entendît plus parler de querelles et de disputes, redevenait gai et joyeux comme aux premiers jours de leur union. Il promettait à sa femme tout ce qu'elle voulait pour la consoler : une petite maison à eux tout seuls, un ménage où elle serait reine et maîtresse, des promenades en tête-à-tête comme sur les boulevards de Tours, enfin leur bonheur d'autrefois recommençant pour ne plus s'interrompre. Le lendemain, il est vrai, au bruit de la voix de sa mère, il oubliait ses promesses et se sauvait à son atelier, abandonnant Louise à ses seules forces. Celle-ci, se sentant aimée, reprenait du courage.

Malheureusement, sur ces entrefaites, Prosper Baudin revint de Tours, et Louise, voyant en lui un ancien ami dont la présence lui rappelait ses plus beaux jours, l'accueillit avec une joie naïve qui fit à l'instant jaillir de l'esprit de madame Amaury l'infernale pensée qui devait briser le bonheur de ses enfants. Malheureusement encore, Louise confia ses peines à Prosper, et celui-ci eut l'imprudence d'engager Gratien à mettre un terme aux chagrins de sa femme en la séparant de sa belle-mère ; mais celle-ci avait déjà agi sur l'esprit de son fils, et Gratien, dévoré par la jalousie, ne vit dans les observations de Prosper que la confirmation des soupçons de madame Amaury; il insulta son ami et, pour la première fois, rudoya et maltraita sa femme, lui défendant de revoir Prosper, de sortir seule, ni de recevoir personne sans que sa mère fût présente. De ce moment celle-ci tint entre ses mains le cœur de son malheureux fils et le tortura avec une aveugle imprudence. La conduite de Louise, ses paroles, ses actions, ses larmes et ses soupirs furent espionnés, commentés, envenimés. Gratien crut tout, sans contrôle et sans hésitation. La jalousie le dominait. Sa confiance dans sa mère n'avait cependant pu réussir à éteindre complétement son amour pour Louise. Il éprouvait parfois des retours passionnés de tendresse et de remords, et lorsque Prosper eut quitté la ville pour ne pas donner par sa présence un odieux prétexte aux calomnies

de la mère, Gratien sentit sa jalousie se changer en humiliation, en irritation profonde que les scènes de tous les jours exaspérèrent. Il menaça les deux femmes de partir, de les quitter, de s'en aller au bout du monde, si la tranquillité ne revenait autour de lui.

Un soir, en rentrant au logis, il fut surpris de voir la chambre de sa mère ouverte et vide, ce qui dénotait chez la vieille femme un singulier oubli de ses habitudes; en même temps il entendit retentir à l'étage supérieur les éclats de la voix rauque de madame. Amaury. Il comprit aussitôt qu'une violente querelle était engagée entre sa femme et sa mère.

Il s'arrêta avec humeur en hésitant sur ce qu'il avait à faire. Il venait de quitter des compagnons de joyeux caractère dont la gaieté avait réagi sur lui et secoué les ennuis qui depuis quelque temps alourdissaient sa vie. Enchanté de retrouver ainsi son entrain d'autrefois, il s'était senti au fond du cœur comme un vague regret de l'avoir échangé contre les soucis du présent. Cette impression se serait bien vite effacée de son esprit, s'il avait retrouvé sa Louise souriante et tendre au milieu du doux intérieur où il l'avait d'abord connue; mais, en rentrant chez lui, voir pleurer sa femme et entendre gronder sa mère c'était une trop grande épreuve. Il lui sembla qu'il avait fait à ces deux femmes des sacrifices dont elles ne lui tenaient pas assez compte ; son égoïsme exaspéré l'emporta sur sa faiblesse ordinaire, il escalada les marches de l'escalier deux à deux et tout irrité entra dans la chambre où se trouvaient madame Amaury et sa bru.

En l'apercevant Louise s'élança vers lui tout en pleurs comme pour se mettre sous sa protection; mais Gratien la repoussa, se jeta sur une chaise, enfonça ses deux mains dans les poches de son pantalon de velours et regarda les deux femmes en fronçant le sourcil.

— Ce sera donc toujours la même chose! dit-il d'une voix sourde, je n'entendrai jamais que des querelles et des plaintes. Ça ne peut pourtant pas durer ainsi. Je veux la paix chez moi, je vous

le déclare, et si vous ne me la donnez pas ici, j'irai la chercher ailleurs.

Louise, repoussée par Gratien, avait reculé jusque dans l'angle le plus éloigné de l'appartement ; affaissée sur elle-même et la figure couverte de ses deux mains, elle ne répondit aux paroles de son mari que par un sanglot étouffé. Madame Amaury sembla d'abord un peu surprise du ton résolu de son fils, mais elle s'empressa d'y applaudir.

— A la bonne heure, dit-elle, voilà qui est parler en homme ; si tu l'avais fait plutôt et plus souvent, mon garçon, ta femme n'irait pas se promener en ton absence, gaie et pimpante en rubans roses et en robe de soie pour t'accueillir ensuite en larmoyant. Elle garderait sa bonne mine pour toi, ça vaudrait mieux que de la montrer à d'autres.

Gratien rougit jusqu'au front et se leva en frappant du pied.

— Pourquoi l'avez-vous laissée sortir seule, s'écria-t-il avec fureur, je vous l'avais défendu, ma mère ! Vous entendez-vous toutes deux pour vous moquer de moi ?

— Est-ce que je peux la garder sous clef ? répondit madame Amaury avec un éclat de joie sauvage qui sortit de ses petits yeux gris ; elle ne se soucie guère de ce que je lui dis, ma foi ! Quand je lui fais des reproches, elle pleure, elle gémit et s'écrie qu'elle voudrait bien ne pas t'avoir épousé ; ça ne m'étonne pas, elle en connaît peut-être d'autres qui lui plaisent davantage. Je te dis, Gratien, que si j'avais fait le quart de ce que fait ta femme, ton père m'aurait rudement remise dans le bon chemin, et il aurait eu raison. Il faut qu'un homme soit le maître chez lui !

— Ah ! reprit Gratien d'une voix altérée, Louise regrette de m'avoir épousé. Est-ce bien vrai, ma mère, ne me trompez-vous pas ? Prenez garde ! vous ne savez pas ce que vous me feriez faire.

— Non, non, ce n'est pas vrai ! s'écria Louise au milieu de ses pleurs, ce n'est pas cela que j'ai voulu dire. J'ai dit seulement que j'étais heureuse à Tours et que mon père ne m'aurait pas laissé

maltraiter ainsi. O mon père ! mon pauvre père ! ajouta-t-elle avec une explosion de douleur, aurait-il pu penser que sa Louise serait un jour si malheureuse ?

— Et qui est-ce qui te rend malheureuse ? qui donc te maltraite ? dit brusquement Gratien en se retournant vers sa femme ; je ne demande, moi, que la paix et le repos, je travaille pour vous toute la journée, et quand je rentre, je ne peux pas seulement manger ma soupe et dormir tranquille à l'abri de vos querelles. Voyons, une fois pour toutes, finissez-en ou, par le diable, j'envoie promener toute la boutique, et je m'en vais si loin que vous n'entendrez plus parler de moi.

— Et ce serait fâcheux pour vous, la belle ! ricana madame Amaury ; c'est bien joli d'aller montrer vos toilettes par la ville ; si on ne trouve pas en rentrant l'argent gagné par le mari, le dîner s'en ressent ; l'on ne reste pas longtemps fraîche et coquette, et les galants ne vous regardent plus guère.

— Mais enfin, où a-t-elle été ? s'écria de nouveau Gratien ramené à ses premiers soupçons par l'infernale adresse de sa mère. Dites-le-moi une fois, et si elle a osé !... je l'en ferai repentir.

— Fais-le-lui avouer toi-même, reprit la vieille femme aigrement ; c'était ce que je lui demandais tout à l'heure ; si ça t'ennuie de m'entendre crier, essaye de la faire parler, tu verras si c'est facile quand elle a quelque chose à cacher.

Gratien bondit vers Louise et la saisit par l'épaule, brusquement, mais sans lui faire mal.

— Où as-tu été malgré ma défense ? dit-il les dents serrées.

Louise leva les yeux en tremblant et fut effrayée de l'expression inaccoutumée qu'elle lisait dans les regards de Gratien.

— Chez notre voisine la lingère, répondit-elle à voix basse, votre mère le sait bien.

— Oui, oui, reprit madame Amaury, mais qu'allait-elle y faire ? Autrefois elle y voyait celui qui est parti ; aujourd'hui elle allait y lire une lettre de lui.

— Est-ce vrai ? rugit Gratien.

Louise ne répondit pas immédiatement, peut-être la frayeur l'en empêcha-t-elle ; mais Gratien crut que ce silence était un aveu. Il fixa sur le visage de sa femme des yeux flamboyants, et dans le paroxysme de sa colère il leva sur la frêle créature une main dont le poids semblait capable de l'écraser. Pourtant au moment de frapper il s'arrêta, le courage lui manqua pour maltraiter celle qu'il avait tant aimée, celle qu'il aimait encore avec une passion dont sa folle jalousie elle-même était une preuve cruelle; le bras menaçant retomba sans force, et Gratien détourna la tête. Dans ce mouvement ses regards troublés rencontrèrent ceux de sa mère. L'impitoyable vieille souriait avec un ironique dédain de l'hésitation de son fils. Gratien lut dans ses yeux toutes les brutales pensées qui animaient cette âme endurcie où jamais n'avait existé de pitié pour la faiblesse, et qui ne ressentait de respect que pour la force physique. Un nouveau souffle de colère passa sur lui, enflamma son cœur, et sa main frémissante se releva encore. Puis tout à coup, un rauque gémissement lui échappa ; il repoussa Louise, courut à l'armoire, l'ouvrit, prit une poignée d'argent qui s'y trouvait, quelques hardes qu'il noua dans un mouchoir, et s'élança hors de la maison pour n'y plus jamais rentrer.

JULES D'HERBAUGES.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

REVUE DES PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE BRETAGNE ET DE VENDÉE *.

II. — *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.* Saint-Brieuc, Prudhomme, in-8°. tome VI, 1re livraison, 1874 ; — 2e livraison, 1876, 170 pp.

Instituée le 25 juin 1841, la Société archéologique des Côtes-du-Nord avait déjà publié cinq volumes de mémoires fort importants, lorsqu'elle révisa ses statuts en 1873. Depuis cette époque, elle n'a publié que deux livraisons de mémoires. La première contient :

1° Une importante étude du R. P. bénédictin dom François Plaine, notre collaborateur, sur *Jeanne de Penthièvre, duchesse de Bretagne*, et *Jeanne de Flandre, comtesse de Montfort.* Cette étude, qui repose sur des documents contemporains inédits, amène l'auteur à des conclusions qui ne sont pas absolument d'accord avec les opinions acceptées par l'histoire, depuis quatre siècles, à savoir que Jeanne de Flandre est au dessous de la réputation dont elle jouit, tandis que l'épouse de Charles de Blois, plus grande que sa renommée, ne devrait plus être l'objet d'accusations sans preuves et sans fondement. Celle-ci a montré un grand dévouement pour son mari ; elle n'a rien négligé pour sauvegarder l'indépendance de la Bretagne et pour écarter l'étranger du royaume de France. Celle-là, au contraire, a trahi sa double patrie de naissance et d'adoption, la France et la Bretagne, et elle a été un fléau pour l'une et pour l'autre.

2° La fin du *Glossaire explicatif* de quelques radicaux et de quelques formes qui entrent fréquemment en composition dans les *noms gaulois et celtiques*, par M. Tranois, ancien proviseur de l'Université. Nous y remarquons, en particulier, les formes diverses du radical *red*, cours d'eau, qui a donné son étymologie aux *Redones* et

* Voir la livraison d'avril, pp. 300-304.

à *Redon;* et l'importante explication du *Staliocanus Portus*, de Ptolémée, que l'auteur place à Coz Yeodet, près de Lannion.

La deuxième livraison contient : 1° L'intéressant compte rendu des fouilles du *tumulus du tertre de l'église de Plévenon* (Côtes-du-Nord), par M. Douilet, qui a retrouvé dans les débris recueillis tous les caractères de l'âge du bronze; — 2° la première partie d'un immense travail de statistiqne, entrepris par M. Gaultier du Mottay, le savant explorateur des voies romaines des Côtes-du-Nord ; c'est le *Répertoire archéologique du département*, commune par commune. Cette première partie comprend tout l'arrondissement de Saint-Brieuc. On sait que ces répertoires, dont le programme a été établi par le ministère de l'Instruction publique, et qui sont réclamés avec instance, à chaque réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, n'existent encore que pour les départements du Morbihan, de l'Aube, de l'Oise, du Tarn, de l'Yonne, de la Nièvre et de la Seine-Inférieure. M. Gaultier du Mottay aura eu l'honneur d'élever le huitième de ces monuments, d'une importance capitale pour notre histoire intime; et ceux-là seuls qui ont essayé de dresser ces répertoires pour quelques communes du canton qu'ils habitent, peuvent imaginer quels trésors de patience et de travail il faut accumuler pendant de longues années, pour arriver à constituer une œuvre aussi difficile.

LARVORRE DE KERPENIC.

LES DEUX COUSINES, par M. Lucien Darville. — Un vol. in-18, 402 pp. — Paris, Bray et Retaux, 82, rue Bonaparte.

C'est une trop réelle bonne fortune de trouver, à notre époque où tant de gens s'adonnent aux lectures faciles, un livre présentant sous une forme agréable les enseignements les plus sérieux, pour que je ne m'empresse de signaler l'intéressant ouvrage qu'a composé M. Lucien Darville, et qu'il offre au public sous ce titre : *Les deux Cousines.*

Je ne connais pas l'auteur, mais je le tiens, après l'avoir lu, pour un homme bon, habile à exposer les saines doctrines qu'il met sûrement en pratique : *Vir bonus dicendi peritus.* Ces mots ont été appliqués, si je ne me trompe, à un magistrat. Eh bien ! M. Lucien Darville me semble, en son œuvre, faire acte de magistrat qui,

habitué à scruter les misères sociales, fait mieux que les flétrir : il en développe paternellement les causes et en montre les remèdes.

Beaucoup de personnages vivent sous la plume de M. Lucien Darville ; on s'attache à eux, on les suit sans effort dans les péripéties d'un récit suffisamment mouvementé ; tout y est naturel et sain, rien d'outré ou de convenu, l'auteur nous peint ce que nous avons vu nous-mêmes. On reconnaît bien des physionomies. L'intérêt est soutenu, le sentiment vrai, souvent profond ; une morale sûre sort de ces pages et tend à rendre meilleur.

La scène est tour à tour à Paris, en Bretagne, dans les salons élégants, dans les demeures plus humbles, les châteaux, les camps, aux frontières, à l'armée de la Loire ; il en résulte des contrastes et des situations qui attachent ; toutes concourent à prouver la thèse que s'est proposée l'auteur. Chacun parle bien son langage. Peut-être parfois, se rencontre-t-il quelques longueurs, mais, placées surtout dans la bouche du vieux docteur, on se sent moins sévère ; n'est-ce pas un privilége ou un défaut de l'âge de disserter amplement ? — Je suis persuadé qu'après avoir lu *Les deux Cousines*, personne ne sera tenté de me reprocher ce que j'en dis ici. — Les bons livres sont toujours rares, surtout les livres qu'on peut sans danger mettre entre toutes les mains.

Vte EDOUARD DE KERSABIEC.

Mme la comtesse Arthur de Bouillé.

Une noble existence, en qui se résumaient bien des gloires et bien des douleurs, vient de s'éteindre parmi nous, au milieu du respect et du deuil de tous. Mme la comtesse de Bouillé était fille de l'illustre général de Bonchamps. A peine âgée de cinq ans, elle avait vu mourir son père sous les balles républicaines, mourir son frère de misère et de souffrances, et elle accompagnait en prison sa mère, dont elle parvenait du moins à adoucir la captivité. Par sa grâce ingénue elle lui fut même, près des geôliers, une providence. Mme de Bonchamps avait été condamnée à mort, et il ne fallut rien moins qu'un décret spécial de la Convention, obtenu par Haudaudine, pour sauver définitivement, après dix mois d'angoisses, celle dont le mari avait sauvé, à Saint-Florent, cinq mille prisonniers.

Ces cruelles épreuves furent suivies d'années de calme qui n'étaient pas et ne pouvaient pas être le bonheur; mais en 1817, Mlle de Bonchamps épousa le comte Arthur de Bouillé; le bonheur lui souriait enfin. Malheureusement il dura peu : non-seulement 1830 frappa au cœur M. et Mme de Bouillé, mais il brisa l'épée de M. de Bouillé, et 1832 le condamna, par un arrêt de mort, à mener la dure vie d'un proscrit. Atteinte dans ses affections les plus chères et dans sa fortune, Mme de Bouillé trouva, du moins, dans son intérieur ce qui est la consolation suprême des mères ; elle avait un fils et une fille en qui renaissaient toutes ses espérances ; mais, au bout de peu d'années, sa fille lui était enlevée après quelques mois de mariage. Son fils lui restait, et l'on peut dire qu'il était sa gloire. Doué de qualités brillantes et de talents qu'elle s'était plu à cultiver elle-même; fixé, en outre, non loin d'elle, par une union où il avait rencontré toutes les vertus, il n'avait plus, ce semble, qu'à jouir en paix de l'existence grande et prospère que Dieu lui avait faite; mais, au premier bruit de nos malheurs et quoique âgé de cinquante ans, il part avec son fils et son gendre qui, l'un et l'autre, n'étaient astreints par aucune loi au service. Tout le monde sait le reste [1]. Mme de Bouillé, veuve depuis peu d'années, avait alors soixante-onze ans. Ce qu'a été sa vie depuis cette funèbre époque, au milieu des débris de sa famille, il est aisé de le comprendre; mais ce qu'il faut comprendre aussi, c'est ce que peut la religion sur des âmes comme la sienne et ce que peuvent, en même temps, la piété filiale, le dévouement affectueux et le respect dont elle était entourée.

E. DE LA G.

M. Gaston Gauja, fils du regrettable préfet de la Loire-Inférieure et de la Vendée, et conseiller à Agen, a entrepris de publier sous ce titre : *Le Monde judiciaire de France en 1877*, un ouvrage où seront relevées et classées toutes les nominations judiciaires depuis 1840. La 1re partie donnera le tableau des ministres de la justice depuis 1830, des secrétaires généraux ou sous-secrétaires d'État depuis 1840; la composition actuelle du ministère, de la Cour de cassation, de chaque cour, tribunal et justice de paix. La 2e, les notices individuelles (il y en a près de 14,000) de chaque magistrat ou fonctionnaire de la chancellerie.

Un vol. gr. in-8° de plus de 700 pp. Prix : 22 fr. On souscrit chez M. Lamy, imprimeur à Agen. *Le Monde judiciaire* sera publié si 2,000 adhésions sont réunies avant le 1er août.

[1] Voir *Revue de Bretagne et de Vendée, Les fils d'un preux*, t. XXVIII, p. 446; *Nos victimes de la guerre*, id., p. 481; et *Guerre de* 1870-71, t. XXXI, p. 129.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Erection d'une statue à l'abbé Jean-Marie de La Mennais. — L'épée d'honneur du général Espivent de la Villeboisnet. — Couronnement de saint Michel. — Le 8 août à Sainte-Anne.

— La Bretagne a toujours rendu hommage à la mémoire de ceux de ses enfants qui l'ont particulièrement honorée et servie : à ce double titre, l'abbé Jean-Marie de La Mennais ne pouvait être oublié.

Ses nombreux amis, quelques années après sa mort, avaient déjà conçu le projet de lui élever une statue : les douleurs de la patrie entravèrent leur généreux élan.

Aujourd'hui, grâce à l'heureuse initiative de Mgr l'évêque de Vannes, cette œuvre véritablement populaire, à laquelle Son Em. le cardinal Saint-Marc, archevêque de Rennes et métropolitain de la Bretagne, a daigné accorder son haut patronage, va être reprise, et nous avons lieu d'espérer que Ploërmel verra bientôt s'élever sur l'une de ses places la statue de l'un des principaux bienfaiteurs de notre pays.

Ploërmel fut, en effet, la patrie d'adoption, le lieu qu'affectionnait entre tous l'abbé Jean-Marie de La Mennais. C'est là qu'en 1825 il vint, suivi de quelques Frères, jeter les premiers fondements de cette Institution, si humble à son aurore, et qui maintenant rayonne avec tant d'éclat dans le monde catholique; c'est là qu'il s'est éteint, au milieu des regrets et des larmes d'une population tout entière; c'est là, enfin, que repose sa dépouille vénérée.

Un Comité vient de se former à Ploërmel, dans le but de donner suite au projet si éminemment populaire de Mgr l'évêque de Vannes. Le bureau a été composé ainsi qu'il suit : Président, Mgr Bécel, évêque de Vannes. Vice-présidents : Prince de Léon, député de l'arrondissement de Ploërmel; — G. Peschart, conseiller d'arrondissement, maire de Ploërmel. Secrétaires : Lagrée, curé de Ploërmel, archiprêtre; — comte G. de Lambilly, conseiller général. Trésorier : Grandjean, notaire, adjoint au maire de Ploërmel. — Le Conseil municipal s'est empressé de donner sa complète adhésion et a voté, au nom de la ville de Ploërmel, une somme relativement importante. De nombreux souscripteurs appartenant à toutes les classes de la société se sont déjà spontanément inscrits.

L'expression de ces sympathies est pour le Comité un précieux encouragement. Répondant à son appel, tous les hommes de cœur tiendront à

honneur de contribuer à perpétuer la mémoire de l'humble prêtre, si grand dans sa simplicité, qui, refusant les dignités les plus hautes pour se consacrer au noble labeur de l'instruction chrétienne, avait fait la règle de sa vie dela touchante parole du divin Maître : *Sinite parvulos venire ad me.*

— Les habitants de la ville de Marseille viennent d'offrir à notre compatriote, M. le général Espivent de la Villeboisnet, sénateur de la Loire-Inférieure et commandant notre division militaire, une épée d'honneur, dont voici la description : sur la lame d'acier damasquiné, on lit la dédicace suivante : *Au général Espivent de la Villeboisnet, les Marseillais reconnaissants,* 4 AVRIL 1871. La poignée, en argent massif avec ornements dorés, est un pur chef-d'œuvre de ciselure, signé Froment-Meurice. Trois figures de femmes adossées, la Religion, la Patrie et la Gloire, soutiennent de leurs bras, élevés sur leurs têtes, une forteresse surmontée de la boule du monde faisant pommeau. Un génie ailé, dirigeant une épée flamboyante sur une hydre à trois têtes, forme la garde; ce groupe est plein de grâce et de hardiesse. Enfin, sur la coquille sont ciselés, d'un côté, l'écusson de Marseille avec son exergue : *Corde et brachio,* et les armes du général avec sa devise : *Sine maculâ semper.* Le fourreau est en velours rouge avec garniture d'argent, et le tout enfermé dans un écrin armorié de chagrin rouge.

— La cérémonie du couronnement de la statue de l'Archange, au Mont-Saint-Michel, s'est accomplie, le 3 juillet, avec une pompe et une solennité incomparables, en présence d'une foule immense accourue de toutes parts. La grand'messe a été célébrée par Mgr Bécel, évêque de Vannes. L'après-midi a eu lieu le couronnement: S. Em. le cardinal de Bonnechose, après un discours prononcé par Mgr Germain, évêque de Coutances, a couronné, au nom du Pape, la statue de l'Archange dans la basilique, tandis que Mgr l'évêque de Coutances, à cinq cents pieds au dessus du niveau des sables et en face d'un horizon de terre et de mer de vingt lieues, couronnait celle qui domine le mont. Le soir, une brillante illumination de la plage et un beau feu d'artifice terminaient cette journée. Les évêques qui ont assisté à cette grande fête étaient, outre ceux déjà cités, NN. SS. de Gap, d'Évreux, de Bayeux, de Luçon, du Mans, de Laval et Mgr de la Hailandière, ancien évêque de Vincennes.

— Le 8 août prochain, une fête magnifique réunira aux pieds de la sainte patronne de la Bretagne un nombre immense de ses enfants. Mgr le cardinal-archevêque de Rennes, délégué spécialement à cet effet par le Souverain Pontife, consacrera solennellement, au nom du Pape, la basilique dédiée à sainte Anne. Onze de NN. SS. les évêques assisteront à cette belle cérémonie, dont l'éclat doit effacer toutes celles qui ont eu lieu jusqu'à ce jour. Sa Grandeur Mgr Pie, l'illustre évêque de Poitiers, y prendra la parole pour célébrer la gloire de la Mère des Bretons.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANALYSES DES CONFÉRENCES DE LA RETRAITE DONNÉE PAR Mgr MERMILLOD AU SACRÉ-CŒUR DE RENNES (février 1877); par Mmes de L. et V. B., enfants de Marie. In-8°, 153 p. Rennes, imp. Oberthur..... 2 fr. 25

COLLECTION ARCHÉOLOGIQUE DU CANTON DE VERTOU (LOIRE-INFÉRIEURE), ou description raisonnée des objets et documents historiques recueillis dans ce canton; par Charles Marionneau. Gr. in-8°, 51 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud. En vente chez les libraires de Nantes..... 1 fr. 25

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*

ENSEIGNEMENT POPULAIRE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE RENNES. Cours du soir, année 1876-1877. Notions d'anatomie et de physiologie appliquées à l'hygiène; par M. Sirodot; 1er fascicule. In-4°, 95 p. Rennes, autog. Oberthur.

ESSAI D'UNE BIBLIOGRAPHIE RAISONNÉE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE; par René Kerviler, correspondant du ministère de l'Instruction publique. In-8°, 111 p. Saint-Quentin, imp. Moureau; Paris, lib. de la Société bibliographique.

Extrait du *Polybiblion*. Tiré à 110 ex., dont 10 sur vélin et numérotés.

ÉTAPES (LES) D'UNE CONVERSION; par Paul Féval. In-8°, 270 p. Paris, Palmé..... 3 fr.

FLEURS DE BRETAGNE, suivies de *Jérusalem détruite*, poème historique; par Édouard Frain. In-16, 149 p. Rennes, lib. Plihon.

FROTEILLE; par Constant Guimard. In-12, 81 p. Nantes, imp. Bourgeois; lib. Mazeau; Morin; Rennes, Fougeray.

HISTOIRE DES ANGES; par A. Jeanniard du Dot. In-18, 215 p. Nantes, imp. Bourgeois; tontes les libr. catholiques.

JOURNÉE (LA) DES BARRICADES ET LA LIGUE A RENNES. Mars et avril 1589, d'après des documents contemporains inédits, par S. Ropartz. In-18, 142 pp. Rennes, Plihon.

Extrait des *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*. Tiré à 100 ex.

POLE (LE) ET L'ÉQUATEUR. Études sur les dernières explorations du globe, par Lucien Dubois. Nouvelle éd., mise au courant des plus récentes découvertes. II. L'Afrique centrale. Paris, lib. Lecoffre, 328 pp. et carte..... 2 fr.

TUMULUS (LE) DES TROIS SQUELETTES A PORNIC (LOIRE-INFÉRIEURE); par le baron de Wismes. In-8°, 77 p. et 8 pl. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*

XARIOT; par Constant Guimard. In-12, 57 p. Nantes, lib. Mazeau, Libaros; Rennes, lib. Fougeray.

ORAISON FUNÈBRE

DE

MONSEIGNEUR FOURNIER, ÉVÊQUE DE NANTES

PRONONCÉE PAR

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ANGERS

Dans la cathédrale de Nantes, le 30 juillet 1877.

Hic est fratrum amator et populi Israël.
Il aimait ses frères et tout le peuple d'Israël. (II *Machabées*, xv, 14.)

Messeigneurs, mes Frères,

Ce mot de la sainte Ecriture, nous l'avons trouvé sur toutes les lèvres au jour des funérailles de votre bien-aimé Pasteur. Et mieux encore que la parole, le spectacle dont nous étions témoins nous disait que jamais louange n'avait été plus méritée. Ce deuil public, cette foule silencieuse et recueillie, ces maisons tendues de noir depuis le magasin somptueux jusqu'à l'humble mansarde, cette marche funèbre qu'on eût dit plutôt une marche triomphale, ce cercueil escorté de tant d'honneurs et de regrets, ces démonstrations unanimes d'une grande cité associée tout entière aux tristesses de la famille sacerdotale, tout cela proclamait plus hautement que n'auraient pu le faire les plus éloquents discours, combien cet évêque avait aimé ses frères : *Hic est fratrum amator*.

Mais le peuple d'Israël, à son tour, c'est-à-dire l'Eglise, pouvait-il rester insensible à la perte de celui qui l'avait tant aimé ? A l'exemple du prophète loué dans les paroles de mon texte, votre zélé pontife

avait prié, travaillé, combattu pour le peuple et pour toute la cité sainte : *Pro populo et universa sancta civitate.* Votre deuil, mes Frères, devait être un deuil pour tous : pour l'Eglise romaine, dont les prières ont accompagné dans l'éternité le pieux évêque qui était allé porter ses dernières forces aux pieds du Souverain-Pontife ; pour l'Eglise de France, au sein de laquelle il s'était acquis tant d'estime et de sympathie ; pour la province ecclésiastique de Tours, qu'il réjouissait par l'éclat et la vivacité de sa verte vieillesse ; pour la patrie elle-même, à laquelle, en des temps difficiles, il avait apporté le concours de ses lumières et de son dévouement. Plus il avait aimé et servi toutes les grandes et nobles causes, plus il méritait cet éloge sorti de toutes les bouches : *Hic est fratrum amator et populi Israël.*

Hélas ! vénérable Frère, ce n'est pas dans une cérémonie funèbre comme celle-ci que nous nous proposions de célébrer vos longs services. Encore quelques jours, et nous allions nous réunir autour de vous, pour saluer cette couronne d'honneur que la vieillesse met au front de ceux qui ont marché dans les voies de la justice : *Corona dignitatis senectus quæ in viis justitiæ reperietur*[1]. Vos collègues dans l'épiscopat, vos prêtres, vos fidèles diocésains, tous se faisaient une fête de répéter d'une même voix au souvenir de vos cinquante années de vie et de vertus sacerdotales : *Jubilæus est et quinquagesimus annus*[2]. Et en place de ces joies chrétiennes, nous n'avons trouvé que des larmes, une mort inattendue, un cercueil ramené de la terre étrangère, si Rome, la patrie de tous les chrétiens, pouvait jamais être appelée de ce nom. Mystérieuse disposition de cette Providence souveraine qui, pour nous avertir du néant de nos destinées, substitue ses pensées aux nôtres, et fait évanouir nos desseins dans les profondeurs de ses impénétrables conseils !

Mais du moins la matière de nos louanges nous reste-t-elle tout entière dans les œuvres qui en sont le motif et le fondement ; et il semble même que la mort, cette révélatrice suprême des grandes vies, soit venue répandre de nouvelles lumières sur des mérites déjà si éclatants. Est-il un témoignage à la fois plus émouvant et plus sûr que

[1] Proverbes, XVI, 31.
[2] Lévit., XXV, 11.

celui de tout un peuple venant exprimer ses sentiments sur une tombe qui va se fermer pour toujours ? Aussi, mes Frères, ne chercherai-je pas la pensée ni l'ordre de mon discours en dehors de la devise que vous placiez naguère autour du cœur de votre Evêque, et qu'il avait adoptée lui-même comme la règle de sa vie. Avant comme après son élévation à l'épiscopat, il a aimé ses frères : *Hic est fratrum amator;* il a aimé l'Eglise : *et populi Israël.* Et ce double amour, manifesté par un dévouement à toute épreuve, a été la source de son mérite devant Dieu et aux yeux des hommes. Telle sera la substance de l'éloge que je me propose de consacrer à la mémoire de votre révérendissime et illustrissime Père en Dieu, Monseigneur Félix Fournier, évêque de Nantes.

I

Ce n'est pas sans émotion que je relisais, ces jours derniers, la belle page où saint Grégoire de Nazianze fait l'éloge de sa ville natale, devenue le théâtre de son ministère de prêtre et d'évêque, après avoir été le berceau de son enfance. « Nous sommes en petit nombre, s'écriait-il au lendemain de son ordination ; l'on pourra dire de nous que notre tribu est la moindre parmi les enfants d'Israël, que nous comptons pour peu de chose dans l'armée de Juda, *qui exiguo numero sumus, qui minimæ tribus inter filios Israël, qui paucissimi in millibus Juda;* mais ce que je n'accorderai jamais, c'est que les plus vastes cités, les troupeaux les plus nombreux nous soient préférables en aucun point ; *nec vero concedam ut amplissimæ civitates gregesque latissimi nobis ulla in re præferantur* [1]. » Touchante effusion d'un noble cœur, en qui le sentiment patriotique s'unissait à l'esprit religieux, pour produire un attachement inviolable ! Aussi le grand évêque pouvait-il ajouter à juste titre, en s'adressant à ses concitoyens devenus ses enfants dans la foi : « S'il est dû davantage à celui qui a plus aimé, dans quelle mesure votre charité devra-t-elle répondre à la mienne, pour acquitter la dette que nous avons contractée les uns envers les autres ? » *Et si ei qui plus amavit plus debetur, quanam mensura charitatem eam metiar, qua vos mihi charitas mea tanquam ære alieno devinxit* [2] ?

[1] Oratio, III, n° 6.
[2] Oratio, III, n° 7.

Qui mieux que votre Evêque pouvait tenir un tel langage? Ce n'est pas un bourg de la Cappadoce, sans nom et sans gloire, qui excitait en lui ces transports d'un cœur reconnaissant. Il avait plu à la divine Providence de lui donner pour patrie l'une de ces cités où les avantages de la nature se joignent aux traditions de l'histoire pour en faire un lieu privilégié. Elle avait certes de quoi lui inspirer une noble fierté, cette grande et belle ville où l'Océan semble venir au devant des flots que lui apporte l'artère centrale de la France, comme pour réunir en ce point de rencontre les richesses et l'activité de deux mondes ; cette reine du commerce et de l'industrie, avec ses vieux souvenirs, son passé glorieux, ses longs siècles d'indépendance et de luttes contre l'étranger ; cette antique Eglise arrosée du sang des Donatien et des Rogatien, fécondée par les travaux des Clair, des Félix et des Emilien, restée vierge de toute hérésie, aussi peu accessible aux intrigues du calvinisme qu'aux violences de la Révolution, et se retrouvant après dix-huit siècles de lumières et de vertus, avec sa vieille foi bretonne, ferme comme le granit de ses côtes, robuste comme les chênes de ses forêts. L'enfant de Nantes reçut de toutes ces choses une impression qui ne s'effaça plus de son cœur ; et l'attachement pour sa ville natale vint désormais prendre une place à jamais marquée parmi tous les nobles sentiments qui devaient gouverner et remplir sa vie.

C'est qu'en effet il y avait trouvé ce qui est plus encore que le bienfait de la naissance, le don de la foi et de la vie divine. Aucune autre faveur ne lui semblait comparable à celle-là, et l'on pouvait répéter de lui ce que saint Grégoire de Nazianze disait de saint Césaire : « Le premier et le plus beau titre à ses yeux fut d'être et de se nommer chrétien : « *Ad dignitatem hoc primum erat quod christianus esset et nominaretur* [1]. » Ces sentiments, puisés de bonne heure au foyer domestique, ne pouvaient que se fortifier sous la conduite des maîtres qui dirigeaient alors les grandes écoles de Nantes. L'enseignement y avait reçu une forte impulsion, grâce à l'initiative d'un homme qui peut compter à bon droit parmi les meilleurs apologistes de la religion chrétienne, et auquel il n'a manqué que des circonstances moins

[1] Orat., VII, n° 10.

difficiles et une plus grande fermeté de caractère pour jeter sur le siége de Nantes un éclat incontestable. Duvoisin avait relevé de leurs ruines ces institutions abattues par la tempête révolutionnaire, quand l'abbé Fournier vint y achever son éducation littéraire et théologique. Il était facile dès lors de surprendre en lui le germe des qualités précieuses que nous devions admirer plus tard : cet esprit ouvert, vif et pénétrant, qui savait se mouvoir avec aisance dans tout ordre d'idées; cette brillante imagination, où la nature venait se refléter avec ses riches couleurs ; ce jugement fin et délicat que l'étude des œuvres d'art et le commerce des intelligences d'élite devaient perfectionner sans peine ; et par dessus tout, cette nature expansive, qui se répandait volontiers au dehors, sans toutefois s'y absorber, n'allant au devant de l'amitié que pour y trouver une nouvelle occasion de dévouement. Si je ne craignais de m'approprier jusqu'au bout les paroles du grand orateur que je citais tout à l'heure, j'appliquerais au jeune séminariste de Nantes ce que saint Grégoire disait de son frère : « Autant il l'emportait par l'étude et par l'application sur ceux qui avaient la conception rapide, autant surpassait-il les esprits laborieux par la promptitude du coup d'œil » : *ut volucri ingenio præditos studio et diligentia, ita studiosos et industrios ingenii celeritate superabat* (²). Aussi fut-il jugé capable d'enseigner à un âge où d'ordinaire l'on se contente d'apprendre ; et les premières chaires de belles-lettres et de philosophie ne parurent pas au dessus d'un disciple qui dès le début s'annonçait comme un maître.

C'était l'heure où un grand mouvement se produisait dans l'Église de France. Un écrivain de premier ordre entraînait les esprits par la fascination d'un talent plein de vigueur et d'éclat. Secouer l'indifférence d'un siècle au sein duquel les sophistes avaient affaibli l'esprit religieux, opposer l'autorité de la tradition au rationalisme engendré par le doute cartésien, briser les vieilles entraves que l'exagération de la puissance civile avait apportées à la liberté de l'Eglise, resserrer les liens avec Rome pour assurer aux souverains et aux peuples la meilleure des directions et la plus haute des garanties, voilà le caractère que présentait à l'origine ce mouvement d'idées, l'un des plus puis-

² Orat., VII, n° 7.

sants qui aient traversé notre époque. Heureux si, dans la poursuite d'une telle fin, l'impétueux polémiste n'avait pas ébranlé les bases mêmes de la raison, en plaçant toute certitude dans le consentement général ; s'il n'avait pas confondu, dans le vague de ses conceptions, l'ordre naturel avec l'ordre surnaturel, l'autorité divine de l'Eglise avec le sens commun de l'humanité ; s'il n'avait pas cherché en bas le pouvoir qui vient d'en haut ; si, à force de déclamer contre les abus, il ne s'était pas attaqué à l'essence même des institutions les plus respectables ; et si enfin, en voulant couper court à l'arbitraire, il n'avait pas, dans l'intérêt prétendu de la vérité, ouvert le champ à tous les excès d'une liberté sans frein ni limites. De telles erreurs, nourries par un orgueil indomptable, devaient le conduire aux abîmes où nous l'avons vu descendre sans dignité et sans profit, donnant la main à ceux-là mêmes qu'il avait combattus si victorieusement, révolté contre l'Eglise dont il avait répudié la doctrine, révolté contre l'ordre social qu'il entendait bouleverser de fond en comble, révolté contre lui-même au point d'arracher de sa vie les pages qui en avaient fait la grandeur et la gloire.

Avec les aspirations généreuses qui faisaient le fond de sa nature, l'abbé Fournier ne pouvait rester insensible aux ardeurs d'une lutte qui semblait promettre de si heureux résultats. Mais à l'exemple de quelques autres intelligences d'élite que l'abbé de La Mennais avait pu éblouir un instant, mais non pas subjuguer, aussi éloigné d'un blâme prématuré que d'un enthousiasme irréfléchi, il sut discerner bien vite le bon grain de l'ivraie. Attentif à ces controverses qui passionnaient les esprits, il n'en retint que ce qu'il fallait en retenir, la nécessité de rompre à jamais avec un gallicanisme étroit et impuissant, et la ferme résolution de chercher désormais dans une communion plus étroite et plus intime avec l'Eglise romaine les vraies conditions de la vie et de la liberté religieuses. C'est ainsi qu'à toutes les époques de l'histoire la Providence sait tirer le bien du mal ; et lors même que les instruments dont elle se sert deviennent infidèles à leur mission, leur action demeure malgré eux dégagée des erreurs qu'ils voulaient y mêler, et se prolongeant dans la seule mesure vraiment utile au plan divin et aux intérêts de l'Eglise.

Ce n'était pas là toutefois, dans les luttes de la doctrine, que l'abbé Fournier allait trouver sa véritable voie. La carrière de l'enseignement ne devait être pour lui qu'une préparation au ministère paroissial. Là, mes Frères, se trouvaient les devoirs et les fonctions qui répondaient davantage à ses aptitudes et à ses goûts. Sublime, mais redoutable position que celle du pasteur des âmes vivant au milieu du monde et n'étant pas du monde ; étranger aux affaires du siècle, auquel néanmoins mille liens le rattachent ; obligé de voir dans chaque famille la sienne propre, sans appartenir à aucune ; redevable à tous et n'ayant le droit de se refuser à personne ; appelé sans cesse à guérir dans les autres des plaies qu'il doit ignorer en lui-même ; ne demandant à ses semblables que de connaître leurs souffrances pour leur laisser leurs plaisirs ; toujours prêt à ouvrir à l'infortune un cœur qu'il tient fermé aux passions, prompt à se rendre où son ministère l'appelle, heureux dans la solitude que sa vocation lui crée, et ne négligeant pas plus le soin de l'intérieur pour les occupations du dehors que le travail de l'extérieur pour la culture du dedans, comme le disait si bien saint Grégoire le Grand : *Internorum curam in exteriorum occupatione non minuens, exteriorum providentiam in internorum sollicitudine non relinquens* [1] : allant sans cesse des hommes à Dieu pour lui offrir leurs prières, et de Dieu vers les hommes pour leur annoncer le pardon ; et se tenant ainsi entre le temps et l'éternité, le pied sur la terre où s'accomplit sa mission, la face vers le ciel d'où lui viennent la lumière et la force !

Le curé de Saint-Nicolas de Nantes était admirablement doué pour un tel ministère. Il possédait à un haut degré cet art de diriger les âmes sans trop peser sur elles, et en leur laissant le mérite de leur action propre, alors même qu'elles suivent l'inspiration d'autrui ; cette bonté attrayante et communicative qui sait trouver facilement le chemin des cœurs et obtenir quelquefois du charme d'une conversation familière ce que l'on demanderait en vain au discours le mieux étudié ; cette activité d'esprit qui, sans se lasser jamais, va d'une œuvre à une autre, créant, développant, perfectionnant, et ne connaissant de limites que les besoins des âmes ; ce don si rare et si pré-

[1] *Pastor*, 2 p. c. i.

cieux d'approprier la parole de la foi à tous les âges et à toutes les conditions, et de se plier aux formes simples du catéchisme avec la même facilité qu'aux exigences plus hautes de la conférence dogmatique ; et, ce qui est le couronnement de tout le reste, cette charité compatissante qui, dans ses efforts pour soulager toutes les misères, se laisse entraîner à la seule imprudence que l'on ne se sente pas le courage de blâmer, celle de ne pas savoir calculer, lorsqu'il s'agit de venir au secours des pauvres et des malheureux. C'est bien au curé de Saint-Nicolas que l'on pouvait appliquer ces belles paroles de saint Ambroise : « Le propre du prêtre, c'est de ne nuire à personne et de vouloir être utile à tout le monde ; quant à le pouvoir, Dieu seul en a le moyen : » *Sacerdotis est nulli nocere, prodesse velle omnibus ; posse autem solius est Dei* [1]. Est-il besoin de nommer cet orphelinat de Sainte-Marie, qui devait arracher à la misère et au vice tant de jeunes filles, placées désormais à l'abri de tout péril sous l'action bienfaisante et salutaire de la religion ; cette maison de Bon-Secours pour les ouvrières infirmes ou sans travail ; ces conférences de Saint-Vincent-de-Paul qu'il eut le mérite d'introduire à Nantes, dans un temps où cette grande institution ne faisait que de naître, devinant ainsi tout le bien que pourrait opérer une milice chrétienne si ardente et si dévouée ? Faut-il rappeler ces confréries, ces associations de piété, ces réunions charitables dont il était l'âme, et auxquelles il ne cessait de prêter le concours de sa parole, toujours recherchée avec le même empressement et accueillie avec la même faveur dans le cours d'un si long ministère, parce qu'elle jaillissait du cœur comme d'une source intarissable ? Rarement, je ne crains pas de le dire, la charge pastorale aura été exercée de nos jours, dans la direction d'une paroisse, avec un tel ensemble de qualités et un si grand succès.

Aussi ne suis-je pas étonné, mes Frères, de l'estime et de la sympathie universelles qui s'attachaient parmi vous au nom de l'abbé Fournier. On le vit bien, lorsque dans une circonstance mémorable, le suffrage de ses concitoyens vint l'enlever pour un temps à son paisible ministère, pour l'appeler à siéger dans les conseils de la nation. Notre infortunée patrie allait tenter, pour la dixième fois peut-être,

[1] *De Officiis ministrorum*, l. III, c. IX.

l'une de ces expériences politiques auxquelles on la dirait condamnée, depuis que, sortie de ses voies traditionnelles, elle s'obstine à chercher ailleurs les conditions de la vie et la stabilité des institutions. Les pouvoirs publics étaient à terre, confirmant par leur chute cette loi de l'histoire que l'usurpation appelle la révolte. Les hommes qui avaient assumé la lourde tâche de rétablir l'ordre troublé par eux, n'annonçaient pas dès le début les desseins qu'ils devaient manifester plus tard. Etait-ce calcul de leur part ? Ou bien n'était-ce pas plutôt un reste de cette éducation chrétienne que l'athéisme et le matérialisme, si audacieux depuis lors, n'avaient pas encore réussi à ruiner complétement ? Il ne m'appartient pas de le dire. Toujours est-il que les passions irréligieuses ne se montraient pas à l'origine de ce mouvement, auquel mon sujet m'oblige à toucher. Volontiers l'on rendait hommage à la religion, au zèle de ses ministres, aux vertus et au dévouement qu'elle inspire. On l'appelait à bénir ce qui semblait devoir être l'emblème des institutions nouvelles : la voix publique conviait des évêques, des prêtres, et ce n'étaient pas les moins illustres, à prendre leur part d'action dans l'œuvre commune. Bref, devant de telles démonstrations, il n'était pas interdit d'espérer ; difficile aujourd'hui en présence de tout ce qui se passe, l'illusion était possible il y a trente ans. Pourquoi n'avouerai-je pas qu'au milieu de ces aspirations plus généreuses que fondées, le curé de Saint-Nicolas de Nantes ne fut pas des derniers à concevoir quelque espérance ? Son dévouement aux classes ouvrières lui faisait désirer la solution équitable des problèmes épineux qu'a soulevés l'industrie moderne, tandis que, d'autre part, la liberté de l'enseignement chrétien repoussée par le précédent régime avec une opiniâtreté si aveugle était au nombre de ses vœux les plus ardents. Pourquoi faut-il que tant de bons esprits ne se soient pas rencontrés dès lors dans la même pensée, pour comprendre que l'on ne refait pas plus le tempérament d'un peuple que celui d'un individu, qu'il est impossible d'arracher un organe essentiel, vital, du corps d'une nation, sans la frapper de mort ; et que pour maintenir une société dans les conditions normales de sa force et de sa vie, il est nécessaire avant tout de conserver au milieu d'elle, haute et respectée, la grande institution centrale avec laquelle et par

laquelle un pays est né, a vécu, a grandi, a prospéré, s'est développé, ne faisant qu'un avec elle, et trouvant dans cette alliance féconde, à travers toutes les vicissitudes de son histoire, la garantie souveraine et permanente de sa grandeur et de son unité ?

C'est avec bonheur qu'à l'expiration de son mandat, subi plutôt que recherché, l'abbé Fournier retourna vers sa chère paroisse de Saint-Nicolas, à laquelle il allait désormais consacrer les efforts d'un zèle qui ne devait plus souffrir de partage ni d'interruption ; et c'est alors, mes Frères, que vous l'avez vu s'appliquer avec une ardeur infatigable à la grande œuvre qui a illustré pour toujours son ministère paroissial. Quand saint Grégoire de Nazianze voulait résumer dans un dernier trait l'éloge de son père, il montrait à ses auditeurs la splendide église dont le vénérable défunt avait doté sa ville natale ; il se plaisait à la décrire de la base jusqu'au faîte, avec ses riches portiques, ses vastes nefs, ses colonnes élancées ; et il s'écriait dans l'enthousiasme de la piété filiale : « Comment passer sous silence une telle œuvre, qui par sa grandeur l'emporte sur la plupart de nos monuments, et par sa beauté les surpasse presque tous » : *opus profecto haud silentio dignum, cum magnitudine quidem plurima, pulchritudine vero cætera omnia pene superet* [1]. Ce cri d'admiration et de reconnaissance, vous l'avez entendu sortir de toutes les bouches lorsque, il y a un an à peine, le sceau de la consécration divine venait s'imprimer au temple majestueux que votre ville comptera désormais parmi ses plus beaux ornements : chef-d'œuvre d'intelligence et d'initiative de la part du jeune prêtre qui, à une époque où le goût du public était encore si peu formé, avait osé réagir l'un des premiers contre une tendance déplorable, pour ramener l'art chrétien à ses vraies traditions ; monument insigne de la générosité de tout un peuple, heureux de s'associer aux pieuses industries d'un zèle qui, pour égaler les ressources aux besoins, s'ingéniait de mille manières à trouver de quoi faire face aux difficultés d'une entreprise réputée impossible ; témoignage à jamais éclatant de ce que peut obtenir le pasteur des âmes, quand c'est la sollicitude envers son troupeau que l'on sent monter de son cœur à ses lèvres, pour animer sa parole

[1] Orat., XVIII, 39.

et dominer tous ses actes. Il n'y avait qu'une pensée qui, dans ce jour de commune allégresse, fût absente de tous les esprits : c'est qu'en marquant de l'huile sainte ces murs élevés au prix de tant de sacrifices, et en vous faisant entendre à cette occasion sa parole mieux inspirée que jamais, l'auteur d'une telle œuvre chantait son *Nunc dimittis*, et se préparait dans un court intervalle, à quelques pas de sa chaire, la place de son tombeau.

Mais écartons pour un moment ces funèbres pensées, afin de suivre jusqu'au bout le récit d'une vie que nous n'avons pas encore embrassée dans tout son cours. Après de si longs services, il ne semblait pas possible qu'un tel mérite ne dût pas franchir un jour le second rang de la hiérarchie, pour briller au premier d'un éclat nouveau. Ce sentiment que nous éprouvions tous était le vôtre, mes Frères, quand vos vœux, devançant le choix de l'autorité, s'exprimèrent hautement dans une manifestation d'autant plus imposante qu'elle était plus spontanée. Pour montrer tout ce qu'ils avaient de légitime, il eût suffit d'ailleurs du suffrage de l'illustre archevêque dont la pourpre romaine vient de couronner les travaux et les vertus, et qui mieux que personne pouvait apprécier ce qu'une amitié de cinquante ans lui avait fait connaître [1]. Vous aviez vu à l'œuvre le prêtre éminent qui, depuis près d'un demi-siècle, se dévouait pour ses frères de Nantes et pour l'Eglise ; devant un passé qui répondait si sûrement de l'avenir, vous pensiez que son cœur ne ferait que se dilater avec sa famille spirituelle, qu'une plus haute charge deviendrait pour lui la source d'un plus grand mérite, en lui fournissant l'occasion de déployer davantage ses rares qualités. Il m'est doux de pouvoir vous montrer dans la deuxième partie de mon discours que l'événement n'a pas trompé vos prévisions, et qu'après comme avant son élévation à l'épiscopat, Mgr Fournier a justifié la devise qu'il s'était choisie et dans laquelle j'ai renfermé tout son éloge, à la suite de l'historien des Machabées : *Hic est fratrum amator et populi Israel.*

[1] Son Eminence le cardinal Brossais-Saint-Marc, archevêque de Rennes.

II

« Avez-vous été constitué le chef d'une réunion d'hommes, disait le Sage, ne vous élevez pas dans votre esprit; mais soyez parmi eux comme l'un d'eux : » *Rectorem te posuerunt? Noli extolli; esto in illis quasi unus ex ipsis* [1]. Telle fut la maxime de Mgr Fournier, lorsque, choisi du milieu de ses frères, hier encore leur égal, il se vit le lendemain leur supérieur et leur père. Rien ne parut changé, ni dans son langage ni dans ses habitudes. Tel on l'avait vu, dans son presbytère, doux, bienveillant, accessible à tous, accueillant avec une égale bonté grands et petits, riches et pauvres, tel on allait le retrouver dans son palais épiscopal, avec un air et un ton de paternité auxquels une plus haute dignité ne ferait qu'ajouter un nouveau charme. Oui, laissez-moi le dire en toute simplicité, c'était toujours le curé de Saint-Nicolas, que tous avaient connu, avec la seule différence que sa paroisse était devenue un diocèse: même affabilité souriante, même condescendance envers tout le monde. Non pas qu'il fût homme à laisser le pouvoir faiblir entre ses mains; mais tout en le voulant fort et respecté, il s'appliquait à l'exercer sans faste et sans hauteur. Il avait appris de saint Ambroise que si l'inférieur a besoin de sentir l'autorité, quand les circonstances l'exigent, l'humilité ne doit jamais manquer au supérieur : *Nec auctoritas desit inferiori, si res poposcerit, nec humilitas superiori* [2]. Voilà pourquoi, suivant le conseil du saint évêque de Milan, il avait soin de ne rien mêler de trop rude à ses avertissements, et de ne pas faire du reproche un outrage : *Neque monitio aspera sit, neque objurgatio contumeliosa* [3]. Aussi lent à croire le mal que prompt à reconnaître le bien, il oubliait volontiers les torts que l'on avait eus à son égard, et la calomnie elle-même, on le sait assez, le trouvait sans fiel. En toutes choses, il cherchait ce sage tempérament dans lequel saint Grégoire le Grand plaçait le vrai caractère de la puissance spirituelle : « Il faut savoir joindre la dou-

[1] Eccl. XXXII, 1.
[2] S. Ambroise, *de Officiis minist.*, *l.* III, c. IX.
[3] *Ibid.*, III, XXII.

cœur à la sévérité, et faire de l'une et de l'autre un heureux mélange, de telle sorte que les subordonnés ne s'irritent pas d'une rigueur extrême, ni ne se relâchent par suite d'une indulgence excessive » : *Miscenda ergo est lenitas cum severitate, faciendum quoddam ex utroque temperamentum, ut neque multa asperitate exulcerentur subditi, neque nimia benignitate solvantur* [1]. Il en coûtait peu à Mgr Fournier de mettre en pratique des maximes qui répondaient si bien à ses propres sentiments; il lui suffisait pour ainsi dire de se laisser aller au mouvement de son cœur ; et cette qualité dominante lui a valu son ascendant sur les âmes. Car si l'intelligence et le caractère sont ici-bas deux grandes forces, l'homme n'a toute sa puissance et toute son élévation que par le cœur : il n'y a pas de mesure plus complète de sa valeur devant Dieu ; et si c'est la tête que l'on a coutume de couronner sur la terre, au ciel on ne couronne que le cœur.

Le concile du Vatican venait de suspendre ses mémorables séances, quand le nouvel évêque se vit appelé à prendre possession du siége des Clair et des Félix. Veuve de son premier pasteur depuis de longs mois, l'illustre Eglise de Nantes n'avait pas eu la consolation de se voir représentée dans ces solennelles assises de la chrétienté ; mais la renommée de votre foi y était, mes très-chers Frères ; mais votre attachement au Saint-Siége, manifesté par les offrandes de votre générosité, et plus encore, par l'héroïsme de vos fils, mais votre zèle à soutenir les divines prérogatives du successeur de saint Pierre n'était ignoré de personne ; et nul n'aurait été plus digne d'en témoigner que celui dont le dévouement et les convictions n'avaient jamais connu à cet égard la moindre défaillance. Pouvait-il ne pas souscrire d'avance et avec joie aux décisions de l'auguste assemblée, lui qui, simple prêtre, n'avait cessé de tourner ses regards du côté de Rome pour y chercher la vraie lumière ; lui qui, dans les conseils du diocèse et à une époque où les meilleurs ne savaient pas se défendre d'une certaine hésitation, n'avait pas craint de demander, en place d'une réforme incomplète, le retour pur et simple à la liturgie de l'Eglise mère et maîtresse de toutes les autres. Il était avec nous d'esprit et de cœur, l'écrivain distingué qui, dans des pages émues, avait célébré devant l'élite de sa

[1] *Reg. past.* pars II, c. VI.

ville natale les grandeurs incomparables du pontificat suprême [1]. Ses vœux étaient les nôtres ; il applaudissait de loin à des efforts qu'il ne pouvait seconder, se bornant à aider de ses prières ce qu'il eût aimé soutenir par sa parole et par ses actes. Aussi l'avez-vous vu, le jour même de sa consécration épiscopale, monter dans cette chaire, pour y promulguer solennellement les décrets qui venaient de mettre en pleine lumière la divine constitution de l'Eglise, en plaçant désormais à l'abri de toute contestation l'autorité souveraine et infaillible de son chef. A défaut d'une participation plus directe au fait capital de notre époque, un tel empressement à le célébrer était du moins pour le Pontife nouvellement consacré un mérite, et pour l'Eglise de Nantes un honneur.

Il était temps, mes Frères, que le monde chrétien vît ses vœux accomplis. Déjà l'orage grondait de toutes parts; et il semblait que Dieu ne voulût retenir la foudre suspendue sur la tête des peuples que pour permettre au Concile d'achever en paix une tâche aussi glorieuse que féconde. Les derniers échos de la grande voix du Vatican allaient se perdre au milieu des cris de guerre qui commençaient à retentir d'un bout de l'Europe à l'autre. Lamentables événements, dont j'aimerais à écarter le souvenir, s'ils n'avaient fourni au pieux évêque l'occasion de faire éclater son dévouement pour ses frères : *Hic est fratrum amator*. Avec quels sentiments de tristesse patriotique ne voyait-il pas la justice de Dieu passer sur son pays comme une tempête, renversant toutes nos prospérités, humiliant toutes nos grandeurs et semant partout l'épouvante et la ruine ? En même temps qu'il bénissait les efforts presque désespérés de nos braves soldats, avec quelle généreuse indignation ne réprouvait-il pas l'égoïsme de ces hommes de parti plus préoccupés de mettre à profit nos malheurs publics pour le triomphe de leur ambition personnelle, que d'arracher la France aux mains de l'ennemi ? Quelle n'était pas sa douleur de voir les plus pernicieuses doctrines reparaître au grand jour après les calamités dont elles avaient été la principale cause, et se servir de ces calamités mêmes pour souffler au cœur des peuples la haine et l'irréligion? Quel accent de charité compatissante dans l'appel qu'il vous adressait, mes Frères, en faveur de ces malheureux exilés, qui après avoir été les premiers à porter le poids

[1] *Voyage à Rome*, par M. l'abbé Fournier, curé de Saint-Nicolas. Nantes, 1864.

de nos revers, avaient noblement bravé l'indigence, plutôt que de rompre les liens qui les attachaient à la mère-patrie! Et surtout, que d'éloquence chrétienne et d'amour dans ce cri d'un père, levant les bras vers le ciel devant les périls qui menaçaient ses enfants, et leur donnant rendez-vous à tous par une consécration solennelle, dans le Sacré-Cœur de Jésus, pour y oublier leurs divisions et y trouver leur salut! L'église votive des saints Donatien et Rogatien, des martyrs patrons de la cité, s'élèvera au milieu de vous comme un mémorial splendide, pour rappeler à toutes les générations futures qu'au plus fort de nos désastres, en face d'un danger imminent, votre évêque n'avait au cœur qu'une pensée, celle de préserver sa ville natale et son diocèse des horreurs de l'invasion étrangère, méritant ainsi, une fois de plus, cet éloge de nos Livres saints: *Hic est fratrum amator et populi Israel.*

Ce n'est pas, toutefois, dans quelques actions d'éclat seulement, mais bien plutôt dans le train ordinaire de la vie, qu'il faut chercher le vrai mérite d'un homme. Saint Basile, voulant célébrer, dans un évêque de son temps, les qualités d'un ministère fructueux, plaçait en première ligne l'activité pastorale : « Parler, écrire, donner des avis, soit par vous-même soit par d'autres auxquels vous confiez cette mission, c'est, lui disait-il, votre occupation de tous les instants » : *Quippe qui nullum tempus intermittas disserendi, admonendi, scribendi ac subinde mittendi qui optima commoneant* [1]. Par son application constante aux devoirs de sa charge, Mgr Fournier n'était pas au dessous de la louange que je viens d'emprunter au grand évêque de Césarée. Succédant à un saint prélat, dont le ferme esprit ne laissait en souffrance aucune branche de l'administration, mais que ses infirmités empêchaient depuis longtemps de se mettre en communication plus directe avec son troupeau, il se crut obligé d'apporter à la visite des paroisses un zèle d'autant plus actif; et quel zèle! Vous seuls pourriez en témoigner complétement, prêtres éminents qu'il s'était associés dans ses travaux, vous, qui l'avez vu parcourir pendant sept années les campagnes de ce vaste diocèse, répandant sans relâche la semence de la parole sainte, se prodiguant du matin au

[1] Ep. LXIX, n° 5.

soir avec une ardeur qui ne semblait plus de son âge, ne se refusant à aucune fatigue pour répondre aux vœux d'un peuple avide de le voir et de l'entendre, charmant tous ceux qui l'approchaient par l'à-propos de ses réponses et les vives saillies de son esprit non moins que par l'aménité de son caractère, trouvant un mot gracieux pour chacun, et ne quittant le travail de la veille que pour se préparer à celui du lendemain. Longtemps encore vos religieuses populations garderont le souvenir de cette douce et vénérable figure qu'elles voyaient apparaître avec tant de bonheur et qui, dans sa touchante simplicité, leur retraçait si bien l'image du bon Pasteur.

Mais, quelle que puisse être son activité pastorale, ce n'est pas assez pour un évêque de travailler par lui-même à fortifier dans son troupeau la foi et la piété ; pour accomplir sa tâche, il a besoin d'appeler à son aide d'autres dévouements. Sans doute c'est parmi ses prêtres qu'il doit chercher et qu'il trouve toujours son principal appui ; et cet appui, mes Frères, est d'une fermeté inébranlable, lorsqu'il s'agit d'un clergé tel que le vôtre. Mgr Fournier était fier de ses coopérateurs dans le ministère des âmes ; et il avait droit de l'être : né au milieu d'eux, élevé avec eux, il avait pu apprécier de longue date leur science et leurs vertus.

Mais y a-t-il pour le collége sacerdotal lui-même des auxiliaires plus utiles que les membres de nos grandes familles religieuses, la fleur et l'ornement de l'Eglise ? Où trouver, dans une plus large mesure, l'esprit de sacrifice et d'abnégation ? Pourrions-nous rendre à nos diocèses un plus grand service que d'y multiplier ces foyers de prière et de charité d'où les bénédictions divines rayonnent sur toute une ville et sur toute une contrée ? Une foi profonde et une piété sincère avaient fait pénétrer ces convictions au cœur de votre évêque. Quand l'illustre restaurateur de Solesmes rencontrait au début de son œuvre le doute et la méfiance, un jeune vicaire de Nantes avait été l'un des premiers à comprendre sa noble entreprise et à soutenir son courage. L'évêque ne pouvait démentir le prêtre ; et la suite allait répondre à de tels commencements. Oui, saintes âmes qui êtes venues depuis peu grossir cette phalange d'élite déjà si nombreuse dans la ville et dans le diocèse de Nantes, humbles servantes de Marie Réparatrice, pieuses

filles de saint Augustin qui êtes sorties de ma ville épiscopale comme un rejeton béni, enfants de saint François d'Assise, dont l'ardente parole va enflammer les âmes déjà touchées par l'austérité de votre vie, vous n'oublierez jamais dans vos prières le pieux Pontife qui vous a introduits au sein de sa famille spirituelle; vous serez l'un des fleurons de sa couronne dans le ciel, comme vous aurez été l'un de ses titres de gloire sur la terre !

Je le sens, mes Frères : pendant que je résume à grands traits la carrière apostolique de votre évêque au milieu de vous, votre pensée devance ma parole. Vous suivez dans toutes ses directions le mouvement d'un zèle que les limites du diocèse ne parvenaient pas à contenir. En même temps que vous le voyez, autre Félix, déployer dans l'achèvement de son église cathédrale une activité que nul obstacle ne parvenait à décourager, vous vous transportez en esprit dans ces lieux de pèlerinage que la divine bonté a marqués de nos jours par tant de merveilles, à Lourdes, à Paray-le-Monial, à Saint-Martin de Tours; vos souvenirs y accompagnent l'éloquent prélat conduisant lui-même l'élite de son troupeau, priant, prêchant, édifiant les multitudes par la ferveur de sa dévotion. Vous êtes avec lui en Irlande, où il va payer, au nom de l'épiscopat français, le tribut de l'admiration et de la reconnaissance à la mémoire de l'un des plus nobles défenseurs de la liberté religieuse dans les temps modernes. Et enfin vous le suivez du cœur dans la ville éternelle, où d'une basilique à l'autre, il marche à la tête de ses diocésains, leur donnant l'exemple de la piété et les enflammant par une éloquence qui n'avait jamais trouvé d'accents plus chaleureux, avant de résumer les sentiments de sa chère Bretagne dans ce cri d'amour, poussé au pied du trône pontifical : « Tout y est à vous, Saint-Père, les cœurs, les dévouements, les vies... » Hélas ! ce devait être sa parole suprême. Mais cette parole, mes Frères, elle retentira dans votre histoire ; vous l'enregistrerez dans vos annales comme le testament spirituel de votre Père en Dieu. Toujours, l'Eglise de Nantes honorera la mémoire de cet évêque, qui, chargé d'ans et de mérites, était allé porter au vicaire de Jésus-Christ l'hommage de son diocèse, et terminer sa carrière dans l'accomplissement de cette tâche glorieuse, la face tournée vers son peuple qu'il

bénissait de loin, et vers l'Eglise romaine au sein de laquelle il allait rendre le dernier soupir, comme le fils qui meurt dans les bras de sa mère.

Et c'est ainsi, vénéré Frère, que par votre mort comme par votre vie vous avez justifié la devise qui a servi de thème à tout mon discours : *Hic est fratrum amator et populi Israël.* Pour moi qui, depuis mon entrée dans cette chère province de Tours, ai vu tant de deuils se succéder les uns aux autres, je ne puis que vous redire après saint Grégoire de Nazianze : *Habes hæc a nobis* [1]. Agréez cet adieu suprême d'un frère qui vous était sincèrement dévoué ; cet hommage d'une Eglise sœur et voisine de la vôtre. Je le sais, ces liens séculaires, vous alliez encore les resserrer sous peu, en donnant à la grande œuvre qui nous préoccupait tous un concours d'autant plus précieux qu'il était plus réfléchi. Pour être achevé ici-bas, votre ministère de dévouement à l'égard de vos frères, j'aime à le penser en toute confiance, n'en sera pas moins continué dans le ciel. A l'exemple du prophète Jérémie, vous prierez pour le peuple et pour toute la cité sainte : *Hic est qui multum orat pro populo et universa sancta civitate* [2]. Et quel objet plus digne de votre sollicitude que le choix du pontife appelé à vous succéder dans la charge épiscopale ? Quand saint Basile voulait consoler les fidèles d'une Eglise veuve de son premier pasteur, il leur disait : *Damnum quidem sentiamus,* sachons comprendre et sentir toute l'étendue de la perte que nous avons faite ; mais ne nous laissons pas succomber à la douleur, *at dolori minime succumbamus ;* unissons plutôt nos prières, afin que le Dieu de toute sainteté prenne soin de son troupeau, *ut Deus sanctus suum ovile curet,* et qu'il vous donne un pasteur selon son cœur et sachant vous conduire dans les pâturages du salut, *vobisque donet pastorem secundum suam voluntatem, qui vos cum scientia pascat* [3]. Les prières de votre évêque, jointes aux vôtres, mes Frères, vous auront mérité cette insigne faveur ; et devant un tel bienfait, vous écrirez avec d'autant plus de bonheur sur le monument que vous destinez à perpétuer cette grande mémoire, les mots qui la résument tout entière : *Hic est fratrum amator et populi Israel.* Ainsi soit-il !

[1] Orat., XLIII, 28. — [2] II Machabées, XV, 14. — [3] Epist., LXII.

UN VENDÉEN

DOCUMENTS HISTORIQUES

Les documents que nous allons signaler ont pour auteur Coulon, l'un des soldats les plus dévoués de la cause catholique et royale, l'un des hommes les mieux placés pour connaître l'histoire de la Vendée. Cette histoire glorieuse, il a contribué à la créer avec son sang ; ses relations particulières avec Stofflet, dont il fut un moment le secrétaire, l'ont mis à même d'apprécier des actes qui échappaient à la masse des combattants.

I

Michel-Antoine Coulon, né à Coron, dans le Bocage vendéen, le 4 février 1772, fut un des courageux jeunes gens qui, au mois de mars 1793, refusèrent leur concours aux crimes, aux persécutions impies, aux opprobres et aux hontes d'une révolution dévoyée et abandonnée aux furies ignominieuses de la Terreur. Lui-même nous l'apprend dans un manuscrit, malheureusement trop succinct, où se trouvent résumés ses souvenirs militaires, avec le simple titre de *Notes sur les événements de la Vendée, particulièrement sur ce qui est relatif à Stofflet* [1]. Ce document mérite une large analyse.

[1] Ces notes forment un petit in-folio de 12 pages ; l'écriture est nette, élégante même ; le style réclame çà et là des corrections grammaticales. Ce manuscrit fut ré-

Les deux premiers Vendéens, Cathelineau et Stofflet, avaient commencé la lutte en même temps, sur des points divers, avec un égal bonheur. Attirés l'un vers l'autre par la rapide renommée de leurs mutuels succès, le désir de frapper un grand coup sur une ville importante et la nécessité d'accroître leurs chances en liguant leurs forces, ils prirent la direction de Cholet. Cathelineau y venait de Jallais et de Chemillé; Stofflet accourait de Maulévrier et de Vezins.

Coulon assistait à la rencontre des deux troupes aux environs de Nuaillé : « L'on marcha sur Cholet, racontent ses *Notes ;* Stofflet se mit à la tête de la partie gauche de la grande route, fit sa jonction avec Cathelineau, un mercredi 14 mars, et on fut attaquer Cholet. Les républicains de Cholet croyaient avoir affaire à une poignée de brigands, qu'ils pensaient disperser, comme ils avaient fait à la Saint-Louis précédente, à Bressuire ; forts de leurs canons (qu'ils avaient volés à Maulévrier), de beaux fusils de munition et de cinq cent grandes piques, ils se flattaient d'une victoire complète. Mais une pièce de quatre, que Cathelineau avait prise à Jallais, et que l'on nomma le *Missionnaire,* parfaitement pointée, mit la confusion dans leurs rangs et occasionna une défaite complète; une partie se réfugia dans le château, qui fut attaqué sur le champ même: tous furent pris comme prisonniers. On nous avait fait croire qu'il y avait beaucoup de nobles à la tête de ce mouvement; je n'en connus aucun. Je ne vis dans cette journée diriger toutes les opérations que Cathelineau et Stofflet, que son air militaire faisait

digé à la demande de M. le comte Colbert de Maulévrier, qui recueillait avec une touchante sollicitude les souvenirs des exploits accomplis par la vaillance de Stofflet, son garde-chasse. Il semble aussi que Coulon ait voulu compléter ou rectifier un autre *Mémoire,* que Guibert, divisionnaire de l'armée de Stofflet, avait aussi remis au comte Colbert. Celui-ci fusionna les deux documents, en y mêlant sans doute encore des renseignements puisés ailleurs, dans un travail personnel (grand in-folio de 44 pages), intitulé: *Mémoire composé sur ceux de MM. Guibert et Coulon.* J'ai eu la bonne fortune, grâce à l'amicale obligeance de M. le marquis René de Colbert, de retrouver dans les archives du château de Maulévrier le récit écrit de la main de son père et les notes de Coulon; mais toute trace du manuscrit de Guibert avait disparu. J'ai beaucoup puisé à ces sources précieuses, pour écrire l'histoire de *Stofflet et la Vendée* (1 vol. in-18, avec cart., chez Plon, éditeur, à Paris.)

prendre, par ceux qui ne le connaissaient pas, pour un homme de grand rang.

» On sonna le tocsin partout. Le rassemblement s'accrut considérablement. Le lendemain matin, nous partîmes de Cholet pour Vihiers. MM. Genet, Moricet et Vinet furent députés auprès du district de Vihiers pour l'engager à se rendre; ils furent victimes de leur dévouement. Le district et les républicains, loin de profiter de leurs avis, vinrent au devant de nous; ils placèrent leur artillerie entre les Hommes et Coron, et la nôtre était postée à la sortie du bourg. Nos braves, dirigés par Stofflet et Cathelineau, furent en tirailleurs sur les flancs de l'ennemi. Les canonniers furent tués à leurs pièces, la déroute prit leur armée, et nous nous emparâmes de la fameuse pièce de canon connue depuis sous le nom de *Marie-Jeanne*. Nous poursuivîmes nos ennemis de l'autre côté de Vihiers; nous y passâmes la nuit. Ce fut là que notre brave Stofflet commença à établir un état-major [1]. L'on discuta longtemps si l'on marcherait sur Saumur; mais comme notre armée s'était beaucoup diminuée par le désir que nos braves avaient de rentrer chez eux, croyant leurs affaires finies, nous fûmes obligés de rester à Cholet. On y établit une administration civile au nom du roi et un

[1] Dans une intéressante étude, intitulée *le Curé Cantiteau, note sur les Cathelineau* (publiée d'abord dans la *Revue d'Anjou*), M. L. de La Sicotière, l'honorable sénateur de l'Orne, prétend que j'ai eu tort, dans *Stofflet et la Vendée*, de considérer Stofflet comme « le premier chef de l'insurrection. » C'est pourtant une vérité historique. Stofflet, traqué par la République et caché au château de Vilfort où il préparait la résistance, était personnellement en lutte bien avant le 13 avril 1793. Ce jour-là, Cathelineau et Stofflet, chacun de leur côté, se sont mis à la tête d'une poignée de braves et tous deux ont eu, le même jour, des coups de main heureux contre les républicains. Il est donc injuste, malgré l'usage de plusieurs historiens, de considérer Cathelineau comme l'*unique* promoteur de l'insurrection ; Stofflet a un droit égal à cette gloire. Mais ce n'est pas assez. Où paraît la première armée véritable de la Vendée? A Cholet. Qui la commande en chef? C'est Stofflet. Nous avons là-dessus une preuve irrécusable. La sommation adressée à la garnison républicaine de cette ville porte la signature de *Stofflet, commandant*, et non la signature de Cathelineau. C'est donc sous le commandement de Stofflet que la Vendée a vu sa première armée et a remporté sa première grande victoire. Il semble même que Stofflet ait gardé le commandement supérieur pendant cette petite campagne, puisque au témoignage de Coulon il « commença à établir un état-major. »

commandant de place. L'armée se dirigea sur Chemillé avec l'artillerie. »

La révolte se précipite et s'étend comme une lave ardente; les soldats de Stofflet et de Cathelineau, que renforce une troupe amenée des environs de Beaupreau par d'Elbée, battent les républicains à Chemillé, s'emparent de Chalonnes et menacent les principaux points du Bocage.

Coulon assiste aux engagements quotidiens; mais sa modestie désintéressée nous résume la trame générale de la lutte en oubliant d'indiquer sa part personnelle.

Chemillé fut un moment le centre des opérations. « C'est à cette époque, continue notre narrateur, que l'on chercha à organiser autant que possible; dans toutes les paroisses, il se forma des comités avec des capitaines et lieutenants pour conduire les hommes à l'armée. On forma un corps de cavalerie dont le commandement fut confié à M. de Dommaigné. Le quartier général était composé alors de MM. d'Elbée, Cathelineau et Stofflet, que l'on considérait comme commandants et sans connaître lequel était le premier; cependant l'on s'accordait à regarder M. Cathelineau, et lui en déférait l'honneur à M. d'Elbée. »

De leur côté, les républicains ne demeurent pas inactifs, les batailles isolées ne leur avaient guère réussi; ils prennent des mesures impitoyables contre les paysans suspects et organisent un plan d'attaque générale pour enlacer le pays dans un cordon de troupes. « Le 11 avril, dit Coulon, nous fûmes attaqués sur tous les points à la fois. Coron devint le point qui fut menacé avec le plus de force: Stofflet s'y porta avec six mille hommes. On se battit avec beaucoup d'acharnement; mais le défaut de munitions et le grand nombre d'ennemis nous forcèrent à nous replier sur Vezins. Une armée était sortie d'Angers et était venue attaquer à Chemillé MM. d'Elbée et Cathelineau, qui firent une résistance opiniâtre; les républicains, bien plus nombreux, tentèrent l'arme blanche et payèrent leur effronterie; la mêlée fut tellement forte, que les faulx à revers et les brocs couvrirent de morts la place Saint-Pierre. La victoire

fut due au courage et à la bravoure de MM. d'Elbée et Cathelineau ; les républicains furent obligés de se retirer avec une perte considérable. M. Stofflet, qui s'était replié à Cholet, vint faire sa jonction avec ces messieurs. Les républicains, informés des progrès de leur armée de Coron, revinrent à la charge et nous fûmes contraints de nous replier sur Beaupreau. Alors toute cette partie fut occupée par les républicains jusqu'à Cholet. »

Sur ces entrefaites, arrive le secours précieux et inattendu de Henry de La Rochejaquelein; il accourt des environs de Bressuire, avec une compagnie qui avait enlevé déjà un poste des bleus au village des Aubiers. « La victoire de M. Henry releva l'abattement où notre retraite nous avait réduits ; les munitions qu'il nous procura décidèrent nos Messieurs à attaquer les républicains, dont l'avant-garde était dans le château du Bois-Grolleau. M. de Bonchamps, dont le talent et les mérites sont si bien connus, faisait aussi partie de notre armée. Nous arrivâmes à Cholet sur différents points. Le château du Bois-Grolleau fut cerné. L'intrépidité des soldats nous fit perdre plus de deux cents braves ; j'y eus une jambe traversée. Pendant cette attaque, Tonnelet, garde de M. de Colbert, réunit les environs de Maulévrier, vint attaquer deux mille hommes qui étaient campés à la Crilloire et Tout-le-Monde, et les battit. Toute l'armée républicaine, forte de 45,000 hommes, se réunit et accourut pour délivrer ceux qui étaient assiégés au Bois-Grolleau. Elle fut complétement battue le 19 avril. La déroute fut à son comble; plus de trois mille hommes restèrent sur le terrain, six mille furent faits prisonniers ; vingt-huit pièces de canons, trente-deux caissons, furent les fruits de cette mémorable journée, qui releva le courage vendéen et terrorisa les républicains, qui ne voulaient plus croire n'avoir affaire qu'à des paysans du pays. »

La blessure de Coulon lui occasionna une maladie grave. A peine remis, son dévouement inaltérable le ramène au combat. A Luçon, il se montre un des plus ardents, comme s'il voulait regagner le temps perdu. Son sang coule de nouveau pour la cause de Dieu et du roi. Contraint de rester longtemps éloigné des opérations mili-

taires, il se tait sur les grands événements qui suivirent cette glorieuse aurore de la Vendée, « ainsi que sur le zèle et la bravoure que notre brave Stofflet n'a jamais démentis. » Le récit reprend au moment où ce chef et La Rochejaquelein reparurent presque seuls, après le fatal passage de la Loire, dans le Bocage désert et désolé.

« Ce fut quelques jours avant Noël, nous dit Coulon, que j'eus l'honneur de les revoir à Maulévrier. L'armée de M. Charette y était. J'eus connaissance de la dureté avec laquelle ce général les reçut. Il avait le projet d'aller attaquer Cholet, mais les renseignements que ces Messieurs lui donnèrent lui firent changer son plan. Nous le suivîmes jusqu'à Mallièvre ; alors MM. de la Rochejaquelein et Stofflet le quittèrent, ainsi que les Angevins qui s'étaient réunis à lui dans son voyage. J'étais encore dans un état affreux, par suite des blessures que j'avais reçues le 14 août à Luçon, et ces messieurs m'engagèrent à me cacher pour pouvoir me soigner.

» Je puis assurer que, pendant que j'eus occasion de voir ces messieurs, j'étais édifié de leur union et même de l'intime amitié qui existait entre eux et que j'ai toujours entendu dire qu'elle ne s'était jamais démentie, et que personne ne fut plus sensible à la mort de M. Henry de la Rochejaquelein que notre bon Stofflet. Mais ce n'était pas le moment de le faire connaître ; il fallait songer à relever l'esprit du petit rassemblement, et même tâcher de tenir cette perte secrète. La perte de M. Henry fut grandement sentie par notre brave Stofflet, et il l'a regrettée jusqu'au dernier instant de sa vie. Personne n'a été plus à même de le connaître que moi ; je puis affirmer que c'est une calomnie affreuse, de la part des ennemis de sa mémoire, de l'avoir aussi mal noté pour la postérité et qu'il était digne d'avoir une part plus glorieuse dans nos histoires ; mais ceux qui ont écrit ont écrit pour eux ou ont été mal informés.

» Il est cependant certain que Stofflet a été le restaurateur de l'armée d'Anjou ; après la mort de M. Henry de la Rochejaquelein, il restait seul d'ancien général vendéen ; il avait à combattre les républicains qui occupaient les communes, et des colonnes nom-

breuses qui parcouraient le pays dans tous les points en égorgeant et incendiant tout ce qu'elles rencontraient. Au milieu de ces cantonnements et de ces colonnes, dans la saison la plus rigoureuse de l'année, Stofflet parvint à battre les petits cantonnements, à forcer les républicains à évacuer les petits postes et à former des camps.

» Chaque jour il y avait quelques affaires. Mais une dont on n'a pas parlé, et que je regarde comme la plus mémorable de ce temps-là, fut le 2 février à Gesté; aussi me fais-je un plaisir de vous en donner des détails.

» Notre général Stofflet avait réuni environ quinze cents hommes bien décidés. A la pointe du jour, trois mille hommes venant de Cholet les attaquèrent : ils furent complétement battus et poursuivis une lieue et demie. Les Vendéens revinrent à Gesté pour y déjeuner; mais ils y furent reçus par quatre mille bleus, venus de Saint-Florent. Le général harangua sa troupe, qui était déjà bien lassée, et la prépara au combat, qui fut très-vif. Stofflet, s'apercevant que sa petite armée perdait contenance, descendit de cheval au milieu du feu et dit à ses soldats : — « Allons, mes enfants, prenons courage ; c'est ici qu'il faut vaincre ou mourir ! » Le danger où Stofflet s'exposa ranima le courage; sa troupe débusqua l'ennemi, le battit complétement et le poursuivit encore fort loin. L'armée avait besoin de prendre quelque chose et de se reposer; elle revint à Gesté, où elle trouva les provisions que l'ennemi y avait laissées. Environ une heure et demie après, une colonne de deux mille hommes, venant de Nantes, se présenta encore pour attaquer. M. de Bruc s'était réuni au général, un instant avant, avec six cents hommes. Le renfort que l'armée avait reçu enflamma son courage; on prit les armes et vola pour la troisième fois à la victoire. Tous les convois et munitions des bleus furent pris; leur déroute fut tellement forte, que ceux qui s'échappèrent ne durent leur salut qu'à la faveur de la nuit.

» Dans cette journée, Stofflet battit, avec environ deux mille hommes, neuf mille républicains, à trois différentes reprises, et certainement cette victoire fut due à son courage et à son énergie.

» Il est bon de noter ici que la mort de M. Henry de la Rochejaquelein était tellement secrète, que les républicains croyaient toujours avoir affaire à lui ; et même la majeure partie de la Vendée ne le croyait que blessé.

» A partir de cette époque, il y eut toujours des rassemblements ; les bleus étaient en si grand nombre, que l'on avait souvent des défaites ; mais, par les bons soins du général, le lieu de retraite était connu.

» Quelques jours après cette affaire de Gesté, l'armée vint à Maulévrier. C'est là que M. Stofflet me confia la mort de M. de la Rochejaquelein. Il était alors accompagné de MM. de Bruc frères, de M. de Fleuriot, de M. de Rostaing, qui commandait la cavalerie, de MM. Bérard, de la Bouëre, et de plusieurs autres officiers dont les noms m'ont échappé ; M. Baugé [1] n'y paraissait qu'accidentellement et comme simple particulier.

» Mes blessures ne me permirent encore pas de suivre l'armée, qui alla attaquer le cantonnement de Cholet, commandé par le général Moulin, qui eut tant de rage de se voir battu par Stofflet qu'il s'en brûla la cervelle. »

A cette époque, la lutte entre les royalistes et les républicains reprend son incomparable éclat ; et si les Vendéens ont mérité le nom de géants que l'histoire a consacré, ce nom appartient surtout à ces restes de la grande armée, à cette poignée de héros qui s'acharnent dans leur dévouement sans espérance et contre toute misère ; leur activité se centuple avec le danger, et ces glorieux vaincus, chaque jour décimés et chaque jour revenus au combat, frappent de si rudes coups, que la République, convaincue de son impuissance à les réduire, leur offre la paix. Chaque jour, presque chaque heure, avait ses batailles entremêlées de succès et de revers. « Celle qui eut lieu à Beaupreau fut malheureuse, dit Coulon ;

[1] M. de la Ville-Baugé, ennemi particulier de Stofflet ; sa jalousie et ses ressentiments contre son chef lui inspirèrent plus tard de mauvais rapports, dont Mme de La Rochejaquelein subit la fâcheuse influence, en écrivant ses *Mémoires*.

Mme la comtesse de Bruc fut massacrée dans la déroute.[1] » On prit une magnifique revanche à Cerizais, à Bressuire, à Argenton, « où nous trouvâmes beaucoup de provisions, que nous fîmes rentrer dans l'intérieur du pays; ce qui nous était bien avantageux, car les républicains faisaient brûler tout ce qu'ils ne pouvaient enlever. Je me rappelle parfaitement que le lundi gras (3 mars 1794), nous vînmes coucher aux Gardes, et les bleus vinrent coucher à Nuaillé. Le jour de carnaval, au matin, nos avant-gardes se rencontrèrent près Vezins; bientôt les armées furent aux prises, et nous poursuivîmes les républicains jusqu'au camp du Bois-Grolleau; il y en eut grand nombre de tués, mais bien peu des nôtres. Nous nous retirâmes à Chanteloup, où nous reçûmes les cendres. J'annote cette particularité pour prouver que M. Henry de la Rochejaquelein n'a pas été tué ce jour-là, comme Mme de la Rochejaquelein le dit dans ses *Mémoires*, à la page 47 de son ouvrage, et qu'il est constant qu'il était mort avant la fameuse affaire de Gesté, dont j'ai parlé plus haut. Ce fut le jour des Cendres que l'on commença à évacuer Cholet, opération terminée le premier vendredi de carême. Le lendemain l'armée alla y mettre le feu, parce que l'on pensait bien que les républicains, ayant incendié tout le pays, se conservaient Cholet pour s'y établir au milieu de nous. »

Les colonnes infernales promenaient l'incendie et le massacre à travers le Bocage. Tant de cruauté provoqua un suprême effort de vengeance, et trois mille Vendéens, — rassemblement considérable dans ce pays dévasté, — se trouvèrent réunis à Saint-Aubin. « Une colonne vint pour nous attaquer, continue Coulon; nous marchâmes

[1] M. Célestin Port, le savant auteur du *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, croit (p. 775, t. II) que je me suis trompé en écrivant, dans *Stofflet et la Vendée* (p. 216), que la comtesse de Bruc a été sabrée par les républicains pendant la retraite des royalistes, de Beaupreau à la Chaussaire. Voilà un témoignage en faveur de mon récit. Je pourrais invoquer de même le rapport officiel du général républicain Cordelier, daté de la Regrippière, le 14 février 1794; en rendant compte au général en chef du succès de Beaupreau, il dit: « Les brigands ont perdu beaucoup de leurs chefs aujourd'hui; une femme entre autres est restée sur le champ de bataille : on a trouvé sur elle une somme considérable en or, argent, assignats et bijoux. »

au devant d'elle, quoique du double de nous ; nous attaquâmes les ennemis dans le fief des Oulleries et les battîmes si complétement, que cette colonne ne reparut plus après nous. Ceux qui se sauvèrent allèrent se réorganiser à Saumur.

» Quelque temps après, une colonne était dans les environs de Vihiers, qui brûlait et massacrait ; nous nous trouvâmes à Yzernay ; un rassemblement général fut commandé, mais infructueusement, parce que M. de Marigny en fit un à Cerizais et envoya ses billets de convocation jusqu'à Yzernay. Alors ce malentendu paralysa tout. M. de Marigny attaqua les bleus à la Châtaigneraye et y fut complétement battu ; et le rassemblement du général Stofflet ne fut pas assez conséquent pour pouvoir s'opposer à la marche de la colonne de Vihiers, qui ravagea les bords de la Loire jusqu'à Nantes. Ce fut ce malheur qui commença l'indisposition contre M. de Marigny. »

Coulon ne nous donne malheureusement aucun détail sur le terrible drame que provoqua cette « indisposition contre Marigny » ; ses *Notes* arrivent de suite au traité de paix de la Jaunais.

EDMOND STOFFLET.

(*La suite à la prochaine livraison*).

UNE PAGE

DE LA

MARINE MILITAIRE DU PORT DE NANTES*

Arrivée à Brest, la *Loire,* placée sous la direction du capitaine de frégate Segond, qui déjà, croyons-nous, avait monté un corsaire de Nantes, fit partie de la division navale du commandant Bompard, composée d'un vaisseau de soixante-quatorze, le *Hoche,* de huit frégates et un aviso. Trois mille hommes de troupe, commandés par les généraux Hardy et Ménage, un train considérable d'artillerie destinés à opérer un débarquement en Irlande, étaient à bord de ces bâtiments.

Comme il ne s'agit ici que de la *Loire,* il a fallu choisir entre les diverses relations des combats soutenus par l'escadre. Nous avons préféré celle de M. Hennequin, qui, traçant la biographie du capitaine Segond, insiste tout spécialement sur les particularités relatives à cet officier et à la belle frégate qu'il commandait [1].

La division française sortit de Brest le 16 septembre 1798, au soir. Elle prit le passage du Raz pour éviter la rencontre des croiseurs anglais ; le calme rendit ce mouvement long et difficile. Le

* Voir la livraison de juillet, pp. 42-50.

[1] *Biographie maritime, ou notices historiques sur la vie et les campagnes des marins célèbres français et étrangers,* par M. Hennequin, chef de bureau au ministère de la marine. Paris, 1835, 3 vol. in-8°. — T. Ier. Segond (Adrien-Joseph), capitaine de vaisseau, officier de la Légion d'honneur, né à Montluçon (Allier), le 10 mai 1769, mort à Quimper, le 15 janvier 1813, pp. 411-427.

lendemain, à la pointe du jour, elle n'était encore qu'à trois ou quatre lieues du large. On découvrit bientôt un vaisseau rasé et une frégate, faisant partie de la croisière anglaise. Le surlendemain, une frégate rallia ces deux bâtiments ; après avoir communiqué avec le vaisseau, elle se couvrit de voiles et prit la route de l'Angleterre.

Le chef de division Bompard, malgré la supériorité de ses forces, ne crut pas devoir attaquer le vaisseau et la frégate qui l'observaient, dans la crainte d'attirer sur lui toute la station anglaise, avertie par le bruit du canon ; mais il ordonna à ses frégates de leur donner la chasse. La *Loire,* qui avait une marche supérieure, les approcha de plus près. Segond, impatient de combattre, demanda par un signal à commencer l'attaque ; mais, à son grand regret, le commandant y répondit par celui de ralliement et se remit en route.

Le 10 octobre au soir, la division, toujours suivie par les deux bâtiments anglais, qui ne l'avaient pas perdue de vue depuis le départ, eut connaissance de la côte. Bompard fit alors changer de route et la dirigea comme s'il eût voulu aller chercher la baie de Kilala. A minuit il fit virer de bord et reprendre la route au nord. Cette manœuvre adroite trompa l'ennemi, qui l'abandonna. Le 11, au point du jour, Bompard laissa arriver avec toute sa division pour s'approcher de la terre et la reconnaître.

A midi, l'*Immortalité,* qui avait chassé en avant, signala une escadre ennemie. Bientôt elle fut en vue et l'on distingua cinq vaisseaux et trois frégates, c'était celle de sir John Warren, que le vaisseau et la frégate observateurs avaient ralliée et dirigeaient sur la division française. Le reste de la journée et la nuit tout entière se passèrent en manœuvres de part et d'autre. Le lendemain, 12 octobre, au jour, la divison française se trouva presque entourée par l'escadre ennemie. A sept heures, Bompard fit le signal de former la ligne de bataille, sans égard au poste, et, vers onze heures, celui de serrer l'ennemi au feu. La *Loire* et l'*Immortalité* firent alors des arrivées qui leur permirent de tirer quelques bordées sur l'avant du vaisseau anglais le Robust, qui, avec un autre vaisseau et une frégate, avait engagé le combat contre le *Hoche,* que montait

Bompard. C'est alors que l'intrépide Segond conçut le projet d'aborder le ROBUST ; il en fait part au capitaine de l'*Immortalité*, qui convient de partager les dangers et la gloire de cette entreprise. L'une l'abordera par tribord et l'autre par babord. La *Loire* alors force de voiles et se porte audacieusement sur le ROBUST ; mais l'*Immortalité*, tardant à l'imiter, Segond se voit forcé de renoncer à une entreprise qu'il ne peut exécuter seul. Toutefois la manœuvre de la *Loire* força le ROBUST à faire une arrivée pour lui présenter le travers, mouvement dont le *Hoche* eût pu profiter pour se dégager, si à cette époque il n'eût pas été presque entièrement dégréé. La partie étant trop inégale, la *Loire* dut reprendre son poste ; mais elle ne put le faire qu'après avoir reçu du ROBUST une volée, tirée en salut, qui lui fit beaucoup de mal.

Bientôt le *Hoche*, entouré par la majeure partie de l'escadre anglaise, est obligé d'amener son pavillon, toutefois après la plus vigoureuse résistance. Aussitôt que les frégates françaises virent le *Hoche* au pouvoir des Anglais, elles prirent la fuite dans des directions différentes, ce qui n'empêcha pas six d'entre elles d'éprouver le même sort que lui [1].

Telle fut la part honorable que prit la *Loire* dans la lutte soutenue par le *Hoche*. Nous allons voir maintenant le capitaine Segond achever de se couvrir de gloire dans quatre nouveaux combats livrés dans l'espace de quelques jours. Les frégates françaises, en quittant le champ de bataille, devaient inévitablement

[1] La division était ainsi composée :

Canons			
74	Le *Hoche*	cap.	Bompart, pris.
44	La *Loire*	»	Segond, prise.
	L'*Immortalité*	»	Legrand, prise.
	La *Romaine*	»	Bergevin, rentrée à Brest.
36	L'*Embuscade*	»	Clément Laroncière, prise.
	La *Bellone*	»	Jacob, prise.
	La *Coquille*	»	Déperonne, prise.
	La *Résolue*	»	Bargeau, prise.
	La *Sémillante*	»	Lacouture, rentrée à Lorient.
L'aviso la *Biche*,		»	Lebastard, rentrée à Brest.

passer sous la volée du vaisseau de quatre-vingts, le FOUDROYANT. Le feu qu'il dirigea sur elles leur fit beaucoup d'avaries, et notamment à la *Loire;* mais la supériorité de sa marche la mit bientôt à l'abri de ses coups. Après avoir échappé au FOUDROYANT, ces frégates, pour continuer leur retraite, devaient encore essuyer le feu de l'ANSON [1]. Toutefois leur nombre leur permettait de forcer le passage, et même d'écraser ce vaisseau rasé avant qu'il pût être secouru. Le capitaine Segond devait croire que c'était l'intention de ses camarades, et comme sa frégate était la meilleure marcheuse, il fit diminuer de voiles pour les attendre, afin d'engager le combat toutes ensemble. A son grand étonnement il les vit changer de route et courir dans diverses directions. Pendant ce temps, l'ANSON avait tellement approché de la *Loire,* qu'il lui était devenu impossible d'éviter son feu. Dans cette circonstance, Segond crut devoir agir de ruse. Tout à coup il change de route et tient le vent; en même temps il hisse un pavillon anglais au dessus du pavillon national, espérant faire croire au vaisseau que son bâtiment est une prise qui a été amarinée. En effet, l'ANSON, trompé, se laisse croiser à portée de voix par la *Loire.* Cependant, en passant à côté de cette prétendue prise, il la hèle pour savoir quelle elle était. La *Loire* alors amène les pavillons qu'elle avait arborés, et, en hissant le pavillon français, envoie toute sa bordée au vaisseau. Celui-ci riposte à l'instant par une bordée tirée en salut, qui désempare la frégate de plusieurs de ses voiles majeures. Segond fait aussitôt réparer les manœuvres qui viennent d'être coupées, en continuant néanmoins de canonner vigoureusement son adversaire, et lorsqu'il est parvenu à se mettre en état de faire route, il tient le plus près du vent possible. L'ANSON voulut imiter cette manœuvre, mais les avaries qui lui avaient été faites par la *Loire,* n'ayant pu être réparées aussi promptement, le vent prit sur quelques-unes de ses voiles

[1] Sir Georges Anson, dont ce vaisseau portait le nom, est un vice-amiral anglais, né en 1697, mort en 1762, après avoir été premier lord de l'amirauté de 1752 à 1756, et avoir parcouru tous les grades avec une rare distinction dans la carrière maritime, qu'il avait embrassée à l'âge de 12 ans.

et il cula considérablement. Segond, profitant habilement de cette position, le coupe sur l'avant, lui lâche une bordée d'enfilade, se couvre de voiles et lui échappe.

Le lendemain 13, à la pointe du jour, on eut connaissance d'un bâtiment au vent, qui bientôt fut reconnu pour la *Sémillante.* L'officier qui la commandait étant l'ancien de Segond, il se rangea sous ses ordres, et les deux frégates naviguèrent de conserve jusqu'au 15, ayant presque toujours des bâtiments ennemis en vue. Ce dernier jour elles furent chassées par un vaisseau, une frégate et une corvette. La *Loire,* dont le gréement avait été haché dans les deux combats qu'elle avait soutenus précédemment, retardait beaucoup la marche de la *Sémillante,* obligée de régler la sienne sur elle. Lorsque les Anglais ne furent plus qu'à une portée et demie de canon, la *Sémillante* fit signal de liberté de manœuvres à la *Loire,* et s'éloigna en se couvrant de voiles [1].

A ce moment la nuit commençait à se faire; la *Loire,* profitant de l'obscurité, fit de fausses routes qui l'éloignèrent des bâtiments chasseurs, et, le 16 au matin, aucun n'était plus en vue. Cependant, vers le milieu de la journée, elle eut connaissance de deux frégates et une corvette. Elle prit chasse devant elles, mais en forçant de voiles elle démâta, presque à la fois, de ses deux mâts de perroquet, et dans cet état elle devint plus facile à atteindre. A quatre heures et demie elle fut jointe par la corvette le KANGUROO, de vingt caronades de trente-deux. Elle commença le feu à demi-portée de canon. Segond, pour mieux assurer ses coups, se décida à ne tirer que lorsqu'il serait à portée de pistolet; alors, faisant une arrivée pour présenter le travers à la corvette, il lui envoya sa volée, qui la démâta de l'un de ses mâts de hune, et il profita de cette avarie pour s'éloigner. La nuit étant survenue avant que les deux frégates

[1] La *Sémillante,* de 40 canons, construite et armée à Nantes avait quitté la rade de Mindin le même jour que la *Loire.* Plus heureuse que sa conserve, elle échappa aux nombreux ennemis qui la poursuivaient et rentra à Lorient le 26 octobre. Le 30 novembre 1803, elle tomba au pouvoir des Anglais à Saint-Domingue, en même temps qu'une autre frégate nantaise, la *Clorinde.*

ennemies eussent pu rallier la corvette, Segond profita de l'obscurité pour faire fausse route, et il employa ce laps de temps à réparer ses avaries les plus majeures, afin d'être en mesure de livrer ou de soutenir un nouveau combat.

Le 17 au matin, on découvrit une voile qu'on reconnut bientôt pour une des frégates qui avaient chassé la veille. C'était la MERMAÏD, de quarante canons. Aussitôt qu'elle eut connaissance de la *Loire*, elle se couvrit de voiles, et se dirigea sur elle. Celle-ci, réduite à ses basses voiles et à ses huniers, ne pouvait espérer de lui échapper; Segond se prépare donc au combat, et fait clouer son pavillon au mât d'artimon. Alors il harangue son équipage, rappelle à ses marins et aux soldats leur brillante conduite dans les trois combats qu'ils ont déjà soutenus, et leur témoigne l'espoir qu'il a de les voir encore triompher dans celui-ci, contre une frégate dont la force n'est pas supérieure à celle de la *Loire*. Toutes ces dispositions prises, Segond établit sa voilure au plus près, et fait carguer la grande voile pour attendre la frégate anglaise, qu'il laisse approcher sans tirer un seul coup de canon. Il était alors huit heures. La MERMAÏD avait cargué ses basses voiles et s'avançait ainsi au combat. Parvenue à portée de pistolet, elle vint au vent pour prendre position et présenter le travers à la *Loire*. Celle-ci, profitant de ce mouvement, lui envoya toute sa bordée, accompagnée d'une décharge de mousqueterie. La MERMAÏD riposta ; puis au lieu de demeurer par le travers de la frégate française, elle manœuvra pour la contourner et tâcher de l'enfiler, soit par l'avant, soit par l'arrière.

Mais Segond, excellent manœuvrier, sut rendre vaines toutes les tentatives du capitaine anglais, et le força à reprendre sa première position. Alors les deux frégates se canonnèrent avec le plus grand acharnement. Le combat durait déjà depuis quelques heures, la *Loire* avait perdu ses trois mâts de hune, et n'avait plus que ses deux basses voiles, tandis que la MERMAÏD avait encore tous ses mâts hauts. Segond résolut alors de tenter à son tour une manœuvre qui pût changer la face du combat. Il fait cesser le feu partout, prescrit de mettre deux boulets ronds dans chaque canon, et de ne tirer que

lorsqu'il en donnera l'ordre. Toutes les pièces étant chargées, il fait mettre la barre au vent, et donne une grande arrivée dans le but de persuader à la MERMAÏD qu'il ne peut soutenir son feu. En effet, celle-ci trompée par ce mouvement, laisse arriver afin de suivre la *Loire;* mais tout à coup Segond lance sa frégate dans le vent, et, par cette évolution, fait croire qu'il veut l'aborder. Le capitaine anglais, qui redoute d'autant plus l'abordage qu'il sait que la *Loire* a à bord un grand nombre de troupes, revient au vent avec la plus grande célérité, et par là, perd presque toute sa vitesse. Alors Segond vient ranger la MERMAÏD à poupe, et lui envoie la bordée qu'il lui a réservée. L'effet en fut terrible ; son mât d'artimon et son grand mât de hune tombèrent à la fois, et les cris de son équipage firent connaître combien cette volée avait été meurtrière. Pendant quelques instants la plus grande stupeur régna à bord de la frégate anglaise, mais bientôt, à la faveur de la faible brise qui règne, elle arrive, reprend sa vitesse, au moyen des voiles hautes qu'elle a conservées à son mât de misaine, et s'éloigne de la *Loire,* à qui elle abandonne ainsi le champ de bataille. Segond, qui, dans l'état où est sa frégate, ne peut suivre la MERMAÏD dans sa fuite, dirige sur elle un feu bien nourri pour tâcher de la désemparer des mâts qui lui restaient, mais, à son grand regret, elle parvient à lui échapper.

Ce combat était le quatrième que soutenait la *Loire* depuis cinq jours; et, bien qu'elle fût sortie victorieuse de tous, elle était réduite à l'état le plus déplorable, ses basses voiles étaient en lambeaux, elle n'avait ni mâtereaux ni espars à installer pour remplacer ses mâts de hune ; ses bas mâts étaient criblés de boulets et leur chute était imminente. Segond répara ces avaries le mieux qu'il put; mais il ne se dissimulait pas que, dans la position où se trouvait la *Loire,* il lui serait bien difficile d'atteindre un port de France.

La nuit du 17 au 18 octobre se passa sans qu'on eût connaissance d'aucun bâtiment; mais à peine le jour commençait-il à paraître qu'on découvrit deux voiles à l'horizon, qui bientôt se dirigèrent sur la *Loire.*

« Je ne puis résister, dit Segond, au désir de rendre ici hommage

à la mémoire de deux braves quartiers-maîtres qui périrent dans ce quatrième combat. L'un d'eux, le citoyen Mahé, Nantais, reçoit un biscaïen qui, après lui avoir traversé le corps, va lui casser le bras gauche ; il conserve assez de force et de sang-froid pour venir du gaillard d'avant m'annoncer que, n'ayant pas dix minutes à vivre, il croit sa présence inutile sur le pont, il encourage les canonniers du gaillard d'arrière, et à peine est-il parvenu au poste du chirurgien qu'il expire.

» L'autre, le citoyen Brademer, s'était montré dans les endroits les plus périlleux pendant tout le combat. Une occasion se présente de tirer parti de son ardeur ; on l'envoie avec un autre homme pousser un bout-dehors de misaine, au moment où la frégate anglaise reçoit la bordée qui décide de son sort. Ce dernier est tué, il tombe à la mer et y entraîne Brademer, qui, croyant que la *Loire* lance sur lui avec dessein de le sauver, s'écrie : Poursuivez cet Anglais, ne songez plus à moi!... Bientôt ses forces l'abandonnent, il disparaît sous les flots [1]. »

A neuf heures on reconnut que c'étaient le vaisseau rasé l'ANSON et la corvette le KANGUROO [2]. Tout espoir de leur échapper eût été vain, et il ne restait d'autre parti que de combattre pour l'honneur du pavillon. A neuf heures et demie, le vaisseau était à demi-portée de canon de la *Loire,* et il continuait sa route sous toutes voiles pour s'en approcher davantage.

[1] Extrait de la réponse du capitaine de frégate Segond, à la dénonciation insérée contre lui dans le *Recueil des Traits héroïques de l'an VII,* suivie de quelques éclaircissements sur sa conduite à bord de la *Loire. Arch. du Minist. de la Marine.*

[2] Vaisseau rasé ou frégaté, c'est-à-dire un vaisseau de ligne auquel avait été supprimée la première batterie et les gaillards, en ne lui conservant que 30 canons de 36, ou mieux 24 à la première batterie. Ce fut le célèbre ingénieur-constructeur Sané, qui conçut l'idée de tirer ainsi parti de quelques vieux vaisseaux, dans la pénurie où se trouvait la marine après la catastrophe de Toulon. Les Anglais ne tardèrent pas à suivre cet exemple.

L'ANSON portait 46 canons; 26 de 24, 2 de 12, 18 caronades de 42. La *Loire* en avait 44, mais d'un calibre bien inférieur.

Dans le dossier de la *Loire, Arch. du Minist. de la Marine,* cette corvette, armée de 20 canons de fort calibre, est nommée le KERANGUROO.

Lorsqu'il fut à portée de fusil environ, le capitaine Segond lança la *Loire* comme s'il eût voulu aborder le vaisseau par l'avant, et en même temps il lui envoya une volée d'enfilade. L'ANSON ayant masqué une partie de ses voiles pour éviter l'abordage, cette manœuvre donna à la *Loire* l'avantage de lui envoyer encore deux autres volées. Mais bientôt l'ANSON remit le vent dans ses voiles et vint engager la *Loire* à portée de pistolet par le travers, au vent, pendant que le KANGUROO la combattait en poupe. Le combat dura une heure dans cette position, et l'équipage de la *Loire,* quoique épuisé par les quatre combats précédents, y déploya une bravoure au dessus de tout éloge. Déjà le grand mât et le mât d'artimon de la frégate étaient tombés; le mât de misaine, criblé de boulets, se balançait comme un arbre auquel la cognée va porter le dernier coup. Le capitaine de l'ANSON, hélant celui de la *Loire,* lui crie de se rendre, en ajoutant qu'il avait assez fait pour sa gloire. Le capitaine français répond par des coups de canon, et le vaisseau ne pointe plus qu'à couler bas.

Empruntons encore à Léon Guérin un émouvant détail sur les derniers moments de la lutte suprême soutenue par la noble frégate nantaise [1] :

« C'est alors qu'un officier des troupes d'embarquement, qui d'ailleurs s'était bravement comporté, se jette sur Segond, le sabre à la main, lui crie d'amener ou qu'il est mort, et que Segond, lui plaçant la bouche d'un pistolet sur la poitrine, lui dit avec sang-froid : « Retourne à ton poste ou je te tue ». L'officier obéit. Segond, plutôt que de se rendre, a résolu d'en finir par un de ces actes héroïques dont la postérité garde l'éternel souvenir; il se fait donner par un artilleur un bout de mèche allumée, et, la tenant cachée dans sa main qu'elle brûle profondément sans que son visage trahisse sa souffrance, il descend à la sainte-barbe et se dispose à mettre le feu aux poudres, quand un des siens l'arrête, en lui disant que c'est inutile de se faire sauter, car la *Loire* a six pieds d'eau dans la cale et tout à l'heure va sombrer. Segond, satisfait,

[1] *Histoire maritime de France,* T. VI, p. 140.

pourvu que sa frégate ne soit point un trophée pour l'ennemi, consent enfin à se laisser sauver, lui et les braves qu'il avait à bord. »

Tel fut le suprême et dernier effort de cette magnifique série de cinq combats successifs et meurtriers, soutenus au prix du sang de cent neuf hommes tués ou blessés. La majeure partie des pièces gisaient démontées dans la batterie, le reste était hors d'état de tirer. L'engagement avait duré cinq quarts d'heure; 277 hommes de l'équipage, et 316 hommes de troupes et employés militaires, principalement de la 81e demi-brigade, devenaient prisonniers de guerre[1].

Vainqueurs et vaincus avaient noblement accompli leur devoir. De pareilles défaites valent un succès. Il n'y eut pas un homme à bord de la frégate nantaise qui ne se montrât à la hauteur de l'intrépidité du commandant, admirablement secondé par ses officiers, parmi lesquels, ne pouvant les citer tous, nous nommerons seulement MM. Mattet et Drouault[2].

Segond, ainsi que son état-major, passa sur l'ANSON, dont le capitaine Charles Durrham, l'accueillit avec tous les égards dus au vaillant adversaire dont il venait de triompher. Il ne recouvra sa liberté qu'en 1800. Traduit devant un conseil de guerre, il fut honorablement acquitté. Il se plaignit alors, non sans raison, de ce qu'aucune récompense n'eût été accordée à l'équipage de la *Loire*. Cette conduite lui attira, dit son biographe, la disgrâce du ministre de la marine, qui ne le nomma capitaine de vaisseau qu'en 1803.

Bien que la biographie du capitaine Segond soit en dehors de notre cadre, nous croyons cependant pouvoir donner quelques détails inédits, qui expliquent le véritable motif de la conduite du ministre à son égard.

[1] *Arch. du Ministère de la Marine*, dossier de la *Loire*.

[2] Malgré nos demandes réitérées, nous n'avons pu nous procurer les noms des membres de l'état-major de la *Loire*, ni retrouver le rôle d'équipage. M. Drouault est vraisemblablement le même que le capitaine de frégate Drouault, commandant l'*Amazone* en 1811, et la *Galathée* en 1823.

Il résulte des pièces mêmes de son dossier que, s'il se fit connaître avantageusement par les combats de la frégate la *Loire*, « avant et depuis cette époque, on avait remarqué des disparates dans ses discours et sa conduite, et on croyait assez généralement que sa raison était altérée. — Rapport à l'empereur, août 1806. »

En 1805, le contre-amiral Bouet-Willaumez se plaignait de lui depuis longtemps, et lui prescrivit de garder les arrêts à son bord. Une mesure aussi grave, employée vis-à-vis d'un capitaine de vaisseau commandant, détermina le ministre à demander des renseignements précis à l'amiral Ganteaume, dans l'escadre duquel servait Segond.

L'amiral fit une réponse des plus défavorables. Il reproche « une mauvaise tenue, de l'insubordination, une extrême insolence, et l'insouciance la plus coupable sur ses devoirs du bord, dont il s'est absenté des mois entiers. » Il termine en disant « que le capitaine Segond joint à tous ses défauts une maladie qui le prive souvent de toute raison, et qu'il ne doit inspirer aucune confiance ; qu'enfin il faut le réformer promptement avec une pension alimentaire [1]. »

Les troisième et cinquième combats de la *Loire* ont été peints par M. Crépin et gravés. Les premier et quatrième ont été dessinés par un de nos amiraux les plus distingués. Nous recommandons aux amateurs d'estampes nantaises ces gravures, que nous ne connaissons pas et qui figureraient assurément avec honneur dans nos collections. Notre musée de peinture, si riche et l'un des premiers de province, est d'une pauvreté rare et vraiment déplorable en ce qui touche l'histoire locale.

M. Jal, le savant historiographe de la marine, raconte, dans les *Scènes de la vie maritime*, une anecdote relative au capitaine Segond. « Napoléon, voyant un jour les gravures qui représentent les combats de la *Loire*, demanda au ministre Decrès : Qui a soutenu ces combats ? — Sire, un fou, qui déclame contre Votre Majesté; il y a, si vous voulez bien le permettre, une place pour lui à Charen-

[1] *Arch. du Minist. de la Marine.* Dossier du cap. Segond.

ton !... — Non, Decrès, laissez-le mourir honorablement; ceci est magnifique. Plût à Dieu que j'eusse beaucoup de fous comme celui-là dans ma marine! »

Cette magnifique et brillante épopée navale, où le froid courage des du Couëdic se trouve uni à la mâle énergie des Bisson, est peu connue à Nantes. Nos historiens maritimes n'ont point omis ces faits mémorables, mais sans se préoccuper, cela se conçoit, de la provenance du bâtiment. Ne serait-il pas à propos de consacrer ces nobles souvenirs, en donnant le nom de notre belle frégate à l'une des voies nouvelles ouvertes dans l'enceinte de la ville? Parmi les choix à faire, il en serait peu, croyons-nous, de mieux justifiés que celui de rue de la *Loire*.

Que devint la frégate la *Loire?* — Notre rôle de modeste chroniqueur devait s'arrêter ici. Cependant un sentiment de juste curiosité nous porta vers la solution d'une question plus difficile à résoudre, peut-être, qu'on ne peut le penser au premier abord.

En effet, Léon Guérin affirme qu'après sa prise, « la *Loire* ne tarda pas à couler bas [1]. »

D'un autre côté, *le Moniteur* contient l'indication suivante [2] :

« On écrit de Brest qu'il est arrivé avant hier dans ce port des officiers de marine venant des prisons d'Angleterre, échangés sur parole et amenés par un bâtiment neutre.

» Ces officiers ont donné, sur la division Bompard, de nouveaux détails qui font cesser l'inquiétude causée par l'ignorance où l'on était sur le sort des frégates la *Loire* et la *Résolue*. Ils ont appris qu'elles avaient été prises et conduites à Plymouth, ainsi que les autres qui ne sont pas rentrées en France. La *Loire* ne s'est rendue qu'à la dernière extrémité.....
elle a été forcée d'amener rasée comme un ponton. C'est dans cet état honorable qu'elle a été traînée en Angleterre. »

[1] *Histoire maritime de la France*, T. VI, p. 140.
[2] *Moniteur* du 7 frimaire an VII, N° 67.

Pour nous, la version du *Moniteur* était exacte; et M. Troude, dans ses *Batailles navales de France,* citant plusieurs combats, soutenus en 1805, 1808 et 1809, par des bâtiments de guerre français contre la frégate anglaise LA LOIRE, venait corroborer notre opinion. Dans cette alternative, nous eûmes recours à M. l'ambassadeur de S. M. la reine d'Angleterre à Paris. Avec un empressement dont nous le remercions sincèrement, S. E. lord Lyons répondit, le 7 juin dernier, à notre demande du 30 mai, par l'envoi des renseignements ci-après, qui complètent l'historique de la frégate nantaise, et prouvent que son nom, glorieux dans les fastes de la marine française, a, malheureusement pour cette dernière, laissé de nombreuses et honorables citations dans les annales de la marine britannique.

Prise le 18 octobre 1798, vers le cap Clear, la *Loire* arriva le 27 du même mois à Plymouth.

Elle fut inscrite le 31 décembre 1798, avec son même nom LA LOIRE, sur les registres ou listes des bâtiments anglais, comme navire de cinquième rang, armé de 40 canons [1]. Elle eut pour capitaine Frédéric Lewis Maitland, plus tard commandant du BELLEROPHON, qui reçut à son bord Napoléon Ier après la bataille de Waterloo.

Le 23 juin 1803, ses embarcations capturèrent le *Venteux*, brick de guerre français de 10 canons et 82 hommes d'équipage, après un combat désespéré de dix minutes, livré sous les batteries de l'île de Bas.

Le 17 août 1804, elle prit la *Blonde* [2].

Le 1er juin 1805, ses embarcations attaquèrent et prirent dans la baie de Camarinas la felouque espagnole ESPERANZA et trois petits navires de commerce.

Le 4 juin, elle encloua les canons de la batterie de Muros, et prit

[1] 26 de 18, 14 caronades de 32.

[2] La *Blonde*, frégate corsaire de Bordeaux, était commandée par F. Aregnaudeau de Nantes, que nous avons cité parmi les enseignes de l'état-major du premier armement de la *Loire*.

possession du fort et de deux corsaires, la frégate-corsaire le *Brave* de 30 canons et 240 hommes et le *Vaillant* d'égale force.

Le 24 décembre 1805, elle contribua, de concert avec la frégate l'ÉGYPTIENNE, à la capture, après un combat obstiné, de la frégate française la *Libre*, de 40 canons et 280 hommes.

Au mois de juillet 1806, LA LOIRE communiqua par le travers de Lorient, à sir R. Keats, un avis qui amena la capture du *Rhin*, de 44 canons et 318 hommes [1].

Le 5 janvier 1809, elle captura la corvette l'*Hébé* de 20 canons.

Enfin, en avril 1818, LA LOIRE fut démolie à Plymouth. « She was to pieces at Plymouth. »

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

[1] Ces renseignements ne sont peut-être pas complets, car ils ne citent pas le combat que soutint LA LOIRE, en décembre 1808, contre la *Topaze*, qu'elle ne put prendre. Voir Troude, *Batailles navales*, T. IV, p. 59. Par un singulier hasard, la frégate de 44e la *Topaze*, qui fit une belle défense, était également de Nantes, où elle avait été armée le 6 avril 1805. La *Topaze*, prise le 21 janvier 1809, à la Guadeloupe, fut classée dans la marine anglaise sous le nom d'ALCMÈNE.

LES PETITES ÉCOLES AVANT LA RÉVOLUTION

DANS LA PROVINCE DE BRETAGNE

Des circonstances diverses nous ont fait comprendre que l'étude des petites écoles paroissiales, avant la Révolution, n'avait point été suffisamment faite pour notre province de Bretagne. Nous ne nous chargeons point de faire cette étude, surtout de la faire entière : nos forces et notre isolement ne nous le permettraient pas. Nous venons seulement apporter quelques renseignements recueillis sur notre route, ou que la bienveillance nous a communiqués. Ils pourront néanmoins être utiles à tous, surtout à ceux qui, mieux instruits et plus capables, s'occupent ou s'occuperont de nos institutions bretonnes. Aux œuvres confiées au dévouement public chacun doit apporter son obole ou son grain de sable.

Nous entrons immédiatement en matière, en commençant nos recherches par l'ancien évêché de Saint-Malo, qui nous offre le plus de ressources.

Diocèse de Saint-Malo.

1° Mgr Le Gouverneur, en 1612 et 1620, publia des statuts synodaux fort importants et devenus très-rares. Nous possédons le recueil de 1620, qui forme un volume de 1150 pages, et qui, outre les textes épiscopaux, renferme beaucoup de notes et de renseignements. Nous commençons par les notes, qui donnent des faits anciens et relatifs à la Bretagne :

Dans son synode de l'an 1350, Mgr Benoît, évêque de Saint-Malo, entre autres ordonnances, portait la suivante : *Item quod omnes parochiani doceant pueros suos Pater Noster,* etc., *et nisi sciant eos docere, ad scholas mittant.* Comme on le voit, l'évêque s'adressait à tous les fidèles, aux habitants de la campagne comme à ceux des villes, et il leur disait à tous : « Si vous ne savez pas donner à vos enfants, au moins l'instruction la plus élémentaire, en qualité de chrétiens, envoyez-les aux écoles. » Or, s'il n'y avait pas eu d'écoles dans les paroisses rurales, où l'ignorance est plus facile et plus commune, il faisait une ordonnance, une recommandation inutile, absurde et impossible : nous ne pouvons le supposer.

Amauri de la Motte, également évêque de Saint-Malo, publiait de nouvelles ordonnances en 1434. Il alléguait, en faveur des petites écoles, le décret d'Alexandre III au concile de Latran de l'an 1178. Or ce décret disait : « Afin de pourvoir à l'instruction des pauvres, il y aura, dans chaque église cathédrale, un maître à qui on assignera un bénéfice compétent pour ses besoins, et dont l'école sera ouverte à ceux qui voudront s'instruire gratuitement. On fera de même dans les autres églises et dans les monastères, où il y a eu autrefois des fonds destinés à cet effet. On n'exigera rien pour la permission d'enseigner, même sous prétexte de quelque coutume, et on ne la refusera pas à celui qui en sera capable : ce serait empêcher l'utilité de l'Église... Ceux qui sont instruits et peuvent tenir les écoles doivent apprendre à leurs élèves non-seulement ce qui concerne la grammaire et la logique, mais encore et surtout les bonnes mœurs. »

Ces mots : « On fera de même dans les autres églises et dans les monastères où il y a eu autrefois des fonds destinés à cet effet », c'est-à-dire à l'entretien des petites écoles pour l'instruction des pauvres, prouvent bien que le pape et le concile, en 1178, n'innovaient point, et soutenaient au contraire un état de choses déjà vieux.

Les notes des statuts de 1612 nous indiquent ensuite le décret

du concile de Tours de 1583, dont voici les principales dispositions: « *Episcopi scholas, ad eos ad quos spectat, instaurari, et, quæ ad illos pertinent, sollicitè requiri, procurent; hisque præceptores non tantum litteratos, sed etiam catholicos et morum conversatione graves, prius tamen professione fidei per eos emissâ, præficiant... Paræciarum Rectores sedulo adhortentur ut, quantum in eis erit, paræcianis suis suadeant, pro facultate cujusque, ad stipendia ejus qui juventutem in eorum parochia instituet, conferre... Nulli omnino quocumque honoris aut dignitatis titulo fulgeat, regendis scholis aliquem præficere absque approbatione episcopi, licere volumus.* »

Ainsi, d'après ce concile, les évêques des différents diocèses de la province ecclésiastique de Tours, dont la Bretagne faisait partie, devaient sérieusement s'occuper de la formation et de l'entretien des petites écoles; ils devaient les pourvoir de maîtres et maîtresses instruits, capables, catholiques de religion et en ayant donné les garanties par une profession de foi; les recteurs des paroisses, bien avertis, devaient faire leur possible pour procurer les ressources nécessaires à l'entretien des instituteurs de la jeunesse, et tous étaient priés de participer à cette bonne œuvre suivant leurs facultés. La sollicitude de l'autorité religieuse s'étendait plus loin encore. Nul ne pouvait tenir une école, quelles que fussent sa condition ou ses connaissances, sans l'approbation de l'évêque diocésain.

2° Après les notes renfermées dans les statuts de 1612 et 1620, voyons les règlements que fit Mgr Le Gouverneur pour les petites écoles:

« Afin que les enfans et jeunes gens de nostre diocèse se mettent à estudier et apprendre les bonnes lettres avec piété et l'obéissance envers Dieu et les parents, pour donner en leur temps les fruits dignes de leur bonne éducation, et ne croupir en ignorance, les recteurs et curés remontreront à leurs paroissiens que, s'il n'y a point d'escole, la jeunesse, nourrie en oysiveté, apprend l'art de mal faire, d'elle-même poussée du bransle de sa propre corruption; — voire se perd, ignorant les choses nécessaires à salut; et les

exhorteront de contribuer à establir, ériger, dresser et entretenir des escoles ouvertes à tous pauvres et riches, par toutes les paroisses ; même y fonder et bastir quelque maison, en lieu convenable et voisin de l'église, si dejà il n'y en a, pour y faire leçons et loger les régents et maîtres d'escoles, approuvez par nous et constituez de nostre autorité, après estre recognuz catholiques, et de prud'hommie et de capacité requise à instruire la jeunesse, tant en foi et doctrine chrétienne, qu'aux honnestes disciplines et vertueuses mœurs ; — lesquels aussi facent et expliquent le catéchisme trois fois la sepmaine; — et soient soigneux d'enseigner et contraindre leurs escoliers à bien vivre et à bien faire; — à prier Dieu tous les matins et tous les soirs, invoquer la Vierge Marie et les Saincts, ouïr la messe tous les jours et y servir dévotement, estre humbles, se confesser et faire leur bon jour tous les mois, assister à la grande messe, à vespres, et aux sermons et prédications tous les dimanches et autres festes, sçavoir le chant ecclésiastique, bien faire le signe de la croix et s'en munir souvent, comme en se couchant, en se levant, en se dépouillant, en s'habillant, en sortant du logis, en y entrant, au commencement et à la fin de la lecture des livres, en commençant leurs prières, en se mettant à table, et aultres semblables œuvres et occasions, selon que toujours a été la coustume de l'Église de Dieu — aussi est-ce le signe du chrestien, surtout en ce temps, c'est une marque catholique contre les hérétiques. — Au surplus, les mesmes maistres et maistresses d'escoles seront tenus et obligez de faire, suivant le concile [de Tours], profession de foi par chacun an, le premier jour du mois de janvier, entre les mains du recteur ou curé de la paroisse où ils régenteront, — outre la profession [de foi] qu'ils feront premièrement devant nous. — Et d'autant que vacquer à l'instruction de la jeunesse et communiquer la science apprise, est chose louable et acte d'humilité et de charité, chaque recteur ou curé présentera les plus sçavans et capables prestres et clercs de la paroisse à nos visites, (sans préjudice de ceux qui auraient droict d'y nommer), pour en choisir, examiner et approuver un digne d'estre establi principal en ceste charge. —

Et pour oster les dissensions et divisions, qui pourraient sourdre de telle question, nous ordonnons qu'il n'y aura qu'une seule escole en chaque paroisse, et défendons sur peine d'excommunication *ipso facto incurrendæ*, à tous clercs et aultres, de s'entremettre à tenir escole particulière sans la permission et le consentement de celui que nous aurons approuvé, commis et institué pour y tenir l'escole publique, ou sans en avoir obtenu de nous spéciale licence par escrit; sauf qu'il est toujours loisible aux seigneurs d'avoir et entretenir, en leurs maisons, un précepteur particulier, pour eslever et former leurs enfants aux sciences, à la vraie religion, et les acheminer à la vie éternelle. — Mais tous en général se doivent garder d'exposer ou proposer à lire aux enfans aucuns livres hérétiques, magiciens, bouffonesques, ou autrement prohibez, d'autant que tous ceux qui lisent, tiennent soutiennent ou gardent chez eux quelque livre de telle qualité tombent en l'excommunication de la Bulle *In cœnâ Domini*. — Enfin, pour obvier au péché d'irrévérence, nous prohibons et défendons à toutes personnes de tenir escoles dans les églises consacrées, sur peine d'excommunication et de dix livres d'amende, applicables, par moitié, à la fabrique et au bastiment des Ursulines de nostre ville de Sainct-Malo, sinon que ce fut seulement pour catéchiser, et s'y arrester en toute crainte et respect. »

Dans les mêmes statuts nous trouvons encore les indications suivantes : « Ceux qui ne peuvent, les jours de dimanche et fêtes, assister aux offices publics, doivent vacquer en leurs maisons à des prières particulières, *à la lecture de quelques bons livres de dévotion*, et aultres œuvres pieuses. » — « Les œuvres qui ne sont point prohibées le dimanche sont d'enseigner, lire, étudier, escrire. » — « Les jours de dimanches, il faut enseigner le *Credo* et le Décalogue, avec simplicité et si bien que les villageois, les personnes rustiques, et leurs enfants et serviteurs, qui ne *sçavent pas lire*, puissent les réciter et entendre. » — « Les pères et mères doivent enseigner et faire enseigner leurs enfants sur peine de péché mortel... *et nisi eos sciant docere, ad scholas mittant.* »

3° Nous venons de voir ce que les statuts synodaux du diocèse de Saint-Malo des années 1612 et 1620 fournissent de renseignements sur les petites écoles paroissiales. Ceux de Mgr des Laurents, publiés en 1769, ne sont pas moins riches ni moins importants [1]. Notre sujet nous oblige de les reproduire en entier, et l'on n'en sera pas mécontent.

Art. I. — « Afin que les enfants et jeunes gens de notre diocèse se mettent à étudier et apprendre les bonnes lettres et la piété, l'obéissance envers Dieu et leurs parents, pour donner en leur temps des fruits dignes de leur bonne éducation, et ne croupir en ignorance... Nous ordonnons qu'il y aura une école dans chaque paroisse. » (Mgr Le Gouverneur, synode de 1612.)

Art. II. — « Défendons à tous clercs et autres de s'entremettre à tenir école particulière, sans en avoir obtenu de nous spéciale licence par écrit. » (Même synode de 1612.)

Art. III. — « Pour obvier au péché d'irrévérence, nous prohibons et défendons à toutes personnes de tenir écoles dans les églises ou chapelles, sinon que ce fût pour catéchiser. » (Même synode de 1612.)

Art. IV. — « Nous exhortons les recteurs à établir dans leurs paroisses de petites écoles. Les ecclésiastiques qui auront vingt écoliers ou plus, lors de la confection des rolles de la subvention, seront considérés, et on leur diminuera la moitié de l'imposition ordinaire, en rapportant un certificat ou attestation des recteurs, qui fasse conster du nombre de leurs écoliers. » (M. Desmaretz, synodes de 1707, 1708, 1711, 1712.)

Art. V. — « A l'égard des petites écoles, on se conformera aux dispositions du mandement que notre prédécesseur fit publier en

[1] *Ordonnances synodales du diocèse de Saint-Malo, renouvellées et confirmées dans le synode de l'année* 1769, par Mgr Antoine-Joseph des Laurents. — Imprimées à Saint-Malo, chez Julien Valais, libraire, imprimeur de l'évêque : M.DCC.LXIX.

1722, et qui ont été renouvelées dans le précédent synode. » (Mgr de la Bastie, synode de 1749.)

Art. VI. — « Voici les dispositions du mandement de 1722 par rapport aux petites écoles :

« A ces causes, conformément au concile de notre province, tenu à Tours en 1583, et à la disposition de l'édit de Sa Majesté du mois d'avril 1695, nous ordonnons :

» 1° Que ceux et celles qui tiennent des petites écoles dans les villes de notre diocèse obtiendront permission par écrit de nous, ou de nos grands vicaires; et qu'à l'égard des paroisses de la campagne, les maîtres et maîtresses l'obtiendront des recteurs, lesquelles permissions seront renouvelées tous les ans.

» 2° Comme l'impiété et le libertinage s'insinuent très-ordinairement dans le cœur des jeunes gens par les écrits et par les livres, nous défendons à tous maîtres et maîtresses d'école de laisser entre les mains des enfants d'autres livres que ceux qui sont dûment approuvés, comme aussi de leur laisser lire ou copier aucunes lettres, poésies ou compositions qui puissent altérer leur foi ou corrompre leur innocence.

» 3° Nous faisons très-expresses défenses et inhibitions, sous peine d'excommunication, à tous maîtres d'école dans l'étendue de notre diocèse, d'admettre aucune fille dans leur école; comme aussi nous défendons sous les mêmes peines, aux maîtresses d'école de recevoir aucun garçon dans les leurs; et où cet abus se serait introduit, nous enjoignons, sous les mêmes peines, aux dits maîtres et maîtresses d'école de renvoyer les dits garçons et les dites filles huit jours après qu'ils auront connaissance de notre présent mandement; et où les maris enseigneront les garçons, et leurs femmes les filles, leur ordonnons de les enseigner en des maisons différentes, de manière que les enfants des deux sexes ne se trouvent point ensemble à l'entrée ou à la sortie de l'école.

» 4° Attendu néanmoins que l'usage particulier de la ville de Saint-Malo, qui est que les maîtresses d'école vont prendre les

petits garçons, dès l'âge de quatre ou cinq ans, chez leurs parents, pour les conduire chez elles, ce à quoi les maîtres d'école ne peuvent s'assujettir, nous n'entendons comprendre sous les mêmes règles (que dessus) les maîtresses d'école de la ville de Saint-Malo, qui n'admettent à leurs écoles que des enfants de ce bas âge. (Signé: † V. Desmarets, évêque de Saint-Malo). »

ART. VII. — Nous ordonnons aux maîtres et maîtresses d'école de ne pas se contenter d'apprendre à lire et à écrire, etc., mais aussi d'avoir soin de bien apprendre le catéchisme et de se servir de celui du diocèse. » (Mgr de la Bastie, synode de 1749.)

En quittant, au moins pour le moment, le diocèse de Saint-Malo, faisons remarquer cet *usage particulier* de la ville épiscopale au commencement du XVIIIe siècle, usage qui n'était autre que celui de nos *salles d'asile* d'aujourd'hui.

ABBÉ PIÉDERRIÈRE.

(La fin à la prochaine livraison.)

LOUISE AMAURY*

NOUVELLE

Les exemples de pareilles désertions ne sont que trop communs parmi les ouvriers. Les fardeaux de la vie semblent lourds à leurs fortes épaules. Ils les rejettent impatiemment et s'en vont, emportant avec eux toute leur fortune dans leur intelligence et leurs mains habiles, tâcher d'oublier au loin les affections et les devoirs qu'ils ont fui lâchement. Il est rare cependant qu'ils puissent rencontrer l'oubli et le bonheur. Quant à Gratien, il traînait avec lui une torture pire que celle à laquelle il avait voulu se soustraire; mais qui pourrait dire les souffrances de Louise abandonnée par son seul protecteur, privée désormais de l'apparence d'appui que lui avait donné jusqu'alors la présence de Gratien? Qui pourrait détailler son supplice, jour par jour, heure par heure, minute par minute? Si madame Amaury avait cédé à sa première impulsion, elle aurait chassé celle qu'elle accusait de tous les malheurs de sa famille; mais elle craignit d'abord que Louise n'allât rejoindre Gratien et ne recouvrât trop facilement son pouvoir sur lui. Puis un autre sentiment, en se développant dans son cœur avec une grande force, vint bientôt modifier toute sa conduite. Au moment de la fuite de Gratien, Louise était fort avancée dans une pénible grossesse; l'effroi, l'émotion, achevèrent de briser ses forces, et, bien loin d'être en état de regagner sa liberté par un acte énergique, sa santé fortement ébranlée fit craindre pour sa vie et celle de son enfant. Alors

* Voir la livraison de juillet, pp. 73-83.

il se livra un étrange combat dans l'âme de la belle-mère. Le départ de son fils, cet abandon qu'elle avait provoqué et dont cependant elle accusait la malheureuse Louise, l'avait jetée dans des accès de désespoir inexprimables. Gratien lui avait bien infligé la plus cruelle des punitions en la quittant pour toujours. Elle passait sa vie dans des larmes qui fournissaient un aliment nouveau à sa haine pour sa belle-fille. Mais tout à coup elle fut saisie de terreur à la pensée que l'enfant de Gratien périrait peut-être avant de voir le jour ; elle domina donc ses sentiments par un suprême effort, et s'astreignit à soigner celle qui devait mettre au monde la petite créature, objet déjà de sa tendresse jalouse. Il se fit entre ces deux femmes une trève apparente, toute frémissante de sourdes rancunes, en attendant la naissance de l'être qui les unissait dans un même sentiment d'amour et d'anxiété.

Madame Amaury, parvenant à se dompter elle-même, évita les scènes trop violentes, surveilla avec sollicitude la santé chancelante de Louise, dirigea son inexpérience, et celle-ci écouta ses conseils, se soumit docilement à sa direction. L'on eût pu croire que quelque sentiment d'affection ou de repentir était le mobile de cette conduite ; mais le regard soupçonneux et vindicatif dont la vieille femme enveloppait sa belle-fille en lui prodiguant ses soins, le mouvement de répulsion qui s'élevait dans le cœur de Louise lorsqu'elle les recevait, ne décelaient que trop les implacables ressentiments que couvrait ce calme momentané.

Enfin arriva l'instant attendu avec une si grande angoisse, qui devait, en séparant la mère de l'enfant, livrer l'un à l'amour égoïste, l'autre à la haine sans frein de madame Amaury.

Louise eut une fille, mais épuisée, accablée, mourante, la jeune femme entendit à peine le premier cri qui lui apprenait qu'elle était mère ; et lorsqu'au bout de longues heures d'une atonie léthargique, elle reprit ses sens, ce fut pour apprendre que celle qui lui devait le jour n'existait déjà plus. En vain elle demanda à la voir, à l'embrasser morte ou vivante, à toucher de ses lèvres maternelles ce petit corps qu'elle avait senti palpiter dans son sein, madame

Amaury s'y refusa absolument en disant qu'elle ne voulait pas prendre la responsabilité de la catastrophe qu'une émotion violente ne pouvait manquer d'amener; Louise, clouée sur son lit de douleur, dut se résigner à cette suprême amertume.

Elle était donc enfin seule, bien seule au monde. Elle avait perdu le dernier souvenir de son bonheur, le dernier rayon du soleil d'amour et de printemps qui avait un instant brillé pour elle, l'enfant qui, dans ses longues heures de souffrance et d'abandon, avait encore le pouvoir de ranimer son cœur. Son malheur était complet, et cependant elle ne mourait pas!... Ses larmes coulaient sur son chevet solitaire et ses forces semblaient revenir chaque jour pour lui permettre de souffrir plus profondément. Sa belle-mère d'ailleurs, mue par un sentiment confus de honte ou de remords, ne l'avait pas complétement abandonnée, et ses soins expérimentés secondaient les efforts de la jeunesse pour se reprendre à la vie. Louise avait donc pu, au bout de quelques jours, se traîner jusqu'au fauteuil où elle venait de retomber épuisée après avoir, dans un moment de fiévreux espoir, ouvert sa fenêtre pour écouter le bruit vague qui avait ému ses entrailles maternelles.

C'est que, depuis quelques jours, une étrange pensée, une folle espérance s'était emparée d'elle; sa mémoire, en reprenant plus de netteté à mesure que sa santé se fortifiait, lui avait retracé avec une fidélité minutieuse la scène de la naissance de son enfant, ce premier cri vacillant, incertain, mais annonçant la vie, qui avait frappé son oreille sans parvenir alors à la tirer de sa torpeur; puis tout ce qui s'était passé autour d'elle : les colloques à voix basse de sa belle-mère et de la garde, leur agitation, leur air troublé, enfin la sortie de madame Amaury portant quelque chose dans ses bras. Louise avait cru jusqu'alors que c'était le corps inanimé de son enfant. Maintenant il lui semblait, — était-ce une illusion de son imagination, une erreur de sa mémoire? — qu'une plainte était sortie de cette masse informe et qu'à ce bruit les deux femmes avaient tressailli en se retournant vers le lit où gisait la jeune mère, inanimée et insensible en apparence. A force de repasser tous ces détails

dans son esprit avec une ténacité persistante, Louise en vint à se dire que son enfant lui avait été enlevé, non par la mort mais par les mains jalouses de sa belle-mère, et ses facultés que la fièvre exaltait poursuivirent son rêve d'espoir avec une fixité intense. Aussi ce fut un tressaillement profond qui remua son âme quand, à travers les murailles, le cri d'un enfant parvint jusqu'à elle, et le plus amer désappointement succéda à son élan irréfléchi. Ses larmes, ses sanglots, nous l'avons dit, amenèrent le sommeil mais non l'oubli

Elle dormait depuis environ une demi-heure, lorsque des pas pesants se firent entendre sur l'escalier de bois, la porte s'ouvrit et madame Amaury entra; elle portait un potage fumant dans une assiette de terre; elle s'avança sans précaution vers la jeune femme, pendant que celle-ci, réveillée en sursaut, la regardait avec un mélange de désir anxieux et de terreur profonde.

— Allons, dit-elle d'un ton brusque en posant l'assiette sur les genoux de Louise, voilà votre soupe. Ce n'est pas petite besogne que de monter cinq étages trois fois par jour pour vous apporter à boire et à manger. Vous avez donc trouvé le courage de vous lever aujourd'hui? Ça n'est pas malheureux.

Elle s'interrompit tout à coup en apercevant la fenêtre ouverte, se retourna vivement et demanda d'une voix brève: — Qui est-ce qui a ouvert cette fenêtre?

— C'est moi, répondit Louise avec timidité; je pensais que le soleil réchaufferait un peu cette chambre.

— Vous! répéta sa belle-mère d'un air soupçonneux. Allons donc! c'est impossible! Est-ce que madame Godillon serait venue par hasard?

— Non, répondit Louise d'une voix tremblante, elle ne vient jamais sans vous.

Madame Amaury garda un instant le silence, puis, s'avançant vers la fenêtre, se pencha au dehors et sembla écouter les bruits confus qui partaient de la cour. Quand elle se retira, ses lèvres flétries avaient un sourire ironique.

— Ah ! c'est vous qui avez ouvert la fenêtre, dit-elle en ricanant ; eh bien ! ça prouve que vous n'êtes pas si faible qu'on pourrait le croire. Mais c'est une drôle d'idée que vous avez eue là de vous réchauffer par le temps qu'il fait aujourd'hui. Rien que de l'avoir respiré, ça m'a rendu mes rhumatismes. Vous avez envie apparemment d'attraper quelque rhume ou quelque fluxion de poitrine ? Avec ça que c'est si agréable de vous soigner depuis bientôt quinze jours que je ne fais pas autre chose.

— Je voudrais bien cesser de vous donner tant de peine, dit Louise avec un soupir.

— Faut espérer que ça ne tardera pas, grommela la vieille femme, car je commence à en avoir assez. Quand vous serez guérie, on vous cherchera une place. Ce ne sera pas facile à trouver pour une princesse comme vous. Si on avait pu faire de vous une nourrice, vous auriez gagné des cents et des mille ; mais personne ne voudrait d'une figure de papier mâché comme la vôtre. Avec ça que vous n'aviez pas de lait.

— Ah ! j'en aurais eu si j'avais conservé mon enfant, dit la jeune femme en éloignant d'elle la nourriture à laquelle elle n'avait pas encore touché. Elle resta un instant immobile, les mains jointes et crispées, les yeux baissés vers la terre ; puis, tout à coup elle se leva impétueusement et se jeta aux genoux de sa belle-mère.

— Oh ! dites-le-moi, s'écria-t-elle avec angoisse, dites-moi la vérité, l'ai-je vraiment perdu ?

Madame Amaury devint très-pâle, elle recula de quelques pas et ses mains tremblèrent en cherchant à dégager sa robe de l'étreinte convulsive de Louise.

— Je ne puis croire à sa mort, continua celle-ci en se traînant sur le carreau pour la suivre. Je ne l'ai pas vu ! vous avez refusé de me le laisser voir et je l'ai entendu crier ! j'en suis sûre, je m'en souviens, je l'ai entendu. Oh ! je vous en conjure, ne me trompez pas, ne soyez pas assez cruelle pour me le laisser pleurer s'il est vivant.

Madame Amaury se détourna en arrachant sa robe si brusque-

ment des mains de Louise que celle-ci perdant l'équilibre roula aux pieds de la vieille femme.

— Vous êtes folle, répondit-elle d'une voix rauque. Quel intérêt aurais-je à vous tromper ainsi ? Et quant à mon refus de vous laisser voir votre enfant mort, qui aurait pu donner une pareille secousse à une femme mourante? C'est pour le coup qu'on aurait pu m'accuser de vouloir vous tuer. Allons, finissez toutes ces extravagances, mangez votre soupe comme une personne raisonnable et tâchez de reprendre vos forces le plus tôt possible pour n'être plus à ma charge ; j'ai bien assez de peine à gagner de quoi me nourrir moi-même.

— Il est donc mort, demanda encore Louise en levant sur madame Amaury un regard plein d'angoisse, c'est bien vrai ! Vous ne m'avez pas trompée ?

— Allez-vous encore recommencer? Puisqu'on vous le dit, vous pouvez le croire. D'ailleurs avec toutes vos attaques de nerfs, comment auriez-vous pu mettre au monde un enfant vigoureux ? Le pauvre petit être s'est ressenti de vos désespoirs et de vos évanouissements. Vous pouvez vous en prendre à vous-même de tout ce qui vous arrive ; mais pour sûr je ne remonterai plus chez vous si c'est pour avoir des scènes comme aujourd'hui, car je sens que ça me tiraille tous les nerfs. En disant ces mots, madame Amaury tourna sur le talon, gagna la porte, et on l'entendit descendre l'escalier beaucoup plus vite qu'elle n'avait coutume de le faire.

Louise resta un moment dans la position où sa belle-mère l'avait laissée, à genoux et affaissée sur elle-même au milieu de la chambre ; ses deux mains décolorées cachaient son visage, et sa poitrine se soulevait convulsivement. La croyance qui l'avait soutenue était-elle donc insensée? Fallait-il la rejeter comme une de ces douces chimères qui flattent un instant le sommeil du malheureux et disparaissent ensuite, laissant après elles plus d'amertume au cœur et plus de désolation autour de la couche de souffrance? Comment croire, en effet, que l'enfant eût résisté aux douleurs qui avaient presque tué la mère? Ce qui lui avait brisé le cœur ne devait-il pas

avoir tout détruit en elle? A mesure qu'elle s'abandonnait à ses réflexions, elle fléchissait sous le poids de cette amère pensée. Il lui semblait que la solitude, l'abandon, grandissant comme des ombres funèbres, l'accablaient de plus en plus.

Tout à coup, le bruit qui l'avait déjà fait tressaillir parvint de nouveau jusqu'à elle. Le cri..., le faible cri d'un nouveau-né, et aussitôt, comme par magie, ses doutes, son désespoir se dissipèrent pour faire place à sa première conviction. Elle se pencha sur le carreau, et recueillit avidement les sons indistincts qui, pour son cœur maternel, étaient la preuve de l'existence de son enfant. Lorsque les cris se furent apaisés et que Louise n'entendit plus rien, elle se releva lentement; ses yeux étaient secs et son air préoccupé. Elle s'assit, prit l'assiette qu'elle avait mise de côté, mangea ce qu'on lui avait apporté, puis, se traînant jusqu'à son lit, elle se coucha et demeura immobile. Les heures s'écoulèrent; le jour baissa peu à peu; la clarté qui pénétrait par l'étroite fenêtre s'éteignit progressivement, et Louise, plongée dans sa préoccupation profonde, ne sembla pas s'en apercevoir; son esprit s'agitait autour de cette pensée, que son enfant vivait et qu'elle pourrait l'arracher aux mains qui s'en étaient emparées. La jeune femme comprenait que, pour arriver à ce but si ardemment désiré, il fallait d'abord reprendre son énergie physique et morale, surmonter le découragement qui l'envahissait, devenir enfin capable de vouloir et d'agir. Son espoir reconquis lui rendait maintenant cette tâche facile. Elle se rattacha à la vie et rappela à elle tout son courage.

Lorsque madame Amaury revint dans la soirée, elle la trouva calme et tranquille. Louise put même aider sa belle-mère à mettre la chambre en ordre. L'amélioration de sa santé se soutint le lendemain, et au bout de quatre à cinq jours elle fut en état de faire seule son petit ménage. Mais madame Amaury semblait peu désireuse de se voir épargner la fatigue dont elle se plaignait si fort; elle inventait mille prétextes pour empêcher sa malade de sortir, et gravissait vingt fois par jour l'étroit escalier pour s'assurer qu'on n'enfreignait pas ses ordonnances. Louise montrait encore une

grande soumission, mais elle se sentait mieux portante, et commençait à épier les démarches de sa geôlière. Elle avait appris à reconnaître le grincement de sa clef dans la serrure, sa marche lente sur le pavé de la cour, sa voix criarde lorsqu'elle causait sur le seuil de la porte. Parfois, s'enhardissant à descendre quelques marches, puis quelques autres encore, elle se rapprochait de l'appartement occupé par sa belle-mère, et écoutait si les vagissements qu'elle entendait toujours de chez elle lui parviendraient plus distincts et trahiraient l'endroit d'où ils partaient. Déjà plusieurs fois elle s'était aventurée ainsi, mais sans succès, et une certaine inquiétude commençait à s'emparer d'elle à la suite de ses inutiles tentatives.

JULES D'HERBAUGES.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Œuvres posthumes de Victor Bernard. — FEUILLES MORTES. Réflexions et pensées, publiées selon le vœu de l'auteur, par Robert Oheix. Nantes, imp. Charpentier.

Où sont les neiges d'antan? disait un poète. *Où sont les feuilles d'antan?* pourrons-nous dire aussi. Le vent les a emportées ou bien elles gisent au pied des arbres pour les nourrir de leurs débris. Les feuilles vertes doivent toujours beaucoup aux feuilles mortes.

Ainsi l'homme a sans cesse des pensées plus ou moins fécondes, mais elles s'envolent l'une après l'autre et souvent il n'en reste rien pour fertiliser le fonds commun de l'esprit humain. L'homme ne sait pas les retenir ou bien il n'en a pas souci. M. Victor Bernard est un penseur qui a eu le savoir et le vouloir. Il a laissé après lui un recueil de pensées que l'un de ses amis, M. Robert Oheix, a été chargé d'éditer : et celui-ci nous donne le dessus du panier dans une corbeille charmante, je veux dire une charmante édition sortie de la maison Charpentier. Il nous suffirait de citer la note modeste de l'éditeur à la fin du volume pour nous faire apprécier l'auteur : elle dit tout ce qu'il faut et le dit bien. Le jeune Victor Bernard (il est mort à trente ans) était ce qu'on appelle un homme sérieux, et l'écrivain ne l'est pas moins. C'était en religion un catholique quelque peu entaché de libéralisme, à ce qu'il nous semble, mais combien d'autres l'ont été ou le sont encore, hélas! à leur insu peut-être : nous n'avons pas le droit de lui jeter la pierre. En politique il n'avait pas d'opinion, je crois qu'il était simplement conservateur. Il y a en France un parti qui regarde comme une force cette absence de principes, autant dire ce manque d'appui. Mais en littérature Victor Bernard était un homme de goût et c'est là l'essentiel pour un auteur, — avec une âme honnête comme la sienne, bien entendu.

Nous n'avions rien lu de lui avant qu'un bon vent de fortune nous eût apporté ses *Feuilles mortes*, mais celles-ci sont bien substantielles, encore une fois. La pensée ingénieuse ou forte est *générale-*

ment juste ; la forme nette, précise et claire. Tout n'est pas neuf sans doute, mais rien n'est banal. J'ai lu tout d'une haleine ce petit livre : c'est l'affaire d'une heure. On se fatiguerait vite de courir ainsi d'une pensée à l'autre, à la suite de l'auteur, mais la course ne dure pas longtemps, vous le voyez : cueillons-en quelques-unes en passant ; aussi bien est-ce le meilleur moyen de les faire connaître.

« Combien il y a de sages dont toute la sagesse et d'habiles dont toute l'habileté consistent *à gagner du temps*, mais *gagner du temps* c'est en *perdre*. » — « Prévoyez, combinez, préparez, arrêtez, dites : « Voilà ce qui sera », ou : « Voilà ce que je ferai demain », et soyez certain que ce sera tout le contraire. » — « Si vous voulez faire céder un homme, ne lui prouvez pas qu'il a tort : dites avec lui qu'il a raison. » — « Défiez-vous des gens à idylles : ils sont plus naturellement loups que brebis. » — « Ménager la chèvre et le chou », c'est inévitablement faire manger le chou par la chèvre, c'est sacrifier le faible au fort et ses amis à ses ennemis. »

Vous entendez ici déjà la note dominante de l'auteur : c'est celle d'un moraliste. Elle sonne juste en général, nous l'avons dit, mais elle détonne parfois. — « Opprimer l'Eglise, — enchaîner la liberté, — lutter contre son siècle, — rétablir d'anciennes lois, — bâillonner la presse : c'est souffler contre le vent. » Chose inutile ! mais voilà un étrange amalgame : l'Eglise, la liberté (laquelle ?), la presse. Toutes ces puissances ont-elles donc les mêmes droits et la même force irrésistible et ne convient-il pas souverainement de résister aux deux dernières quand elles s'attaquent à la première ? — « Si Dieu supporte l'impie, quel droit avez-vous de le condamner ? », — continue l'auteur. Mais Dieu supporte bien aussi les assassins : voulez-vous abolir la peine de mort ? M. Victor Bernard va nous répondre : « Je voudrais qu'on mît nez à muffle avec un tigre, et, en défendant à l'homme de tuer le tigre, tous ceux qui demandent l'abolition de la peine de mort. » — Et plus loin il écrit : « Les pensées ont leur moralité comme les actions. La doctrine qui mène au crime est aussi coupable que le crime même ; il n'y a point de scélératesse qui n'ait été idée avant de se faire acte. » — Donc, s'il attaque publiquement vos croyances vous ne

supporterez pas l'impie et vous résisterez *quand même* à la mauvaise presse *qui mène au crime*. — « La liberté, dit encore notre auteur, n'est pas le *droit* de faire ce qui nous plaît ; c'est la *faculté* de faire ce qui ne nuit à personne. » — Nous sommes heureux de voir M. Bernard se redresser ainsi lui-même. N'insistons pas sur les erreurs, puisque la vérité a le dernier mot. Laissons notre critique et revenons-en à l'éloge.

L'éditeur applique aux *Feuilles mortes* le mot de Montaigne : « Cecy est un livre de bonne foy ». Nous croyons l'application juste. Ajoutons que c'est un livre de talent. M. Robert Oheix veut bien nous en promettre la suite et une étude biographique. Elles ne peuvent être qu'intéressantes et nous les attendons pour mettre un peu plus en relief la figure de l'auteur.

HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

ESSAI SUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE; *son histoire, ses principes, son organisation actuelle*, par Barthélemy Pocquet, docteur en droit; 1 vol. in-8° de 375 pages. Paris, Marecq aîné, 1875.

L'assistance publique est un de ces sujets qui sont, pour ainsi dire, continuellement à l'ordre du jour, parce qu'elle touche aux intérêts les plus divers et embrasse les questions les plus variées.

Dans le passé d'abord, l'histoire de nos institutions de bienfaisance est une mine féconde où les érudits peuvent chercher des matériaux sans crainte de l'épuiser jamais. A vrai dire même, l'histoire générale de la bienfaisance n'a pas encore été faite et le sujet est si vaste qu'il est fort à craindre qu'elle ne le soit pas de sitôt. Ce serait une tâche immense et presque au dessus des forces humaines, d'examiner dans un même ouvrage toutes les mesures prises en faveur des pauvres par le pouvoir, et toutes les institutions privées créées par la charité chrétienne.

Aussi les érudits préfèrent-ils souvent ne déblayer qu'un petit coin de ce vaste champ, ne mettre en lumière qu'une époque déterminée, ou n'étudier qu'une seule des institutions charitables du temps passé. C'est ce qu'a fait, par exemple, M. Léon Maître, le savant archiviste de la Loire-Inférieure, dans son intéressante *His-*

toire des anciens hôpitaux de Nantes, dont il a été rendu compte ici même [1], par un juge essentiellement compétent.

Mais si l'assistance publique est l'objet des recherches les plus sérieuses de la part des érudits, elle donne lieu en même temps aux controverses les plus vives et aux discussions les plus passionnées.

On se rappelle peut-être que la loi du 21 mai 1873, qui régit actuellement l'organisation des établissements de bienfaisance, fut plus d'un an en délibération et qu'elle amena l'un des débats les plus sérieux et les plus remarquables qu'ait entendus l'assemblée nationale de 1871.

Et pourtant, cette loi si longuement discutée, si mûrement examinée, on veut encore aujourd'hui la modifier. Un projet, déposé le 1er juin 1876 sur le bureau de la Chambre des députés par M. Plenier, a pour but de rendre aux conseils municipaux la nomination exclusive des commissions hospitalières. Ce projet a été voté sans discussion, en première lecture, le 23 mars 1877.

On invoque, à l'appui de ces propositions, l'histoire et les principes du droit public. Un livre qui permet d'embrasser d'un coup d'œil l'histoire de l'assistance publique, ses principes et son organisation actuelle peut donc être fort utile. C'est là le but et l'avantage de l'ouvrage dont nous rendons compte, et qui sera lu avec fruit par tous ceux qui s'occupent de près ou de loin de ces importantes matières.

S'il y a une vérité incontestable, c'est que l'assistance des pauvres découle d'une idée chrétienne, qu'elle a été inaugurée, et pour ainsi dire inventée, par le christianisme. Auparavant, la charité était inconnue, le mot lui-même n'existait pas.

Quand les fortes vertus qui avaient fait de la république romaine la maîtresse du monde eurent été emportées par le flot des richesses, produit de la conquête, quand les citoyens de Rome en furent arrivés à n'être plus qu'un peuple de mendiants arrogants, les empereurs durent songer à leur donner du pain; et moyennant cela *le peuple* leur permit de gouverner le monde en son nom. Mais, on

[1] *Revue de Bretagne* du mois de juin 1875.

le voit, dans ces distributions de blé, dans ces *congiaria,* il n'y eut jamais aucune idée de bienfaisance, d'humanité : l'intérêt politique en fut toujours le seul mobile.

Les moralistes de l'antiquité, même les meilleurs, soupçonnaient à peine la bienfaisance et ils ne la prêchèrent jamais qu'à un petit cercle d'adeptes choisis. Le christianisme apporta au monde un précepte nouveau, *mandatum novum,* qui n'est autre que la charité, c'est-à-dire l'amour. Il donnait en même temps à l'assistance publique ses véritables bases par la consécration de la pauvreté, le respect de la propriété, et la réhabilitation du travail, loi de l'homme libre. Et lui s'adressait non plus aux riches et aux heureux du siècle, mais à tous et tout d'abord aux pauvres et aux souffrants; du premier coup, il sut trouver les moyens les plus propres et les plus efficaces pour soulager les misères humaines.

Ce furent d'abord les secours à domicile distribués par les diacres et les diaconesses, puis, quand l'ère des persécutions fut passée, quand l'Église eut contracté avec le pouvoir cette union qui ne fut pas sans discorde, mais qui ne fut pas non plus sans gloire, on put songer à créer, pour secourir les enfants abandonnés, les malades et les vieillards, des asiles qu'on appela dès lors hôpitaux et hospices.

L'empire était couvert de ces pieuses fondations, quand les invasions des barbares se précipitèrent comme un torrent sur l'Occident et emportèrent tout sur leur passage.

Enfin le calme revint, le torrent passa : l'empire était tombé, mais l'Église était restée debout. Elle reprit aussitôt sans hésiter sa mission de charité; ses évêques et ses moines n'eurent pas de soin plus important : les uns s'occupèrent surtout de réglementer l'administration de la charité, les autres donnèrent au peuple l'exemple sublime de la pauvreté volontaire et fondèrent partout des asiles de toutes sortes, destinés à secourir les mendiants, les malades, les voyageurs, les lépreux.

De son côté, le pouvoir civil comprit qu'il avait des devoirs à remplir sur ce point, et de nombreuses ordonnances de nos rois ont pour objet les diverses matières de la bienfaisance publique. Les

plus importantes sont relatives aux moyens de travail et à l'expulsion des mendiants, qui formèrent pendant longtemps, à Paris et dans les grandes villes, une véritable plaie, toujours combattue et toujours renaissante.

D'autres ont pour but de réformer les abus qui s'étaient introduits dans l'administration des hôpitaux; les baillis et les juges royaux furent chargés de surveiller cette administration, et enfin Louis XIV, dans une déclaration du 12 décembre 1698, ordonna que chaque hôpital serait administré par un bureau composé de membres laïques et du curé de la paroisse. Enfin divers actes du pouvoir organisent et réglementent les hospices d'enfants trouvés, dont le premier avait été créé par l'admirable et héroïque charité de saint Vincent de Paul.

Mais une nouvelle commotion politique devait encore une fois ébranler et renverser les institutions charitables. La France avait été assez heureuse pour se préserver du protestantisme, qui, en privant les peuples des incomparables ressources de la charité catholique, avait rouvert la plaie de la misère, telle que l'avaient connue les sociétés anciennes, et forcé les gouvernements à établir l'assistance légale et obligatoire. La Convention, après avoir détruit les institutions fécondes de la charité chrétienne, voulut aussi consacrer le principe de l'assistance légale, fondée sur un prétendu droit absolu du pauvre à être secouru. Mais elle fut impuissante à édifier; son système de bienfaisance légale était *irréalisable*, comme tant d'autres utopies de la Révolution. Après avoir tari toutes les sources de la charité privée et dispersé les ordres hospitaliers, « elle en » arriva bien vite, dit M. Pocquet, où elle devait arriver: à manquer » à ses solennels engagements et à ne tenir aucune de ses magni- » fiques promesses. »

» Ainsi le *Grand-Livre de la Bienfaisance nationale* n'a jamais » été ouvert, et il n'est resté de tout ce système que la confiscation » des biens des hospices. »

Lorsque l'ordre fut rétabli en France, « il fallut songer à recons- » truire ce qu'on avait détruit, à remonter la pente qu'on avait si » rapidement et si follement descendue, et à rétablir la bienfai-

» sance facultative et l'organisation locale des établissements cha-
» ritables. »

En effet, « si la société a le devoir moral de ne laisser aucune
» souffrance réelle sans soulagement, l'assistance ne peut jamais
» être réclamée comme un droit par l'indigent, elle ne constitue
» donc pas une dépense obligatoire pour l'État et les communes.
» Elle est pour la société, comme pour chacun de nous, une obli-
» gation morale, mais non un devoir strict qui engendre au profit
» de l'indigent une action civile. »

C'est sur ce principe que repose en France toute la législation charitable. C'est aussi le seul qui soit conforme à la vérité. Il s'en faut pourtant qu'il soit admis sans contradiction.

Bien des systèmes ont été proposés, bien des utopies prônées avec fracas, qui ne prétendent à rien moins qu'à abolir la misère, et à rendre tous les hommes parfaitement heureux.

M. Pocquet examine ces théories dans la seconde partie de son ouvrage. Abolir la pauvreté! quelle chimère! Qu'on abolisse donc d'abord les causes qui l'engendrent: la mort, la vieillesse, la maladie, toutes les infirmités du corps et toutes les inégalités de l'esprit; qu'on détruise le vice, source de presque toutes les misères, et l'on pourra proposer sérieusement d'en finir avec l'indigence et la pauvreté.

Mais, il faut le reconnaître, l'indigence des classes laborieuses a pris de nos jours un caractère particulièrement grave: elle est arrivée à l'état de crise aiguë et l'on a dû lui donner un nom nouveau: le *paupérisme*. Cette plaie effrayante des sociétés modernes les plus riches et les plus industrieuses, n'est point la pauvreté dont parle l'Évangile. Cette misère morale et physique, profonde et invétérée, est née des vices opposés à la morale chrétienne.

Elle a pour cause, en effet, les conditions actuelles du travail industriel. L'entassement des ouvriers dans les grands centres manufacturiers, la longueur démesurée de la journée de travail, surtout le travail des femmes dans les manufactures, et par suite la destruction de la famille: telles sont les causes qui ont à notre

époque accru le nombre des indigents, aggravé l'état des classes laborieuses, et rendu plus difficile encore la solution déjà si délicate du problème de la misère. C'est pour remédier à ces maux qu'on a mis en avant des systèmes nombreux, qui, loin de guérir le mal, ne feraient que l'aggraver.

Le luxe par exemple, et *l'augmentation des salaires* n'arrivent ni l'un ni l'autre au but qu'ils semblent devoir atteindre. L'*organisation du travail,* prêchée par M. Louis Blanc, voudrait, pour détruire la pauvreté, bouleverser et réformer la société tout entière. La doctrine funeste, trop connue sous le nom de *théorie de Malthus,* sous prétexte d'augmenter le bonheur matériel de chacun, n'arrive qu'à faire diminuer la population dans les contrées où elle est pratiquée. Quels terribles ravages n'a-t-elle pas faits dans notre pays, qu'elle a réduit à un état d'infériorité déplorable vis-à-vis des autres grandes nations européennes? Enfin *la charité légale,* partant de ce principe aux que le pauvre a droit à être secouru, et que l'État a le devoir égal de le secourir, a conduit l'Angleterre à trois conséquences détestables qui en découlent naturellement : la taxe des pauvres et le domicile de secours, les *workhouses* ou maisons de travail, la répression cruelle de la mendicité.

Nous l'avons déjà dit : l'État n'a comme l'individu que le devoir moral de secourir les pauvres et la vraie solution du problème de la misère peut se ramener à ces trois termes : *association, patronage, charité.*

Mais quel est au juste le rôle de l'État dans notre pays? Quels sont ceux du département et de la commune?

Le Gouvernement entretient certains établissements généraux de bienfaisance : Quinze-Vingts, Jeunes Aveugles, Sourds-Muets, puis tous les hôpitaux militaires; enfin il donne aux plaideurs pauvres le moyen de soutenir leurs justes réclamations par l'assistance judiciaire.

Les départements sont chargés des aliénés et des enfants assistés. A ce sujet, l'auteur examine la question si intéressante des *tours* et se prononce pour leur maintien, ou à mieux dire, pour leur rétablissement.

La véritable métropole de l'assistance, c'est la commune, et on dirait mieux comme autrefois la *paroisse*. C'est elle qui, après la famille, doit secourir les pauvres qu'elle renferme dans son sein.

Toutefois, il ne faut pas l'oublier, les établissements de bienfaisance forment des personnes morales qui ont leur existence propre et indépendante. Ils sont gérés par des commissions administratives, dont font partie de droit le maire et le curé depuis la loi du 21 mai 1873; les autres membres sont nommés par le préfet, sur la proposition de la commission elle-même.

Nous ne pouvons faire ici même un résumé de l'exposé complet des attributions si nombreuses de ces commissions, de l'administration du patrimoine des pauvres, ni des règles de l'admission dans les hospices et hôpitaux. Disons seulement qu'à ce propos l'auteur examine la question de l'assistance dans les campagnes, et qu'il adresse au projet soumis sur ce sujet à la Chambre des députés, des critiques sévères mais justes.

Enfin, nous arrivons à l'organisation et à la mission des Bureaux de bienfaisance, chargés de l'assistance à domicile. Sur le point de savoir si les secours à domicile doivent être préférés aux secours à l'hospice, sujet si souvent discuté, l'auteur s'exprime ainsi :

« Il est incontestable que notre époque a introduit dans l'hôpital » un bien-être que l'homme aisé ne peut pas toujours se procurer » chez lui; et pourtant comment se fait-il que l'ouvrier, que l'in- » digent même éprouvent une si grande répugnance à profiter de » ces avantages?

» C'est que le bien-être physique, si précieux pour le malade, » n'est pas le seul dont il éprouve le besoin. C'est que, dans sa » faiblesse et sa souffrance, l'ouvrier tout à l'heure robuste et qui » en pleine santé paraissait insouciant de sa famille, retrouve à » l'heure de l'épreuve les sentiments naturels qui se cachaient sous » une écorce souvent grossière. C'est qu'en ce moment il lui faut » quitter sa femme, ses enfants, pour aller demander à des étran- » gers des soins qu'il avait le droit d'attendre de ceux que Dieu » avait associés à son sort.

» Soyons-en persuadés, il est vrai pour toutes les classes de » la société, ce mot délicat et profond de l'aimable Joubert : « Les » enfants ne sont bien soignés que par leurs mères et les hommes » que par leurs femmes.

» Ah! ne séparons pas ce que Dieu a uni, ne désorganisons pas » la famille. Cette unité sainte, fondement de la société, est en » butte à mille attaques; dans les grands centres ouvriers elle » n'est plus qu'une association passagère entre gens qui se con- » naissent à peine, ou, pour mieux dire, elle n'existe pas; n'aidons » pas dans un but de compassion et de soulagement à cette désor- » ganisation qu'amènent les vices des hommes et les mauvaises » conditions du travail. Et quoi donc! la crèche pour l'enfant, » l'atelier pour l'âge mûr, l'hôpital pour le malade, l'hospice pour » le vieillard, est-ce là tout ce que notre société a trouvé de mieux » pour secourir ses membres souffrants; oublie-t-elle donc que » les malheureux ont aussi une âme pour sentir, et un cœur pour » aimer?

» Tâchons de procurer au malade tous les soins qu'il trouverait » dans ces asiles du malheur, sans le forcer à quitter son foyer, » cette mansarde ou cette cave qui est sombre, humide, mal- » saine, mais enfin qui est à lui. C'est là le rôle de l'assistance à do- » micile... »

Mais les secours à domicile ont aussi de nombreux inconvénients. « On dit qu'ils sont moins dispendieux, c'est possible; mais que » de pauvres viendront les réclamer sans en avoir un réel besoin! » Il en est qui sont si habiles dans l'art d'intéresser à leurs peines, » de verser une larme à propos ou de pousser un gémissement » bien senti. Il est si facile et si doux de se laisser toucher, surtout » quand il faudrait faire une longue enquête et se livrer à un » travail pénible pour rechercher la vérité!

» Et puis le pauvre, une fois inscrit sur les registres, y reste indéfi- » niment. Cet abus est d'autant plus grave qu'il est général. Il n'y a » peut-être pas d'exemple d'un individu qui ait été remis à flot, pour » ainsi dire, et qui soit venu se faire rayer des registres. Les admi-

» nistrations passent, mais les pauvres restent. Le secours obtenu » est regardé comme une sorte d'augmentation de salaire, il se » transmet de génération en génération, et grève ainsi le budget » de la bienfaisance de sommes considérables, souvent attribuées » à des gens qui les méritent fort peu.

» En somme, le mieux est de combiner dans une juste mesure » ces deux genres de secours, qui ont tous deux leurs bons et leurs » mauvais côtés. C'est ce que la législation française a tâché de » faire, et ses dispositions sur ce point sont, croyons-nous, raison- » nables et sages. »

Telle est l'analyse et telles sont les principales parties de l'ouvrage que nous annonçons. Ce livre important est l'œuvre et la première œuvre d'un tout jeune homme. Si nous ne nous trompons, c'était, dans l'origine, une thèse pour le doctorat en droit. Cette thèse est devenue un livre fort utile. La question de l'assistance publique traitée au point de vue de l'histoire, des erreurs socialistes et de la législation en vigueur chez nous, intéresse tout le monde; mais ces questions, disséminées dans une quantité considérable d'ouvrages plus ou moins spéciaux, avaient besoin d'être condensées et présentées aux honnêtes gens dans une sorte de manuel à la fois théorique et pratique. Le livre de M. Pocquet est très-étudié, et, mérite rare pour un ouvrage de cette nature, il est très-clairement et très-élégamment écrit. Il y a, d'un bout à l'autre, un souffle chaud et vivifiant, qui est celui de la *charité* chrétienne, celui de la charité pratique, dont, au fond, *l'assistance* peut être et doit être l'auxiliaire; mais que l'assistance et la législation ne remplaceront jamais.

Cet ouvrage est plus qu'une promesse, il restera. M. Pocquet est le fils de M. Barthélemy Pocquet, rédacteur du *Journal de Rennes*, qu'apprécient la plupart de nos lecteurs; ce fils marche dans la voie paternelle, et la *Revue de Bretagne et de Vendée* envoie au père et au fils ses plus cordiales félicitations. Nous marquerons toujours d'un caillou blanc l'apparition d'un jeune homme qui prend rang dans la troupe dévouée des écrivains bretons; nous avons, plus que jamais, besoin de ces sympathiques recrues.

S. Ropartz.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Le service de Mgr Fournier. — Nomination de Mgr Le Coq à l'évêché de Nantes. — Sacre de Mgr Laborde. — Une copie du *Richelieu* de Philippe de Champagne. — La statue de M. l'abbé Fresneau par Amédée Menard. — M. Albert Bourgault-Ducoudray, membre du jury de l'exposition universelle. — Nos lauréats à l'Académie française.

Le jour même, 30 juillet, où, dans la cathédrale de Nantes, se célébrait avec une très-grande pompe le service solennel pour Mgr Fournier, et où Mgr Freppel prononçait la belle oraison funèbre qui ouvre cette livraison, le chef de l'Etat signait un décret qui donnait pour successeur à l'illustre défunt Mgr Le Coq, évêque de Luçon.

Nous applaudissons de tout cœur à un aussi heureux choix. « Par son aménité, disait le *Publicateur de la Vendée*, du 5 août, sa bienveillance pour tous, son zèle pour le bien, son remarquable talent de parole, Mgr Le Coq avait conquis la plus vive et la plus respectueuse affection de ses diocésains. Aussi est-ce sans surprise qu'ils le voient aujourd'hui appelé au poste élevé pour lequel ses qualités éminentes semblaient l'avoir destiné par avance. Mais la Bretagne et la Vendée sont sœurs, et nous nous félicitons de ce qu'en nous quittant, notre digne évêque ne s'éloigne réellement pas de nous. »

Un autre évêque, un Breton, Mgr Laborde, ne tardera pas à nous quitter : vendredi prochain, 24 août, fête de saint Barthélemi, apôtre, il sera sacré dans l'église Saint-Similien. Le prélat consécrateur sera Mgr Richard, archevêque de Larisse, coadjuteur du cardinal-archevêque de Paris. Mgr Colet, archevêque de Tours, métropolitain, présidera la cérémonie ; Mgr Hugonin, évêque de Bayeux, et Mgr Thomas, évêque de la Rochelle, assisteront le prélat consécrateur. Mgr Coullié, coadjuteur de Mgr l'évêque d'Orléans, Mgr de Lespinay, protonotaire apostolique, et le R. P. Eugène, abbé de la Trappe de Meilleraye, seront aussi présents à cette imposante cérémonie.

Le nouvel évêque de Blois a placé dans ses armes les hermines de Bretagne et l'image de la Vierge Mère, *Notre-Dame de Miséricorde*, avec cette inscription : *Sub tuum præsidium, Mater Misericordiæ*. Sous votre protection, Mère de Miséricorde.

— Il manquait à l'évêché de Luçon, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, un portrait digne du prélat le plus illustre qui ait passé sur son siége. Cette regrettable lacune a été comblée ces jours-ci, l'Etat ayant fait don au palais épiscopal d'une copie du *Richelieu* de Philippe de Champagne, ce chef-d'œuvre du Louvre que chacun connaît. C'est M. Gustave Marquerie qui a été chargé de ce difficile travail. Il s'en est acquitté avec un talent supérieur qui ne nous étonne point: nous retrouvons là le pinceau qui a si remarquablement rendu les traits de Mgr Le Coq.

— Nos lecteurs n'ont pas oublié ce que nous leur avons dit, au moment de la mort (24 novembre 1876) du vénérable abbé Fresneau, curé de Notre-Dame de Bon-Port, à Nantes. Nous venons de voir, dans l'atelier de notre sculpteur, M. Amédée Menard, le modèle de la statue que l'on doit lui ériger dans cette même église. Ce modèle, de demi-grandeur, le représente à genoux, pressant sur sa poitrine la croix ornée du Sacré-Cœur, qui est là comme un emblème de la ferveur de ses prières, qui le plaçaient continuellement en présence de Dieu.

Cette statue, qui sera de grandeur naturelle, surmontera le tombeau ornementé qui lui servira de piédestal. On attend d'un jour à l'autre le marbre qu'on fait venir de Carrare, et l'exécution en commencera aussitôt. Pour juger cette nouvelle œuvre de M. Menard, nous attendons qu'elle soit achevée et en place.

— Le *Journal officiel* nous a très-agréablement surpris en nous apprenant que notre compatriote M. Albert Bourgault-Ducoudray avait été choisi par M. le ministre des Beaux-Arts pour faire partie de la section de la musique dans la commission d'examen de l'exposition universelle de 1878.

— Le 2 août, l'Académie française a tenu sa séance pour la distribution des prix de vertu et des prix aux ouvrages qu'elle avait distingués. Une médaille de 1,000 fr. a été décernée à Sophie Sautier, de Dinan (Côtes du Nord). Quatre médailles de 500 fr. ont été décernées à Marie-Anne Guilloux, à Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine); à Félicité Blain, à Cholet (Maine-et-Loire); à Julienne Hénault, à Moncontour (Côtes-du-Nord) et à Madeleine Hivert, à Nantes.

Voici comment M. le secrétaire perpétuel a justifié la récompense accordée à notre collaborateur, M. René Kerviler :

« J'ai dit que M. de Parville était un jeune ingénieur; je m'effraierais d'avoir à en dire autant de M. Charles Lenthéric et de M. René Kerviler, si je ne pouvais encore ajouter que, étant tous deux des ingénieurs, ils sont aussi des savants tous deux, et tous deux des écrivains, ayant mérité l'un et l'autre que l'Académie les couronnât: M. Charles Lenthéric pour un livre intitulé : *Les villes mortes du golfe de Lyon;* M. René Kerviler

pour un grand nombre d'intéressantes études qui, tout d'abord, et par leur objet seul, devaient aller au cœur de l'Académie.

» Sous ce titre : *Le chancelier Pierre Séguier, second protecteur de l'Académie française,* M. René Kerviler avait envoyé au concours de 1875 un intéressant volume sur la vie privée, politique et littéraire de l'éminent chancelier, et sur le groupe académique de ses commensaux familiers; mais, comme dans sa préface il annonçait, en même temps, de nouvelles études sur la cour académique du palais cardinal, l'Académie avait ajourné à son égard l'effet de ses bonnes intentions.

» Un nouveau volume a paru depuis, en effet; il est intitulé : *La Bretagne à l'Académie française,* et contient une intéressante série de notices sur les académiciens bretons ou d'origine bretonne, notamment sur les trois ducs de Coislin, Armand, Pierre et Henri; sur Chapelain, qu'il venge des rigueurs de Boileau; sur les deux Hay du Chastelet, Paul et Daniel, dont le second, par parenthèse, eut à l'Académie Bossuet pour son successeur. C'est un titre rétrospectif dont je lui sais bon gré, disait, à ce propos, l'un de nos spirituels confrères. Moins sensible aux charmes de ce rapprochement posthume, l'humble abbé de Chambon, Daniel du Chastelet, eût trouvé, je crois, que pour sa part, il en payait l'honneur un peu cher.

» Aux deux premiers ouvrages de M. Kerviler étaient jointes six études distinctes, consacrées au souvenir de six des moins connus parmi les fondateurs de notre compagnie.

» On n'instruit personne en retraçant une fois de plus la vie des illustres que leur célébrité rappelle à toutes les mémoires. C'est, au contraire, un travail plein d'intérêt que celui qui tire ainsi d'un oubli regrettable, et peut-être injuste, des noms dont le souvenir pâlissait dans les obscurités natales du berceau de l'Académie.

» Les bonnes intentions de l'auteur nous avaient, sans doute, d'avance bien disposés en sa faveur; mais c'est à un titre plus sérieux : c'est au mérite réel de ses persévérants efforts, à l'ensemble de ses travaux, à l'abondance des documents curieux qu'il a recueillis et heureusement présentés, que s'adresse, en toute justice, la récompense dont il est l'objet. »

— Nous rappelons que le congrès de l'Association bretonne se tiendra à Savenay, du dimanche 2 au dimanche 9 septembre. C'est dire que notre prochaine livraison en entretiendra nos lecteurs.

LOUIS DE KERJEAN.

Consécration de la Basilique de Sainte-Anne [1].

L'église que nous venons de décrire était achevée. Riche de toutes les splendeurs de l'art vraiment chrétien, décorée par le Souverain-Pontife du titre de *Basilique mineure,* elle excitait le noble orgueil des Bretons qui l'ont bâtie et l'admiration des étrangers qui la contemplaient. Quelque chose lui manquait encore : ces murs de granit, ces autels de marbre et

[1] La relation suivante formera l'un des chapitres d'une belle *Histoire de Sainte-Anne d'Auray,* actuellement sous presse, et que nous examinerons dès son apparition.

de pierre n'avaient pas reçu le baptême qui consacre une œuvre humaine en y faisant descendre la suprême bénédiction de Dieu. La piété bretonne attendait avec impatience cette solennité qui devait être pour nous une fête nationale et religieuse. Grande fut la joie de tous quand on apprit que Mgr l'évêque de Vannes l'avait fixée au 8 août 1877.

En Bretagne, les choses de la foi trouvent encore dans les âmes un écho puissant. La bonne nouvelle se répand dans les centres populeux, pénètre jusqu'aux moindres villages, où le nom de sainte Anne, remuant tous les cœurs, soulève des multitudes pieuses, prêtes à braver les fatigues d'un long voyage, pour assister au triomphe de leur Patronne.

Nous sommes à la veille du grand jour. Déjà dans les rues du village les pèlerins se croisent, se mêlent, avec un bourdonnement joyeux, quand tout à coup les cloches de la basilique se font entendre, sonnant à toute volée. C'est le cardinal-archevêque de Rennes qui arrive, accompagné de Mgr Bécel, évêque de Vannes, de Mgr Colet, archevêque de Tours, et de Mgr Leray, évêque de Natchitoches. Mgr David, évêque de Saint-Brieuc les a précédés de quelques heures.

En un instant, l'église se remplit, et bientôt les hôtes illustres de Sainte-Anne y font leur entrée solennelle. Cette première réunion fut touchante. Avides de contempler *leur* cardinal, les pèlerins se pressaient surtout aux abords du sanctuaire, et lorsque, après avoir prié devant le maître-autel, le prince de l'Église, dont l'éminente dignité est pour nous une gloire, traversa, revêtu de la cappa magna de soie rouge, les flots pressés de la foule, pour aller s'agenouiller devant la statue miraculeuse, tous les fronts se courbaient sur son passage, avec un respect mêlé d'une sainte joie.

Après avoir vénéré les reliques de sainte Anne, le cardinal monte en chaire, et Mgr de Vannes, debout dans le chœur, lui adresse un gracieux discours, auquel l'éminent prélat répond, avec une simplicité charmante, par des paroles émues où se montrent l'affection d'un ami, la tendresse d'un père et la sollicitude d'un pasteur.

Terminée par la bénédiction du Saint-Sacrement, cette entrevue, aux pieds de sainte Anne, n'était que l'annonce des grandes solennités du lendemain.

La nuit fut digne du regard des anges : dans la basilique, éclairée par la lueur des cierges, un grand nombre de pèlerins se pressaient, pleins d'enthousiasme et de piété. La récitation du chapelet succédait au chant des cantiques ; c'était un entrain merveilleux, une foi ardente, servie par un courage de Bretons. A minuit, les messes commencèrent à tous les autels, pour se continuer à l'église, au cloître, dans les tribunes et dans la chapelle du petit séminaire. Plus de quatre mille pèlerins s'approchè-

rent de la sainte Table, et, sans la longueur des cérémonies de la consécration, ce chiffre eût été de beaucoup dépassé.

Quand le jour parut, le ciel était sombre, le vent soufflait avec violence, poussant les nuages, qui versèrent bientôt des torrents de pluie : ce fut une tempête.

Pourtant les pèlerins arrivaient par milliers. Toujours intrépides, quand il s'agit de sainte Anne, ceux de Rennes avaient voyagé toute la nuit ; le diocèse de Vannes, les autres diocèses bretons et plusieurs parties de la France, étaient magnifiquement représentés dans cette foule, qu'on peut évaluer à environ trente mille âmes.

Plusieurs évêques étaient arrivés aussi : Mgr Richard, archevêque de Larisse, coadjuteur de Paris, Mgr Nouvel, évêque de Quimper, Mgr Le Coq, évêque de Luçon, récemment nommé au siége de Nantes. Ce dernier diocèse était représenté par Mgr de Lespinay, protonotaire apostolique, vicaire capitulaire.

La joie de ce beau jour, pénétrant dans la solitude du cloître, avait attiré à Sainte-Anne des membres de tous les ordres religieux de notre pays : Jésuites, Bénédictins, Capucins, Eudistes, PP. du Saint-Esprit, des Sacrés-Cœurs et de la Compagnie de Marie ; tous étaient là, heureux de s'unir au clergé séculier pour former une garde d'honneur à la Patronne des Bretons. A la tête de ces hommes dévoués, dont l'exemple est une force pour notre société malade, on aimait à contempler le T. R. P. abbé de Thymadeuc, et deux de ses frères, vêtus de leurs robes blanches, et portant sur leur visage calme les traces de leurs saintes austérités.

Parmi les laïques, on était heureux de reconnaître des hommes distingués par leur mérite et leurs éminentes dignités : M. Fraboulet de Kerléadec, général de division ; M. le vicomte de Rorthays, préfet du Morbihan ; M. le général Fournès, commandant la subdivision ; M. le contre-amiral Jaurès ; M. Dufresne, sous-préfet de Lorient ; M. Galland, colonel du 116e de ligne ; M. Audren de Kerdrel, vice-président du Sénat ; MM. de Keridec et de la Monneraye, sénateurs, et plusieurs de nos anciens députés.

La consécration commença vers sept heures et demie. Rien de plus solennel que ces cérémonies où l'Église a su joindre la sublimité des paroles à la solennité des rites. Elle a été faite par le cardinal-archevêque de Rennes, que le Saint-Père avait chargé de cette douce mission. Ici nous ne pouvons entrer dans le détail ; tout est beau, tout est grand dans cette admirable liturgie : les aspersions extérieures et intérieures, symbole de de la grâce qui purifie ; la solitude de l'église, où la foule ne peut pénétrer ; la voix du consécrateur ordonnant d'ouvrir la porte, pour laisser entrer le roi de gloire ; les croix rayonnant sur les murs et consacrées par le saint chrême ; les lettres grecques et latines tracées dans la cendre sur

le pavé de la nef, tout a une signification élevée, céleste, qui charme l'esprit et réjouit le cœur.

C'est le règne de la Croix, arme du roi qui entre dans sa demeure et symbole de sa victoire. Elle resplendit partout, sur les murs comme sur les autels, et les psaumes que l'on chante, exprimant d'abord la confiance, la prière et l'amour, éclatent ensuite en accents de triomphe : les ennemis sont vaincus, le Christ est roi.

Sept évêques consacrèrent en même temps sept autels, puis Mgr l'archevêque de Tours célébra la messe pontificale.

L'illustre évêque de Poitiers avait accepté de prendre la parole dans cette solennité, dont son éloquence eût rehaussé l'éclat ; mais, retenu par la maladie sur son lit de douleur, il dut obéir à l'ordre rigoureux des médecins, et notre fête a été privée d'un de ses plus beaux ornements.

Mgr Bécel l'a remplacé dans la chaire de la basilique. Un mot résume son discours : *Gaudeamus*. Réjouissons-nous ! Réjouissons-nous, puisque tant d'évêques, de prêtres et de fidèles sont venus honorer sainte Anne; réjouissons-nous, puisque cette splendide demeure qui leur est offerte est notre œuvre. Tous les obstacles ont été surmontés ; elle est là, cette œuvre de la foi, bénie par Dieu : *Gaudeamus !* Gloire à Dieu, confiance en notre patronne ; elle est puissante et elle nous bénit.

Ces touchantes paroles ont trouvé, nous l'espérons, un écho dans tous les cœurs, et des saintes allégresses de cette fête sont sorties des résolutions généreuses, qui assureront la persévérance de la Bretagne, au milieu des luttes de l'avenir.

La fête du matin se termina vers midi et demi; le soir eut lieu la procession solennelle. Elle fut splendide. Des milliers de fidèles, plusieurs centaines de prêtres en surplis, les évêques avec leurs mitres étincelantes et leurs crosses d'or, l'abbé de la Trappe avec sa mitre blanche et sa crosse de bois, s'avancèrent lentement, au chant des cantiques et des litanies de sainte Anne, vers la Scala-Sancta richement ornée. Une triple avenue de mâts vénitiens, décorés d'oriflammes, de faisceaux, de guirlandes, remplissait le Champ de l'Epine; des estrades avaient été préparées pour les prélats, les musiciens et les chantres.

Bientôt l'enceinte est envahie par la foule; debout au pied de l'autel, Mgr de Saint-Brieuc va lui adresser la parole. — « *Ecce ego et pueri mei quos dedit mihi Deus in signum et portentum*. Me voici, moi et mes enfants, que Dieu m'a donnés pour être l'étonnement et l'admiration du monde. » Ces paroles, qu'il met dans la bouche de sainte Anne, lui fournissent de beaux développements. Grandeur de cette manifestation qui montre la vigueur de notre foi; force immortelle de l'Eglise qui s'affirme par ses victoires, telles furent les premières pensées que commenta l'orateur. « S'ils revenaient au milieu de nous, ajouta-t-il, ces vieux Bretons

nos pères, qui ne tremblaient que devant Dieu, dont la vie héroïque, malgré son obscurité, était un perpétuel sacrifice au devoir, ah ! je suis sûr qu'ils vous reconnaîtraient encore pour leurs enfants, et que de leurs lèvres sortirait cette parole, ou plutôt cet éloge : *Ecce pueri mei!* Voici nos enfants, ceux que Dieu nous a donnés, afin de montrer qu'il y a encore une terre fidèle, qu'il y a encore des âmes qui, elles aussi, ne craignent que Dieu. »

Dans le reste de son discours, le vénérable évêque montra quelles sont les obligations que nous impose la foi : mettre Dieu au dessus de tout, être fier du nom de chrétien et ne jamais cacher son drapeau; en un mot, travailler au règne de Dieu, sous la protection de sainte Anne, tel est notre devoir.

Après cette exhortation chaleureuse, le cardinal, les évêques et le T. R. P. abbé parurent à la tribune de la Scala, pour bénir solennellement les pèlerins. Ce fut un magnifique spectacle : ces milliers de fidèles prosternés dans un religieux silence, qu'interrompait seul le bruit du vent dans les oriflammes; ce monument sacré où se tenaient debout, dans tout l'éclat de leurs ornements, les Pontifes de Jésus-Christ; le portrait du pape, s'élevant au dessus de leurs têtes, souriant et la main levée pour bénir, et par dessus tout la flèche de la basilique portant dans les airs la statue dorée de sainte Anne, cet ensemble avait quelque chose de grand qui saisissait le cœur et mettait des larmes dans les yeux.

Alors l'excellente musique du 116e de ligne, qui nous avait déjà charmés le matin, fit entendre ses morceaux les plus entraînants ; la voix des chantres redit les prières sacrées, et, quand Jésus eut béni ses enfants, le vieux cantique de sainte Anne retentit, comme une dernière prière, un dernier chant de joie, d'espérance et d'amour.

Ce fut la fin de la solennité. Cependant la fête se prolongea jusque dans la nuit, et les pèlerins, réunis dans l'enceinte de la Scala-Sancta, magnifiquement illuminée, chantèrent avec enthousiasme des cantiques dont les accents joyeux se mêlaient à l'éclat des fusées, des bombes et des feux de Bengale.

Éclairé par des jets de lumière éblouissants, le portrait du Souverain-Pontife resplendissait; et c'était une ardeur indescriptible, des cris de joie, des vivats enthousiastes : *Gloire à Sainte-Anne! Vive Pie IX! Vivent les évêques!*

La flèche de la basilique se détachait, avec ses sculptures et ses lignes sévères, sur le fond noir du ciel; enfin, une cascade de flammes, tombant du sommet, l'enveloppa tout entière, au milieu des acclamations des assistants. Puis, peu à peu, les lumières s'éteignirent, le silence se fit dans les rues du village : la fête était terminée. Elle laissera en Bretagne un souvenir impérissable. Si les incrédules pouvaient contempler ces

magnifiques spectacles, ils comprendraient peut-être la grandeur de la religion qui les donne. Ce n'est pas parmi ces pèlerins émus qu'on trouve les agitateurs égoïstes, les ambitieux qui se servent du peuple comme d'un marchepied. Ils comprennent, eux, que la Croix est le salut du monde, et, confiants dans la protection de leur Patronne, ils se serrent près d'elle, pour hâter le triomphe du bien et la régénération de la société.

L'abbé MAX. NICOL.

Le comte Édouard de Monti de Rezé.

Dans un temps comme le nôtre, où, tout le monde en convient, les hommes manquent, c'est-à-dire où les caractères deviennent de plus en plus rares, il est doublement pénible de voir disparaître un homme qui se distinguait précisément par l'élévation et la dignité de son caractère. Aussi la mort du comte de Monti de Rezé sera-t-elle vivement sentie partout où il fut connu et l'on sait que les fonctions qu'il remplissait près de M. le comte de Chambord l'avaient fait connaître en France et au loin, mais elle devait l'être surtout à Nantes, sa ville natale et la patrie de ses deux familles, paternelle et maternelle, les de Monti et les Charette. nulle part néanmoins, hors du cercle de sa parenté, elle ne cause d'aussi douloureux regrets qu'à Froshdorff, et ce sera l'honneur impérissable de sa mémoire.

Édouard de Monti de Rezé avait soixante-neuf ans; il était de la forte génération des Mac-Mahon et des Canrobert, qu'il rencontra, si nous ne nous trompons, à Saint-Cyr, et dont il eût vaillamment partagé les périls et les travaux, si la fatale révolution de juillet n'eût brisé son épée. Comme militaire, comme royaliste, comme homme de tradition et de dévouement, la résignation lui était difficile; aussi fut-il des premiers à prendre les armes en 1832 et des plus hardis au combat du Chesne.

Ensuite commença pour lui un long exil qui lui fit rencontrer sur son chemin bien des sympathies et parfois une certaine curiosité. Un autre exilé, qui rêvait, hélas! une seconde édition de l'Empire, désirant voir de près un Vendéen, fit, en sorte, un jour, de se trouver avec lui. Sa curiosité fut satisfaite, il sut pleinement ce que c'était qu'un Vendéen, et le Vendéen sut pleinement ce que c'était qu'un ambitieux.

Si l'exil toutefois eut ses tristesses pour notre jeune compatriote, il eut aussi ses consolations. La plus douce fut l'amitié que daigna lui témoigner le noble prince qui avait sa foi, l'un des princes de ce temps qui se connaît le mieux en hommes. Cette amitié devint même de la confiance et cette confiance n'a fait que grandir pendant quarante ans. Par son affabilité, sa loyauté, sa discrétion, sa franchise, nul, en effet, ne pouvait mieux qu'Édouard de Monti, représenter l'héritier de nos rois, nul ne pouvait mieux le faire connaître et aimer.

Bien que l'âge fût venu pour lui, ni les forces, ni surtout le cœur n'avaient faibli dans sa verte vieillesse, et rien ne faisait prévoir un prochain adieu; mais la mort l'a frappé à l'improviste; elle ne pouvait néanmoins l'atteindre sans que sa dernière pensée fût pour Dieu et pour le roi; c'est la consolation qui reste à sa famille, à sa pieuse veuve surtout et aux deux jeunes fils dont il préparait l'avenir avec une constante sollicitude.

E. DE LA G.

Le comte de Monti de Rezé a été frappé d'apoplexie le 13 août, à Poitiers. Mgr Pie a voulu que son corps fût transporté à l'évêché, où il est resté exposé dans une chapelle ardente. Une foule considérable s'est portée à ses obsèques, et Mgr l'évêque de Poitiers a prononcé devant son cercueil une allocution touchante, que nous allons reproduire :

« Je vous remercie, Messieurs, et je vous loue d'être venus en si grand nombre vous associer à un deuil qui, par plus d'un côté, dépasse les proportions d'un deuil ordinaire. Sans nul doute, dans la personne de M. le comte Edouard de Monti de Rezé, vous honorez aujourd'hui de vos regrets et de vos hommages toutes les vertus de l'homme privé, du chef de famille, du loyal gentilhomme, du solide chrétien, du citoyen généreux, du vaillant et franc Breton. En se portant vers lui, vos sympathies se portent aussi, non moins vives que respectueuses, vers la noble épouse qu'un coup si prompt et si terrible plongerait avec ses fils dans une douleur inconsolable, si jamais la consolation pouvait être absente des larmes de ceux qui croient et qui espèrent.

» Mais, Messieurs, un autre motif encore vous invitait à vous presser autour de ce cercueil. Une maison a traversé les siècles, s'appelant la Maison de France : maison, disait Bossuet « qui, seule dans l'univers et depuis le commencement du monde, se voit sans interruption depuis sept cents ans toujours couronnée et toujours régnante; » maison, disait le même évêque, « qui, seule après tant de siècles, se voit encore dans sa force et dans sa fleur, et toujours en possession du royaume le plus illustre qui fut jamais sous le soleil devant Dieu et devant les hommes. »

» Depuis le jour où Bossuet parlait ce grand langage, Messieurs, les révolutions que son regard d'aigle avait aperçues, se sont accomplies : ce n'est ni le lieu ni l'heure de juger leur œuvre. L'histoire dira si les revers de la maison de France ont été le point de départ des grandeurs et des prospérités de la France.

» Mais, quoi qu'il arrive, et quelles que soient les destinées réservées à notre pays, les adversaires mêmes de la cause monarchique n'ont que du respect pour la haute personnalité du prince qui, après un demi-siècle bientôt de bannissement, représente si noblement l'antique race dont il est l'héritier et le chef.

» Or, Messieurs, les Livres saints nous disent que « celui qui est le » gardien de son maître sera glorifié » (Prov. XXVII, 18) : *et qui custos est Domini sui glorificabitur*. Avoir veillé auprès de la personne royale, avoir monté la garde autour du trône, on en est justement fier toute sa vie : demandez-le à ces vieux gardes du corps dont il reste trop peu de survivants. Mais s'être attaché à la fortune du monarque exilé, à la per-

sonne du prince malheureux, lui avoir consacré les années de la jeunesse et celles de l'âge mûr, avoir contribué à refaire une patrie française sur la terre étrangère à celui dont le cœur a faim et soif de la France, n'est-ce pas avoir mérité de tous ceux qui ont le culte des souvenirs, de tous ceux qui honorent l'adversité, et de ceux en particulier qui, attentifs et soumis aux voies de la Providence, n'ont jamais désespéré et ne veulent désespérer jamais de la fortune de la France? C'est donc à ce constant et chevaleresque gardien de son maître que vous payez en ce moment votre tribut, Messieurs; et ceux-là seuls pourraient vous blâmer qui, ne se respectant plus eux-mêmes, ne savent plus rien respecter au monde. Qu'il vous suffise de posséder dans les saints oracles une approbation qui dispense de toutes les autres : *et qui custos est Domini sui glorificabitur*.

» Aux larmes que je vois couler des yeux de cette assistance, s'unissent à cette heure même d'autres larmes versées sur une plage lointaine. Sans doute, les dévouements n'y manqueront jamais: il en reste de précieux que nous connaissons; et c'est le privilége de cette grande race de savoir en inspirer toujours de nouveaux. Mais une intimité de quarante ans peut-elle se refaire? Ah! s'il avait eu la douleur de le voir tomber à ses côtés, ainsi qu'il est arrivé pour d'autres, le noble prince n'eût laissé à personne le soin de conduire le deuil de ce fidèle serviteur, le confident de sa jeunesse, l'ami pour qui rien n'était caché. Puissions-nous porter quelque soulagement sous le toit de l'exil en nous faisant ici l'interprète de tous les sentiments qu'on y éprouve et de tous les témoignages qu'on voudrait pouvoir en donner.

» Messieurs, les prières que nous allons verser sur la dépouille mortelle du comte de Monti sont des prières pleines de confiance, que dis-je? des prières assurées de leur efficacité. Mort très-prompte et presque subite, oui, mais non pas mort imprévue; car ce sage et ferme chrétien, connaissant la fragilité de la vie humaine, s'était interrogé plus d'une fois lui-même et avait cru entendre une réponse de mort. C'est pourquoi il n'entreprenait aucune course, sans se tenir prêt pour le grand voyage.

» O mystère de nos destinées! Cet homme qui avait tant de fois parcouru sain et sauf tous les pays de l'Europe, cet époux, ce père dont les pérégrinations lointaines avaient été le sujet de tant d'angoisses pour sa famille, c'est ici que, dans la plénitude de sa vie et de sa force, ayant quitté seulement depuis quelques heures sa tendre compagne et ses fils bien-aimés; c'est ici, dis-je, que près de plusieurs des siens, dans les bras du fils d'une sœur chérie à laquelle il avait autrefois fermé les yeux, la récompense de ses longs et de ses bons travaux est venue le chercher; et cela, au jour même de la fête de notre royale patronne, de la sainte reine Radegonde, qui, ayant comme reçu son dernier soupir, n'a pu que lui apparaître et lui dire : Courage, serviteur bon et fidèle de notre maison qui est toujours la maison de France; après avoir gardé, après avoir servi durant toute ta vie ton maître de la terre, entre dans la joie de ton maître qui est aux cieux : *Euge, serve bone et fidelis, intra in gaudium Domini tui*. Ainsi soit-il. »

Ramené ensuite à Nantes, le corps de M. de Monti a été inhumé dans la chapelle de son château de Rezé, où il a été conduit par de nombreux amis et la plupart des habitants de la contrée. L'office a été célébré par le curé de la paroisse, et l'absoute par Mgr de Lespinay. Devant la fosse,

M. le comte de Blacas et M. le vicomte de Rochéfort se sont fait entendre. Nous regrettons de ne pouvoir donner que le discours de M. de Blacas:

« Au moment où cette tombe va se refermer, au milieu des cruelles émotions qui nous agitent, en présence du solennel et touchant spectacle que nous avons sous les yeux, vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je retrace ici la vie du comte Edouard de Monti de Rezé; cette vie que je résume en deux mots: Des champs de la Vendée et de la Bretagne à Froshdorff et à Venise, Edouard de Monti a parcouru toutes les étapes de la fidélité, du dévouement, du sacrifice. Froshdorff, Messieurs! — La triste mission que je remplis ici vous dit l'affliction qui y règne et les augustes regrets par lesquels on y honore la mémoire de notre ami; aujourd'hui, en ce moment, on y suit avec émotion, et dans un recueillement attendri, la triste cérémonie à laquelle nous assistons. On y pleure le vieux et fidèle serviteur.

» Si donc les mérites et les services ont été grands, grande aussi est la récompense; et si Edouard de Monti a été à la peine, on peut bien dire qu'il a été également à l'honneur. — Hélas! il n'a pas été au triomphe, et ce jour qu'il appelait de toutes ses invincibles espérances, il ne l'a pas vu.

» Nous remercions Dieu, cependant, de la part qu'il lui a faite. Edouard de Monti a traversé courageusement la vie; sans jamais regarder en arrière, il a porté haut, il a conservé intacte sa foi de chrétien, sa foi de royaliste, sa foi de gentilhomme; il laisse à ses enfants un nom honoré, de grands et nobles exemples; à nous ses amis, un cher et précieux souvenir; — il emporte l'amitié et les regrets de son Roi.

» C'est au nom de ce Roi, de notre Roi, Messieurs, qu'il a fidèlement servi, que j'apporte ici un dernier adieu et une dernière prière. »

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

COUP D'ŒIL SUR L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS; par Jules de la Gournerie, membre du Conseil général de la Loire-Inférieure. In-8°, 45 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée* (juin-juillet 1877).

GUIDE DES PÈLERINS A SAINTE-ANNE (PRÈS AURAY). In-32. Vannes, imp. de Lamarzelle; Sainte-Anne, lib. du Pèlerinage..... » 35

HISTOIRE DE TIFFAUGES; par Louis Prével, architecte, membre des sociétés académique et archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, polymathique du Morbihan et d'émulation de la Vendée, etc. In-8°, 210 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.*

PAROISSE (LA) DE SÉVÉRAC AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES, d'après les registres des anciens recteurs; par Hippolyte Le Gouvello, In-12. 70 p. Redon, imp. P. Chauvin.

SAINTE ANNE ET LA BRETAGNE. Souvenir de la Consécration de la Basilique. 8 août 1877. Poème, par l'abbé Max. Nicol, professeur au petit séminaire de Sainte-Anne. In-8°, 8 p. Vannes, imp. Lamarzelle.

SOIRÉES (LES) DU CHATEAU DE KERILIS; par Js de l'Aunay Overney. In-18, 396 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud; Paris, Bray et Retaux, éditeurs..... 3 fr. 50

OLIVIER MAILLARD

La *Société des Bibliophiles bretons*, récemment fondée à Nantes et qui compte déjà dans toute la Bretagne une centaine de membres, vient d'inaugurer ses publications par un beau volume intitulé *Œuvres françaises d'Olivier Maillard, publiées d'après les manuscrits et les éditions originales — Sermons et poésies* — (tiré in-8°, et pour les membres de la Société, gr. papier in-4°). — Ces poésies et ces sermons, fort célèbres dans la littérature du XVe siècle, dont l'un d'eux (le sermon des *hem hem hem*) est considéré comme un monument exceptionnel, ces pièces, extrêmement curieuses, n'existant qu'en exemplaires uniques, étaient absolument introuvables. M. A. de la Borderie, qui les édite aujourd'hui pour les Bibliophiles bretons, y a joint des notes explicatives, une bibliographie fort étendue (plus de 40 pages) des œuvres de Maillard (françaises et latines) et une notice développée sur l'un des plus curieux recueils de sermons latins de cet auteur, le *Carême* prêché par lui à Nantes, dont aucun auteur n'avait parlé, où l'on trouve des traits de grande éloquence et beaucoup de détails curieux pour l'histoire des mœurs.

M. de la Borderie a mis en tête du volume une introduction que nous croyons devoir reproduire et qui fera connaître à nos lecteurs Olivier Maillard et ses ouvrages.

Olivier Maillard, aujourd'hui fort oublié, surtout peut-être en Bretagne, est une des figures les plus remarquables et les plus originales que notre province ait produites au XVe siècle.

Né vers 1430, très-probablement dans le pays de Nantes, il entra jeune dans l'Ordre de saint François, fit à l'université de Paris de fortes études théologiques, et après y avoir conquis le grade de docteur, il commença le cours de ses prédications vers 1460. Depuis lors jusqu'à sa mort, advenue le 13 juin 1502, il ne passa pas, pour ainsi dire, un jour sans prêcher. Il évangélisa tour à tour toutes les provinces de France, les Flandres, une partie de l'Allemagne et de l'Espagne, au milieu des multitudes attirées par la puissance de sa parole, entraînées par l'ardeur de son zèle, convaincues par sa charité et sa vertu.

Il remplit les plus hautes fonctions de son Ordre : cinq fois provincial, trois fois vicaire général en deçà des monts, charge dont la juridiction s'étendait sur tous les couvents des Cordeliers de France, d'Espagne, d'Angleterre et d'Allemagne. Il reçut du Pape les missions les plus importantes, il entra avec autorité dans le conseil des rois. Mais il n'acheta cette influence par aucune concession de doctrine ou de conduite. Sa vie fut un combat incessant, ardent, acharné contre les vices de son temps, contre les mauvaises mœurs de toutes les classes, des plus basses aux plus hautes. Il n'épargnait point, quoi qu'on ait dit, les humbles, les laboureurs et les ouvriers; mais il frappait de préférence sur les rangs plus élevés, dont la responsabilité est plus grande, les devoirs plus étroits, les scandales plus connus et plus funestes. Usuriers, marchands, bourgeois, avocats et gens de justice, conseillers au Parlement et officiers des finances, clercs et prélats, nobles et gens d'armes, seigneurs et dames de la cour, tout passe sous sa verge, sans en excepter les rois, dont les exactions fiscales l'indignent.

Menacé par Louis XI d'être jeté à l'eau, il répond par un sarcasme. Sous Charles VIII, en dépit du Parlement, il est tout près d'obtenir le rappel de la Pragmatique-Sanction, et malgré le Conseil

du roi, il impose à ce prince, par raison de conscience, la restitution du Roussillon, province, aux yeux du moine, mal acquise sur l'Aragon par la fourberie de Louis XI. Charles VIII mort, il prêche dans Paris, avec une force indomptable, contre l'annulation du mariage de Jeanne de France, demandée par le mari de cette princesse, le roi Louis XII. Cette audace le jette en exil, il passe en Flandre, mais cette disgrâce ne fait pas baisser d'une ligne la liberté de sa parole; on le peut voir par l'apostrophe qu'il lança, en 1500, dans la cathédrale de Bruges, à l'archiduc d'Autriche, comte de Flandre, duc de Brabant, fils de l'empereur d'Allemagne[1].

Ses contemporains d'ailleurs le proclament: quand il s'agissait de combattre les vices, Maillard ne redoutait personne, il reprenait, attaquait intrépidement qui que ce fût. Il n'en avait pas moins près des rois, des princes, des prélats, des religieux, des prêtres, des gens de toutes classes, plus de crédit qu'un autre prédicateur, parce qu'il n'était pas de ceux qui ne font pas ce qu'ils disent. Il prêchait de parole et d'exemple; tous vénéraient en lui un fervent, un austère, un incorruptible héraut de la parole divine, n'ayant d'autre passion que la vérité[2].

En un mot, c'était un apôtre. On lui croyait le don de prophétie; après sa mort il fit des miracles, on bâtit en son honneur une chapelle, son Ordre lui décerna le titre de Bienheureux. Mais son rôle avait été trop ardent, trop militant, pour qu'il n'y eût pas quelque part des influences opposées à sa canonisation. Bientôt on n'en parla plus.

[1] Cette apostrophe se trouve dans l'une des pièces qui viennent d'être publiées par la *Société des Bibliophiles bretons*, p. 12 et 15 du volume.

[2] « Habuit is pre ceteris nostri evi predicantibus faustam gratiam apud reges et principes, prelatos, religiosos atque sacerdotes, utriusque etiam sexus personas.... Cum intrepide vitia mundalia increpitaret, que ore fabatur opere quoque adimplere videbatur. Idcirco nullum extimescebat, sed acriter, fortiter, cunctos arguebat, obsecrabat, increpabat, in omni patientia et doctrina. » (*Sermones Maillardi*, édit. de Jean de Vingle, 1498, préface.) — « Novimus enim omnes quam fervens, quam severus, quam incorruptus divini verbi predicator fuerit: qui, unius veritatis amicus, nullique parcens, angustam illam, que ad beatitudinem ducat, viam et verbo docuit et exemplo. Non enim erat ex illorum numero qui dicunt et non faciunt.... » (*Sermones de Sanctis*, édit. de 1507, préface.)

Il a laissé derrière lui, comme monument de ses travaux évangéliques, plus de cinq cents sermons, mal reproduits, il est vrai, par des analyses latines (lui, orateur populaire, il les avait prêchés en français), mais où, sous ce mauvais latin, on trouve beaucoup de science — non-seulement de théologie et de scolastique, de droit civil et de droit canon, mais aussi de science du cœur humain, — beaucoup de détails curieux pour l'histoire des mœurs, souvent beaucoup de feu, de verve, d'imagination, parfois une haute éloquence, mêlée ou avoisinée de trivialités, de traits plaisants ou de subtilités dialectiques, qui donnent au style une couleur, une originalité particulière.

Ces sermons se réimprimèrent souvent jusque vers 1530; ils se soutinrent même au delà pendant près de quarante ans: le pamphlétaire protestant, Henri Estienne, les citait encore avec honneur en 1566.

Le XVIIe siècle les ignora.

Le XVIIIe, sans les connaître, s'en moqua. Voltaire traita Maillard et autres sermonnaires du XVe siècle d'arlequins en soutane ou en froc. Les abbés Goujet et d'Artigny (jansénistes) ne virent dans leurs sermons que des « farces spirituelles. »

De nos jours, sans les avoir assez étudiés, sans avoir déterminé leur caractère, leur valeur, on a cependant commencé de leur rendre un peu plus justice.

Mais nous n'insistons pas sur ce point. Nous pourrons y revenir dans une autre circonstance. Ici, nous ne voulons nous occuper que des œuvres françaises de Maillard.

Car il a aussi laissé des œuvres françaises, — bien rares, hélas! auprès de l'énorme masse des œuvres latines, — trois ou quatre sermons, cinq ou six pièces de vers, sept ou huit petits traités de religion. C'est tout. Seulement, la qualité compense en partie la quantité.

D'abord, les cinq ou six petits volumes qui contiennent ces œuvres sont d'une insigne rareté; trois au moins n'existent que par unité. Puis, au point de vue littéraire, les opuscules de Maillard ont un mérite réel. Le style est clair, la phrase est généralement bien faite,

la composition ne manque pas d'originalité. Il y a souvent de la couleur, du mouvement, de la vie. Bref, c'est, pour son temps, un écrivain d'un mérite très-appréciable.

Or savez-vous combien la Bretagne du XVe siècle compte d'auteurs ayant écrit en français? Je n'en vois pas plus de trois ou quatre : le poète Meschinot, — l'historien Le Baud, — et Maillard. Car on ne peut guère mettre dans le XVe siècle ce naïf chroniqueur Alain Bouchart, qui publia son livre en 1514 et mourut vers 1530. En tout cas, cela en ferait quatre.

N'ayant que quatre écrivains pour un siècle, est-il permis aux Bretons d'en laisser perdre un? Non évidemment. Or Maillard est comme perdu, car le seul de ses ouvrages français un peu accessible au public lettré, l'*Histoire de la Passion de Jésus-Christ*, réimprimée par Peignot chez Crapelet en 1828, est le moins bon de ses livres; et l'éditeur, non content d'avoir mal choisi, s'est acharné à faire disparaître, par une mutilation singulière, le caractère original de cette composition [1].

Au point de vue bibliographique, littéraire, historique et breton, les œuvres françaises d'Olivier Maillard sont donc très-dignes des honneurs de la réimpression. Il y a même là, ce semble, de la part de la Bretagne, une dette à payer à l'un de ses fils qui l'ont le plus honorée dans le passé et dont elle a trop laissé le souvenir s'effacer dans l'indifférence et dans l'oubli.

La *Société des Bibliophiles bretons* l'a jugé ainsi : elle a admis notre requête en faveur de Maillard. Usant avec discrétion de son bon vouloir, nous ne présentons ici qu'un échantillon des *Œuvres françaises* du fougueux orateur — les *Sermons* et les *Poésies*, — et nous laissons de côté pour l'instant les petits traités de religion, où il y a pourtant des choses curieuses.

Maillard est avant tout prédicateur : il faut produire d'abord ses sermons, surtout ses sermons français, qui, mieux que les analyses latines, peuvent donner idée de ce qu'il était en chaire. Ceux que

[1] Voir à ce sujet, dans la publication des Bibliophiles bretons (p. 171), notre *Bibliographie maillardine*.

nous publions le montrent sous deux aspects divers. Dans le sermon de Bruges [1], — célèbre par le *hem hem hem,* dont on a fait tant de bruit, — il foudroie de son éloquence les murs de Jéricho, la ville maudite, la cité du vice et du péché ; il interpelle, il reprend avec une liberté sans pareille les grands, les riches, les puissants. Shakespeare lui eût dit : Bien rugi, lion ! — Dans les sermons de l'Ascension et de la Pentecôte, le lion s'est fait agneau. Il n'est plus devant la cité du diable, mais dans la première enceinte de celle du Seigneur. Il parle à des âmes d'élite, à des religieuses : il leur montre Jésus montant au ciel pour en faire descendre l'Esprit-Saint, qui doit conforter les cœurs, vivifier le monde ; il les exhorte à parer « l'hostel de leur conscience », pour y héberger dignement le suprême Consolateur. Le dernier sermon surtout, d'une mysticité discrète et fleurie, d'une couleur douce et riante, est un petit chef-d'œuvre : on dirait un de ces triptyques du XVe siècle, où les anges, les vertus théologales, volent du ciel à la terre et de la terre au ciel dans des nimbes d'or. — Le sermon de Poitiers, dont nous donnons des fragments qui ne sont pas sans éloquence, a le mérite d'être entièrement inédit.

Les poésies de Maillard offrent en quelque sorte la conclusion de ses sermons. La *Chanson* et la *Ballade* sont de rudes avertissements aux pécheurs, c'est le glas funèbre du jugement que le moine impitoyable sonne dans leurs oreilles. Les deux *Chants royaux* (inédits), d'un style plus alambiqué, plus entortillé, qui tient au genre, nous montrent, sous une nouvelle forme, les défauts et les qualités de Maillard.

Nous espérons du reste que la *Société des Bibliophiles bretons* voudra ultérieurement compléter la présente publication, en réimprimant un choix des petits traités religieux de notre auteur. A cette seconde partie de ses *Œuvres françaises*, nous pourrions joindre une étude complète sur sa vie et ses ouvrages. Car ici nous n'avons dit que l'indispensable. Pour rendre ces notions moins incomplètes, nous allons tout à l'heure reproduire une notice

[1] *Œuvres françaises d'Olivier Maillard* publiées par les Bibliophiles bretons, p. 6 à 24.

intéressante et peu connue du marquis du Roure. Avant de lui céder la parole, il nous reste à donner quelques renseignements nécessaires sur la présente publication.

En reproduisant les textes de Maillard, nous en avons religieusement respecté l'orthographe, sans même nous permettre de remplacer *u* et *i* consonnes par *v* et *j*. Nous n'avons pu garder la ponctuation ancienne, absolument défectueuse et qui rend souvent le sens très-obscur ; nous avons de même ajouté, pour la facilité de la lecture, des accents, des apostrophes, des alinéas. Mais, nous le répétons, le texte proprement dit est resté tel quel. Là où nous avons cru voir des fautes typographiques nécessitant quelque correction, nous avons donné en note la version originale considérée par nous comme fautive.

Nous avons mis en note les variantes, les éclaircissements utiles à l'intelligence du texte. Mais, suivant la méthode recommandée par les vrais bibliophiles, au lieu de placer les notes en bas des pages, nous les avons rejetées à la fin des *Œuvres françaises de Maillard*, avec une série de chiffres de renvoi pour chacune des pièces.

Les deux notices que nous publions après ces notes, ont été composées sur le désir exprimé par la *Société des Bibliophiles bretons*. La première est une étude sur le Carême prêché à Nantes par Maillard, qui se compose de 57 sermons latins. La seconde est la bibliographie de toutes les œuvres de notre auteur.

L'étude sur le Carême de Nantes permettra d'apprécier, avec justesse et en connaissance de cause, la manière du vieux prêcheur breton, par l'analyse d'une de ses œuvres capitales, qui a avec la Bretagne un rapport direct.

Quant à notre *Bibliographie maillardine*, nous sommes loin de la croire complète, nous avons essayé de la faire plus méthodique, moins défectueuse que les notices analogues déjà existantes ; nous espérons qu'on voudra bien au moins y reconnaître le résultat de recherches très-consciencieuses.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

Vitré, 5 août 1877.

UN VENDÉEN

DOCUMENTS HISTORIQUES*

« L'on attribue des torts à Stofflet de ne pas avoir accepté la pacification, lorsque les deux armées de Charette et Sapinaud la firent. Cela peut être ; mais, s'il la refusa, ce ne fut que d'après les dispositions de son armée, qui y était absolument opposée, à l'exception de quelques officiers qui nous abandonnèrent. Guibert en fut un, ainsi que les nommés Trottouin, major-général, Renou, chef de la division des Aubiers, et plusieurs autres. Ce fut M. Soyer aîné qui remplaça le major-général, et feu père Barré, le secrétaire général. Si le général s'est trompé en refusant la pacification, ce n'a été que son attachement à la cause des Bourbons qui l'y a porté ; il croyait bien sincèrement que leurs intérêts y étaient compromis.

» Au sortir du château de la Jaunais, lieu des conférences, nous rentrâmes à Maulévrier, et les autres officiers chacun à son poste. Les ordres furent donnés pour se préparer aux hostilités. La première colonne qui vint sur nous déboucha par Chalonnes. Le général et quelques officiers se réunirent aux divisions de Chemillé et Beaupreau, qui battirent complétement les républicains. Chacun rentra encore dans ses cantonnements.

» Pendant ce temps, la République dressait son plan d'attaque

* Voir la livraison d'août, pp. 107-116.

contre nous et des armées nombreuses arrivèrent sur tous les points dans le pays. Nous fûmes obligés de céder à ces forces majeures. Comme elles entrèrent avec l'intention de pacifier le pays, elles ne se portèrent à aucun excès, de manière que tous les habitants restèrent tranquilles chez eux. Il n'y eut que les officiers et les chasseurs qui se réunirent au général.

» Toutes les armées républicaines firent leur jonction à Cholet. Le général Canclaux commandait en chef; neuf représentants du peuple étaient à la suite ; ils envoyèrent des émissaires à Stofflet, qui se trouvait aux Aubiers, pour lui offrir la paix. Un armistice fut conclu. Le lieu de l'entrevue fut fixé au Chapitre, près Mortagne, et au milieu d'un camp républicain. M. Stofflet fit prévenir M. l'abbé Bernier et tous les officiers de l'armée, qui étaient rentrés dans leurs cantons, de se réunir aux Aubiers. Notre réunion était d'environ 200 hommes. Nous partîmes des Aubiers pour le rendez-vous; nous passâmes au milieu d'une colonne républicaine commandée par le général Legros et devant le camp qui était établi au Château-Gaillard, près Châtillon ; enfin, nous arrivâmes au lieu désigné, où les représentants du peuple nous attendaient. Le conseil entra dans la maison et notre troupe resta au milieu du camp républicain. Les propositions furent les mêmes que celles de Nantes. Il fallait reconnaître la République. Cependant quelques-uns disaient au général que ce n'était que pour la forme. Mais Stofflet, qui était inébranlable dans ses principes, ne se laissa point persuader par de belles promesses, ni intimider par la position fâcheuse où nous nous trouvions, et dit franchement qu'il ne trahirait jamais la cause qu'il avait embrassée. « Général, ce que vous faites là est digne d'un brave ! » s'écria Canclaux. Il y eut encore deux officiers généraux qui abandonnèrent lâchement M. Stofflet. Le conseil se sépara vers minuit et l'armistice se terminait à midi. Nous profitâmes de ce peu de temps pour nous soustraire aux républicains. L'abbé Bernier retourna dans les environs du Lavouër, les autres officiers dans leurs cantons, et plusieurs de nous suivîmes le général, qui se retira dans la forêt de Maulévrier, où nous avions déposé toutes les provisions de l'armée.

» Quelques jours après, l'abbé Bernier écrivit au général de se réunir à lui, qu'il avait entamé de nouvelles entrevues avec le général Humbert, délégué des représentants. Stofflet s'y rendit et me laissa le commandement des volontaires qui restaient dans la forêt, en me donnant l'ordre de n'en point sortir jusqu'à nouvel avis et d'empêcher les incursions qui pourraient déceler notre retraite.

» Peu de jours après le départ du général, onze mille hommes vinrent à quatre heures du matin. Nous ne pûmes rien sauver de ce qu'il y avait : chevaux, bœufs, blés, vins, munitions, tout fut pris par eux ; ils campèrent là plusieurs jours, trouvèrent deux pièces de canon que nous y avions enterrées ; toutes nos ressources furent détruites, même plusieurs Vendéens furent faits prisonniers et envoyés à Saumur. J'informai le général de cet événement ; il venait de conclure un armistice avec Humbert et d'arrêter l'entrevue pour la pacification. Comme les représentants se faisaient escorter par leurs armées, le général, qui était payé pour se méfier d'eux, ordonna un rassemblement général. Tous les habitants se rendirent au château de Monmoutiers et formèrent une armée de huit mille hommes. L'armée républicaine était à Saint-Florent ; la pacification se conclut entre les deux partis le 2 mai 1795. »

Cette pacification ne fut, en réalité, qu'une trève incertaine ; la République ne tint aucune de ses promesses, ne réalisa aucun des articles du traité ; elle ne paya ni les indemnités dues pour les ruines et les incendies, ni le montant des bons émis par Stofflet, et qui s'élevaient, suivant Coulon, à deux millions deux cent quarante-trois mille francs ; elle maintint ses troupes à l'intérieur des terres et n'évacua même pas le poste de Maulévrier, où le chef vendéen avait fixé sa résidence. Pour ne pas subir un contact perpétuel avec les bleus, il se retira tantôt à la Morosière, tantôt au château du Lavouër, où se réunissait une petite société d'officiers, de gentilshommes et de nobles dames, échappés au couteau de la guillotine ou aux angoisses de l'émigration.

L'un des incidents principaux de cette trève fut la réconciliation de Charette et du chef de l'armée d'Anjou : « Vers la fin de mai,

nous disent les *Notes* de Coulon, MM. de Charette et Sapinaud se rapprochèrent de M. Stofflet ; le lieu de l'entrevue fut à Beaurepaire, quartier général de M. Sapinaud. Les trois généraux se réconcilièrent, et tous les officiers imitèrent leur exemple et semblèrent avoir oublié toutes leurs inimitiés pour s'intéresser d'un commun accord à solliciter du gouvernement l'exécution de leurs traités. MM. de Scépeaux, de Béjarry et Gabard furent désignés et nantis de pleins pouvoirs près le comité de Salut public, qui les reçut fort bien (ils eurent même les honneurs de ses séances) ; on leur promit beaucoup, mais l'on ne tint rien.

» Le général Charette se fâcha de la lenteur des républicains à l'exécution de leurs traités ; il se concerta avec le général Sapinaud, et ils recommencèrent les hostilités. Ils écrivirent au général Stofflet de se réunir à eux; il leur témoigna son mécontentement de ce qu'ils avaient commencé avant son adhésion, leur exposa qu'aucunes précautions n'avaient été prises, que l'on ne pouvait pas faire la guerre sans argent ni munitions dans un pays couvert de nombreuses troupes et à l'instant de la récolte. Il faut noter ici que la disette était à son comble et que l'on attendait la récolte avec impatience. Les habitants, qui s'étaient familiarisés avec les républicains et avaient goûté les douceurs de la paix, n'étaient nullement disposés à la guerre.

» Le général Hoche, qui commandait alors dans le pays, demanda une entrevue au général Stofflet. Elle eut lieu au bourg du May. Je ne sais pas tout ce qui se passa dans les conversations secrètes, mais le général Hoche fit tout ce qu'il put pour décider M. Stofflet à abandonner le pays, lui assurant des passeports et de l'argent pour se retirer où bon lui semblerait. Stofflet refusa généreusement toute proposition et dit à Hoche que jamais il ne sortirait du pays, qu'il tenait au traité fait et que, si la République n'y voulait pas tenir, il agirait autrement. Je puis affirmer que la force avec laquelle Stofflet s'expliqua étonna Hoche, qui croyait n'avoir affaire qu'à un malheureux garde. Les conférences furent très-longues avec M. Bernier, mais je ne sais pas ce qui y fut dit.

» L'affaire de Quiberon eut lieu. Beaucoup d'émigrés vinrent se réfugier au quartier général. Comme le local n'était pas grand et que Stofflet ne pouvait, dans sa position, les recevoir publiquement, il les envoya sur différents points, où il leur faisait fournir ce qui leur était nécessaire. Il fut souvent invité à recommencer les hostilités, mais, ne trouvant pas le moment favorable aux intérêts du roi, il ne voulut point s'y décider. »

Il ne fallut rien moins qu'un ordre royal pour vaincre la résistance éclairée de Stofflet, dont le cœur généreux répugnait à entraîner de braves gens dans une lutte désormais sans espérance ; sujet fidèle, il obéit avec tristesse, mais la prévision d'une issue fatale n'enleva rien à l'énergie de sa volonté, à l'ardeur désintéressée de son dévouement.

« Le chevalier de Colbert, rapporte Coulon, fut chargé, de la part des princes, d'une mission particulière auprès de Stofflet ; il lui apporta la croix de Saint-Louis avec le brevet de lieutenant-général. M. le marquis de Rivière, aide de camp de Monsieur, M. le comte de Châtillon et plusieurs officiers supérieurs de Bretagne se réunirent pour décider Stofflet à rompre avec les républicains. Il connaissait parfaitement le danger où il se plongeait, mais il laissa son opinion particulière de côté pour s'attacher à celle de ceux qui lui disaient que le plus grand intérêt de la monarchie l'exigeait. L'abbé Bernier était de cet avis ; il s'occupa de faire des proclamations, qui furent imprimées au Lavouër, et tous ces messieurs en emportèrent pour les différents pays qu'ils commandaient.

» Le 26 janvier 1796, la guerre fut reprise contre la République. Il y avait, à cette époque, peu de troupes dans l'Anjou; mais de l'instant où le gouvernement s'aperçut que l'on se disposait à recommencer les hostilités, on en fit considérablement descendre et nos projets furent déjoués, malgré toutes les bonnes intentions des officiers.

» Les ordres furent donnés aux chefs de divisions de faire leurs rassemblements; celui du général était dans les landes des Mauges

ou des Cabournes. Le ciel se déclara contre nous. De grandes pluies eurent lieu; les eaux dérivèrent de toutes parts ; les convocations furent sans effet. Il ne se trouva au lieu du rendez-vous que les chasseurs et ce que nous étions d'officiers au quartier général.

» Le cantonnement de Chemillé était peu nombreux et nous nous décidâmes à l'attaquer, dans la nuit du 28. La grandeur et le nombre des feux que nous aperçûmes nous firent connaître que les bleus devaient être nombreux, et, sur les renseignements que nous prîmes, nous eûmes preuves acquises qu'il leur était venu d'Angers un renfort de six mille hommes. Nous nous retirâmes sans bruit et revînmes prendre un peu de repos à la Morosière; notre troupe campait à Neuvi. Les républicains marchèrent dès le matin sur nous avec une telle précipitation que nous nous trouvâmes pris entre deux colonnes au bourg de Neuvi. Heureusement qu'il n'y avait encore que leur avant-garde d'arrivée du côté du Lavouër, sans quoi nous étions bloqués sans retraite dans les plus mauvais chemins du pays. Nous gagnâmes les hauteurs du Cerisier et, par la bonne contenance que nous fîmes, nous ralentîmes la marche des bleus ; la nuit et les grandes eaux les empêchèrent de nous poursuivre plus loin. Nous nous retirâmes en très bon ordre à Saint-Quentin, où l'on tint conseil sur ce que nous avions à faire; il fut reconnu que nous ne pouvions tenir et décidé que le licenciement aurait lieu, et que l'on attendrait un moment plus favorable pour se rassembler.

» Les habitants avaient goûté les douceurs de la paix et repris le cours ordinaire de leurs affaires; la mauvaise saison, le grand nombre de troupes qui arrivaient dans le pays, les proclamations de Hoche, qui disaient positivement que l'on n'en voulait qu'aux chefs, que la religion et ses ministres seraient respectés, tous ces motifs paralysèrent le parti royaliste.

» Nous prîmes là chacun de notre côté. Je suivis le général avec plusieurs de nos amis. M. Nicolas, chef de la division de Cholet, avait précédemment reçu l'ordre de faire son rassemblement aux Baudières, et nous dirigeâmes nos pas vers ce lieu. Arrivés à la pointe du jour sur la chaussée de l'étang de Péronne, on cria sur nous : « Qui

vive ? » Persuadés que c'était le rassemblement de Nicolas, nous répondîmes : Général Stofflet ! On nous accueillit par des coups de fusil. C'était Caffin qui était venu camper là avec trois mille hommes. Stofflet, qui connaissait parfaitement les chemins, nous fit tourner l'étang, passer à travers les landes du Breuil, et ensuite gagner les bois d'Anjou, où nous nous reposâmes deux jours. Nous fûmes informés que M. de Beaurepaire avait un rassemblement dans les environs des Aubiers; nous le rejoignîmes et marchâmes ensuite sur Bressuire, où la garnison était moins forte qu'ailleurs (les forces majeures se tenaient dans l'intérieur du pays). Nous les attaquâmes à la porte Laborte avec tant de courage qu'ils ne purent tenir dans leurs retranchements; nous entrâmes tous pêle-mêle dans la ville ; il en périt un grand nombre ; ceux qui se sauvèrent se réfugièrent dans le vieux château. Nous prîmes dans cette affaire beaucoup de cartouches. Nous fûmes instruits qu'un convoi était parti de Châtillon pour Bressuire, nous prîmes la résolution de l'enlever; nous laissâmes une garde pour contenir le château, et, suivant la route de Châtillon, nous nous postâmes de manière à prendre les bleus entre deux feux. Il y avait à ce convoi quarante hommes d'escorte qui se défendirent, espérant que ceux du château viendraient à leur secours; ils furent tous tués ou prisonniers. Nous envoyâmes des prisonniers porter des proclamations à différents cantons, en leur assurant que ceux qui se réuniraient aux armées du roi conserveraient leurs grades, et ceux qui ne voudraient pas servir retourneraient dans leurs foyers. Tout fut sans succès. Nous fîmes brûler à la vue des républicains ce que nous ne pûmes emmener. Nous vînmes coucher à Voultegon par le temps le plus affreux. Les colonnes furent instruites de nos marches et nous fûmes encore une fois obligés de chercher notre salut dans la retraite ; les habitants se retiraient dans leurs foyers. Le général, quatre autres officiers et moi, nous vînmes nous réfugier dans la forêt de Maulévrier, où un nommé Papin, des Baudières, nous fit faire une loge et nous fournit ce qui était nécessaire à notre subsistance. Nous ne sortions point de la forêt ; la neige qui couvrait la terre aurait décelé notre

retraite. Ce fut pendant notre séjour dans la forêt que le brave Nicolas, chef de la division de Cholet, fut attaqué à la Brarderie et y périt victime de son courage, avec les braves Charieu jeune et Renou; Fontaine, de Maulévrier, et le jeune Nicolas y furent faits prisonniers : le premier fut fusillé à Cholet et le second envoyé prisonnier d'État à Limoges.

» Notre séjour dans la forêt fut d'environ quinze jours. Ce fut là que le général reçut de l'abbé Bernier l'invitation de se rendre à la Saugrenière, en la paroisse de la Poitevinière, afin de se concerter avec des envoyés de toutes les armées de l'Ouest, pour prendre de nouveaux moyens d'offensive. Le général connaissait parfaitement l'opinion publique et savait par expérience que les habitants ne prendraient jamais les armes, dès l'instant où leurs intérêts ne seraient pas compromis; il en était tellement persuadé, qu'il me disait le long du chemin que nous marchions vers l'échafaud. Enfin, après avoir couru les plus grands dangers, nous arrivâmes à cette métairie de la Saugrenière, le 15 février 1796 [1], à six heures du matin, où nous passâmes la journée; le soir, l'abbé Bernier et grand nombre d'officiers s'y rassemblèrent.

Le conseil se forma et tint sa séance jusqu'à deux heures du matin. Il fut décidé qu'un agent général de toutes les armées de l'intérieur serait nommé, que des instructions lui seraient données pour faire valoir leurs intérêts près de Sa Majesté et des puissances belligérantes. Ce fut M. le comte de Colbert de Maulévrier qui fut choisi pour remplir ces honorables fonctions. Le conseil renvoya sa séance au soir suivant. La Providence en décida autrement.

» Sur les quatre heures du matin, une colonne partie de Chemillé contourna la métairie de la Saugrenière où le général, avec le

[1] Ici le souvenir de Coulon est infidèle. Les documents officiels fixent la date de la prise de Stofflet dans la nuit du 23 au 24 février.— Une autre hésitation de mémoire se remarque au début de ce récit. Coulon indique la première attaque contre Cholet au *mercredi 14 mars;* or le 14 mars 1793 était un *jeudi.* Mais il importait de respecter le texte, parce qu'un curieux débat subsiste, entre quelques érudits, sur la date précise du début de l'insurrection, et que cette variante pourra intéresser la discussion.

baron de Lichstenheim, un de ses aides de camp, M. Eroudelle, envoyé de Bretagne, et moi, nous étions restés avec deux domestiques et un courrier. Les républicains, dans tout le temps de la guerre, n'avaient jamais passé à cette ferme; son éloignement de toutes les routes, même vicinales, nous inspira trop de confiance. Nous étions même éloignés de penser au danger, lorsque l'on tira autour de la maison des coups de fusil, qui nous réveillèrent. Moi, je ne m'occupai que des papiers, qui étaient restés sur la table; et lorsque je les eus entre les mains je cherchai mes compagnons d'infortune, mais infructueusement. Je crus qu'ils étaient sauvés et ne pensai qu'à me soustraire un instant pour avoir le temps de déchirer ces papiers. J'entendis défoncer toutes les portes à la fois, et les cris répétés de « Vive la République! » me firent présumer que le général était pris. Le brave Stofflet se défendit avec les mains, autant que possible; il était déjà parvenu à se débarrasser d'une assez grande quantité de soldats, lorsqu'il fut atteint de plusieurs coups de baïonnette et d'un coup de sabre qui lui abattit le front sur les yeux. On le pilla, on lui ôta ses habillements, et on le vêtit d'une mauvaise rouppe; on le laissa nu-pieds jusqu'à Chemillé, et ensuite on le conduisit dans cet état à Angers devant un tribunal criminel, où il fut condamné à être fusillé, ainsi que ceux qui furent pris avec lui. Malgré le mauvais état de sa santé, il a conservé jusqu'à la fin le caractère d'un chef vendéen; il n'a nullement voulu répondre aux demandes indiscrètes qui lui furent faites. Sur le terrain et près d'être fusillé, on a voulu lui bander la vue; il dit d'un ton ferme et absolu à ses bourreaux qu'un général vendéen n'avait pas peur des balles. Il est mort en criant : « Vive la Religion et vive le Roi! » Je tiens cela d'un témoin oculaire digne de foi.

» Stofflet a eu dans sa vie privée des faiblesses ; mais dans tout ce qui concerne sa carrière militaire, il a toujours montré beaucoup de fermeté et de courage. Son attachement et son dévouement à la cause des Bourbons ont été invariables. Le roi, en le perdant, a perdu un zélé défenseur de sa cause. »

Ainsi se terminent les *Notes* de Coulon; cette péripétie du drame

vendéen méritait d'être citée en entier, car on y recueille des renseignements précieux sur une époque de la guerre trop négligée ou trop méconnue des historiens.

II

La qualité dominante du caractère de Coulon est la modestie : n'est-elle pas la plus touchante parure de la bravoure ? A peine a-t-il osé, dans son récit, faire quelques allusions à ses actes personnels; et pourtant aucun soldat ne s'est associé, en un dévouement plus intime et plus fidèle, à l'âme même de la Vendée. Il suffit de citer la glorieuse énumération de ses services.

Chargé des fonctions de capitaine de paroisse, aux débuts de l'insurrection, il eut la jambe traversée d'une balle, en avril 1793, et, au mois d'août suivant, une partie de la mâchoire inférieure emportée par un biscaïen et quatre doigts de la main gauche brisés. Au retour de l'expédition d'Outre-Loire, La Rochejaquelein et Stofflet admirent le vaillant mutilé dans l'état-major de la nouvelle Vendée. Ses conseils lui valurent une si haute considération et une si honorable confiance, que Stofflet le nomma payeur général de l'armée, lorsqu'il régularisa l'organisation de ses troupes et du *pays conquis*. Coulon remplit cette tâche importante jusqu'à la paix de la Jaunais.

« A cette époque, dit-il lui-même dans une lettre que nous avons sous les yeux, le général Stofflet m'engagea de rester auprès de lui, en qualité de secrétaire intime. Alors mon sort fut entièrement lié au sien. Je ne le quittai plus que lorsqu'il fut pris par les républicains et que, par une faveur spéciale du ciel, je fus conservé. Je subis la persécution jusqu'à l'époque où le général d'Autichamp nous fit rentrer dans nos foyers ; mais, loin d'y être tranquille, j'y fus continuellement tourmenté ; mon attachement à la cause de l'autel et du trône et les différents grades que j'avais occupés dans l'armée me firent de nouveau proscrire après le 18 fructidor. Je ne trouvai alors de sûreté que dans la solitude, jusqu'au moment où

le général d'Autichamp me donna l'ordre de faire de nouveaux rassemblements en 1799, ce que j'exécutai ; je me réunis à M. de Grignon, et nous fîmes notre jonction avec le général, malgré les obstacles des républicains, et nous continuâmes la campagne. L'arrivée de Bonaparte pacifia notre pays. En 1815, j'ai encore fait tout ce qui a dépendu de moi pour la réussite de l'auguste cause des Bourbons. Par la bonté du roi, j'ai obtenu une pension de neuf cents francs, avec le brevet honorifique de chef de bataillon, et j'ai été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis [1]. »

Les révolutionnaires ne furent pas les seuls persécuteurs de Coulon ; il trouva des ennemis même dans son parti. Quelques royalistes influents, qui exploitaient la gloire de la Vendée pour la satisfaction d'un orgueil particulier, trouvaient dans ce survivant de la mémorable lutte des géants un témoin importun des services de Stofflet. On commençait à écrire des *Mémoires* et des récits empreints du ressentiment que les brusqueries, les dures sévérités de ce chef avaient laissé dans les cœurs étroits. L'autorité de Coulon

[1] En 1816, Coulon fit partie, avec MM. Soyer aîné, ancien major-général (évêque de Luçon), Cady, Martin-Bodinière, Lhuillier, Tristan Martin, du Doré, de la Vincendière, Oger de l'Isle, de Romain, le marquis de la Bretesche, François Soyer, de Caqueray, de Jourdan, de la Sorinière et Auguste de la Béraudière, d'une commission chargée d'établir les états de services et d'apprécier les réclamations des survivants de la Vendée, afin d'en soumettre la liste au roi. Cette fonction prouve quelle estime s'était acquise l'ancien payeur général de l'armée d'Anjou.

Coulon avait, du reste, dans sa nombreuse famille, qui tout entière avait pris les armes pour la religion et pour le roi, de beaux exemples de dévouement et en particulier ceux de sa mère et de son père. Il le dit lui-même, dans une lettre adressée à S. A. R. le duc d'Angoulême : « Forcé (après la mort de Stofflet) de rentrer sous les lois de la République, je me retirai à Maulévrier, lieu de ma résidence avant la guerre. Ma mère était tombée sous le feu révolutionnaire ; mon père, à qui l'âge n'avait permis de remplir pendant la guerre que les fonctions de commissaire civil, fut persécuté jusque devant les tribunaux. Les vexations que j'éprouvais de la part des républicains me forcèrent à me reléguer dans une campagne isolée, où je restai jusqu'en 1799, époque où le parti royaliste se réveilla. Alors je rentrai sous les ordres de M. le général d'Autichamp qui, reconnaissant que mon zèle pour nos princes ne s'était point refroidi, me confia le commandement en second de la division de Cholet ; et mon père, malgré ses infirmités, fut encore traîné en prison comme otage. Une nouvelle paix s'étant faite, je retournai dans ma retraite. »

gênait peut-être cette intrigue, dont l'histoire a malheureusement gardé jusqu'ici les traces ; on tenta de l'écarter, et il ne fallut rien moins que l'intervention directe du duc d'Angoulême pour conserver au soldat de Stofflet la perception de Chemillé, confiée à ses soins en récompense du sang versé au service de la monarchie. Coulon mourut dans cette charge, en 1823, regretté comme un brave et honoré comme un patriarche.

Il n'était pas du reste le seul Vendéen qui s'indignât contre les faux récits, mais aucun n'avait peut-être une autorité égale à la sienne pour protester contre l'erreur. Mgr Soyer, évêque de Luçon, — l'ancien major général, — était de cet avis ; il écrivit le 13 septembre 1817 à son émule de bravoure, qui l'avait complimenté sur son élévation au siége épiscopal :

« Monsieur,

» J'ai bien regretté de n'être pas chez mon frère, lorsque vous avez pris la peine d'y venir pour m'offrir vos obligeantes félicitations. La première fois que j'irai à Chemillé, qui va être sur mon chemin pour me rendre à Luçon, j'aurai l'honneur de vous voir et de vous offrir mes remerciements bien sincères. Agréez-les d'avance, Monsieur, en attendant le plaisir que j'aurai à vous les faire de vive voix.

» Mon frère François vous remettra quelques questions sur le brave général Stofflet : il faut blanchir sa mémoire.

» Je vous prie de répondre à ces questions ; on y mettra le style, ne vous occupez que du fond : c'est pour un dictionnaire biographique qui s'imprime.

» Recevez l'assurance de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble serviteur,

» SOYER. »

Quelques jours après, Coulon envoyait ses réponses aux questions du prélat ; il ajoutait, dans une lettre particulière : « Je me félicite d'avance de l'agréable visite que vous m'annoncez, et je vous prie de la réaliser le plus tôt possible. L'ami François m'a remis votre

note ; je joins à la présente le résumé que j'ai fait. Veuillez avoir la complaisance de suppléer à tout ce qui y manque pour laisser à la postérité une autre idée que celle que l'on a voulu donner d'un homme qui s'est sacrifié pour la glorieuse cause de son Dieu et de son Roi. »

Questions sur le général Stofflet.

I. — *Qu'était le général dans son origine?*

II. — *En quel corps avait-il servi?*

III. — *Quand a-t-il pris part à la guerre de la Vendée?*

Dès le premier rassemblement qui a eu lieu le 13 mars 1793; il commanda à l'affaire qui eut lieu le 14, où l'on prit Cholet; ensuite, il continua de commander avec Cathelineau ; quelques jours après, l'on se rendit à Chemillé, où l'on commença à organiser l'armée; c'est là qu'il fit reconnaître M. de Dommaigné pour commandant de la cavalerie, et Forestier, major.

Stofflet et Cathelineau étaient tellement unis, que nous ne connaissions pas lequel était le chef. Ensuite, se réunirent à eux M. d'Elbée, M. de Bonchamps et d'autres qui furent reconnus pour chefs, mais le général Stofflet n'en conserva pas moins sa considération dans l'armée; il y remplissait alors les fonctions de major général.

IV. — *Quel grade a-t-il eu?*

On ne reconnaissait point d'autre grade alors que celui de commandant.

V. — *Quels étaient ses talents, son courage, sa fidélité, son dévouement à la cause du Roi?*

Ses talents étaient uniques pour cette guerre; il faisait agir avec douceur, avec amitié nos paysans et à l'occasion il était dur, sévère, de manière à les encourager à la victoire et à les contenir dans les défaites. Son courage était extrême. Dans la victoire il savait se posséder, et dans l'adversité il conservait le sang-froid des braves et faisait espérer à ses soldats que dans la revanche l'on serait plus

heureux. Personne n'a été plus fidèle que lui. C'est cette fidélité qui lui fit refuser la paix avec la République, lorsque le général Charette la conclut ; car il ne voulait pas qu'il fût dit que Stofflet avait trahi la cause de son Roi. La République envoya ses troupes contre lui. Alors tout le pays était conquis ; nous n'étions que très-peu de soldats ; il nous assembla et nous dit que si nous étions décidés à mourir plutôt que de nous soumettre aux ennemis de notre Roi, il partagerait notre sort. On lui représenta qu'il était inutile de se faire sacrifier inutilement, qu'il fallait se conserver pour une meilleure occasion. Alors ce conseil l'emporta et il fit la paix, le 2 mai 1795. Il conserva toujours, pendant ce traité, son même amour, son même dévouement et le désir de le prouver à la première occasion.

VI. — *S'est-il réjoui de la mort de M. de la Rochejaquelein?*

Je puis assurer qu'il est peut-être celui de la Vendée qui l'a le plus regretté ; j'en ai été souvent le témoin. Dans le particulier, il m'a souvent répété avoir perdu le meilleur de ses amis. Lorsqu'il vit revenir le cheval de M. de la Rochejaquelein et qu'on lui annonça sa mort, il en fut tellement affligé, qu'il tomba, contre son ordinaire, dans une douleur qui lui fit couler des larmes (j'ai cette assertion de plus de trente de nos braves qui y étaient). Mais, s'apercevant que sa tristesse mettait le comble au deuil et à la désolation de sa petite armée, il remonta à cheval, en annonçant que M. de la Rochejaquelein n'était pas mort, qu'il n'était que blessé et qu'on le verrait bientôt reparaître ; il chercha à encourager sa troupe du mieux qu'il put par quelques discours que ses ennemis ont mal interprétés, ou plutôt malicieusement débités ; rien n'est plus faux que cette expression triviale que Mme de la Rochejaquelein a mise dans son histoire, qui lui a été dictée par La Ville-Baugé, ennemi juré du brave général Stofflet [1]. Après la mort de M. de la Rochejaquelein, Stofflet continua à faire des rassemblements, qui se gros-

[1] Mme de la Rochejaquelein faisait dire à Stofflet : « Ce n'était pas le Pérou que votre La Rochejaquelein ! » Tant de protestations se sont élevées contre cette erreur qu'elle ne se trouve plus dans les dernières éditions des *Mémoires*.

sirent bien vite par les incendies et les meurtres que les républicains exerçaient; il eut à lutter contre beaucoup de troupes et éprouva souvent des défaites; mais, sans se décourager, il soutint toujours la lutte et parvint à chasser entièrement les bleus de notre pays.

Vers le mois de juin (c'est à cette époque qu'il organisa l'armée et le pays), il y eut des règlements, tant pour le militaire que pour le civil; enfin, il parvint à faire de notre pays un vrai pays conquis; il y établit un papier-monnaie, d'abord adopté par les généraux Charette et Sapinaud, qui ensuite ne voulurent plus le reconnaître et le discréditèrent; mais, malgré eux, il eut cours en son armée jusqu'à la pacification.

L'on peut dire de ce fidèle sujet du Roi, qu'il était brave, qu'il aimait l'ordre et était grand partisan de l'organisation ; il était généralement aimé et craint des soldats.

VII. — *Qui l'a décidé à faire fusiller Marigny?*

M. de Charette et Sapinaud. M. de Marigny fut condamné par contumace à la peine capitale, dans un conseil de guerre général, tenu à Jallais par les officiers supérieurs des armées de Charette, Sapinaud et Stofflet. Je me rappelle que l'on dit, dans le temps, qu'il y avait dans le conseil cinq chevaliers de Saint-Louis, du nombre desquels étaient MM. de Fleuriot et de Rostaing, et dix-neuf autres officiers supérieurs des trois armées : elles se trouvaient alors réunies pour marcher sur une colonne républicaine, qui était dans les environs de Saint-Florent-le-Vieil. La désertion de M. de Marigny et de ses soldats, qu'il entraîna, fit manquer l'opération. Les armées se replièrent sur Maulévrier et sur Echaubroignes; à cet endroit, je me trouvai à la séparation de MM. de Charette et Stofflet. Le premier, en embrassant le dernier, lui dit : « Allons, mon ami, restons toujours unis; n'écoutons jamais les conseils perfides des intrigants; donnez-moi souvent de vos nouvelles. Marigny est sûrement dans votre arrondissement, faites veiller. Je vous recommande l'exécution du jugement rendu par le conseil à Jallais. » J'ai été témoin oculaire de ce fait. Dans la correspon-

dance entre les deux généraux *cela a été souvent répété*[1]. Cela est à la connaissance de plusieurs de nous. C'est encore les ennemis jurés de notre brave Stofflet qui lui ont attribué le fait, comme étant le sien, tandis qu'il n'a été que l'exécuteur.

VIII. — *Comment Stofflet a-t-il été pris? Quels étaient ses grades? Quel caractère a-t-il montré?*

Stofflet a été pris dans une métairie de la paroisse de la Poitevinière, nommée la Saugrenière, où il s'était rendu la veille, pour avoir une entrevue avec M. le curé de Saint-Laud, qui lui avait assigné cet endroit pour rendez-vous. Il montra beaucoup de courage, mais malheureusement nous ne pûmes retrouver nos armes. Il s'élança sur les soldats qui étaient à la porte, en terrassa plusieurs, mais le nombre était si grand, qu'il ne put se défendre; on lui donna plusieurs coups de baïonnette et de sabre, avant de pouvoir l'arrêter. Enfin, on le prit, on le dépouilla de ses habits, et on le vêtit de la mauvaise rouppe d'un soldat et on le conduisit dans cet état à Angers, où il fut condamné par un conseil criminel à être fusillé. Malgré les souffrances de ses blessures, il ne laissa échapper ni plainte, ni murmure; il fut interrogé publiquement sur tout ce

[1] Voir les *Mémoires* de Mme de Sapinaud sur le même sujet.

Dans *Stofflet et la Vendée* (page 293) se trouve citée une lettre importante du chef de l'armée d'Anjou disant à Charette: « Je ne connais aucun chef de division arbitrairement puni: Marigny seul a succombé; mais vous savez d'après quel témoignage et sur quel avis. »

Et j'ajoutais cette remarque:

« Quel est ce témoignage et quel est cet avis dont Stofflet rappelle la responsabilité à Charette? Nous ne saurions fixer le sens précis de cette dernière partie de la phrase, c'est-à-dire déterminer sur quel fait particulier porte l'allusion. Elle peut se rapporter simplement au réquisitoire et au vote de Charette dans le conseil de guerre qui a condamné Marigny, ou viser cette correspondance mystérieuse que l'abbé Bernier mettait sous les yeux de Stofflet, en réclamant l'exécution de la sentence de mort. Ce point reste obscur. Quelques Vendéens ont pensé, en effet, que ces lettres, dont Bernier a tiré un fatal parti, étaient venues du camp de Charette, soit que ce général les ait écrites lui-même, soit qu'elles aient pour auteur un de ses officiers... »

Lorsque j'écrivais ces lignes, je ne connaissais pas encore ce document, qui m'a été gracieusement communiqué par M. le curé de Châteauneuf-sur-Sarthe, l'un des fils du brave Vendéen; le témoignage de Coulon jette une clarté nouvelle sur ce drame.

qui avait rapport à la guerre du pays. Ses réponses furent toutes négatives ; il eut la fermeté de dire aux juges que sa mort n'entraînerait point la perte du parti du Roi, qu'en mourant le Roi ne perdait qu'un soldat, et qu'il s'en trouverait bien d'autres pour commander. Il est mort avec la force de caractère d'un grand homme[1].

Au mois de novembre 1795, environ quatre mois avant sa mort, il reçut le titre de lieutenant-général et la décoration de chevalier de Saint-Louis. Sa réception eut lieu au château du Lavoüer ; c'est M. le chevalier de Colbert qui la lui apporta, et lui remit, de la part du Roi, mille guinées.

IX. — *Quels ont été ses démêlés avec Charette, sa conduite, ses procédés envers MM. de Colbert et d'Autichamp?*

Je ne puis pas donner de grands renseignements sur la première demande ; je sais seulement que leurs premières rixes furent occasionnées parce que M. de Charette voulut se faire nommer généralissime, et que M. Stofflet n'y voulut pas consentir ; ensuite, il se forma deux partis et on chercha à indisposer toute la noblesse contre le pauvre Stofflet, en l'accusant d'en être l'ennemi, ce qui est faux. Mais je lui ai entendu dire souvent qu'il aimait mieux un bon roturier se battant bien qu'un noble qui fût lâche. Le brave jouissait toujours d'une grande considération auprès de lui ; c'est ce qui lui fit choisir pour principaux officiers les Soyer, les Nicolas, les Chalon, etc., au préjudice de beaucoup de nobles qui ne l'aimaient pas.

[1] Au château du Coudray-Montbault (commune de Saint-Hilaire-du-Bois), dans un salon, sur une colonne et au milieu d'un bois-de-cerf, on conserve religieusement une épée que l'on croit avoir appartenu à Stofflet ; elle est accompagnée de ce quatrain :

A L'ÉPÉE DE STOFFLET.

Terrible en attaquant, terrible à la défense,
Dans les mains de Stofflet tel fut mon noble emploi ;
Et sans la trahison, oui ! Stofflet avec moi,
Semblable à la Pucelle, eût reconquis la France !

Il eut envers M. de Colbert tous les égards et l'honnêteté possibles. M. d'Autichamp nous revint joindre environ le mois d'août 1795. M. Stofflet se réjouit beaucoup de son arrivée. Je fus témoin de la première entrevue, qui fut on ne peut plus aimable. Le général, en l'embrassant, lui dit : « Ah ! Monsieur d'Autichamp, qu'il y a longtemps que je vous désirais auprès de moi ! que je m'estime heureux de vous posséder, et que je serai aise de recevoir vos ordres ! » M. d'Autichamp lui répondit dans les termes les plus flatteurs, et dit qu'il ne venait auprès de lui que pour recevoir les siens et servir sous ses drapeaux. Je fus extrêmement sensible à cette entrevue ; les attentions de M. Stofflet pour M. d'Autichamp furent continuelles, malgré la malveillance qui chercha à les brouiller.

On remarquera que Coulon garde le silence sur les deux premières interrogations : c'est sa coutume de ne dire que des choses qu'il connaît bien, et cette louable discrétion accroît le prix de son témoignage.

Quel usage a-t-on fait de ces renseignements ? Ont-ils trouvé place dans une notice biographique ? Nous n'en avons pas encore obtenu la preuve. En tout cas, ils n'y auraient pas gardé leur forme originale. Nous craignons que Mgr Soyer, absorbé par les soins de son ministère apostolique, n'ait plus eu le loisir de réaliser le projet de réhabilitation de son général. Aussi est-ce pour nous une véritable satisfaction de livrer ces documents à la publicité : l'impartiale histoire y trouvera son profit.

EDMOND STOFFLET.

UN LIVRE DE CONTROVERSE

CONTRE LES CALVINISTES

Le vrai titre du livre dont je vais parler, et dont je n'ai rencontré qu'une mention par trop sommaire dans la seule *Gallia christiana*, est celui-ci : *Traitté singulier pour l'esclarcissement et la résolution de quelques controverses de ce temps : spécialement touchant la predestination et l'autorité de la saincte Escriture, en réponse à la lettre du sieur de Tesserant, capitaine de Pontivy, par R. P. F. Gabriel de Saincte Marie, prieur des Bénédictins Macloviens, docteur en la saincte Théologie et théologal de Saint-Malo. — A Saint-Malo, par Pierre Marcigay, imprimeur de Mgr le révérendissime évêsque de Saint-Malo, 1613* [1].

Un mot d'abord de l'imprimeur. Il y avait une imprimerie à Saint-Malo dans la seconde moitié du XVIe siècle. On cite un opuscule aujourd'hui introuvable, la *Vie de saint Malo*, par Bili, et qu'Albert le Grand, qui l'avait sous les yeux, dit avoir été imprimé à Saint-Malo en 1555, mais sans relever le nom de l'imprimeur.

Dom Plaine cite Marcigay comme établi à Saint-Malo en 1607,

[1] Ce volume appartient à la bibliothèque du Grand Séminaire de Rennes. La bibliothèque de la ville de Saint-Brieuc en possède aussi un exemplaire et j'en ai trouvé un troisième dans le cabinet de M. A. Menard.

date d'une ordonnance de Mgr de Marconnay, évêque de Saint-Brieuc, imprimée chez lui. On connaissait en outre un *Propre de Saint-Malo*, un *Rituel romain* in-4°, et des *Statuts diocésains*, imprimés par ordre de Mgr Le Gouverneur.

L'ouvrage sorti de ses presses et que j'étudie à cette heure porte sa marque, que personne n'a relevée : c'est une main sortant d'un buisson d'épines et portant un bouquet de fleurs, avec la devise *Ex dolore gaudium*. Le volume, dont l'impression n'a rien de remarquable, comprend 375 pages petit in-8° carré ; en outre, les liminaires et la table.

Ce livre de pure controverse est tout à fait hors du commun et comme érudition et comme style. Pourtant, nous verrons plus tard qu'il fut écrit hâtivement, et j'ajoute, dès ici, qu'il fut écrit par un étranger. L'auteur, qui signait de son nom de religieux, *Gabriel de Sainte-Marie*, s'appelait, de son nom patronymique, Guillaume Gifford. Cette famille, venue en Angleterre à l'époque de la conquête, et française d'origine, s'il faut en croire la *Gallia christiana*, avait occupé des postes éminents dans l'Église et dans l'armée, et tenu constamment un rang notable dans l'aristocratie britannique. Guillaume Gifford naquit en Angleterre, en 1554, puis, quittant ce pays, où la persécution contre les catholiques avait, comme toutes les persécutions, un caractère de sauvage barbarie, il fut envoyé faire ses humanités à Louvain. Il étudia ensuite la théologie en Sorbonne, et s'en alla prendre le bonnet de docteur à l'université de Pont-à-Mousson, que le cardinal de Lorraine venait de fonder et de donner aux jésuites. Il passa sa thèse en 1576, et se rendit à Rome pour compléter ses études. Guillaume Alan, exilé anglais, archevêque de Malines et cardinal, avait profité de son influence, et près des Guise et près du Pape, pour fonder à Reims un collége spécialement ouvert à la jeunesse catholique anglaise, et pour ménager, à Rome même, des relations utiles à ses jeunes compatriotes, exilés comme lui. De Rome, Gifford alla à Milan, où saint Charles Borromée l'admit dans son inappréciable intimité, voulut l'avoir pour compagnon de ses visites pastorales, et le nomma théologien de l'église

cathédrale. Le pape Clément VIII lui donna une mission spéciale en Angleterre, près du roi Jacques Ier. Au retour de cette mission, il fut chargé de l'enseignement de la théologie à l'université fondée à Reims par les archevêques de la maison de Lorraine, dont les efforts pour le maintien des hautes études catholiques, en face de la controverse protestante, n'eurent aucune limite et ne seront jamais assez mis en relief. L'enseignement du théologien anglais jeta un vif éclat, et le volume que nous nous efforçons de ressusciter en cette étude justifie comme érudition, comme clarté d'exposition et de méthode, et comme élégance de style, le jugement que portèrent les contemporains, en élevant Gifford au poste éminent de recteur de l'université de Reims. Il y demeura quelques mois à peine. C'était en 1608; tout d'un coup on le vit descendre de sa chaire, renoncer aux bénéfices qu'il avait en Italie et en Belgique pour se retirer au noviciat des bénédictins anglais.

Après la violente expulsion des monastères, sous Henri VIII, les bénédictins exilés trouvèrent un asile ouvert, et au Mont-Cassin et dans les maisons que les religieux espagnols de la Congrégation de Valladolid tenaient en Lorraine. Lorsque la mort d'Élisabeth et l'avénement de Jacques Stuart laissèrent aux catholiques l'espoir bientôt déçu d'une liberté féconde, un certain nombre de bénédictins anglais repassèrent le détroit, au moment même où Gifford remplissait près de Jacques Ier la mission que lui avait confiée le Pape. Il était resté, en Angleterre, un vieux moine de Westminster, qui avait miraculeusement échappé, sinon aux persécutions, du moins à la mort, sous les règnes de Henri VIII et d'Élisabeth. Suivant une coutume particulière aux bénédictins anglais, qui ne semblent pas avoir conservé leur nom de famille dans le cloître, ce vieux moine, dont le nom patronymique était Robert Bukleuïl, se nommait en religion frère Sigebert. Il fut le lien par lequel les bénédictins anglais réfugiés en France se rattachèrent aux souvenirs de la patrie; leurs jeunes moines missionnaires reçurent de nouveau l'habit des mains de Sigebert. Ainsi fut constituée la congrégation anglicane, sous le titre de Westminster. Le chapitre général de

l'ordre de Saint-Benoît, assemblé au Mont-Cassin en 1608, approuva et ratifia cette association, qui fut aussi approuvée par le pape Paul V, en 1609. Ils s'établirent d'abord à Douai, puis au bourg de Dieu-le-Ward, dans le diocèse de Toul, sous la protection du cardinal Charles de Lorraine, évêque de Verdun. C'est dans ce monastère que Guillaume Gifford entra, à la grande joie de ses compatriotes, qui connaissaient son mérite et sa réputation. Il fit profession après une année de noviciat et prit le nom de Gabriel de Sainte-Marie. Il avait alors cinquante-cinq ans.

Aussitôt son noviciat terminé, le frère Gabriel de Sainte-Marie fut envoyé, en qualité de prieur, avec dom Jean Barmès, qui avait aussi fui l'Angleterre et la persécution, pour fonder une maison à Saint-Malo, ville qui, à cause de ses fréquentes relations avec les Iles Britanniques, paraissait un lieu très-propre pour le recrutement des novices et pour l'envoi des missionnaires.

Le talent de parole que le P. Gabriel possédait lui concilia, dès l'abord, de nombreux suffrages, et le chapitre, pendant la vacance du siége après la mort de Mgr du Bec, lui confia la chaire de la cathédrale. Un manuscrit du XVIIIe siècle, l'*Histoire du monastère de Saint-Benoît de Saint-Malo,* et que M. Joüon qui en est propriétaire a bien voulu me communiquer, contient l'analyse du premier sermon prêché par le P. Gabriel dans l'église de Saint-Malo. C'était le jour de la fête de saint Grégoire. L'orateur prit pour texte ces paroles de l'apôtre : *Mementote præpositorum vestrorum, qui vobis ab initio annuntiaverunt verbum Dei.* Puis, il montra la foi semée en Bretagne par les moines venus d'Angleterre, en sollicitant à titre de reconnaissance la bienveillance des Bretons pour les Anglais exilés et pour les catholiques anglais persécutés.

Lorsque Mgr Le Gouverneur fut assis sur le siége de Saint-Malo, il entoura de sa protection l'établissement des bénédictins anglais. La place de théologal de la cathédrale étant vacante par la démission de messire Nicolas de Brivoir, qui venait d'être promu à l'évêché de Coutances, il y nomma le P. Gabriel, et, du consentement du chapitre et de la communauté de ville, il donna la préceptorale,

c'est-à-dire la prébende du collége, à dom Jean Barmès. Les lettres de provision de la prébende de théologal, dans lesquelles l'évêque affirme la science et l'éloquence du bénéficiaire, sont conservées aux archives d'Ille-et-Vilaine et portent la date du 2 août 1611. Dans le même temps, le 20 octobre 1611, deux habitants de Saint-Malo, Gilles Toutin et Hamon Bodin, donnèrent au religieux anglais, à la charge d'œuvres pies, l'un une chapelle dite de Notre-Dame de Liesse, l'autre une maison dite de Clairmont, situées en la paroisse de Paramé. Ce fut la première maison de leur ordre, en Bretagne; elle compta bientôt dix religieux, tant anglais que français. Les bénédictins la conservèrent toujours, même après qu'ils eurent, en 1616, transporté leur principal établissement dans la ville même de Saint-Malo.

L'œuvre principale du P. Gabriel était, avec le développement de sa congrégation, le soin des missions, auxquelles il s'adonna entièrement.

En 1612, il était, par ordre de l'évêque, à Josselin, alors du diocèse de Saint-Malo, où il prêchait le carême. Un jour, le sieur de Tesserant, capitaine de Pontivy et calviniste acharné, comme tous ceux qui dépendaient de la maison de Rohan, vint exprès à Josselin demander au missionnaire une conférence sur le dogme du purgatoire; la controverse quitta bien vite ce terrain, et le capitaine se lança sur celui de la prescience divine, qu'il appelait la prédestination, et sur celui de la tradition. Le soudard avait affaire à plus forte partie qu'il ne l'avait supposé, il s'emporta, et partit sans vouloir rien entendre désormais. Après huit ou dix jours il se ravisa, et écrivit, du château de Pontivy, une longue lettre que le P. Gabriel a fait imprimer et qui remplit quatorze pages de ses liminaires. Cette lettre lui fut solennellement remise par un sieur du Val, en présence du gouverneur de Josselin. Sauf de trop nombreuses citations grecques, le capitaine déclarant la version des Septante bien plus fidèle que la Vulgate, l'épître n'est guère qu'un réchauffé des livres de Calvin et de Bèze, ainsi que le démontre assez malicieusement le P. Gabriel, dans sa réponse. Je ne citerai

donc de la lettre que ces deux ou trois phrases du commencement, du milieu et de la fin : « Je confesseroi mon infirmité, non seulement en ce concert (la conférence) mais en toutes les occurrences où il y va de l'honneur de Dieu, où je m'émeus extraordinairement. Et en ceste ferveur et émotion de corps et d'esprit, ma mémoire ne me peut pas seconder tousjours si à propos, estant hors de moy. Ces défauts que nous recognoissons en la fragilité de nostre nature, servent aux fidelles pour s'humilier devant Dieu, duquel procède toute bonne donnation, comme du Père des lumières. » — Je note au passage cette boutade contre la tradition : « Ce n'est donc point une plante céleste que vostre tradition, mais une caballe venue des druides, anciens prestres des Gaulois, durant la paganisme, laquelle ils avoient en singulière recommandation. » Puis cette phrase finale : « Vous assurant qu'en vostre particulier, je vous souhaite tout salut, paix et prospérité, et veux demeurer pour vostre mérite et rare savoir, Monsieur, votre bien humble et affectionné à vous rendre service, etc. »

Je ne sais si, dans la pensée du calviniste, le *rare savoir* du missionnaire était mis en relief comme par ironie : toujours est-il que, dans sa réponse, le grand seigneur anglais, devenu moine, prouva réellement une érudition hors ligne, non-seulement en ce qui concernait les Pères de l'Église grecque et latine et les écrivains du moyen âge, qu'il avait, nous dit-il, lui-même, étudiés pendant trente-cinq ans, mais encore en ce qui regarde les divers hérétiques que les protestants se contentaient souvent de reproduire; il prouve de plus, en gentilhomme de vieille race, sa supériorité personnelle sur le capitaine de Pontivy, sectaire quinquagénaire, et comme homme du monde et comme écrivain.

Mais cette réponse, qui devenait un gros livre, se fit attendre huit mois; ce qui est certes fort peu pour un travail de cette nature. Il paraît que les adversaires triomphaient de ce silence, et proclamaient que le bénédictin s'avouait vaincu par le savant capitaine. C'est ce que nous apprend le P. Gabriel lui-même dans la dédicace de son livre à Monseigneur de Saint-Malo :

« Ayant différé d'y repondre pour un temps (car pour lors je ne pouvois y vacquer, attendu la dignité de la chose qui estoit en question, et qu'aussi estant presque journellement occupé aux prédications publiques et ordinaires, je ne désirois pas me donner des fatigues et ennuis sans nécessité), — quelques-uns firent courir le bruit que ses assertions estoient si solidement fondées, et estayées de la parole de Dieu, que je ne voulois, ni pouvois les convaincre de falsité. C'est pourquoy j'ay jugé à propos de respondre et combattre pour la vérité, contre telle faulseté effrontée, non point comme par escarmouche, mais de pied ferme et en troupe. »

Le livre était achevé d'écrire le 22 janvier 1613. Il fut approuvé par trois docteurs de l'Université de Paris, le pénitencier de Saint-Malo et deux dominicains de Rennes, le 15 mai, et par l'évêque, le 21 du même mois.

Je note en passant que l'*imprimatur* épiscopal est contresigné par l'abbé Doremet, alors secrétaire, puis grand vicaire, et qui en 1662, fit imprimer à son tour, chez Nicolas de la Biche, successeur de Marcigay, un volume sur lequel je n'ai pu encore mettre la main et qui a pour titre, suivant M. Levot : *Histoire de la vie admirable d'Esther Leggues, jeune fillette catholique, née de père et de mère calvinistes à Saint-Malo ; avec quelques notices concernant la ville de Saint Malo.* Selon d'autres, cette seconde partie, imprimée seulement en 1628, aurait pour titre : *De l'antiquité d'Aleth.*

Le lecteur n'attend pas de moi l'analyse d'un livre de pure controverse : je cite ce passage pour donner une idée du genre de l'auteur, et parce qu'il met en évidence un point d'histoire qui n'est pas sans intérêt.

« Il est si évident, par les écrits des calvinistes et luthériens, qu'ils postposent le papisme (comme ils l'appellent) à la religion des Turcs, qu'il n'est pas besoin de le prouver. Luther dit cela clairement (*In Genes.*, c. 48, fol. 712,) et Hornus, faux evesque de Vuinton, au livre de *la primauté de la Royne* (p. 101 et 102) : « Qui ne sait, dit Hornus que la religion romaine est plus idolâtre que la turque, et que le Pape est plus dangereux ennemy de Jésus-Christ que n'est le Grand Turc ? »

» Erasme escrit aussi que, lorsque Charles empereur vouloit lever une armée contre Soliman Grand Turc, et que pour ce faire on faisoit levée de soldats par l'Alemagne, les Luthériens y resistèrent ouvertement, crians à haute voix : qu'ils aymoient mieux combattre pour le Turc non baptizé, que pour le Turc baptisé, c'est-à-dire pour l'Empereur chrétien. — Il n'y a pas longtemps que, les peuples de Holande et Zélande s'armant contre leur roy, quelques capitaines, portans en leurs enseignes un croissant d'argent (qu'on sçait estre l'enseigne du Turc) avec cette devise : *Plustot Turcs que Papaux*, ont fait cognoistre à tout le monde avec quelle rage ils s'armoient contre nostre religion. Je ne diray point combien de fois les Luthériens ont sollicité le Turc contre Charles Quint empereur, combien de fois ils l'ont attiré en Hongrie, combien en Autriche ; combien de fois ils ont fait paction avec luy pour ruyner l'empereur. Je ne diray point quel conseil les protestants d'Alemaigne donnèrent au prince de Condé, lorsque, en l'an 1575, fuyant de France il estoit à Basle et consultoit des moyens de faire la guerre contre les siens ; c'est à sçavoir qu'il se soubmist au Turc et qu'il combastit sous ses enseignes contre sa patrie. Pensez si ce ne furent pas vos frères qui, l'an 1568, aux seconds troubles, demandèrent du secours au Turc, parce, ce disoient-ils, que la foy des protestants est très-approchante à celle des Turcs. Ressouvenez-vous de quelle religion estoit la royne d'Angleterre, Élisabeth, qui fist tout ce qu'elle put par son ambassadeur, pour faire chasser les catholiques de Pera, fauxbourg de Constantinople, et l'eust faict, sans que Monsieur de Hermini, ambassadeur du roy de France très-chrestien, y resista, et empescha les desseins de l'autre. Et pouvez-vous ignorer, vous qui avez tout veu, que l'ambassadeur de la mesme royne, voulant induire le Grand Turc à faire la guerre contre le roy d'Espagne, usa principalement de cet argument : que les maudits Romains idolâtres étoient ennemis communs du Dieu des Anglois et des Turcs, et que le Turc avoit receu le glaive de Dieu pour les exterminer du monde. — Ne scavez-vous pas que Soliman approuva fort vostre nouvelle reli-

gion, comme conforme en plusieurs choses à l'Alcoran, et la préféra de tout à la papistique? »

Le P. Gabriel prêcha avec beaucoup de fruit dans toute la Bretagne, en Belgique, en Lorraine, à Reims, en Poitou, et enfin dans la chaire même de Notre-Dame de Paris.

Il avait déjà fondé dans cette ville, au faubourg Saint-Jacques, une maison de sa congrégation, qui plus tard en fut le monastère principal, les Anglais ayant abandonné leur maison de Saint-Malo aux bénédictins français de la congrégation de Saint-Maur.

Le P. Gabriel quitta la Bretagne vers 1617. Il fut nommé visiteur de l'ordre de Fontevrault, puis supérieur général des bénédictins anglais.

C'est dans cette circonstance que Marie de Lorraine, abbesse de Chelles, et Louis de Lorraine, archevêque de Reims, obtinrent du roi et du pape que le P. Gabriel fût promu à l'épiscopat et donné pour coadjuteur au cardinal. Il fut sacré au mois de septembre 1618, par Charles de Balzac, évêque de Noyon et suffragant de Reims, assisté des évêques de Troyes et de Bourges, dans la chapelle intérieure du monastère de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. Il donna, le 17 juin 1619, sa démission de la prébende de théologal de Saint-Malo. Le P. Josselin de Sainte-Marie, dont le nom patronymique était Paulin Grenwod, lui succéda comme prieur de Saint-Benoît de Saint-Malo [1]. Gifford avait le titre d'évêque d'Archidiapole ou Archidale, suffragant de l'évêché d'Héraclée.

En 1622, le siége de Reims vacant, le chapitre le nomma vicaire capitulaire, et c'est en cette qualité qu'il fit les ordinations de 1622 et de janvier 1623. A la fin de janvier 1623, il fut nommé à l'archevêché même de Reims. Il occupa ce siége illustre pendant six ans. Nous savons par un livre de sermons imprimé à Paris, qu'il prêcha dans cette ville l'avent de 1625. — C'est, avec le livre publié en Bretagne, le seul ouvrage que nous connaissions de lui.

Guillaume Gifford, que le catalogue des archevêques de Reims

[1] Archives d'Ille-et-Vilaine.

marque Guillaume V, mourut dans sa ville épiscopale le 10 avril 1629 et fut enterré dans la cathédrale, proche du grand bénitier. Son oraison funèbre fut prononcée par Henri de Maupas, abbé de Saint-Denis de Reims, qui fut plus tard évêque du Puy, et une seconde oraison funèbre lui fut encore consacrée par Guillaume Marlot, auquel on doit une histoire de Reims. Ces deux discours furent imprimés à Reims en 1629.

Telle fut la vie de cet Anglais, qui n'a laissé en Bretagne que des traces tout à fait oubliées depuis la Révolution. Successeur de Louis de Guise, il eut pour successeur sur le siége de Reims Henri de Guise, et demeura presque effacé entre ces figures aristocratiques. Les bénédictins anglais de Saint-Malo, et après eux les bénédictins français qui prirent leur maison, gardèrent seuls son souvenir; chaque année un service solennel était célébré dans leur église pour l'âme de celui qu'ils proclamaient le premier fondateur du monastère.

Le sannales de ce prieuré malouin mériteraient une étude. L'année même de la mort de D. Gabriel, deux de ses moines, un Breton, D. Robert Guillet, de Dinan, et un Anglais, D. Trembic, dit D. Célestin-de-Saint-Jean, moururent de la contagion en soignant les pestiférés de Saint-Malo. En 1641, Dom Ambroise de Berlo, religieux profès de notre prieuré, et qui était revenu dans son pays de Lancastre, pour évangéliser ses compatriotes d'Angleterre, fut martyrisé et écartelé dans sa propre ville. — Plus tard et longtemps après l'abandon du monastère de Saint-Malo par les Anglais, ce couvent eut pour prieur Dom Jamin, dont les ouvrages ascétiques se lisent et se réimpriment encore ; comme science et comme souffle littéraire, le Dinannais D. Jamin est bien au dessous de D. Gifford : *Habent sua fata libelli.*

S. Ropartz.

SEMPER FIDELIS

A LA MÉMOIRE DU COMTE ÉDOUARD DE MONTI DE REZÉ

Des honneurs solennels et dignes de son âme,
Trois fois à ce chrétien viennent d'être rendus* :
Prières, pleurs, eau sainte, adieux aux traits de flamme,
Sur son noble cercueil à l'envi répandus.

Le silence s'est fait : levons-nous, c'est notre heure.
Le chant qui s'agitait, nous l'avions maîtrisé ;
La foule n'est plus là : marchons vers sa demeure,
Vers ce toit qui domine et la Loire et Rezé.

Au pèlerin pieux sans crainte ouvrez la porte ;
Qu'il entre à la chapelle et qu'on l'y laisse, seul,
Épancher devant Dieu l'hommage qu'il apporte
Au preux que l'on coucha naguère en son linceul.

La Muse est abattue et muette en notre ère,
Où le Mal a du Bien presque éteint le flambeau ;
Mais comment aujourd'hui pourrait-elle se taire ?
Comment ne pas gémir auprès d'un tel tombeau ?

Comment ne pas crier à notre siècle lâche :
« Rougis devant ce mort, grand par sa loyauté !

* A Poitiers, Rezé et Nantes.

« Il soutint sans fléchir son écrasante tâche,
« Et qui dira Monti dira fidélité!

« De honte courbez-vous devant sa mâle tête,
« Vous qui chantiez si haut le royal rejeton :
« Il n'a pas comme vous fui quand vint la tempête!
« Il n'a jamais trahi comme vous, ce Breton !... »

Mais je retiens les cris dont j'ai l'âme obsédée,
Et, calme, sur la dalle où reposent tes os,
J'aime à te saluer, au nom de ma Vendée,
Toi qui brillas parmi ses suprêmes héros ;

Toi que le Chêne vit, au printemps de ton âge,
Sur les pas d'un Charette affronter le péril,
Et qui, les derniers coups tirés dans le Bocage,
Prenais vers le PROSCRIT la route de l'exil.

Aux siennes tu voulais unir tes destinées,
— Le lierre s'unit moins aux branches des ormeaux —
Et tu vécus ainsi près de cinquante années,
Souffrant, loin du pays, d'inénarrables maux.

Mais ton cœur nourrissait l'invincible espérance
Que le ciel, pardonnant à ce temps effréné,
Ferait enfin monter sur le trône de France
Celui qu'à son baptême on nomma DIEUDONNÉ.

Oh! oui, que Dieu le donne! oh! oui, qu'il le rappelle!
Car nous courons sans trève au gouffre sans retour...
Je l'en prie à genoux dans l'antique chapelle,
Et j'espère : — Rezé prie au divin séjour!

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, 28 août 1877.

LA CHEVALERIE DU DUCHÉ DE BRETAGNE

RECHERCHES SUR LA CHEVALERIE DU DUCHÉ DE BRETAGNE, suivies de notices concernant les grands officiers de la couronne de France qu'a produits la Bretagne, les grands officiers du duché de Bretagne, ainsi qu'un grand nombre de chevaliers bretons, par Alexandre de Couffon de Kerdellech, t. 1er. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud. — Paris, Dumoulin.

La chevalerie est morte, mais son souvenir vit toujours ; il se perpétue même entouré d'une auréole dont le temps n'a pu altérer l'éclat. Les révolutions ont beau se suivre, fauchant hommes et choses, les mœurs ont beau se modifier, les coutumes se perdre, la chevalerie conserve intact son prestige, et, si l'on veut peindre, d'un seul trait, le dévouement, la droiture, la générosité et la vaillance, notre langue n'a pas encore trouvé d'autre mot que celui de *chevaleresque*. Cette remarque ne pouvait échapper à M. de Couffon ; elle est comme la pensée mère de son livre ; il ne dépend, en effet, de personne de donner aux mots telle ou telle signification ; c'est l'œuvre de tous, et le sens admis d'un mot est comme le sceau ineffaçable de l'opinion publique. Voyez, par exemple, Cathelineau et ses braves compagnons ; leur nom officiel est *brigands*, mais leur nom historique est *Vendéens*, et quel sens est attaché à ce mot? demandez-le au premier venu, et, à moins qu'il n'appartienne à la petite caste de Robespierre, il vous répondra : *fidèle et héroïque*. L'histoire n'agit pas par décrets, mais par des mots qui restent.

« Si un jeune officier, écrit un juge compétent, le général Ambert, demandait à quelque vétéran des conseils sur la conduite à suivre pendant la guerre, la réponse du vieux soldat pourrait être fort simple ; il lui suffirait de dire : — Suivez les lois de la chevalerie.

» .... La chevalerie a imprimé au courage une bonté compagne de la charité ; on frappe de l'épée, non par vengeance mais par devoir ; le vaincu emprunte à la religion un caractère presque sacré ; les femmes sont respectées, les vieillards honorés, les enfants protégés.... Le vétéran rappellerait au novice les enseignements jadis donnés au chevalier : — Servez Dieu et il vous aidera ; soyez courtois et sans orgueil comme sans flatterie ; soyez loyal ; que votre parole ne cesse jamais d'être franche et vraie ; soyez secourable au pauvre et bon pour tous ; faites, en guerre, le plus de bien qu'il vous sera possible et le moins de mal que vous pourrez ; aimez la patrie, servez-la jusqu'à la mort, parce qu'elle est le tombeau de votre père et le berceau de votre enfant ; écoutez la voix qui s'élève de l'Église, car c'est Dieu qui parle ; obéissez aux chefs qui vous commandent, car leurs ordres viennent de Dieu ; l'obéissance est sainte, la révolte est impie [1]. »

Tel est le code sublime qui a fait, en partie, notre civilisation, et dont M. de Couffon s'est fait l'interprète érudit et convaincu.

Mais d'abord que faut-il entendre par le mot de *chevalier ?* Y avait-il deux chevaleries distinctes : l'une personnelle et à laquelle on n'arrivait que par des hauts faits, l'autre héréditaire et se transmettant par la possession de certains fiefs ? Partout ailleurs qu'en Bretagne on n'a jamais connu que la première, celle des Bayard, des Fleuranges et des François Ier. Mais, en Bretagne, et depuis que la chevalerie n'existe plus, on a conçu l'idée d'une ancienne chevalerie attachée aux fiefs. Ainsi, dit M. de Couffon, « un lâche, un félon, une femme, un abbé, en devenant possesseur d'un pareil fief, aurait pu s'intituler chevalier, et perdre aussi, par l'aliénation de son fief, cette qualité, qui aurait alors passé, de plein droit, à son acquéreur. Comment donc ce titre aurait-il pu devenir un titre d'honneur recherché par les grands seigneurs qui possédaient tant de fiefs et pour qui cette qualification eût été moindre que celles dont ils jouissaient comme comtes, vicomtes, barons ou bannerets ? En prenant à la fois les qualifications de ducs de Bre-

[1] Général Ambert : *La Guerre.*

tagne et de chevaliers, nos princes n'auraient donc eu d'autre intention que de faire voir qu'outre le duché de Bretagne, ils possédaient un petit fief qui leur donnait le droit de s'intituler *chevalier*. Quelle triste figure auraient fait ces chevaliers bretons à côté des vrais chevaliers, qui avaient reçu, au grand jour, l'ordre de chevalerie avec les cérémonies solennelles décrites dans les anciens cérémoniaux [1]. »

A cette démonstration indirecte M. de Couffon joint des faits précis. Ainsi il nous montre, d'un côté, le duc Jean le Roux armé chevalier par saint Louis et le duc Jean V par Olivier de Clisson, et, de l'autre, des gentilshommes du plus haut parage, des Clisson, des Chabot, s'intituler modestement *écuyers*, bien qu'ils comptassent plus d'un chevalier parmi leurs ancêtres ; il est remarquable même que, dans le dernier siècle encore, et bien que, depuis la Réformation de 1668, le titre de *chevalier* fût à peu près légalement au pillage, on voit encore des rejetons des plus vieilles souches ne prendre que le titre d'*écuyer*, suivant l'ancienne coutume. L'auteur cite, entre autres, des Sesmaisons, des Saint-Pern, des Coëtlosquet, des Talhouët, etc.

Et ici qu'on nous permette une digression. Dans l'ancien régime, un Montmorency ne signait ni *baron* ni *duc*, mais simplement *Montmorency*, et cette habitude de ne signer que de son nom était à peu près générale dans la haute noblesse. De nos jours même, on s'aperçoit, en feuilletant les journaux officiels, que le vicomte de Châteaubriant ne signait que *Châteaubriant*, le duc de Richelieu, *Richelieu*, le comte de la Bourdonnaye, *La Bourdonnaye*, le marquis de Moustier, *Moustier*, et aujourd'hui le duc de Broglie, *Broglie*. Sous une apparence modeste, n'est ce pas singulièrement mais noblement fier? C'est dire : Notre nom est, après tout, notre plus beau titre, et, à la différence des titres donnés ou pris, il est l'expression de souvenirs qu'aucun décret ne saurait donner et qu'aucune ambition ne saurait prendre.

Ce sentiment était d'autant plus naturel que les titres ne s'accor-

[1] P. 27.

daient pas uniquement aux services. C'était une récompense à laquelle, nous dit M. de Couffon, « les riches seuls pouvaient prétendre; car le nombre et la nature des terres nécessaires pour former un marquisat, un comté ou une baronnie étaient déterminés [1]. Ainsi, moyennant finance, de riches gentilshommes et même de simples anoblis et des financiers firent ériger leurs terres en marquisats, comtés, baronnies, et en jouirent orgueilleusement à la vue de la noblesse chevaleresque, trop pauvre pour atteindre à ces érections et qui envisagea cette nouvelle méthode comme une espèce de mystification dont elle crut pouvoir se venger en prenant elle-même des titres. » Ces titres même, il faut le dire, ne furent pas toujours les moins bien portés. L'abus néanmoins finit par devenir si grand, qu'un généalogiste cité par M. de Couffon, M. Maugars, écrivait, en 1786, qu'il y avait en France huit mille marquis, comtes et barons, dont deux mille au plus l'étaient légitimement, et quatre mille bien dignes de l'être, mais qui ne l'étaient que par une tolérance abusive.

A propos de la Réformation de 1668, œuvre parlementaire, qui, en dehors du but fiscal que s'était proposé Louis XIV, établit, en Bretagne, des classifications parmi la noblesse au profit surtout des magistrats du Parlement, M. de Couffon fait, comme M. de Courcy, plus d'une remarque sévère et piquante. Il nous montre ces magistrats réformateurs donnant de l'*ancienne extraction* à certaines branches d'une famille, et la refusant à d'autres membres de la même famille; conférant le titre de *chevalier* à tels et tels dont aucun ascendant n'avait jamais reçu l'ordre de chevalerie, et l'omettant pour de plus marquants et de plus illustres, méritant enfin que les États de Bretagne déclarassent, par deux fois, que leurs arrêts ne formaient pas titre.

Après avoir parlé de la chevalerie en général, M. de Couffon s'occupe de la chevalerie bretonne en particulier; il ne se borne

[1] Le titre de chevalier lui-même n'était pas, il faut bien le dire, à l'abri du même reproche; car, s'il n'était donné qu'à la vaillance, encore fallait-il que le récipiendaire eût de *grands fiefs*, suivant le mot de Pasquier, cité par M. de Couffon.

pas à rappeler les neuf grandes baronnies d'État, il s'étudie à nous faire connaître, d'après les anciens procès-verbaux, les bannerets et les bacheliers qui avaient séance après les barons aux Parlements généraux. Le nombre desdits bannerets et bacheliers connus ne dépasse pas cent. On sait que les bannerets avaient le privilége de porter leurs enseignes non pas *flottantes* ni *ployées*, dit d'Argentré, mais *étendues, tout ainsi qu'on fait aux églises celles qui aujourd'hui encore se nomment bannières*. Ils devaient entretenir vingt-cinq hommes d'armes avec leurs archers, ce qui, nous dit M. de Couffon, représentait un effectif de cent hommes et de cent chevaux. Les bacheliers occupaient un rang inférieur mais toujours élevé. Pour être bachelier, il fallait avoir quatre *bacelles* ou quatre fois un labourage de deux charrues à deux bœufs. M. de Couffon évalue à environ onze mille hommes le chiffre de la cavalerie féodale en Bretagne.

Nous savons maintenant ce qu'était un chevalier. Les rois, comme François Ier, tenaient à honneur de l'être et demandaient l'ordre au plus brave, quel que fût son rang dans l'armée. Les ducs en faisaient autant; il y avait des barons, des bannerets et des bacheliers qui étaient chevaliers et d'autres qui ne l'étaient pas. Ceci bien établi, M. de Couffon nous décrit les cérémonies qui accompagnaient la réception du chevalier, depuis la veillée des armes au pied de l'autel jusqu'à l'armement complet du récipiendaire par la main des chevaliers ou quelquefois des dames. Il nous décrit ses tournois, ses passes d'armes, ses combats seul à seul; il nous rappelle les peines sévères et surtout humiliantes qui atteignaient la couardise, la félonie, l'adultère. L'écu du couard était barbouillé, celui de l'ivrogne était chargé de deux goussets de sable, et tout acte de paillardise entraînait le renversement de l'écu, dont les émaux se détachaient, en outre, sur un fond noir. Enfin, les juges des tournois pouvaient, à la requête des dames, exclure du camp tout gentilhomme qui avait mal parlé d'elles.

L'érudition de M. de Couffon est toujours consciencieuse, ce qui est un rare mérite dans ce genre d'ouvrages et, de plus, elle est toujours sérieuse; mais, sévère pour lui-même, il ne l'est peut-être

pas autant qu'il le faudrait pour les autres, pour Mellinet surtout, dont il se défie bien, mais pas assez [1].

A la suite de ses études sur la chevalerie, l'auteur nous donne la liste des Bretons qui ont été grands-officiers de la couronne de France ou de la couronne de Bretagne, avec des notices précises et intéressantes sur chacun d'eux, ainsi que sur beaucoup d'autres chevaliers bretons. Ce travail est entièrement neuf et a exigé de longues et minutieuses recherches.

Mais ces grands officiers, ces bannerets, ces chevaliers si vaillants l'épée à la main, l'étaient-ils autant avec la plume? serait-il vrai qu'à l'exemple de du Guesclin, qui n'avait trouvé maître de qui il se laissât *doctriner*, parce qu'il les voulait toujours *férir* et *frapper*, ils ne sussent ni lire ni écrire? Je sais bien qu'on le dit tous les jours; je sais même que le président d'une prétendue société savante racontait, il y a peu d'années, dans une séance officielle et en présence du ministre de l'instruction publique, M. Duruy, que le connétable de Montmorency ne savait signer qu'en appliquant sur le parchemin ses cinq doigts trempés dans l'encre. Mais, pour le malheur dudit savant, il se trouve que les signatures

[1] Comment admettre, par exemple, dans *quelques-uns* de ses principaux détails, le récit que nous fait Mellinet du tournoi du Bouffay, le 5 novembre 1459? Je le lirais dans une vieille chronique que je ferais également mes réserves parce qu'au temps des chroniqueurs, on brodait et l'on se trompait non moins qu'aujourd'hui. L'auteur nous montre à ce tournoi, parmi les dames vêtues *en grande liberté*, les duchesses douairières Françoise d'Amboise et Catherine de Luxembourg. Pour la première, la chose est possible, bien que Françoise fût toute alors à ses pensées de retraite; mais pour Catherine de Luxembourg, elle est impossible. Catherine était en grand deuil du duc Arthur III, et l'on sait que, depuis sa mort, elle vivait retirée près de son tombeau. Quant à Antoinette de Magnelais, cette veuve tarée et surannée (elle avait été, pendant douze ans, la maitresse de Charles VII), qu'on nous représente remplissant les fonctions d'écuyer près de François II et conduisant son cheval par une écharpe attachée à la bride, il faudrait savoir, avant tout, si, en 1459, elle était en Bretagne. D'Argentré ne l'y fait venir qu'en 1465. Je sais bien que ses relations avec le duc dataient d'une époque antérieure. Je sais que, dès 1463, elle donnait au fils qu'elle avait du prince la terre de Cholet qu'elle tenait de ses bontés; mais s'était-elle dès lors établie au château de Nantes? s'y était-elle établie surtout dès 1459, c'est-à-dire deux ans avant la mort de Charles VII? On peut en douter d'autant plus que la Bienheureuse Françoise d'Amboise, devant qui on la fait parader si singulièrement et si impudemment, ne s'entremit pour la faire renvoyer qu'en 1466.

du connétable sont des plus connues, des plus nombreuses et des plus belles que possèdent nos archives. M. de Couffon atteste, de son côté, que les signatures des vieux gentilshommes bretons témoignent, en général, d'un *rare talent calligraphique* dont ne témoigneront jamais les nôtres. Il rappelle les noms des anciens chroniqueurs Villehardouin, Joinville, d'Estouteville, Monstrelet, etc., etc., et, en Bretagne, des deux pères de notre histoire, Alain Bouchart et d'Argentré, qui appartenaient tous à la noblesse. Il constate qu'en Bretagne surtout, les offices qui exigeaient une instruction supérieure et la connaissance des lois, tels que ceux de chancelier, de sénéchal et beaucoup d'autres inférieurs, étaient le plus souvent occupés par des nobles. Un Coëtlogon était greffier sans que cela étonnât personne. MM. Bizeul et de la Borderie avaient déjà rétabli la vérité sur ce point ; M. de Couffon la met de nouveau en lumière.

« Ce fut sous Louis X, le Hutin, dit M. de Couffon, qu'eurent lieu les premiers anoblissements par chevalerie. Déjà, sous Philippe le Hardi, fils de saint Louis, les premières lettres d'anoblissement avaient été délivrées [1]. » Est-ce à dire qu'avant Philippe le Hardi, c'est-à-dire avant 1270, la noblesse fût une corporation fermée, une caste? Non certes ; elle fut toujours ouverte, largement ouverte ; peut-être même ne le fut-elle jamais plus qu'à l'époque des Normands, à cause des services rendus contre ces barbares par des hommes complétement inconnus la veille. On ne les *anoblissait* pas, il est vrai, mais on leur conférait des fiefs, ce qui produisait le même effet, parce que *la terre,* disait-on, *faisait l'homme.*

C'est ainsi que nous lisons dans la chronique *De gestis consulum Andegavorum :* « Au temps de Charles le Chauve, plusieurs hommes nouveaux et sans noblesse s'élevèrent au dessus des nobles par tout ce qui donne considération et honneur, et devinrent grands

Ce n'est même qu'à partir de 1468 qu'Antoinette de Magnelais figure officiellement sur les comptes des trésoriers de Bretagne, avec cette mention curieuse et caractéristique : *Sans être comptable à notre Chambre des Comptes.* Nos magistrats apparemment n'entendaient pas raillerie.

[1] P. 69.

et célèbres. Charles, les voyant avides de gloire militaire, n'hésitait pas à les mener au devant du danger et à tenter par eux la fortune... Et il prodiguait à ces hommes nouveaux les récompenses et les héritages, qui étaient pour eux le prix de beaucoup de travaux et de périls. A cette race de braves appartenait Tertullus, qui forme la souche des comtes angevins, homme habile à frapper l'ennemi, à coucher sur la dure, à supporter les privations et les fatigues, à ne faire cas ni de l'hiver ni de l'été et à ne craindre que la honte. Ce fut ainsi et en marchant toujours dans cette voie qu'il conquit la noblesse pour lui et pour les siens. »

De qui cependant était fils Tertullus? D'un contadin, d'un homme des champs; et de qui fut-il père? De cette forte race des Plantagenets, la race des Foulques Nerra, des Richard Cœur de Lion, des Édouard III, etc., qui régna sur l'Anjou, la Touraine, l'Aquitaine, la Normandie, l'Angleterre et nous donna, à nous autres Bretons, un souverain dans la personne du comte Geoffroy [1].

Les comtes de Carlisle, du nom de Hay, en Angleterre, se font gloire de descendre d'un laboureur qui, avec ses deux fils et les débris de leurs charrues, arrêta les Danois au pied des falaises de la Tay et donna le temps aux Écossais de se rallier et de revenir à la charge.

Dante, le farouche gibelin, s'indignait de ce qu'à Bologne un forgeron faisait souche, et de ce qu'à Faenza, *d'une petite graine sortait une noble tige* [2]. Qu'eût-il dit, s'il eût prévu que d'un banquier de Florence, d'un des chefs du parti populaire qui l'avait banni, devaient naître des ducs et des princes qui mêleraient un jour leur sang au sang des rois [3]?

[1] Les Tudors, qui régnèrent en Angleterre après les Plantagenets, avaient une origine un peu moins commune, mais beaucoup moins illustre.

[2] *Purgatorio*. C. XIV, v. 100-102.

[3] Averardo de Medici, qui fut gonfalonier de Florence en 1314, c'est-à-dire du vivant du Dante, appartenait au *popolo grasso*, c'est-à-dire à la bourgeoisie, et son petit-fils Giovanni, le principal auteur de la fortune des Médicis, était le plus grand banquier de l'Italie et peut-être de l'Europe. *Io vi lascio nelle infinite ricchezze*, disait-il à ses enfants, *e col più magno avviamento che niuno altro mercatante della provincia di Tuscia.*

En un mot, la noblesse a été, de tout temps, plus ou moins à la portée de ceux qui s'élevaient au dessus du commun; on n'oubliait pas le vieil axiome qu'une force qui s'isole est une force perdue; et, aujourd'hui, si l'aristocratie de la Grande-Bretagne est la plus puissante de l'Europe, ne le doit-elle pas en partie à ce qu'elle est toujours, par ses nouvelles comme par ses vieilles gloires, l'élite de la nation?

Eh bien! malgré ce recrutement perpétuel, nous entendons dire à chaque instant: *la noblesse manque!* On le dit après les croisades, après la guerre de Cent ans, après la Ligue, après les longues guerres de Louis XIV; c'est qu'en effet, la noblesse versait à flots sur les champs de bataille son sang et son argent, et que la ruine, comme la mort, entraînait souvent la disparition des familles. M. de Courcy s'est assuré que des 2,084 familles déclarées nobles, lors de la réformation de 1668-1696, il n'en reste plus aujourd'hui qu'environ 600. Que sont devenues les 1,484 autres? Demandez-le surtout à la République et à l'Empire, c'est-à-dire à la Révolution.

Mais nous voici bien loin de M. de Couffon, qui n'avait point à traiter ces questions dans son livre. Je lui fais mes excuses de mes vieilles habitudes d'école buissonnière, et, le félicitant de nouveau de son premier volume, je lui donne rendez-vous au second.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

Nous n'avons rien à ajouter à cet éloge de l'ouvrage de M. de Couffon, mais nous dirons toutefois que le second volume, qui va bientôt paraître, contiendra plus de deux mille notices concernant les chevaliers bretons, bannerets et simples chevaliers, classés par siècles, depuis le XIe jusqu'au XVIe. Ces notices indiquent les actes dans lesquels ils figurent, les dignités dont ils ont été revêtus, les batailles auxquelles ils ont pris part, ainsi que les principales illustrations de leurs familles. En un mot, ce second volume formera un état complet des services de la chevalerie bretonne.

L'ouvrage est tiré seulement à 300 exemplaires, dont le prix, de 15 francs pour les souscripteurs, sera porté à 20 francs après l'apparition du second volume. Dans le premier volume, l'auteur a ajouté aux chapitres concernant les grands officiers du duché de Bretagne, des listes très-considérables de maîtres d'hôtel, de chambellans, d'écuyers, de panetiers et de bouteillers de nos ducs.

LES PETITES ÉCOLES AVANT LA RÉVOLUTION

DANS LA PROVINCE DE BRETAGNE*

Diocèse de Vannes.

4° Nous n'avons point de statuts du diocèse de Vannes antérieurs à ceux que Mgr d'Argouges publiait dans son synode du 22 septembre 1693 [1], et qu'il rééditait quelques années plus tard.

Dans la lettre de publication, l'évêque s'exprimait ainsi: « Les règles que nos prédécesseurs ont prescrites pour le gouvernement de cette Église (de Vannes), qu'ils ont si sagement conduite, et qu'on a depuis renouvellées pendant la vacance du siége épiscopal, sont les *mêmes* que nous vous mettons aujourd'hui entre les mains, pour former les peuples confiés à vos soins [2]. »

* Voir la livraison d'août, pp. 131-138.

[1] *Statuts synodaux du diocèse de Vannes*, publiés dans le synode général, tenu à Vennes, le 22 septembre 1693, par Mgr François d'Argouges, évêque de Vennes. Imprimés chez la veuve de Pierre Doriou, imprimeur de Monseigneur et du collége. M.DC.XC.III.

[2] Le 9 mai 1624, Mgr Sébastien de Rosmadec, à l'occasion de sa première visite pastorale, adressait une lettre circulaire à plusieurs recteurs. Dans cette lettre, entre autres choses, on lisait ce qui suit: « Les maitres d'escoles devront aussi nous rendre compte et témoigner de leurs bons comportements, de leur suffisance et de leur assiduité à l'instruction de la jeunesse. »

Or voici le texte de ces statuts, relativement aux petites écoles :

« Personne ne tiendra l'école et ne s'ingérera dans cet exercice sans nous avoir donné des preuves de sa bonne conduite et de sa capacité, et sans notre approbation par écrit, sous peine d'excommunication. — Nous défendons aussi, sous pareille peine, aux maîtres d'écoles d'enseigner les filles avec les garçons, et aux maîtresses d'écoles d'instruire les garçons avec les filles, et de les recevoir en même classe, de peur que ce qui doit conserver dans l'innocence et dans la piété ne soit un piége pour les perdre et les engager dans le vice. — Au défaut de maîtres et maîtresses d'école, un ecclésiastique de la paroisse enseignera la jeunesse. — Les recteurs feront connaître dans leur prône, aux pères et mères, l'obligation qu'ils ont d'envoyer leurs enfants aux petites écoles, pour les élever chrétiennement et leur apprendre à bien vivre. »

Après le texte, viennent des citations des conciles de Latran, en 1515 ; de Narbonne, en 1551 ; de Cambrai, en 1565; de Rouen, en 1581 ; de Tours, en 1583, etc.

Diocèse de Saint-Brieuc.

5° Les statuts synodaux de Saint-Brieuc, publiés le 5 mai 1723, ne nous donnent pas de renseignements rares et bien anciens [1]. — Mgr de la Vieuxville constate qu'en arrivant dans le diocèse, il n'a trouvé qu'un exemplaire des ordonnances de 1606 et 1624, et qu'il ne fait guère que les reproduire. Voici ce que nous trouvons sur les petites écoles :

« Il n'y a point d'établissement plus avantageux au public que celui des petites écoles. — C'est pourquoi nous exhortons nos recteurs à entretenir soigneusement celles qui sont déjà établies dans leurs paroisses, et à procurer par toute sorte de moyens un secours si nécessaire dans les lieux où il n'y en a point. — Nous n'admettons aucune personne à faire, dans notre diocèse, les fonctions de maître et maîtresse d'école, à moins que nous ne soyons assuré de ses

[1] *Statuts du diocèse de Saint-Brieuc*, imprimés par l'ordre de Mgr Guillaume de la Vieuxville, évêque et seigneur de Saint-Brieuc. — Imprimés à Rennes, chez Pierre-André Cornier, imprimeur-libraire, ou Tolois, à la Bible d'or. M.D.CC.XXIII.

bonnes vie et mœurs, et de sa capacité pour cet emploi. » (Concile de Latran, etc. Edits de Henri IV de 1606, et de Louis XIV, de 1695.)

Diocèse de Quimper.

6° Mgr l'évêque de Quimper et de Léon a eu la bienveillance de nous faire, par l'entremise de son secrétaire, les communications suivantes relatives aux deux anciens diocèses. Nous l'en remercions.

Mgr de Plœuc, le 30 avril 1710, publiait de nouveaux statuts pour le diocèse de Quimper. Voici ce qu'ils renfermaient sur les petites écoles:

« Nous désirons extrêmement de rétablir les petites écoles dans les villes, bourgs et paroisses de notre diocèse, *principalement en faveur des pauvres*. Pour cet effet, nous ordonnons aux recteurs et vicaires de charger de l'instruction de la jeunesse les prêtres récemment ordonnés, et, en cas qu'ils contreviennent aux ordres qui leur sont donnés de notre part à ce sujet, les recteurs nous en avertiront, afin que nous usions envers eux de notre autorité. — Déclarons que nous ne les admettrons pas à des fonctions supérieures, que nous ne soyons assuré de la soumission qu'ils auront eue en ce point à nos ordres, et les recteurs auront soin que le catéchisme soit fait dans les écoles, une fois par jour, à tous les garçons de leurs paroisses qui y viendront; et qu'on leur apprenne à lire et à écrire autant qu'il se pourra, et à répondre la messe, et que les filles en soient absolument exclues. Dans les lieux où l'on pourra établir des maîtres et des maîtresses de profession, nous exhortons les seigneurs et les autres fidèles, que la piété et la charité intéressent à l'éducation des enfants, d'y contribuer avec joie selon leurs facultés. »

On possède encore aux archives de l'évêché de Quimper une collection de procès-verbaux de la visite pastorale de 1782. Parmi les différents renseignements demandés aux recteurs, il est fait mention spéciale des maîtres d'école. — Sur cinquante paroisses

rurales, il y avait dix-huit écoles établies, et toutes dirigées par des recteurs, vicaires ou autres prêtres de la paroisse. — Là, comme partout, les prêtres devenaient moins nombreux à mesure qu'on approchait de la Révolution, et le clergé à bénéfices était obligé de s'occuper des écoles, sous peine de les voir tomber.

Diocèse de Léon.

7° En 1758, les anciens statuts du diocèse de Léon furent revus et réimprimés. D'après un manuscrit conservé à l'évêché de Quimper, ils contenaient ce qui suit sur les petites écoles paroissiales :

« Comme le salut des fidèles dépend souvent des premiers principes qu'ils reçoivent dans leur enfance, nous enjoignons à tous les recteurs d'apporter tous leurs soins pour l'établissement et l'entretien des petites écoles dans leurs paroisses, de veiller sur la manière dont elles s'y font, et de n'en charger personne sans l'avoir préalablement examinée. Chaque année, dans le cours de nos visites, les maîtres et maîtresses d'école nous seront présentés, afin que, conformément aux saints décrets et aux déclarations de nos rois, nous nous instruisions par nous-même de leur capacité, catholicité et probité, et les approuvions, si nous jugeons devoir le faire. Nous défendons aux maîtres de recevoir, sous quelque prétexte que ce soit, des filles dans leurs écoles, et aux maîtresses d'admettre des garçons dans les leurs. Les maîtres et maîtresses d'école auront soin d'apprendre à leurs élèves à prier Dieu, de les instruire du catéchisme, que nous leur ordonnons de faire régulièrement, de les mettre en état de profiter des excellents livres de piété, en langue vulgaire, que nous avons la consolation de voir se multiplier et se répandre parmi le peuple, au grand profit des âmes. » (Mgr d'Andigné de la Châsse était à cette époque évêque de Léon.)

8° Mgr de la Marche, nommé évêque de Léon en 1772, fit reprendre à son tour, par un de ses vicaires généraux, un travail de révision des statuts de ses prédécesseurs. Le manuscrit, conservé aux archives de l'évêché de Quimper, renferme ce qui suit, à la

date de 1774, et porte que l'impression a dû être faite à Morlaix, chez Pierre Guyon.

« 1° *Origine, établissement et entretien des petites écoles.* — Le propre d'une éducation chrétienne étant d'apprendre aux hommes ce qu'ils doivent à Dieu et à leurs supérieurs légitimes, il n'est pas étonnant que, dès les premiers siècles du christianisme, les deux puissances se soient réunies pour la procurer à la jeunesse des différentes classes des divers états. En conséquence, et conformément aux saints canons et aux intentions des princes chrétiens, nous renouvelons à tous les recteurs l'ordre et leur obligation spéciale de ne rien négliger pour l'établissement et l'entretien des petites écoles dans leurs paroisses, de veiller sur la manière dont elles s'y feront et de n'en charger aucune personne sans l'avoir préalablement examinée.

» 2° *Des principales instructions à donner dans les petites écoles.* La science du salut étant la plus nécessaire, elle doit précéder toutes les autres. Nous ordonnons en conséquence à tous les maîtres et à toutes les maîtresses d'école d'enseigner le catéchisme français ou breton que nous avons adopté. Ils leur apprendront aussi à prier Dieu, et les mettront en état de profiter des excellents livres de piété qui se multiplient dans notre diocèse, tant en breton qu'en français.

» 3° *Présentation de maîtres et maîtresses aux visites pastorales.* Une éducation saine influe toujours beaucoup, selon la pensée de saint Jean Chrysostome, sur la santé de nos âmes. Il est donc de notre devoir de seconder, pour en procurer une pareille à la jeunesse de notre diocèse, les intentions de l'Église et les ordonnances de nos rois. A cet effet, nous ordonnons que, dans le cours de chacune de nos visites, les maîtres et maîtresses d'école nous soient présentés, afin que nous nous instruisions par nous-même de leur capacité, catholicité et probité, et que nous les approuvions si nous jugeons devoir le faire.

» 4° *Défense aux maîtres et maîtresses d'admettre les garçons et les filles ensemble.* — Pour obvier à ce qu'il se glisse quelques abus

dans une institution aussi ancienne et aussi louable, nous faisons très-expresses inhibition et défense à tous les maîtres d'école d'admettre aucune fille dans leurs écoles, et aux maîtresses de recevoir aucun garçon dans les leurs; et ordonnons qu'en cas que les maris enseignassent les garçons, et leurs femmes les filles, on ait à tenir les écoles en maisons différentes, de manière que les enfants des deux sexes ne se trouvent pas ensemble à l'entrée ou à la sortie de l'école. »

Nous trouvons sur le manuscrit la note suivante, prise dans le cartulaire de Théodulf, évêque d'Orléans, de l'an 797 : « Que les prêtres tiennent des écoles dans les bourgs et les campagnes, et si quelqu'un des fidèles veut leur confier ses enfants pour leur faire étudier les lettres, qu'ils ne refusent point de les recevoir et de les leur enseigner; mais qu'au contraire ils les instruisent avec beaucoup de charité, se souvenant qu'il a été écrit : « Ceux qui auront été instruits brilleront comme l'éclat du firmament, et ceux qui en instruisent plusieurs dans la justice brilleront comme les étoiles pendant toute l'éternité. » Lorsqu'ils instruiront les enfants, ils n'exigeront aucun prix que ce que les parents leur offriront volontairement et par affection. »

Diocèse de Rennes.

9° M. l'abbé Guillois, supérieur du séminaire de Rennes, nous a répondu : « Je n'ai point trouvé d'autres statuts synodaux que ceux de 1737. Les règlements épiscopaux sont fort courts et ne contiennent rien sur les petites écoles. Cependant ils sont suivis d'un recueil de pièces diverses, parmi lesquelles il s'en trouve plusieurs qui ont rapport à cette institution. » — Nous exposerons ces pièces en parlant du *concours de l'autorité temporelle* [1].

[1] Nos recherches personnelles et les demandes que nous avons faites ne nous ont point appris ce que les statuts de Dol, Nantes et Tréguier pouvaient renfermer d'intéressant sur les petites écoles. Nous sommes persuadé que l'instruction marchait dans ces trois diocèses comme dans les autres de notre province. Cependant

Règlements pour les petites écoles.

10° M. Prosper Huguet, secrétaire général de la *Société d'Émulation des Côtes-du-Nord* et secrétaire de l'Association bretonne, nous a transmis, avec une courtoisie dont nous lui sommes bien reconnaissant, le document suivant qui a bien son mérite :

« Les statuts synodaux du diocèse d'Alet (Saint-Malo), faits depuis l'année 1640 jusqu'à celle de 1674, renferment le règlement qui suit sur les petites écoles [2] :

« Notre devoir nous oblige de prendre garde que l'instruction des jeunes enfants ne soit confiée qu'à des personnes d'une vertu et d'une capacité reconnues, de peur que ce qui doit servir à les conserver dans l'innocence et dans la piété ne soit un piége pour les perdre et pour les engager dans le vice. C'est pourquoi nous défendons à toute personne de s'ingérer à faire école, dans les paroisses de notre diocèse, sans notre approbation par écrit, sous peine d'être interdite de l'entrée de l'église. Enjoignons aux recteurs et vicaires de s'opposer à ceux qui entreprendraient de faire cette fonction dans leurs paroisses, sans être approuvés de nous, et s'ils n'obéissent pas, etc. »

RÈGLEMENT POUR LES PETITES ÉCOLES.

(*Nous mettons le tout ensemble, quoique pris à différentes pages.*)

« 1° Les maîtres d'école recevront les pauvres comme les riches, leur témoigneront à tous la même estime et la même affection, en prenant autant de soin des uns que des autres.

» 2° Avant que de commencer l'école, ils feront la prière en commun avec leurs écoliers, devant un crucifix ou autre image dévote,

il serait peut-être utile de le savoir. Nous faisons appel à ceux qui pourraient posséder surtout les anciennes ordonnances synodales : celles de Saint-Malo nous donneraient à penser que, plus elles remontent haut, plus elles sont précieuses à consulter.

[2] Volume de 176 pages, imprimé à Paris, chez Jacques Daveux, en 1675.

en la manière qu'elle est prescrite dans l'exercice du chrétien, et ils feront de même à la fin.

» 3° Tous les mercredis et vendredis, ils feront à leurs écoliers l'instruction sur la doctrine chrétienne, qui consiste à leur apprendre à faire le signe de la croix et à réciter distinctement et dévotement le *Pater* avec le *Credo,* les commandements de Dieu et de l'Église, l'abrégé de la doctrine chrétienne (catéchisme), et l'exercice du chrétien.

» 4° Pendant l'école, ils veilleront sur leurs écoliers. Ils prendront garde s'ils sont modestes; s'ils étudient leurs leçons; s'ils ne s'amusent point à causer ou à badiner. Ils leur assigneront leurs places, et feront en sorte que chacun garde celle qui lui aura été désignée, sans en changer que par nécessité.

» 5° Ils feront réciter les leçons distinctement et posément, et sans se presser; et lorsqu'ils commettront quelques fautes, ils ne se mettront point en colère contre eux, mais les reprendront doucement et gravement, prenant garde de ne les point injurier, frapper ou pousser rudement. — Ils les feront toujours commencer et finir par le signe de la croix.

» 6° Ils ne feront point paraître d'inclination ou d'affection particulière pour aucun de leurs écoliers, mais ils leur témoigneront à tous une égale affection et en auront le même soin. — Ils éviteront de leur faire aucune caresse sensuelle, soit en les regardant, les touchant ou les baisant; — et même, lorsqu'ils seront obligés de leur faire correction, ils prendront garde de ne les point découvrir ou exposer d'une manière qui pût blesser la pudeur et l'honnêteté.

» 7° Les jours ouvriers, ils les conduiront deux à deux à la messe, marchant derrière eux, et les dimanches et fêtes chômables, ils les conduiront de la même manière à tous les offices de la paroisse et à l'instruction, doctrine chrétienne (catéchisme), les assemblant pour cela à l'école un quart d'heure avant le dernier coup (de cloche) de la messe et de vêpres; et ce pendant ils leur feront réciter le *Pater* avec le *Credo,* et les autres choses contenues dans l'*Exercice du chrétien,* et leur feront quelques demandes de la

petite doctrine (du catéchisme). Etant arrivés à l'église, ils les feront placer dans l'endroit marqué, et se tenant derrière eux, prenant garde qu'ils soient dans la modestie et décence convenables, qu'ils ne tournent pas la tête de côté et d'autre, qu'ils ne rient point, ne caquettent point, qu'ils ne se poussent point les uns les autres, et qu'ils ne commettent aucune irrévérence. Ceux qui ne savent pas encore lire, leur réciteront le *Pater* avec le *Credo* et les autres prières qu'on leur aura apprises ; et ceux qui savent lire auront des *Heures* pour y prier Dieu.

» 8° La veille des fêtes et dimanches, ils prendront tour à tour quatre ou cinq de leurs écoliers pour leur faire balayer l'église, ce qu'ils feront eux-mêmes pour donner l'exemple.

» 9° Ils apprendront à servir modestement et dévotement aux messes basses, et ils apprendront à chanter à ceux qui auront de la voix et de la disposition pour le chant, afin qu'ils puissent aider à chanter à la paroisse.

» 10° Ils feront en sorte que leurs écoliers soient vêtus modestement, et non pas d'une façon mondaine ; qu'ils évitent les danses, les jeux de hasard et toute conversation familière avec les filles. — Ils prendront garde aussi qu'ils ne couchent point avec leur père et mère, ni avec leur sœur. — Ils tâcheront aussi d'empêcher, pendant l'été, qu'ils ne se baignent en des lieux exposés à la vue du monde, les uns avec les autres, et qu'ils ne le fassent que d'une manière modeste et honnête.

» 11° Ils s'informeront soigneusement de leur conduite et de leurs déportements hors l'école ; et s'ils apprennent qu'ils sont sujets à quelques vices ou défauts, comme jurements, paroles injurieuses et déshonnêtes, mensonges, batteries, larcins, privautés déshonnêtes entre eux ou avec les filles, ils leur en feront la correction convenable.

» 12° Ils porteront ceux de leurs écoliers qui sont en âge, à se confesser tous les mois, et leur apprendront la préparation qu'il y faut apporter ; et ils prieront M. le recteur ou vicaire de leur marquer le jour et l'heure de leur commodité pour cela. — Quant à la sainte

communion, ils en laisseront la disposition à M. le recteur ou vicaire, soit pour la première communion, soit pour celles qu'ils devront faire dans le cours de l'année, cela dépendant de leur état intérieur et de la piété que les confesseurs reconnaîtront en eux.

13° Ils ne recevront dans leur école aucune fille pour y être instruite, sous quelque prétexte que ce soit, et ils ne laisseront point entrer d'autre personne, sinon pour quelque nécessité et de telle sorte qu'il n'y aura aucun trouble ou empêchement à l'école.

14° Les maîtresses d'école établies dans les lieux et approuvées pour faire l'école aux filles, observeront le même règlement en ce qui peut les concerner.

15° Elles apprendront aux filles à coudre, à filer, ou à faire quelque autre travail qui leur soit propre et convenable.

16° Elles prendront soin que leurs écolières aient le sein et les bras modestement couverts, et qu'elles évitent les danses, le bal, les jeux de hasard, et toute conversation familière avec les garçons et les hommes, et aussi qu'elles ne couchent point avec leur père et mère, ni avec leurs frères.

17° Elles ne laisseront point entrer dans les lieux où elles font l'école, ni garçon, ni hommes; et lorsque le recteur ou le vicaire de la paroisse viendra visiter leur école, il prendra avec lui quelque honnête personne pour l'accompagner.

ABBÉ PIÉDERRIÈRE.

(La fin à la prochaine livraison.)

LOUISE AMAURY*

NOUVELLE

Elle venait un jour de quitter sa chambre après s'être assurée que madame Amaury était sortie de la maison, lorsqu'elle rencontra sur l'escalier madame Leblanc, la jeune lingère, sa voisine. Celle-ci, enchantée de l'occasion qui s'offrait de causer avec Louise sans témoin, s'arrêta pour lui souhaiter le bonjour et lui demander de ses nouvelles.

— J'aurais été vous voir souvent, ajouta-t-elle; quoique l'ouvrage ne manque pas et que le temps passe vite, on en trouve encore pour les amis; mais madame Amaury n'avait pas l'air de s'en soucier, et... vous savez..., on n'aime pas à entrer chez les gens malgré eux. Elle vous a bien soignée cependant?

— Oui, répondit Louise, je n'ai pas à me plaindre de ses soins. Elle ne m'a laissé manquer de rien, et j'ai été longtemps à me remettre. J'avais tant de chagrin!

— Oui..., je sais..., vous n'avez pas conservé votre enfant, à ce qu'on m'a dit. Que voulez-vous? Il faut se résigner..., la vie et la mort sont entre les mains du bon Dieu. J'en ai perdu deux, moi, qui vous parle, avant d'avoir les trois qui me restent.

— Vous..., vous n'avez donc pas vu mon pauvre enfant quand

* Voir la livraison d'août 1877, pp. 139-146.

ils l'ont emporté? demanda Louise en hésitant et d'une voix tremblante.

— Non, madame Amaury nous a dit que c'était une fille, mais personne, je pense, ne l'a vue.

— D'autres ont été plus heureuses que moi, continua Louise, en jetant un regard sur son interlocutrice. Il me semble souvent entendre crier un petit enfant; c'est sans doute celui de madame Marteau, la femme du serrurier.

— Dieu vous bénisse! ma pauvre dame, le petit garçon du serrurier n'est pas revenu de chez la nourrice. Vous avez entendu sans doute un des chats qui sont toujours à courir dans les gouttières; pendant que mes marmots étaient petits, je m'y trompais sans cesse.

Louise baissa la tête; il n'y avait dans les renseignements qu'elle venait de recueillir, rien qui pût confirmer ses espérances, mais rien aussi qui pût les détruire. La lingère, de son côté, hésitait à continuer la conversation. Elle aurait bien voulu toucher au sujet délicat sur lequel sa curiosité était fort excitée; mais la réserve de Louise l'encourageait peu. Elle ajouta pourtant avec embarras:

— Avez-vous reçu dernièrement des nouvelles de votre mari, madame Gratien?

— Non, répondit Louise en rougissant. Ma belle-mère en a peut-être; lui en auriez-vous entendu parler?

La lingère secoua la tête négativement.

— Un de mes frères, qui revient de Paris, y a vu M. Gratien il y a peu de jours, dit-elle.

— Eh bien! demanda Louise en relevant vivement la tête et d'une voix haletante, comment se porte-t-il? Que fait-il? Savait-il que... que... ce qui s'était passé ici?

Ces derniers mots, en confirmant les soupçons de la bonne lingère et en la mettant au fait de la situation des choses, remuèrent dans son cœur tous les sentiments féminins en faveur de la jeune femme aussi cruellement délaissée. Elle se rapprocha de Louise, et lui prit la main avec une compassion affectueuse.

— Madame Gratien, dit-elle, vous ne devriez pas vous laisser abattre ni vous soumettre aux mauvais traitements qu'on vous fait subir. Allez hardiment retrouver votre mari, vous en avez le droit, et quand vous serez loin de celle qui a tout brouillé dans votre ménage, il vous sera peut-être plus facile que vous ne le croyez d'être heureuse encore. Mais vous n'avez pas de temps à perdre, il faut que je vous le dise. Au moment où mon frère a quitté Paris, M. Gratien parlait de partir pour l'Amérique ; il se disposait à aller s'embarquer à Bordeaux. Je pense bien qu'il savait votre malheur, car il avait reçu une lettre de Nantes qui l'avait rendu fort triste; mais il ne prononçait jamais votre nom ni celui de sa mère, et il n'a chargé mon frère d'aucun message pour personne. Du reste, il paraît que son caractère est tout changé. Il vit seul et ne recherche plus ses camarades.

Louise serra la main de la bonne lingère; le conseil qu'elle venait de lui donner d'aller retrouver Gratien avait fait bondir son cœur. Elle fut au moment d'avouer les doutes anxieux qui la retenaient dans la fatale maison, témoin de toutes ses infortunes ; puis elle s'arrêta comme si elle craignait de voir cette faible espérance s'évanouir en se formulant. Elle se contenta de remercier madame Leblanc et de lui demander quelques détails sur la vie de son mari à Paris, le nom du bâtiment qu'il voulait rejoindre, et l'époque probable de son départ. Madame Leblanc promit de s'informer de tout cela auprès de son frère, et ne quitta pas Louise sans l'avoir encore encouragée de son mieux à secouer le joug cruel de sa belle-mère.

Louise demeura appuyée à la rampe en bois de l'escalier, plongée dans de douloureuses réflexions. Elle sentait que le moment d'agir était venu, que le doute devenait intolérable, qu'il fallait savoir enfin si cet enfant, dont quelques cris à peine entendus et un instinct maternel supérieur à tous les raisonnements lui révélaient seuls l'existence, vivait réellement ailleurs que dans son imagination ébranlée et souffrante.

Mue par une impulsion irrésistible, elle descendit en courant

l'escalier, arriva à la chambre de sa belle-mère, et chercha de nouveau à l'ouvrir; mais madame Amaury avait, selon son habitude, emporté la clef, et un silence de mort paraissait régner dans l'appartement. La jeune femme essaya en vain d'ébranler la lourde porte de chêne; elle se désespérait, lorsqu'une pensée la frappa tout à coup. Le serrurier qui occupait le rez-de-chaussée de la maison devait avoir des clefs et des passe-partout. Lui et sa femme s'étaient toujours montrés compatissants pour Louise; peut-être consentiraient-ils à lui confier les outils qu'elle leur demanderait sous quelque prétexte. Elle hésita pourtant; ses chagrins avaient encore augmenté sa timidité naturelle, elle osait à peine parler aux personnes qu'elle avait connues dans des temps meilleurs, mais, soutenue par l'ardent désir d'atteindre son but, elle continua à descendre l'escalier, frappa un coup léger à la porte du serrurier, et, sur l'invitation qui lui en fut faite, entra dans l'arrière-boutique où elle trouva madame Marteau, la serrurière, occupée à préparer le dîner de son mari. C'était une petite personne brune, fraîche, enjouée, dont les grands yeux noirs, pleins de hardiesse et de décision, promettaient à son mari un bonheur plus vif que paisible. Elle se remuait avec activité dans sa cuisine propre et bien tenue. Il était si rare d'apercevoir Louise depuis le départ de Gratien, qu'à sa vue madame Marteau ne put retenir une exclamation de surprise, mais elle accueillit du reste sa jeune voisine avec de vives démonstrations d'intérêt et de plaisir, s'informa de sa santé et la félicita sur sa bonne mine. La rougeur passagère amenée par l'émotion sur les joues de Louise autorisait ce compliment. Un coloris plus foncé s'étendit jusque sur son front pendant qu'elle présentait sa requête d'une voix basse et tremblante, en disant qu'elle avait égaré la clef de son armoire; mais elle pâlit, et ses levres mêmes se décolorèrent entièrement lorsque la serrurière sembla hésiter à lui répondre.

—Mon mari n'est pas ici, dit-elle; ne pourriez-vous attendre son retour?

— J'aurais bien besoin de cette clef, répondit Louise en balbu-

tiant; je crois que c'est ma belle-mère qui l'a égarée pendant que j'étais malade.

Il y avait deux partis dans la maison au sujet de madame Amaury, ainsi qu'on a pu déjà s'en apercevoir. Les vieilles gens penchaient du côté de la belle-mère, les jeunes plaignaient Louise et s'indignaient de la conduite tenue envers elle. Madame Marteau, entraînée autant par son cœur que par ses principes bien arrêtés à l'endroit de la police intérieure des ménages, s'était surtout prononcée hautement.

— Dans ce cas, répondit-elle d'un air d'intelligence, je conçois que vous ne soyez pas fâchée de profiter de l'absence de madame Amaury ; je l'ai vue sortir il y a une demi-heure. Eh bien ! je vais essayer de trouver les clefs. Mon mari me grondera, car ce que je vais faire est une chose bien défendue, à ce qu'il assure ; mais il faut que les femmes se soutiennent entre elles, et je ne vous refuserai pas le premier service que vous m'ayez jamais demandé.

Et, ayant fureté un instant dans un tas de ferrailles, au grand dommage de la propreté de ses mains, elle finit par apporter triomphalement un paquet de passe-partout de toutes grandeurs et de toutes grosseurs.

Louise s'en empara avec vivacité et témoigna une reconnaissance qui aurait dû la trahir vis-à-vis d'une personne moins bien disposée en sa faveur. Elle promit de rapporter le trousseau aussitôt qu'elle s'en serait servie, et partit avec son trésor, le pas léger et le cœur tremblant d'espoir.

Le serrurier à son retour ne manqua pas de faire des remontrances à sa femme sur le service compromettant qu'elle venait de rendre ; mais sa douce moitié lui prouva péremptoirement que s'il eût été là, il lui aurait obéi sans réplique.

Pendant ce temps Louise était remontée précipitamment et avait essayé les passe-partout ; soit que sa main tremblât, soit que son inexpérience rendît la chose plus difficile, elle fut longtemps avant de réussir dans son entreprise. A chaque effort inutile son cœur se serrait davantage ; enfin le ressort céda, la fausse clef tourna dans

la serrure, et le pêne glissa dans la gâche ; Louise retira le trousseau, pénétra dans la chambre, poussa la porte qui se referma et jeta autour d'elle un regard anxieux. Tout était dans un ordre parfait, car madame Amaury était du nombre de ces bonnes ménagères qui tiennent moins à leur propreté personnelle qu'à celle de leurs meubles. Il n'y avait point de berceau, ni rien qui annonçât la présence d'un enfant, seulement sur une chaise près de la cheminée était posé un petit béguin tout froissé et ayant évidemment servi. La jeune mère se dirigeait de ce côté avec une exclamation étouffée, lorsqu'un cri faible, mais bien distinct cette fois, partit d'un cabinet voisin.

Pratiqué dans l'épaisseur des murailles de la vieille maison, manquant d'air et de jour, ce réduit ne servait ordinairement que de débarras à la chambre principale. Louise s'y élança, aperçut un berceau contenant la petite créature dont les gémissements avaient pénétré jusqu'à elle, la saisit dans ses bras, et la couvrit de baisers et de larmes. L'enfant, calmé par ces vives caresses, cessa de crier et frotta sa petite bouche sur la joue de sa mère, en quête de la nourriture dont il avait besoin. Louise cherchait avec angoisse ce qu'elle pourrait lui donner pour apaiser sa faim, lorsqu'un bruit de pas bien connu vint la glacer d'effroi ; elle replaça vivement l'enfant sur la couchette, et se jetant derrière des vêtements suspendus au fond du cabinet obscur, s'y cacha de son mieux.

La porte ne s'était refermée qu'au loquet. Madame Amaury, après avoir essayé plusieurs fois de faire tourner la clef, s'aperçut enfin de cet état de choses qu'elle attribua à une distraction de sa part. Elle examina tout d'un regard rapide et soupçonneux, et n'apercevant rien qui pût l'inquiéter, elle courut au cabinet où l'enfant avait recommencé à s'égosiller depuis qu'il se retrouvait dans son berceau. Madame Amaury était accompagnée d'une personne que Louise reconnut pour la garde, madame Godillon. Ce fut cette dernière qui prit l'enfant dans ses bras.

— C'est une belle petite fille et bien *venante*, dit-elle d'un air connaisseur. Mais vous avez raison, elle commence à être embar-

rassante pour vous, madame Amaury, surtout voulant la cacher à tout le monde, car elle a une voix qui annonce une forte poitrine et je m'étonne qu'on ne l'entende pas de toute la maison quand elle crie si fort.

— Oui..., comme je vous le disais, répondit madame Amaury, c'est ce qui me décide à m'en séparer. Ce cabinet est très-sourd et je ferme ordinairement mieux ma porte; mais quand la petite grandira, toutes mes précautions ne l'empêcheraient pas d'être entendue. D'ailleurs l'air de la campagne lui sera favorable, et vous m'assurez que chez votre nièce elle sera bien soignée.

— Comme une princesse, vous pouvez en être sûre. Ma nièce fait ce métier-là depuis son mariage. Elle a toujours chez elle trois ou quatre marmots qui poussent comme des champignons. Certainement elle soigne encore mieux ceux pour lesquels on paye bien, et si vous acceptez ses conditions, je vous garantis que la pouponne sera lavée; brossée, astiquée comme un fusil de munition.

Madame Godillon était l'épouse d'un ancien gendarme, ce qui lui inspirait parfois des comparaisons belliqueuses assez peu en harmonie avec le métier qu'elle avait choisi.

— Quoique ça, c'est bien cher pour une malheureuse femme comme moi qui ai déjà assez de peine à suffire à ma pauvre vie, dit madame Amaury avec un soupir, pendant qu'elle s'occupait à faire boire l'enfant. Maintenant que mon fils m'a abandonnée par la faute de cette *mijaurée* de là-haut, je n'ai plus rien que mon travail, et quand mes économies seront mangées, je me trouverai sur la paille. Avoir tout fait pour un enfant et en être traitée ainsi dans ses vieux jours ! ajouta-t-elle en gémissant.

— C'est pour ça aussi que je m'étonne de vous voir prendre une charge pareille, reprit madame Godillon. Avec ça que l'enfant d'une personne qu'on déteste ne paraît jamais bien aimable. Il me semble que vous payez cher le plaisir de l'ôter à sa mère.

Madame Amaury regarda madame Godillon d'un air farouche et pensif.

— Vous n'y comprenez rien, dit-elle; mais ce n'est pas étonnant,

je ne me comprends pas toujours moi-même. Il y a des moments où cette petite me rappelle sa mère et où il me prend envie d'aller la porter à l'hôpital pour m'en débarrasser et ne plus la voir, et il y en a d'autres où je me dis qu'une fille ressemble toujours à son père, que c'est le sang de mon sang, les os de mes os, tout ce qui me reste de ce mauvais ingrat de Gratien, et alors je me laisserais plutôt arracher la peau de la chair que ma petite Marie par cette femme qui prétendrait avoir des droits sur elle. Non! non! je ne la lui rendrai pas. Je la lui cacherai ; elle ne la connaîtra jamais. Je travaillerai jour et nuit s'il le faut, et peut-être cette chère innocente me payera un jour l'amitié que j'aurai eue pour elle et pour son père.

En disant ces mots, madame Amaury baissa la tête et se mit à pleurer abondamment.

JULES D'HERBAUGES.

(*La suite à la prochaine livraison*).

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — I. Le Congrès de l'Association bretonne à Savenay. — II. M. l'abbé Catteau nommé évêque de Luçon. — Le discours de Mgr l'évêque de Vannes, à la consécration de la basilique de Sainte-Anne d'Auray. — La cérémonie du 19 août.

I. — L'Association bretonne a tenu son congrès annuel à Savenay, du 2 au 9 septembre dernier, au milieu des fêtes de toutes sortes organisées par un comité de notabilités savenaisiennes. Courses de chevaux, concerts, concours divers, expositions artistiques, agricoles et archéologiques, rien n'avait été épargné pour recevoir dignement les membres de l'Association; et si l'on doit exprimer un regret, c'est que ceux-ci, craignant sans doute de ne pas rencontrer, dans cet ancien chef-lieu de sous-préfecture bien découronné, toutes les facilités de vie matérielle qu'exige le confort moderne, n'aient pas répondu en plus grand nombre à l'appel de leurs hôtes. Les cinq départements de la Bretagne étaient effectivement représentés à Savenay, mais ils l'étaient bien autrement à Quimper, à Vannes, à Guingamp et à Vitré, les années précédentes. Nous comprenons que la direction de l'Association ne choisisse pas pour lieux de ses séances les grands centres, tels que Nantes, Rennes, Brest, où son action serait moins efficace pour réveiller l'esprit d'étude et de travail que dans les localités de moindre importance; mais encore faut-il choisir des villes notoirement connues comme villes de ressources; et, sans vouloir médire de Savenay, dont l'accueil a été si sympathique, si empressé, si cordial, il semble que beaucoup de membres de l'Association, ne prévoyant pas qu'on eût pu s'ingénier à ce point pour les bien recevoir, aient pensé qu'ils n'y trouveraient qu'à peine le nécessaire, s'ils arrivaient en foule. Nous conseillerons donc à la direction de continuer à s'écarter des très-grands centres de population, mais de choisir dorénavant des localités dont la réputation de bien-être hospitalier soit déjà établie, et d'user de modes de publicité plus étendus, si elle tient à voir se presser dans ces assises patriotiques, outre les habitants, toujours sympathiques, des villes où elle fixe ses sessions, de nombreuses députations de tous les points des cinq départements de la Bretagne.

Le lundi 3 septembre, fut célébrée une messe solennelle du Saint-Esprit,

accompagnée par une excellente musique, et pendant laquelle M. le curé de Savenay prononça une allocution d'un style à la fois simple et élevé, qui conquit tous les suffrages et prépara les esprits à se mettre activement au travail. Ensuite eut lieu la séance d'inauguration, présidée par le vénérable directeur de l'Association bretonne, M. Rieffel, assisté de M. le sénateur baron de Lareinty, et de M. le maire de Savenay. Les discours de M. Rieffel, rappelant l'historique des travaux de l'Association; de M. du Breil, trésorier-général, rendant compte de la situation financière; de M. Louis de Kerjégu, directeur de la section d'agriculture, faisant appel au dévouement de toutes les bonnes volontés; de M. Ropartz, directeur de la section d'archéologie, indiquant l'importance de l'étude de nos origines historiques, furent fréquemment interrompus par les applaudissements de l'auditoire; puis le bureau du congrès fut élu par acclamation :

— Présidents d'honneur : M. le préfet du département, M. le curé et M. le maire de Savenay; M. Oheix, conseiller général du canton.

— *Section d'agriculture :* président, M. le sénateur baron de Lareinty; vice-présidents, MM. Deloze, A. de la Rochette, Kersanté, de Quénétain et de Guerdavid; secrétaires, MM. de Nouel, Argoualch et de Carcouët.

— *Section d'archéologie :* président, M. Audren de Kerdrel, l'un des vice-présidents du sénat; vice-présidents, MM. Arthur de la Borderie, Anthime Menard, Gaultier du Mottay, Audran et Marionneau ; secrétaires, MM. Yves Ropartz, René Kerviler et Robert Oheix.

Chaque section se rendit aussitôt après dans ses salles respectives pour organiser et distribuer le travail, fixer les ordres du jour et arrêter définitivement les programmes. Nous parlerons peu de la section d'agriculture, qui a surtout travaillé sur le terrain et dans laquelle on n'a guère lu de mémoires sur des sujets agricoles; mais la section d'archéologie a entendu des travaux fort intéressants et très-variés, parmi lesquels nous signalerons des *Notes sur l'histoire de Savenay,* par M. Ledoux; le *Répertoire archéologique de toute la presqu'île guérandaise,* en ce qui concerne les monuments ou débris antérieurs à notre ère et les restes gallo-romains, par M. René Kerviler; un mémoire sur les mouvements d'*oscillation du sol breton,* dans les environs du Mont Saint-Michel et du Mont-Dol, par M. l'abbé Hamard, prêtre de l'Oratoire de Rennes; des notes sur les *tombes* et inscriptions antérieures au Xe siècle qui se rencontrent encore dans nos églises rurales, en particulier dans celle de Besné, par M. Gaultier du Mottay; une étude sur *Arthur de Richemont,* par M. Guyot-Jomard, qui veut faire élever à son héros une statue sur l'une des places publiques de Vannes; une discussion sur le lieu de la *défaite navale des Venètes par César,* par MM. Kerviler et Lallemant; etc.

Des lectures et des conférences ont eu lieu en séances générales. Nous

devons citer, tout particulièrement, la conférence faite, le mardi 4 septembre, par notre collaborateur M. René Kerviler sur ses *découvertes archéologiques du bassin de Penhouët, à Saint-Nazaire,* et sur sa méthode de détermination d'une sorte de *chronomètre préhistorique,* à l'aide du nombre des couches successives qu'il est parvenu à reconnaître dans les alluvions de la Loire. On a surtout remarqué une vigoureuse réponse à des attaques peu justifiées dont M. Kerviler a été l'objet de la part de M. de Mortillet, au congrès tenu vers la fin du mois d'août, au Havre, par l'Association française pour l'avancement des sciences. Les procédés, fort peu scientifiques et pleins de partialité, d'une certaine école, qui prétend imposer ses systèmes de parti pris pour mieux attaquer la Bible, y ont été mis à découvert de la façon la plus caractéristique. La vraie science n'a point de ces allures tortueuses et passionnées. On a surtout applaudi le passage dans lequel M. Kerviler, se tournant vers M. Jules de la Gournerie, membre de l'Académie des sciences, a déclaré qu'il s'en rapportait absolument à la décision consciencieuse et impartiale de la commission nommée par l'Académie pour examiner la valeur de ses découvertes. M. de la Gournerie fait partie de cette commission, avec MM. de Quatrefages, Gervais, Decaisne et Daubrée.

Le mercredi, M. Léon Maître, notre savant archiviste et sympathique collaborateur, a traité une question dont il possède tous les secrets: celle des anciens établissements hospitaliers de la région. Cette étude complète et couronne son histoire des hôpitaux de Nantes, dont nous avons récemment parlé; puis, profitant d'une réunion de la *Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne,* M. Arthur de la Borderie, élu président de la Société, a fait une piquante description du premier volume publié, les *Œuvres d'Olivier Maillard,* qui font le plus grand honneur aux presses de notre ami M. Émile Grimaud; la notice et la bibliographie qu'il y a jointes en font un véritable morceau de choix pour les délicats. Le lendemain, il reprenait la parole pour étudier des scènes de la *vie rurale* en Bretagne avant la révolution, d'après les curieux récits de Noël Du Fail, et M. S. Ropartz, directeur de la section, développait d'intéressantes considérations sur l'histoire du Tiers-État dans notre province. Un conte breton de M. du Laurens de la Barre a été lu avec beaucoup d'animation par M. Yves Ropartz.

Le samedi, un grand nombre de membres du congrès se sont rendus à Saint-Nazaire, où M. René Kerviler, ingénieur du port, leur a fait visiter en détail les gigantesques travaux du bassin à flot de Penhouët en construction, les puits de fondation coulés dans la vase jusqu'à quinze et seize mètres de profondeur au dessous du fond du bassin, les nouvelles machines perforatrices pour les trous de mine dans le rocher, les talus stratifiés des alluvions avec les couches alternatives de sable, d'argile et de débris

végétaux, etc., etc. Les excursionnistes ont ensuite visité un paquebot transatlantique, *la Ville de Saint-Nazaire*, dont M. le capitaine Galland leur a fait les honneurs avec la plus grande courtoisie; puis ils sont partis pour Guérande, où ils ont admiré les antiques fortifications, formant encore une ceinture complète autour de la cité, la vieille nef romane de l'église Saint-Aubin, la chapelle tumulaire du sire de Carné, et, au retour, le magnifique panorama qui s'étend sur les marais salants et la presqu'île du Croisic et du bourg de Batz.

Nous ne devons pas oublier le concours de toutes les écoles primaires de garçons et de filles du département de la Loire-Inférieure: une exposition scolaire du plus haut intérêt avait été réunie dans les bâtiments de l'école normale de Savenay, ancien couvent des Cordeliers, par les soins de M. l'inspecteur d'Académie et de M. le directeur de l'école. M. le vicomte Malher, préfet du département, a bien voulu honorer de sa présence la distribution des prix spéciaux à ce concours et prononcer une allocution qui a été saluée par le plus sympathique succès.

Enfin, nous signalerons la remarquable exposition archéologique et artistique organisée dans les salles de la mairie par MM. Robert Oheix et Duhaume, dont les peines ont été largement récompensées par le spectacle de l'affluence qui s'est donné rendez-vous devant les vitrines, durant tous les jours de la semaine, et par les félicitations que leur ont adressées tous les gens de goût et tous les travailleurs. Les collections dites préhistoriques de MM. Desmars et Kerviler, les tableaux de MM. Bord, de la Rochemacé, Toulmouche et de Montaigu, les livres rares, les meubles précieux et les tapisseries de M. Anthime Menard, les faïences de Quimper, le reliquaire du cœur de la duchesse Anne, les crosses de l'abbé de la Meilleraye, les collections rétrospectives de MM. Perthuis, de Montaigu, du Guiny, Salles, Fourchon, etc., de magnifiques chinoiseries, les publications artistiques de notre ami M. Émile Grimaud, attiraient tout spécialement l'attention; et nous ne saurions trop louer les organisateurs de la méthode heureuse avec laquelle ils avaient disposé tant d'objets si divers.

M. le baron de Lareinty dans son discours de clôture a fort bien indiqué le but et les tendances de l'association : « Oui, messieurs, a-t-il dit, nous sommes des hommes de civilisation et de progrès dans l'acception la plus sérieuse et la plus étendue ; la science vraie conduit, élève ou ramène à Dieu, et nous voulons que la foi chrétienne demeure la garantie et la sauvegarde de toutes familles, de toutes sociétés, de toutes nations qui veulent se perpétuer et progresser, et qui doivent inscrire sur leurs drapeau cette devise de nos pères : DIEU ET PATRIE ! »

En somme, le congrès de Savenay a été une nouvelle démonstration de ce que peuvent produire, avec des éléments en apparence fort minimes, la

volonté, le dévouement et l'esprit d'association. Tous les confrères présents ont plaint sincèrement les absents : ils les adjurent de ne pas se priver, aux prochaines assises de l'Association bretonne, de l'attrait puissant de ces réunions fraternelles et cordiales.

II. — Par décret du président de la République, M. l'abbé Catteau, vicaire général d'Arras, a été nommé évêque de Luçon.

— A l'heure même où paraîtra cette livraison, notre nouvel évêque, Mgr Le Coq, fera dans Nantes son entrée solennelle. Nous sommes, à notre grand regret, forcés d'en remettre la relation au mois prochain.

—Nous avons donné, dans notre dernière livraison, un compte rendu de l'importante cérémonie de la consécration de la basilique de Sainte-Anne d'Auray. Le défaut de place nous avait forcé d'ajourner la publication du beau discours prononcé à cette occasion par Mgr l'évêque de Vannes. Nous sommes heureux de pouvoir le reproduire aujourd'hui :

Gaudeamus omnes in Domino diem festum celebrantes sub honore Beatæ Annæ, de cujus solemnitate gaudent Angeli et collaudant Filium Dei!
(Introit de la messe de la fête de sainte Anne.)

ÉMINENCE, MESSEIGNEURS, MES FRÈRES,

D'où nous vient cette invitation? Oh! qu'elle est bien en harmonie avec les pieuses ardeurs qui transportent nos âmes! Ne nous en étonnons pas. C'est la voix d'une mère. Écoutons-la. Obéissons-lui. Elle ne saurait toutefois condamner votre déception, qui n'égale pas mes regrets.

Un illustre évêque devait occuper cette chaire, où j'apparais, confus de mon insuffisance. Il me tardait, comme à vous, d'entendre une de ces homélies pleines de doctrine et d'à propos, où la foi chrétienne et le bon goût littéraire, trouvent un aliment substantiel et délicat. Et nous voici réduits à recommander à sainte Anne la précieuse santé du vénéré pontife. D'autres absences imprévues nous imposent autant de sacrifices. Hélas! il en est une qui demeurera sans retour. Le diocèse de Nantes avait grand besoin d'une consolation. Le ciel vient de la lui accorder. Le digne successeur de Mgr Fournier recevra, par l'entremise de notre Patronne, lumières et secours pour la haute mission qu'il est très-capable de remplir.

Cela dit, Mes Frères, oublions aujourd'hui les tristesses et les préoccupations avec lesquelles nous aurons à compter demain. Laissez-moi plutôt énumérer les motifs de la joie où l'Église nous convie.

Vous serez largement dédommagés tantôt de la privation que Monseigneur l'Évêque de Poitiers nous cause bien involontairement. Ce ne sera pas la première fois que, du haut de la *Scala-Sancta*, Monseigneur l'Évêque de Saint-Brieuc charmera, en les édifiant de sa fortifiante parole, les pèlerins de Sainte-Anne.

Éminence, combien je vous suis reconnaissant d'avoir accepté la présidence de cette fête de famille! Elle vous revenait de droit. Nous eussions tous gémi de votre absence. Votre dévotion envers notre Patronne nous était un sûr garant de votre arrivée, qui met le comble à notre commune allégresse.

Messeigneurs, vous emporterez de ce sanctuaire, encore tout parfumé des onctions qu'il a reçues, l'espoir mieux fondé de conduire à bonne fin les entreprises que vous inspireront votre zèle apostolique et votre sollicitude pastorale.

Dans quelques jours, un de mes vénérés Prédécesseurs couronnera, non loin de la cité des Papes, une autre image de notre Patronne. Sa Grandeur eût éprouvé, nous l'espérons, une trop juste satisfaction, en voyant que nous avons compris et exécuté le projet qu'Elle avait conçu.

Des années s'écouleront encore avant que l'antique Basilique de Saint-Martin ne sorte de ses ruines. Cette œuvre est en bonne voie et en mains sûres. Nous souhaitons au premier Pasteur de l'Archidiocèse de Tours la gloire de faire revivre au tombeau du grand Thaumatuge des Gaules un passé longtemps méconnu. Saluons avec reconnaissance, mes Frères, le pontife assez désintéressé pour ne pas tenir rigueur à la Bretagne d'avoir partagé le manteau de saint Martin!

Nous sera-t-il donné bientôt de voir l'église du Vœu national dominer de ses dômes tutélaires la capitale de la France pénitente et revenue de ses égarements ? Deux apôtres d'une foi antique, d'une charité incomparable, d'un mérite reconnu, faits pour se comprendre et s'aider dans un ministère écrasant, y mettront tous leurs soins. Le mont des martyrs a été profondément fouillé pour asseoir solidement les larges bases de cet édifice monumental. Puissent son Éminence et Sa Grandeur vivre assez longtemps pour achever ce gigantesque travail ! Dieu nous fasse la grâce d'assister aux fêtes grandioses de cette future consécration !

Ce n'est pas, mes Frères, que nous ayons à nous plaindre, en attendant, du sort que le Ciel nous a fait. La solitude elle-même a voulu nous apporter son tribut. Du siége quinze fois séculaire de saint Corentin et de la jeune abbaye de Thymadeuc nous sont venus deux hommes de Dieu, qui ne parviendront pas à voiler de leur habit monacal l'élévation, la science et les vertus qui les distinguent.

Une chrétienté du Nouveau-Monde nous envoie aussi son guide et son père, enfant de la généreuse Bretagne. Avant d'aller évangéliser son troupeau, le pasteur a voulu s'agenouiller aux pieds de sainte Anne. Nos vœux l'accompagneront dans son lointain voyage. Il aimera, comme nous, à se rappeler ce jour de grâces et de bénédictions.

Qu'il est bon, qu'il est agréable de voir tous ces dignes prêtres du clergé séculier et régulier groupés autour d'un éminent Prince de l'Église et de prélats bien aimés ! Fils de saint Ignace, de saint François, des Pères de Montfort, Eudes, Libermann, de La Salle, de Lamennais et tant d'autres, je vous salue ! Vous êtes pour nous des auxiliaires pleins de vertu, de science et de bonne volonté.

Ne craignez pas que je vous oublie, Messieurs, vous qui servez la France avec honneur et dévouement, au Sénat, dans l'armée de terre et de mer, dans l'administration. Vous prouvez en toute circonstance que l'autorité, dont vous êtes les fidèles dépositaires, mérite le respect, l'estime et la considération qui s'attachent au devoir accompli avec vigilance et fermeté.

Enfin, mes Frères, je vous reconnais à tous des droits incontestables à mes félicitations et à mes remerciements. Chacun de vous a bien voulu entendre mon appel. Et nous voici pénétrés des mêmes sentiments, heureux de cette rencontre extraordinaire, prêts à retourner demain, avec plus de courage et d'espoir, aux postes divers que nous occupions hier,

dans la vie publique ou dans la vie privée. Mais aujourd'hui qu'il nous est fait de si doux loisirs, réjouissons-nous! *Gaudeamus!*

Les mondains s'amusent et se réjouissent en pure perte. Les uns parviennent difficilement à s'égayer. Ils sont blasés, à l'âge où tout devrait leur sourire. Les autres ne savent que s'étourdir et ricaner. Leurs plaisirs sont creux et caducs : s'ils ont l'éclat des parures élégantes, ils en ont la fragilité. Ils n'élèvent pas l'esprit; ils ne contentent pas le cœur; ils finissent par troubler la conscience et engendrer le remords. Certaines fêtes dégradent et dégoûtent.

En est-il ainsi, mes Frères, des joies chrétiennes ? Comparez et jugez! Quel calme! O la douce ivresse! c'est un avant-goût de la paix et de la félicité du Paradis. Ouvrons donc librement nos cœurs à l'allégresse : *Gaudeamus!*

Mais chez nous, enfants du même Père qui est aux cieux, pas d'acception de personnes! Que tous les membres de la famille s'approchent avec confiance! Ils seront les bien venus. Oui, les jeunes gens et les jeunes filles, les vieillards avec ceux qui prendront leur place au foyer domestique et dans la société, que tous louent le nom du Seigneur! *Juvenes et virgines, senes cum junioribus laudent nomen Domini!*

Viennent donc le riche et le pauvre, l'homme des champs et l'habitant des villes, les parents et les enfants, les maîtres et les serviteurs, tous, tous! En ce cas particulier, d'ailleurs, tout le monde a été à la peine; tout le monde doit être à la joie. L'obole de la veuve et de l'orphelin n'est-elle pas aussi agréable à Dieu que les plus magnifiques offrandes de l'opulence ? J'admire sans doute en particulier les richesses artistiques rehaussées de l'écusson des plus nobles familles de mon pays. A côté de ces dons précieux d'âmes charitables qui ne mettront point en doute ma gratitude, j'ai souvenance de quelques pauvres pièces de monnaie prises sur le strict nécessaire et dont l'abandon généreux fut suivi de privations réelles. Dieu nous en tiendra le plus grand compte. Sainte Anne pourrait-elle ne pas rendre au centuple ce qui lui fut offert ainsi ? O Mère! ouvrez votre sein à tous vos enfants, ils ont rivalisé d'émulation pour vous préparer cette demeure dix fois trop étroite à pareil jour. *Gaudeamus omnes! Gaudeamus in Domino!*

Seul, en effet, le souverain Seigneur de toutes choses doit être le principal objectif des aspirations de notre âme des curiosités de notre esprit, des tourments et des ambitions de notre cœur. Le monde entier ne saurait nous suffire. C'est ce que confessait humblement saint Augustin, revenu de loin, après avoir goûté aux fruits plus ou moins savoureux de l'arbre de la science du bien et du mal. Il avait connu la gloire humaine et les tristes retours des choses d'ici-bas: « O Dieu de mon âme, s'écriait-il, c'est vous qui avez fait mon cœur. Je comprends enfin qu'il ne trouvera le repos qu'à la condition de se reposer en vous, son créateur et sa fin suprême. »

Dans nos joies comme dans nos peines, mes Frères, dans toutes nos nécessités, il faut donc recourir au Seigneur. On a beau dire et s'agiter, Dieu nous mène. Le doigt de Dieu est particulièrement empreint sur ces murailles. *Digitus Dei est hic.* Qui donc a élevé ce monument dont vous avez raison de vous montrer si fiers? Je n'hésite pas à répondre: *A Domino factum est istud.* Oui, ces pierres, ces marbres, ces boiseries, ces verrières, ces peintures, ces sculptures, l'orgue, les cloches, autant de voix puissantes qui rendent justice à l'adorable Providence. Ah! si

je vous racontais les hésitations, les incertitudes, les perplexités, les angoisses qui m'ont assailli mille et mille fois pendant que vous m'aidiez avec tant de persévérance et d'abnégation à opérer ce prodige, votre admiration égalerait la mienne ! Croyez-moi sur parole et réjouissons-nous tous dans le Seigneur : *Gaudeamus omnes in Domino !*

Et pourquoi cette allégresse universelle ?

Ah ! c'est que nous célébrons un jour de fête à nulle autre pareille : *Diem festum celebrantes.* C'est un jour que le Seigneur a fait : *Hæc dies quam fecit Dominus ; exultemus et lætemur in eâ !* On en parlera bien longtemps sous le chaume et dans les hameaux les plus inconnus de notre pays. Oui, mes Frères, au sein de nos cités, comme au fond de nos campagnes, on racontera avec enthousiasme, de génération en génération, tout ce qui se passe à l'occasion de la consécration de cette Basilique. Nous y étions, nous aussi, diront à leurs camarades émerveillés ces braves soldats, qui n'auront pas peu contribué à embellir nos imposantes cérémonies et la marche triomphale de notre Statue miraculeuse. Nous ressentîmes comme une vertu surnaturelle qui sortait de ce bois vénéré représentant l'Aïeule et la Mère du Fils de Dieu. Et lorsque grondera la tempête, l'intrépide marin, qui s'est fait en ce jour humble pèlerin de Sainte-Anne, tournera ses regards inquiets vers ce phare vraiment lumineux, du haut duquel la Mère et la Fille lui crieront à l'envi : courage ! confiance ! nous veillons sur tes jours. Souviens-toi que tu as une âme à sauver, et que les flammes dévorantes de l'enfer éternel sont autrement redoutables que la fureur des flots de l'Océan avec tous ses abîmes.

Mes Frères, que cette remontrance maternelle nous soit salutaire à tous ! Chantons avec d'autant plus d'ardeur : *Gaudeamus in Domino, diem festum celebrantes sub honore Beatæ Annæ !*

A Dieu le Père tout-puissant tout honneur et toute gloire : *Deo Patri omnipotenti omnis honor et gloria !* Cependant il n'est pas absolument jaloux du culte relatif rendu à ses saints, qui sont comme autant de miroirs étincelants où se reflètent les merveilles de sa puissance et de sa miséricorde. *Mirabilis Deus in sanctis suis !* Mais au ciel ainsi que dans les espaces où roulent avec poids et mesure les astres qui forment le monde matériel, il y a clartés et clartés. Or, sainte Anne y brille d'un éclat particulier. Aussi l'appelons-nous bienheureuse, sans chercher à mesurer la distance qui la sépare de sa Fille immaculée.

Et n'allez pas croire, mes Frères, que la terre soit l'unique théâtre des hommages que nous aimons à lui rendre. De tous les coins du pays qu'elle adopta dès les premiers siècles de l'Église, des milliers de pèlerins sont accourus précipitamment vers ce temple, qui renferme un de leurs plus précieux trésors. Ils vénèrent avec nous de cœur et d'âme la Bienheureuse sainte Anne, dont ils connaissent le crédit et la bonté. Mais voici bien une autre affluence de vrais serviteurs de la Reine-Mère ! Écoutez : *De cujus solemnitate gaudent Angeli !*

Eh quoi ! mes Frères, les anges eux-mêmes ont voulu prendre part à cette solennité, jouir de notre joie, faire leur cour à la Mère de leur Reine ! C'est l'Église qui l'affirme. Est-il, d'ailleurs, si difficile de souscrire à cette déclaration, qui doit plutôt nous ravir ? Car enfin, sans nous exposer *à être opprimés par la gloire,* en cherchant à pénétrer ce qui est impénétrable, nous pouvons juger par comparaison. Au sein de ces familles patriarcales, trop rares de nos jours, n'aime-t-on pas à fêter tous ceux qui leur ont fait honneur dans le passé ? Le culte des ancêtres

y est en quelque sorte inné. Il prend des proportions conformes à son objet. Or, sainte Anne, Mère de la Mère du Christ, mérite des attentions que vous manifestez éloquemment en paroles et en œuvres. Les Anges pouvaient-ils rester insensibles à ces manifestations attendrissantes? Notre fête devait trouver un écho jusque dans le ciel. Oui, les Chérubins et les Séraphins font monter vers la voûte céleste des flots d'harmonie, pendant que la voûte de cette Basilique retentit des mélodies qui nous enivrent.

Les derniers mots du texte de la sainte liturgie sont plus surprenants encore : *Et collaudant Filium Dei!* Comment! les Anges osent louer et féliciter le Fils de Dieu du triomphe que nous réservions à sa glorieuse Aïeule! Que signifie ce mystère? Quelle sainte audace! Je n'eusse point trouvé le mot de cette énigme. L'Église s'est chargée de nous en instruire. Voici ce qu'elle chante en la fête de sainte Anne: *Deus qui beatæ Annæ gratiam conferre dignatus es, ut Genitricis Unigeniti Filii tui Mater effici mereretur, concede propitius ut cujus solemnia celebramus, ejus apud te patrociniis adjuvemur, per eumdem Dominum nostrum Jesum Christum...*

Méditons ces paroles, mes Frères. Elles suffisent à justifier l'empressement des Anges auprès du Fils de Dieu. Si notre dévotion envers sainte Anne pouvait grandir encore, ce serait dans la contemplation de ce privilége. Dieu daigne assister sainte Anne de grâces de choix. Sainte Anne y coopère avec un si grand zèle et un amour si parfait, qu'elle *mérite* de devenir la Mère de la Mère du Fils unique de Dieu. Taisons-nous, mes Frères! Tout commentaire me paraît superflu. Ne serait ce point une témérité?

Voilà l'explication du crédit immense dont sainte Anne jouit au ciel. Notre confiance en elle a donc un fondement inébranlable. Les bienfaits dont elle ne cesse de nous combler sont autant de gages assurés de sa puissance et de sa bonté. Disons-lui tous ensemble, avec l'Église : « Pieuse Mère de la Mère du Christ, protégez spécialement la terre que vous vous êtes choisie. — O Mère de la patrie, Anne très-puissante, soyez le salut de vos Bretons, conservez leur foi, affermissez leurs mœurs, obtenez-leur la paix par votre sainte intercession. Ainsi soit-il! »

— Le dimanche 19 août, une autre cérémonie fort touchante rassemblait aux pieds de la patronne de la Bretagne les représentants des cercles catholiques et des autres œuvres ouvrières, accourus des extrémités les plus lointaines de nos cinq départements.

Nous ne décrirons point en détail les différents exercices de cette journée, commune à tous les pèlerinages. Qu'il nous suffise de dire que plus d'un millier de membres actifs appartenant à une quarantaine d'œuvres, toutes de la province, se trouvaient groupés autour de leurs bannières et marchaient avec recueillement en chantant les litanies de sainte Anne et de pieux cantiques. Aussi, Mgr l'évêque de Vannes, touché de ce concours empressé, avait-il voulu présider lui-même la procession, célébrer la sainte messe et distribuer aux pèlerins le pain des forts.

Après l'évangile, M. l'abbé Laity, aumônier du lycée de Pontivy, développa, dans une touchante allocution, les trois grands devoirs que chaque

homme doit rendre sur cette terre à son créateur : la prière, la reconnaissance, le repentir ; et, pour rendre sa parole plus frappante, l'orateur groupa ces trois pensées autour de ces mots que la politesse la plus usuelle met sans cesse sur nos lèvres : Bonjour, Merci, Pardon. Puis un chœur d'ouvriers, placé dans la tribune de l'orgue, entonna le *Credo*. Rien n'était plus saisissant que d'entendre ces voix mâles et énergiques, chanter avec ensemble cet antique symbole répété par tous les chrétiens depuis tant de siècles.

A la communion, qui dura près d'une demi-heure, les ouvriers chantèrent le cantique au Sacré-Cœur, bien fait pour la circonstance. N'exprime-t-il pas ces sentiments de douleur et de repentir qui doivent animer tout fidèle à la vue des fautes qui couvrent la terre et attirent sur elle la colère de Dieu ? N'est-il pas aussi l'hymne de l'espérance, par laquelle l'âme contrite et humiliée se jette dans le cœur de Celui qui l'a aimée jusqu'à mourir pour elle dans les tourments ignominieux de la croix ? Ces pensées étaient bien celles de tous ces ouvriers qui, le front découvert, profondément recueillis, suivaient sous ces voûtes magnifiques, élevées par les mains de quelques-uns d'entre eux, les cérémonies si touchantes qui se déroulaient sous leurs yeux. Tous priaient avec ferveur sainte Anne de bénir leurs familles, leurs travaux, la Patrie et l'Église.

LOUIS DE KERJEAN.

MÉLANGES

Un tableau à Sainte-Anne d'Auray.

On remarque depuis quelque temps dans la basilique de Sainte-Anne, à droite de l'autel consacré à la sainte, au milieu des ex-voto et occupant l'entre-deux des fenêtres, un superbe tableau encadré en vieux chêne qui attire l'admiration des pèlerins : vrai memento de l'histoire du pèlerinage ! C'est l'apparition traditionnelle de sainte Anne, vêtue d'une robe blanche, un blanc nuage sous ses pieds ; la figure, sévèrement drapée, est lumineuse et douce comme doit l'être une vision du ciel. La bonne Mère, dont le visage paisible et grave rayonne d'une éternelle jeunesse, bénit amoureusement deux personnages agenouillés. D'un côté, c'est un paysan en costume breton, qui, les mains jointes et les yeux au ciel, dans l'attitude de l'extase, la contemple avec joie : un outil agricole est jeté près de lui. Vous avez reconnu Yves Nicolazic, le juste élu de Dieu pour relever en Bretagne le culte de la sainte aïeule de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

De l'autre côté, c'est un prêtre qui, la tête humiliée, les yeux baissés et les bras tombant vers la terre, semble absorbé par une méditation profonde. Il tient une croix entre ses mains ; une bourse ouverte et pleine d'or et un bourdon de pèlerin gisent sur le sol à ses genoux. La vision

séraphique n'est pas pour lui, mais il reçoit pourtant la bénédiction de la sainte. Quel est donc ce prêtre si humble, ce pèlerin, cet aumônier des pauvres ? Et pourquoi ce contraste dans la pose des deux personnages ?

Avez vous entendu parler de Pierre de Keriolet, le débauché, le duelliste, l'impie aventurier, cet homme qui ne craignait ni Dieu ni diable et que Dieu convertit par l'organe des démons ? Vous avez son portrait sous les yeux : le voici tel que la grâce l'a fait. Lui qui tournait en dérision les dévots pèlerins et ce fou de Nicolazic, le voici aux pieds de sainte Anne, contrit et humilié, en face du pieux voyant. Il a donné au couvent de Sainte-Anne une partie de ses biens, et sainte Anne protége notre grand pêcheur converti. Il a besoin de sa puissante intervention, car tous les démons de l'enfer se sont déchaînés contre lui. On raconte, dans la vie du saint pénitent, qu'un jour, il fut tenté si violemment contre la pureté qu'il ne savait comment résister au trouble de ses sens. Une céleste inspiration lui vint de recourir à sainte Anne, et il fut délivré aussitôt. Le démon lui apprit, par la bouche d'une possédée, qu'il eût infailliblement succombé sans l'assistance de sa bienheureuse patronne : « Nous étions, lui dit-il, autant de démons à tes trousses, qu'il y a de brins d'herbes par le chemin où tu as passé. »

Pierre de Keriolet avait transformé son château de Kerlois en hôpital ; il partageait sa vie entre le soin des pauvres et la visite des églises ou chapelles les plus vénérées, non-seulement en Bretagne et en France, mais à l'étranger. Son biographe nous assure qu'en l'espace de quinze ans, il fit vingt mille lieues à pied, dans ses nombreux pèlerinages. Il mérite donc bien d'être proposé en exemple à tous les pèlerins de Sainte-Anne.

Mais notre commentaire devient trop long. Le sujet du tableau s'explique de lui-même pour tous ceux qui ont lu l'histoire de Sainte-Anne d'Auray. Il a été, comme vous voyez, parfaitement imaginé et non moins bien rendu. L'exécution en est fine et soignée, le dessin très-correct, le coloris très-doux et harmonieusement fondu. Cette belle peinture est à la fois l'œuvre et le don d'un châtelain breton, M. le marquis de M***, dont le talent et la piété se plaisent à orner nos églises. Le chapelain de Sainte-Anne s'est montré si heureux de posséder ce beau tableau que M. le marquis de M*** a bien voulu lui en promettre un autre pour faire pendant à celui-ci dans la chapelle de la Sainte-Vierge. Nous commettons une indiscrétion, mais nous pouvons indiquer déjà le sujet de la nouvelle composition : La Vierge Mère, ayant à ses pieds saint Jean-Baptiste et saint Augustin. L'artiste désire honorer ici des patrons de famille, et, sans y avoir pensé peut-être, il va renouveler l'heureux contraste de la vertu persévérante et de la vertu recouvrée, triomphant l'une et l'autre dans l'auréole de la même sainteté.

Nous espérons que l'on voudra populariser au moins le premier tableau par la photographie et la gravure. Les pèlerins seraient heureux d'emporter cette image comme le plus vivant souvenir de Sainte-Anne d'Auray. HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

Deux lettres de M. le comte de Chambord.

En apprenant la mort de Mme la comtesse Arthur de Bouillé, décédée à Nantes, le 17 juillet dernier, M. le comte de Chambord a adressé la lettre suivante à Mme la comtesse Fernand de Bouillé :

Frohsdorff, le 23 juillet 1877.

La fille de Bonchamps n'est plus, Madame la comtesse, et du lit de mort de l'admirable femme, votre belle-mère, dont un siècle presque entier a connu la force d'âme, les épreuves et les vertus, votre première pensée s'est tournée vers moi. Je vous remercie d'avoir tenu à ce que je fusse instruit, avant tous les autres, du nouveau sacrifice que Dieu vous demandait. Fille de Bonchamps, mère de Fernand de Bouillé, grand' mère de Jacques de Bouillé, c'est-à-dire fille, mère et aïeule de héros chrétiens : quelle destinée et quels souvenirs !

De Saint-Florent aux plaines de Loigny, où trouver d'élan plus spontané, de foi plus ardente, de patriotisme plus désintéressé que dans ces Vendéens tombés avant l'âge sur le champ de bataille, pour la religion et la patrie? Le ciel a voulu que la noble femme survécût à leur gloire. Elle devait passer par toutes les angoisses et toutes les douleurs; elle avait vu la vie de son mari sérieusement menacée pour s'être souvenu, lui aussi du nom qu'il portait, et plus tard son cher petit-fils, son cher Édouard de Cazenove, revenant seul du combat, avec les glorieuses traces de son courage et de son dévouement. Je comprends l'émotion de la ville de Nantes en apprenant la mort de sa vieille Vendéenne qu'elle honorait tant, et croyez bien qu'il m'est doux de m'y associer, en apportant sur sa tombe l'hommage de mon admiration et de ma reconnaissance. Ma femme se joint à moi pour vous donner, ainsi qu'à votre fille, votre belle-fille et vos petits-enfants, l'assurance de notre plus vive sympathie.

HENRY.

Voici la lettre qu'a reçue Mme la comtesse de Monti de Rezé, à l'occasion de la mort de son mari :

Frohsdorff, le 15 août 1877.

Quel coup affreux et inattendu, ma chère madame de Monti ! Au milieu

de mon amère douleur, je ne puis penser sans une profonde émotion à la vôtre et à celle de vos enfants; dans une pareille épreuve il n'y a qu'à baisser la tête, et se soumettre à la volonté de Dieu, dont les desseins sont impénétrables. Ma femme me charge de vous dire qu'elle prie pour vous tous de toute son âme, afin que vous ayez force et courage dans ces cruels moments. Je sais tout ce que vous perdez, et vous savez aussi que je perds un de mes plus anciens, de mes meilleurs amis, dont le dévouement, le zèle, l'intelligence, m'étaient si nécessaires dans les temps si difficiles que nous traversons. Depuis ses plus jeunes années jusqu'à sa dernière heure il n'a épargné ni ses forces, ni sa santé, ni sa vie pour la cause sacrée au service de laquelle il a souffert et il est mort.

Qui m'eût dit, lorsque je l'embrassais si tendrement il y a à peine un mois, au moment où il accourait avec tant d'empressement à mon appel, que ce serait pour la dernière fois! Ah! je n'oublierai jamais tout ce qu'il n'a cessé de faire pour moi, les bons conseils de sa longue expérience, et la chaleur de ce cœur si aimant. Croyez bien que je mêle mes pleurs aux vôtres, et que je prie Dieu avec vous pour qu'il récompense dans les joies du paradis, où j'espère bientôt le retrouver, ce chrétien plein de foi, si dévoué à l'Église, dont la confiance était si droite et si éclairée. Dites à vos fils que je les bénis au nom de leur père: qu'ils suivent toujours ses grands exemples, et qu'ils ne s'écartent jamais de la voie du devoir qu'il leur a si bien tracée. Ma femme et moi nous ne cessons de penser à vous, et nous vous demandons de croire à notre vive et douloureuse sympathie.

HENRY.

M. de Sallier-Dupin.

Encore une mort subite, mais de celles du moins qui ne prennent pas au dépourvu ceux qu'elles frappent. — « Quelle chose affreuse qu'une mort subite! » disait à M. de Sallier une sainte religieuse, en apprenant la mort de M. Thiers: — « Oui, sans doute, quand on n'y pense pas, répondit-il, mais quand on y pense sérieusement, qu'a t-elle qui puisse effrayer? »

Le nom de M. de Sallier se lie pour nous à l'idée même de charité et de dévouement. Personne n'oubliera que, dans le fatal hiver de 1870-1871, ne pouvant courir aux armes comme les siens et prouver comme eux que *bon sang ne peut faillir*, il se consacra à l'œuvre des ambulances, de celles principalement qui pouvaient exiger le sacrifice de la vie, les ambulances des varioleux. Il allait chercher à la gare les malheureux soldats atteints

de la terrible maladie; il les emmenait dans sa voiture et leur prodiguait ses soins. Sa conduite, dans cette circonstance, lui valut de hautes distinctions. Celle qu'il apprécia le plus fut le titre de *membre de l'Administration des hospices,* qui lui donnait de nouvelles occasions de se dévouer.

A partir de ce moment, on peut dire que M. de Sallier ne s'appartint plus. Homme d'esprit et homme d'entrain, il avait longtemps mis au service des pauvres, dans la Société de Saint-Vincent-de-Paul, toutes les ressources de son intelligence et de son zèle; il leur donnera désormais tous ses instants, et les hospices deviendront pour lui un second domicile. Cette préoccupation constante ne lui faisait négliger d'ailleurs ni ses autres devoirs ni ses affections, et c'est chez un frère qu'il voyait rarement, dans une réunion de famille dont il jouissait avec bonheur, qu'il a entendu l'appel de Celui qui, s'il est un juge, n'en est pas moins un père plein de tendresse pour les hommes de bien.

E. DE LA G.

La Société des Bibliophiles bretons.

Nous empruntons à l'*Espérance du peuple* l'article qu'on va lire :

Aujourd'hui, 5 septembre, a eu lieu, dans la salle des séances du Congrès, à Savenay, la troisième assemblée générale d'une société nouvellement fondée à Nantes sous le nom de *Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne...*

Depuis plusieurs années, l'idée de former en Bretagne une société de ce genre s'était emparée de nombreux amis des livres et de l'histoire de la Bretagne. Enfin, dès le 24 mai dernier, ce projet était mis à exécution une liste de près de quatre-vingts adhérents était déjà formée et l'on se réunissait pour élaborer les statuts de la nouvelle association.

« La Société des Bibliophiles bretons, dit l'article 1er, est instituée pour entretenir et propager le goût des livres, sauver de la destruction, réunir, publier, traduire et réimprimer les volumes, pièces, manuscrits et documents quelconques, inédits ou rares, pouvant intéresser l'histoire et la littérature de l'ancienne province de Bretagne.»

Enfin, le 12 juillet suivant, dans une deuxième assemblée générale, on constituait un bureau provisoire, on votait la publication d'un premier volume, on décidait qu'il serait terminé pour l'époque du Congrès de Savenay et l'on ajournait à cette même époque la constitution définitive du bureau.

Tel est en peu de mots l'historique de l'origine de cette société et l'indication du but qu'elle s'est proposé de poursuivre.

Après avoir, avec une grâce charmante que nous chercherions en vain à imiter, retracé aux nombreux auditeurs groupés dans la salle des séances du Congrès, la suite des faits qui précèdent, M. Henri Lemeignen

a laissé la parole à M. Arthur de la Borderie, le savant et aimable directeur de la *Revue de Bretagne et de Vendée* que chacun connaît, lequel a présenté à l'assistance le premier volume publié par la Société.

Cet ouvrage, dont tout l'honneur lui revient au point de vue critique, littéraire et bibliographique, a pour titre : ŒUVRES FRANÇAISES D'OLIVIER MAILLARD — SERMONS ET POÉSIES — PUBLIÉS D'APRÈS LES MANUSCRITS ET LES ÉDITIONS ORIGINALES, AVEC INTRODUCTION, NOTES ET NOTICE, PAR ARTHUR DE LA BORDERIE, MEMBRE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

C'est un bel in-4° de 200 pages, superbement imprimé par MM. Vincent Forest et Émile Grimaud, sur papier vergé à bras, en caractères elzéviriens neufs, avec marques, fleurons et culs de lampe, et orné d'un portrait authentique, finement gravé sur bois.

Pendant que chacun feuillette avec une réelle satisfaction ce remarquable ouvrage et en admire l'exécution typographique, M. de la Borderie donne sur la vie et les ouvrages du moine Maillard les détails les plus piquants. D'après lui, le savant théologien du XVe siècle serait non-seulement Breton, mais encore Nantais. Enfin, des citations tirées des sermons qu'il prêcha soit à Nantes, Bruges, Toulouse ou autres lieux, excitent tour à tour l'hilarité ou l'admiration de l'auditoire. Si nous avions le talent de notre maître, M. de la Borderie, nous succomberions volontiers, nous aussi, à l'envie de donner quelques extraits, mais, outre que nous craindrions d'être trop long, nous préférons laisser aux bibliophiles le plaisir de savourer seuls la primeur qui leur est offerte et de *s'esbaudir tout à leur aise*, comme disait *maistre François Rabelais*, aux passages les plus curieux de cette œuvre intéressante.

Longtemps encore M. de la Borderie a tenu son auditoire sous le charme de sa parole sympathique, et certes ce n'est qu'avec regret que l'on a vu se terminer sa conférence et que l'on est passé à la seconde partie de l'ordre du jour qui appelait la nomination des membres du bureau.

Cette élection s'est faite par acclamation, et à part celle du secrétaire-adjoint (M. Le Quen d'Entremeuse, dont le nom avait été prononcé tout d'abord, ayant quitté Nantes depuis peu de jours pour aller remplir dans un département voisin des fonctions importantes), le bureau a été définitivement constitué comme suit :

Président : M. Arthur de la Borderie, ancien député d'Ille-et-Vilaine, membre du comité des travaux historiques, directeur de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, etc. Vice-présidents : MM. le général Mellinet et Henri Lemeignen, avocat. Secrétaire : M. de Granges de Surgères. Trésorier : M. Alexandre Perthuis. Bibliothécaire-archiviste : M. de la Nicollière-Teijeiro.

Enfin, la Société, voulant rester essentiellement bretonne et conserver

avec toute la province les relations les plus suivies, a procédé à la nomination de ses représentants dans les cinq départements de la Bretagne.

Ont été successivement acclamés : pour l'Ille-et-Vilaine, M. Sigismond Ropartz ; — pour le Morbihan, M. Audren de Kerdrel, vice-président du Sénat ; — pour les Côtes-du-Nord, M. Gaultier du Mottay ; — pour le Finistère, M. Louis de Kerjégu, ancien député ; — et pour la Loire-Inférieure, M. René Kerviler, ingénieur à Saint-Nazaire.

Bref, cette séance a été fort intéressante à tous égards et les applaudissements qui ont salué la proclamation des noms que nous venons de citer, prouvent que les choix sont heureux et que cette nouvelle Société porte en soi les éléments de vitalité et d'existence qu'elle était en droit d'espérer. Souhaitons-lui donc de cœur longue et heureuse durée, et cela autant pour l'honneur des lettres que pour la gloire de notre pays.

A. DE GRANGES DE SURGÈRES.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ABRÉGÉ DE LA VIE, DES ŒUVRES ET DES VERTUS DE PIERRE-AUGUSTIN CORNU, CURÉ DE GUÉRANDE depuis le 17 avril 1829 jusqu'au 24 mai 1833, etc., par P. Sotin. — In-12, 152 p. Nantes, imp. Bourgeois; lib. Mazeau.

BULLETIN ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE. T. 40. In-8°, XVIII-406 p. Rennes, imp. Catel et Cie.

ÉDUCATION (L') PAR L'INSTRUCTION, étude morale et philosophique sur l'enseignement primaire. Conférence faite à la Société d'émulation de Saint-Brieuc, par Fr. Lucas, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie des Côtes-du-Nord. In-8°, 24 p. Saint-Brieuc, imp. et lib. Guyon.

FÊTES (LES) DU COURONNEMENT DE N.-D. DE LOURDES (vers); par l'abbé Bouteau, professeur au petit séminaire des Sables. In-8°, 8 p. Les Sables, imp. Lambert..... » 20

GÉNERAL (LE) COLLINEAU, des Sables-d'Olonne (Vendée); par Ludovic Vallette, juge suppléant au tribunal des Sables-d'Olonne. In-8°, 37 p. Les Sables-d'Olonne, lib. E. Mayeux.

JOURNÉE (LA) DES BARRICADES ET LA LIGUE A RENNES. Mars et avril 1589. D'après des documents contemporains inédits; par S. Ropartz. In-18, 146 p. Rennes, imp. Catel; lib. Plihon.

Extrait des *Mémoires de la Société archéologique.*

NOTE SUR LES MICAS. Mica primitif d'Orvault (Loire-Inférieure); par Ch. Baret, membre de la Société géologique de France. In-8°, 7 p. et 1 pl. Nantes, imp. Ve Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société accadémique de Nantes*, 1876, 2e sem.

NOTICES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LES PAROISSES DU CANTON DE LOUVIGNE-DU-DÉSERT ; par M. L. Maupillé, membre de la Société d'archéologie d'Ille-et-Vilaine. In-8°, 132 p. Rennes, imp. Catel et Cie.

Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie d'Ille-et-Vilaine.*

TIMOTHÉ pé diviseu a zivout er fé hag en espéranç a grechéneah. In-12, II-471 p. Vannes, imp. Galles.

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE NANTES

A L'OCCASION DE SON ENTRÉE DANS SON DIOCÈSE

JULES-FRANÇOIS LE COQ

Par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siége Apostolique

ÉVÊQUE DE NANTES

Au clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Que les desseins de Dieu sont impénétrables, N. T.-C. F.! Du haut de son trône, il embrasse d'un seul coup d'œil et dirige à son gré les divers événements du monde. Nos destinées sont entre ses mains; il en dispose en maître absolu. Et nous, faibles mortels, en face des manifestations de cette volonté suprême, que pouvons-nous, sinon incliner humblement la tête et adorer en silence? Ne serait-ce pas une présomption insupportable que d'oser entrer, même un seul instant, en discussion avec Celui qui se nomme et qui est en réalité la Puissance et la Sagesse infinie? De quel droit l'atome viendrait-il demander au Créateur de l'univers pourquoi, dans le plan du vaste édifice, telle place lui fut assignée de préférence à telle autre? Pénétré de ces maximes, N. T.-C. F., Nous Nous sommes efforcé depuis longtemps de Nous tenir dans une disposition d'esprit et de cœur qui Nous permît, même dans les circonstances les plus imprévues, de Nous abandonner entièrement aux vues et aux desseins de la Providence à Notre égard. Aussi, lorsque Nous arriva tout à coup la nouvelle de Notre translation sur le Siége Episcopal de Nantes, Notre premier mouvement fut-il de saisir le crucifix qui était sous Nos yeux, d'y coller Nos lèvres et de dire en union avec la sainte Victime: *Non mea voluntas, sed tua fiat*!

(Luc. XXII, 42.) Cependant, N. T.-C. F., Nous ne pouvons le dissimuler, le calice Nous parut bien amer. Dès ce moment, Nous aperçûmes les liens intimes et sacrés qu'il Nous faudrait bientôt rompre. D'autre part, l'avenir, avec sa nuit sombre, pleine d'incertitudes et de mystères, se dressa devant Nous comme une apparition menaçante. Quelles angoisses, mon Dieu! quelles tristesses! quels déchirements! Et à cette heure douloureuse, Nous ne pûmes que Nous écrier avec le prophète: O Seigneur, l'âme de votre serviteur est dans un trouble extrême, ne viendrez-vous pas promptement à son secours? *Anima mea turbata est valde, sed tu Domine, usquequo?* (Ps. VI, 4.)

Pourriez-vous en être surpris, N. T.-C. F.? Trois ans ne se sont pas encore écoulés depuis le jour où, après avoir reçu l'onction qui fait les Pontifes, Nous quittions Notre pays natal et une paroisse qui Nous sera toujours chère. Le Vicaire de Jésus-Christ Nous envoyait alors vers cette Eglise de Luçon, qui devait à son tour se montrer envers Nous et si douce et si bonne. Que ne fit-elle pas, dès Notre arrivée, pour Nous alléger le fardeau de la charge épiscopale? Elle sema des fleurs sur toutes Nos voies, et ses lèvres n'ont jamais su Nous redire que des paroles consolantes et suaves. Qu'ils étaient radieux ces jours, où prêtres et fidèles se pressaient respectueusement et avec enthousiasme autour de Nous, à l'entrée de nos bourgades comme à l'entrée de nos cités, et surtout pendant nos beaux pèlerinages, à Rome, à la Délivrande, à Mervent, et tout récemment encore aux pieds de la grotte miraculeuse que domine la sainte image de Notre-Dame de Lourdes! O famille sacerdotale, si tendrement aimée! Belles et ferventes communautés de l'Union-Chrétienne, de Saint-Laurent, de Chavagnes et de Mormaison; pieux enfants du Père Eudes, du Père Montfort et du Père Baudouin, non, celui qui fut votre évêque ne vous oubliera pas!

Terre de la Vendée, où fleurissent encore sur un sol arrosé du sang des héros, la religion, la générosité et l'honneur, heureux qui a pu te voir et te connaître, ne fût-ce qu'en passant, comme passe le voyageur! Plus heureux celui auquel il serait permis de fixer auprès de toi sa tente, pour s'y reposer et y mourir!

Vous Nous pardonnerez aisément, N. T.-C. F., ce regard ému vers un passé plein de charmes qui, en ce moment, s'éloigne et s'échappe,

hélas ! sans retour. Pourquoi Nous serait-il défendu d'adoucir, autant que possible, l'amertume des larmes de ceux qui furent Nos enfants et qui Nous pleurent ? Aimer la Vendée, du reste, n'est-ce pas déjà aimer la Bretagne ? On l'a dit, et rien n'est plus vrai, la Bretagne et la Vendée sont sœurs. Mille traits de ressemblance le prouvent : mêmes souvenirs, mêmes traditions, mêmes usages, même fermeté dans les principes, même ardeur pour les défendre, même dévouement à toutes les grandes et nobles causes !

D'ailleurs, N. T.-C. F., Dieu a fait le cœur de l'homme à l'image de son propre Cœur. Sous l'action de la grâce, au souffle fécond de la charité, ce cœur humain, naturellement si étroit et si faible, est capable de s'élever, de s'étendre, de se dilater comme à l'infini, à mesure que s'étend et s'élargit lui-même l'objet de ses légitimes affections. Privilége glorieux, phénomène admirable qu'il est facile de constater, à chaque page, en lisant l'histoire de nos Pontifes et de nos Apôtres. Tous, à la vue de cette multitude d'âmes dont le salut leur était confié, ont pu redire après saint Paul : *Os nostrum patet ad vos..., cor nostrum dilatatum est* (2 Cor. VI, II).

Et n'avez-vous pas vu vous-mêmes ce prodige de sainte tendresse éclater dans la vie comme dans la mort de Notre Vénérable Prédécesseur ? A quoi bon parler de nouveau des qualités brillantes qui le distinguaient à un si haut degré ? Une voix dont les accents retentissent encore à nos oreilles, les célébrait naguère avec une rare éloquence. Que pourrait-on ajouter à ce magnifique éloge qui vient de consacrer à tout jamais la mémoire de l'illustre défunt ? Disons seulement que, chez Monseigneur Fournier, rien ne le cédait à la bonté du cœur. Son esprit était vif et ouvert : son intelligence ornée ; sa parole facile ; son imagination gracieuse ; mais surtout il savait aimer. Il aimait toutes les brebis de son troupeau ; et si parfois il semblait faire acception de personne, c'était constamment en faveur de l'ouvrier honnête, de la famille indigente, de tout ce qui est faible, petit, délaissé, sans secours, sans asile et sans pain. Il aimait son diocèse ; il en était fier ; il en parlait avec effusion ; et malgré mille fatigues, il en parcourait les diverses parties avec une véritable allégresse. Qui de vous, N. T.-C. F., ne l'a vu, qui de vous ne l'a entendu, dans ces jours de visites pastorales, où ses lèvres, inspirées par son cœur,

laissaient tomber sur la foule ces paroles de feu dont l'impression ne s'efface jamais ?

Il aimait passionnément sa ville de Nantes, et rien de ce qui touchait à sa renommée ou à son bonheur ne lui fut étranger. Il aimait, et cette antique cathédrale qui, dans un prochain avenir, lui devra sa complète restauration, et cette jeune église de Saint-Nicolas dont les murs élevés par ses mains devaient si tôt, hélas! abriter son tombeau. Et quand il fut sur le point d'expirer, à cette extrême limite de la vie où tout s'obscurcit et s'évanouit comme une ombre, votre Evêque vous garda un souvenir! Faisant un suprême effort, au milieu même de son agonie, il vous envoya, dans un dernier soupir, sa dernière bénédiction. Cette bénédiction, partie du pied du Vatican et des bords de l'Eternité, n'est-elle pas deux fois sacrée? Qui de vous, N. T.-C. F., ne l'a recueillie, comme on recueille le legs précieux d'un ami ou d'un père? Nous voulons la recueillir pieusement Nous-même.

Sous ses auspices, ô sainte Eglise de Nantes, ton nouvel Evêque vient prendre ta main dans sa main et contracter avec toi une solennelle et mystérieuse alliance. Il te salue avec amour, comme te saluèrent d'âge en âge les cent onze Pontifes qui te furent successivement donnés. O Eglise de Nantes! ton histoire est merveilleuse et ta beauté Nous ravit! Quel fleuron manque à ta couronne? Ton berceau est illustre entre mille autres. Saint Clair, l'Envoyé des Apôtres, le fit briller d'une auréole dont le temps, qui flétrit tout, n'a pu ternir la splendeur. Il y incrusta, comme symbole d'une inviolable fidélité, ce riche joyau, ce clou apporté par lui de Rome et qui, selon nos traditions, avait servi à tenir attachée à la croix la main droite de saint Pierre. Grâce à Dieu, N. T.-C. F., votre foi n'est donc pas d'hier. Elle a germé, elle s'est enracinée, elle s'est épanouie au milieu même des plus violentes persécutions. On le vit bien dès la fin du troisième siècle, à cette heure fatale où Dioclétien, dans son délire impie, se vantait d'avoir enfin totalement anéanti la religion nouvelle. Rangé autour de saint Similien, son évêque, le peuple fidèle resta debout et toujours intrépide. Aucune promesse ne put le séduire; aucune menace ne put l'ébranler. Son ardeur s'était retrempée au spectacle du trépas héroïque de ces Enfants Nantais, dont le nom devait rester si popu-

laire parmi nous. Frères par le sang et frères par la foi, unis par la nature, unis par la grâce, Donatien et Rogatien ne devaient pas être séparés même dans la mort : *Amabiles et decori in vita sua, in morte quoque non sunt divisi* (2. Reg. 1, 23). Jeunes et glorieux athlètes, vous avez remporté la plus belle des victoires. Au ciel, Dieu vous décora de la palme des martyrs, et, sur la terre, d'innombrables générations ont entouré votre tombe de prières et d'honneur. Le Diocèse entier vous a proclamés ses patrons.

Sous cet aimable et puissant patronage, N. T.-C. F., que de grandes et saintes œuvres vos aïeux n'ont-ils pas accomplies? N'est-ce pas avec leur concours que saint Félix put élever, dès le VIe siècle, ce temple superbe dont Fortunat de Poitiers chanta, en vers immortels, la richesse et la gloire?

En 725, ils partaient, vaillants croisés, sous la conduite de saint Emilien, pour aller combattre, au fond de la Bourgogne, le musulman, ce farouche ennemi de l'Evangile.

En 843, ils tombaient par milliers, avec saint Gohard, au pied des autels, dans notre cathédrale même, sous le fer de ces hordes barbares qui, parties des régions du Nord, portaient alors à travers nos plus belles provinces le ravage et la désolation.

En des jours plus calmes, ils s'en allaient, par phalanges nombreuses, contempler au fond de leur solitude les austères anachorètes dont les vertus, comme un parfum céleste, ont embaumé nos contrées. A Vertou, on rencontrait saint Martin; à Campbon, saint Victor; dans l'île Vendunite, saint Secondel et saint Friard; sur le mont Scobrith, saint Vital; à Indre, saint Hermeland; à Massérac, saint Benoît. Auprès de ces grands serviteurs de Dieu, on apprenait et on méditait sérieusement les maximes de la vraie sagesse. O cloîtres bénis, retraites sacrées où se cachent et prient, loin du monde, des âmes dont le monde n'est pas digne! Douces oasis au milieu de nos déserts! Heureux le voyageur qui un jour ou l'autre vous rencontra sur son chemin! Sous vos ombrages, au bord de vos eaux limpides, loin des bruits qui étourdissent et qui troublent, à l'abri de ces tourbillons de poussière qui aveuglent et de ces chaleurs brûlantes qui étouffent, on se repose, on se recueille; on entend des voix qui semblent venir du ciel; on goûte Dieu; on savoure les délices de sa

grâce ; on pleure de regret ; on pleure de joie ; c'est la conversion qui s'annonce, ou le pur amour qui se perfectionne et s'enflamme ; c'est la victoire définitive sur le mal ; c'est comme un avant-goût du bonheur même des élus !

Que de fois vos pères n'en firent-ils pas l'heureuse expérience ? Soutenus par les exemples et les exhortations de ces humbles ermites et de ces pieux solitaires, ils marchaient tous, comme un seul homme, dans le sentier étroit qui mène à la vie. Ainsi se maintenaient, sur notre terre nantaise, au milieu de mille vicissitudes, les saines et bonnes traditions. Rien n'a pû en interrompre la chaîne : ni les désastres de la guerre, ni l'horreur des invasions, ni les oscillations de la politique, ni les caprices de la fortune, ni le scandale des schismes, ni les subtiles manœuvres de l'hérésie, ni même les effroyables scènes de la Terreur.

Qu'ils aient eu pour souverains leurs ducs, leurs comtes, ou les rois de France ; que le ciel clément ait fécondé leurs campagnes, ou qu'un souffle de la colère divine les ait frappées de stérilité ; que le grand fleuve ait apporté sur ses flots l'abondance et le bien-être, ou que, sortant impétueux de son lit, il ait tout à coup jeté la ruine et le deuil sur ses rives désolées, au milieu de ces événements, tantôt lugubres et tantôt joyeux, vos pères surent demeurer calmes, dans cette attitude qui convient au véritable chrétien, l'œil fixé sur l'Eglise et sur la Croix qui ne changent pas ! Ames élevées ! âmes véritablement grandes, et qui, de ces hauteurs sereines, savaient apprécier les choses de la vie à leur juste valeur : *Non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ non videntur. Quæ enim videntur temporalia sunt, quæ autem non videntur æterna sunt* (2 Cor. IV, 18.)

Vous êtes, N. T.-C. F., les descendants de cette race forte, loyale, active, industrieuse, et franchement chrétienne. L'esprit qui l'animait vous anime ; ce qu'elle croyait, vous le croyez ; ce qu'elle voulait, vous le voulez ; son symbole est votre symbole ; son culte est votre culte ; son Dieu est votre Dieu ; sa célèbre et magnanime devise est et sera toujours votre devise : « *Potius mori quam fœdari !* », plutôt mourir que trahir ! Oui, le sang breton coule toujours dans vos veines généreuses. Disons mieux, N. T.-C. F. : dans vos veines coule, depuis l'onction du baptême, le sang rédempteur lui-même,

ce sang divin qui, après avoir transformé l'univers, n'a rien perdu, dans cet immense travail, de sa puissante énergie. De cette source est venue à votre terre cette fécondité surnaturelle que les siècles passés admirèrent, et que de nos jours on peut admirer encore. Dans toute l'étendue de ce beau et vaste territoire, que voyons-nous? Des paroisses qui rivalisent de zèle pour tout ce qui est bien et où les pratiques religieuses sont toujours en honneur; des familles patriarcales, d'illustre origine peut-être, plus illustres mille fois par ce trésor de saintes maximes et de solides vertus qu'elles savent léguer, comme la meilleure partie de leur héritage, à une nombreuse et florissante postérité; un clergé d'élite, d'un dévouement à toute épreuve, de mœurs graves, constamment appliqué à ses devoirs, ne vivant que pour Dieu, se consumant au service des âmes, pénétré, en un mot, de cet esprit ecclésiastique que savent si bien lui inspirer les dignes disciples du vénérable et pieux Olier; dans nos principaux centres, à Guérande, à Ancenis, à Châteaubriant, à Paimbœuf, et surtout dans Notre ville Episcopale, de précieux établissements où des milliers d'enfants viennent puiser, avec les connaissances qui doivent orner leur esprit, cette foi forte sans laquelle la science elle-même n'est plus qu'une vaine lueur qui trompe, ou la flamme incendiaire qui consume et dévore. Qu'ils soient bénis ces bons prêtres qui consentent à sacrifier à l'éducation de la jeunesse les plus belles années de leur vie! Leur abnégation est au dessus de tout éloge. Ils ont compris, avec les meilleurs esprits de notre temps, que cette œuvre est, à l'heure où nous sommes, l'œuvre par excellence, puisqu'elle est appelée à exercer sur notre pays une influence décisive au double point de vue de la religion et de la société.

Et que n'aurions-Nous pas à dire, N. T.-C. F., de ces communautés religieuses, si nombreuses parmi nous, qu'il est impossible de songer même à les nommer toutes ici? Ames vouées par état à la pratique des plus sublimes vertus, Anges de la terre, vivant dans la chair comme de purs esprits, vous êtes en vérité Notre couronne et Notre gloire: *Gaudium meum et corona mea* (Philip. IV, 1). Quelle plaie du corps ou de l'âme n'essayez-vous pas d'adoucir et de cicatriser? Soit que vous restiez prosternées, comme le Séraphin, en adoration perpétuelle devant l'auguste Sacrement, soit que votre chair virginale

frémisse, pour expier les crimes du monde, sous les coups redoublés d'une sanglante discipline; que vous usiez, jour et nuit, vos forces au soulagement du malade, du vieillard et de l'infirme; que vous prodiguiez des soins maternels à l'enfant du pauvre; que vous ouvriez des asiles pour protéger l'innocence contre les atteintes du vice, ou des refuges pour y recueillir les tristes victimes des passions humaines; partout vous vous montrez à Nos regards comme la fidèle et vivante image du Père, qui se nomme le Père des miséricordes, le Dieu de toute consolation: *Pater misericordiarum, et Deus totius consolationis* (2 Cor. I, 3). Comme lui, vous faites luire sur toutes ces lamentables misères, sur toutes ces larmes, sur toutes ces souffrances, le doux soleil d'une tendre et inépuisable charité.

Il est donc vrai, N. T.-C. F., la vie chrétienne, malgré mille obstacles, coule encore à pleins bords au milieu de nous. On peut même dire qu'elle y surabonde, puisque, dans ses magnifiques élans, on la voit chaque jour franchir nos frontières et s'épancher en flots de bénédiction jusqu'aux extrémités du monde. A l'heure qu'il est, soixante-deux prêtres dont le berceau reposa sur notre sol, travaillent à la propagation de la foi en Afrique, en Amérique, en Asie et jusque dans les îles les plus lointaines de l'Océanie. Cent dix autres servent Dieu et l'Eglise dans nos monastères et dans nos diverses congrégations : Bénédictins, Trappistes, Franciscains, Dominicains, Carmes, Compagnie de Jésus, Eudistes, Maristes, prêtres de Picpus, de saint Lazare ou de Saint-Sulpice, tous vous devez un souvenir à cette terre féconde qui vous a libéralement enrichis de ses dons. Et, comme splendide couronnement, au sommet de cette glorieuse énumération, apparaissent les Pontifes qui s'inclinent vers l'Eglise de Nantes, le front décoré de la mitre, et qui lui disent : Vous êtes notre Mère! Ainsi lui rendent hommage, et l'Evêque de Philippopolis, l'intrépide apôtre de la Corée; et l'Archevêque de Larisse, le saint Coadjuteur de l'illustre et saint archevêque de Paris; et l'Ange de l'Eglise de Blois, qui vient de quitter nos murs, emportant avec lui les regrets et les vœux de tout un peuple.

Mais, N. T.-C. F., tandis que Nous contemplons avec une sorte de ravissement le tableau des gloires du Diocèse de Nantes, un nuage de tristesse vient, hélas! assombrir Notre âme. Plus l'héritage qui

Nous est échu est beau, plus il a de valeur et d'importance, et plus aussi il exige de soins et de dévouement. Si la direction d'une seule âme, parce que cette âme a des destinées immortelles, impose déjà une sérieuse responsabilité, que dire, que penser, que faire, grand Dieu ! quand autour de soi on voit se grouper plus de six cent mille âmes, sur lesquelles il faut avoir l'œil ouvert, comme le pasteur sur les brebis de son troupeau ! Il sera beaucoup demandé à celui qui aura beaucoup reçu. Cette sentence du Maître a fait trembler les Saints. Quelle vigueur et quelle sûreté de coup d'œil ne faut-il pas pour communiquer, en temps opportun et dans de justes proportions, un mouvement efficace et harmonieux aux divers membres de ce grand organisme dont Nous sommes aujourd'hui le chef ? Où trouver ce regard large et pénétrant, capable de saisir sous leurs divers aspects, dans leurs détails comme dans leur ensemble, cette multitude de questions délicates et complexes, dont la solution appartient exclusivement à l'autorité religieuse ?

Ne laisser dépérir, si petit ou si obscur qu'il soit, aucun des germes que le ciel, dans sa munificence, laisse tomber sur notre terre ; encourager toute initiative sage et généreuse ; favoriser, autant qu'il dépend de soi, toutes les saintes entreprises : veiller exactement au maintien de la discipline ; défendre avec énergie les droits, l'honneur et la dignité du Sacerdoce ; savoir habilement démasquer la ruse, l'intrigue ou la calomnie ; être attentif à prévenir les abus et prompt à les réformer ; se montrer au besoin d'une inflexible fermeté, mais bon et patient toujours ; se prêter aux choses du temps, sans jamais perdre de vue les choses de l'éternité ; rester en tout et avant tout l'homme du devoir et l'homme de Dieu ; être calme au milieu des partis, qui se passionnent et se divisent ; ne se livrer à aucun d'eux ; et demeurer ainsi comme le point central autour duquel ils pourraient peut-être se réunir, se voir, se comprendre et s'entendre ; garder soigneusement cette noble indépendance qui convient à la nature et à l'exercice du ministère sacré ; ne plus vivre pour soi ; se rappeler sans cesse qu'on ne s'appartient plus, et qu'il faut savoir se faire tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ : voilà l'Evêque, N. T.-C. F., le voilà tel que l'Esprit-Saint lui-même le dépeint et tel qu'il l'exige : *Omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos* (I Cor. IX. 22).

Graves et difficiles obligations, s'il en fut jamais. Qui pourrait les envisager sans effroi? Qu'est-ce qu'un homme sous un pareil fardeau? Un grain de sable à la base d'une gigantesque montagne. Toutefois, N. T.-C. F., en arrivant au milieu de vous, Nous voulons imposer silence à nos trop justes alarmes, et ne laisser pénétrer dans Notre âme que le sentiment d'une pleine et entière confiance. Cette confiance Nous est inspirée, non par la vue de Notre mérite personnel qui est nul, non pas même par la connaissance que Nous avons déjà des excellentes dispoeitions de vos cœurs à Notre égard ; elle repose uniquement sur l'incontestable légitimité de Notre mission.

Si Nous prenons place de nouveau parmi les Princes de l'Eglise ; si Nous occupons un trône ; si Nous portons un sceptre ; si tout un grand peuple, prosterné sur Notre passage, Nous appelle son Seigneur et son Père, Nous ne devons cet honneur ni au prestige de Notre naissance, ni à quelque calcul d'intérêt ou d'ambition, ni à aucune influence mondaine ; encore moins, s'il est possible, au jeu ridicule d'un aveugle hasard : Nous venons, parce que Dieu l'a voulu, et Nous pouvons aujourd'hui maintenir avec plus de hardiesse que jamais la devise que nous avions osé écrire au bas de Nos Armes, dès le début de Notre Episcopat : *Missus a Deo*. Comme Evêque, voilà Notre origine, voilà Notre nom, voilà le résumé de tous Nos titres et le fondement de toutes Nos espérances.

O Seigneur ! Vous le savez bien, puisque Vous savez tout : si Nous n'avions dû ne céder qu'à Nos désirs et ne suivre que Nos attraits et Nos goûts, Nous serions encore aujourd'hui obscur et caché, comme il y a quinze ans, dans une cellule de séminaire, entouré de Nos livres, exclusivement appliqué à la culture de ces fleurs choisies qui croissent à l'ombre des autels, jusqu'au jour où, dans leur calice frais et parfumé, tombe du ciel cette rosée divine, qui se nomme l'onction sacerdotale. Mais les pensées de Dieu ne sont pas nos pensées ; par une série d'événements que personne assurément n'avait ni prévus, ni voulus, sa Providence Nous a conduit, comme par la main, jusqu'au milieu de vous, N. T.-C. F. : *Tenuisti manum dexteram meam et in voluntate tua deduxisti me* (Ps. 72, 23). Sans doute, Nous n'avons pas été favorisé d'une révélation personnelle. Dieu ne Nous a pas parlé immédiatement, comme il parlait autrefois aux patriarches et aux

prophètes. Mais n'y a-t-il pas quelque part en ce monde une voix qui est l'écho fidèle et infaillible de sa voix ? Personne parmi vous ne l'ignore. Au sommet de la hiérarchie catholique, siége dans la gloire d'une stabilité incomparable, Celui qui voit d'un œil tranquille passer au dessous de lui les flots agités du temps. Qu'il se nomme Clément, Grégoire, Léon, Benoît ou Pie IX, c'est toujours Pierre. Et quand Pierre a parlé, en fait de doctrine, toute discussion devient superflue et coupable, la question est jugée, la sentence, sans appel; quand Pierre, en fait de gouvernement et de juridiction, a donné un ordre, qui ne voudrait aussitôt se mettre dans cette disposition de docilité parfaite où était le soldat dont parle l'Evangile et auquel on dit: Venez ici, et il y vient ; allez là, et, sans délai, il y va ? Or, N. T.-C. F., c'est de Rome qu'est partie la décision souveraine qui a rompu Nos premiers engagements, pour nous en faire contracter de nouveaux ; c'est le Pontife suprême auquel fut accordé tout pouvoir de lier et de délier, ici-bas, qui a daigné Nous écrire lui-même ces consolantes et mémorables paroles : *Nos tibi significamus optare Nos, ut sedem quæ Tibi regenda proponitur, in Dei nomine accipias* (e Brev. dat. Romæ 18 Aug. 1877). « Nous vous déclarons que Notre désir est que vous acceptiez, au nom de Dieu, le siége qui vous est proposé. »

Dès lors, N. T.-C. F., Notre voie était toute tracée. La volonté du Vicaire de Jésus-Christ, n'est-ce pas la volonté de Jésus-Christ lui-même ; et la volonté de Jésus-Christ, n'est-ce pas la volonté de Dieu ? Dans nos convictions, tout cela se suit, s'enchaîne avec une clarté, une simplicité, et une logique irrésistible. Sortir de ces principes, c'est aller à l'aventure, c'est se condamner à n'avoir plus ni règle, ni fil conducteur, ni flambeau pour diriger et orienter sa vie.

Puisque Dieu Nous envoie, il sera avec Nous. Sa promesse est formelle : *Qui me misit, mecum est et non reliquit me solum* (Joan. VIII, 29). Sans Dieu, que peut l'homme? Rien. Avec Dieu, que ne peut-il pas ? D'ailleurs, dans les prévisions de sa sagesse et de son amour, il Nous a préparé, au sein même de Notre famille spirituelle, de nombreux et vaillants auxiliaires ? Vénérables Chanoines de Notre Église Cathédrale, pieux Prélat qui, pendant la vacance du Siége, avez bien voulu mettre au service de tous votre expérience

et vos lumières, Prêtres éminents qui désormais partagerez avec Nous le rude labeur de l'administration diocésaine, sages et zélés Directeurs de nos Séminaires, Pasteurs infatigables dont la vie se consume jour et nuit dans l'exercice d'un ministère pénible et laborieux; fervents Cénobites de l'abbaye de Melleray, saints Missionnaires, fils de saint François d'Assise, fils de saint Ignace, Pères de l'Immaculée Conception ou de la Compagnie de Marie, admirables Frères de nos Ecoles chrétiennes, Ecrivains religieux, Membres de nos Sociétés de saint Vincent-de-Paul et de nos Comités catholiques, tous, Nous en avons le ferme espoir, vous vous rangerez comme une légion pacifique et bien disciplinée autour de votre Evêque, et de tout votre pouvoir vous seconderez ses efforts; vous le soutiendrez au besoin dans ses luttes; ses pensées seront vos pensées; ses tristesses seront vos tristesses; ses joies seront vos joies; et ses triomphes, s'il lui est donné parfois de vaincre l'erreur ou le mal, seront vos propres triomphes.

Nous savons, en outre, quel loyal et précieux concours Nous promettent les nobles sentiments dont sont animés, parmi nous, les dignes chefs de l'Armée, de la Magistrature et de l'Administration: hommes sérieux, d'un caractère élevé, d'un esprit large, initiés chaque jour au mouvement des idées et des affaires contemporaines, ils comprennent mieux que personne que les lois et l'épée ne suffisent pas quand il s'agit de maintenir l'ordre et de sauver une société. A quoi bon des lois, à quoi bon l'épée, si les mœurs font défaut? Or, les convictions, qui peut les former? Les mœurs, qui peut les améliorer? N'est-ce pas uniquement cette puissance mystérieuse qui se nomme la Religion? Elle seule, en effet, règle le cœur, forme la conscience, éveille le remords, soumet tout dans l'homme au joug salutaire et à l'empire rigoureux du devoir.

Soutenu de Dieu, accompagné de mille vœux et de mille prières, Nous voulons sans délai, N. T.-C. F., mettre la main à la charrue, comme dit l'Evangile. Vous êtes le champ du Seigneur! *Dei agricultura estis!* A Nous de cultiver vos âmes et de leur faire porter des fruits en abondance. Vous êtes le troupeau dont Nous sommes le premier Pasteur; vous êtes Notre peuple; mais Nous ne voulons pas que Notre houlette pèse comme un fardeau sur vos têtes; de votre

côté, vous ferez en sorte qu'elle ne soit pas trop lourde à la main qui la porte. Représentant de celui que le prophète avait appelé le Prince de la paix, Nos pensées ne sont que des pensées de paix : *Ego scio cogitationes quas ego cogito super vos, cogitationes pacis et non afflictionis.* (Jérém. XXIX, 2.)

La paix, l'union, la concorde : voilà le premier et le plus ardent de Nos vœux. Ce vœu, nous l'exprimerons de nouveau, tous les jours, dans la célébration même des augustes mystères. Vous saluant chaque matin de l'autel, sous le regard de la croix, du pied du tabernacle, Nous vous redirons sans Nous lasser jamais : O peuple bien-aimé, la paix soit avec vous ! *Pax vobis !* N'est-ce pas cette paix que Notre-Seigneur souhaitait à ses Apôtres et à son Eglise avant de mourir ? Je vous quitte, mais je vous laisse ma paix, je vous donne ma paix : *Pacem relinquo vobis ; pacem meam do vobis* (Joan. XIV, 27) ; et s'il eût connu un bien préférable à ce bien, il nous l'eût donné. Saint Paul entrait pleinement dans les vues et dans les désirs du divin Maître, quand il adressait aux fidèles de Corinthe cette belle et pressante exhortation : *Obsecro vos, fratres, per nomen Domini Nostri Jesu Christi : ut idipsum dicatis omnes et non sint in vobis schismata : sitis autem perfecti, in eodem sensu et in eadem sententia.* (I Cor. I, 10.) Rien de ce qui divise n'est bon. Quiconque se montre opiniâtre, violent, emporté, s'éloigne de Jésus et de son doux Evangile. Notre-Seigneur n'aime ni ces discussions ardentes, ni ces paroles amères qui ne servent qu'à aigrir et à envenimer les cœurs : *Stultas autem et sine disciplina quæstiones devita : sciens quia generant lites : servum autem Domini non oportet litigare, sed mansuetum esse ad omnes.* (II Tim. II, 23 et 24.) Le calme, la dignité, la modération, la simplicité, un esprit juste et raisonnable, comme dit saint François de Sales, voilà ce qui caractérise la véritable piété, voilà ce qui plaît au divin Sauveur, voilà, disons-le, ce que le monde lui-même aime et admire en nous !

Et qu'on ne dise pas, N. T.-C. F., qu'il se rencontre de nos jours des hommes pervers, pleins de fiel et de haine, qui nous prodiguent l'insulte et l'outrage, et qu'envers ces hommes, il n'y a aucune mesure à garder. Ces hommes, si mauvais qu'on les suppose, en sont-ils moins nos frères ? Mille préjugés les aveuglent : essayons de les

éclairer ; la fièvre des passions les agite ou les emporte souvent jusqu'au délire, essayons de les calmer ; ils courent comme des insensés vers ce gouffre épouvantable qui se nomme l'enfer, tremblons sur leur sort, gémissons sur leur folie, essayons de les arrêter. « Priez pour ceux qui vous haïssent, bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous persécutent. » Voilà nos maximes, N. T.-C. F., ne les perdons jamais de vue. Ne sont-elles pas écrites avec le sang miséricordieux de Jésus-Christ, dans nos livres sacrés? Votre Evêque veut lui-même s'en pénétrer aujourd'hui de plus en plus. Oh! si les hommes qui ne voient en nous que des ennemis nous connaissaient mieux ; si notre voix pouvait arriver jusqu'à eux ; s'ils voulaient lire au fond de notre cœur, peut-être changeraient-ils de langage et d'attitude. Ils verraient bien que nous ne sommes hostiles à aucun de leurs véritables intérêts ; qu'au nom de la religion, Notre main est toujours disposée à bénir toute entreprise et tout progrès vraiment utiles au pays ; que Notre joie serait à son comble s'il Nous était enfin permis de voir fleurir, à l'ombre d'une paix assurée, les sciences, les arts, le commerce, l'industrie, tout ce qui jette de l'éclat sur une nation, tout ce qui lui assure au dehors l'admiration et le respect, au dedans le bien-être et la sécurité.

Quoi qu'il arrive, ô Nos frères bien-aimés, serrons de plus en plus nos rangs autour de la Croix, notre immortel étendard. Catholiques et Bretons toujours, n'est-ce pas? Vous êtes par excellence les fils de l'unité : un seul Dieu, une seule Eglise, un seul baptême, une même table sacrée, une seule foi, une seule espérance, un même amour fraternel, inaltérable et profond : *Unus Dominus, una fides, unum baptisma* (Eph. IV, 5). Unis comme les membres d'un même corps : *Unum corpus et unus spiritus, sicut vocati estis in una spe vocationis vestræ* (Ib. 4), nous vivrons de la même vie ; ce sera notre bonheur ; ce sera notre force ; ce sera notre gloire. Nous donnerons à notre siècle un beau et salutaire spectacle. Quel contraste avec ces institutions éphémères qui, nées le matin, expirent tristement le soir ! Tout passe, tout s'affaisse, tout se décompose au souffle malsain des révolutions : Catholiques, nous restons, parce que l'élément intime, qui nous attache les uns aux autres vient d'un monde supérieur où rien ne s'altère ni ne périt. Tout homme qui observe et qui réfléchit en est promptement

convaincu. En voyant cette grande colonne de l'Eglise se dresser seule, au milieu des ruines, portant sur son sommet le flambeau qui ne s'éteint pas, il faut bien redire une fois de plus: En vérité, le doigt de Dieu est là: *Digitus Dei est hic.*

Oui, Dieu est auprès de nous; Dieu nous protége; Dieu nous sauvera. Vous mériterez de plus en plus cette grâce, N. T.-C. F., si, à l'exemple de la bonne et sainte duchesse de Bretagne, vous « faites en sorte que sur toutes choses Dieu soit le mieux aimé. »

Nous lisons dans la vie de notre saint Amand, le grand Evêque de Maëstricht, que le navire sur lequel il revenait un jour de Rome fut assailli par une violente tempête. Les passagers, saisis d'effroi, ne voyaient plus autour d'eux que des images de mort. Sur leur tête, le ciel était noir et lugubre, sous leurs pieds, les flots en se soulevant laissaient voir des abimes. Tout semblait perdu, lorsque saint Pierre, couronné d'un limbe lumineux, apparut au Pontife, et lui dit: — Rassurez-vous, vous ne périrez ni vous, ni aucun de ceux qui se trouvent avec vous! — A ces mots, les vents se calment, les vagues s'apaisent et tous abordent joyeusement aux rives de la France.

Nous sommes, N. T.-C. F., des voyageurs sur un océan semé d'écueils. Les temps sont mauvais et pleins de périls. Votre pilote est votre Evêque. Ah! puisse le Prince des Apôtres, le patron de votre église cathédrale, puisse l'Ange gardien du diocèse, nous obtenir la grâce de faire, malgré les tempêtes et les orages, une bonne et heureuse traversée! et un jour, au sortir de ce monde tumultueux et mobile comme les flots, nous pourrons tous mettre le pied sur ces bords bénis où Dieu nous attend. Lui-même alors, nous prenant la main, daignera nous introduire dans cette région calme et sereine, patrie immortelle des âmes, où tout est repos et gloire pour l'éternité!

Donné à Luçon, au Palais Episcopal, sous Notre seing et le sceau de Nos armes, et le contre-seing de Notre Secrétaire particulier, en la fête de l'Exaltation de la sainte Croix, le 14 septembre de l'an de grâce 1877.

† JULES, *Évêque de Nantes.*

LA SEIGNEURIE DE CRÉHEREN

EN PLOUVARA (COTES-DU-NORD) [1]

Si jamais vous longez par le nord la chaîne qui, comme un faîte, sépare, dans la presqu'île armoricaine, le versant de la Manche du versant de l'Océan, vous serez frappé de l'aspect du pays, surtout en traversant les contreforts qui accentuent à leur origine les bassins du Gouët, du Leff et du Trieux.

Sur cette terre, houleuse comme les flots de la mer, votre marche, montant et descendant toujours, ressemblera au tangage du navire. En quittant un vallon solitaire au fond duquel un petit ruisseau passe effaré, vous gravirez non sans peine un coteau où les moissons sont rares, mais que la bruyère colore de sa rouge floraison. A votre droite, la ceinture dorée de la Bretagne, avec ses plantureux vergers, ses épis dorés, ses éclatants ajoncs, ses champs de lin, passant d'un vert doux au bleu le plus joyeux. A gauche, c'est la lande immense, mélancolique, qui semble pleurer toujours ses forêts d'autrefois, mais que d'intelligentes mains commencent à

[1] MM. J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy ont détaché cette notice du cinquième volume des *Anciens évêchés de Bretagne*, sous presse en ce moment. L'ouvrage se composera de 6 volumes, grand in-8°; les quatre premiers ont paru; les deux derniers, qui pourront former un ouvrage détaché sous le titre de *Bretagne féodale et militaire*, seront livrés prochainement. — Nous rappelons que les quatre premiers volumes concernent la Bretagne religieuse, civile, agricole et commerciale, et contiennent plus de 2,000 chartes, la plupart inédites.

ranimer par des semis de sapin. Votre regard ne s'arrêtera au loin qu'aux montagnes de Marc'hallac'h, de Fromentel et du Fumbusquet : pour leur teinte austère, le paysan les nomme le *Pays brun*.

Ce paysage, mi-parti richesse et pauvreté, ouvre sur trois évêchés : Saint-Brieuc, Cornouaille et Tréguier. Il marque la limite de deux langues, de deux civilisations : c'est là que finit le *gallo* et que commence le *brezonnec*. Voici longtemps, quatorze ou quinze siècles environ, que l'idiome franc s'attaque à cette digue qui le limite de ce côté : on ne voit pas que la Bretagne ait encore grandement perdu de son caractère propre, ni en hommes ni en choses. Les Templiers de la Ville-Blanche et les moines de Coatmalouen semblent encore là, sentinelles avancées, faire bonne garde autour de la *Vieille Terre*.

Et cependant l'industrie a fait de sérieuses tentatives par ici. De vieux chemins-chaussées, de larges voies abandonnées, des ruines sans nombre, attestent ces efforts du passé. Des restes d'usine, des prises d'eau sans objet, des digues renversées, des entassements de scories, disent seuls aujourd'hui où furent les mines de Châtelaudren et les forges de Kernier [1].

Que fut donc ce Kernier où le laboureur montre avec respect des douves profondes, les ruines somptueuses d'un château, écroulé, dit-on, avant d'être entièrement terminé ; enfin, la *Justice*, qui indique une position élevée dans la hiérarchie féodale ?

Les propriétaires de tout cela étaient-ils, comme ils le prétendaient, les fondateurs de la paroisse ? Mais cette paroisse de Plouvara était revendiquée aussi par les seigneurs de Créheren et par les sires de Rieux. Et cependant l'église appartenait à Beauport, et le Chapitre de Vannes y avait ses regaires. Comment débrouiller un écheveau si mêlé ? Essayons toutefois.

Et d'abord qu'on veuille bien se rappeler que l'église de Plou-

[1] Ces forges avaient été établies, non dans la vallée, où il existe un cours d'eau, mais sur un plateau élevé, où l'œil découvre un panorama magnifique. Là, au bout d'une avenue largement taillée, s'élèvent deux confortables pavillons, destinés aux directeurs de l'usine.

vara comptait au nombre des six paroisses données par le comte de Goëllo aux moines de Beauport, en 1202. Elle appartenait donc au comte et non à un vassal.

Sous l'influence de Rome, le clergé réclamait alors contre cette possession des églises par des laïques. L'évêque de Saint-Brieuc, Josselin, eut à l'égard de Plouvara des démêlés avec le chef du Goëllo ; mais le don fait par celui-ci aux moines arrangea tout. Voilà les droits de Beauport nettement établis [1].

Quant à ceux du Chapitre de Vannes, nous les verrons naître plus tard ; mais revenons d'abord aux dernières années du XIIe siècle.

Dans la charte de fondation de Saint-Rion, vers 1184, nous remarquons, parmi les biens aumônés à l'abbaye nouvelle, le *molendinum Canum* et le *feodum Oreguen de Mazeriis*, en Plouvara. Ces biens passèrent à Beauport, quand fut supprimée l'abbaye de l'île Guirvinil. En 1207, les chanoines réguliers cédèrent ce domaine à Guillaume Le Borgne et à sa postérité, moyennant une redevance annuelle de cinq rais et demi de froment [2].

Or, le Moulin-aux-Chiens existe encore à la porte de Kernier : voici donc un premier repère pour nous guider dans les brumes des lointains historiques.

En 1220, ce même Le Borgne donnait à Beauport la Ville-Tanguy et son moulin en Cohiniac [3]. Il tenait ce domaine du fils du vicomte Suhart, « *pro servitio suo* [4]. » Il faisait cette aumône pour

[1] *Anc. Ev.* IV, 46, 48, 53.

[2] *Ibid.* IV, 8, 45, 64.

[3] Cette famille Tanguy a joué un rôle considérable dans la contrée. Elle avait sans doute construit le Castel-Tanguy, d'où sortit dans la suite le château de Perrien. Les Perrien, que nous retrouverons plusieurs fois, comptaient dans la haute noblesse de la châtellenie de Châtelaudren. Ils s'attachèrent et restèrent fidèles aux Clisson, aux Blois, aux Mercœur. Catholiques fervents, ils élevaient le riche château qui porte leur nom, quand les guerres de la Ligue vinrent arrêter l'œuvre. Elle n'a pas été reprise, et plusieurs de ses grandes salles, tristes et fières, montrent encore, sur la lande, leurs peintures presque effacées.

[4] *Anc. Ev.* IV, 75, 224. — Cette donation amena des procès en 1237 et 1264. (*Ibid.*, IV, 103, 170.)

le salut de l'âme de son seigneur, le comte Alain, mort depuis sept ou huit ans : aujourd'hui on oublie plus vite.

Qu'était ce Guillaume Le Borgne, si attaché à son maître ? C'était le fils du connétable ou chef des écuries du comte [1]. Lui-même était sénéchal du Goëllo. Il avait une fortune considérable, comme le prouve son testament, qu'il fit peu après l'acte relaté ci-dessus. Qu'on nous permette de nous arrêter quelques instants sur cette pièce, dont la valeur historique est considérable, et sur laquelle nous aurons souvent à revenir [2].

Devant W. (saint Guillaume, récemment élu évêque de Saint-Brieuc), S. (Sylvestre, abbé de Beauport), et L. [3] (Luc, chanoine de Tréguier), frère du testateur, Guillaume Le Borgne traçait ainsi ses dernières volontés :

Après quelques dispositions en faveur de sa femme, Téphanie Le Chien, de ses enfants et de son neveu ; après avoir donné à son frère sa terre de Plérin, terre qui lui venait de la famille Juhel, il règle de la sorte ses aumônes : 150 livres pour aider à la construction de l'abbaye de Beauport — elle n'était donc pas encore terminée, cette splendide construction, non plus que la cathédrale rebâtie par saint Guillaume, à laquelle il donnait 50 liv.; — il en allouait 20 à celle de Tréguier ; 10 à l'église de Seignaux (*sancti Sinniani*) ; 100 sous à la paroisse de Plouvara ; 40 livres aux ponts du Goëllo et à la léproserie de Châtelaudren [4]; 100 livres aux abbayes de Bretagne et à l'église des Sept-Saints ; 4 livres aux

[1] Du Cange, *Gloss.*, II, 997.

[2] Les Bénédictins ont commis une erreur en attribuant à ce document la date de 1215. (D. Mor. I, 828.) Saint Guillaume et Sylvestre ne montèrent sur leurs siéges qu'en 1220. (*Anc. Ev.*, I, 11 ; — IV, 27.) Cette pièce n'a pu être rédigée qu'en 1220 ou 1221.

[3] *S. Lucus, Strabo, Coclès,* sont les diverses manières par lesquelles les anciens actes latinisent ce nom ou surnom. Une tradition de famille rapporte qu'il fut donné, à la première croisade, à un chevalier qui perdit un œil à la suite d'une action d'éclat.

[4] Nouvelle preuve de ce que nous avons avancé ailleurs : jusqu'à la fin du XIVe siècle, nulle trace de mépris ou de haine contre les pauvres lépreux. Les *caquins* sont d'invention relativement moderne.

églises, aux ponts de Châtelaudren et à l'église de Saint-Corentin; 20 livres au Hospitaliers de Ronchevaux (cette somme était une dette fixée par une disposition expresse du comte Alain, « *de lege Alani comitis domini sui debebat.* »)

Pour garantie de ces aumônes, il offrait tous les revenus de l'église de Plouvara et une partie de ceux de Plouagat. Les premiers de ces revenus lui avaient été abandonnés temporairement pour acquitter une dette du comte Alain. Le reste de l'acte règle, de concert avec le jeune Henri d'Avaugour et avec son oncle et tuteur, « le seigneur Geslin », les emprunts faits au sénéchal par le fils de son bienfaiteur. Nous remarquons entre autres les revenus du bailliage de Quintin, que Henri lui abandonne [1].

Guillaume Le Borgne ne jouissait que momentanément des revenus ecclésiastiques de l'église de Plouvara dont Alain avait disposé en faveur de Beauport. Mais son fief s'étendait sur toute cette paroisse et sur une partie de Plouagat, tant en raison de ce qu'il avait acheté de Beauport que de ce qu'il tenait des bienfaits du comte de Goëllo. Ce fief, qui n'est pas nommé dans cette charte, nous le retrouvons bientôt, constitué de la même manière et nommé Créheren ou Crec'heren. Les Le Borgne, dont les armes (*d'argent au chef endanché de gueules à cinq pointes*) sont restées celles de Créheren, pouvaient donc s'intituler avec raison seigneurs fondateurs de Plouvara, bien qu'ils n'eussent aucunement fondé cette église, probablement plus vieille qu'eux [2], mais parce que l'usage s'était établi de donner le titre de fondateur au principal propriétaire de la paroisse. Les Rieux, devenus fort tard propriétaires dans Plouvara, n'avaient aucune raison sérieuse de leur disputer le titre de fondateurs.

[1] *Act. de Bret.*, I, 828.

[2] Cette église, remplacée par une toute neuve, gardait les caractères du roman primitif, fenêtres cintrées très-étroites, surmontées de l'œil-de-bœuf. Dans le cimetière, nous avons vu un ou deux *lec'hs* ou piliers marquant des sépultures d'une époque très-reculée. — Le cimetière de Plouagat possède aussi un de ces lec'hs ou *ea'chs*, sur lequel on croit lire : VORMUINI.

Nous venons de montrer que le fief de Créheren existait avant que son nom ne fût apparu dans les chartes parvenues jusqu'à nous. Ce qui établit son ancienneté d'ailleurs, c'est qu'il était le chef-lieu de la grande dîmerie de Plouvara : on sait que la dîmerie était la plus ancienne des divisions paroissiales.

Outre ses prérogatives d'église, Créheren avait un autre signe de supériorité dans les redevances qui lui étaient payées par toute la noblesse de la paroisse, à commencer par les Le Cardinal de Kernier [1]. Il avait, bien entendu, haute, moyenne et basse justice ; justice très-étendue, puisqu'elle connaissait « même des crimes de lèze-majesté, de sortiléges et autres, requérant punition par le feu. » Elle ne relevait que de « la justice souveraine de Goëllo », laquelle devint ducale, puis royale. Elle avait son auditoire et ses pots patibulaires, non au bourg, mais à Saignaux. Cet état de choses n'existait vraisemblablement que depuis 1428, comme nous allons le voir.

Continuons de suivre ce fief de Créheren, dont nous croyons avoir établi la suprématie dans cette partie du Goëllo.

Le fils du sénéchal se nommait Guillaume, comme son père. Il assistait comme témoin à une aumône faite par Constance de Pontchâteau à l'abbaye de Blanche-Couronne, en 1236 [2]. Les Le Borgne tinrent Créheren jusque dans la seconde moitié du XIVe siècle, où une héritière de cette branche, Marguerite, épousa Geoffroy de La Lande, amiral de Bretagne [3].

[1] Les autres familles possédant des terres sous Créheren, aux XIVe et XVe siècles, étaient les Botterel de La Ville-Geffroy, les Le Vicomte de Keruzannou, les Collet de La Ville-Solon, les Gallois de Seigneaux, les Du Bourblanc de Beaurepaire, les Lestic de Kergario, les Faront de Kerniou, les Uzille, etc.

[2] *Act. de Bret.*, I, 902.

[3] Cette famille est ancienne en Bretagne. Un La Lande figure dans la fondation de la Madeleine du Pont de Dinan; un autre dans une charte de Rillé, en 1163; un Maurice de La Lande scelle une pièce des Montrelais, au XIIIe siècle; Guillaume de La Lande, chevalier, servait en France pour le roi, avec deux écuyers, en 1202. Les chartes de Beauport nous montrent Geoffroy de La Lande contractant un emprunt avec cette abbaye, en 1261 ; enfin, Guillaume de La Lande, écuyer du duc, paraît à ce titre au traité de Guérande, en 1265. (*Act. de Bret.*, I, 651, 827, 1177, 1598; — *Anc. Ev.*, IV, 161.)

Ce dernier était très-attaché aux Penthièvre, dont il partagea la mauvaise fortune. Créheren fut confisqué en 1420, et donné au fils de Pierre Eder, « Maistre d'Etat » et gouverneur des enfants du duc Jean V[1]. Pierre, qui avait partagé la captivité du duc, fut un homme très-distingué ; il rendit à son maître de grands services, surtout dans la diplomatie. Son fils Guillaume se signala dans les armes et fut tué au siége de Saint-James de Beuvron. Il avait épousé Marguerite de La Lande au moment où cette dernière famille, rentrée en grâce, allait réclamer son bien.

Créheren ainsi reconstitué ne dura pas longtemps dans son intégrité aux mains des Eder, qui n'y habitaient pas. Dès 1428, ils prirent avec Jean V un arrangement qui permit à celui-ci de créer, au bourg de Plouvara, un regaire en faveur du chapitre de Saint-Pierre de Vannes : c'était, croit-on, un des vœux faits par le duc dans sa prison. Le regaire, emportant la haute justice, obligea sans doute Créheren à déplacer la sienne et à l'établir à Saignaux, entre ses deux domaines de Plouvara et de Plouagat[2].

Ce dernier fut vendu en 1481, par Jehan, fils de Guillaume Eder, à Françoise d'Amboise, et donné par celle-ci aux religieuses de Nazareth, près de Nantes. Cette seigneurie était considérable, puisque très-anciennement les seigneurs de Perrien en étaient sergents féodés ; nous en avons trouvé la preuve aux vieilles liasses de la cour de Châtelaudren[3].

Ainsi réduit, Créheren fut, à la fin du XVe siècle, porté en mariage, par Perrine Eder, à Jacques de La Houssaye. L'héri-

[1] Nous avons parlé des Eder, (T. II, 284 et suiv.) Pour le surplus, nous ne pouvons que renvoyer au travail étendu de l'érudit Bizeul (de Blain), publié dans la *Biographie bretonne* de M. Levot, I, 667 et suiv. Nous rectifierons toutefois une erreur que nous avons partagée, et qui, sur la foi de Chérin (*Généalogie manuscrite des Quélen*), nous avait laissé croire que Guillaume, le premier des Eder qui porta le titre de seigneur de Créheren, était père de Pierre, tandis qu'il était son fils. (*Act. de Bret.*, II, 1130.)

[2] Nous signalerons, en passant, de fines sculptures aux panneaux de la porte de cette église, et le beau panorama dont on jouit près de la fontaine Saint-Eutrope.

[3] Archives de Ruveret.

tière de ceux-ci épousa Raoul Hingant, seigneur du Hac, en 1525. Leur fille s'allia à un Tournemine, qui vendit Créheren à René Marec, seigneur de Montbarot. Le vieux fief passa encore dans plusieurs mains avant de venir aux Rohan, qui l'achetèrent en 1643.

Un aveu de Louis VII de Rohan, duc de Montbazon, montre qu'à cette époque il restait à peine quelques traces du vieux château, près duquel subsistaient cependant les très-anciennes chapelles de la Madeleine et de « Monsieur saint Anthoine » [1]. Déjà depuis longtemps l'auditoire avait croulé, les quatre patibulaires armoriés étaient étendus sur le sol ; la haute justice de Créheren n'était plus qu'un souvenir. L'absentéisme avait tout ravagé [2].

Mais tandis que la branche aînée des Le Borgne et son fief disparaissaient de la sorte, une branche cadette s'alliait à une famille jusque là peu connue, et qui allait, par son travail et son honorabilité, se placer à la tête de la noblesse de ce pays. Vers 1464, Marguerite Le Borgne avait épousé Guillaume Le Cardinal. Tout semble indiquer que ce fut vers cette époque, entre les guerres du XIVe et celles du XVIe siècle, que Kernier prit de l'importance, surtout par un grand établissement métallurgique.

En devenant riches, les Le Cardinal réunirent ce qu'ils purent des épaves du vieux Créheren, et se posèrent comme les représentants des anciens Le Borgne et Le Chien. Ils traitèrent avec Beauport pour les fiefs que nous avons vus passer, au commencement du XIIIe siècle, du comte Alain à l'abbaye, et de celle-ci aux Le Borgne. Ils revendiquèrent alors la haute justice, dont ils établirent les piliers sur la colline, non loin de leurs forges. Ce fut au

[1] Les vestiges s'en voient encore, à l'entrée du bois de Créheren, derrière l'habitation moderne de La Madeleine. La tradition y place un couvent de moines rouges. Etait-ce donc des hospitaliers qui desservaient l'établissement charitable fondé par les premiers propriétaires de Créheren à la porte de leur demeure ? Ceci a-t-il quelque rapport avec les hospitaliers de Ronchevau, dont parle le testament de Guillaume Le Borgne ?...

[2] Ajoutons en deux mots que, en 1787, le baron d'Avaugour fit vendre Créheren ; il fut acheté par un Beauvoir, et repris en retrait lignager par les La Lande de Calan, descendants de Geoffroy de La Lande.

contraire dans la vallée, tout près de l'étang du Moulin-aux-Chiens, qu'ils bâtirent leur château [1].

Cette seigneurie de Kernier a cela de particulier que, presque seule en Bretagne, elle ne s'est pas formée par les armes. Elle est née et s'est développée par l'agriculture, par l'industrie, par le travail opiniâtre de plusieurs générations. Pendant que les propriétaires de Créheren s'en allaient gaspillant leurs revenus à la cour ou ailleurs, ceux de Kernier grandissaient en autorité et en considération au milieu de la population qu'ils faisaient vivre.

Aujourd'hui encore, tout le monde dans la contrée prononce avec respect le nom des seigneurs de Kernier, et nul ne se souvient de ceux de Créheren.

Nous terminerons ce court historique de Plouvara par un épisode qui porte aussi son enseignement. Cette paroisse avait eu beaucoup à souffrir de ses prêtres constitutionnels, pendant la Révolution. Voici ce qui arriva au dernier d'entre eux. C'était, si nous ne nous trompons, au milieu de l'année 1796. Vers midi, trois chouans traversèrent le bourg, le fusil sur l'épaule. Ils se rendirent droit au presbytère et demandèrent le *curé jureur*. Celui-ci se présente : ils lui reprochent de les avoir dénoncés et le somment de les suivre, malgré les prières et les cris de sa femme. Ils le conduisent sur le cimetière, au milieu du bourg, et lui annoncent qu'il va mourir. Le malheureux demande trois quarts d'heure pour se réconcilier avec Dieu. Ils lui donnent une heure, montre en main ; puis trois coups de feu annoncent que le malheureux apostat a cessé de vivre. Après quoi, les trois chouans se retirent, sans que nul ne songe à les inquiéter.

J. Geslin de Bourgogne.

[1] On en voit encore les derniers débris, style Médicis, près de l'ancienne route de Plouvara à Bocqueho.

POÉSIE

—

LA CHANSON DE FÊTE DES PETITS PATRES *

Mes enfants, la chanson que vous allez entendre
Fut composée en votre honneur;
Vous aurez le secret, si vous voulez l'apprendre,
De la sagesse et du bonheur.

Il faut offrir son cœur au bon Dieu, dans sa couche,
En s'éveillant avec le jour;
Et dire en se signant, d'esprit comme de bouche,
Pleins de foi, d'espoir et d'amour :

Je vous donne mon corps et mon âme et ma vie,
Seigneur! faites-moi devenir
Un brave homme de bien; ou daignez, je vous prie,
Me faire avant l'heure mourir. —

* Cette pièce est traduite du *Barzaz-Breiz*, pp. 438-441 de la 7e édition. — « Comme l'âge mûr et la jeunesse, dit M. de la Villemarqué, l'enfance a sa fête en Basse-Bretagne; elle se célèbre principalement dans les montagnes, à la fin de l'automne, et se nomme la *Fête des petits Pâtres*.

» Les parents amènent leurs enfants des deux sexes, de neuf à douze ans, au lieu du rendez-vous, qui est, en général, la lande la plus vaste de la paroisse, celle où les petits pâtres mènent d'ordinaire leurs troupeaux. Chacun porte avec soi du beurre, des vases de lait, des fruits, des crêpes, des gâteaux, tout ce qui peut flatter davantage le goût des enfants; on étend une nappe blanche sur la bruyère, et on leur sert une belle collation. A la fin du repas, quelque vieillard leur chante une chanson morale que j'ai entendu attribuer à saint Hervé, patron des bergers et des chanteurs bretons, mais qui a été sans doute bien remaniée, rajeunie et allongée depuis son temps. Ensuite, les enfants dansent jusqu'au coucher du soleil sous les yeux de leurs parents, avec lesquels ils reviennent alors en répétant eux-mêmes un autre chant intitulé *Hollaïka* ou l'*Appel des Pâtres*.... »

Avant tous vos repas, pour que Dieu les bénisse,
Priez ; priez encore, après :
Ou vous mériterez, ingrats, qu'il vous punisse
En vous privant de ses bienfaits.

Chaque petit oiseau qui perche sur la branche
Dans la forêt, l'entend ainsi :
Pour un grain, pour un ver, pour une goutte blanche
De rosée, ils disent : Merci !

Quand vous vous en irez aux champs garder les bêtes,
Prenez une gaule avec vous ;
Dès que l'ombre du soir descendra sur vos têtes,
Ramenez-les, de peur des loups.

Il ne faut point jurer ni vous mettre en colère ;
Si vous les grondez, dites-leur :
— Allez, allez, je vais vous trouver votre affaire,
Laissez donc l'herbe du recteur !

Pâture à cormoran, ô vaches dévorantes,
Votre estomac ne chôme pas !
Mais si je vous attrape, allez, bêtes méchantes,
Je vous ferai payer mes pas ! —

Pensez, quand vous verrez quelque corbeau livide,
Au démon si noir, si méchant ;
Quand vous voyez voler la colombe candide,
Songez à l'ange doux et blanc.

Il faut, quand vous parlez à ceux de vos familles,
Dire : *ma sœur*, *mon frère* et *vous ;*
Entre vous tous ayez des manières gentilles,
Soyez affectueux et doux.

Honorez, mes enfants, les gens de la noblesse,
Découvrez-vous à leur aspect ;
Aux prêtres du Seigneur, à l'auguste vieillesse
Parlez toujours avec respect.

Lorsque vous rencontrez l'église d'un village,
A Jésus si grand et si bon
Adressez en vos cœurs un humble et tendre hommage :
Vous aurez cent jours de pardon.

Si le Saint-Sacrement passe, d'une âme émue
Vous le suivrez avec amour,
Et vous aurez au Roi des anges par la rue
Tenu compagnie en ce jour.

Les plus sages, le front paré d'une couronne,
Iront jeter aux fêtes-Dieu
Des fleurs, en attendant qu'un jour devant son trône
Ils en jettent dans le ciel bleu.

A l'heure où la nuit tombe, il faut prier encore,
Avant que d'aller sommeiller,
Afin qu'un ange blanc sur vous jusqu'à l'aurore
Descende du ciel pour veiller.

Voilà, mes chers petits, les règles qu'on doit suivre :
Ce sont là d'excellents moyens,
Si vous les pratiquez fidèlement, pour vivre
Et pour mourir en bons chrétiens.

ÉMILE ERNAULT.

LA PETITE PATRIE

J'ai le bonheur, — et je m'en vante
Pour moi-même et pour mes écrits, —
De n'être pas né dans Paris,
Ou quelque autre ville savante.

Mon petit pays plein de foi,
Jadis chef-lieu de haut parage,
Mais fort arriéré comme moi,
N'est guère plus qu'un gros village.

Il est assis paisiblement
Entre la plaine et la montagne;
Je m'y sens presque à la campagne,
Il en a le recueillement.

Là, j'obtiens une douce trève,
Loin des souvenirs orageux :
Les grands parents, mes premiers jeux,
C'est tout ce que j'y vois en rêve.

J'en sais par cœur tous les sentiers,
Les fermes petites et grandes,
Les refrains, les vieilles légendes,
Les noms, les gens de tous métiers.

Rien n'est sorti de ma mémoire ;
Et, chez ce bon peuple adoré,
J'ai le bonheur d'être ignoré,
Moi qui sais si bien son histoire.

J'y vais m'endormir, tous les ans,
Pour oublier, dans la nature,
Avec nos braves paysans,
Politique et littérature.

Là, pour mes sublimes travaux,
Nul ne m'adresse une louange ;
Nous parlons foin, bœufs et chevaux,
Seigle et froment, chasse et vendange.

Chez le libraire de l'endroit
J'ai vu du papier et des plumes,
Des missels, des livres de droit...
Pas un de mes fameux volumes.

Mais nul ne me voit de travers
Et ne dit : « Qu'il écrive en prose! »
A mes mauvais, à mes bons vers
Nul n'a sifflé... c'est quelque chose.

Vous soupçonnez, amis lecteurs,
Que j'y viens faire le bon prince
Et recruter des électeurs,
Comme un grand homme de province.

Plutôt que rester le second
A Rome qu'il mit au pillage,

César eût mieux aimé, dit-on,
Etre le coq dans un village.

Je n'ai pas ces goûts d'empereur,
Et, dans Paris, Athène, ou Rome,
J'accepterais, avec bonheur,
D'être second... mais honnête homme.

Ici, je vis en bon fermier,
Et, certes, ma joie est profonde
De n'être dernier ni premier,
Mais d'être comme tout le monde.

Je n'y fais pas le triomphant,
Je tâche de rester moi-même ;
Et je crois volontiers qu'on m'aime
Et qu'on dit : « C'est un bon enfant ! »

Vous tous, race calme et sensée,
Durs travailleurs de nos guérets,
Soldats tenaces du Forez,
Vous êtes chers à ma pensée.

Je vous chantais avec amour
Et j'ai pleuré de votre gloire
En lisant : « A L'ORDRE DU JOUR,
PREMIER BATAILLON DE LA LOIRE [1]. »

Chrétien de cœur et de raison,
Et Français de toute mon âme,

[1] Le premier bataillon des mobiles de la Loire, composé du contingent de l'arrondissement de Montbrison, a été mis deux fois à l'ordre du jour, après les combats de Ladon et de Baume-la-Rolande.

Je prie encore, à Montbrison,
Par saint Aubrin et Notre-Dame [1].

Jamais l'on ne m'a vu broncher ;
Et j'appris à chérir la France
A Notre-Dame d'Espérance,
En aimant notre vieux clocher.

C'est le clocher de mon baptême :
L'enfant qui n'aime pas le sien
Sera très-mauvais citoyen
Et n'aimera rien que lui-même.

Amour du clocher, du sillon,
Du toit, des souvenirs d'enfance,
Tu nous fais ces cœurs de lion
Invincibles dans la défense !

Pour mieux chérir nos saintes lois,
La grande France endolorie,
Commencez donc, comme autrefois,
Aimez la petite patrie.

VICTOR DE LAPRADE.

[1] Saint Aubrin, patron de la ville de Montbrison. Le jour de sa fête, tous les habitants s'appelaient mon cousin ou ma cousine. On n'y dit pas encore citoyen et citoyenne.

HISTOIRES D'AUTREFOIS

PREMIER DIZAIN *

HISTOIRES EXTRAORDINAIRES [1]

VI

L'ENFANT OUBLIÉ.

Un noble de Silésie invita ses amis à dîner. Au jour dit, l'heure du festin approchant, pas un des invités ne vint, tous s'excusèrent. Le noble furieux s'écria :

— Personne ne veut de mon dîner ! Eh bien, que tous les diables le mangent !

Puis, pour évaporer sa colère, il fut à l'église entendre son curé prêcher.

Pendant qu'il était là, arrive dans la cour de sa maison une troupe de cavaliers de haute taille et tout noirs, qui ordonnent au valet d'aller avertir son maître que ses hôtes sont arrivés. Le valet — qui avait trop bien reconnu ces hôtes — s'encourt à l'église épouvanté et informe son seigneur, qui, ne sachant que faire, demande

* Voir la livraison d'avril 1877, pp. 305-309.

[1] Toutes tirées, sauf la dernière, du *Magnum Speculum exemplorum*.

conseil au curé. Le curé laisse son sermon, et après réflexion conseille au noble d'abandonner son logis, lui, ses serviteurs et toute sa famille. On suit ce conseil. Valets et servantes s'empressent de déménager, et le font en telle hâte qu'ils laissent derrière eux le petit enfant du maître, endormi dans son berceau.

Cependant les diables commencent à dîner en vociférant. Plusieurs viennent se mettre aux fenêtres, les uns ornés de têtes de loup, d'ours, de chien ou de chat, les autres en figure humaine, ceux-ci ayant à la main des coupes remplies de vin, ceux-là des plats de rôti et de poisson. Le curé, les nobles, tous les habitants du voisinage s'assemblent pour voir ce spectacle. Mais tout à coup le pauvre père s'écrie :

— Où est mon enfant?

Aussitôt un démon vient à la fenêtre, berçant l'enfant dans ses bras. Le père consterné le croit perdu ; se tournant vers le plus fidèle de ses serviteurs :

— Que faire? lui dit-il.

— Seigneur, j'y risquerai ma vie. Me recommandant à Dieu et avec son secours tout-puissant, j'essaierai d'aller chercher l'enfant et de vous le rendre sain et sauf.

— Merci! répond le maître; va donc et que Dieu t'assiste.

Ayant reçu la bénédiction du prêtre, le serviteur se rend au logis. Avant d'entrer dans la salle où siégent les démons, il tombe à genoux, se recommande à Dieu, puis ouvre la porte et voit l'horrible assemblée des diables, les uns debout, les autres assis, ceux-ci gambadant, ceux-là rampant. Dès qu'ils l'aperçoivent, tous courent sur lui, menaçant et criant :

— Hou! hou! que viens-tu chercher ici?

Le malheureux, couvert d'une sueur froide mais gardant par la grâce de Dieu tout son courage, dit au démon qui portait l'enfant :

— Donne-moi cet enfant!

— Du tout, répond le diable, il est à moi cet enfant; si ton maître veut l'avoir, dis-lui de venir le chercher.

— Je m'acquitte de mon devoir, répond le serviteur ; je suis

dans l'office de la vocation où Dieu m'a placé; tout ce que je fais dans cette fonction est agréable à Dieu. Donc, au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur, avec son aide et sa force, puisque tu ne veux pas me rendre l'enfant, moi je te l'enlève !

En même temps, il l'arrache des bras du diable et l'enveloppe des siens. Les démons, interdits, grincent des dents sans rien répondre et se mettant à vociférer :

— Hou, le voleur ! hou, le voleur ! Laisse l'enfant ! laisse l'enfant! ou nous allons te mettre en pièces !

Mais lui, sans s'inquiéter de leurs menaces, sort sain et sauf et rapporte sain et sauf l'enfant à son père.

Quelques jours après, les diables ayant tout bu et mangé dans la maison disparurent, et le noble avec sa famille rentra en possession de son logis.

VII

LE CHEVAL ET LE LICOU [1].

Dans une taverne, plusieurs personnages, honnêtes gens selon le monde, étaient assis et buvaient.

La chaleur du vin déliant leurs langues, de propos en propos on vint à parler du sort qui attend l'homme après cette vie :

— Avouons, dit l'un, que les prêtres nous trompent joliment, quand ils nous disent que l'âme peut vivre seule, après que le corps est démoli !

Et tous d'applaudir en riant.

A ce moment, un étranger de haute taille, fortement bâti, entre dans la taverne, s'assied auprès des causeurs, se fait servir du vin, boit un coup et demande à son voisin de quoi il s'agit :

— Nous parlions des âmes, répond celui qui venait d'exciter ces rires. Si quelqu'un voulait acheter la mienne, je lui en ferais bon marché, et entre ce que nous sommes ici nous boirions le prix.

Là-dessus nouveaux rires plus bruyants.

— Ma foi, cela va bien, dit l'étranger. C'est la marchandise que

[1] Cf. *Propos de table de Luther.*

je cherche, je suis prêt à l'acheter : combien en voulez-vous ?

— Tant, dit l'autre.

— Accepté, répond l'acheteur, et il paie la somme.

Cet incident redouble encore la joie et les rires, tous boivent à pleins verres sans nul souci, à commencer par celui qui vient de vendre son âme.

Le soir venu : — Il est temps pour chacun de nous de rentrer au logis, s'écrie l'étranger. Mais avant de nous séparer, donnez-moi, vous autres, une décision : quand on achète un cheval lié d'un licou, n'est-il pas vrai que le licou est à l'acheteur ?

— Sans aucun doute, répond l'assemblée en chœur.

— Donc je prends ce qui est à moi.

Et saisissant par les cheveux son vendeur pâmé d'effroi, il l'enlève corps et âme du milieu de ses amis effarés, et disparaît en l'air avec lui.

VIII

LE VIN DE HORN.

Deux hommes arrivant à Neckerhowe, qui est un petit bourg d'Allemagne, entrèrent dans une auberge et demandèrent à boire. Le valet, très-empressé, leur servit du vin nouveau et léger, comme est celui de Horn. Ne l'ayant pas à gré, ils en demandèrent d'autre plus cher. Le valet obéissant leur apporta du vin vieux, plus chaud et plus corsé que le premier. Celui-ci fut de leur goût, ils se mirent à en boire à pleins verres, en se portant des défis accompagnés de rires bruyants, de plaisanteries risquées, de véritables folies.

Ce jeu leur plaisait, il dura longtemps. Maintes santés portées, maintes rasades bues, finirent par les émouvoir. Le plus allumé des deux dit à son camarade :

— A qui boirais-je bien maintenant ? Donne-moi conseil.

— Imbécile ! répondit l'autre, te voilà bien embarrassé. Eh parbleu ! bois au bon Dieu, tu verras ce qu'il te répondra.

Le malheureux prend son verre, l'emplit de nouveau et dit :

— Bon Dieu, écoute si tu veux. Je vais porter ta santé à plein

verre. Je t'en préviens, pour que tu me fasses raison. Autrement tu me ferais insulte... Mais, ajoute-t-il en se retournant vers son compagnon, de quel vin lui verserai-je pour me faire raison?

— Tu en as là du vieux et du nouveau, reprend l'autre ; donne-lui de l'un des deux, à ton choix.

— Je lui donnerai donc du vin de Horn ; il est trop jeune et trop vert, mais bien assez bon pour lui.

Et touchant son verre : — Bon Dieu, crie-t-il, à ta santé! Rends-moi la mienne avec ce vin de Horn. Si tu le trouves bon, par exemple, cela m'étonnera. Mais c'est bien ta faute : si cette année tu l'avais fait meilleur, meilleur tu le boirais.

En même temps, il étend le bras, il élève son verre..... Tout à coup, privé de sentiment, tout son corps se roidit comme une pierre. On le voit encore ouvrir et fermer les yeux, mais de sa bouche ne peut sortir ni son ni souffle. Son camarade, atterré, se sauve à toutes jambes. Les autres témoins du prodige essaient d'enlever, de déplacer au moins ce misérable. Impossible.

On s'en va chercher les juges et les magistrats, on leur montre le buveur pétrifié. Par leur ordre, on lui passe autour du corps un câble auquel on attelle trois chevaux, qui tirent sur lui de toutes leurs forces : enraciné au sol comme un chêne, il ne bouge pas d'une ligne.

Pour se délivrer de la présence de cet insulteur de Dieu, les habitants du lieu, le maître même de l'auberge n'hésitent plus : ils incendient la maison. Elle brûle..... La flamme tombée, le feu éteint et la fumée dissipée, on voit — au milieu des cendres et des ruines noircies — reparaître la statue vivante, levant son verre sacrilége et roulant ses yeux sinistres.

Elle y est encore, elle y sera jusqu'au jugement dernier. Les habitants ont fui depuis longtemps.

IX

L'ŒIL FERMÉ.

Un clerc très-dévot à la sainte Vierge la suppliait sans cesse dans ses prières de daigner lui montrer sa divine face et sa beauté sans

pareille, dont les Écritures célèbrent l'éclat incomparable. La Mère de miséricorde, voulant satisfaire ce pieux désir, manda au clerc par un ange qu'elle lui apparaîtrait à telle heure, — mais que les yeux qui auraient eu la gloire de la contempler ne pourraient plus ensuite être souillés de la vue des misères terrestres.

— A cela ne tienne, répondit le clerc, puissé-je après cette vision devenir aveugle !

L'ange parti, le clerc réfléchit que, s'il devenait aveugle, sa seule ressource pour vivre serait de mendier son pain. Cette pensée le rendit soucieux, et il imagina cet expédient, de tenir un de ses yeux fermé quand Notre Dame lui apparaîtrait et de la regarder de l'autre.

A l'heure dite, la sainte Vierge se montre à lui et il contemple — d'un œil — sa splendeur éblouissante et sa beauté ineffable. Avide d'en jouir plus pleinement, il oublie tout et ouvre l'œil qu'il tenait fermé ; mais la vision avait disparu. Privé de l'œil qui avait vu Marie, il ne pouvait se pardonner d'avoir gardé l'autre et ne cessait de verser des larmes.

— Plût à Dieu, s'écriait-il, que je fusse tout yeux pour me remplir tout entier de sa vue adorable !

Et il ne cessait non plus de supplier la Vierge, avec des instances toujours plus vives, de daigner se montrer de nouveau à lui, trop heureux de perdre à ce prix son second œil.

Notre Dame voulut encore l'exaucer. Elle lui apparut de nouveau, le consola par sa vision ineffable, et non-seulement elle lui conserva l'œil qui lui restait, — mais elle lui rendit le premier.

X

LE PÈLERINAGE DE JÉRUSALEM [1].

Monseigneur l'archevêque de Mayence m'a conté l'histoire suivante d'un chevalier de la vallée du Rhin, qu'il a connu parfaitement, mais dont il m'interdit de révéler le nom, parce que son fils vit encore.

[1] Tiré du *Formicarius* de Nyder (XVe siècle), cité par Delrio, édit. de 1603.

Il n'y avait pas en Allemagne cœur plus intrépide. Sa vaillance et sa généreuse fierté le jetaient souvent en des guerres dangereuses contre des ennemis plus puissants que lui. Aussi quelquefois, pour chevaucher, préférait-il l'ombre au jour et le bois à la plaine.

Une nuit, avec une poignée d'hommes, il traversait une forêt voisine du Rhin; il avait lieu de craindre quelque embûche; arrivé près de la lisière que bordait une grande plaine, avant de quitter le bois il envoya l'un des siens à la découverte. Celui-ci, pour voir plus loin, grimpa sur un arbre. Le ciel était clair, la nuit brillante : du haut de son arbre, l'œil du guetteur explorait sans obstacle la plaine entière. Il y aperçut une longue colonne de gens d'armes fort bien montés, se déployant assez proche de la forêt, mais ne put reconnaître leur pennon. Il vint aussitôt prévenir son maître.

— Attendons un peu, dit celui-ci, laissons-les passer; nous sortirons de la forêt à temps pour nous rencontrer avec leur arrière-garde, trop faible pour nous faire mal, et qui nous dira s'ils sont amis ou ennemis.

Après une petite halte, le chevalier et sa suite débouchent dans la plaine. La colonne de gens d'armes avait disparu, à peine en distinguait-on la queue dans le lointain. Seul, un traînard, un cavalier qui tenait en main un second cheval, était encore à portée. Le chevalier piqua des deux vers lui; en s'approchant, il crut le reconnaître et il lui cria :

— N'est-ce pas vous, Otto, mon maître queux?

C'était le nom d'un cuisinier que le chevalier avait eu à son service, et qui depuis peu était mort. Le cavalier interpellé, se retournant, salua :

— Monseigneur, c'est moi.

— Que fais-tu là? reprit le chevalier. Quelle est cette troupe de gens d'armes qui défile là-bas devant nous?

— Cette troupe, Monseigneur, se compose presque toute de vos parents et amis morts depuis deux ans : le duc de Misnie, le comte de Lusace, le landgrave de Hesse, votre cousin le margrave de

Sundgau, votre oncle le burgrave de Kestenberg, et d'autres encore, qui partent ensemble pour se rendre cette nuit en pèlerinage à Jérusalem. Et je vous demande la permission de les rejoindre, car il faut que j'aille avec eux : Dieu nous a imposé cette pénitence.

— Très-bien, reprit le chevalier, mais à quoi bon ce second cheval que tu as en main?

— Il est à votre service, Monseigneur, s'il vous plaît de faire avec nous le voyage de Terre-Sainte.

Et comme le chevalier semblait réfléchir : — Oh! croyez-bien, Monseigneur, qu'il n'y a nul danger pour vous ; je le jure par mon baptême. Vos gens n'ont qu'à être ici demain à pareille heure, ils vous trouveront de retour sain et sauf.

— Soit, dit le chevalier : j'ai cherché en ma vie bien des aventures, celle-ci ne me fera pas reculer.

Pendant que ses hommes s'efforcent de le dissuader, il saute de son cheval sur celui qu'Otto tenait en bride, et tous deux disparaissent au galop.

Le lendemain, à la même heure, au même lieu, les serviteurs du chevalier attendaient.

Bientôt les deux cavaliers parurent.

— Prenez soin de Monseigneur, dit Otto, il est un peu fatigué.

Le chevalier semblait dormir, sa tête retombait sur sa poitrine et ses paupières sur ses yeux, on l'entendait à peine respirer. On le plaça sur son cheval qu'on avait amené; Otto reprit celui qu'il avait en main la veille, et disparut.

Le chevalier tenait la bride automatiquement, mais son destrier savait de vieille date le chemin de son château et l'y ramena sans broncher.

On débarrassa le seigneur de ses armes et de son heaume : sa barbe et ses cheveux avaient blanchi. La nuit était froide, on fit un grand feu dans l'âtre. A cette chaleur, il rouvrit les yeux, se réveilla et raconta son voyage.

M. le chapelain parut avoir quelques doutes et insinua — très-respectueusement — que tout cela pouvait bien n'être qu'un songe.

Le chevalier, sans lui répondre, montra deux objets qu'il rapportait de son pèlerinage : d'abord, une nappe d'un tissu étrange et qui avait la propriété de la salamandre ; jetée dans le feu, elle ne brûla pas, elle en sortit plus nette et plus blanche ; puis un poignard effilé d'un curieux travail :

— N'y touchez pas, dit le seigneur, cette arme est empoisonnée et tue tout ce qu'elle blesse.

Un louveteau, qu'on avait pris vivant depuis quelques jours, reçut de cette lame une égratignure, et tomba mort.

Ces deux objets, de fabrique orientale, absolument inconnue dans la chrétienté, sont conservés encore aujourd'hui par le fils du chevalier, comme preuves et témoins irréfragables de cet étrange voyage.

Traduit par JEAN KERMALO.

LES PETITES ÉCOLES AVANT LA RÉVOLUTION

DANS LA PROVINCE DE BRETAGNE*

Faits et renseignements divers.

L'attention de nos bénédictins bretons ne semble point avoir été attirée sur la question des petites écoles. Voici seulement un fait que nous trouvons parmi les pièces justificatives de dom Lobineau. — Vers 1113, Brice, archidiacre de Vannes, fut nommé évêque de Nantes. Or, la première année de son épiscopat, les moines de Saint-Serge étant venus s'établir à Pornic, un conflit s'éleva entre eux et le clergé de la paroisse au sujet de l'étendue de leur mutuelle juridiction. L'évêque fut chargé d'arranger les questions en litige, parmi lesquelles se trouvait celle de l'école paroissiale. Le clergé séculier en demeura chargé : « *Schola,* dit le texte, *est clericorum* ». Ce simple mot ne donnerait-il pas à penser qu'il y avait, dans ce temps-là, au moins quelques petites écoles tenues par le clergé des paroisses? — Le concile de Latran, que nous avons cité, ne viendrait-il pas corroborer ce sentiment?

Nous avons à notre disposition le témoignage d'un seul des hommes appelés, lors du procès de la canonisation de saint Vincent

* Voir la livraison de septembre, pp. 215-224.

Ferrier, au XVe siècle. Or, le témoin raconte que, vers 1417, il avait suivi maître Vincent dans les villes de la Chèze, la Trinité et Josselin, et que, pendant qu'il disait la messe, un jeune prêtre de sa compagnie apprenait aux enfants et aux *écoliers* les éléments de la religion. « *Et habebat in comitativâ suâ quemdam juvenem clericum secularem qui, durante missâ Magistri Vincentii, instruebat juvenes, pueros et scholares ad dicendum Pater noster, Ave Maria, Credo, et ad se signandum signo sanctæ crucis.* » On le voit, cette instruction est la première de toutes, celle qu'on donne aux petits enfants, aux jeunes écoliers. — D'autre part, il n'y eut jamais de collége à la Chèze et à la Trinité. Celui de Josselin est l'œuvre de notre siècle. Nous retombons donc dans les petites écoles.

Arrivons au dix-septième siècle, qui, après les nombreuses misères du seizième, vit un bon nombre d'âmes généreuses s'éprendre de l'amour de Dieu et des hommes, sans oublier l'enfance, dont l'instruction, *dirigée d'une manière chrétienne, pouvait produire un grand bien.*

Le grand missionnaire breton, Michel Le Nobletz, travailla à établir des écoles dans les paroisses. Vers 1615, il en avait fondé une à Douarnenez. Peu de temps avant de mourir, il écrivit aux notables de cette ville : « N'épargnez, leur disait-il, aucune dépense, quand il s'agit de l'éducation de vos enfants. Choisissez pour les instruire des maîtres vertueux et capables de leur apprendre les bonnes lettres. »

Les deux sœurs du saint missionnaire, Marguerite et Anne Le Nobletz, passèrent une partie de leur vie à instruire les enfants pauvres et délaissés, surtout les petites filles. C'était pour elles une manière d'exercer l'apostolat.

M. de Kerlivio, vicaire général du diocèse de Vannes, né en 1621 et mort en 1685, recommandait souvent à tous, surtout au clergé, l'instruction de l'enfance.

Mlle Bouffard, née à Nantes en 1611, entreprit, dit son biographe, et cela uniquement par charité, de tenir une petite école de filles, et fit des merveilles.

Mlle Anne-Toussainte de Volvire, se fit aussi maîtresse d'école pendant plusieurs années [1].

Ces grands et bons exemples avaient des échos nombreux partout, dans les villages comme dans les châteaux. Cependant, des besoins toujours renaissants et toujours nouveaux devaient finir par engendrer des pensées plus fécondes et plus larges. C'est ce qui arriva.

M. Jean Leuduger, né à Plérin en 1649, après son initiation au sacerdoce, se fit maître d'école dans son pays natal. L'œuvre des missions l'ayant bientôt emporté loin de ses chers enfants, il leur trouva des mères et des institutrices en fondant la congrégation des *Filles du Saint-Esprit*, aujourd'hui connue de tous et répandue dans nos paroisses.

Le Père Montfort, né en 1673, fut toujours épris d'un grand zèle pour le soulagement et la guérison des misères humaines. Il se préoccupa souvent de l'éducation de l'enfance. « Depuis longtemps, dit son historien, Montfort était vivement frappé de cette vérité que la bonne éducation de la jeunesse est le remède le plus sûr contre le libertinage et l'irréligion. Il avait toujours aimé les enfants. Lui-même se plaisait à les instruire, et l'un de ses principaux soins, dans les missions qu'il donnait, était de pourvoir les paroisses de maîtres et de maîtresses d'école. »

Ses idées s'étaient mûries peu à peu. Avant de mourir, il s'épancha dans le cœur de la première fille de son choix : « C'est vous, ma fille, lui dit-il, que j'ai choisie pour mettre à la tête de cette petite communauté qui ne fait que de naître. Voyez la poule, qui ramasse sous ses ailes ses petits poussins. Avec quelle attention elle en prend soin ! avec quelle bonté elle les affectionne ! Vous ferez ainsi... » La congrégation des *Filles de la Sagesse* était fondée.

Saint Vincent de Paul, tout le monde le sait, n'oublia pas plus les besoins de l'enfance que le soulagement des autres souffrances de l'humanité. Aussi, dès 1629, Mlle le Gras, à son instigation, com-

[1] Mlle de Volvire était un des membres des *Filles de la Sainte-Vierge* de Rennes, fondées par Mme de Budes en 1674, et dont le but fut primitivement de s'occuper « des petites écoles à la ville et à la campagne ». (*Sem. relig. de Rennes*, 1876).

mença, elle aussi, son ministère de charité. « Avec la permission des curés, dit Abelly, elle ramassait les filles dans une maison particulière et les instruisait. S'il y avait dans la paroisse une maîtresse d'école elle lui enseignait à faire son office. S'il n'y en avait pas, elle tâchait d'y en faire mettre une qui fût propre à cette fonction, et, pour mieux la dresser, elle commençait elle-même à faire l'école et à instruire les petites filles en sa présence. » Or, bientôt Vincent arriva à Saint-Méen avec ses fils et ses filles, et les installa pour faire le bien au milieu de la Bretagne.

Ajoutons à ces faits que les conciles et le droit canon exigeaient généralement que les candidats au sacerdoce et les jeunes prêtres commençassent l'exercice de leurs saintes fonctions par celles de maîtres d'écoles dans les paroisses. Les statuts de Quimper, que nous avons cités, rendent bien compte de cette obligation.

Deux autres moyens d'instruction, fort peu connus et fort peu remarqués, produisirent aussi, à notre avis, un grand bien dans le passé au point de vue de l'instruction dans nos campagnes. Ceux qui, comme nous, ont passé leur vie au milieu des populations rurales, en étudiant toutes les traditions, auront de la peine à nous contredire. D'abord, grâce au titre patrimonial, qui constatait des moyens d'existence, sans tomber à la charge du diocèse, les jeunes gens qui aspiraient au sacerdoce, recherché en ces temps de foi vive, étaient facilement acceptés par l'évêque. Il y avait donc beaucoup de prêtres, dont plusieurs résidaient dans nos villages et disaient la messe dans les chapelles frairiennes. Naturellement en bonne intelligence avec leurs voisins, ils devenaient leurs instituteurs, leurs maîtres d'école, et ramassaient autour d'eux les jeunes gens, surtout pendant les longues soirées d'hiver, pour leur apprendre la lecture, l'écriture, la numération, l'histoire et le chant. Si nous retrouvons sur nos vieux registres et ailleurs un bon nombre de belles signatures, c'est surtout là qu'il faut en rechercher l'origine.

Ensuite, au moyen âge, nos campagnes possédaient beaucoup de filles pieuses, associées aux différents tiers-ordres. Or, pour être admises, elles devaient savoir lire, ayant un petit office religieux à

réciter chaque jour. La résidence de ces filles était au sein de leurs familles, dans leur village. Un aliment était nécessaire à leur zèle : elles soignaient les malades et surtout instruisaient les petits enfants. Les petits garçons et encore plus les petites filles accouraient autour d'elles le matin, le midi, le soir, aux heures opportunes, suivant les saisons et les travaux. Trois livres étaient surtout entre leurs mains : le *Catéchisme*, qu'on apprenait de mémoire ; le livre d'*Offices*, qu'on suivait en chantant à la messe et aux vêpres ; enfin une *Instruction des devoirs du Chrétien*, qu'on lisait le dimanche et pendant les soirées d'hiver. Ces livres traditionnels, connus de mémoire et familiers à tous, offraient d'immenses facilités pour apprendre à lire. On a vu des personnes qui, sachant parfaitement leur catéchisme, apprenaient, sans autre secours que la connaissance de l'alphabet, à lire passablement ce petit livre. — Pendant la Révolution, des prêtres cachés recevaient parfois dix et vingt enfants, bien instruits par ces filles des tiers-ordres, pour leur faire faire leur première communion.

Nous avons encore aujourd'hui bien plus d'enfants délaissés au fond de nos campagnes qu'on ne s'imagine. Les pieuses filles des tiers-ordres leur rendent toujours des services.

Avant d'aller plus loin, citons encore un fait. Le Parlement de Bretagne rendit, en 1688, 1689 et autres années, des arrêts relatifs aux assemblées du général et autres corps politiques des paroisses de la province. Tous les arrêts portaient que tous ceux qui faisaient partie de ces réunions devaient savoir signer, et qu'ils devaient personnellement signer la minute des procès-verbaux et des délibérations, sous peine de nullité. Il est vrai qu'on trouve deux arrêts, de 1688 et 1702, qui prévoient le cas où l'on ne trouverait pas, dans les corps constitués en assemblées délibérantes, le nombre suffisant de signataires, et qui indiquent les moyens d'y obvier, mais ils conservent le principe en entier.

Si l'instruction semble bien plus avancée aujourd'hui parmi nos populations rurales, serait-il cependant absolument certain que, malgré les sacrifices croissants du budget et toute la mise qu'on

fait paraître, tous les élus de nos conseils municipaux sussent parfaitement lire et écrire ? Le doute est permis.

Concours du pouvoir temporel.

Donnons d'abord quelques textes par rang de date.

L'édit de Henri IV, de l'an 1606, portait : « Les régents, les précepteurs ou maîtres d'école des petites villes, des villages, seront approuvés par les curés des paroisses ou personnes ecclésiastiques qui ont droit d'y nommer ; et où il y aurait plainte des dits maîtres d'école, régents ou précepteurs, y sera pourvu par les archevêques et évêques, chacun en son diocèse. » (Citation des statuts de Vannes de 1693.)

Louis XIII, en 1641, adressait des lettres à l'évêque de Poitiers, dans lesquelles il disait : « Les petites écoles des garçons seront tenues par des hommes, et les écoles des filles par des femmes ou des filles, et aucune ne sera tenue sans la permission de l'évêque. » (*Ibid.*)

Des lettres de Louis XIV, de 1667, renouvellent les prescriptions précédentes, et y ajoutent : « Les garçons et les filles ne pourront être en une même école. » (*Ibid.*)

Potier de la Germondaye, dans son *Introduction au gouvernement des paroisses de la province de Bretagne* (édition de 1777), traite la question des petites écoles paroissiales au point de vue de la loi civile. Nous allons le suivre, au moins en partie.

1° Établissement des écoles dans les paroisses. « Ces écoles, dit Potier, font une partie importante de l'éducation de la jeunesse : elles ont, dans tous les temps, mérité la protection de nos rois. » Ce ton un peu solennel semble dire qu'on va remonter un peu loin dans le passé, et l'auteur ne remonte qu'à Louis XIV.

L'article 9 de la Déclaration du roi, du 13 décembre 1698, dispose « qu'on établira, autant qu'il sera possible, des maîtres et maîtresses d'école dans toutes les paroisses où il n'y en a point, pour instruire les enfants, les conduire à la messe tous les jours

ouvriers, leur donner l'instruction dont ils auront besoin sur ce sujet, et avoir soin, pendant le temps qu'ils iront aux écoles, qu'ils assistent à tous les services divins les dimanches et fêtes, comme aussi pour apprendre à lire et à écrire à ceux qui pourraient en avoir besoin. »

2° Habitants tenus de pourvoir à la subsistance des maîtres et maîtresses d'école. — Le même article 9 disposait également que, dans les lieux où il n'y aurait point de fonds destinés à l'entretien des maîtres et maîtresses, on pourrait imposer sur tous les habitants une somme de 150 livres pour les maîtres et de 100 livres pour les maîtresses.

Cette clause qui, comme les autres, regardait toute la France, ne fut point admise en Bretagne. « Notre province, dit Potier, ne fut point *asservie* à cette charge. » Le Parlement ne l'avait point voulu. Par là même, les petites écoles officielles se trouvaient frappées dans leur base et dans les conditions les plus essentielles à leur existence. On les forçait à mourir avant de naître.

3° Écoles de charité. — La charge des petites écoles paroissiales ne pouvant s'appuyer sur le budget commun, continua à retomber en entier sur le clergé, qui comme par le passé resta maître d'école. On eut l'instruction gratuite et cléricale. Les textes des statuts synodaux que nous avons vus l'ont suffisamment prouvé.

Nous avons parlé du zèle des pieuses filles des tiers-ordres pour l'instruction des enfants dans les villages.

Dans certaines localités, on comprenait les paroles de M. Le Nobletz : « N'épargnez aucune dépense quand il s'agit de l'éducation de vos enfants », et on organisait une école commune [1].

Enfin, des personnes pieuses et riches firent des fondations qui reçurent le nom d'*écoles de charité*. L'état leur donna sa protection, en ce sens qu'il exemptait leurs actes des droits d'enregistrement.

4° Nomination des maîtres et maîtresses d'école. — « La nomination des maîtres et maîtresses d'école des fondations particulières

[1] Ainsi à la Trinité-Porhoët, au XVIIe siècle, la ville donnait douze écus, chaque année, au prêtre chargé de l'école des garçons. (Archives de la fabrique.)

de charité appartient aux fondateurs et à leurs héritiers, ou à ceux auxquels elle a été déférée par l'acte de fondation. En tous cas, ces nominations doivent être approuvées par les curés des paroisses, et les maîtres et maîtresses sont soumis à l'inspection des évêques et des archidiacres qui, dans le cours de leurs visites, ont le droit de les interroger, même de les destituer dans tous les temps, s'ils ne sont pas satisfaits de leur doctrine ou de leurs mœurs. » (Potier, édit de 1695.)

« S'il n'y a point d'école de *charité* fondée dans une paroisse, des particuliers peuvent s'y établir et y tenir de petites écoles ; mais ils sont tenus d'obtenir le consentement des recteurs, ou de se faire approuver par les évêques. » (Potier.)

Voici un fait qui motiva un arrêt du Parlement de Rennes, le 26 novembre 1716. — « Le procureur général du roi expose qu'il a été informé qu'un nommé Sébastien Vassal, de la ville de Châteaugiron, sans lettres ni érudition, s'ingère, malgré le recteur de la paroisse, de tenir de petites écoles et d'aller montrer aux enfants dans les maisons particulières, quoique le dit recteur ait approuvé François Marchand comme maître d'école, de bonnes mœurs, capable non-seulement d'élever les enfants dans la piété, leur enseigner à lire, à écrire, l'arithmétique, mais encore le latin, et de mettre les enfants en état d'entrer en philosophie, laquelle nomination a été approuvée par l'évêque de Rennes; — en conséquence il requiert l'application de la loi.

» Or, la Cour, considérant que les maîtres et maîtresses de toutes les petites écoles doivent être approuvés par les curés des paroisses, les évêques ou leurs archidiacres ; — que cette loi est nécessaire et sagement établie pour l'utilité publique ; — qu'elle a été répétée par une infinité d'arrêts; — fait défense au sieur Vassal et à tous autres de tenir les petites écoles et d'aller enseigner les enfants dans les maisons particulières sans le consentement des recteurs des lieux, ou d'avoir été approuvés par les évêques diocésains, ou leurs archidiacres ou grands vicaires, sous peine d'amende de 50 livres. » (Arrêts des paroisses.)

5° Ecoles mixtes. — Les conciles provinciaux, les statuts synodaux, les décisions épiscopales, ainsi que l'autorité temporelle, défendirent de concert, toujours et partout, les écoles mixtes, et même le rapprochement des maisons d'écoles des garçons et des filles, avant la Révolution. Les écoles de garçons furent tenues par des hommes, les écoles de filles par des personnes de leur sexe, dans des maisons différentes, de manière à éviter, autant que possible, tout mélange à l'entrée et à la sortie des classes. L'expérience des hardiesses de notre siècle n'a point prouvé que nos pères avaient eu tort en poussant loin de ce côté le respect délicat pour l'enfance.

Conclusion.

L'Église de Bretagne travailla, dans la mesure de ses forces et du possible, à répandre l'instruction dans nos villes et dans nos campagnes, sur le pauvre comme sur le riche. Si elle eut une prédilection, ce fut pour le petit, car il était, comme toujours, le plus abandonné.

Elle voulut une école permanente dans chaque paroisse. N'ayant pas le concours de la loi pour prélever un traitement nécessaire aux instituteurs et aux institutrices, elle inspira les écoles de charité aux bonnes âmes, et elle en fit une obligation pour son clergé.

Son amour de la science pour tous fut-il au moins compris et encouragé? — Oui, par les populations, en général, qui en sentaient le besoin. Mais les classes dirigeantes, les esprits supérieurs qui ouvrent les voies, approuvèrent-ils toujours les efforts du clergé pour l'instruction primaire? Le Parlement laissa-t-il entrevoir sa pensée en n'acceptant pas la clause des ordonnances royales, qui imposait une taxe pour le traitement des maîtres et maîtresses? — Que dire de cette observation qui se trouve sur le manuscrit de l'évêché de Quimper, et concerne le projet des statuts de Léon en 1774: « En renvoyant aux *Mémoires* du clergé, j'ai évité de citer les déclarations de nos rois, qui pourraient faire ombrage au parlement? » — La répulsion qu'on éprouvait contre certaines ordonnances royales,

était-elle l'unique motif de les rejeter? n'y avait-il point aussi une certaine antipathie contre l'enseignement primaire? — Nous ne nous prononcerons point sur cette question.

M. Caradeuc de la Chalotais, procureur général de la haute Cour de Bretagne, ne cacha point son sentiment. — Nous avions oublié les enfants du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle: il va nous apprendre qu'ils avaient pénétré dans notre province. « Les Frères Ignorantins, écrivait-il à Voltaire, sont survenus pour achever de tout perdre; ils apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû apprendre qu'à dessiner et à manier le rabot ou la lime, et qui ne veulent pas le faire... Le bien de la société demande que les connaissances du peuple ne s'étendent pas plus loin que son éducation. » — Voltaire lui répondit: « Envoyez-moi des Frères Ignorantins pour conduire mes charrues ou pour les atteler... Il faut proscrire l'étude chez le laboureur. » — Il écrivait à un autre: « La canaille d'aujourd'hui ressemble en tout à la canaille qui végétait il y a quatre mille ans. On n'a jamais prétendu instruire les cordonniers, les laquais et les servantes, c'est *le partage des apôtres*. Il faut que le peuple soit conduit, mais non pas qu'il soit instruit; il n'est pas digne de l'être. Quand le peuple se mêle de raisonner tout est perdu. »

Voltaire avait raison quand il disait que l'instruction du peuple était *le partage des apôtres*. Le Christ, en effet, fit une révolution générale dans le monde, quand il donna à ses apôtres et à leurs successeurs la mission d'évangéliser les pauvres. Personne avant lui n'avait eu la pensée de donner l'instruction aux petits et aux humbles... Et depuis? — Cherchez en dehors du christianisme.

Si La Chalotais ne voulait pas que les connaissances du peuple s'étendissent plus loin que son éducation, l'Église ne faisait point de restriction. Elle mettait sans doute l'éducation en première ligne, et elle la fondait sur le *Credo*, le Décalogue et l'Évangile. A ses yeux, l'honnêteté et la grandeur morale, ayant pour base et pour appui la crainte et l'amour de Dieu, font surtout les hommes de mérite et de caractère. Pour donner une direction à la fois sage et

puissante à cette éducation, elle versait, dans la mesure du possible, l'instruction ordinaire sur les petits, et mettait tout son dévouement à l'agrandir pour tous. Si elle ne fit ni plus ni mieux, y eut-il de sa faute? Ne pourrait-on pas dire à ses adversaires de tous les temps : « Que celui de vous qui est sans péché, lui jette la première pierre. »

Merci donc à l'Église de Bretagne des soins qu'elle prit pour l'instruction de nos pères! — En profitant des leçons du passé, faisons mieux, autant que nous le pouvons, pour l'acquisition et le perfectionnement des sciences divines et humaines; mais qu'en aucun cas, les bienfaits du présent ne nous fassent oublier ou mépriser ceux d'autrefois.

ABBÉ PIÉDERRIÈRE.

Nous recevons, à la dernière heure, de M. l'abbé Pâris, vicaire à Notre-Dame de Vitré, la communication suivante, relative à l'ancien diocèse de Dol :

« Comme l'éducation chrétienne des enfants dépend ordinairement des instructions que leur donnent les maîtres et maîtresses d'école, il est de la plus grande importance de ne confier cet emploi qu'à des sujets qui soient propres à le remplir, par leur conduite et leur capacité ;

» 1° Nous défendons en conséquence à toutes sortes de personnes, de l'un et l'autre sexe, de tenir les petites écoles dans aucune ville ou paroisse de notre diocèse, sans avoir été auparavant approuvées par nous ou par nos vicaires généraux, ou au moins par les recteurs (des paroisses), à l'exception néanmoins de ceux qui auraient cette obligation à remplir par le titre de quelque fondation ou de leur bénéfice ; enjoignons aux maîtres et maîtresses d'école, ainsi approuvés, de s'attacher particulièrement à bien apprendre le catéchisme aux enfants, en suivant, autant que faire se pourra, le catéchisme adopté pour le diocèse.

» 2° Défendons aux maîtres d'école de recevoir des filles dans

leurs classes, et aux maîtresses des garçons, sous quelque prétexte que ce soit; ce à quoi nous exhortons les recteurs de veiller et tenir la main. Nous exhortons au surplus les curés (vicaires) et autres ecclésiastiques de notre diocèse, à faire les petites écoles dans les paroisses où la nécessité du ministère ne les occupera pas entièrement; et aussi à apprendre le latin aux enfants qui leur paraîtront y avoir de la disposition. Ils formeront par là des élèves d'autant plus précieux, que le nombre des ecclésiastiques diminue de jour en jour; et nous leur déclarons que nous regarderons cette bonne œuvre comme une marque de leur zèle [1]. »

Diocèse de Tréguier.

En 1459, Jean de Coëtquis, évêque de Tréguier, publiait des statuts synodaux, dont voici un extrait :

« Dans la crainte que les revenus ecclésiastiques fussent mal distribués, et que ceux qui travaillent dans l'église n'eussent pas ce qui doit leur revenir, nos lois synodales ont défendu (et nous renouvelons cette défense) au titulaire scholastique de notre cathédrale, aux recteurs des paroisses et à tous autres sans distinction, à qui, soit par le droit, le privilége ou la coutume, il appartient d'accorder l'autorisation de tenir les petites écoles, de rien demander, exiger et prendre pour cette concession, et cela sous peine d'excommunication et privation de bénéfices.

» Nous voulons, au contraire, que la permission de tenir les petites écoles soit donnée, avec facilité et gratuitement, à ceux qui, instruits et de bonnes mœurs, désirent donner l'instruction aux ignorants.

» Nous déclarons en outre que si, dans ce moment, il y avait, à l'encontre de nos ordonnances, des promesses intéressées, elles sont nulles; de l'argent versé, il doit être rendu, et le tout sous peine d'encourir les censures. » — (D. Morice, II, col. 1,532.)

[1] Statuts synodaux de l'évêché de Dol, publiés par Mgr de Hercé en 1771, et imprimés à Dol, chez Amand Caperon, imprimeur du roi et de Mgr l'évêque et comte de Dol.

LOUISE AMAURY*

NOUVELLE

— Je comprends, je comprends, répliqua la garde qui semblait disposée à tout approuver dans l'ordre moral pourvu qu'elle fût rassurée à l'égard des finances ; mais quant à l'argent que cette enfant vous coûtera, savez-vous que si vous n'avez que votre travail pour y suffire, ça pourra vous gêner beaucoup ? Il ne faudrait pourtant pas, madame Amaury, que d'honnêtes gens qui auraient élevé votre petite y fussent pour leurs avances, ça ne serait pas juste.

— Soyez donc tranquille, répondit madame Amaury en levant les épaules. Votre nièce ne perdra rien, ni vous non plus. Il faudra bien quelque jour que ma belle-fille me vienne en aide; elle ne me quittera jamais, car je ne veux pas qu'elle m'échappe pour aller retrouver son mari. J'en ferai ma servante, mon ouvrière. Elle est adroite, croyez-m'en ! Elle a des doigts pointus dont elle fait tout ce qu'elle veut; je saurai bien la faire travailler pour nourrir son enfant sans qu'elle le sache.

— C'est dur pourtant! reprit encore madame Godillon dont la sensibilité, malgré l'épaisseur de son épiderme, commençait à être émue en faveur de Louise par ce raffinement de cruauté; cette petite femme a l'air bien doux, et il faut qu'elle ait un bon caractère pour se laisser mener ainsi. Elle aurait peut-être aimé beaucoup sa petite fille. A-t-elle été longtemps chagrine de la croire morte ?

* Voir la livraison de septembre, pp. 225-232.

— Oui... assez longtemps..., répondit madame Amaury; elle voulait la voir, elle priait, elle criait; j'ai eu de la peine à lui résister.

— Eh bien! je le répète, ça me semble dur, reprit la femme de l'ancien gendarme en s'animant, et je crois que vous n'aviez pas le droit de lui ôter son enfant.

— Elle m'a bien ôté le mien! s'écria madame Amaury en tournant vers la sage-femme un regard flamboyant. Avant qu'il la connût, il n'y avait jamais eu de fils plus soumis, plus tendre, plus reconnaissant que Gratien. Il faisait tout mon bonheur. Pendant son tour de France il m'écrivait deux fois plus souvent que ce n'est la coutume des jeunes gens, et quand il était ici, il ne me quittait presque pas. J'en étais fière devant toutes les autres mères. En le regardant, elle l'a changé. Il n'a demandé mon consentement à son mariage que pour la forme; il a eu peine à rester deux jours avec moi quoiqu'il ne m'eût pas vue depuis un an. Lorsqu'elle est arrivée ici la poche vide et parée comme une châsse de saint, elle m'a déplu au premier regard, et je voyais qu'il l'admirait, lui, comme une des étoiles du ciel, qu'il l'adorait comme le bon Dieu, pendant qu'il ne s'inquiétait pas plus de moi que d'une bûche que l'on met au feu. Il n'avait des yeux que pour sa femme. Ah! ai-je passé des jours et des nuits à prier et à maudire celle qui m'avait volé le cœur de mon Gratien! Qu'elle pleure à son tour, c'est justice; ce n'est pas moi qui aurai pitié d'elle.

— Eh bien! eh bien! tout ça vous regarde, ma chère dame, répondit la sage-femme, battant prudemment en retraite devant cette explosion de haine jalouse. Je ne puis rien faire pour l'enfant, moi, que de lui procurer une bonne nourrice. C'est ce que sa mère me demanderait elle-même; ainsi je n'ai pas à m'occuper d'autre chose. Quand voulez-vous que je vienne le chercher pour le porter chez ma nièce?

— Je le porterai moi-même, répondit madame Amaury d'un air rogue; je veux m'assurer que tout est bien comme vous le dites. Non pas que je me défie de vous, madame Godillon, mais... enfin...

Ça me coûte, voyez-vous, de me séparer de cette innocente. Mon Gratien ne m'a jamais quittée et sa fille ne me quitterait pas non plus si je pouvais faire autrement. Mais il le faut..., il le faut. On finirait par se douter de quelque chose. Et puis je tiens à ce qu'elle soit baptisée régulièrement. Je ne veux pas, moi, lésiner sur les cérémonies. On a beau n'être pas si dévote que d'autres, ne pas user les pavés de l'église avec ses genoux et ne pas courir après les prêtres, on n'en a pas moins de la religion, et puisque vous m'assurez que le baptême pourra se faire là-bas!...

— Assurément, assurément, répondit la garde avec empressement. Ma nièce, voyez-vous, est une personne honnête et vertueuse; elle a de la religion et elle s'empresse toujours de se mettre en règle avec l'Église.

— C'est cela, reprit madame Amaury, ici il n'y aurait pas eu moyen. On a cru tout ce que j'ai dit sur la déclaration à la mairie et on n'a pas été voir si j'avais fait inscrire l'enfant vivant ou mort. Pour l'enterrement encore j'ai pu dire qu'il avait eu lieu sans qu'on s'en aperçût; on fait si peu de bruit et de cérémonie pour un nouveau-né! mais quant au baptême, ce serait différent, et puis voilà ma belle-fille qui commence à courir dans la maison. Il faut prendre un parti; venez me chercher demain matin, nous irons ensemble chez votre nièce.

— Et maintenant, songez à vous taire, madame Godillon, continua madame Amaury en remettant dans son berceau la petite fille endormie. Je paye assez cher pour cela. Un mot de trop ferait perdre à votre nièce et à vous une bonne vache à lait; mais vous avez la langue si longue! Attendez, je vais vous reconduire jusqu'en bas. Ma bru pourrait se trouver sur l'escalier, et je ne me soucie pas que vous causiez avec elle. Passez devant, passez devant; nous ne sommes pas des duchesses pour faire des cérémonies. »

Elle sortit avec sa compagne. Louise se glissa hors de sa cachette, déposa à la hâte un baiser sur le front de l'enfant, puis ouvrit la porte avec précaution, en ayant soin cette fois de la refermer, et regagna sa chambre aussi vite que ses jambes tremblantes et son cœur agité purent le lui permettre.

A peine fut-elle rentrée, qu'elle se laissa tomber sur une chaise, en proie à une émotion profonde. Le vague espoir dont elle vivait depuis quelques jours s'était réalisé; sa fille existait, elle venait de la serrer dans ses bras, de sentir cette dilatation de cœur, ce développement complet des facultés aimantes que produit chez la jeune mère la première caresse à l'être qui lui doit le jour; son âme s'épanouissait de bonheur et de reconnaissance, et jamais plus ferventes actions de grâce ne s'élevèrent de ce misérable monde vers son Créateur, que celles qui s'échappèrent en accents entrecoupés de la bouche de Louise... Mais quand elle en vint à penser à ce qu'elle avait vu et entendu chez sa belle-mère, elle se sentit défaillir.

Madame Amaury inspirait à sa belle-fille une terreur profonde. Le ton de sa voix, ses gestes menaçants, l'expression de haine empreinte sur sa physionomie farouche pendant la conversation précédente, avaient encore augmenté cette impression. Il eût été impossible à Louise de résister à sa belle-mère, de braver cette dure et terrible femme. L'idée ne lui en vint même pas, elle ne songea qu'à dérober son enfant, à enlever ce cher trésor qu'on lui avait ravi, et à l'emporter si loin qu'on ne pût jamais le lui reprendre. Mais où fuir? Elle n'avait pas dans le monde entier un abri et un refuge. Fallait-il, suivant les conseils qu'on lui avait donnés, aller réclamer la protection de son mari? Oserait-elle suivre ainsi celui qui l'avait abandonnée, qui ne songeait qu'à s'éloigner encore davantage en mettant la mer immense entre eux? Sa craintive timidité, peut-être aussi le souvenir des injustices souffertes, la faisaient hésiter à prendre ce parti; mais il y avait au fond de son cœur un sentiment que rien n'avait pu en arracher, que les paroles de la voisine avaient doucement flatté, et que le premier baiser donné à son enfant, à *leur* enfant, avait fait renaître dans toute sa vivacité. La pauvre Louise aimait Gratien, et il lui semblait que si elle pouvait marcher vers lui avec sa fille dans les bras, ce doux fardeau relèverait son courage, et, ranimant dans le cœur de son époux la tendresse étouffée par une folle jalousie, l'empêcherait de repousser celle qui venait se réfugier près de lui.

Les mains croisées sur les genoux, la tête baissée, le cœur palpitant, elle resta quelques instants immobile, pendant que ces pensées se pressaient dans son esprit; puis, ne résistant plus au flot d'amour et d'espoir qui l'entraînait, elle se leva avec un rayon de joie dans les yeux et se rendit chez la lingère afin de se procurer des renseignements plus certains sur les projets de son mari, l'époque probable de son départ pour l'Amérique et la manière de le rejoindre. Madame Leblanc, toute ravie d'être élevée au rang de confidente et de conseillère, s'empressa d'aller chercher son frère, qui répondit de son mieux aux questions de Louise. Gratien avait travaillé à Paris dans le même atelier que Henri Gervais. Comme d'habitude, il gagnait beaucoup d'argent lorsqu'il le voulait; mais il mettait parfois une telle négligence, une si complète insouciance à son ouvrage, qu'il s'attirait des reproches et changeait souvent de patron. La même inégalité se montrait dans son caractère et ses manières. Il n'avait plus l'entrain constant, la bonne humeur imperturbable que ses camarades lui avaient connus autrefois. Triste, mécontent, querelleur, susceptible, il était peu recherché et fuyait habituellement toute société. Puis, sans aucune raison apparente, il se joignait tout à coup à quelque joyeuse partie et se montrait le plus gai, le plus bruyant, parfois même le plus *bambocheur* de la bande; mais si, le lendemain, lorsqu'il était retombé dans ses humeurs noires, on faisait par malheur allusion aux folies de la veille, on était fort mal reçu, et il s'ensuivait une querelle. Henri Gervais, connaissant mieux qu'un autre la position de Gratien, était plus tolérant pour ses bizarreries, de sorte que celui-ci avait fini par le prendre en amitié et lui laisser voir la profonde tristesse qu'il cachait sous sa brusquerie et sa maussaderie habituelles. Lorsqu'il voyait Henri recevoir des nouvelles de Nantes, ses yeux brillaient d'un désir inquiet, mais il ne faisait aucune question. Deux mois environ avant le départ de Gervais, celui-ci, dont il avait fini par aller partager le logement, le vit, pour la première fois, écrire et porter une lettre à la poste; il parut alors plus calme pendant quelque temps, puis une agitation croissante s'empara de lui. Il ne tenait plus à son atelier, il errait

dans Paris comme une âme en peine, revenait précipitamment chez lui, puis sortait de nouveau d'un air hagard. Son ami le surprit une fois remplissant à la hâte sa valise et sa malle; mais Gratien changea tout à coup d'avis, jeta ses effets pêle-mêle dans son armoire, et partit en courant. Enfin, la lettre qu'il attendait arriva. Elle produisit sur lui un effet terrible. Il passa deux jours sans travailler, et son compagnon le trouva le soir la tête cachée sous ses couvertures et pleurant à chaudes larmes. Sans s'expliquer sur le sujet de sa douleur, il commença peu après à parler de son départ pour l'Amérique sur un paquebot qui devait quitter Bordeaux dans quelques semaines. Au moment où Henri s'était séparé de lui, il semblait complétement décidé, et lui avait fait ses adieux d'un air triste mais résolu. Le jeune ouvrier avait en effet appris par des camarades plus récemment arrivés, que Gratien s'était mis en route pour Bordeaux.

Henri Gervais, tout en donnant ces détails à Louise, semblait fort touché de sa beauté, de sa jeunesse et de son chagrin. Il adoucit autant que possible ce que son récit avait de plus pénible pour elle, et quand il eut fini, il emmena sa sœur dans un coin éloigné de la chambre afin de laisser la malheureuse jeune femme se livrer sans contrainte à son émotion.

Louise, le visage caché dans ses mains, essayait en vain de dominer sa faiblesse, elle ne pouvait y réussir, et ses yeux étaient encore pleins de larmes lorsqu'elle releva la tête, remercia avec douceur le jeune homme de l'intérêt qu'il lui témoignait, et lui fit quelques autres questions auxquelles il répondit de son mieux. Elle apprit ainsi que le paquebot en partance à Bordeaux s'appelait les *Trois-Frères,* qu'il devait quitter le port, disait-on, dans les derniers jours de mai (on était alors au commencement d'avril); enfin, que Gratien, dans sa hâte impatiente, avait voulu s'établir d'avance à Bordeaux pour y prendre les arrangements nécessaires. Henri ne put donner à Louise l'adresse de Gratien, mais il lui dit où demeurait la *mère* des menuisiers, et en s'adressant à elle, on était sûr de pouvoir retrouver facilement le nouvel arrivé.

Munie de ces précieux renseignements, Louise prit congé de ses

compatissants voisins en leur serrant la main et les remerciant encore, et descendit pour faire ses préparatifs de départ. Ils ne furent ni longs ni compliqués. Elle ne possédait en tout que vingt francs. L'argent que Gratien lui avait laissé avait passé peu à peu en menues dépenses. Il lui était donc impossible de faire la longue route qu'elle entreprenait autrement qu'à pied. Mais ce n'était pas là ce qui la préoccupait. A dire vrai, elle se rendait mal compte des difficultés du voyage et pas du tout de la distance. Puis son esprit, tout absorbé dans l'idée de reprendre possession de sa fille, de s'enfuir avec elle, ne parvenait pas à se fixer sur d'autres pensées. Une fois ses pas tournés vers Bordeaux, elle ne pouvait croire que quelque obstacle existât pour elle. Elle n'eut pendant toute cette journée, au milieu de ces réflexions solitaires, l'ombre d'une inquiétude, elle ne se demanda pas s'il vaudrait mieux pour la petite Marie rester confiée à des mains étrangères dans toutes les conditions nécessaires à son bien-être et à sa santé, que de subir les épreuves d'une route pénible. Le grand et naïf égoïsme maternel qui donne aux mères une foi entière dans le pouvoir de leur amour pour préserver leur enfant de tout danger, et leur faire exposer sans hésitation la frêle créature à toutes les misères qu'elles supportent elles-mêmes plutôt que de s'en séparer, fermait son âme à la crainte et au doute. Elle prit la bourse qui contenait toute sa fortune, y ajouta les modestes bijoux qu'elle possédait, plaça dans un sac un petit paquet, se couvrit d'un ample manteau, puis s'assit dans un coin de la chambre en attendant la nuit à venir.

Les heures coulaient lentement au gré de son impatience.

Elle vit peu à peu décroître la sombre clarté qui pénétrait par la haute fenêtre. Un rayon du soleil couchant, qui éclairait en face d'elle le mur de la cour, glissa en remontant jusqu'au sommet de la muraille, sur des pierres irrégulières, l'enduit grisâtre, les brins d'herbe et la mousse jaunie, puis disparut tout à fait. Les lampes s'allumèrent aux fenêtre des mansardes pour éclairer le travail persévérant qui vole des heures au sommeil. On n'entendit plus que de loin en loin le roulement des voitures et, au milieu du silence de

plus en plus profond, la jeune mère put écouter les battements rapides de son cœur.

Dans ce moment, madame Amaury fit retentir l'escalier de son pas pesant, et vint heurter à la porte.

« Qui est là ? demanda Louise en tressaillant et d'une voix émue.

— Pourquoi êtes-vous enfermée ? dit madame Amaury d'un ton grondeur.

— Je suis couchée, répondit Louise troublée.

— Ah ! c'est de bonne heure ! Enfin reposez-vous aujourd'hui encore, car demain il faudra commencer à travailler, je vous en préviens, la belle paresseuse. A propos, je dois sortir de grand matin et je rentrerai tard, vous tâcherez de faire votre déjeuner et d'apprêter le dîner vous-même, n'y manquez pas. »

Madame Amaury s'éloigna en continuant à grommeler. Louise l'entendit rentrer chez elle. La nuit vint tout à fait, les lumières solitaires s'éteignirent l'une après l'autre, les habitants de la maison, ceux de la ville entière s'engourdirent sous les puissantes étreintes du premier sommeil, et Louise se leva en tremblant pour commencer son périlleux voyage.

JULES D'HERBAUGES.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LA PAROISSE DE SÉVÉRAC AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES, d'après les registres des anciens recteurs, par M. Hippolyte Le Gouvello. — In-12, 70 pp. Redon, imp. Chauvin.

Nous ne saurions trop louer notre ami M. Le Gouvello du sentiment pieux qui lui a fait dépouiller les archives de la modeste paroisse qu'il habite et à laquelle se rattachent pour lui des souvenirs de famille de près de trois cents ans. Est-ce à dire qu'il ait en vue les siens plus que les autres, comme il arrive trop souvent de nos jours? nullement; les noms des siens ne se présentent sous sa plume, comme les autres, — car aucun nom des notables de Sévérac n'est oublié, — que lorsqu'il les rencontre sur les registres des anciens recteurs et avec l'éloge ou le blâme qui s'y trouve. Le seigneur du lieu a sa place, sans doute; mais le procureur, le *fabriqueur*, le notaire, ont aussi la leur; les vicaires figurent tous à côté de leurs curés, et les vieilles familles de paysans y sont inscrites comme dans un *livre d'or*.

Nous ne pouvons que répéter à ce sujet ce que nous disions, l'année dernière, en parlant de la *petite ville de Ligueil* [1]; ces histoires locales offrent plus qu'un intérêt de localité. Pour les uns c'est l'histoire du clocher, c'est-à-dire de ce qui représente le mieux la patrie; pour tous c'est un des anneaux de la grande chaîne qui relie toutes les parties de la patrie entre elles; dans la moindre de ces histoires il y a à étudier et à apprendre. Nous n'en voudrions pour preuves que quelques-unes des notes jetées çà et là sur les registres paroissiaux par deux zélés recteurs, qui traçaient ainsi, sans s'en douter, les annales de Sévérac.

La première note est ainsi conçue : — « Le septième mars 1689,

[1] *Revue de Bretagne*, t. XL, p. 227.

maistre Antoine Picot, *clerc tonsuré*, prend possession de la rectorie, qu'il avait eue par *résignation* de *messire* Jacques Billy, etc.» — Un clerc tonsuré prendre possession d'une cure ! Voilà assurément ce qui ne se voit plus. La chose cependant n'était pas très-rare autrefois et elle se voyait ailleurs qu'à Sévérac. Remarquez aussi cette transmission d'une cure par résignation, vieille méthode qui tendait à rendre les bénéfices héréditaires et qui, dès lors, est peu à regretter. Une fois intronisé recteur, maître Antoine Picot part pour Nantes afin d'y recevoir les saints ordres et de *maître* il devient *messire*.

Ce titre de messire peut surprendre, car c'est celui qu'on trouve en tête du nom de Bossuet, sur les premières éditions de ses œuvres: *messire Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux*. Lorsqu'on parlait de lui, on disait même simplement *Monsieur de Meaux;* mais lorsqu'on lui adressait la parole, on disait dès lors *Monseigneur*. Dans la première moitié du XVIIe siècle, il n'en était pas encore ainsi, et Balzac nous apprend qu'il disait *monsieur*, même au cardinal de Richelieu. « Monsieur de Racan, ajoute-t-il, fut le premier qui me mist du scrupule dans l'esprit et qui me remonstra que la dignité d'evesque ne devoit pas estre moins respectée par un vrai chrestien que celle de duc et pair par un naturel françois. Sa remontrance me sembla fondée en raison, et nous résolûmes, luy et moy, de donner à l'advenir du *monseigneur* à tous les évesques, sans excepter l'évesque de Bethléem, quoy qu'il logeât dans un trou [1]. » En définitive, le titre de messire donné aux curés, même à l'époque où il était donné aux évêques, est une haute preuve du respect dont était entouré le ministère paroissial.

L'une des premières réformes du nouveau pasteur fut d'abolir la coutume de donner du vin après la communion, « sur ce que, dit-il, quelques vieillards croyaient que ce fût le précieux sang. » Cette coutume était abolie à Nantes depuis 1633, c'est-à-dire depuis soixante-six ans. L'usage était; dit Ogée, « de présenter une coupe de vin et un morceau de pain à ceux qui communiaient dans la quinzaine de Pâques. »

[1] *Discours* à la suite du *Socrate chrestien*.

Une autre réforme qui suscita au curé mille tribulations fut la défense d'enterrer dans l'église. Sur ce point messire Antoine Picot se montra véritablement novateur, car il faut descendre jusqu'au règne de Louis XVI pour voir cette défense se généraliser. Mais l'église de Sévérac était basse, étroite, mal pavée ou pas pavée, et l'on comprend que la salubrité publique était intéressée dans la question. La piété filiale parla néanmoins plus haut à Sévérac que la médecine, et l'on n'admit pas qu'on pût interdire le lieu saint après leur mort à ceux qui y avaient prié pendant leur vie. Il y eut donc révolte; le recteur faillit être jeté à bas de la chaire. Un jour même qu'il procédait à un enterrement, on lui arracha son surplis. — « O Dieu! écrivait alors le pauvre curé sur ses registres, quelle misère! » Et, jouant tristement sur le mot de Sévérac : « *Gens severa*, ajoutait il, peuple bien mutin; qui y trouve un ami, qu'il le garde, mais qu'il se bute bien. »

L'opposition fut telle que plusieurs inhumations furent faites secrètement dans l'église. « En sa peau mourra le renard, écrivait le curé. On dit que, le 21 avril 1698, X et Z enterrèrent un enfant dans la chapelle de Saint-Félix, sans m'en avertir et sans aucune cérémonie religieuse. » Trois fois se trouvent des notes semblables. D'aussi graves excès ne peuvent s'expliquer que par la connivence du sacristain, qui, à cette époque, était un personnage élu, et, pour le moins, autant aux ordres de ses électeurs qu'aux ordres du curé.

Les détails que donne le recteur de Sévérac sur le grand hiver de 1709 sont les plus précis et les plus intéressants que nous connaissions. Le célèbre abbé Le Dieu s'étend longuement, lui aussi, dans son *Journal*, sur les souffrances de cette année; il est plus long mais moins complet. Que nous importent, par exemple, les rhumes des enfants de chœur et de *messieurs* du chapitre, dont l'abbé nous entretient gravement? Que nous importent les embarras de sa voix et de sa gorge? Le curé de Sévérac garde ses rhumes pour lui, mais n'oublie rien de ce qui concerne la marche du fléau et touche à sa paroisse.

« 1709, nous dit-il, est *la plus terrible année* qu'on ait vue *depuis que le monde existe*. Au lieu d'un hyver on en eut trois : l'un qui

commença à la mi-décembre 1708 et fut assez grand pour les biens de la terre ; le second commença le 7e janvier et dura jusqu'au 27 du même mois, froid si terrible avec la neige qu'on ne pouvait aller ni venir. Les oiseaux faisaient pitié, les grolles s'entre-mangeaient. Enfin, le 22e de février survint un troisième hyver qui dura neuf jours. C'était un froid sans pareil, un vent brûlant, les froments moururent, les seigles de même.

» L'été ne fut guère meilleur; les pluies gâtèrent tout, les foins furent perdus ; 3,000 bestiaux périrent. Le peu de blé qu'on avait pu sauver était encore sur l'aire à la fin d'octobre ; j'en avais même *le jour des défunts*, dit le curé. Battu et ramassé dans de telles conditions, il se gâta dans les greniers et les coffres.

» *Les plus riches allèrent à l'aumône*, poursuit le bon recteur. A part six ou sept maisons qui ne pâtirent pas, toutes les autres souffrirent cruellement de la faim. Trois ou quatre personnes en moururent.

» Les pauvres, c'est toujours le curé qui parle, se disposent à manger du pain de racines de popites, qu'on dit être bonnes pour faire du pain, du moins à empêcher de mourir. Ces popites sont des herbes qui croissent dans les landes, la feuille quasi comme de la porée, la tige comme l'asperge, etc. » Empêchèrent-elles réellement de mourir? Tout ce que nous savons, c'est qu'au même moment, Massillon s'écriait devant Louis XIV et sa cour : — « Et certes, dites-moi, tandis que les villes et les campagnes sont frappées de calamités, que des hommes, créés à l'image de Dieu et rachetés de tout son sang, broutent l'herbe comme des animaux et, dans leur nécessité extrême, vont chercher à travers les champs une nourriture qui n'est pas faite pour l'homme et qui devient pour eux une nourriture de mort, auriez-vous la force d'y être les seuls heureux [1] ? »

Ce n'est pas sans intérêt que nous trouvons dans les papiers du curé de Sévérac le prix des principales denrées à cette funeste époque. Le froment se vendait 30 livres la pochée [2] ; le seigle 24 ; le mil 20 ; le blé noir 18. En tenant compte de la différence de

[1] Sermon sur l'*Aumône*, pour le IVe dimanche de carême.

[2] Probablement un septier.

valeur de l'argent, ces prix reviennent pour nous à 65 francs le froment, 52 le seigle, 40 le mil et 38 le blé noir ; chiffres assurément très-élevés et que rendait alors presque inabordables, comme le curé en fait la remarque, la rareté *des espèces*, causée par de longues guerres.

Le vin n'était pas meilleur marché, car les vignes *moururent quasi toutes*. Le pot de vin blanc de Nantes se payait 20 sols, le vin de Grave 40, ce qui ferait aujourd'hui 43 sols pour le premier et 86 pour le second [1]. On croit se tromper en lisant *vin de Grave;* mais enfin, puisque le curé le dit, on ne peut douter que ce vin de Bordeaux n'eût cours à Sévérac; y est-il fort répandu aujourd'hui?

Je remarque, d'un autre côté, que la population croissait là comme par toute la France, ce qui n'indique pas précisément qu'à part les temps de fléaux, elle fût bien malheureuse. Aujourd'hui elle croît encore en Bretagne ; mais en Anjou, en Normandie, dans la plus grande partie de la France, elle ne croît plus ou même elle décroît comme aux jours de la décadence de Rome.

Les notes du successeur de l'abbé Picot, messire Jean-Baptiste Halgan, un nom dignement porté alors et depuis, touchent à d'autres points qui ont bien aussi leur intérêt historique. Le curé Halgan prit à tâche de donner au lieu saint et aux cérémonies saintes une dignité, ou tout au moins une convenance, qui leur faisait complétement défaut. Les ornements étaient déchirés, le grand calice était brisé, les livres de chants étaient *biffés*. « Ni chasuble, s'écrie-t-il, ni aube, ni *sourpely !* » Il répare ce qui est en mauvais état, il achète ce qui manque, il fait paver l'église de *bons pallets*, refait à neuf le chœur et le plafond du sanctuaire, donne à la paroisse une *châsse propre*, un drap mortuaire, des chandeliers pour entourer le cercueil, rend ainsi leur dignité aux morts, dont les cadavres étaient jusque-là déposés simplement dans l'église sur un banc tout semblable à un *banc de boucher ;* et tout cela, il le fait de son argent, dit-il, *ære suo ;* personne ne l'aidant, *nemine juvante*. Aussi termine-t-il chacune de ses notes par le mot *orate pro me*, « priez pour

[1] Le pot contenait deux pintes.

moi ». Une seule fois il ajoute *et pro benefactoribus*, « et pour les bienfaiteurs », car cette seule fois, on lui était venu en aide.

Ce dénûment des églises et ce peu d'empressement à y porter remède n'étaient pas particuliers à Sévérac. Les procès-verbaux des visites pastorales témoignent qu'il en était ainsi plus ou moins partout. L'argent était plus rare qu'aujourd'hui, le luxe était moindre, et peu difficile pour soi, on l'était peu pour le bon Dieu. Ajoutons que l'évêque ne parcourait son diocèse qu'à de longs intervalles: il s'écoulait quelquefois trente ans entre deux visites, et les compétitions locales s'éternisaient, la foi, très-générale cependant, perdait de son zèle.

Les choses ont bien changé depuis et il faut dire qu'elles avaient commencé à changer dès avant la Révolution. Les évêques Turpin de Crissé de Sanzai, Mauclerc de la Musanchère et Frétat de Sarra donnèrent l'exemple et l'impulsion. Les routes d'ailleurs devenaient plus facilement praticables, de grandes artères relièrent les différentes parties du pays entre elles et, lorsque sonna l'heure de 1789, ce qu'elle nous apporta de plus clair ce fut la persécution. Mais cette persécution même n'a pas été stérile. Elle détruisit beaucoup, la foi a rebâti plus encore. Sévérac en est une preuve entre mille autres. Là, grâce au zèle d'un pieux successeur des Picot et des Halgan, M. l'abbé Jean-Baptiste Bourdeau, qui aujourd'hui compte trente-cinq années de rectorat, et grâce aussi désormais au zèle des habitants de la paroisse, tout a été renouvelé avec grandeur et avec luxe. Église ogivale, svelte clocher, voûtes de pierre, autel monumental, stalles superbes, confessionnaux et chaire en vieux chêne artistement travaillé, brillants ornements aux jours de fêtes, cloches sonores, musique de l'orgue, voilà ce qu'on trouve aujourd'hui à Sévérac; voilà à quoi a abouti la persécution et à quoi elle aboutira toujours.

Que dirait aujourd'hui messire Halgan? il répéterait tristement sans doute son *nemine juvante*, mais il jouirait de ces œuvres qu'il n'a pu accomplir, il jouirait surtout de voir que ce n'est pas seulement de la truelle qu'on a travaillé et que les institutions pieuses se sont développées, multipliées comme le bon grain

dans un sol fertile. Sévérac est une des premières paroisses où ait été établie une confrérie ou société du Sacré-Cœur de Jésus (an 1692). Parmi ses châtelaines, les registres citent une *admirable* femme, — c'est l'expression du curé Picot, — Thérèse de Tournemine, comtesse de Talhouët, qui parlait de piété en de tels termes qu'elle *enlevait;* parmi ses autres habitants, ils citent *une des grandes âmes que son siècle ait eues*, pour parler toujours comme l'abbé Picot, Françoise Godin, l'amie de Thérèse de Tournemine, et qui fit vœu de virginité entre ses mains; parmi ses administrateurs, Sévérac compte un martyr, Joseph Besnié, maire de Sévérac en 1791, qui monta sur l'échafaud pour avoir mentionné les baptêmes dans ses actes de l'état civil. Il y monta en chantant des cantiques. Aussi est-ce avec un sentiment bien vrai que M. Le Gouvello, après avoir énuméré toutes les œuvres de ce temps-ci : tiers-ordre de Saint-François, Enfants de Marie, Propagation de la Foi, Sainte-Enfance, Sainte-Ligue, Cercles ouvriers, Confrérie du Rosaire, école de Frères, école de Sœurs, qui toutes fleurissent à Sévérac, termine par ces paroles simples et émues :

« Ne nous glorifions point de tout cela, nos pères ont travaillé pour nous ; cette belle église a germé de leurs cendres, pour ainsi dire, et nous devons, en grande partie, nos bonnes œuvres à leurs vertus. Ils nous ont fait ce que nous sommes ; grâces leur soient rendues, gloire à Dieu, auteur de tout bien !

» Gardons la mémoire de nos pères et continuons de suivre leurs traces. La voie de perdition est largement ouverte près de nous; prenons bien garde d'y entrer. Les trompettes de la révolte contre Dieu et la société sonnent partout dans le monde ; fermons bien nos oreilles. N'écoutons ici-bas que les cloches de la prière et la voix de notre pasteur. Vivons tranquillement sous sa houlette comme ont vécu nos bienheureux ancêtres ; c'est un sceptre fort doux, même dans ses rudesses, et, malgré sa simplicité, il a sa gloire. Il a été taillé dans le bâton pastoral de saint Pierre, et la houlette de saint Pierre est faite de la croix de Jésus. »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

ŒUVRES DE BERRYER. — PLAIDOYERS, tome troisième (1857-1861). — Paris, librairie académique, Didier et Cie, Paris. 1877.

La *Revue* a rendu compte de la première série des œuvres de Berryer, de ses *Discours parlementaires* [1]. Dans un second article, sur *Berryer avocat,* nous avons parlé des deux premiers volumes des *Plaidoyers* [2]. Le troisième volume, publié depuis, renferme six plaidoiries prononcées dans les affaires suivantes :

Affaire de M. le comte de Chambord (1857).
— de Jeufosse (1857).
— de la marquise de Guerry contre la communauté de Picpus (1858).
— de M. le comte de Montalembert (1858).
— de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans (1860).
— Bonaparte-Patterson (1861).

C'est, je crois, feu Timon qui a dit que l'impression tuait les orateurs, et que, s'il était à la place de Berryer, il poursuivrait par toutes voies, même en police correctionnelle, tout éditeur qui publierait ses discours, encore bien que, pour se défendre, ce dernier produirait la signature du grand orateur au pied du bon à imprimer, car il n'aurait pu l'extorquer évidemment que par trahison, par surprise. — N'en déplaise à Timon, dont personne ne lit plus les écritures, on lit avec un vif intérêt et avec une admiration profonde les discours de Berryer. La vérité est que Berryer, — et Timon lui-même l'a reconnu dans son *Livre des Orateurs*, — ne devait pas seulement sa prééminence au hasard de ses qualités extérieures, à sa belle et expressive figure, à son regard doux et puissant, à son geste simple et noble, au son de sa voix incomparable ; il était maître aussi dans l'art oratoire. « Ce qui rend Berryer supérieur à » nos autres orateurs, a dit Timon, c'est que dès le seuil de son » discours il voit, comme d'un point élevé, le but où il tend. Il » n'attaque pas brusquement son adversaire ; il commence par » tracer autour de lui plusieurs lignes de circonvallation ; il le » trompe par des marches savantes ; il s'en rapproche peu à peu,

[1] Voir la *Revue*, n° de janvier 1874.
[2] Voir la *Revue*, n° de mai 1876.

» il le débusque de poste en poste, il le suit, il l'enveloppe, il le » presse, il l'étreint dans les nœuds redoublés de son argumenta- » tion. Cette méthode est celle des larges esprits. » Mais je ne veux pas revenir ici sur les qualités qui ont fait de Berryer le plus grand orateur de la tribune et du barreau français. Je tenais seulement à rappeler qu'à la lecture l'intérêt et l'émotien sont encore considérables, et que, si la forme était toujours chez lui complétement improvisée, il n'en avait pas moins un style à lui, simple, sans prétention à l'élégance ni à l'effet, mais large, ample, qui n'était jamais au dessus de sa pensée, et jamais non plus au dessous, supérieur cent fois, ai-je besoin de le dire ? aux phrases de ce faux orateur et de ce pseudo-écrivain qui, en son vivant, avait nom Jules Favre.

Le choix des *Plaidoyers* contenus dans ce troisième volume a été heureusement fait. On n'a pas oublié, après vingt ans et deux ou trois révolutions, le retentissement du plaidoyer de Berryer pour Mme de Jeufosse devant la cour d'assises de l'Eure. Les deux plaidoyers pour le comte de Montalembert et pour Mgr Dupanloup étaient au contraire inconnus en France et n'avaient pu paraître, en 1858, qu'en Belgique. On savait seulement, par les échos de la salle de police correctionnelle de Paris, que, dans ces deux affaires, Berryer avait été à la hauteur du talent et du caractère de ses deux illustres clients. Ces plaidoyers resteront comme une page significative et piquante de l'histoire intérieure du second empire. C'est aussi une page d'histoire que le *Mémoire* dans l'affaire de de M. Jérôme-Napoléon Bonaparte et de Mme Elisabeth Patterson. Ce mémoire de cent pages en apprend plus long sur Napoléon Ier, sur son caractère et sur sa politique, que le plus gros des volumes de ce panégyrique en vingt tomes que M. Thiers — ce bonapartiste émérite, — a intitulé : *Histoire du Consulat et de l'Empire.* Dans la plaidoirie pour la communauté de Picpus, contre la marquise de Guerry, on trouve, à côté de détails pleins d'intérêt sur les origines et l'histoire de cette pieuse communauté, des considérations sur les rapports de l'ordre religieux et de l'ordre politique, telles que Berryer les savait faire, si hautes qu'elles éclairent les questions

les plus délicates et les plus difficiles, et si simples en même temps que l'on est toujours tenté de se dire : Mon Dieu, j'aurais bien trouvé cela ! Oui, Berryer, et j'y reviens parce que c'est là vraiment son trait distinctif, Berryer est simple, comme Lafontaine et comme Bossuet, comme tous les vrais hommes de génie. Mais de tous les discours que renferme ce volume, le plus beau à mon sens est celui que Berryer prononça, le 30 mai 1857, devant la cour d'appel de Dijon, dans l'affaire de M. le comte de Chambord contre l'Administration des Domaines. C'est plaisir de voir avec quelle lucidité merveilleuse, avec quel éclat souverain sont traitées ces questions d'apanages, d'échanges et de contre-échanges. A parler vrai, ces questions de vieux droit qui, avec tout autre guide, seraient des landes arides et sauvages, prennent, avec Berryer, une tout autre physionomie ; ce n'est pas, à Dieu ne plaise, qu'il cherche à voiler par des phrases académiques la sécheresse du sujet, mais c'est qu'avec lui le lecteur ne songe pas à regarder à ses pieds et qu'il aperçoit toujours à l'horizon ces grands et sublimes sommets : le Droit, la Justice, l'Honneur, qui, dans les discours du grand orateur, se voient de partout, comme ce clocher dont parle Walter-Scott dans l'un de ses chefs-d'œuvre et que l'on ne perdait jamais de vue. Ce n'est pas là pourtant ce qui me frappe le plus dans cet admirable plaidoyer de Berryer. Berryer plaide pour le comte de Chambord, pour le Roi, pour son roi proscrit, dépouillé. A quels grands mouvements ne devons-nous pas nous attendre ! Quelles phrases éloquentes ne va-t-il pas faire retentir, plaintives et superbes ! Eh bien ! non, point de mouvements, point de phrases ! Toujours cette simplicité dont je parlais tout à l'heure, cette simplicité qui égale ici les plus hautes inspirations de Bossuet. Le mot de Pascal ne reçut jamais une plus magnifique application, ce mot qui semble avoir été écrit, il y a deux siècles, pour servir d'épigraphe aux *Discours parlementaires* et aux *Plaidoyers* de Berryer : *La vraie éloquence se moque de l'éloquence* [1].

EDMOND BIRÉ.

[1] *Pensées*, 1re partie, article X, XXIV.

FOUILLES FAITES A CARNAC (MORBIHAN). *Les Bossenno et le mont Saint-Michel*, par James Miln. — Paris, Didier et Cie, 1877, in-4o, avec de nombreuses planches et chromolithographies.

Depuis la magnifique monographie des *Puits funéraires gallo-romains*, publiée par M. l'abbé Baudry, nous n'avons pas rencontré de plus bel ouvrage archéologique sur nos contrées que ces *Fouilles de Carnac*. Edité par Didier, imprimé par Claye sur un papier splendide, orné d'une foule de bois, de plans, de vignettes, de vues pittoresques et de chromolithographies irréprochables, le livre de M. Miln défie toute concurrence et nous devons le remercier sincèrement de n'avoir pas hésité, lui, Écossais, à publier en langue française, et en France, le résultat de ses découvertes sur le sol armoricain. Depuis près de quinze ans, M. James Miln faisait en Écosse des excursions multipliées pour étudier les monuments dits celtiques et les anciennes croix sculptées, lorsqu'en 1873 le désir de comparer ces monuments avec ceux qui existent en Bretagne le décida à entreprendre en nos parages un voyage archéologique dont Carnac était le but principal. A Carnac, il rencontra M. Henri du Cleuziou, qui lui signala un certain nombre de buttes situées dans un groupe de champs appelés les Bossenno, sous lesquelles il soupçonnait les ruines d'une cité gauloise. M. Miln voulut en avoir la certitude et fouilla l'une des moins élevées, sous laquelle il découvrit les ruines d'une petite maison romaine. Cela l'encouragea à continuer ses recherches; il fouilla toutes les autres en 1875 et en 1876 et mit à jour les débris d'une bourgade tout entière défendue par une enceinte fortifiée ; mais non pas d'une pauvre bourgade analogue à nos simples villages aux maisons couvertes de chaume : c'était une série de maisons élégantes aux riches fresques et aux traces d'ameublements luxueux. Un chef romain entouré de ses courtisans avait sans doute résidé dans cette région, dont on ne connaissait guère jusqu'ici que les gigantesques monuments mégalithiques.

Les buttes des Bossenno sont situées à un kilomètre à l'est de Carnac, un peu au delà du mont Saint-Michel, et sont distribuées sur un périmètre presque rectangulaire, signalé par quelques ouvrages

d'archéologie sous le nom de *Camp de César*, sans doute à cause des débris de tuiles romaines éparses en assez grand nombre sur leur surface. M. Miln a fouillé huit de ces buttes, sous lesquelles il a reconnu d'une manière indubitable les restes d'une riche villa ruinée par le pillage et par l'incendie, sans doute à l'époque des guerres de l'indépendance, au Ve siècle. Près d'elle se trouvait un établissement de bains dont les plafonds étaient particulièrement remarquables : ils étaient couverts de dessins géométriques, rouges, bleus, verts, jaunes et blancs, ornés de coquilles marines naturelles incrustées dans le ciment. Plusieurs de ces coquilles étaient brisées, et à la place que quelques-unes avaient occupée sur le ciment on ne voyait pas de traces de couleur, ce qui prouve qu'elles avaient été appliquées avant la peinture. Les restitutions que M. Miln propose de ces plafonds d'après les fragments retrouvés produisent le plus charmant effet : l'agencement en est très-heureux et la physionomie fort originale. La bourgade possédait un petit temple ; on a retrouvé au milieu de la cella le piédestal de la statue votive, qui était sans doute dédiée à Vénus genitrix, à cause de la grande quantité de statuettes en terre blanche de Vénus anadyomènes et de déesses mères retrouvées autour du piédestal et portées là comme offrandes.

M. Miln décrit minutieusement tous les objets découverts dans les différentes pièces des maisons dont les substructions ont été remises au jour ; et il insiste tout particulièrement sur la persistance des légendes et des motifs d'ornementation dans cette contrée de la Bretagne. C'est ainsi qu'ayant trouvé une hache en pierre polie dans les cendres du foyer d'une habitation gallo-romaine, il se garde bien d'en conclure que les haches en pierre polie étaient en usage à cette époque, mais il rappelle que les habitants des environs de Carnac mettent encore dans leurs foyers, par superstition, des hachettes en pierre polie, qu'ils appellent *meingurun* ou pierres de tonnerre, pensant que cette pratique préservera leurs demeures du feu du ciel. Ayant observé sur de nombreuses poteries des ornementations en lignes ondulées, il observe aussi que tous les peuples se sont servis de ces lignes ondulées comme symbole de l'eau qui coule ; que cela représente l'avant-dernier signe du zodiaque

correspondant à l'un des mois les plus pluvieux de l'année ; que les Chinois et les Égyptiens ont anciennement représenté l'eau par ce signe, et qu'on retrouve cette ornementation dans le Morbihan, non-seulement sur les poteries des dolmens et sur les pierres qui forment les supports de ces monuments, mais aussi sur des calices chrétiens du moyen âge et sur les poteries bretonnes actuelles fabriquées à Malansac. La persistance traditionnelle de ce signe est au moins singulière. Représentait-il, à l'origine, l'idée de se rafraîchir ou celle du temps qui s'écoule?... Nous laissons ce grave sujet à la méditation des plus savants parmi les archéologues.

Une autre particularité remarquable des fouilles des Bossenno consiste dans la découverte de poteries romaines incontestables, de tuiles à rebord et de fragments de marbre sous des menhirs des environs ; ce qui tendrait à prouver que la coutume d'ériger ces monuments a persisté jusque dans notre ère. Je me borne à exposer ces faits, que j'ai constatés *de visu*, dit modestement M. Miln, sans prétendre en tirer des conséquences qui, à mon avis, seraient aujourd'hui prématurées. Ce n'est que lorsque d'autres faits analogues auront été établis, en assez grand nombre, par des observateurs compétents, qu'il sera possible de hasarder des conjectures sur cette association d'objets et de monuments d'origines si diverses.

Nous livrons ces sages et prudentes paroles aux réflexions de plusieurs archéologues téméraires, qui se hâtent beaucoup trop de généraliser des faits particuliers, favorables à leurs systèmes préconçus. M. Miln est dans le vrai, et nous l'en félicitons bien sincèrement, en souhaitant à son beau livre le succès qu'il mérite à tous égards.

RENÉ KERVILER.

LE R. P. DE PONLEVOY, S. J. — SA VIE, par le P. Alex. de Gabriac, S. J. — Paris, Baltenweck, 1877. In-18 de XXIV-582 p. Prix, 3 fr. 50.

Parmi les biographies dont s'enrichit chaque jour la littérature chrétienne et pieuse, celle qui vient d'être consacrée à retracer la vie, les vertus et les travaux apostoliques du P. Armand de Ponlevoy

mérite d'occuper un rang à part. Cette distinction lui est due, non-seulement à cause du rôle éclatant qu'a rempli le P. de Ponlevoy, à cause des grandes œuvres de dévouement et de zèle qu'il a réalisées pendant le cours de sa laborieuse carrière, mais aussi en raison du talent incontestable de son biographe, qui à un style sobre, clair et élégant, a su joindre un rare esprit de méthode dans l'enchaînement des matières.

L'ouvrage que nous annonçons se divise en trois livres. Le premier, sous le titre général de *Formation,* a pour but de faire connaître ce qu'ont été l'enfance et la jeunesse du vénérable religieux, tant dans le siècle que dans le noviciat et les années de probation du nouveau disciple de saint Ignace.

Le second livre raconte et décrit, sous toutes *ses formes,* l'apostolat qu'a exercé l'émule du P. Gloriot, pendant de longues années, et les fruits abondants qui en ont été le résultat.

Le troisième et dernier livre traite des hautes fonctions de maître des novices, de supérieur de maison, de provincial, que le même P. de Ponlevoy a remplies avec tant de distinction.

Une sainte mort a été le digne couronnement d'une vie si pieusement, si généreusement employée au service de Dieu, de l'Église, des âmes.

Tel est en résumé l'ouvrage dont le P. de Gabriac vient de gratifier le public chrétien. Il nous en promet un second, qui sera composé d'un choix des opuscules et des lettres du pieux et zélé religieux [1]. Espérons qu'il ne tardera pas à voir le jour.

La Bretagne, en attendant, a un droit particulier à faire bon accueil à celui qui vient de paraître, car le P. Armand de Ponlevoy, étant né à Vitré, ayant fait ses études à Rennes, nous appartient de droit. Il a même conquis un rang d'honneur dans la série déjà nombreuse des hommes de Dieu, puissants en œuvres et en paroles, que notre province se fait gloire d'avoir donnés à la Compagnie de Jésus, ou plutôt à l'Église et à la patrie, par son intermédiaire.

D. F. P.

[1] Préface, p. 22.

HISTOIRE DF LA MARINE FRANÇAISE PENDANT LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE AMÉRICAINE, par E. Chevalier, capitaine de vaisseau. In-8°, 517 pp. Paris, Hachette, 1877.

La guerre de l'Indépendance fut glorieuse pour la France, qui avait à venger les défaites de 1741 et 1756 et à relever le prestige de sa marine. Malgré ses succès incontestés, l'Angleterre voyait sa dette publique augmenter dans des proportions énormes et l'intérêt seul absorber la moitié de son revenu annuel. Le gouvernement britannique crut trouver un allégement à ses charges, en imposant une taxe sur les marchandises nécessaires aux colonies. Mais celles-ci se soulevèrent, et, bientôt appuyées par la France, parvinrent à briser le joug de la métropole et à constituer les États-Unis d'Amérique, qui, l'année dernière, ont célébré avec enthousiasme le premier centenaire de leur émancipation.

Les lieutenants-généraux, comte d'Orvilliers, comte de Lamotte-Piquet, comte de Guichen, comte de Grasse, le vice-amiral comte d'Estaing, le chevalier de Ternay, et surtout le bailli de Suffren, marquent les diverses phases de cette période. Le mérite incontestable de ces chefs indique assez l'importance du sujet.

« A en croire quelques historiens, l'esprit de désobéissance et d'indiscipline était la marque particulière des officiers de cette époque. Nous ferons ressortir les graves erreurs qui ont été commises sur ce point. » Tel est l'exposé du thème généreux et patriotique traité par M. Chevalier, et qu'il a su remplir avec une justesse de vues et d'appréciations dont il faut lui savoir le plus grand gré. Aussi son livre est-il appelé à prendre place parmi les meilleurs ouvrages édités sur la marine française.

Après une introduction fort instructive, intitulée: *Étude sur la marine militaire de la France et sur ses institutions depuis le commencement du* XVII*e siècle jusqu'à l'année 1778,* l'auteur entre en matière. A l'aide des pièces originales, rapports et correspondances, il rétablit les faits, avec la double autorité d'un homme du métier et d'un historien consciencieux et impartial. A mesure que le lecteur avance dans le récit, les difficultés vaincues, les fautes commises lui apparaissent, et il voit avec satisfaction « ressortir les

graves erreurs » trop longtemps accréditées au préjudice de nos braves officiers et de nos vaillants équipages, afin de dégager la responsabilité encourue par le ministre de Sartines.

M. Chevalier embrasse surtout l'ensemble des faits. Il a, peut-être avec intention, négligé un peu les détails. Cependant il voudra bien nous pardonner de lui signaler deux omissions. La première, qui nous a principalement frappé, c'est d'avoir passé sous silence le magnifique épisode du combat de la *Surveillante* et du QUÉBEC, l'un des plus brillants faits d'armes de cette guerre. La seconde, moins importante sans doute, est d'avoir oublié les capitaines corsaires qui se distinguèrent. L'intrépide Royer, les belles croisières de la frégate-corsaire *Madame*, capitaine Langlois, Dowlon, capitaine de la *Fantaisie*, qui, dans le court espace de trois mois, fit quarante-huit prises, estimées 1,500,000 francs, argent de France, méritaient une simple mention.

Quoi qu'il en soit, M. Chevalier nous donne un bon livre et une bonne œuvre. Il appartient à l'école moderne de ces laborieux pionniers qui ont déjà tant fait, et font encore tant chaque jour, pour éclairer du flambeau de la saine critique et de l'équitable justice les pages si fécondes de l'histoire de notre noble France.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

REVUE DES PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE BRETAGNE ET DE VENDÉE *.

III. — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.* Tome XIV. Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1875. 1 vol. in-8°, 278 p. — Le même, t. XV, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres de 1876. *Ibid.*, 4 fascicules in-8°.

Depuis l'année 1858, la Société archéologique fait paraître, tous les ans, un volume composé de 4 fascicules trimestriels. Nous remarquons dans celui de 1875 les mémoires suivants :

1° Notes critiques sur les rochers et les *dolmens à bassins* de la presqu'île guérandaise, par M. le lieutenant de vaisseau Martin,

* Voir la livraison de juillet, pp. 82-83.

l'un des plus laborieux explorateurs de cette région de notre littoral. L'auteur entend parler d'un certain nombre de rochers naturels, présentant une série de trous ovales ou ronds, dus à la main de l'homme et situés sur presque tous les points culminants de la presqu'île. Il arrive, après une discussion fort érudite, à cette conclusion, que des campements gaulois ou celtiques devaient se trouver sur ces hauteurs et que les trous ou bassins ont servi à moudre par écrasement le blé nécessaire à leur nourriture. Ce mémoire se termine par la description d'*une pierre à sacrifice* fort curieuse des environs de Guérande. Quant aux augettes existant sur les tables ou les montants des dolmens de Kerouguet et de Kerlo, l'auteur démontre que ces augettes n'ont pas été creusées pour les dolmens et que leur existence est simplement due à ce que les constructeurs ont pris des pierres venant des hauteurs où avaient existé des campements.

2° Une note sur quelques *Vases gallo-romains découverts à Saffré*, sur la rivière de l'Isac, à 80 mètres à l'ouest du château de Saffré, par M. A. Leroux, avec de charmants dessins.

3° Des documents inédits sur Louis de Foix, par M. Marionneau, président de la Société.

4° Une note sur *deux voies romaines traversant la commune de Savenay*, par M. T. Ledoux. Cette note, fort intéressante et qui constate des points de tracé très-précis, est une preuve de l'utilité du travail de revue auquel nous nous livrons en ce moment. En effet, si M. Ledoux avait connu l'importante étude de M. Kerviler sur le réseau des voies romaines de Bretagne, publié en 1874 dans les mémoires de l'*Association bretonne*, il ne se fût pas borné à s'arrêter aux indications très-incomplètes de M. Bizeul sur cette région, et il aurait trouvé dans ce mémoire des indications qui eussent singulièrement facilité ses recherches.

5° Une *lettre à M. Jégou sur le culte de saint Nicolas*, par notre collaborateur M. Léon Maître, archiviste du département de la Loire-Inférieure. C'est une réponse à l'étude publiée ici-même par M. Jégou sur la confrérie de Saint-Nicolas de Guérande. M. Maître n'admet pas que l'origine du culte de saint Nicolas sur notre litto-

ral puisse être attribuée aux Templiers, et il croit que M. Jégou n'a pas cité assez de preuves à l'appui. S'il avait pu connaître la liste considérable de coïncidences toutes spéciales que M. Jégou a accumulées depuis cette époque, il n'eût peut-être pas conclu aussi catégoriquement.

6° La suite et la fin de l'*Histoire de Tiffauges*, par M. Prével, qui a si patiemment restitué, pièce à pièce, toute la série des documents intéressant cette antique seigneurie des Marches.

7° Le Journal inédit du lieutenant du navire *le Charles*, de Nantes, au sujet de l'*Insurrection de Saint-Domingue en 1793*, par M. S. de la Nicollière.

8° Quelques mots sur les *tonnelles, tournelles*, etc., à propos d'une ruine située en la commune de Bouguenais (Loire-Inférieure), par M. le docteur Anizon. Cette ruine est analogue à celles que M. le docteur Foulon a décrites, il y a quelques années, comme des tours à signaux gallo-romaines.

9° Une note de M. René Kerviler sur une *villa gallo-romaine* récemment découverte à Clis, près Guérande, et sur les établissements gallo-romains de cette contrée.

10° Une spirituelle boutade de M. René Galles, sur la *motte de Touvois, celle de Pornic*, et une leçon d'archéologie mégalithique donnée par le sire de Joinville en 1252.

11° Des *observations* de M. de Kersabiec, en réponse à un article de M. le comte L. Clément de Ris sur Corbilon. Nous signalerons tout spécialement ces observations à l'attention des travailleurs. On sait que les bulletins des Sociétés savantes départementales sont concentrées au comité des travaux historiques au ministère de l'instruction publique, et que des comptes rendus, publiés par la *Revue des Sociétés savantes*, sont lus de temps en temps au comité par des rapporteurs nommés à cet effet. Or M. Clément de Ris avait jugé à propos de se livrer à une charge à fond sur le mémoire publié, il y a quelques années, par M. de Kersabiec dans les bulletins de la Société archéologique, sur Corbilon, les Namnètes, les Samnites, et l'expédition de César dans nos parages, et de conclure que les assertions de notre érudit collaborateur reposent sur des

arguments parfois bien étrangers au sujet ou sur de simples hypothèses. La réponse de M. de Kersabiec est rédigée de main de maître : il y démontre que ses hypothèses sont bel et bien des réalités, que des archéologues très-sérieux l'ont suivi sur la voie qu'il avait découverte, et que les négations de son contradicteur, par trop sommaires, sont absolument dénuées de preuves.

12° Un mémoire anglais de M. Lukis, traduit par M. Ch. Seidler, sur la série des *monuments en pierre brute qui sont communément appelés cromlechs en Angleterre, dolmens en France,* et que l'on démontre être les chambres sépulcrales d'anciens tumulus.

13° Des notes généalogiques inédites, sur *Jacques Cassard,* sa naissance et sa famille, par M. de la Nicollière. On sait que le Nantais Cassard, l'émule de Jean-Bart et l'ami de Duguay-Trouin, est un des marins les plus illustres et les plus vaillants du XVIIe siècle.

14° *Un chapitre inédit de l'histoire de Saint-Nazaire,* du XVe au XVIIIe siècle, par M. René Kerviler. C'est une étude dont nous avons ici même donné les principaux fragments, au commencement de l'année 1876.

Les deux premières livraisons de l'année 1876 contiennent :

1° La fin de l'étude de M. Kerviler sur *l'histoire de Saint-Nazaire.*

2° Une étude sur les *Confréries bretonnes,* leur origine, leur rôle, leurs usages et leur influence sur les mœurs au moyen âge, par M. Léon Maître. M. Eugène de la Gournerie a rendu compte, dans notre livraison de février 1877, du tirage à part de cet important travail.

3° Des documents inédits sur *le sabre de l'École de Mars,* du musée archéologique de Nantes, par M. Paul Marchegay. On sait qu'un décret de la Convention nationale remplaça en 1794 les écoles militaires par un camp établi dans la plaine des Sablons et qui reçut le nom d'École de Mars. On choisit les 3,500 jeunes gens de seize à dix-sept ans et demi qui devaient la composer, dans chaque département, à raison de six par district. Les documents cités sont ceux qui concernent M. Félix Marchegay de Lousigny,

chef de l'escouade envoyée par le district de Nantes, qui entra plus tard à l'école des Travaux publics, au sortir de laquelle il fut nommé lieutenant d'artillerie. Ils apportent d'intéressants et curieux renseignements sur ces époques de trouble et de désorganisation générale, dont la devise pourrait être : Démolir le solide pour bâtir sur le sable.

Enfin, le dernier fascicule qui vient de paraître, pour les troisième et quatrième trimestres de 1876, contient une série de travaux particulièrement remarquables :

1° Une note sur la composition d'*une roche existant en filon dans la baie de Roguédas* (*Morbihan*), par M. Damour. Il s'agit de savoir si c'est de la jadéite et si elle a servi à fabriquer des celtœ.

2° Les documents complémentaires à l'*histoire de Tiffauges*, par M. Prével.

3° Une étude sur le *tumulus des trois squelettes à Pornic* (*Loire-Inférieure*), par M. le baron de Wismes, étude très-complète, dont la plus grande partie a été lue à la dernière réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, et qui a été enrichie par l'auteur d'un grand nombre de plans, de coupes et de dessins saisissants. Il y avait toute une nécropole autour du moulin de la Motte, et le tumulus fouillé par M. de Wismes a présenté cette particularité d'offrir plusieurs caveaux complétement isolés, de dispositions diverses, ayant chacun leur allée funéraire, et séparés les uns des autres par d'immenses amoncellements de pierres.

4° La découverte du *baptistère primitif de la cathédrale de Nantes*, par M. l'abbé Cabour, qui l'a retrouvé dans la cour même de l'évêché. Un tuyau en plomb amenait l'eau au réservoir central. M. Louis Petit a dessiné la coupe des substructions.

5° La reproduction du mémoire, publié par M. René Kerviler dans la *Revue archéologique*, sur ses importantes découvertes archéologiques et géologiques du bassin de Penhouët, sous le titre de *L'âge du bronze et les Gallo-Romains à Saint-Nazaire*. M. Kerviler avait fait ses premières communications à la Société archéologique de Nantes, et la *Revue archéologique*, reconnaissant cette priorité, a bien voulu lui céder toutes les planches qu'elle

avait fait graver pour elle. Ce mémoire est d'autant plus important à signaler, que le monde savant s'en préoccupe beaucoup depuis quelques mois : une polémique assez ardente s'est élevée entre M. de Mortillet et l'auteur, et l'on attend avec impatience le jugement de la commission nommée par l'Académie des sciences pour examiner les conclusions de notre collaborateur, à qui nous ne doutons pas qu'elles ne donnent raison.

6° *Collection archéologique du canton de Vertou,* par M. C. Marionneau, avec de curieuses planches d'inscriptions et d'anciennes sculptures. Si tous les cantons de France possédaient une monographie aussi consciencieusement dressée de toutes leurs richesses archéologiques, la tâche de nos historiens futurs serait singulièrement facilitée.

Nous faisons des vœux sincères pour que l'importance de ses derniers travaux fasse obtenir à la Société archéologique de Nantes un prix, au prochain concours de la Sorbonne.

LARVORRE DE KERPENIC.

(*A suivre.*)

HISTOIRE DE LA VENDÉE, d'après des documents nouveaux et inédits, par M. l'abbé Deniau, curé du Voide (Maine-et-Loire).

On nous demande de reproduire ce prospectus, qui a un intérêt tout spécial pour nos lecteurs :

Un grand nombre d'ouvrages ont été publiés sur la Vendée, mais tous ne racontent que les faits principaux et n'entrent pas dans ces détails intimes qui les corroborent et souvent même les expliquent. Une histoire nouvelle et plus complète de la Vendée restait donc à faire ; nous venons aujourd'hui l'offrir à tous ceux qui peuvent encore s'intéresser à ses luttes gigantesques.

L'auteur, né à Cholet, centre du pays soulevé, habitant depuis plus de quarante ans une paroisse où se sont passés des événements mémorables, appartenant à une famille qui a pris elle-même une large part aux combats du Bocage, ayant toujours vécu dans un milieu où il a pu s'inspirer des idées et de l'esprit de ses habitants, ayant entendu narrer, pendant une partie de sa vie, aux survivants des guerriers vendéens leurs émouvantes aventures, était plus que personne en position d'écrire et d'apprécier les diverses péripéties de l'épopée vendéenne.

Les témoignages oraux sans nombre recueillis par l'auteur, pendant de longues années, dans tout le pays qui a pris part à la lutte; les notes privées et les mémoires inédits que les contemporains de la guerre se sont empressés de lui communiquer, l'ont mis à même de donner plus de développements aux faits déjà connus, de rectifier plusieurs inexactitudes et d'arracher à l'oubli beaucoup d'épisodes et d'anecdotes du plus piquant intérêt. Aux récits des historiens de tous les partis, contrôlés avec le soin le plus scrupuleux, il a joint des récits populaires qui donnent aux événements leur cachet véritable et leur couleur locale. On peut dire que ce nouveau travail est sans contredit l'histoire la plus complète, la plus véridique et la plus impartiale de la Vendée. L'auteur a mis à profit tous les documents déjà publiés, soit par ses amis, soit par ses détracteurs.

L'ouvrage est divisé en six périodes correspondant aux différentes époques de la guerre : 1° Une introduction sur les mœurs et les coutumes vendéennes; 2° les causes de la guerre; 3° les premières batailles; 4° la grande guerre; 5° la guerre de Charette et de Stofflet; 6° la pacification et ses suites jusqu'aux événements de 1832.

Au milieu des récits sont intercalées de longues digressions sur la Chouannerie, de manière à représenter avec ensemble toutes les guerres de l'Ouest.

Toutes les personnes sympathiques à la Vendée et qui désirent connaître le dernier mot de son histoire liront cet ouvrage avec le plus vif intérêt.

Mgr l'évêque d'Angers adressait, le 6 juin dernier, la lettre suivante à M. l'abbé Deniau :

Mon cher curé, j'applaudis à la pensée que vous avez eue d'écrire une histoire complète de la Vendée et des luttes héroïques dont cette contrée a été le théâtre. Les études spéciales que vous avez faites sur ce sujet, les renseignements nombreux et fidèles que vous avez recueillis depuis de longues années, vous donnaient à cet égard une compétence hors ligne. Au moment où les derniers survivants de cette « guerre de géants » allaient disparaître, il importait de ne pas laisser s'ensevelir avec eux de précieux souvenirs. En consultant leur témoignage avec un soin scrupuleux, vous avez pu éclaircir plus d'un point et redresser plus d'une erreur. Je me suis fait rendre compte de votre intéressant travail, et les savants ecclésiastiques que j'avais chargés de l'apprécier se sont accordés à en faire le plus grand éloge. Aussi ne puis-je qu'approuver votre intention de le livrer au public. Veuillez m'inscrire parmi vos souscripteurs et agréer mon vœu bien sincère de voir votre ouvrage se répandre au loin; en défendant la foi de ses pères et l'autorité légitime contre la Révolution, la Vendée a donné au monde entier un exemple à jamais mémorable: le récit de pareils événements ne peut offrir qu'une lecture fortifiante aux hommes de la génération présente.

Agréez, mon cher curé, etc.

† Ch. Emile, évêque d'Angers.

L'Histoire de la Vendée formera 6 beaux volumes in-8°. Le manuscrit est complétement terminé et prêt à être livré à l'imprimeur. Pour cette édition l'auteur ouvre une souscription et fait appel à tous les amis du pays. Aussitôt que *mille* adhésions auront été réunies, la publication commencera et se poursuivra sans interruption,

Le prix de l'ouvrage complet sera de 30 francs et de 21 francs seulement pour les 1,000 premiers souscripteurs, payables par sixième, à la réception de chaque volume. S'adresser soit à MM. Briand et Hervé, libraires, rue Saint-Laud, n° 9, à Angers, soit à l'auteur lui-même.

NÉCROLOGIE

M. J. GESLIN DE BOURGOGNE

L'article que nous publions dans cette livraison sur *la Seigneurie de Crêheren* était à peine imprimé, que nous avions le regret d'apprendre la mort de son auteur, auquel la *Semaine religieuse de Saint-Brieuc*, du 18 octobre, rend le juste hommage qu'on va lire :

« La ville de Saint-Brieuc vient de faire une perte douloureuse. M. Geslin de Bourgogne, conseiller de Préfecture, président de la Société d'Émulation, a succombé, vendredi soir, à la cruelle maladie dont il était atteint depuis plusieurs mois.

» M. Geslin de Bourgogne a joué un rôle trop considérable dans l'histoire de notre pays, son nom a été mêlé à trop d'événements contemporains, pour qu'il soit possible d'analyser en quelques lignes cette vie de travail, d'étude, de dévouement et d'honneur. Parmi les hommes éminents dont il se plaisait à s'entourer, il s'en trouvera, j'en suis sûr, qui seront heureux de retracer les diverses phases de cette existence mouvementée, et de faire ressortir les divers côtés de cette âme généreuse.

» Déjà cette tâche est plus d'à moitié faite. Au jour des funérailles, lundi dernier, dans l'église Saint-Michel, au milieu d'un clergé nombreux, devant un auditoire composé de l'élite de la société de la ville et du département, Mgr l'Évêque, dont M. de Geslin fut l'ami dévoué, a tenu à rendre hommage à cette mémoire qui lui était si chère.

» Avec cette élévation de pensée, ce style élégant et concis, cette voix émue et vibrante que l'on connaît, Monseigneur a dit ce qu'était M. Geslin de Bourgogne : âme chevaleresque au plus haut point. Prenant pour résumé de cette vie la fameuse devise *ense et aratro*, et la traduisant par ces mots *par l'épée et par la plume*, *ense et stylo*, l'orateur sacré a esquissé à grands traits cette existence si bien remplie. — Soldat, M. de Geslin le fut toujours par l'épée. Jeune encore, il avait fait sa carrière de

l'état militaire, et si, pour contracter une union avantageuse avec un cœur digne de lui, il renonça au métier des armes, il garda toujours dans son cœur toutes les qualités valeureuses qui font le soldat. Et quand, il y a quelques années, la patrie en danger fit appel à tous les dévouements, malgré son âge avancé, M. de Geslin quitta sa famille, et alla s'enfermer dans Paris assiégé, à la tête de nos braves mobiles. Et pendant qu'il donnait cet exemple, ses fils se battaient sur les champs de bataille et payaient de leur sang leur dette envers la patrie. La gloire des fils retombe sur leur père. *Gloria filiorum patres eorum.*

» Soldat par l'épée, il le fut aussi par la plume. Les travaux de l'esprit sollicitèrent sa grande âme et il y mit autant d'ardeur qu'il en eût déployé dans le combat. C'est lui qui créa et organisa la Société d'Émulation. Il avait compris l'importance de réunir, sur un terrain fermé aux discussions de la politique, les âmes intelligentes, en favorisant les travaux de l'esprit, de créer entre eux des liens et des rapports utiles. — Tout ce qui touchait à la science et aux arts le trouva toujours disposé. — Pendant longtemps il fut à la tête de la Fabrique de l'église de Saint-Michel, et c'est à son initiative et à celle de son intelligent collègue M. Perrio, lui aussi si prématurément enlevé à la science et à ses nombreux amis, que sont dues les peintures décoratives que nous admirons.

» Mais ce qui restera son œuvre capitale, son titre de gloire devant la postérité, c'est un bel ouvrage intitulé : les *Anciens Évêchés de Bretagne,* qui devrait avoir sa place dans toutes nos bibliothèques. Dans ces 6 volumes, il a réuni les documents les plus précieux de l'histoire de notre pays. Cet ouvrage n'était pas terminé quand il a été frappé par la maladie; on peut dire qu'il y a travaillé jusqu'à ses derniers jours et c'est d'une main mourante qu'il a signé ces pages où respirent son érudition profonde, son patriotisme et sa foi.

» On a dit que le spectacle le plus digne d'admiration, c'était le juste aux prises avec la souffrance. La dernière partie du discours où Monseigneur a raconté, avec quelques détails, plusieurs circonstances intimes de cette douloureuse maladie a été particulièrement touchante. Le récit de ces scènes pleines de tristesse et d'édification, a fait verser bien des larmes. Aucun spectacle en effet n'est plus émouvant que de voir la souffrance acceptée avec cette foi et cette résignation chrétienne; que de contempler une âme dans la pleine possession d'elle-même, lutter avec patience contre la douleur et se préparer à la séparation suprême. Ne devrais-je pas ajouter que ces moments douloureux ont été singulièrement adoucis pour le cher malade et pour sa famille qui l'a entouré de tant de soins, par les attentions délicates et par les visites fréquentes de Sa Grandeur. Celui qui a trouvé un ami fidèle, dit l'Écriture, a trouvé un trésor : ce trésor de fidélité, M. Geslin de Bourgogne l'a trouvé dans l'âme de son Évêque, et c'est là la plus douce récompense qu'il pouvait espérer de ses travaux. »

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Entrée de Mgr Le Coq, évêque de Nantes, dans sa ville épiscopale. — Mgr de Forges, évêque auxiliaire de S. E. le cardinal archevêque de Rennes.

— Le mardi, 25 septembre, dit la *Semaine religieuse*, Mgr l'Evêque de Nantes faisait son entrée dans sa ville épiscopale. Dès le matin, toutes les cloches de Saint-Pierre avaient annoncé joyeusement l'heureuse nouvelle. M. l'abbé Vincent et M. l'abbé Morel, vicaires-généraux, s'étaient rendus à Clisson, au devant de Sa Grandeur. Une députation du vénérable Chapitre les accompagnait. Un grand nombre de prêtres attendaient Monseigneur à la gare, et prirent place dans le train qui devait l'amener à Nantes. Dès ce moment, sur tout le parcours, les populations saluaient au passage leur nouvel évêque, et s'empressaient de lui offrir le témoignage de leur respectueuse et filiale soumission.

Vers midi, Monseigneur arrivait à Nantes, et se dirigeait vers l'église Sainte-Croix, où l'attendaient les membres du Chapitre et un très-nombreux clergé venu de tous les points du diocèse. Aux limites de la paroisse, un arc de triomphe avait été dressé : un jeune enfant présenta à Sa Grandeur un magnifique bouquet. Monseigneur descendit un instant de voiture pour bénir l'heureux enfant et les personnes de sa famille qui l'entouraient.

L'église Sainte-Croix avait été décorée avec une magnificence qu'on peut appeler royale. A l'extérieur, elle était pavoisée de la base au sommet de la tour; à l'intérieur, les plus riches tentures de soie et de velours, les corbeilles de fleurs, les arceaux de mousseline élégamment disposés lui donnaient le plus ravissant aspect. M. le curé reçut le prélat sur le parvis, lui présenta l'eau bénite et l'encens, et le cortége s'avança vers l'autel pendant que la maîtrise exécutait un brillant *Laudate*, avec accompagnement de musique militaire.

Bientôt Monseigneur, revêtu de ses ornements pontificaux, entonna le *Veni Creator*, et la procession se mit en marche vers la cathédrale, au milieu des rues splendidement décorées de tentures, d'emblèmes, de drapeaux aux couleurs pontificales, d'armoiries et d'écussons. Nos grandes solennités de la Fête-Dieu ne sont pas plus brillantes et ne s'accomplissent pas avec un concours plus considérable de fidèles. Tous les fronts étaient joyeux. La musique militaire accompagnait les chants sacrés: rien n'était beau comme cet hymne des Pontifes, *Iste Confessor*, dit par les voix si bien exercées de la maîtrise. On avançait lentement au milieu de cette foule : tous étaient heureux de pouvoir contempler les traits radieux et pleins de bonté du nouveau Pasteur.

Les troupes de la garnison étaient échelonnées sur le passage du cortége et massées sur les places Sainte-Croix, du Pilori et Saint-Pierre. A l'approche du prélat, les tambours battaient aux champs et les clairons sonnaient le rappel.

A l'entrée de la rue Saint-Pierre, le cortége passa sous un élégant arc de triomphe sur lequel étaient gravés ces mots : — *Béni soit celui qui nous vient au nom du Seigneur!* La place Saint-Pierre, avec ses balcons chargés de draperies rouges et blanches, offrait le plus beau coup d'œil; la façade et les tours de la cathédrale étaient couvertes d'oriflammes. Les riches bannières des apôtres et des saints Nantais étaient disposées en faisceaux sur les piliers du vaste édifice. M. le préfet du département, toutes les autorités militaires, civiles, judiciaires, en costume officiel, attendaient Sa Grandeur aux places qui leur étaient réservées dans la grande nef.

Lorsque le pontife eut pénétré sous le péristyle, après les cérémonies d'usage, Mgr de Lespinay, protonaire apostolique, vicaire général honoraire, lui lut une remarquable adresse, que le défaut d'espace ne nous permet pas de reproduire. Monseigneur répondit avec une grande délicatesse ; puis Sa Grandeur fut conduite au chœur sous le dais, au chant du *Te Deum*, et se dirigea bientôt vers la chaire. Là, Mgr Le Coq prononça un éloquen tdiscours, dans lequel il démontra, avec un grand accent d'autorité, « que la dignité épiscopale est illuminée d'un rayon divin, qu'elle est surhumaine dans son objet, dans son institution et dans son but: *Fuit homo missus à Deo.* »

Ce fut sous l'impression de ces paroles que tous les prêtres s'avancèrent deux à deux au pied du trône où siégeait l'évêque, pour renouveler, entre ses mains et à genoux, le serment d'obéissance et de fidélité qu'ils prononcèrent au jour de leur ordination.

Après avoir donné solennellement la bénédiction pontificale, Monseigneur fut processionnellement conduit à son palais, où il reçut les hommages des diverses autorités.

— Au nombre des évêques préconisés dans le consistoire du 21 septembre, se trouve compris Mgr Paul-François de Forges, protonotaire apostolique, évêque de Tenare *in partibus infidelium*, nommé évêque auxiliaire de S. E. le cardinal de Rennes.

Cette nomination va causer une vive satisfaction dans le diocèse de Rennes, où le choix du vénérable archevêque sera unanimement approuvé par le clergé et par les fidèles. Mgr de Forges appartient, en effet, à ce diocèse, et son mérite y est depuis longtemps connu et apprécié.

Né à Redon en 1822, Mgr de Forges fit au collége de Pontlevoy une partie de ses études. Il passa ensuite quatre années au séminaire de Saint-Sulpice, et reçut la prêtrise en 1845. Retourné dans son diocèse, il fut successivement vicaire-aumônier d'hospice, employé aux œuvres de la jeunesse pour lesquelles il avait une vocation toute particulière, secrétaire de l'archevêché, chanoine, etc.

En 1856, Mgr de Forges fut appelé par Mgr Pallu du Parc, évêque de Blois, à la direction du collége de Pontlevoy. Il conserva durant onze années cette importante direction, et ne se retira que lorsque Mgr de Blois crut devoir lui-même renoncer momentanément à se charger du collége.

Pendant ces onze années, Mgr de Forges devint successivement prélat de la maison du Saint-Père, et protonotaire *ad instar participantium*. Ses constantes sollicitudes pour le succès de la grande mission qui lui était confiée, ne l'empêchaient pas de s'occuper en même temps d'autres bonnes œuvres. Aussi dut-il, pendant cette période de sa vie ecclésiastique, à la reconnaissance d'un évêque-missionnaire les titres de vicaire général et de chanoine honoraire du diocèse de Roseau. En 1863, Mgr Dubreuil, évêque de Vannes, ayant été nommé à l'archevêché d'Avignon, adressa aussi, avant de quitter son siége, à Mgr de Forges des lettres de chanoine honoraire de la cathédrale de Vannes.

Après avoir, en 1867, renoncé à la direction de Pontlevoy, Mgr de Forges demanda à rentrer en Bretagne. Retiré dans son château de la Bousselaye, en Rieux (Morbihan), il se consacra à la prédication et devint, à la suite de la guerre, le collaborateur assidu d'une grande œuvre fondée par M. le marquis de Gouvello, et que toute la France connaît, l'éducation de cinq cents orphelins d'Alsace-Lorraine.

C'est dans l'exercice de cet apostolat que S. E. le cardinal-archevêque de Rennes est allé chercher Mgr de Forges.

— Le sacre de Mgr Catteau, évêque de Luçon, doit avoir lieu prochainement, et, paraît-il, dans la cathédrale de son futur diocèse. Nous en rendrons compte dans la livraison de novembre.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

Age (l') du bronze et les Gallo-Romains a Saint-Nazaire sur Loire. Étude archéologique et géologique, par René Kerviler. In-8°, 32 pp., avec planches. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*

Au cercle catholique d'ouvriers de Rennes (vers); par Yves Ropartz. In-12, 4 p. Rennes, imp. Leroy fils.

Histoire de Savenay; par F. Ledoux, ancien maire de Savenay. In-8°, 33 p. et 1 grav. Savenay, imp. et lib. Allair; Paris, lib. Hachette et Cie; Nantes, Morel..... 6 fr.

Légende (la) d'Evrault, par l'abbé Maximilien Nicol, professeur au petit-séminaire de Sainte-Anne. Poème lu au congrès de l'Association bretonne à Vitré (1876). In-8°, 12 p. Saint-Brieuc, imp. Prud'homme.

Maine (le) a l'Académie française. Marin et Pierre Cureau de La Chambre (1596-1693). Étude sur leur vie et leurs écrits; par René Kerviler, membre correspondant de l'Institut des provinces. In-8°, 143 p. et 1 portr. Mamers, imp. Fleury et Dangin; lib. Pellechat.

Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*

Œuvres françaises d'Olivier Maillard — sermons et poésies — publiées d'après les manuscrits et les éditions originales, avec introduction, notes et notices; par Arthur de la Borderie, membre du Comité des travaux historiques. Nantes, Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne (Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud).

Tiré à 150 exemplaires in-4° vergé, numérotés à la presse, pour les membres de la *Société des Bibliophiles bretons*, et à 150 in-8°, même papier, pour être mis en vente. Le prix de l'in-8° est de..... 10 fr.

R. P. (le) de Ponlevoy, s. j. — Sa vie, par le P. Alex. de Gabriac, S. J. Paris, Baltenweck. In-18, xxiv-582 p.

SAINTE ANNE ET LA BRETAGNE*

I

Au début de cette histoire, consacrée tout entière à glorifier sainte Anne, nous voudrions exposer en détail les principaux faits de sa vie. Le spectacle de ses modestes vertus, l'énergie de sa foi, l'ardeur de sa charité, nous rempliraient d'admiration ; l'œil de notre âme, se reposant avec bonheur sur ces merveilles de la grâce, serait délicieusement ému en contemplant la beauté d'un cœur qui se donne à Dieu. Mais il a plu au ciel d'entourer de silence cette grande vie.

Placée au seuil d'un monde nouveau, sainte Anne reste dans l'ombre de l'Ancien Testament qui finit, éclairée seulement par les rayons que projette la Croix du Rédempteur qui va venir.

* Les pages suivantes forment l'introduction de *Sainte-Anne d'Auray*, par M. l'abbé Max. Nicol, que va prochainement publier l'administration du pélerinage, en un très-beau volume grand in-8°, illustré de vignettes et de planches hors texte. Puisé aux sources les plus authentiques, cet ouvrage est le seul qui donnera, d'une manière complète, l'histoire du pélerinage. Nous y reviendrons quand il aura paru.
(*Note de la Rédaction.*)

Les Évangiles apocryphes et quelques saints Pères puisant aux mêmes sources, c'est-à-dire la légende avec son mélange de vérités et de fictions pieuses, ont donné de longs détails, touchants et gracieux, sur la vie de notre sainte. Mais nous préférons laisser de côté ces traditions dont l'autorité n'est pas suffisante, à nos yeux; et, dégageant de ce fond un peu obscur quelques grands faits, admis par tous et recueillis par les Pères de l'Église, nous nous contenterons d'esquisser cette vie si admirable dans sa simplicité.

Sainte Anne, mère de Marie, précède l'aurore qui nous donnera le divin soleil. C'est pour cela sans doute que Dieu l'a voilée d'une ombre discrète, qui nous laisse néanmoins deviner sa grandeur. L'Évangile ne prononce pas même son nom, et saint Épiphane est le premier Père qui nous l'ait fait connaître.

Trois mots résument sa vie : obscurité, souffrance et gloire.

Née de la race illustre d'Aaron, elle s'était alliée, par son mariage avec saint Joachim, à la famille royale de David; mais ces époux modestes n'étaient point éblouis par les splendeurs du passé; vivant à l'écart, loin des passions qui divisent les hommes, ils unissaient leurs âmes aux pieds de Dieu.

Habitués à soumettre leur volonté à la sienne et à vivre selon son bon plaisir, ils priaient avec ferveur, répandant autour d'eux les bons exemples, attirant les cœurs par le charme de leurs vertus.

Quand une âme s'est tournée vers Dieu par la prière, elle aime à se pencher ensuite sur les douleurs humaines, pour les consoler. Les cœurs de saint Joachim et de sainte Anne étaient trop grands pour ne pas éprouver le besoin d'aimer ceux qui souffrent. La charité embellissait leur solitude. Des biens que Dieu leur avait donnés ils faisaient trois parts : la première pour le temple et ses ministres, la seconde pour les pauvres, la troisième pour eux-mêmes. D'autres entassent et désirent sans cesse; en partageant avec les pauvres et Dieu, ils trouvaient le bonheur.

Cependant une grande douleur attristait leur vie. Le peuple juif,

pressentant l'accomplissement prochain des prophéties, attendait la venue du Rédempteur annoncé. Dans la famille de David, chaque mère pouvait caresser l'espoir de donner au monde la vierge dont il serait le fils; or, sainte Anne avançait en âge, et il semblait que le ciel eût refusé de bénir son union avec saint Joachim, puisqu'ils n'avaient point d'enfants.

Pour obtenir cette grâce, ils priaient; la prière leur donnait l'espérance. Dans l'ardeur de leur désir, ils montraient encore la grandeur de leur foi, car ils promettaient à Dieu de lui rendre ce qu'ils auraient reçu, en lui consacrant l'enfant qu'il daignerait leur accorder.

Un jour, c'était pendant la fête des Tabernacles, les prêtres leur firent sentir cruellement la réprobation dont ils étaient l'objet: leurs offrandes furent rejetées. Accablés par cette sorte de malédiction, les deux époux se séparèrent, pour continuer à prier dans la solitude. Joachim se retira au milieu de ses troupeaux; Anne s'enferma dans sa demeure, loin du monde qui n'avait pour elle que du mépris.

Dieu ne les oublia pas. Après les jours d'épreuve, les jours de gloire allaient venir, gloire intime, pour ainsi dire, dont le monde ne comprendrait pas la grandeur, mais qui devait croître avec les siècles, en rattachant leur nom béni à l'acte divin de la Rédemption.

Pendant qu'ils s'affligeaient dans le silence, un ange descendit du ciel pour les consoler. Il leur annonça la fin de leurs peines, et la naissance d'une enfant privilégiée, cette vierge qui serait la mère du Messie attendu. Le ciel compensait magnifiquement les tristesses de l'attente ; ils demandaient un enfant pour le donner à Dieu, et ils obtiennent de sa grâce infinie l'enfant qui nous donnera l'Homme-Dieu.

La sainte Vierge naquit le 8 septembre, dans l'humble maison de Nazareth, que les anges devaient transporter plus tard en Occident, pour la soustraire aux profanations des infidèles. L'enfant reçut le nom de Marie. Anne veut dire *grâce*. Marie signifie *reine*.

La grâce donne le jour à la reine, à celle qui est la première de toutes les créatures, puisqu'elle est la mère du Créateur [1].

Ce moment fut solennel. Les cantiques de louange retentirent dans les hauteurs des cieux; mais la terre ne connaissait pas son trésor. Romains, Grecs et barbares poursuivaient leur marche, les uns vers la ruine, les autres vers la régénération, sans se douter qu'une bourgade de la Judée possédait la vierge qu'annonçaient les druides, la Reine qui donnerait au monde ce *Dieu inconnu* dont l'humanité au milieu de ses agitations attendait la naissance.

Cet heureux événement leva la malédiction qui semblait peser sur Anne et sur Joachim. Leurs offrandes furent acceptées par les prêtres et une joie toute céleste remplit la maison où grandissait la vierge promise à Dieu.

Le moment de la séparation arriva, lorsque Marie eut atteint sa troisième année. Ce fut un dur sacrifice, héroïquement accompli; ses parents la conduisirent eux-mêmes dans le Temple, qui devait abriter son enfance; et, dès lors, elle put dire cette grande parole qui sera plus tard la réponse de la terre à la voix du ciel : Je suis la servante du Seigneur.

Nous ne connaissons pas avec certitude l'époque de la mort de sainte Anne et de saint Joachim. Si, dans les siècles précédents, les peintres et les sculpteurs ont parfois représenté sainte Anne avec la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras, ce n'est probablement que la traduction d'une pieuse légende, une manière gracieuse d'exprimer les liens intimes qui unissent l'Homme-Dieu et son aïeule vénérée. On croit que les parents de la sainte Vierge moururent peu de temps après la présentation au Temple.

Voilà les principaux faits dont la tradition, conservée dans les écrits des saints Pères, nous a transmis le souvenir : « Les détails que l'on peut avoir sur sainte Anne ne sont ni complets ni popu-

[1] *Gratia (nam hoc sonat Annæ vocabulum) Dominam parit (id enim Mariæ nomine significatur), quæ vere omnis creaturæ Domina facta sit, quum Creatoris mater extitit.* — S. Joan. Damasc. T. I, col. 1158. Édit. Migne.

laires. Mais vis-à-vis d'elle, si la connaissance est rare, la confiance ne l'est pas..... Peu de chrétiens jettent les yeux vers les hauteurs où elle habitait, à une distance inconnue des bruits de la terre..... et cependant les chrétiens sont inclinés vers celle qu'ils ignorent, par une confiance simple, immense et tendre [1]. »

Son culte est aussi ancien que l'Église. L'Orient où elle avait vécu lui adressa d'abord ses hommages; l'empereur Justinien bâtit une église en son honneur, et d'autres sanctuaires s'élevèrent en Grèce, où l'on célébrait solennellement sa fête.

Quand le schisme et l'hérésie vinrent séparer l'Orient de l'unité catholique, l'Occident le remplaça dans son amour pour sainte Anne. L'Italie l'honorait, probablement dès le temps des Apôtres; la France, l'Angleterre, l'Espagne, suivirent cet exemple, et bientôt sur tous les rivages elle trouva de dévots serviteurs. Rome est le siége d'une archiconfrérie qui s'étend à tout l'univers; la France possède Apt et Sainte-Anne d'Auray; mais les Bretons semblent être ses privilégiés. Nous allons voir les grandes choses qu'elle a faites pour eux et comment ils travaillent à répandre sa gloire.

II

Avant d'aborder l'histoire des révélations de sainte Anne, il convient de jeter un coup d'œil rapide sur l'état de la Bretagne au commencement du XVIIe siècle, afin de mieux voir dans quel cadre se meuvent les personnages que nous allons mettre en scène, et de mieux comprendre quelle a été l'influence de cette intervention miraculeuse sur les destinées de notre pays.

Depuis plus d'un demi-siècle, la France avait à lutter contre une force nouvelle, envahissante et brutale comme tout ce qui s'appuie sur l'erreur. Faisant appel à la licence pour briser le frein de la

[1] E. Hello. *Physionomies de saints*, p. 278.

doctrine après avoir brisé celui de la morale, la Réforme, soutenue par des princes ambitieux et par une foule avide, continuait à se répandre, et le peuple catholique de France tremblait pour l'avenir du royaume, en contemplant ses progrès.

Bientôt ces préoccupations se firent jour. Pour défendre les intérêts de leur foi, intimement liés à ceux du pays, les catholiques formèrent une association immense qui s'appela la Sainte-Union avant de devenir la Ligue.

Nous n'avons pas à raconter ici cette lutte mémorable ; qu'il nous suffise de dire que, malgré les fautes de quelques ambitieux, ce spectacle d'un peuple combattant pour défendre sa foi fut plein de grandeur ; nous ne pourrions condamner la Ligue, sans condamner aussi nos ancêtres bretons et vendéens, qui, en face de la Révolution triomphante, levèrent fièrement le drapeau de l'honneur.

La Ligue devait plaire aux Bretons. Fermement attachés à l'Église, fiers de leurs saints, dont les grandes actions se mêlaient dans leur histoire au souvenir des héros légendaires, ils ne pouvaient aimer le culte sec et froid qui, dans sa prétention d'affranchir l'esprit de l'homme, supprimait ses amis du ciel et enlevait à la Vierge l'auréole de sa divine royauté. Cependant, comme la Réforme avait à peine fait en Bretagne quelques prosélytes, cette province assista longtemps, sans y prendre part, aux querelles religieuses. Pour qu'elle s'ébranlât, il fallut qu'elle se vît menacée de plus près, et qu'un homme capable de ranimer ses espérances vînt se mettre à sa tête.

Héritier par sa femme des droits de Charles de Blois, désireux de proclamer l'indépendance de la Bretagne pour s'en déclarer souverain, Philippe de Lorraine, duc de Mercœur, se présenta au peuple comme le successeur des anciens ducs et le défenseur de la foi. Il fut accueilli avec enthousiasme, et pendant près de dix ans le roi de Navarre n'eut pas d'adversaire plus habile.

Tandis que la Bretagne, à l'exception de quelques villes, comme Rennes, Brest et Nantes, se déclarait pour la Ligue, l'attitude du Parlement nous montre quel fut l'esprit de ce corps illustre dans

les années qui précèdent et dans celles qui ouvrent le grand siècle. Opposés à la Ligue, fidèles au roi, les magistrats, faisant preuve d'une fermeté vraiment bretonne, tenaient avant tout à sauvegarder les intérêts de la religion. Dès 1589, ils juraient de « maintenir la religion catholique, apostolique et romaine, de conserver l'autorité du roy, de ne favoriser aucunes ligues ou associations contraires [1]. »

Quelques mois plus tard, nouvelle assurance de fidélité « au roy Henri quatrième, roi de France et de Navarre, à la charge que la religion catholique, apostolique et romaine, sera entretenue, de laquelle le dit seigneur roy sera supplié de faire profession [2]. »

La plupart des conseillers bretons persévérèrent jusqu'au bout dans cette voie ; mais ils froissaient ainsi les sentiments du clergé et du peuple, qui ne comprenaient pas de tels compromis, vu la gravité des circonstances; et la Ligue, étendant son réseau sur toute la province, continuait de faire son chemin.

Quelque étonnante que nous paraisse la conduite du Parlement de Rennes, il est impossible de suspecter la sincérité de ses professions de foi. Lorsque l'édit de Nantes eut fait aux protestants des concessions dont on vit plus tard le danger, l'Assemblée bretonne l'enregistra pour obéir à l'autorité royale, mais en ayant soin d'y ajouter cette mention : « Il est retenu que c'est sans approbation d'autre religion que la catholique, apostolique et romaine, et que cette clause sera prononcée en l'audience de la cour [3]. »

Nous insistons sur cette attitude du Parlement, parce qu'elle nous montre que, malgré la divergence des idées politiques, il conservait cette foi vive et ferme qui fait le fond de la race bretonne. Devant Dieu, peuple, magistrats, clergé, étaient unis par la même croyance pour demander la victoire de la vérité.

Le règne d'Henri IV s'écoula, terminé par un crime, et Louis XIII commença cette période de gloire, inaugurée par Richelieu, conti-

[1] S. Ropartz. *La famille Descartes*, p. 20.
[2] *Id.*, p. 24.
[3] *Id.*, p. 39.

nuée par Louis XIV, qui devait porter à son apogée le renom de la grandeur française.

La Bretagne était tranquille, essayant de réparer les ruines que la guerre laisse toujours après elle. Tout se ressent de ces violentes secousses qui viennent ébranler un peuple : l'industrie tombe, le commerce languit, le bien-être disparaît. Mais souvent ces rivalités qui divisent une nation, ces haines qui partagent les esprits sont aussi fatales aux âmes ; et, si l'œil de l'homme s'attriste en voyant les ravages qu'elles ont faits sur le sol de la patrie, le chrétien gémit en contemplant les ruines morales, plus difficiles à réparer que les ruines matérielles. Attachée de cœur à la foi catholique, la Bretagne n'avait pas renié son passé ; mais sur certains points de la province, on remarquait des signes inquiétants d'indifférence et d'oubli.

L'amour du gain, entraînant à sa suite l'injustice et la fraude, détournait de leurs devoirs certains hommes que préoccupaient uniquement les intérêts de leur commerce et le souci des soins temporels.

Ailleurs la superstition régnait. Mêlant à des actes de foi des pratiques presque païennes, les uns « menaçaient les images des saints, les fouettaient même ou les jetaient dans l'eau, s'ils ne leur accordaient pas promptement le retour heureux des personnes qui leur étaient chères [1]. » D'autres plaçaient un trépied dans les champs pour préserver leur bétail des attaques du loup. C'était ensuite des cérémonies étranges où se mêlaient la foi de chrétiens ignorants et la naïveté d'un peuple primitif : sacrifices aux fontaines publiques le premier jour de l'année ; prières devant la nouvelle lune, qu'on honorait par la récitation de l'Oraison dominicale ; pierres disposées auprès des feux de la Saint-Jean, pour que les ancêtres pussent s'y chauffer à leur aise ; poussière recueillie dans les chapelles et jetée en l'air pour obtenir un vent favorable aux navigateurs [2].

[1] Dom Lobineau. *Vies des Saints de Bretagne* (Ed. Tresvaux), t. IV, p. 175.
[2] *Id.*, t. IV, pp. 175 et 176.

Ces coutumes, gracieuses parfois, souvent ridicules, nous révèlent des âmes simples, poussées par une confiance ignorante qui dénature la pureté de leur foi. L'Église a toujours lutté contre ces tendances avec une prudente sagesse, défendant tout ce qui conserve un caractère superstitieux, autorisant ce qui peut élever l'âme par l'espérance et la charité. Dès le principe, elle sanctifia nos menhirs en les surmontant d'une croix ; les statues des saints eurent une place d'honneur dans les pieuses fontaines, et l'eau des sources miraculeuses, symbole de la grâce qui fortifie, guérit souvent les infirmités du corps, comme la grâce guérit les infirmités de l'âme. Mais il y a loin de ces manifestations d'une foi humble et confiante à la témérité des gens superstitieux qui attribuent à des actes souvent puérils une efficacité certaine.

Cette ignorance qui engendre la superstition était parfois si grande que des personnes de tout âge ne savaient ni l'Oraison dominicale, ni aucune autre prière, ni les articles les plus essentiels de notre sainte foi [1]. On voit par ces quelques traits, qui ne s'appliquent heureusement qu'à quelques paroisses de la Bretagne, combien il était urgent de réagir contre le mal, pour l'empêcher de s'étendre.

Dieu suscita des hommes au cœur d'apôtres, au zèle ardent, qui labourèrent à nouveau cette terre féconde ; leur vie sainte, leurs prédications, leurs catéchismes, éclairèrent les esprits, réveillèrent les âmes ; bientôt, grâce à eux, la Bretagne entière retrouva cette foi vive qui fait toujours sa gloire.

L'histoire nous a transmis les noms de quelques-uns de ces missionnaires. Plusieurs sortent de la solitude des cloîtres. Quand l'Église lutte contre l'erreur, les ordres monastiques sont toujours à l'avant-garde, armés de leur science, de leur humilité, de leur mortification. Aussi, par une volonté providentielle, la Bretagne assiste-t-elle dans les premières années du XVIIe siècle à une véritable floraison de maisons religieuses : les Capucins, les Calvairiennes, les Jésuites s'établissent à Quimper et à Vannes. Ce dernier

[1] Dom Lobineau. T. IV, p. 181.

diocèse reçoit en outre les Carmes, les Ursulines, les Filles de Sainte-Marie et les Hospitalières; Saint-Malo accueille avec bonheur les Bénédictins anglais; Dinan, les Dominicains.

Sous l'impulsion d'hommes distingués et pieux, trois grands ordres prennent une force nouvelle: Jérôme Halies réforme les Trinitaires; Pierre Jouvaud, les Dominicains; Philippe Thibault, les Carmes; et ces colonies pieuses se répandent dans la province, prêchant de parole et d'exemple pour attirer les âmes à Dieu.

Parmi ces défenseurs de la foi apparaît la suave figure d'un homme grand entre tous par l'ardeur de son zèle et l'héroïsme de sa vertu. Les autres furent les missionnaires dévoués, infatigables, de cette restauration religieuse; Michel le Nobletz en fut l'apôtre.

Appartenant à une noble famille de Bretagne, il conçut dès son adolescence un grand mépris pour le monde, à la suite d'une vision où il contempla Notre-Seigneur rayonnant d'une majestueuse beauté. Ses études terminées, riche des dons de la science et de ceux de la grâce, il obéit à la voix divine qui l'appelle au sacerdoce, réussit à vaincre par sa patience la résistance de son père, qui, malgré sa piété, désirait pour lui les dignités de l'Église, et commence aussitôt cette vie d'abnégation, de zèle et de prière qu'il continuera jusqu'à sa mort.

Mais il ne suffisait pas à l'intrépide missionnaire de prêcher et de convertir: sa voix éloquente suscitait des apôtres. Tantôt c'était un pêcheur, comme François Le Sû, cet homme à l'intelligence droite, au cœur généreux, qui, plus tard, continua son œuvre, après avoir reçu l'onction sacerdotale; tantôt un gentilhomme comme M. de Limbahu, si connu dans la suite sous le nom de Père Quintin. En assurant le présent, il pensait à l'avenir: ses prières et celles d'un saint religieux, le P. Bernard, décidèrent le jeune Maunoir à entrer dans la voie glorieuse que lui traçait la volonté du ciel.

On voit par cette esquisse rapide combien fut vif le mouvement religieux en Bretagne, à l'époque dont nous parlons. Consolés par la docilité du peuple, au milieu des fatigues de leur ministère, les prédicateurs se virent encouragés par la piété des évêques. Presque

tous étaient Bretons. Pleins de sagesse et d'ardeur, ils veillaient sur leurs troupeaux avec la plus grande sollicitude ; en voyant leurs fondations, leur activité, leurs œuvres, on dirait qu'une sainte émulation s'est emparée de leurs âmes.

A Saint-Brieuc, André de la Porte fait fleurir la discipline ecclésiastique, encourage l'instruction et adopte le bréviaire romain. Antoine Révol multiplie dans le diocèse de Dol les visites pastorales, et établit des synodes, avec un zèle qui rappelle celui de son illustre ami saint François de Sales. Guillaume le Prêtre, à Quimper, favorise les travaux apostoliques de Michel le Nobletz, et procure à la jeunesse un enseignement pur et solide, par l'établissement du collège des Jésuites. L'évêque de Rennes, Pierre Cornulier, qui ne craignit pas de protester contre les cruautés des huguenots, dans un discours au roi, montre toutes les vertus d'un bon pasteur. La peste qui, pendant dix ans, ravagea son diocèse, lui fournit de fréquentes occasions de faire briller sa charité [1]. Philippe Cospéan illustre le siége de Nantes par sa piété, son mérite et son éloquence. Pendant un séjour qu'il fit à Paris, il encouragea les débuts de Bossuet, qui fut heureux de lui rendre un dernier hommage, en prononçant son oraison funèbre [2]. L'Église de Vannes a pour premier pasteur Mgr Jacques Martin. Tout entier au gouvernement de son diocèse, dévoué à l'instruction des clercs, il avait gagné les sympathies de tous, lorsque, obéissant à son attrait pour la solitude, il permuta avec Mgr de Rosmadec et se retira dans le monastère de Paimpont [3].

Les évêques, on le voit, étaient aussi des missionnaires. Renouvelée par les prédications et les bons exemples, la Bretagne avait retrouvé son ancienne ferveur ; tous les efforts des ministres de Dieu devaient tendre à la maintenir dans cette voie.

[1] Dom Morice. *L'Église de Bretagne, passim.*

[2] *Revue de Bretagne et de Vendée*, février 1876. Philippe Cospéan, par M. l'abbé Gaignard.

[3] Nos historiens ne donnent sur René de Rieux, évêque de Léon, et Guillaume le Gouverneur, évêque de Saint-Malo, aucun détail qui puisse nous servir ici. Nous savons seulement qu'ils marchaient sur les traces de leurs collègues, par leur zèle et par leur piété.

C'est maintenant que le ciel va intervenir d'une manière visible, en lui donnant une protectrice qui assurera sa persévérance. A partir de cette époque, le culte de sainte Anne se liera à tous les grands événements de notre histoire : honorée au foyer domestique, priée par le peuple tout entier, elle sera la mère des Bretons, l'inspiratrice de leurs vertus, la gardienne de leur foi.

Les apparitions de sainte Anne portèrent au protestantisme un coup terrible, en montrant d'une manière admirable l'efficacité de l'invocation des saints. Les foules, qui auraient pu être ébranlées par les théories nouvelles, accourant avec enthousiasme au hameau de Keranna, comprenaient, sous le regard de leur Mère, que nous avons au ciel des amis dont la puissante intercession nous aide à faire sans faiblir le voyage de la vie.

Cependant, nous l'avons dit, le protestantisme était peu à craindre pour les Bretons.

Une autre erreur allait bientôt paraître, moins brutale dans ses procédés, mais aussi funeste, car, en desséchant l'âme, elle arrivait à la détourner de Dieu. Masqué sous une apparence de piété rigide, le jansénisme, remplaçant la charité par la crainte, attaquait en Jésus cette bonté divine qui nous attire : pour le rendre moins aimable, il rapetissait son cœur. Ce n'était plus un père, mais seulement un juge ; les *mystères de la foi* devenaient *terribles* [1], et l'homme devait gravir, non comme un enfant, mais comme un esclave, le rude sentier qui mène au ciel.

Ce mal, d'autant plus redoutable qu'il était plus insidieux, n'avait pas éclaté encore lorsque sainte Anne se manifesta au bon Nicolazic. Pendant que l'erreur se formait dans l'ombre, elle défendait par avance les droits de Jésus, puisque ceux qui prient avec ferveur devant sa statue miraculeuse sont mieux disposés à s'agenouiller devant le tabernacle. On ne saurait aimer sainte Anne sans aimer Jésus et Marie ; l'Homme-Dieu grandit son aïeule comme il grandit sa mère.

Lorsque le poison se répandit, faisant partout de trop nombreuses

[1] Boileau. *Art poétique.*

victimes, les Bretons eurent donc un recours contre ses atteintes. Malgré des défaillances inévitables, car les enfants n'écoutent pas toujours la voix maternelle, le mal fut moins grand chez eux qu'en d'autres parties de la France. Nous pouvons croire que, sans la protection de notre patronne, il eût fait dans les âmes une impression plus profonde.

Après l'erreur, la persécution trouva des cœurs intrépides dans les enfants de sainte Anne. Méprisant, pour la plupart, le schisme constitutionnel ; défendant, en face de la Terreur, la justice et la vérité, ils souffrirent pour elles et beaucoup devinrent des martyrs.

Sainte Anne les consolait ; ils la priaient en mourant.

Aujourd'hui encore, elle nous garde au milieu des négations et des blasphèmes ; sa voix nous encourage, son bras nous soutient. Aussi, le matelot dans la tempête, le soldat dans la bataille, les cœurs brisés, les pécheurs repentants se tournent-ils vers elle avec confiance.

Puisse sa protection s'étendre toujours sur son peuple ! Puisse-t-elle le conserver avec son énergie antique, docile à ses inspirations et fidèle à Dieu !

L'abbé Max. Nicol.

Pour donner une juste idée du mérite de l'*Histoire de Sainte-Anne d'Auray*, nous croyons devoir reproduire ici la lettre que Mgr l'Évêque de Vannes a écrite à l'auteur :

Mon cher abbé,

Je vous félicite sincèrement et vous remercie de tout cœur d'avoir consacré à glorifier sainte Anne et à faire mieux connaître son sanctuaire de prédilection les rares loisirs que vous laissent les importantes fonctions du professorat.

Vous écrivez, en prose comme en vers, avec une distinction qui vous a valu, d'ailleurs, d'honorables suffrages. La méthode et le goût qui caractérisent vos publications, sont de nature à faire apprécier les leçons que vous donnez à vos élèves.

J'aime la division que vous avez adoptée pour l'ouvrage, dont j'ai lu avec tant d'intérêt et d'édification les différentes parties: LA STATUE, LA CHAPELLE, LA BASILIQUE, LES FAVEURS. Autour de ces titres généraux, vous avez su grouper les principaux faits qui se rattachent à notre célèbre pèlerinage. Le sommaire de chaque chapitre pique la curiosité et fixe l'attention ; votre récit est net, vif, dégagé des détails inutiles et souvent risqués qui entachent la plupart des publications de ce genre.

Vos lecteurs se feront une idée exacte de la dévotion dont sainte Anne est l'objet depuis des siècles dans notre cher diocèse. La perpétuité et le développement de ce culte inné chez tous les Bretons, nous honorent et nous protégent. Vous aurez contribué, mon cher abbé, à ranimer au milieu de nous cette flamme vivifiante et à en propager l'éclat au dehors.

D'autres que moi remarqueront le rapprochement très-naturel que vous avez ménagé entre les voies et moyens auxquels on a eu recouru pour la construction de l'ancienne chapelle et de la nouvelle église. A deux siècles de distance, notre puissante patronne s'est choisi deux ouvriers industrieux et zélés, qui ont plusieurs points de ressemblance. De son temps, Mgr de Rosmadec, un de mes vénérables prédécesseurs, finit par rendre justice à l'humble et persévérant Nicolazic, après l'avoir prudemment soumis à de rudes épreuves. A mon tour, j'ai douté du succès des démarches multipliées et pénibles de M. le chanoine Guillouzo, tout en reconnaissant la droiture de ses intentions et le mérite de ses efforts.

Je ne lui ai pas ménagé depuis ma confiance et mes actions de grâce.

Vous pouviez, sans flatterie, parler avec moins de réserve du dévouement et de l'intelligente activité de mon principal auxiliaire dans cette entreprise considérable, que nous espérons mener promptement à bonne fin, avec le secours de nos généreux bienfaiteurs. Je ne puis que bénir ceux qui me viennent en aide par leurs conseils, leurs encouragements, leurs écrits, leurs aumônes. Sainte Anne, si mes vœux sont exaucés, se chargera d'acquitter les dettes que je contracte chaque jour, envers tous, pour décorer sa maison, après l'avoir agrandie.

Puisque l'occasion s'en présente, j'ose, quoi qu'il m'en coûte, demander encore un sacrifice à nos charitables coopérateurs, prêtres et fidèles, pour qu'il nous soit donné de mettre bientôt la dernière main à ce beau monument de notre piété filiale envers la meilleure des mères, après la Vierge Marie, sa fille immaculée.

Agréez, mon cher abbé, l'assurance de mon paternel attachement.

† JEAN-MARIE, év. de Vannes.

FRANÇOIS AUFFRAY PLUDUNO

CHANOINE DE SAINT-BRIEUC (1615-1625)

ZOANTHROPIE, TRAGI-COMÉDIE MORALE. — HYMNES ET CANTIQUES

L'école de Ronsard et de la Pléiade eut une influence qui ne s'éteignit en province que dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Cette langue factice, composée de grec, de latin et de patois provençal, servit notamment à un chanoine breton, qui fit jouer une sorte de tragi-comédie à Paris, en 1614, qui publia d'autres vers en 1625, chez Guillaume Doublet, le premier imprimeur de Saint-Brieuc, et que je veux étudier en ces pages. Après avoir prévenu le lecteur qu'il trouvera, dès les seconds feuillets, des quatrains dans ce style :

> A ce coup donc quelle aphychie,
> Quel transport, quel saisissement !
> Christ saisist mon entendement
> Par sa divine endeleschie....

on ne m'en voudra pas d'être sobre de citations, plus sobre que pour Merault, dont le vers était au moins compréhensible. Cependant je ferai quelques extraits, parce que, si quelques-uns ont parlé de l'auteur après Colletet, ses livres sont désormais tellement introuvables, qu'il a fallu que je les obtinsse, après les avoir longtemps cherchés dans le pays de Saint-Brieuc, de l'amitié de M. A. Menard, l'un des plus curieux collectionneurs de Nantes, et de

la bienveillance du maire de cette même ville. Colletet, contemporain d'Auffray, et pour lequel les livres n'avaient pas ce mérite spécial de la rareté, les a exécutés sommairement en ces termes sévères, qui contrastent avec l'indulgence ordinaire du critique académicien : « Il (l'auteur) s'exprime si rustiquement et dans un style si contraint et si barbare, qu'il semble tenir un peu plus de l'air de l'antique langage des Goths et des Vandales, que de l'air de nostre langue françoise. »

M. de Garaby, dans ses biographies de l'*Annuaire des Côtes-du-Nord*, écrit que François Auffray naquit à Saint-Brieuc vers la fin du XVIe siècle. Notre second livre montre qu'il était connu sous le nom d'Auffray Pluduno, ce qui donnerait à penser qu'il était originaire de cette commune. Le fait n'a pu, du reste, être vérifié d'une manière absolue, les registres de Pluduno ne remontant qu'à 1613. Seulement ces mêmes registres constatent que François Auffray était recteur de Pluduno en 1624. C'est la mention unique que l'on en trouve, ce qui démontre, je le crains, une médiocre régularité pour la résidence [1]. Cette paroisse était du reste le berceau même de sa famille. Robin Auffray, né à Pluduno, fut anobli par Jean V, suivant lettres vérifiées en 1427. Les Auffray furent sieurs de Guelembert, de la Ville-Aubry, en la paroisse de Trégueux, du Lescouët, de Mesguen et de Rochbian. Ils portaient *d'argent et de sable de six pièces, au lion d'or sur le tout.* Jean Auffray du Lescouet fut nommé premier président de la Cour des Comptes, et reçu le 8 novembre 1596. Il résigna à Isaac Auffray du Lescouet, son fils, lequel céda cette charge à Joachim Descartes, qui n'en prit pas possession, et la rétrocéda en 1616. Jean Auffray de la Ville-Aubry, que l'on appelait aussi M. des Malletz, conseiller du roi, aumônier ordinaire de la reine-mère, pourvu de l'abbaye de Lanvaux en 1614, trésorier de la cathédrale de Saint-Brieuc, était l'oncle de François Auffray, et c'est à lui qu'il dédie son recueil de cantiques. C'était, paraît-il, un oncle assez éloigné, car, tout en

[1] M. Ch. du Boishamon a eu l'affectueuse obligeance de dépouiller pour moi les registres de Pluduno, et je l'en remercie.

se glorifiant de cette parenté, François Auffray appelle l'abbé de Lanvaux *Monsieur*, tout court, et se déclare *son très-humble et très-obéissant serviteur*. L'épître dédicatoire peut être citée longuement. La prose de notre poète vaut ses vers, et est même tellement mauvaise qu'elle en devient drôle et curieuse : « Suyvant le train de la justice distributive, et le dire de l'oracle de salut et de vérité, il faut rendre à chacun ce qui lui appartient, à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu, aux vertueux l'honneur, aux bons la bienveillance, aux courtois le dépris, et à tous hommes tels respects et services que méritent leurs qualités ; tant il est vray que cet ordre fait tout florir, unist les cœurs, cimente les volontés et traîne avec soy la paix, le repos et les délices de la vie. Les élémens, les rochers mesmes font leçon aux hommes sur ce sujet : les fleuves se roulent et coulent de leurs lits dans la mer, dont leurs sources dérivent ; le feu se lance droict au ciel dans le concave de la lune, dont il tire son estre, et la pierre se laisse ravir à son propre poids, qui la précipite en son centre. En cecy, la Nature, et plus haut, la Raison se font cognoistre et recognoistre. Mais vous me permettrez de dire que, suyvant l'un et l'autre, j'ay eu cause très-juste de vous dédier et offrir humblement ces petits airs de piété tels qu'ils sont, tant pour la douce et tranquille vie que vous menez en vostre solitude autant innocente qu'aymable, que pour l'éternelle obligation que je vous ay, naturelle et acquise. Car je suis vostre par excès de redebvance, vostre par nécessité de sang, et vostre par un lien d'amour, ou relation réciproque comme du serviteur au maistre, du fils au père, ou (s'il est permis) comme de la créature au créateur. Or puisque l'autheur est tout à vous, et que vous avez tant de prééminences sur sa vie, à qui son ouvrage qu'à vous ?... Ce labeur et l'autheur d'iceluy sont nez chez vous... Ce leur sera un bonheur indicible de vous publier leur Mecène entre les plus nobles, leur Orphée sur tous les chantres, leur Pindare entre les poètes, leur Apollon entre les lumières, leur Mercure entre les plus diserts, et leur sage Phœnix ou nouveau Chiron entre les plus capables de la France. »

De ce fatras il me semble certain de conclure que le poète avait été élevé par son oncle, que c'était à cet oncle qu'il devait son canonicat de Saint-Brieuc, qui lui donnait sa place à la table qualifiée solitaire du bon abbé de Lanvaux. Ce protectorat des grands-oncles abbés pour les neveux ecclésiastiques se retrouvait partout, depuis le Souverain-Pontife jusqu'au recteur de campagne, et c'était un sentiment si naturel que personne n'y trouvait à redire. Je croyais donc que c'était sans réalité absolue que la *Biographie bretonne* recueillait un on dit qui attribuait le canonicat de François Auffray à la dédicace qu'il aurait faite au cardinal de Bonsy — (et non *de Bouzas*, comme l'imprime le prote de la *Biographie bretonne*), — évêque de Béziers et grand aumônier de la reine, de la tragi-comédie morale publiée à Paris en 1615. Que le grand aumônier se montrât favorable au neveu de messire Jean Auffray, l'aumônier ordinaire de la reine, cela se comprendrait à merveille; mais il est évident, par la dédicace même de notre second livre, que François Auffray ne se réclamait que du patronage direct de son oncle, et même, sans aucun doute, pour son titre diocésain de recteur de Pluduno.

Or, tout cela devient une certitude par le sommaire du registre capitulaire de Saint-Brieuc, seul reste des archives anciennes de ce chapitre, que mon excellent ami, M. du Mottay, a bien voulu copier pour moi. On y lit, à la date du 4 septembre 1617 : « Réception de messire François Auffray dans le canonicat de messire Jean Auffray, sieur des Malletz, son oncle, lequel a fait la profession de foi, prêté le serment et a promis, pour le devoir, au lieu de 12 écus, donner une chapelle valant 40 escus... — Jean Auffray garda les fonctions de trésorier au moins jusqu'en 1622. — François Auffray paraît avoir eu cette charge en 1626, après messire Jean Tredies, qui succéda à l'abbé de Lanvaux. C'est donc bien certainement par suite de la résignation de son oncle en sa faveur que François Auffray entra, en 1617, au chapitre de Saint-Brieuc.

Brunet émet un doute sur l'identité de l'auteur du drame et de l'auteur des cantiques. Tous deux s'appellent bien du même nom,

François Auffray; mais le chanoine marque : *Auffray Pluduno,* et l'auteur de la pièce : *Auffray, gentilhomme breton.* Voici, du reste, le titre exact de la très-rare pastorale, dont la bibliothèque de Nantes, si soigneusement enrichie par feu M. Péhant de curiosités bretonnes, possède un exemplaire provenant du fonds Lajariette : *Zoanthropie, ou vie de l'homme, tragi-comédie morale, embellie de feintes appropriées au sujet. A la France. Ensemble quelques autres pièces de poésie diverse. Le tout composé par François Auffray, gentilhomme breton. — Paris, chez David Gilles, 1615, petit in-8°, 170 pp. et 1 feuillet.* Le supplément de M. de Soleine indique une autre édition de la même pièce, avec ce titre moins pédantesque : *Tragi-comédie morale de la vie de l'homme.* Paris, David Gilles, et Rouen, Manassès de Préault, 1615, petit in-12.

Le doute émis par Brunet n'est pas fondé. Il est très-certain que le François Auffray, gentilhomme breton de 1615, est le même que François Auffray Pluduno, chanoine de Saint-Brieuc, de 1625. Seulement il est non moins clair que la tragi-comédie est l'œuvre et la première œuvre d'un tout jeune homme, et les cantiques l'œuvre d'un homme mûr et d'un prêtre. La dédicace de la *Zoanthropie* au cardinal de Bonsy n'a rien d'ecclésiastique, aucune allusion qui indique même qu'Auffray fût déjà dans les ordres. En revanche, parmi les vers adressés *à quelques messieurs de l'assistance,* le jour même de la représentation, car la pièce fut représentée à Paris, dans une salle quelconque, un théâtre, qui n'est désigné que par ces vers :

> Quelqu'un nous jugera téméraires, mal sages,
> De prophaner ces lieux aux Muses consacrés ;

parmi ces vers, dis-je, après des sonnets à Mgr l'abbé de Marmoutier, M. d'Amboise, Mme de Mortemar et plusieurs autres personnages, il y a un sonnet « à *Monsieur et oncle* Monsieur des Malletz, conseiller et aumosnier de la Reine, thrésorier et chanoine de la cathédrale de Saint-Brieuc. »

A la page 15 se suivent onze pièces de vers latins et français,

adressés à l'auteur. La première, qui est un sonnet plus mauvais, hélas ! que ceux d'Auffray lui-même, est signée de *Guil. Lucas.* Guillaume Lucas, comme nous le verrons plus loin, devint, en 1617, chanoine théologal de Saint-Brieuc, et plus tard, en 1648, recteur de Plérin, et il composa pour les offices de saint Brieuc et de saint Guillaume, imprimés en 1621, des hymnes qui, grâce à Dieu, valent mieux que son sonnet de 1615. — La seconde et la troisième pièce, l'une latine, l'autre française, sont de Th. Bertho, qui se déclare le condisciple et le très-cher ami d'Auffray. — Les Bertho étaient de la paroisse de Saint-Martin de Lamballe. Th. Bertho avait-il été le condisciple d'Auffray, au collége même de Saint-Brieuc ? La quatrième, en latin, porte la signature de René de Lanjamet ; les Lanjamet étaient aussi du ressort de Saint-Brieuc. La cinquième, également latine, est signée de J. Pommeré, cousin de l'auteur et Briochin. — Les trois suivantes sont de J. Le Sueur ; la neuvième de J. Obry, d'Amiens, et les deux dernières de Lud. Hinault, et d'un Ville-Geosse : encore deux noms briochins.

Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus profondément ennuyeux que ce long drame sans action aucune, écrit du style le plus obscur et le plus lourd. La liste des personnages en peut donner à elle seule une idée : Alethie (la Vérité), Philothée (l'Amour divin), Eusébie (la Piété), Pseude (la fausse Religion), Aidie (la Vie éternelle), Cupidon (l'Amour mondain), Anthrope (l'Homme), Phronime (l'Intelligence secrète de l'homme ?), Andrie (la Virilité, son confident ?), Idoneon (Suavité prise pour les sens), Asthenée (l'Infirmité, vieux sorcier), Physis (la Nature), Zoe (la Vie humaine), Œcomène (le Monde), Hamarthie (le Péché), Thanate (la Mort), Megère (la Furie). Ce que ces pseudo-Grecs débitent de vers absolument incompréhensibles est effrayant, et il ne m'est pas toujours donné de dire dans quelle langue ils radotent. Il y a parfois de tout petits vers et même des refrains qui devaient probablement être chantés, et qui font bien penser au mot de Beaumarchais : « Ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante. » A ce compte, il faudrait tout chanter. Je cite ces vers, qui sont des moins mauvais du petit volume.

Cupidon, l'amour sensuel, guette Anthrope, l'homme, pour le percer d'un de ses traits, quand il est accosté par Philothée, l'amour divin. Cupidon, qui a son bandeau sur les yeux, ne reconnaît pas Philothée, et se vante d'être compté « entre les dieux suprêmes. » Non, répond Philothée,

Non, non, une bonté divine
Ne sçauroit estre si mutine,
Tu n'entras jamais dans les cieux,
Petit menteur malicieux !

CUPIDON.

Viens-tu me faire une alguarade?
J'ay pris le ciel par escalade :
Voicy le butin glorieux
Que j'ay conquis dessus les Dieux.
Ce brandon réserve le foudre
Dont Jupin mettoit tout en poudre;
Cet arc estoit au Cynthien,
Qu'il me délivra comme mien;
J'eus les ailes et la chaussure
De leur isnel voleur, Mercure;
Mars me laissa son hallecret :
Et pour ce, Neptune discret,
M'offrit son trident vénérable,
Et Bachus son thyrse amiable.
Hé donc ! se faut-il étonner
Si je puis brusler et tonner,
Navrer, courre, livrer alarmes,
Puisque je tiens des Dieux les armes?

PHILOTHÉE.

Or çà, Cupidon !

CUPIDON.

Parle, j'oy.

PHILOTHÉE.

Veux-tu parier avec moy
Que beaucoup mieux que toy je tire?

CUPIDON.

Autre chose est faire que dire.
Tu me demanderois pardon,
Comme fist Pan à Apollon,
Qui de sa fluste babillarde
Provoqua sa lyre mignarde.
Si tu me vainquois en ce lieu,
Je ne voudrois plus estre Dieu!

PHILOTHÉE, *à part.*

Aussi n'es-tu. — (*Haut.*) Voi, je propose
Cette lyre que je dépose,
Contre ton brandon plein de feux.

CUPIDON.

Cela vault faict, ça je le veux;
Commence donc et te dépesche.

PHILOTHÉE.

Donne-moy ton arc et ta flesche,
Il ne restera qu'un subject
Qui soit le but de notre object.

CUPIDON, *montrant Anthrope.*

Tiens! vise, tire en la poitrine
De ce dormeur.

PHILOTHÉE, *se manifestant, dit :*

Race maligne!
Peste d'enfer, petit bastard,
Je te larderay de ce dard!
Recognois le grand Philothée.
Ta force est ore supplantée;
Si tu branles, c'est faict de toy!

CUPIDON, *à genoux.*

O saint amour, pardonne-moy :
Qu'il ne te presne point envie
D'abreger le cours de ma vie!

Je cite encore ces strophes de l'épilogue :

Quelqu'un nous jugera téméraires, mal sages,
De prophaner ces lieux, aux Muses consacrez.
Pour excuse disons qu'ici, comme aux boccages,
Chacun chante imitant les chantres bigarrez.

Parmi les gazouillis des doctes Philomèles
S'entend le jazement d'un geay ou d'un pinçon,
Son ramage accordant aux autres pesle mesles,
Tant s'en faut qu'il les gaste, il remplist mieux le son.

Si nous voyons, Messieurs, que vostre bienvueillance
Reçoive de bon cœur ce labeur entrepris,
Cecy nous donnera encor plus d'asseurance
A vous offrir bientost chose de plus grand prix.

Hardis nous irons voir ce grand Dieu qui réside
Sur le mont d'Helicon, au troupeau des neuf sœurs :
Il nous fera goûter de l'onde pegaside,
Puis nous vous en ferons savourer les douceurs.

La même promesse se lit en prose dans la préface : « Ainsi donc, amy lecteur, s'il te plaist me faire le bien de recevoir en bonne part ce mien petit travail, qu'humblement je te présente, cela m'obligera davantage à te faire voir bientôt d'autres pièces de l'invention de nostre muse, qui, s'esgayant aucune fois, passe quelques heures de temps à certains jours de loisir pour faire preuve de ses forces en pareil exercice. »

A la suite de la *Zoanthropie*, il y a bien un petit poème, évidemment destiné à être chanté, sur la *Descente d'Orphée aux enfers ;* une paraphrase du psaume *Ne in furore;* une hymne pour la fête de l'*Exaltation de la sainte Croix,* qui sont la transition entre le drame et les cantiques, dont il nous reste à parler ; mais je ne sache pas qu'aucun autre poème d'une certaine étendue ait vu le jour.

A la fin du volume, et pour remplir un blanc de la page 170, se lit ce singulier quatrain :

Si ce premier essai de nostre Melpomène
Emousse l'appetit au goust délicieux
Qu'il attende la faim; car il goustera mieux,
Par l'essay de la faim, cet essay de ma veine.

Ce qu'à coup sûr ne fera jamais l'appétit littéraire, la curiosité le fait, en ce sens que les deux ou trois exemplaires connus d'Auffray, qui ne sont lus par personne, sont précieusement reliés et se vendent des prix fous.

La marque de David Gilles est vraiment élégante : ce sont trois couronnes soutenues par un sceptre que portent deux mains entrelacées, avec cette devise : *Hic labor*. David Gilles avait effectivement pour enseigne : *Aux trois couronnes,* et tenait boutique *au bout du Pont-Neuf.*

Auffray n'était pas content de la correction des épreuves, faite sans doute loin de lui, et alors qu'il était en Bretagne. « Amy lecteur, écrit-il, si en l'orthographe de quelques mots, ou la subvertion du sens de quelques vers, points ou virgules, tu rencontres en ce livre des fautes notoires et appertes, je te conjure au nom des muses (que personne de jugement ne doibt desobliger) d'excuser en cela l'autheur, pour accuser le peu de soing des compositeurs, fauteurs à merveilles, les quels ont eu plus d'envie de parfaire, que d'advis à bien faire ce petit labeur. »

Je reviens à nos cantiques.

En l'année 1620, Monseigneur André Le Porc de la Porte, fils d'un gentilhomme angevin et ayant des alliances en Bretagne, montait sur le siége épiscopal de Saint-Brieuc. C'était un prélat tout jeune, comptant à peine vingt-sept ans, intelligent et épris de goûts artistiques et littéraires. Il avait commencé, pour les religieuses ursulines, qu'il avait installées dans sa ville épiscopale, un livre intitulé *Pratique intérieure et journalière,* tiré du Cantique des Cantiques, que sa mort prématurée ne lui permit pas d'achever, et

qui paraît perdu. C'était sur son initiative et avec son aide que Guillaume Doublet était venu, en 1620, établir la première imprimerie qui ait fonctionné à Saint-Brieuc, la même dont les Prud'homme, héritiers des Doublet par les femmes, sont aujourd'hui titulaires. Le premier livre imprimé par Guillaume Doublet, dès l'année même de son installation, 1621, était un petit volume de 101 pages, in-18, caractères rouges et noirs, et contenant l'office propre de saint Brieuc et de saint Guillaume, nouvellement rédigé par ordre de Mgr Le Porc de la Porte. L'évêque, qui, conformément aux désirs du concile de Trente, avait imposé à son diocèse le bréviaire romain, ne crut pas devoir adopter la liturgie propre, telle qu'elle existait dans le bréviaire imprimé en 1532, et qui remontait très-certainement à une époque antérieure, et en ce qui concerne saint Guillaume, à la canonisation même de cet illustre évêque [1]; et notamment les hymnes de ces propres furent refaites en employant la prosodie classique, au lieu du roman rimé, qui, au point de vue musical, est si supérieur. Ce mouvement liturgique entraîna en même temps plusieurs membres du chapitre de Saint-Brieuc ; il donna à La Devison l'idée d'écrire en langue vulgaire ses deux vies de saint Brieuc et de saint Guillaume, les premières ou du moins des premières entre les hagiographies bretonnes et dont j'aurais très-certainement à entretenir mes lecteurs, si M. L. Prud'homme n'en avait pas récemment donné au public une nouvelle édition, pour laquelle j'ai dû écrire moi-même une étude spéciale sur les hagiographes de notre province, antérieurs à Albert Le Grand [2]. Auffray Pluduno, collègue de La Devison, fit de son côté la traduc-

[1] M. Gaultier du Mottay a fait réimprimer ces anciens offices, aujourd'hui introuvables, dans les *Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord*. Tom. III, p. 269 et seq.

[2] Les deux livres de La Devison furent imprimés par Doublet, en 1626 et 1627. La réimpression est de 1874 et 1875, in-18. — Une notice de M. l'abbé Euzenot sur Guidel, et dont je n'ai eu connaissance qu'après la publication de mon travail sur La Devison, m'apprend que ce vénérable chanoine quitta le chapitre de Saint-Brieuc, non pour devenir immédiatement recteur de Romagné, mais pour devenir recteur de Guidel, où il resta seulement de 1628 à 1630.

tion en vers français du nouveau propre ; et ce n'est pas la partie la moins intéressante de son livre, parce qu'il nous donne un renseignement précis, et que je n'ai trouvé nulle part ailleurs, sur les auteurs contemporains des nouvelles hymnes : c'étaient, pour les trois hymnes de l'office de saint Brieuc et pour l'hymne de laudes de l'office de saint Guillaume, M. Guillaume Lucas, chanoine théologal [1]; et, pour les deux autres hymnes de l'office de saint Guillaume, celles des premières vêpres et des matines, Mgr Le Porc de la Porte lui-même. Comme la plus grande partie des cantiques d'Auffray consiste dans la traduction des hymnes du bréviaire romain et d'autres chants de la liturgie connus de tous, je veux citer ici de préférence la traduction de l'hymne de matines de saint Guillaume, ou, pour mieux dire, quelques strophes seulement de cette traduction, avec les strophes correspondantes du texte de Mgr de la Porte, que tous mes lecteurs n'auront peut-être pas sous la main. Ce serait à la fois une œuvre pie et une œuvre littéraire, digne d'un érudit et d'un éditeur breton, de réunir en un volume tous les anciens offices propres des saints de Bretagne, et une œuvre tout aussi méritoire et nationale pour un de nos poètes de les traduire en meilleurs vers français que ceux de notre chanoine briochin. Ses traductions des propres commencent à la page 147 de notre volume et forment le commencement d'une seconde partie sous ce titre : *Addition de quelques autres hymnes qui ne se trouvent à l'usage du romain.*

A MATINES DE SAINT GUILLAUME, 29 JUILLET.

O quàm corusco sydere
Splendet Briocum civitas,
Quam Guillelmus pontifex
Suo decorat lumine.

[1] Guillaume Lucas, nommé grand vicaire de Mgr de Villazel en 1636, et archidiacre de Penthièvre en 1639, eut pour successeur en son office de théologal le docteur Jean Noulleau, qui a beaucoup écrit et dont la vie fut très-agitée. Devenu recteur de Plérin en 1648, G. Lucas se démit en 1654 de ce bénéfice en faveur de son neveu, mourut en 1658, et fut enterré dans la cathédrale, près de l'autel de saint Guillaume, qu'il avait fait embellir à ses frais en 1634.

Hanc pastor olim diligans
Sermone pavit utili,
Illi beatus æthere
Favet fecundo numine.

Dum turba replet pauperum
Domum patentem præsulis,
Non illa cedit limine
Gemens vacansque munere.
.....

Astris potitur ditior
Illinc thesauros explicat,
Opes egenis qui dedit,
Suo gregi, nunc fert opem.

TRADUCTION. — SUR L'AIR : *Puisque cette absence cruelle.*

O Saint-Brieuc, cité gentille,
Que ton sol reluit excellent
Par un grand astre étincelant
Qui sur ton hémisphère brille;
C'est Guillaume, prélat sans prix,
Lequel va décorant de clarté ton pourpris.

Tu luy fus jadis tant aymable
Qu'estant ton Pasteur diligent,
Il repeut ton peuple indigent
De sa parole profitable :
Maintenant heureux dans les cieux,
De son divin secours il seconde tes vœux.

Lorsqu'une simple populace
De mendiants, pleins de langueurs,
Peuploit tout son manoir de pleurs
Priant sa charitable grâce,
Personne d'iceux déplaisant
Ne partit de chez luy, qui n'eust eu son présent.

.....

Plus riche, il jouïst des étoiles
Du ciel et des anges encor :
C'est là qu'il ouvre son trésor
Et ses largesses sans pareilles
Pour subvenir à son bercail,
Mieux qu'il ne fist jadis, avec moins de travail.

Les cantiques d'Auffray nous montrent un autre aspect du jeune évêque de Saint-Brieuc, sur lequel je veux appeler l'attention. Nous savions déjà par le Catalogue manuscrit des évêques de Saint-Brieuc, rédigé en 1726, que l'évêque « aymoit fort la peinture ; et les peintres l'aymoient fort aussy, et pour leur marque de respect ne faisoient guere de tableaux dans les eglises et chapelles du diocèse qu'ils n'y missent sa ressemblance au naturel. » Après avoir bâti le beau monastère des Ursulines de Saint-Brieuc, et fait peindre dans les lambris de la chapelle toute la vie de saint Charles Borromée, il fit orner la salle synodale de son palais épiscopal des portraits des papes, de ceux (plus ou moins authentiques) des évêques, depuis saint Brieuc jusqu'à lui-même, et de ceux des prêtres distingués du diocèse, avec leur *véritable ressemblance.* Toute cette galerie fut entièrement détruite par son successeur, Louis Frétat de Boissieux, un Auvergnat auquel sont dues les mutilations de la cathédrale de Saint-Brieuc.

Mgr Le Porc de la Porte, si amoureux de la peinture et de l'architecture, était aussi passionné pour la musique ; c'est ce fait qui résulte de notre livre. On trouve parmi les cantiques une pastorale pour la nuit de Noël, dont l'air était *nouveau,* c'est-à-dire composé sur les paroles, et qui comprend un dialogue de l'ange avec les pasteurs, dont chaque strophe se termine par ces deux mauvais vers, chantés en *musique*, c'est-à-dire par un chœur :

Gloire au Père éternel ! et aux lieux éthérez !
Chantons lui ce Noël en nos temples sacrez.

Il y avait donc une maîtrise, en 1625, à la cathédrale de Saint-Brieuc, et un musicien capable d'écrire des chœurs, ce qui était

rare à cette date. L'excellent artiste qui tient aujourd'hui les orgues de Saint-Brieuc, M. Charles Collin, et ses frères, qui dirigent la psallette, connaissent-ils ces prédécesseurs du XVIIe siècle, et quelques-unes de leurs œuvres sont-elles contenues dans le recueil que M. Bizec a publié des airs en usage à la psallette de Tréguier?

Une autre preuve de l'importance attachée à la musique dans le milieu où vivait le chanoine Auffray, c'est son hymne à *sainte Cécile, patronne des musiciens*. Cette pièce, dont je veux citer le début, montrera d'ailleurs les efforts, toujours, hélas! impuissants, du poète pour s'élever, et les entraves qu'un style ultra-baroque apportait toujours à son élan. Ce sera ma dernière citation.

Ce jour a la face riante
Et semble plus que gracieux;
L'aurore, estoille roussoyante,
L'annonce favory des cieux:
Voyez comme Phébus orine,
Comme son visage rosine,
D'œillets et de lys sursemé:
Voyez, voyez comme il appreste
Dans le ciel une belle feste,
Donnant jour au jour allumé.

Les roussins à la bouche ardente
De ce bel astre enfante-jour
Traînent sa lumière flambante.
Pour raviver tout ce contour,
Les rouës d'estoilles flammeuses
Semant leurs clartez radieuses,
Rouslent sur l'espieu blondoré.
Desja leurs beautés vagabondes
En sortant des moiteuses ondes
Tout ce climat ont surdoré.

Mais quoy! quelle beauté m'estonne
Par l'aspect de son doux regard?
Hé! quelle déité rayonne,
Throsnée au milieu de ce char?

Est-ce point toi, fils de Clymène,
Qui, ce jour, le jour nous ramène ?
Garde-toy bien de fourvoyer ;
Que l'expérience et la grace
Conduise à présent ton audace :
Car l'Eridan te veut noyer.

Non, non, moy mesme je m'égare,
C'est la princesse des vertus,
C'est une saincte qui se pare
Des flammeux rayons de Phœbus !
C'est la belle saincte Cécile,
Perle et beau diamant qui brille
Entre les thrésors précieux
Que l'astré firmament réserve,
Et l'escarboucle qu'il conserve ;
Bref, c'est un clair brillant des cieux.

Icy nostre bande s'appreste
Pour un concert mélodieux
Et solennise la conqueste
Que tu fis jadis sur les cieux ;
Sois, ma saincte, sois assurée
Qu'en la musique mesurée
Par céleste dextérité,
De la voix de tous ces oracles
Tu peux entendre des miracles
Dignes de ta pudicité.

. . . . . .

Taisez-vous, faunes et satyres,
Dit Appolon, faux dieutelets,
Admirez l'accord de nos lyres
Bien autre que vos flageolets.
Sus, sus, approchez, grande race
Civilisée dans Parnasse.
Inimitable Cynthiens,
Accordez tous vos luths d'ivoire,
Et vous, ô filles de mémoire,
Conduisez ces musiciens.

. . . . . .

Je ne sais si les Muses conduisirent à bon port et le maestro et les exécutants ; mais avec de tels vers, il faut avouer que ce n'était pas besogne facile!

Le volume compte trois cent soixante-dix pages in-18, plus les liminaires et une double table dans laquelle sont indiquées séparément *les pièces de l'invention de l'autheur,* les hymnes et les autres pièces traduites. Il n'y a en tête, outre la préface, que des stances à l'auteur, rimées par M. Doremet, vicaire général et chanoine de Saint-Malo, dont nous avons déjà parlé en un autre chapitre. M. Doremet n'était pas meilleur poète que M. Auffray ; j'en cite quatre vers seulement :

Je prends plaisir d'ouyr les hymnes et cantiques
De l'Église de Dieu parler nostre françois,
Qui marche au parangon des plus latines voix,
Par l'art d'un docte autheur, en beaux pieds poétiques!

Je ne me sens pas de force à emboîter le pas, et je m'arrête.

Le titre complet du livre est celui-ci : *Les hymnes et cantiques de l'Église traduits en vers françois sur les plus beaux airs de ce temps, par le sr Auffray Pluduno, chanoine de l'Église cathédrale de Saint-Brieuc, ensemble diverses pièces de poésie chrestienne, entremeslées dans l'œuvre selon les saisons de l'année : le tout pour la consolation des âmes catholiques et dévotes.* A Saint-Brieuc, par Guillaume Doublet, imprimeur et libraire, 1625.

Il y a une marque que je crois particulière à l'auteur et que l'on ne retrouve pas sur les autres ouvrages sorties à la même époque des presses de Doublet : c'est un chrisma rayonnant, avec cette devise : *Laudabile nomen Domini.*

A partir de 1628, notre chanoine, devenu trésorier, prend dans le registre le titre d'Auffray Guélembert. Le Guélembert était, comme je l'ai dit, une terre de la famille. En 1634, il eut un différend capitulaire avec messire Courtin, doyen. Notre résumé le mentionne trop sommairement, en ces termes : « 19 janvier 1635. — Conclusion de la plainte faite au chapitre par messire Courtin,

doyen, et Auffray Guélambert, l'un contre l'autre. » Il disparaît et a un successeur, comme trésorier, en février 1638. Mais il n'a un successeur, comme chanoine, qu'à la date du 4 novembre 1652. « Réception par procureur de noble Claude de la Borde, clerc, dans le canonicat de feu messire François Auffray Pluduno. » Le 12 novembre de la même année, le registre porte que, messire Auffray étant mort, mais n'ayant point été enterré dans l'église de Saint-Brieuc, le chapitre fit sonner les cloches et célébrer un service.

S. Ropartz.

LOUISE AMAURY*

NOUVELLE

Elle prit son petit paquet et sa lampe, s'enveloppa de son manteau, sortit doucement, descendit l'escalier, et arrivée devant la chambre de sa belle-mère, déposa à terre son léger bagage. Elle avait eu soin, avant de rendre le trousseau de passe-partout à la serrurière, d'en détacher celui qui lui avait servi le matin; elle l'introduisit dans la serrure, puis le tourna lentement. La serrure grinça, malgré toutes les précautions de la jeune femme, et offrit à sa main tremblante une résistance plus grande que le matin; il lui semblait que chaque mouvement, chaque bruit si léger qu'il fût allait éveiller sa belle-mère, et elle éprouvait toutes les craintes du voleur qui s'empare du bien d'autrui. Enfin la porte s'ouvrit, Louise entra dans la chambre après avoir laissé sa lampe sur l'escalier. Un rayon de la lune, pénétrant à travers les volets à demi fermés, lui permettait de distinguer ce qui l'entourait. Elle jeta un regard inquiet vers le lit de madame Amaury. Troublée dans son repos, celle-ci s'était retournée. Son front soucieux, ses lèvres agitées, sa respiration entrecoupée trahissaient le trouble intérieur de son esprit. Toutefois le lourd sommeil amené par la fatigue et peut-être aussi par les libations consolatrices auxquelles la vieille femme avait recours depuis ses chagrins, n'avait pas été interrompu. Louise fit

* Voir la livraison d'octobre, pp. 301-308.

un effort sur elle-même, entra dans le cabinet, enleva doucement l'enfant de son berceau, le cacha sous le grand manteau pour étouffer ses cris, en cas de besoin, et, traversant de nouveau la chambre, se retrouva sur l'escalier où elle reprit la lampe et le paquet qu'elle y avait déposés.

Elle descendit alors avec précaution. La porte extérieure était fermée ; mais les habitants de la maison, obligés par leurs différents métiers de sortir de grand matin ou de rentrer fort tard, savaient tous la cachette où l'on plaçait la clef. Louise parvint donc facilement à ouvrir et se trouva enfin dans la rue avec sa fille dans ses bras, maîtresse de ce bien si cher, mais seule, abandonnée et réduite à sa propre faiblesse.

Cependant elle n'éprouva encore aucune crainte. Le bonheur d'avoir réussi dans son entreprise, de s'éloigner de sa belle-mère, doublait son courage. Elle parcourut rapidement les rues désertes, dont la pâle lueur de la lune ne faisait que mieux découvrir l'inquiétante solitude et se dirigea vers la Loire, qu'il lui fallait traverser pour arriver à la route de Bordeaux. Tant qu'elle resta dans le dédale tortueux du vieux quartier, dont les toits avancés, les auvents, les angles rentrants et saillants lui procuraient l'abri de leurs ombres, et où ses cris lui eussent en cas de besoin attiré des défenseurs, sa fermeté ne faiblit pas, mais lorsqu'elle eut atteint le quai, et que sa vue put s'étendre à la fois à droite et à gauche le long de la rivière, sur ces ponts qui se prolongent pendant une demi-lieue, joignant entre eux les îlots dont le fleuve est semé et offrant de larges espaces absolument découverts, elle commença à ressentir un certain effroi.

Elle franchit le premier bras du fleuve en serrant les plis de son manteau pour préserver son enfant du vent glacial de la nuit, qui balayait sans obstacle le pavé et faisait ondoyer les flots transparents. Mais les différents lits que le courant s'est frayés sont nombreux et vont toujours en s'élargissant jusqu'au dernier, celui de *Pirmil,* qui a presque un demi-quart de lieue de largeur, et le cœur manqua à la pauvre jeune femme devant cette solitude abso-

lue, cette nuit qui se faisait plus obscure, ce froid qui la transperçait et cette route qui s'allongeait incessamment. Son pas se ralentit; elle finit par s'arrêter indécise au pied d'une vieille maison, seul reste des constructions qui autrefois s'élevaient des deux côtés des ponts et en faisaient de véritables rues. Depuis on a élargi la voie publique en abattant à droite et à gauche, au grand déplaisir des amateurs du pittoresque, mais la bizarre demeure dont nous parlions existe encore et sa forme originale attire presque toujours le premier regard du voyageur qui arrive à Nantes en descendant le cours de la Loire. Elle continue du côté de la rivière la structure irrégulière du pilier sur lequel elle est construite, et lorsque le soir son profil anguleux, déjà baigné dans le brouillard diaphane répandu autour d'elle par les flots qui se brisent à ses pieds, se détache sur le fond lumineux d'un splendide coucher de soleil, que les longues lignes des quais avec leur forêt de mâts se déploient autour de ce foyer ardent qui leur jette ses resplendissants rayons, et que dans le lointain les maisons, les églises, les usines, les manufactures, s'entassent et s'élèvent les unes sur les autres en suivant les pentes rapides du terrain et perdent leurs formes variées, moitié dans la brune éblouissante qui les colore, moitié dans les longues traînées de fumée dont s'entoure l'active et industrieuse cité, cet ensemble présente, pendant quelques minutes, un des tableaux les plus magnifiques que nos grandes villes de province puissent offrir aux yeux étonnés du voyageur.

Mais lorsque Louise Amaury s'arrêta haletante au milieu du pont, l'aspect du paysage était bien différent. Des nuages floconneux poussés par une piquante brise de l'est couraient sur le ciel comme des bandes de cygnes effrayés et cachaient à chaque instant la lune qui s'inclinait à l'horizon en dessinant vaguement les sombres silhouettes de la ville déserte et silencieuse. La ligne brillante des réverbères s'était éteinte sur les deux rives du fleuve, et une lanterne solitaire, posée sur un tas de décombres, projetait seule sa lueur tremblotante qui se mirait en frissonnant dans l'eau. Une crue récente avait rendu la rivière plus rapide et plus profonde ; les

vagues soulevées par la brise se heurtaient en murmurant au pilier des arches et coulaient ensuite sous la voûte avec un bruit sifflant et sinistre. La vieille maison plongeait ses toits irréguliers dans l'ombre allongée que lui renvoyaient ses voisines de l'autre côté du quai et couvrait elle-même le pavé de son obscure silhouette. Le vent gémissait en passant au milieu des hautes cheminées. Tout était froid, triste, effrayant pour la pauvre jeune mère seule avec son précieux fardeau dans cette ville indifférente et engourdie. Elle jeta autour d'elle un regard désolé ; il lui semblait que la bise glaciale pénétrait jusqu'à son cœur. L'enfant jeta un cri. Louise le serra contre sa poitrine ; puis s'approchant de la maison, elle s'abrita de son mieux dans l'enfoncement de la porte et essaya d'apaiser, en lui faisant boire un peu de lait dont elle s'était munie, la petite créature, qui se calma, but avec avidité et s'endormit bercée par les bras maternels. Louise se blottit dans le coin où elle était assise et se décida à attendre que l'aurore, annoncée déjà à l'orient par une mince bande rose, lui permît de continuer son voyage avec plus de sécurité. Elle voulait repartir aux premiers rayons du jour, mais la lassitude et les insomnies, la douce chaleur de l'être chéri couché sur son sein, firent monter peu à peu le sommeil jusqu'à ses yeux appesantis, et elle s'endormit si profondément que les bruits matineux ne la réveillèrent même pas. Les lourdes charrettes, les chevaux, les vigoureuses paysannes apportant leurs provisions de la campagne passèrent auprès d'elle sans la troubler. On la regardait; mais, hélas ! la misère et l'abandon sont si peu rares dans nos grandes villes que le spectacle d'une femme endormie avec un enfant dans ses bras n'avait rien qui pût exciter l'étonnement. Le soleil éclairait déjà brillamment la façade opposée, lorsque la porte près de laquelle elle était assise s'ouvrant tout à coup, la réveilla en sursaut. Elle tressaillit, fixa des regards surpris snr un homme en bonnet de coton, qui, debout sur le seuil, la regardait d'un air soupçonneux ; puis se leva tout effrayée, s'enveloppa dans son manteau avec un soin inquiet et se remit en marche aussi rapidement qu'elle le put.

Le froid de la nuit avait engourdi ses membres, elle se sentait faible et souffrante ; mais la terreur de se trouver encore aussi près de madame Amaury lui prêtait des forces. Le soleil, en montant dans un ciel pur, attiédissait l'air piquant de la matinée, faisait briller les eaux rapides du fleuve et colorait gaiement la verdure nouvelle des saules et des peupliers, qui, à mesure que Louise avançait, se mêlaient aux maisons plus clair-semées sur la rive. L'horizon bleuâtre des fraîches campagnes apparaissait enfin aux yeux de la voyageuse, qui s'éloignait avec joie de cette ville où elle avait tant souffert. La confiance de la jeunesse reprenait possession de son cœur, elle caressait doucement sa fille endormie et marchait avec confiance vers un avenir plus doux.

Est-il nécessaire maintenant de raconter la stupeur de madame Amaury, qui, dans cet instant même, trouvait vide le berceau de la petite Marie et devinait, par la disparition de Louise, ce qui venait de se passer? Faut-il décrire l'amertume de sa désolation en face de la solitude et de l'abandon complet qui devenaient son lot dans ce monde et qu'elle s'était infligés à elle-même? Sortant tout à coup de son caractère habituel de sombre réserve, l'explosion de sa fureur, ses cris, ses reproches, ses soupçons, ses menaces, ses recherches insensées dans la maison entière trahirent son secret aux yeux des voisins. Tous s'attendrissaient sur le sort de Louise, admiraient le parti héroïque qu'elle venait de prendre et blâmaient madame Amaury ; et pourtant lorsque la vieille femme, la démarche chancelante, les joues couvertes de chaudes larmes qui coulaient sans qu'elle s'en aperçût de ses yeux hagards, se présentait devant la porte d'un appartement, poursuivant son idée fixe de chercher, de découvrir sa petite-fille et celle qu'elle accusait de l'avoir volée, chacun, soit crainte, soit pitié, s'écartait, la laissait entrer et se sentait ému. Pendant deux heures madame Amaury erra ainsi sous l'empire de cette folie momentanée, insensible en apparence à tout ce qu'on disait autour d'elle ; mais peu à peu la raison reprit son empire, autant du moins qu'elle le pouvait dans les bornes étroites de cette rude intelligence. La malheureuse comprit

que ses efforts pour retrouver les fugitives étaient inutiles, qu'elle s'agitait en vain, qu'elle avait bien réellement tout perdu et qu'elle n'inspirait aux assistants qu'effroi et désapprobation. Son âme, que cette conviction ne réussit pas à ouvrir aux remords, se replia alors sur elle-même plus étroitement que jamais. Répondant par un regard farouche aux murmures qu'elle commençait à entendre, elle rentra dans sa chambre et s'enfonça dans la nuit de son cœur dont les déchirements suprêmes demeurèrent désormais inconnus.

Le voyage de Louise à Bordeaux fut une longue suite de fatigues et de maux qui auraient tué la pauvre femme, si de temps à autre elle n'avait été secourue par quelques bonnes âmes compatissantes, comme on en rencontre encore dans nos campagnes. Tantôt ce fut une place qu'on lui offrit dans une charrette qui passait sur la route, ou une porte hospitalière qui s'ouvrit devant elle. Une autre fois un brave médecin, touché de son état de souffrance, lui rendit quelque force par ses soins empressés, ou une main généreuse vint à son aide ; mais le plus souvent, hélas ! des défiances égoïstes et des refus pleins de dureté l'accompagnèrent dans ce pèlerinage de douleurs.

Pendant que s'accomplissait le pénible voyage de Louise Amaury, le jour fixé pour le départ du navire *les Trois Frères* approchait. Son chargement s'était successivement complété. La veille du départ les passagers arrivaient l'un après l'autre, et les adieux s'échangaient plus vifs et plus touchants au moment de la séparation. Parmi les groupes de parents et d'amis qui encombraient la rive, on en remarquait un plus bruyant que les autres et composé de jeunes ouvriers venant faire la conduite à l'un des leurs ; après force échange de poignées de mains, ce dernier s'élança dans le canot qui devait le conduire au navire, ses amis le suivirent des yeux en agitant bruyamment leurs mouchoirs jusqu'au moment où, parvenu sur le pont du navire, le jeune émigrant disparut dans la foule qui s'y pressait.

Pendant ces différentes scènes d'adieux, un observateur attentif

aurait pu remarquer, assez près du lieu où elles se passaient, un jeune homme appuyé négligemment contre une des grosses barriques qui étaient sur le quai, mais dont le regard, profondément fixé sur le dernier groupe, en avait suivi tous les mouvements et s'étaient ensuite reportés avec encore plus d'intensité sur Gratien pendant son trajet sur le canot, du quai au navire. Quand il l'eut perdu de vue sur le pont du bâtiment, il secoua tristement la tête et remonta vers la ville en traversant la place des *Salinières*, sur laquelle aboutit le pont. Il allait passer sous la vieille porte qui donne entrée dans la rue des *Fossés de Bourgogne*, lorsqu'il se retourna à la vue d'une femme appuyée à l'un des piliers. Elle semblait haletante et épuisée par la fatigue d'une longue marche ; ses grands yeux brillants de fièvre éclairaient d'une étrange lueur un visage jeune encore mais amaigri, pâli, sillonné par le chagrin. Elle était couverte, quoique le temps fût chaud, d'un grand manteau qui semblait destiné à cacher ses vêtements usés et l'enfant qu'elle portait à son cou. Un mouchoir de cotonnade aux couleurs fanées était posé sur sa tête et se nouait sous son menton contre l'usage des femmes du pays. La force paraissait lui manquer pour continuer sa route. Le jeune homme, nous l'avons dit, se retourna en l'apercevant ; mais ces traits flétris, ces yeux hagards, cette taille courbée, ressemblaient si peu à la charmante image qui s'était tout à coup présentée à son esprit, que, soupirant de nouveau, il fit quelques pas pour s'éloigner ; puis un sentiment involontaire le ramena près de l'étrangère. Il se pencha, hésita un instant, et, d'une voie émue, balbutiante, troublée, il prononça le nom de Louise Amaury.

La jeune femme se retourna vivement.

— Prosper Baudin ! dit-elle avec un cri. Ah ! où est Gratien ?

— Quoi ! vous êtes venue le chercher jusqu'ici ? reprit Prosper, et lui, le fou ! l'ingrat ! il est parti !

— Parti ! répéta Louise en chancelant comme si elle recevait au cœur un coup mortel. Ah ! j'arrive donc trop tard ! J'ai été bien malade, monsieur Baudin, continua-t-elle avec une vivacité fébrile, je

le suis encore. Je voulais remettre mon enfant à son père; mais j'arrive trop tard ! que va devenir ma pauvre fille ?

— Voyez-vous ce bâtiment, reprit Prosper en désignant le paquebot qui dessinait sa fine silhouette sur l'horizon à demi obscurci, il part demain pour l'Amérique, et Gratien vient de s'y embarquer.

— Mais alors je puis encore le rejoindre ! s'écria Louise. O mon Dieu ! laissez-moi faire ce dernier effort !

Elle s'avança d'un pas mal assuré, Prosper la suivit.

— Appuyez-vous sur moi, dit-il doucement, et donnez-moi aussi cette enfant, ajouta-t-il en prenant la petite Marie dans ses bras; elle est trop lourde pour vous.

— Je suis bien accoutumée à la porter, répondit Louise avec un triste sourire ; cependant je crois que je n'en ai plus la force.

— Mais, reprit Prosper avec quelque hésitation, je croyais..... j'avais entendu dire..... on m'avait écrit de Nantes que vous n'aviez pas conservé votre enfant.

— J'ai cru moi-même l'avoir perdu, répondit Louise ; ma belle-mère me l'avait enlevé. O monsieur Prosper, j'ai été bien malheureuse !

Louise alors raconta en quelques mots à Prosper sa vie à Nantes après le départ de Gratien ; la naissance de son enfant, la manière dont on le lui avait dérobé, celle dont elle l'avait repris, son douloureux voyage, sa maladie et son arrivée à Bordeaux lorsqu'elle était enfin à bout de courage. Tout en parlant, elle cherchait à hâter le pas, mais il lui devenait visiblement plus difficile de minute en minute de se soutenir sur ses jambes tremblantes, et sans l'appui du bras de Prosper elle serait tombée vingt fois avant d'atteindre le quai.

— Vous ne pouvez vous rendre à bord dans l'état où vous êtes, lui dit Prosper, lorsqu'ils furent arrivés sur le quai. Il vous serait impossible de monter sur le pont, de vous faire entendre, ni de pénétrer jusqu'à Gratien. Laissez-moi l'aller trouver à votre place. Je vous jure sur ma vie et mon âme que je vous le ramènerai.

— Non, non, répondit Louise faiblement ; c'est une si courte distance... j'ai encore de la force... D'ailleurs je ne puis... je n'ose vous laisser partir à ma place.

Mais sa faiblesse augmentait toujours, elle fut forcée de s'interrompre et de s'asseoir sur un tas de planches qui se trouvait près d'elle.

— Restez ici, attendez-moi, dit Prosper en posant la petite fille sur les genoux de Louise et les couvrant toutes deux du grand manteau pour les préserver de la fraîcheur de la nuit. Je serai de retour dans un moment avec Gratien, je vous le promets.

Il descendit en courant vers la rivière, appela un canotier, s'élança dans la barque, qui s'éloigna aussitôt. Le batelier excité par les promesses et les prières de Prosper faisait voler sur l'eau le léger esquif, et Baudin trouvait qu'il n'avançait pas. Cette femme seule, mourante, abandonnée dans cette grande ville, remplissait son cœur d'inquiétude. D'un autre côté, il se demandait comment Gratien allait l'accueillir. Il se rappelait ce qui s'était passé entre eux et craignait de ne pouvoir parvenir à se faire écouter. En arrivant au navire, il ordonna au batelier de l'attendre et grimpa lestement le long des flancs du paquebot. Là il se trouva comme perdu au milieu du tumulte inséparable de l'embarquement d'un grand nombre de passagers, et de l'obscurité croissante qui l'empêchait de distinguer leurs visages. Les personnes qu'il interrogeait lui répondaient à peine et il commençait à se décourager lorsqu'un jeune homme, appuyé à l'écart sur le bordage, se retourna de son côté et demanda d'une voix que Prosper reconnut aussitôt ce qu'on voulait à Gratien Amaury. Baudin s'approcha alors de lui.

— Gratien, dit-il avec émotion pendant qu'il lui posait la main sur le bras, Louise est à Bordeaux, elle t'y a suivi ; elle y arrivait pendant que tu en partais ; mais ce long voyage l'a épuisée ; elle est malade, mourante peut-être ; elle te demande, viens !

— Louise ! à Bordeaux ! dit Gratien en tressaillant. Comment le sais-tu ? Et pourquoi le sais-tu ? ajouta-t-il en lançant à son ami un sombre regard.

— Ah! laisse là tes misérables soupçons, reprit Prosper avec chaleur. J'étais sur le quai au moment où tu t'es embarqué; car malgré ton injustice, je t'aime encore et je voulais te revoir une dernière fois. Je m'en retournais cependant sans avoir eu le courage d'aller te serrer la main, lorsque j'ai rencontré Louise. C'est à peine si je l'ai reconnue. Tu l'avais prise si jeune, si jolie, si heureuse! Qu'en as-tu fait, Gratien? Elle se traînait mourante avec son enfant, espérant te le remettre au moins avant de lui manquer elle-même. Je l'ai amenée jusqu'au bord du quai; mais là, elle n'a pu continuer; et si tes yeux pouvaient pénétrer à travers cette nuit qui nous gagne, tu l'apercevrais couchée sur le rivage, t'attendant et t'appelant peut-être. Viens, te dis-je. Hâte-toi!

— Son enfant! son enfant! répéta Gratien en reculant comme frappé de stupeur. Mais elle n'en a pas! On m'a écrit qu'il était mort.

— On le lui avait enlevé. On le lui a laissé pleurer pendant un mois! Que de larmes tu as à essuyer, Gratien! Que de mal à réparer si Dieu t'en laisse le temps! Mais tu tardes trop... Je te dis qu'elle se meurt, qu'elle est là-bas seule, abandonnée, sans secours, sans protecteur, et tu hésites? Viens donc, malheureux, par pitié pour toi-même, si tu veux t'épargner un remords éternel!

Gratien regarda encore Prosper d'un air troublé; puis, s'élançant le premier vers l'échelle, il se laissa glisser dans le canot suivi de son ami.

— Force de rames, dit-il, il y va de la vie ou de la mort!

La barque recommença à fendre l'eau comme une flèche. Gratien, placé à l'avant, cherchait à distinguer, dans la direction que Prosper lui indiquait, la forme de Louise assise à terre; bientôt il crut apercevoir, à cette place même, un groupe composé de cinq à six personnes. Une lumière descendit du quai, apportée par une vieille marchande de fruits dont l'échoppe était peu éloignée. Une certaine agitation semblait régner sur l'embarcadère. Le cœur de Gratien et celui de Prosper battaient d'angoisse et de crainte à rompre leur poitrine. Ils s'élancèrent hors de la barque aussitôt qu'elle

toucha le rivage et coururent à l'endroit où Prosper avait laissé Louise. Un sergent de ville, deux ou trois femmes et quelques hommes entouraient un brancard sur lequel on avait déposé une masse inerte.

— C'est une femme qui est morte, dit un des assistants à un autre, et son enfant qui ne vaut guère mieux.

— C'est ma femme ! c'est mon enfant! s'écria Gratien en s'élançant vers le brancard et découvrant la pâle figure de Louise. C'est ma Louise que j'ai tuée et que j'adorais! Malheureux ! misérable! que je suis !

Dieu sans doute prit en pitié l'angoisse profonde, le remords désespéré qui dans ce moment brisèrent le cœur de Gratien. Le son de sa voix pénétra jusqu'à l'intelligence de Louise à travers l'insensibilité léthargique amenée par la lassitude et le besoin, et elle fit un mouvement. Encouragés par cet indice de vie, touchés du désespoir de Gratien, les braves gens qui avaient recueilli la jeune femme mourante, se hâtèrent de la transporter dans la maison la plus prochaine et d'aller chercher un médecin. Grâce aux soins habiles qui lui furent prodigués, Louise reprit peu à peu le sentiment. Elle ouvrit les yeux et regarda autour d'elle avec surprise. Elle sentait des larmes brûlantes couler sur ses mains, des baisers passionnés lui étaient prodigués, et il y avait si longtemps qu'elle était déshabituée de toute tendresse! elle avait si souvent compris amèrement que sa vie ou sa mort était chose indifférente à ceux mêmes qui la secouraient! Cette fois il n'en était plus ainsi, sa tête souffrante reposait sur l'épaule de son mari agenouillé près d'elle; Prosper Baudin, debout au pied du lit, tenait dans ses bras la petite fille souriante, et Louise pouvait enfin se reposer dans le bonheur qu'elle avait acheté au péril de sa vie.

Le lendemain, lorsque le paquebot *les Trois-Frères* appareilla pour partir, Gratien, on le pense bien, manquait à l'appel et pourtant la liste des passagers était complète. Prosper Baudin avait remplacé son ami. Il s'était décidé tout à coup à partir sans en prévenir les deux époux réunis et heureux. Maintenant, appuyé sur le bor-

dage, il regardait fuir à l'horizon Bordeaux, ses quais, ses maisons, ses promenades grandioses, et pensait à ceux qu'il y avait laissés. Des regrets confus, de vagues craintes troublaient son esprit. Il se demandait s'il y avait eu de sa part courage ou lâcheté à s'éloigner ainsi ; s'il n'aurait pas dû veiller encore pendant quelque temps sur le bonheur de Louise. Il craignait la faiblesse de Gratien, l'inconstance de ses projets, l'influence menaçante de madame Amaury.

Hâtons-nous de le dire, de ce côté du moins, les craintes de Prosper ne se réalisèrent point; Gratien avait trop appris à se défier de la domination de sa terrible mère pour ne pas s'en tenir à l'abri, et Louise fixée loin d'elle aurait pu retrouver son bonheur d'autrefois si sa santé et son âme, ébranlées par tout ce qu'elle avait souffert, s'étaient remises en parfaite harmonie avec la gaieté, l'insouciance de Gratien, et cet oubli complet du passé qui parfois l'étonnait dans son mari. Aussi l'on pouvait voir souvent de la tristesse à travers le sourire de la jeune femme, de la défiance dans son plus joyeux regard. Quant à madame Amaury, refusant obstinément les secours que son fils lui envoyait, traînant dans la solitude une sombre et douloureuse vieillesse, elle n'a jamais fait une tentative pour se rapprocher de ses enfants ou pour obtenir le pardon de sa belle-fille, dont le bonheur fut peut-être, au milieu de toutes les amertumes de sa vie, le plus grand tourment de sa haine jalouse.

JULES D'HERBAUGES.

POÉSIE

—

SŒUR SIMPLICE

A HIPPOLYTE FLANDRIN

> Honte à qui voit le mal sans que le mal le navre,
> Ou qui voyant le bien n'est ivre de bonheur !
>
> BRIZEUX, *Jacques le maçon.*

Maître qu'un marbre de Carrare,
Fait revivre au mur du saint lieu,
Et qui dois cet honneur si rare
A ton rare culte pour Dieu,

Que ta noble tête se penche :
Vois, au son des psaumes sacrés,
Ce flot, qui dans la nef s'épanche,
Remplir tout Saint-Germain-des-Prés [1].

Ah ! cette foule, si profonde
Qu'elle va débordant du seuil,
Sans doute honore un grand du monde,
Fastueux jusqu'en son cercueil ?...

Non, l'humble fille qu'on enterre,
Sans éclat, sans solennité,
Fut indigente volontaire :
C'est une Sœur de charité.

[1] Le vendredi 19 octobre.

Pendant que le saint sacrifice
Pour elle s'offre dans le chœur,
Écoute comment Sœur Simplice
Vient de révéler son grand cœur.

C'était un jour chaud de septembre,
Un jour d'une exquise douceur.
— « De l'air épais de cette chambre,
« Sortez, sortez un peu, ma Sœur. »

Elle obéit à son malade;
Mais, gazouillants et triomphants,
Avec elle en sa promenade
Elle a cinq tout petits enfants;

Têtes d'anges, fraîches, rieuses,
Comme, en un célèbre tableau,
Sous ses couleurs prestigieuses
En a fait briller Murillo.

Aux derniers de l'aimable bande
Sœur Simplice donne la main.
La demande suit la demande
Sur tout ce qu'on trouve en chemin.

Sans se lasser de les entendre,
Elle se fait enfant comme eux,
Et répond d'une voix très-tendre,
Et cela les rend très-heureux.

Dans ces âmes pures et neuves
Elle sème ces mots du ciel
Qui germent aux jours des épreuves,
Et qui ramènent vers l'autel.

Devisant, jouant, tous atteignent
Un bois qu'on avait pris pour but,
Et dont les feuillages se teignent
Des tons de l'automne au début.

Mais qu'est-ce donc? La sœur tressaille...
Qu'a-t-elle aperçu tout à coup?
Bondissant hors d'une broussaille,
Un animal, noir comme un loup.

De quel effroi son cœur palpite !
Le molosse — un chien de berger —
Vers les enfants se précipite,
De rage écumant... Quel danger !

A tes yeux, charitable fille,
Apparaît, comme en un miroir,
Ce que le monstre à la famille
Apporte d'affreux désespoir.

Priant Jésus d'aider son âme,
Devant les petits, éperdus,
S'élance l'héroïque femme,
Face à la bête et bras tendus.

La bête, se ruant sur elle,
Croit facilement la dompter;
Mais cette main qui semble frêle
Devient de fer pour l'arrêter.

Quoiqu'ils saignent de vingt blessures,
Dans la gueule elle tient toujours
Ses bras, dévoués aux morsures,
Et crie, appelant du secours.

Des laboureurs l'ont entendue,
Qui du monstre ont enfin raison,
Et, sur un brancard étendue,
Portent la Sœur à la maison.

Un mois elle agonise, calme,
Sans orgueil d'un tel dévouement,
Et meurt... — En sa droite une palme
Va fleurir éternellement...

O maître, ô Flandrin, ce martyre,
Pourquoi ton génie émouvant
N'est-il plus là pour le traduire,
A la gloire du Dieu vivant!

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, 26 octobre 1877.

LE VAISSEAU DE GUERRE DES PÊCHEURS MALOUINS

AUX TERRES NEUVES

« La ville de Saint-Malo, écrivait Ogée en 1780 [1], est principalement célèbre par ses armements et son commerce, et c'est par là que ses habitants se sont signalés et ont rendu d'importants services à l'État. Les Malouins font des armements considérables pour la traite des nègres et surtout pour la pêche de la morue au banc de Terre-Neuve, où ils envoient tous les ans près de soixante navires. »

La pêche des molues ou morues (nom aujourd'hui usité) commença à être pratiquée au banc de Terre-Neuve à la fin du XVIe siècle. De toutes les pêches maritimes, c'est celle qui a toujours été sans contredit la plus importante et la plus considérable.

Les Malouins ne commencèrent à armer des navires pour cette pêche que dans les premières années du XVIIe siècle. Dans un procès de 1595, rapporté par Noël du Fail [2], entre le fermier des briefs [3] des ports et havres du pays de Bretagne et les habitants de Saint-Malo, il n'est encore question que des expéditions maritimes des Malouins sur les côtes de Flandre, d'Espagne, d'Angleterre et d'Écosse.

[1] *Dictionnaire historique de Bretagne*, t. IV, pp. 266-268.

[2] *Recueil des principaux arrêts du parlement de Bretagne*, édit. de 1679, p. 297.

[3] Les briefs ou brieux étaient un impôt prélevé sur les navires à l'entrée et à la sortie des ports.

L'honneur de cette découverte « revient, suivant Valin [1], aux Français, principalement aux Basques du cap Breton près Bayonne, qui découvrirent, cent ans avant Christophe Colomb, l'Amérique septentrionale. « Ils firent, dit-il, cette découverte à l'occasion de la pêche des baleines qu'ils avoient déjà pratiquée sur leurs côtes. Ayant observé qu'elles s'en éloignoient en certaines saisons, ils s'appliquèrent à chercher la retraite de ces monstrueux poissons. Dans cette idée, ils poussèrent leur navigation jusqu'aux côtes du Canada. Là, ils trouvèrent, comme ils l'avoient prévu, plusieurs baleines, mais ils y firent en même temps une autre découverte, devenue dans la suite bien plus considérable et bien plus utile, c'est-à-dire une pêche extrêmement abondante de morues sur le grand banc de Terre-Neuve et dans les parages voisins. »

L'auteur, pour appuyer son assertion, que ce sont effectivement les Biscaïens qui ont découvert cette partie de l'Amérique septentrionale et qui ont les premiers pratiqué la pêche de la morue, fait observer que l'une des isles voisines porte encore aujourd'hui le nom de *Cap Berton* ou *Breton,* et qu'une autre est nommée *Baccaléos,* qui signifie morue en langue biscaïenne.

La première de ces preuves est, à mon avis, sujette à controverse: ne semblerait-il pas plus logique d'admettre que les Malouins, qui dès 1495 [2] avaient découvert l'île de Terre-Neuve et exploré ses parages, eussent eu la pensée, bien naturelle, de consacrer leur découverte, en donnant à une des îles sur lesquelles ils avaient relâché le nom même de leur nation ?

Quoi qu'il en soit, à l'exemple des Biscaïens, les Normands, et successivement les Bretons, les Rochellois, les Bordelais et les habitants des Sables-d'Olonne s'appliquèrent à cette pêche si lucrative, surtout depuis l'année 1604, époque à laquelle Henry le Grand favorisa l'établissement d'une nouvelle colonie en Canada.

Les premiers navires, armés sur les côtes de Bretagne pour se

[1] *Commentaire sur l'Ordonnance de la Marine de* 1681, édit. de 1760, p. 723, extrait du *Traité de la police,* de Lamare.

[2] Habasque, *Notices historiques sur les Côtes-du-Nord,* t. I. page 358, note 1.

rendre à la pêche des morues, sortirent en 1612[1] des petits ports de Portrieux et de Binic. Ces premiers essais furent bientôt suivis par les armateurs de Saint-Malo. Leur caractère entreprenant, secondé par des ressources abondantes, leur permit de donner un développement rapide à ce genre d'expéditions. En 1654[2], la flotte que les Malouins envoyaient à Terre-Neuve se composait de trente-six vaisseaux, mais ce fut pour eux une année désastreuse: ces vaisseaux rencontrèrent dans la Manche trois frégates anglaises qui les attaquèrent. Un petit nombre des navires malouins s'échappa pendant l'action et parvint heureusement à Terre-Neuve; les plus hardis combattirent, mais ils furent vaincus; les uns furent coulés à fond, les autres conduits en Angleterre, quelques-uns rentrèrent dans le port, mais si fracassés qu'ils n'en purent ressortir.

La pêche de la morue continua à se faire avec succès, non-seulement sur le banc de Terre-Neuve et près des îles voisines, principalement de celle de Plaisance, mais encore sur les côtes du Chapeau-Rouge et du Petit-Nord et dans la baie du Canada.

La côte du Petit-Nord devint le partage des Bretons et surtout des Malouins, qui, par leur nombre, y exercèrent bientôt une prépondérance très-marquée.

L'importance toujours croissante des intérêts que les habitants de Saint-Malo engageaient chaque année dans les préparatifs de la pêche des morues leur fit reconnaître la nécessité d'armer un vaisseau de guerre, dans le but de protéger, aux Terres-Neuves, leurs vaisseaux marchands contre les incursions des sauvages. Il fut donc établi, par un règlement de la communauté de ville, que ceux qui iraient aux Terres-Neuves, sous la conduite de ce vaisseau et en compagnie, se taxeraient pour la dépense de son armement.

Cette charge était sans doute onéreuse pour les pêcheurs de Saint-Malo; aussi, quoique reconnaissant les services que leur rendait ce vaisseau de guerre, songèrent-ils à chercher un moyen d'alléger les frais d'une protection qui pesait sur eux seuls et dont cependant

[1] Habasque, id., t. I, pp. 354-355.
[2] Ogée, id., p. 292.

profitaient les vaisseaux des autres ports de Bretagne fréquentant les mêmes parages que les leurs. Se sentant forts et puissants, ils résolurent donc, en 1635, de contraindre les pêcheurs des différents havres du pays à contribuer aux frais d'armement de leur vaisseau de guerre. Plusieurs d'entre eux se refusèrent à se soumettre à ce nouvel impôt; cela fournit matière à un procès dont les détails sont rapportés par Sauvageau [1] dans son *Recueil des anciens arrêts du Parlement de Bretagne* :

« Quelques marchands de Saint Malo, ayant fait voile aux Terres-Neuves, font rencontre de quelques vaisseaux marchands d'autres havres de cette province, les abordent et capitulent et font consentir quelques-uns des vaisseaux à contribuer aux frais de l'équipage du vaisseau de guerre, à deux écus par tête de tous ceux qui étoient dans les vaisseaux marchands, tant maîtres que serviteurs; les autres ne veulent pas consentir cette nouvelle imposition. Sur ce refus, les marchands de Saint-Malo les font appeller, et conformément à une délibération de la communauté, obtiennent vers eux une condamnation de contribuer aux frais de l'armement. Appel en la Cour, où les appellans firent remontrer que ce nouveau tribut que l'on vouloit imposer sur les marchands étoit d'une conséquence très périlleuse, que si l'on donnoit ouverture à tels péages et s'ils étoient autorisés, il faudroit reduire tous les marchands des ports et havres du païs à la nécessité d'aller à Saint-Malo chercher le vaisseau de conserve, sans qu'ils pussent partir que quand il seroit prest; que d'ailleurs un seul vaisseau ne pourroit pas voltiger par tout le pays de la pesche pour garantir tous les vaisseaux marchands, qui étoient quelquefois éloignez les uns des autres de plus de cinquante lieuës; que les ordonnances de François Ier, Charles VIII, Charles IX et Henry III n'autorisoient telle contribution qu'en tems de guerre; que la guerre contre les sauvages n'étoit point de si grande force, que les vaisseaux ne pussent chacun avec trente ou quarante hommes se défendre et se maintenir contre leurs incursions; que leurs vaisseaux étoient assez bien munis et équipez pour se conduire à heureux port, sans s'assujettir à l'empire des Malouins.

» Les marchands de Saint-Malo intimez répondoient, que les appellans ne se pouvoient défendre de payer la taxe commune, ayant fait leur pesche et leur négociation sous l'abry et à la faveur du vaisseau de guerre en toute sûreté; et qu'ayant été donné un consentement universel à la contribution de tous les vaisseaux de cet équipage, les particuliers qui refu-

[1] Édit. de 1712, Sauvageau. *Recueil d'anciens arrêts*, p. 43.

soient de s'y soumettre n'étoient point admissibles à l'opposer, ny à s'en défendre; comme quand il y a une maison qui brûle, un voisin ne peut pas empêcher la démolition de la sienne pour garantir toute une ville. Nonobstant ces considérations et sans y avoir égard non plus qu'à l'intervention de la communauté de Saint-Malo, la cour mit l'appellation et ce, corrigeant le jugement debouta les intimez de leur demande et les condamna aux dépens par arrest donné à l'audience le 24 novembre 1636. Plaidans Chapel pour les appelans; Le Fèvre pour les intimez; de Volant pour la communauté intervenante. »

Par cet arrêt, les Malouins furent donc déboutés de leurs prétentions; mais si, dans cette circonstance, ils se virent contraints de renoncer aux procédés arbitraires qu'ils avaient employés, ils n'en conservèrent pas moins sur les pêcheurs des autres havres de Bretagne l'empire et l'autorité que leur avaient acquis leur hardiesse et leur expérience.

Quatre ans plus tard, en 1640, les contestations et les rixes fréquentes, qui survenaient entre les Bretons, sur la côte du Petit-Nord à l'occasion du choix des havres et galets les plus convenables pour la pêche, déterminèrent les principaux négociants de Saint-Malo, intéressés dans cette pêche, à établir quelques règles de police, dans le but de prévenir ces désordres, dont les sauvages ne savaient que trop profiter.

Ils convinrent entre eux d'un règlement, lequel ayant été approuvé dans une assemblée générale des notables habitants, du 26 mars 1640, fut ensuite homologué au parlement de Rennes par arrêt du 31 du même mois.

« Ce règlement [1] portoit en substance, que celui des maîtres de navires qui arriveroit le premier et jetteroit l'ancre dans le havre du petit maître, demeureroit amiral de la pêche, lequel pour signal mettroit l'enseigne sur son grand mât; qu'en cette qualité d'amiral il choisiroit tel havre qu'il jugeroit à propos, et le galet nécessaire, eu égard au nombre d'hommes dont son équipage seroit composé; qu'en conséquence il seroit tenu d'aller ou envoyer mettre à l'échaffaud [2] du croc, un papier ou tableau,

[1] Valin, id.

[2] Vaste établissement en bois, servant de magasin à sel et dans lequel sont dépecées et salées les morues.

sur lequel il déclareroit le jour de son arrivée et le nom du havre qu'il auroit choisi, laquelle déclaration il signerait ou feroit signer par quelqu'un de ses gens.

» Que de même et dans le même ordre, à mesure que les autres maîtres de navires arriveroient ils feroient sur le tableau la déclaration du jour de leur arrivée et du havre qu'ils auroient choisi; à l'effet de quoi ce tableau demeureroit à l'échaffaud du croc, sous la garde d'un homme de l'amiral, jusqu'à ce que tous les maîtres de navires y eussent été inscrits, avec les noms des havres et galets par eux pris, après quoi le tableau seroit remis à l'amiral.

» Il fut décidé aussi par ce règlement, que si quelque échaffaud étoit rompu ou brisé par les sauvages ou autrement, les débris en appartiendroient à celui qui en étoit le propriétaire, avec défenses à tous autres de s'en emparer, et de les transporter dans un autre havre ou galet.

» Enfin défenses furent faites à tout maître de navire de jetter son lest dans les havres, le tout sous peines de 400 livres d'amende.

» Tel étoit ce règlement qui, comme il a été observé, fut approuvé et homologué au parlement de Rennes le 31 du dit mois de mars 1640, pour être exécuté selon sa forme et teneur avec défenses à tous propriétaires de navires, capitaines, pilotes, mariniers et tous autres d'y contrevenir, à peine de 500 livres d'amende, au payement de laquelle demeureroient affectés les vaisseaux et cargaisons des contrevenans. »

Ce règlement fut plus tard rendu commun à tous les sujets du royaume qui allaient à la pêche des morues sur la côte du Petit-Nord. Il servit également de texte aux quatre premiers articles du livre v, tit. vi, de l'ordonnance de la marine de 1681.

Bien que forcés, par l'arrêt du Parlement rendu contre eux le 24 novembre 1636, à n'avoir plus recours qu'à leurs ressources particulières, les Malouins continuèrent cependant à faire, à chaque saison de pêche, les frais d'armement du vaisseau de guerre, dont la protection leur paraissait si utile pour leurs navires, non-seulement contre les incursions des sauvages, mais aussi, à l'occasion, contre les ennemis du royaume.

De leur côté, les armateurs de Binic, soutenus par ceux des autres havres de Bretagne, cherchaient par tous les moyens à s'opposer à l'armement de ce vaisseau, dont ils considéraient, peut-être, la présence à la côte du Petit-Nord comme le témoignage constant de la

suprématie des Malouins. Leurs prétentions ne pouvaient, du reste, s'appuyer sur aucun des dispositifs de l'arrêt de 1636. Aussi qu'advint-il? Les Malouins, de guerre lasse, résolurent de mettre un terme à des différends, qui, depuis plusieurs années, se renouvelaient, sans qu'il fût possible d'arriver à une solution satisfaisante ni pour les uns ni pour les autres.

Ils intentèrent, en conséquence, une action contre les armateurs des ports de Binic, du Légué, de Saint-Quay, de Paimpol, de Gouello et de Bréhat, par devant le Parlement de Bretagne, à l'effet d'établir d'une manière formelle leur droit à l'armement d'un vaisseau de guerre. La Cour rendit un arrêt, en date du 23 décembre 1643, par lequel les Malouins obtinrent entièrement gain de cause. Le droit d'armer un vaisseau de guerre leur fut bien reconnu et les conditions de l'armement furent complétement déterminées. L'arrêt portait : qu'il devait chaque année, par voie d'adjudication, être fait bail avec l'armateur qui soumissionnerait au plus bas prix l'armement d'un vaisseau de guerre destiné à accompagner les navires marchands se rendant à la pêche des morues, sur la côte du Petit-Nord. Voici quelles étaient, d'après l'acte d'adjudication de 1646, que je possède, les conditions détaillées de ce bail :

« Les conditions du quel bail sont celles quy en suivent. A qui pour moins vouldra faire valloir l'armement d'un navire contre les sauvages, equipé de soixante et douze hommes y compris le capitaine et officiers avecq six pataches, armés sufisammant de pouldre, meiches et autres chosses necessaires pour le dict armement, et quy aura dix à douze pieces de canon d'escorte, et conduire la flotte des navires de ses port et havres de la presante année pour la pesche des dictes molues jusques au lieu de Terreneuffve, où les hommes dudict navire et les pataches empescheront à leur posible les incursions des sauvaiges sur leursdicts navires qui feront pesche. Et sera le preneur du bail obligé de faire attandre les derniers jusques pour les ramener par de cà sans que les gens dudict navire et patache puissent fere aucune pesche que pour leur vituaille et seulle[t] bien pourra ledict navire faisant son retour fere raport d'hommes et huilles à sa charge competante, demeurant pourtant en estat de combattre. Et toucheront les prenneurs dudict bail par advance en entier de jour en autre, après l'adjudication dudict bail de chacun des proprietaires et

armateurs des navires contributifs, suivant le bail et departement qui en sera faict par personne, qui pour cet effaict seront convenus et nommés lors du bail, lesquels personnes visiteront em pareil l'estat dudict navire, avant son partement pour sçavoir et aprandre s'il aura esté armé et apresté au terme du bail. Pairont ceux quy seront et demeuront adjudicataires les fraix des bannies et autres fraix; en consequance sera obligé de se faire paier de tous les interessés à ses frais sans que la ville ny les particulliers luy portent aucun garand. »

FÉLIX DU BOIS SAINT-SÉVERIN.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

A PROPOS D'UNE NOUVELLE ÉDITION DE VILLEHARDOUIN

CONQUÊTE DE CONSTANTINOPLE, par Geoffroi de Villehardouin, avec la continuation de Henri de Valenciennes; texte original, avec traduction, par Natalis de Wailly, de l'Institut; 2e édition; 1 vol. in-4°, illustré; — Didot.

Il y a quelques années, nous présentions aux lecteurs de ce recueil une nouvelle édition critique de la célèbre *Histoire de saint Louis* du sire de Joinville, préparée par un éminent érudit, M. Natalis de Wailly, et publiée par la librairie Didot avec ce souci de la perfection littéraire et typographique qui distingue cette célèbre maison. Nous disions que cette publication inaugurait une série des chefs-d'œuvre de notre littérature du moyen âge, chefs-d'œuvre si longtemps méconnus mais qu'une heureuse révolution du goût a de nos jours remis en honneur, en les tirant d'un trop long et injuste oubli ou discrédit.

La *Conquête de Constantinople* de notre autre vieux chroniqueur Geoffroy de Villehardouin est venue continuer cette série, si dignement inaugurée, des premiers monuments de notre idiome national.

Plus vieille de près d'un siècle, écrite dans une langue encore moins accessible à la lecture courante, la chronique de Villehardouin est moins connue que celle de Joinville, bien que non moins digne de l'être et, à certains égards, plus intéressante, puisqu'elle est le plus ancien monument de notre prose française.

En effet, par un phénomène singulier mais universel, dans notre langue comme dans toutes les autres, la poésie précéda la prose. En Grèce, Homère, quel qu'il ait été, individu ou groupe littéraire, vécut au moins 400 ans avant Hérodote. De même, l'Homère inconnu, ou tout au moins incertain, de la *Chanson de Roland*, et nombre de troubadours et de trouvères, avaient paru avant Villehardouin, notre Hérodote français.

Toutefois, on peut faire remonter les premiers essais de la prose *romance* ou romane jusqu'à Charlemagne, comme le prouve un fragment de glossaire découvert dans la bibliothèque de Reichenau en 1863, ainsi qu'une lettre présentée par des moines au grand empereur vers 783, et citée par dom Mabillon. Ce fut surtout l'Église qui contribua à mettre en honneur la langue nouvelle et à la répandre. Les Conciles de Reims et de Tours, célébrés en 813, prescrivent aux évêques, celui-là d'instruire les peuples dans leur langue vulgaire, celui-ci de traduire en idiome rustique ou *théotisque* les écrits des Pères. Ainsi fit également le concile d'Arles, tenu en 851. Le latin se trouva dès lors relégué dans les écoles. Le nouvel idiome était assez solidement établi désormais pour servir aux négociations diplomatiques et aux actes les plus solennels de la vie publique, comme le prouvent ces deux fameux *Serments de Strasbourg*, prononcés en 842, l'un par Louis le Germanique jurant fidélité à Charles le Chauve, l'autre par l'armée franque, sanctionnant le premier.

A ces primitifs bégaiements de notre langue et aux autres rares débris qui nous en sont parvenus, vient se joindre un fragment dit *de Valenciennes*, lambeau de sermon découvert sur la garde d'un manuscrit et à grand'peine déchiffré, et qui, par son mélange de latin et de roman, nous est un curieux témoin de la façon dont s'opéra la transition de l'un à l'autre idiome.

On sait comment la vogue croissante de nos vieux poètes et conteurs, aidée des expéditions guerrières, répandit notre langue en Europe et jusqu'en Orient. Les princes normands la portèrent en Italie, en Calabre et en Sicile (c'est en français que le célèbre voyageur Marco Polo écrira la relation de ses lointaines excursions

dans l'extrême Asie). Guillaume le Conquérant emporte avec lui notre jeune idiome en Angleterre, où il devient la langue de la cour, à ce point que les nobles anglo-normands envoient leurs fils en France pour s'y former tant au métier des armes qu'à la langue romane, beaucoup plus douce et polie que leur rude et barbare dialecte. L'Angleterre eut aussi ses trouvères français, rivaux des nôtres. Il n'est pas jusqu'à la vieille devise française restée inscrite sur le blason national anglais, qui ne soit un témoignage toujours subsistant de l'ancienne prédominance officielle de notre langue dans un pays si jaloux de son autonomie en toute chose.

A la suite des Croisés, la langue romane pénétra en Orient, si bien qu'on parlait français en Grèce et dans le « duché d'Athènes », tout aussi bien qu'à Paris. Il en fut de même d'une partie de l'Espagne jusqu'au XIVe siècle.

Quoi qu'il en soit des premiers essais écrits de notre prose nationale, la chronique de Villehardouin n'en doit pas moins être regardée comme le plus considérable. Elle commence cette série de *Mémoires*, qui constitue une part si originale et si riche des lettres françaises.

Né en Champagne[1], comme Joinville, qu'il précéda de près d'un siècle ; comme lui aussi, plus habile à manier l'épée que la plume ; comme lui encore, il raconte ce qu'il a vu et ce qu'il a fait. « Avant de bien dire, ils avaient l'un et l'autre commencé par bien faire : voilà pourquoi leurs coups d'essai furent des coups de maîtres ; là est la source de leurs inspirations, la cause de la vie qui anime leurs récits. » Le plus vieux des deux, sans modèle qu'il pût imiter, Villehardouin fut amené comme par hasard à entreprendre de raconter les grands événements auxquels il fut mêlé, et tout d'abord son ambassade à Venise, où il fut envoyé par Thibault III, comte de Champagne, pour négocier le passage des Croisés sur les vaisseaux de la puissante république. Puis vient l'émouvante narra-

[1] La généalogie de Villehardouin est incertaine. On conjecture qu'il naquit de 1150 à 1160, près de Troyes, dans le château seigneurial du village qui porte encore son nom. Il mourut en Thessalie vers 1213.

tion de la quatrième croisade, prêchée en 1198 par Foulques de Neuilly, ou plutôt de cette grande et merveilleuse aventure qui, détournant les Croisés du chemin de Jérusalem, les conduisit à conquérir Constantinople et à y fonder un empire français, inaugurant dès lors cette éternelle *question d'Orient,* question surtout française, dont nous attendons la solution depuis sept à huit siècles, et préludant au *grand dessein* que devaient se transmettre l'un à l'autre nos rois, depuis Charles VIII et François Ier jusqu'à Henri IV et Louis XIV, qui songèrent sérieusement tous deux à se croiser pour refouler les Turcs en Asie [1].

Authentique et véridique relation de cette étonnante épopée, écrite par un témoin oculaire, et, qui mieux est, un acteur, la chronique de Villehardouin resta longtemps inédite. Ce ne fut qu'en 1573 qu'elle fut publiée par un ambassadeur vénitien.

Le style de notre vieil annaliste a la fermeté de son âme guerrière. Sobre et concis, il participe de la raideur d'une langue encore mal formée, semblable à la pesante armure de fer du chevalier, qui enlevait à ses membres de leur souplesse et de leur aisance. Dans ce rude homme de guerre, écrivain par aventure, qui semble écrire ou plutôt buriner avec la pointe de son épée, il y a une originalité, une simplicité, une grandeur épiques, l'imagination naïve et forte et la sincérité d'un homme d'action. C'est comme un écho des Chansons de geste, une autre *Chanson de Roland,* moins le rhythme et la fiction. C'est déjà, par l'esprit et le génie, une composition vraiment française. Entre ce vieux langage, à la fois naïf et si viril, et la chevaleresque épopée qu'il raconte, existe une harmonie qui donne au lecteur l'illusion de ces temps héroïques, si différents des nôtres qu'ils nous en paraissent fabuleux.

Pour la chronique de Villehardouin, M. Natalis de Wailly a procédé avec la même méthode que pour celle de Joinville : collation des divers textes connus; traduction page par page de l'original restauré, en conservant autant que possible la franche et naïve physionomie de celui-ci; éclaircissements historiques et archéologiques;

[1] Voir sur ce sujet un très-curieux article de M. Drapeyron, dans la *Revue des Deux Mondes*, du 1er novembre 1876.

enfin, grammaire et glossaire de la langue du XIIIe siècle. Une curieuse carte du jeune et savant géographe du moyen âge. M. Auguste Longnon, vient compléter ces différents éléments d'instruction.

Quant à *l'illustration* du texte, après une belle chromolithographie figurant en frontispice la célèbre basilique de Saint-Marc, viennent de nombreuses gravures, — lettres ornées, fleurons, en-tête, culs-de-lampe, figures d'armes et de costumes, — toutes scrupuleusement copiées d'après les manuscrits du temps.

Cette belle édition, comme ses similaires sorties de la même librairie, présente, on le voit, toutes les qualités de nature à la faire rechercher de l'érudit en même temps que du bibliophile.

Une réflexion en terminant.

Parmi les nombreuses sottises soi-disant historiques, qui, inventées par la mauvaise foi et répétées par l'ignorance, sont insensiblement passées à l'état d'axiomes, il en est peu d'aussi répandues que la prétendue ignorance systématique de la noblesse au moyen âge. Or, ainsi qu'en faisait récemment ici même la remarque notre éminent collaborateur M. E. de la Gournerie, il se trouve que nos plus anciens chroniqueurs, Villehardouin, Henri de Valenciennes, Joinville, sans parler des autres, étaient gentilshommes. La noblesse prit également une part des plus brillantes au mouvement poétique d'alors. C'est par des nobles que furent composées nos plus anciennes épopées chevaleresques. Bertram de Born, Guillaume d'Aquitaine, Bernard de Ventadour, comptent au premier rang des troubadours provençaux. René d'Anjou cumula les talents de savant, de poète et de peintre. M. Léopold Delisle a démontré que les barons féodaux des XIIe, XIIIe et XIVe siècles étaient pour le moins à la hauteur de l'instruction générale de leur temps. Trois professeurs étaient d'ordinaire chargés de l'éducation des enfants de noble maison, l'un préposé à l'enseignement de la religion, un autre à celui de la *grammaire,* c'est-à-dire de l'ensemble des connaissances d'alors; le troisième apprenant à leurs communs élèves la conduite à tenir envers les grands et les petits.

L'étude du droit était fort en honneur chez les gentilshommes du centre et du nord de la France; beaucoup s'intitulaient *chevaliers* et *licenciés ès-lois*. En l'an 1337, en plein *siècle de fer*, l'université d'Orléans comptait parmi ses élèves les enfants des plus grandes familles de l'époque.

Et ces fameuses chartes, que certains nobles auraient déclaré ne pouvoir ni ne savoir signer, *vu leur qualité de gentilshommes?* — Ces chartes n'ont jamais existé que dans l'imagination des écrivains fantaisistes qui les ont inventées. Les croix et sceaux apposés sur les actes n'avaient d'autre but que de les authentiquer, ainsi que le démontre l'étude de la diplomatique; ils ne sont en aucune façon la preuve de l'ignorance des contractants, mais bien plutôt de celle des écrivains qui leur attribuent gratuitement cette signification. Les plus anciennes signatures, même royales, ne remontent pas au delà de Charles V.

Ainsi en est-il encore de l'*abêtissement* systématique du peuple par le clergé, autre sottise, autre calomnie qui court les livres et les journaux d'une certaine école acharnée à dénigrer le passé. Comme s'il n'était pas péremptoirement démontré que le clergé, tant séculier que régulier, a été au moyen âge le principal et tout d'abord l'unique éducateur du peuple, le sauveur des lettres et des arts! Des études récentes et consciencieuses, entreprises sans parti pris, ont au contraire démontré que l'instruction était alors beaucoup plus répandue que nous ne nous l'imaginions naguère. Monastères et presbytères étaient autant de foyers d'instruction. Chaque prêtre, chaque moine, était un précepteur, un instituteur, et cela par devoir de conscience, par obéissance aux formelles injonctions des papes et des conciles. Aussi, à cette époque « d'obscurantisme et de ténèbres », la France compta jusqu'à *soixante mille* écoles, primaires ou secondaires, urbaines ou rurales, c'est-à-dire plus que n'en compte notre France contemporaine, si dédaigneuse du passé, si fière des progrès de son instruction populaire [1]. Dans ses curieuses *Re-*

[1] V. un article de M. Ch. Louandre, dans un recueil peu suspect, la *Revue des Deux Mondes*, n° du 15 janvier 1877.

M. Siméon Luce a également démontré, dans sa savante *Histoire de du Guesclin*, que la France devait être, au XIII° siècle, aussi peuplée qu'elle l'est actuellement.

cherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen, M. de Beaurepaire nous apprend qu'au XIIIe siècle, tous les paysans de la Normandie savaient lire et écrire (*l'escriptoire* qu'ils portaient à la ceinture, faisait, pour ainsi dire, partie de leur costume); beaucoup n'étaient pas étrangers à la connaissance du latin.

Nous voilà loin de ce roman d'ignorance universelle inventé par le parti pris et la passion. Faut-il redire ce témoignage tant de fois cité du Vénitien Marino Giustiniano, ambassadeur à la cour de Francois Ier, lequel écrivait au conseil de sa république : « Il n'est en France personne, si pauvre soit-il, qui n'apprenne à lire et à écrire. »

La guerre de Cent Ans et les guerres de religion portèrent, il est vrai, un coup fatal à ce florissant état de l'instruction au moyen âge et à l'époque de la Renaissance. Les choses en arrivèrent au point que, aux États généraux de 1614, la noblesse, alarmée de l'ignorance des populations, émit le vœu que l'instruction devînt obligatoire et qu'un traitement fixe fût assuré aux instituteurs. Encore une invention soi-disant nouvelle de nos démocrates contemporains, vieille de deux siècles et demi, et entachée, qui pis est, d'une origine tout aristocratique! Il est vrai que nos réformateurs pédagogiques de 1614 se bornaient à demander l'obligation de l'instruction; ils étaient encore trop peu *éclairés* pour en réclamer la *laïcité*...

Toutefois le niveau de l'instruction ne tarda pas à se relever; sous Louis XVI, dans les pays dits d'États, il était au moins parvenu au point où nous le voyons aujourd'hui. Dans ses recherches si intéressantes sur les *Assemblées provinciales de 1788*, M. Léonce de Lavergne témoigne son étonnement du degré d'instruction qu'accusent les documents qu'il a eu à étudier, en même temps que de l'élévation des pensées, de la générosité, parfois imprudente, des sentiments, et de tant de riantes espérances, auxquelles quatre-vingts ans de révolutions devaient donner un si cruel démenti!

Pour en revenir aux publications de la maison Didot, disons en terminant qu'elle vient de faire paraître la sixième édition de

l'*Histoire de la littérature française,* de M. Désiré Nisard, ouvrage pour ainsi dire classique, dès longtemps consacré par le succès et plus encore par la haute estime des lettrés. Aussi ne pouvons-nous que répéter, après les critiques autorisés, que c'est là une histoire complète, savante, approfondie, de notre littérature depuis ses premiers bégaiements, que nous rappelions tout à l'heure, jusqu'à son entier épanouissement (peut-être devrions-nous plutôt dire sa décadence) en nos temps actuels. Doué d'un sens sûr et fin rappelant l'inflexible rectitude de Boileau, avec plus de largeur, et s'appuyant sur le même principe d'autorité, d'amour du vrai et du beau, M. D. Nisard apprécie successivement et juge comme il convient toutes ces œuvres si variées de forme, de ton, de sujets et même de dialectes, sinon de langues, qui composent notre trésor littéraire national, le plus riche de l'Europe. Et ces jugements, prononcés avec pleine compétence par une raison aussi droite qu'éclairée, sont presque tous, on peut le dire, des arrêts définitifs. Science consommée de la langue, pénétration, élégance de style, netteté et clarté de la forme unies à la solidité du fond, toutes ces qualités maîtresses assignent à cet ouvrage une place à part dans la bibliothèque du lettré.

Enfin, cette année encore, la même librairie nous annonce, pour nos étrennes du prochain jour de l'an, plusieurs nouveautés des plus intéressantes : La Sainte Bible, *récit et commentaire,* par M. l'abbé Salmon ; — Le XVIIIe Siècle, *lettres, sciences et arts,* complément du bel ouvrage de M. Paul Lacroix sur cette époque si discutée, si féconde en contrastes ; — Les Harmonies du son *et l'histoire des instruments de musique,* par M. Rambosson, l'écrivain scientifique bien connu. Inutile d'ajouter que chacun de ces ouvrages sera illustré avec ce luxe et ce bon goût qui président aux publications de ce genre éditées par la maison Didot.

Lucien Dubois.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LA JOURNÉE DES BARRICADES ET LA LIGUE A RENNES (mars et avril 1589), par M. S. Ropartz. Plihon, Rennes. Broch. in-12, 142 pp.

La Société archéologique d'Ille-et-Vilaine vient de rééditer dans son bulletin un opuscule très-rare, intitulé : *La délivrance admirable de la ville de Rennes en Bretagne d'entre les mains des politiques et hérétiques selon les lettres missives de ce dernier voyage du 14 mars.* M. S. Ropartz, chargé par ses confrères d'en être l'éditeur, était préparé d'avance à ce rôle de commentateur par les recherches approfondies qu'il poursuit depuis longtemps sur l'époque de la Ligue. Les archives municipales de Rennes lui sont particulièrement très-connues. Il les a compulsées avec un tel soin qu'il est parvenu à mettre la main sur des procès-verbaux détachés des délibérations municipales relatives aux événements si importants des mois de mars et avril 1589. Le journal de Pichard, les mémoires de Montmartin et les registres du Parlement lui ont fourni aussi des éclaircissements qui lui ont permis de préciser quelques faits jusque-là restés obscurs dans l'histoire de la ville de Rennes.

Les traits généraux de l'histoire provinciale nous repassent sous les yeux sans modification, mais avec cette empreinte de vérité que communiquent seuls les documents originaux et les relations contemporaines. On voit la Bretagne troublée à plaisir par un gouverneur ambitieux, qui, sous prétexte de défendre l'intégrité du catholicisme, ne cherche en réalité qu'une occasion de s'affranchir de toute autorité pour ressaisir la suprématie des anciens ducs. La division se met alors dans les cours souveraines. Quelques conseillers se séparent de leurs collègues de Rennes, pour aller fonder à Nantes, résidence favorite du duc de Mercœur, une cour rivale qu'on

nomme le Parlement de la Ligue. Le roi trouve, à son tour, des conseillers maîtres des comptes qui consentent à quitter Nantes et s'en vont à Rennes ouvrir une nouvelle Chambre des Comptes. Les catholiques formaient une majorité si compacte en Bretagne, qu'il eût été facile d'éviter ces dissensions, car en dehors de Vitré le parti huguenot comptait fort peu d'adhérents.

Par ses intrigues, le duc de Mercœur soulève à Rennes un parti de ligueurs qui se livre aux mêmes manifestations que les ligueurs parisiens, prend les armes, chasse les officiers préposés par Henri III, et les remplace par d'autres, dévoués au gouverneur. Loin de se laisser intimider par l'enlèvement de son premier président, le Parlement de Rennes blâme ouvertement toutes les menées du duc de Mercœur, et l'invite à cesser ses levées de gens d'armes. Dans une réunion générale, tous les conseillers jurent de maintenir la religion catholique, de conserver l'autorité du roi et de ne jamais participer à aucune ligue hostile à Henri III. Devant la persistante révolte du gouverneur, ils affirment toujours leur fidélité au roi, appellent à eux des gentilshommes, prescrivent la convocation du ban et de l'arrière-ban et organisent la défense de la ville. Quand Mercœur se présenta en personne à Rennes, pour se renseigner sur les causes de l'émeute, le Parlement n'hésita pas à lui faire des remontrances énergiques, mais sans obtenir autre chose que des réponses évasives. Le roi, informé de la conduite de son lieutenant, le désavoue et encourage les magistrats dans leur résistance.

Les Rennais alors s'insurgent, chassent les gens du duc de Mercœur, rappellent les officiers du roi, et dans leur joie frappent une médaille commémorative. Toujours fermes dans leur attitude, les magistrats de la cour souveraine multiplient les déclarations et les ordonnances, afin de maintenir le peuple sous l'obéissance royale. Défenses sont faites de médire du roi, de se livrer à des manifestations hostiles et de suivre les enseignes du gouverneur. Les villes sont même invitées à chasser les garnisons qui relèvent du duc.

Cette lutte entre la force armée et le pouvoir judiciaire occupe une grande place dans la brochure de M. Roparts, et nous montre

d'une façon saisissante comment les magistrats bretons entendaient leur devoir.

Une nouvelle étude nous apprendra sans doute bientôt jusqu'où l'influence du Parlement s'est étendue en dehors de Rennes.

LÉON MAITRE.

LES DEUX FRÈRES MARTYRS ou LES ENFANTS NANTAIS, drame-mystère en 5 actes et 7 tableaux, en vers, par un Frère des Ecoles chrétiennes. — 1 vol. in-18, 92 pp. Paris, Oudin, rue Bonaparte; Nantes, Mazeau et Libaros.

Ce cher Frère, que l'amour de Dieu a fait poète, est un de nos Frères de Nantes, — c'est tout ce que sa modestie me permet de dire, — et son drame a été représenté et applaudi à Nantes. Aujourd'hui, ce drame nous revient avec une double approbation, celle de Mgr Fournier, écrite peu de jours avant son départ pour Rome et pour le ciel, et celle du *Congrès des œuvres ouvrières*, qui l'a trouvé digne d'une mention honorable. Le sujet qu'il traite offre un vif intérêt, à nous Bretons surtout, car c'est l'histoire poétique et héroïque des premiers martyrs de notre patrie. Nous pouvons suivre encore sur les lieux les scènes de leur passion. A la place qu'occupe notre vieil évêché de Nantes, s'élevait un tribunal, celui, sans doute, où furent condamnés les deux frères; notre longue rue de Saint-Clément marque leur voie douloureuse, le couvent de la Visitation et les deux croix du *pavé de Paris*, comme disait Albert de Morlaix, sont des souvenirs de leur supplice, et la basilique élevée sous leur invocation, l'a été sur leur tombeau [1].

Donatien et Rogatien étaient d'une famille illustre : *clarissimo genere nati*, portent leurs actes, et l'une des prétentions de nos ducs

[1] Nous indiquons le couvent de la Visitation et les deux croix comme ayant été sanctifiés par le martyre, sur la foi de deux traditions également antiques et vénérables. De cette double tradition on doit conclure, sans doute, que les deux frères ne furent pas martyrisés au même endroit, mais à quelques pas l'un de l'autre. Derrière le grand autel de l'église des Chartreux, que remplace le couvent de la Visitation, se trouvait une petite chapelle édifiée par nos ducs, au lieu qui était désigné comme celui même du supplice.

fut toujours de leur appartenir. C'est ainsi que nous lisons dans le procès-verbal des États de Vannes, en 1451 : « Le lundy, 24 may, pour ce que c'estoit jour fériel de la feste S. Donacien et S. Rogacien, qui furent *extraicts de la maison de Bretagne*, le duc (Pierre II) ne comparut point au parlement. »

Notre poète leur donne pour père le gouverneur de Nantes, et la scène s'ouvre sous le péristyle de son palais. Donatien et Rogatien, levés avant l'aurore, jouissent avec bonheur des charmes d'une belle matinée et des effets du jour naissant sur les *verdoyants coteaux* et les *riants paysages* que domine au loin la cité des Nannètes. La tendre amitié des deux jeunes gens, leurs sentiments élevés et leur ardeur virile, captivent tout d'abord. Rogatien ne sent *vibrer son âme* qu'au bruit des combats et à la pensée de la gloire, si ce n'est toutefois, lui dit doucement son frère,

A l'accent mesuré
Qui dirige les pas des danseurs, quand la fête
Vient d'un bandeau fleuri couvrir ta jeune tête.

Donatien, lui aussi, n'est pas sans rêver de *périlleux combats*, mais il cherche avant tout la vérité pour être son champion, et le paganisme ne lui offre trop évidemment que des fables. Ces *dieux de pierre*, dit-il,

Dont jamais la paupière
N'enfante un seul regard, les crois-tu de vrais dieux?

ROGATIEN.

Et toi, ne crois-tu pas ce qu'ont cru nos aïeux?

Et le dialogue se poursuit vif, animé, tendre toujours, mais offrant un perpétuel contraste.

Une scène touchante, entre Donatien et Similien, le vieil évêque, révèle toute la sereine beauté de ces deux âmes : l'une éprouvée moins encore par l'âge que par les labeurs de la foi, l'autre aspirant après ces labeurs ; puis on entend un chœur de jeunes païens

chantant au loin la vie et la mort, comme les chantaient les buveurs de Falerne, au temps d'Horace :

Vive Bacchus et sa folie !
Vivent le myrte et les beaux jours !
Buvons le vin jusqu'à la lie !
Buvons, rions, chantons toujours !

Aujourd'hui les fêtes,
Les fleurs sur nos têtes,
L'amour qui sourit !
Demain les ténèbres,
Les cercueils funèbres,
Où le corps périt.

Mais au même instant, d'autres voix, des voix enfantines, font entendre, d'un lieu opposé, des accents bien différents :

Seigneur, nous avons les mains pures,
Notre cœur est tourné vers toi ;
Garde-nous de toutes souillures
Et conserve-nous dans ta foi.
C'est à toi, comme à notre père,
Que nous adressons tous nos vœux.
En toi toujours notre âme espère,
Seigneur, jette sur nous les yeux.

C'est mieux qu'une fraîche et facile poésie, où l'on ne sent, à coup sûr, ni le marteau ni la lime, c'est tout un raisonnement, toute une scène, et Donatien en tire, en deux mots, la conclusion : D'un côté, dit-il,

D'un côté, le plaisir, de l'autre, la vertu.
O mon âme, que choisis-tu ?

Au second acte, nous nous trouvons dans une grotte souterraine, la catacombe nantaise. Similien y préside une réunion de fidèles, tous prêts pour le martyre. Seigneur, dit l'évêque,

Frappe-moi, mais pardonne à mon peuple innocent !
— Epargne le pasteur (s'écrient les fidèles)
C'est à nous de mourir !

Et un enfant ajoute :

Les païens ont tué mes frères et ma mère,
Fais que je sois, Jésus, digne d'eux, et j'espère
Qu'avant d'aller aux cieux rejoindre ces héros,
Je répandrai ta grâce aux cœurs de mes bourreaux.

Mais tout à coup les voix se taisent ; on a aperçu un idolâtre se glissant, comme Eudore, dans la nuit des tombeaux. Cet idolâtre, c'est Donatien. Similien le reconnaît et rassure les fidèles.

Je connais cet enfant, c'est un doux néophyte.

De la part de Jésus, Donatien demande le baptême, et Similien lui répond ces simples mots, qui disent tout : « Mon fils, je t'attendais. »

Le troisième acte est surtout remarquable par une scène des plus dramatiques entre le gouverneur et ses deux fils. Les premiers mots du vieux païen indiquent, d'un trait, ce que va être la scène :

Te voilà donc, enfin, vil esclave d'un prêtre !

Donatien a beau se montrer respectueux et affectueux, son père ne s'irrite que plus de le voir enrôlé dans un *troupeau d'esclaves* conspirant dans des *antres impurs.* — Mon cœur, lui dit Donatien,

Mon cœur, que la grâce encourage,
Depuis qu'il est chrétien, vous aime davantage.

LE GOUVERNEUR.

Chrétien ! il est chrétien !... et lui-même le dit...
Tu veux donc, par ton père, être aujourd'hui maudit ?

Et s'adressant à Rogatien :

C'est assez, c'en est trop ! laisse-le, Rogatien ;
Viens, il n'est plus ton frère et tu n'es plus le sien.

D'un bout à l'autre de cette longue scène, les caractères des différents personnages sont admirablement soutenus. Chez le gouverneur, les préjugés et surtout l'orgueil ; chez Donatien, une douceur qui n'enlève rien à la fermeté ; chez Rogatien, une ten-

dresse de cœur que la vérité n'éclaire pas encore, mais que soutient la charité. Le rôle de Rogatien était des plus difficiles, et il est des plus heureusement réussis.

Après une pareille scène, je me demandais ce que l'auteur ferait désormais du vieux païen qui reniait son fils. En faire un Brutus, c'eût été ajouter par trop à l'histoire et dépasser le but ; le faire se convertir, c'eût été faire un martyr de plus. L'auteur, ne se tenant pas pour astreint à l'unité de temps, le fait languir et mourir de douleur, avant l'arrivée du terrible Rictius Varus, le bourreau des chrétiens, et, par suite, avant le commencement de la persécution. Si les vieilles règles de l'art s'en trouvent offensées, la vraisemblance, du moins, et la convenance, sont respectées ; c'est beaucoup.

Je voudrais citer maintenant plusieurs autres scènes, mais l'espace me manque. L'attention d'ailleurs est éveillée et chacun voudra lire l'ouvrage. Un mot seulement sur la fin. Le dénouement d'une tragédie ne peut être que tragique, et, par cela même, il est souvent difficile de le mettre en action sur le théâtre. Une scène de martyre ne se supporterait pas. Je m'attendais donc à un récit plus ou moins académique, comme celui de Théramène, mais mon attente a été très-heureusement trompée.

Donatien et Rogatien viennent d'être condamnés par le proconsul Rictius Varus. Entraînez-les, dit le prêtre des idoles,

> Leur mort vengera la mémoire
> De nos dieux irrités...

Quelques instants se passent, pendant lesquels prêtres et flamines s'applaudissent de leur victoire, qui *du culte des Romains* va *sauver le symbole.* « Allez, disent-ils,

> Allez donc, maintenant, jeunes fous, fanatiques,
> Voir la réalité de vos songes mystiques;
> Allez voir si vos cœurs, stupidement soumis,
> Connaîtront ce bonheur qui vous fut tant promis.

Tout à coup, le fond du théâtre s'ouvre, et les deux martyrs apparaissent dans une vive lumière, portés au ciel par les anges,

tandis que des voix d'enfants font entendre, dans le lointain, un chant qui se termine ainsi :

O martyrs, ô nos frères
Vénérés de nos pères,
Vous que Jésus couronne en son éternité,
A notre jeunesse
Obtenez la sagesse,
Et des enfants de Dieu l'indomptable fierté.

C'est simple, c'est beau, c'est vrai, et le spectateur se retire sous le coup des impressions les plus douces.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

Nous lisons dans la dernière livraison de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, revue d'érudition consacrée spécialement à l'étude du moyen âge :

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE.

« Nous avons à annoncer la fondation d'une Société qui semble appelée à rendre de véritables services aux études bretonnes ; elle s'appelle *Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne*. Les publications qu'elle promet auront le double avantage de satisfaire la curiosité des amateurs les plus délicats et de faire connaître au public de précieux textes, rares ou inédits.

» Les débuts de la Société méritent d'être particulièrement recommandés à l'attention de nos lecteurs. L'élégant volume qu'elle vient de faire paraître a pour titre : *Œuvres françaises d'Olivier Maillard, sermons et poésies, publiées d'après les manuscrits et les éditions originales, avec introduction, notes et notices*, par Arthur de la Borderie (Nantes, 1877); in-4°, ou in-8° de xxj et 190 pages. Les morceaux qu'il contient ont été choisis avec discrétion et commentés avec autant de finesse que de science. On y remarque des pages fort intéressantes pour l'histoire de la prédication à la fin du XVe siècle, et une étude bibliographique à laquelle il sera difficile de rien ajouter. »

LES PETITES ÉCOLES EN BRETAGNE.

M. l'abbé Piéderrière, qui nous a communiqué des renseignements si intéressants sur les petites écoles en Bretagne, a été averti trop tard des recherches faites précédemment dans le diocèse de Nantes par M. Léon Maître, archiviste du département. Nous nous empressons de réparer l'omission et de rappeler à nos lecteurs que la *Revue* est une des premières qui ait attiré l'attention du public sur l'importante question de l'instruction primaire avant 1789. (Voir le tome V de la 4e série, année 1874.)—(*Note de la Rédaction.*)

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Sacres de Mgr Catteau, évêque de Luçon, et de Mgr de Forges, évêque auxiliaire du cardinal-archevêque de Rennes. — M. Téophile Bidard de la Noë. — M. Glais-Bizoin. — Mlle Caroline de la Villéon. — Une œuvre d'art et de patriotisme. — L'Assemblée générale de la Société des Bibliophiles bretons.

Il y a quelques semaines, pendant que l'Église de Nantes se réjouissait de recevoir, des mains de Dieu et du Pape, Mgr Le Coq, l'Église de Luçon était dans le deuil. Son veuvage vient de cesser : elle aussi vient d'avoir ses fêtes.

Le dimanche 28 octobre, Mgr Clovis-Nicolas-Joseph Catteau a pris possession par procureur de son église cathédrale et de son diocèse. Il avait choisi pour le représenter M. l'abbé F. Jeannet, son premier vicaire général. Le 11 novembre a été lue, dans toutes les paroisses du diocèse, la lettre pastorale adressée au clergé et aux fidèles, à l'occasion de la prise de possession.

Dans ces pages remarquables, où tout respire une éloquence vraiment épiscopale, la foi la plus intrépide, la charité la plus paternelle, dans ces pages que nous aurions été heureux de citer ici, si les bornes trop restreintes de cette chronique n'y mettaient obstacle, le nouvel évêque esquisse à grands traits les misères de l'épiscopat dans nos temps si troublés, et il en fait le commentaire de sa devise : *Oportet illum regnare!* « Il faut que Jésus-Christ règne ! il le faut pour lui, sa royauté est inaliénable; il le faut pour nous, car en dehors de Jésus-Christ, il n'y a aucun espoir de salut. Nous revendiquons donc les droits imprescriptibles de Jésus-Christ, nous les défendrons partout où ils seront attaqués, dans la vie sociale, dans la vie domestique, dans la vie individuelle. *Oportet illum regnare!* voilà le but de nos travaux. » Puis, Mgr Catteau affirme sa soumission sans bornes et son amour sans mesure pour le glorieux Captif du

Vatican; son affection pour ses coopérateurs du clergé séculier ou régulier; sa bienveillance pour les âmes généreuses que le monde ingrat ne connaît pas et qui, dans le cloître, dans les écoles, dans les hôpitaux, se consument au service de toutes les misères humaines; son dévouement spécial à l'enfance, sa prédilection pour le pauvre et pour le travailleur. « Église de Luçon, s'écrie-t-il en finissant, Église de Luçon, fiancée mystique, nous venons au milieu de tes enfants contracter l'alliance qui ne doit finir qu'à la mort. C'est dans tes parvis, où Nous dormirons notre dernier sommeil, que Nous voulons recevoir la plénitude de notre sacerdoce. Pour toi Nous réservons nos premières bénédictions, et, à travers l'espace, Nous t'envoyons le salut de la paix et de l'amour! »

Mgr Catteau, avait donc, depuis le 28 octobre, pleine et entière *juridiction* sur son diocèse, mais, n'ayant pas encore reçu l'onction qui fait les pontifes, il lui manquait le pouvoir d'*Ordre*, en vertu duquel l'évêque administre les sacrements de l'*Ordre* et de la *Confirmation*. Il vient d'acquérir ce pouvoir en recevant la consécration épiscopale.

La cérémonie s'est accomplie le mercredi 21 novembre, fête de la Présentation de la sainte Vierge, dans la cathédrale, selon toutes les prescriptions de la sainte liturgie romaine. Le temps n'a malheureusement pas permis de dresser, à l'entrée de la cathédrale, un élégant arc de triomphe où M. Renaud-Bizet, sculpteur à Luçon, avait réuni les *armes* de Mgr Catteau à celles du cardinal de Richelieu et de tous les évêques qui, depuis le commencement du siècle, ont gouverné le diocèse. La décoration intérieure, faite sur les plans de M. F. Lemoine, de Nantes, ne laissait rien à désirer; dans le chœur, dans la grande nef, partout des tentures, des bannières, des guirlandes étaient disposées avec goût.

Plus de quatre cents prêtres, accourus de tous les points du diocèse, formaient autour de leur nouvel évêque, de toutes les couronnes la plus belle et la plus chère à son cœur. Toutes les congrégations religieuses de la Vendée étaient également représentées. Une foule pressée remplissait la cathédrale.

A neuf heures un quart, le Chapitre se rendait au palais épiscopal pour chercher NN. SS. les prélats. Le prélat consécrateur était Mgr Jean-Baptiste Lequette, évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer. Les deux évêques assistants étaient NN. SS. d'Angers et de Grenoble.

Sur le seuil de la cathédrale, M. l'abbé G. Gouraud, doyen du chapitre, reçoit les prélats avec le cérémonial d'usage, puis il complimente le nouvel évêque. Sa Grandeur répond en quelques mots qui partent du cœur: Elle dit son émotion en ce moment solennel, sa tendresse pour l'Eglise d'Arras, qui reste sa mère, pour l'Eglise de Luçon, qui devient son épouse mystique, et surtout pour l'Eglise romaine. Pie IX l'envoie au

nom de Dieu ; c'est en cette mission divine, c'est dans les prières du clergé et des épouses de Jésus-Christ qu'Elle met sa confiance. Au moment de franchir le seuil de sa cathédrale, Elle s'unit aux sentiments de Marie dans le mystère de sa Présentation au Temple.

Ensuite, on entre dans la cathédrale au son du grand orgue, et les têtes se courbent pieusement sous les bénédictions des Princes de l'Eglise. NN. SS. arrivent sur l'estrade, élevée au milieu de la cathédrale, et alors s'accomplissent les Rites sacrés, en se conformant scrupuleusement aux prescriptions du Pontifical.

On remarquait dans l'assistance M. le marquis de Fournès, préfet de la Vendée ; M. Poirier-Coutansais, secrétaire général de la préfecture ; M. le président du tribunal de Fontenay et beaucoup de personnes notables de la Vendée, plusieurs laïcs et ecclésiastiques d'Arras, et, si la distance eût été moins considérable, cette députation eût été bien plus nombreuse encore.

Des fauteuils avaient été réservés sur l'estrade à Mgr Henri Sauvé, prélat de la maison de Sa Sainteté, chanoine de Laval et recteur de l'Université d'Angers, et à Mgr de Lespinay, protonotaire apostolique.

Cette assemblée d'élite a surtout été visiblement impressionnée lorsque le nouvel évêque a trois fois adressé ce vœu touchant au prélat consécrateur : *Ad multos annos ! Vivez de longues années !*

C'était bien le vœu qui était au fond de tous les cœurs, et tous priaient Dieu de nous conserver aussi pendant d'heureuses et longues années le prélat consacré : *Ad multos annos !*

Pendant le chant du *Te Deum*, Mgr Catteau, conduit par les deux prélats assistants, a parcouru les nefs de sa cathédrale, bénissant la foule pieusement avide de recueillir les premières bénédictions de son Pasteur et de son Père.

Mgr d'Arras est monté en chaire, et, avec l'autorité et l'onction qui caractérisent sa parole, il a félicité l'Église de Luçon du trésor que lui réservait la divine Providence, puis il a commenté ces paroles du Pontifical : *Episcopum oportet judicare, interpretari, consecrare, ordinare, offerre, baptizare et confirmare.*

A la fin de la cérémonie, Mgr Catteau a reçu à son trône l'obédience de MM. les Chanoines titulaires et honoraires, c'est-à-dire qu'il les a admis au baisement de la main.

La procession extérieure n'ayant pu avoir lieu, NN. SS. les évêques ont été reconduits au palais épiscopal par les cloîtres, entre une double haie de sapeurs-pompiers, pendant que la Société philarmonique faisait entendre sa musique justement appréciée.

Monseigneur de Luçon a voulu sans retard se rendre sous les cloîtres

pour s'entretenir quelques instants avec son clergé. Tous ceux qui l'ont vu remercient la Providence de leur avoir donné un tel Pasteur ; sa piété, sa bonté, son affabilité, ont ravi tous les cœurs. Tous s'unissent pour souhaiter à l'Envoyé de Dieu, à l'Envoyé de Pie IX, un long et florissant épiscopat.

Le soir, à cinq heures, la cathédrale était comble : l'illumination était splendide. Monseigneur est monté en chaire et il a trouvé des accents qui ont remué tous les cœurs, en parlant des émotions saintes de ce jour, de Mgr d'Arras, à qui il a fait les plus touchants adieux *(à Dieu !)* et en traitant du mystère de la Présentation de Marie au Temple. Ensuite Sa Grandeur a donné le salut solennel du Très-Saint-Sacrement.

Telle a été cette mémorable journée du 21 novembre 1877, qui laissera dans les fastes de l'Église de Luçon un impérissable souvenir.

— En même temps que celui de Mgr Catteau, avait lieu à Rennes le sacre de Mgr de Forges, auxiliaire de S. Em. le cardinal-archevêque.

Longtemps avant l'heure fixée pour la cérémonie, dit le *Journal de Rennes,* une foule nombreuse remplissait la métropole et ses abords. La grande nef avait été réservée pour MM. les ecclésiastiques. Dans le chœur se tenaient le chapitre métropolitain, les curés des paroisses et tous les chanoines honoraires. Une tribune avait été élevée dans le pourtour du chœur, du côté de l'Évangile, pour la famille de Mgr de Forges.

A l'heure dite, les prélats ont fait leur entrée dans la cathédrale, précédés du Chapitre, qui était allé les attendre sur les marches de l'église.

NN. SS. de la Hailandière, David et Bécel ont pris place sur des fauteuils, en face du trône de Son Éminence. NN. SS. Richard, coadjuteur du cardinal Guibert, et Nouvel, évêque de Quimper, assistants, suivi de Mgr de Forges et de Son Em. le cardinal Saint-Marc, se sont avancés au pied de l'autel. Puis a commencé la cérémonie de la Consécration, qui a duré jusqu'à onze heures.

Selon l'usage, après l'office, Mgr de Forges a fait processionnellement le tour de l'église en donnant sa bénédiction. A différentes reprises, le grand orgue, tenu par M. Charles Henry, s'est fait entendre. A la fin de la messe, M. Henry, maître de chapelle, a fait exécuter un *vivat* composé par lui à l'occasion de l'élévation de Mgr Saint-Marc à la dignité cardinalice.

— A Rennes, une affluence considérable conduisait à sa dernière demeure, le 23 octobre, M. Théophile Bidard de la Noë. Les cordons du poêle étaient tenus par M. le premier président de Kerbertin, M. Bodin, doyen de la Faculté de Droit, M. Charmoy, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, et M. Arthur de la Borderie, ancien député d'Ille-et-Vilaine et collègue de M. Bidard à l'Assemblée nationale. Deux discours ont été pro-

noncés sur la tombe du vénérable défunt, l'un par M. Charmoy, l'autre par M. Bodin.

Membre de l'Assemblée constituante en 1848, maire de Rennes en 1870, membre de l'Assemblée nationale en 1871, nommé récemment doyen honoraire de la Faculté de Droit, dont il avait été professeur pendant une trentaine d'années, chevalier de la Légion d'honneur, « M. Bidard laisse à tous ceux qui l'ont connu et qui ont apprécié la bonté de son cœur et l'honorabilité de son caractère, les meilleurs et les plus chers souvenirs. Son esprit élevé, ferme et mâle, avait un double culte : celui de la patrie et celui du droit Il y a toujours été fidèle. Ses connaissances étendues et variées, sa science de la jurisprudence, sa passion pour l'étude et pour le travail, lui avaient assigné une des premières places à la tête du Barreau de Rennes, où il ne sera point oublié ; son nom y reste inscrit parmi les notabilités et les anciens bâtonniers de l'Ordre. » M. Bidard avait 73 ans.

— M. Glais-Bizoin vient de mourir à l'âge de 77 ans, dans les Côtes-du-Nord, son pays natal.

Membre de l'opposition libérale sous la Restauration, conseiller général des Côtes-du-Nord et député de l'arrondissement de Loudéac de 1830 à 1848, président de la réunion démocratique du Palais-National sous la deuxième République, M. Glais-Bizoin, après avoir échoué aux élections législatives de 1849, fut réélu député des Côtes-du-Nord sous l'Empire, en 1863.

Battu en 1869 par le général de la Motterouge, il fut nommé aux élections partielles de novembre de la même année par la 4e circonscription de Paris, et devint membre du gouvernement de la Défense nationale. Il fit partie, avec M. Crémieux et l'amiral Fourichon, de la délégation de Tours, qui gouverna la France jusqu'au jour où M. Gambetta prit la dictature. M. Glais-Bizoin siégea encore à l'Assemblée nationale de Bordeaux et quitta enfin l'arène politique.

Il avait siégé constamment à gauche et s'était acquis une certaine célébrité par sa physionomie originale et ses interruptions devenues légendaires.

Il avait fait, en outre, dans la littérature dramatique, quelques tentatives qui ne lui avaient guère valu que des succès d'estime.

« Il y a quelque temps, dit la *Gazette de Bretagne,* l'ex-membre du gouvernement de la Défense nationale avait eu la douleur de perdre sa femme, dont la piété, la charité, édifiaient le pays. M. Glais-Bizoin, dont les erreurs politiques furent déplorables, n'en était pas moins un homme de cœur, et il n'avait pu manquer d'être touché de tant de vertus. C'est à cette douce influence sans doute qu'il a dû son retour à la vérité. »

M. Glais-Bizoin, avant de mourir, s'est confessé et a reçu le sacrement de l'extrême-onction.

— Le 30 octobre, mourait à Saint-Brieuc Mlle Caroline de la Villéon, qui, sous le nom de Blanche de Rosarnoux, a donné à la *Revue* (1872-1873) une nouvelle intitulée *Le Déclassé*.

« Les pauvres, lisons-nous dans l'*Indépendance bretonne*, perdent en elle une bienfaitrice insigne; sa famille et ses amis, un cœur dévoué jusqu'à l'héroïsme; la société, une femme d'un charmant esprit, écrivain distingué qui savait encore être poète et artiste à ses heures. Elle trouvait dans sa fortune, dont elle ne se réservait que la plus petite part, des ressources pour toutes les détresses; dans son cœur des paroles aimables et consolantes pour toutes les situations, et dans ses journées du temps pour tous les travaux: c'est ainsi qu'après de longues heures passées en oraison, recueillie au pied des autels, après de nombreuses visites aux malades et aux pauvres, son aiguille diligente habillait les orphelins et parait les autels, son pinceau ornait les chapelles et les églises, sa plume souple, fine et élégante, écrivait *Marguerite de Nobletz*, les *Biographies bretonnes*, et une foule de jolies nouvelles publiées sous le voile du pseudonyme. »

— Voici un entrefilet coupé dans un petit journal de Paris et qui n'est pas sans intérêt pour nous :

« *Œuvre d'art et de patriotisme*. — Depuis dix mois, Paul Baudry fait les études préparatoires de douze fresques qu'il doit consacrer à Jeanne d'Arc dans le Panthéon. Sans être indiscret, nous pouvons dire que le peintre apporte à ses recherches le zèle et la prudence d'un historien. Il passe en revue toutes les miniatures contemporaines du règne de Charles VII, et en fait de nombreuses copies; il veut que son travail soit aussi près de la vérité que possible. »

— Le 31 octobre, a eu lieu, à Nantes, une assemblée générale de la Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne. La séance a été ouverte par une allocution de M. A. de la Borderie, qui, après avoir remercié de l'honneur qu'on lui avait fait en l'appelant à la présidence, a montré combien la fondation de cette nouvelle Société était utile, et combien la Bretagne, qui au siècle dernier s'était placée à la tête du mouvement historique, s'était depuis laissé distancer par les autres provinces voisines. Maintenant cette œuvre est fondée, et les marques de sympathie qui arrivent de toutes parts, permettent de bien augurer de l'avenir.

La Société passe ensuite à l'admission de 17 nouveaux sociétaires, parmi lesquels nous citerons S. E. le cardinal-archevêque de Rennes, notre compatriote, M. Ch.-L. Livet, le littérateur bien connu, la Société académique et la Société des Beaux-Arts de Nantes.

Un grand nombre d'ouvrages offerts à la bibliothèque de la Société, sont

déposés sur le bureau ; entre autres, la *Correspondance de Charles VIII* et les *Documents généalogiques du chartrier de Thouars*, ces magnifiques livres de M. le duc Louis de la Trémoille.

On a voté la publication de volumes de Mélanges ou Variétés bibliographiques auxquels tous les membres de la Société sont appelés à collaborer ; puis M. de la Borderie a terminé la séance, en analysant la *Conquête de la Bretagne par Charlemagne sur le roi Aquin*, que la Société doit éditer prochainement. Ce poème, qui fait partie de la geste du roi, a été écrit sous l'impression profonde, laissée en Bretagne par les invasions des Normands. Contrairement à ce que l'on remarque dans les chansons de geste, où les récits de bataille s'enchaînent avec une monotonie désespérante, ce poème offre des épisodes gracieux et dramatiques, qui lui donnent un intérêt tout particulier.

Ce compte rendu, qui a été chaleureusement applaudi, a fait désirer à tous la prompte apparition du nouveau volume.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ALMANACH POPULAIRE DU MARIN FRANÇAIS POUR 1878. In-18, 72 p. Nantes, imp. Bourgeois; tous les libraires. . . . . » 15

FLEURS DE BRETAGNE, suivies de *Jérusalem détruite* (poème historique); par Édouard Frain. In-16, Rennes, Plihon. . . . . 3 fr.

FORTIFICATIONS (LES) DE PARIS ET LES ARMES NOUVELLES; par Constant Guimard. 2e édition, in-12, 30 p. Nantes, imp. Bourgeois; lib. Mazeau; M. Morin; Rennes, lib. Fougeray.

HISTOIRE DE TIFFAUGES; par Louis Prével, architecte, membre de la Société archéologique de Nantes. In-8°, 208 pp. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

M. RÉCIPON, ses aventures électorales et ses métamorphoses; par Th. Le Gouriérec, son portraitiste ordinaire. In-12, 88 pp. Nantes, imp. Plédran. . . . . 1 fr.

MONUMENTS (LES) MÉGALITHIQUES DE TOUS PAYS, leur âge et leur destination, avec une carte et 230 gravures, par James Fergusson, ouvrage traduit de l'anglais par M. l'abbé Hamard, prêtre de l'Oratoire de Rennes. Un beau vol. in-8° raisin. Rennes, lib. Berthelot et les principaux libraires; Paris, Haton... .... 9 fr.

QUESTIONS (LES) BRULANTES. Lettres à M. Émile de Girardin; par Ernest Merson. In-8°, 243 p. Nantes, imp. Merson; Paris, lib. Amyot. 2 fr.

QUESTIONS DE DROIT MARITIME, par Alfred de Courcy, administrateur de la Compagnie d'Assurances générales. In-8°, 420 pp. Paris, A Cotillon, rue Soufflot, 24..... 5 fr.

STATUTS ET RÈGLEMENT DES HOSPITALIERS-SAUVETEURS BRETONS; rédigés par H. Nadault de Buffon, leur fondateur, avec 2 pl. en couleur, gravées par Portier de Beaulieu, administrateur et dignitaire de la Société. In-8°, 358 p. Rennes, imp. Leroy fils; Paris, lib. Furne, Jouvet et Cie. . . . 2 fr. 50

TRANSFORMATION SURNATURELLE DE L'HOMME AVANT ET APRÈS LA MORT, avec une préface sur divers sujets; par M. l'abbé Rouillot, prêtre du diocèse de Rennes. Paris, Haton, libraire-éditeur; Rennes, Plihon. 6 fr.

VRAIS (LES) AMIS DU PEUPLE. Notices biographiques sur quelques ecclésiastiques chers à la Bretagne, notamment aux diocèses de Rennes et de Saint-Brieuc, par un ancien magistrat. Se vend dans le but d'élever un modeste monument à la mémoire de M. l'abbé Blanchard, et aussi au profit de diverses œuvres de bienfaisance. Rennes, Fougeray.

LES LIVRES D'ÉTRENNES

Le Ciel, *simples notions d'astronomie*, par M. A. Guillemin, 5e édition, in-8°, illustré; — Nouvelle géographie universelle, tome III, par Elisée Reclus, in-8°, avec cartes et gravures; — Le tour du monde et Journal de la jeunesse, année 1877; — Histoire d'Angleterre, tome IIe et dernier, par M. Guizot et Mme de Witt, in-8°, illustré; — Cent récits d'histoire de France, par M. G. Ducoudray, vol. in-4°, illustré; — A travers l'Afrique, par Cameron, 1 vol. in-8°, avec cartes et figures; — L'expédition du Tegetthoff, par Payer, 1 vol. in-8°, avec cartes et figures; — Le Glaçon du Polaris, les Fêtes *dans l'antiquité et dans les temps modernes*, l'Imagination, la Poudre a canon *et les nouveaux explosifs*, l'Or et l'Argent: cinq vol. in-18, illustrés; — La Vie végétale, par M. H. Emery, 1 vol. in-8°, illustré; — Tableaux et scènes de la vie des animaux, par M. Lesbazeilles, vol. in-4°, illustré: — Hachette et Cie.

Le Ciel. — Cet ouvrage compte déjà plusieurs années d'existence et de succès. La cinquième édition, qui vient de paraître, est de beaucoup la plus complète. Profondément remaniée et refondue, corrigée des quelques inexactitudes qui déparaient les précédentes, elle s'est enrichie des découvertes les plus récentes de l'astronomie, relatives notamment aux phénomènes solaires et à la composition chimique des éléments stellaires, dont les secrets commencent à nous être révélés grâce à cet admirable et nouvel instrument d'observation qui s'appelle le *spectroscope*.

La plus ancienne des sciences, l'astronomie est toujours la plus nouvelle, et il en sera sans doute longtemps ainsi. Depuis ces antiques astronomes pasteurs qui, par les nuits sereines de la Chaldée, regardaient évoluer les constellations, jusqu'à Le Verrier et au P. Secchi, que de progrès accomplis dans la connaissance du ciel, et combien n'en reste-t-il pas à accomplir encore? A mesure que les instruments optiques se perfectionnent, les astronomes, Colombs célestes, découvrent au sein de l'océan sans rivages du firmament des îles nouvelles, des continents inconnus. Dans cette immensité mobile, tout étincelante de feux dont chacun est un monde, où des millions et des millions de soleils se meuvent dans

une muette harmonie sans jamais se heurter, le télescope de J. Herschell n'a pas entrevu moins de *quatre mille* voies lactées ou nébuleuses stellaires, réductibles ou irréductibles, amas d'étoiles innombrables, poussières de soleils, archipels au milieu de l'infini océan des cieux! Le plus rapproché de ces amas d'étoiles est cette vaste bande blanchâtre, cette *voie de lait*, qui ceint le ciel comme d'une écharpe d'argent, et qui, dans les belles nuits d'été, nous apparaît toute constellée de feux pressés. Dans la géographie céleste, c'est ici notre patrie, quelque chose comme notre Europe astronomique, incomparablement plus vaste que l'autre, et dont notre système solaire est une des plus humbles provinces, de laquelle à son tour notre terre, grain de sable perdu au milieu de ces mondes, n'est qu'un imperceptible point! De la terre au soleil, du soleil à l'étoile la plus éloignée de la voie lactée, de notre voie lactée à la plus rapprochée des quatre mille autres nébuleuses, et de l'une à l'autre de celles-ci s'enfonçant toujours plus avant dans le désert lumineux du ciel, — quelle série d'infinis! Un seul chiffre donnera une idée des incommensurables distances qui séparent les étoiles entre elles : pour parvenir à notre soleil, la lumière de l'étoile la plus voisine ne doit pas mettre moins de *trois années* en franchissant 75,000 lieues par seconde! Que sont donc les espaces qui s'étendent d'une nébuleuse à l'autre! Et tout ce prodigieux ensemble d'étoiles prétendues fixes, de voies lactées, de nébuleuses, tourne et évolue, emporté par la mystérieuse force de la gravitation, autour d'un centre inconnu, décrivant l'infini réseau de ses spirales et marquant les lentes évolutions du temps à cette horloge des siècles, pour laquelle nos années sont des minutes!

Que de mystères écrasants pour l'imagination la plus téméraire! Insondables abîmes où sombre la plus ferme raison, le génie le plus audacieux!

Et, pour ne parler que de notre petit système particulier, que d'étonnantes merveilles! Tout d'abord, ce centre vivificateur et illuminateur de notre archipel planétaire, le soleil, sa constitution et ses phénomènes, dont la nature et l'origine sont encore des thèmes à controverses; son noyau, obscur ou non, suivant les hypothèses; sa *photosphère* ou enveloppe lumineuse, et ses étranges amas grumeleux; ses brillantes et vastes *facules*; ses *taches*, déjà connues des anciens Chinois, quelques-unes épaisses

de milliers de kilomètres et larges de milliers de lieues, faisant le tour de l'astre en vingt-quatre à vingt-huit jours, suivant la latitude, et paraissant affecter une période d'intensité d'environ onze années, analogue à celle de nos phénomènes électro-magnétiques terrestres, notamment de nos aurores boréales ; — cette *chromosphère*, ou enveloppe extérieure, qui tient en suspension, à l'état de vapeurs, la plupart de nos métaux et métalloïdes terrestres, et qui lance, sous l'action d'on ne sait quelle force, cet éblouissant feu d'artifice de *protubérances rosées*, mobiles et colossales fusées d'hydrogène enflammé jaillissant parfois jusqu'à une hauteur verticale de *quatre-vingt mille lieues*, avec la vertigineuse vitesse de *trois cent mille mètres* à la seconde ! — enfin, cette prodigieuse fournaise, dont on ignore le mode de nutrition, dont le P. Secchi évalue la température à quatre et peut-être *dix millions* de degrés (chiffre contesté, il est vrai), et dont la radiation, par chaque mètre carré de son immense surface, suffirait pour faire mouvoir continuellement une machine de soixante-dix-sept mille chevaux-vapeur, représentant la puissance motrice de la France tout entière, il y a vingt-cinq ans à peine !

Et ces huit planètes [1], faisant cortége à l'astre-roi : *Mercure*, la plus voisine du soleil et la plus petite ; *Neptune*, la plus éloignée, et *Jupiter*, la plus grosse ; *Mars*, si semblable à la terre par ses saisons, ses glaces et ses neiges polaires, et ses deux satellites, tout récemment découverts par un astronome américain [2] ; *Saturne*, son triple anneau et ses huit lunes, qui doivent composer pour les habitants de la planète, s'il en existe, le plus fantastique des spectacles, et viennent appuyer d'un argument si fort la grande théorie de Laplace sur la genèse des mondes ; etc. Puis, ce sont les *aséroïdes*, débris peut-être d'un astre détruit, évoluant entre Mars et Jupiter, et dont on compte actuellement jusqu'à cent soixante-neuf ; les comètes, ces irrégulières du ciel, s'égarant à travers des orbites tellement excentriques que la périodicité de neuf d'entre elles

[1] On annonce qu'avant de mourir, M. Le Verrier aurait découvert par la puissance de ses calculs, comme il lui était déjà arrivé pour *Neptune* il y a trente et un ans, une neuvième grande planète, qui, se trouvant la plus rapprochée du soleil, n'aurait pu être encore aperçue à cause de la trop vive radiation de cet astre.

[2] Cette découverte est postérieure à la publication du livre de M. A. Guillemin, si vite marche la science, laissant en arrière les ouvrages destinés à enregistrer ses progrès.

seulement à pu être constatée ; ces autres comètes et astéroïdes, les étoiles filantes, projectiles lumineux qui éclatent soudain comme des obus et tombent en véritables averses à certaines époques de l'année. Puis, c'est notre lune, astre mort, pâle fantôme des nuits errant autour de la terre : image de ce que sera celle-ci, ainsi que les autres astres, quand, arrivés à la période de refroidissement, ils seront à leur tour glacés par la vieillesse, à ce point, qu'on a pu comparer les étoiles aux arbres d'une forêt, avec leurs divers degrés d'âge, de croissance et de décrépitude.

C'est enfin notre terre elle-même, à la fois si petite et si grande, qui, si elle a perdu à jamais le titre qu'elle usurpa si longtemps, de centre du monde astronomique, mérite peut-être de conserver celui de centre du monde intellectuel et religieux.

N'est-ce pas de cet atome cosmique, molécule astrale perdue au sein de l'immensité, qu'un autre atome, infiniment plus imperceptible encore, l'homme, a entrepris de s'élever jusqu'à la connaissance de l'univers et de son auteur, de compter et de peser les soleils et de mesurer l'incommensurable espace (il y a en partie réussi) ? C'est que, par son corps l'un des plus infimes des êtres vivants, son intelligence, son âme, le fait grand comme le monde, plus grand, puisqu'elle lui fait atteindre par delà le monde physique, jusqu'au monde divin.

L'auteur du livre dont nous venons d'analyser la substance, en nous laissant entraîner par l'incomparable beauté du sujet, M. Amédée Guillemin, peut compter à bon droit parmi les plus intelligents de ces atomes pensants, sinon comme observateur direct et comme *découvreur*, du moins comme vulgarisateur des découvertes et des observations d'autrui. Il nous en trace le résumé dans un style clair, élégant, parfois chaleureux et coloré, avec la compétence d'un savant, en même temps qu'avec un rare talent d'exposition.

Dans ce brillant tableau des merveilles de la création, il ne manque guère qu'une chose, la mention du Créateur, dont le nom n'est pas même prononcé : n'est-il pas convenu depuis quelque temps que « le mot Dieu n'est pas scientifique » ? Nous voilà loin de Newton qui, chaque fois que ce nom auguste était prononcé devant lui, le saluait en se découvrant ; du grand Kepler, qui terminait l'exposé de ses immortelles *Lois* astronomiques par la sublime prière que l'on sait. Kepler et Newton ne seraient-ils pour la science

contemporaine que de petits et faibles esprits, arriérés et « obscurantistes », pour parler le jargon à la mode ?

A part cette réserve, le livre de M. A. Guillemin mérite d'être lu et relu. Sous sa nouvelle forme, rajeunie et complétée, qui le classe parmi les plus belles publications de la librairie Hachette, il ne peut manquer d'obtenir un regain de succès, auquel ne contribueront pas peu les vingt-deux belles lithochromies, les quarante grandes planches et les 361 vignettes qui ornent le texte, en l'expliquant aux yeux et, par les yeux, à l'esprit.

Nouvelle Géographie universelle. — Dans nos précédents comptes rendus nous avons déjà annoncé et loué comme elle le mérite cette belle publication, qui est en voie de doter la France d'un pendant au célèbre *Erdkunde* de Karl Ritter. Élève du savant professeur allemand, M. Élisée Reclus a la vaste science de son maître et son talent synthétique, avec une pointe de rêve et d'utopie. Comme lui, il se propose d'étudier la nature et l'homme dans leurs rapports mutuels, dans leur réciproque influence (exagérée par certains), et les trois volumes déjà publiés témoignent de la façon à la fois large et méthodique dont il sait exposer ce difficile sujet. Les deux premiers traitaient de l'*Europe méridionale* et de *la France ;* le troisième nous offre les tableaux successifs de la *Suisse,* de l'*Empire d'Allemagne* et de l'*Autriche-Hongrie,* au multiple point de vue de la géographie physique et politique, de l'orographie, de l'hydrographie, de la météorologie, de l'ethnologie, de la linguistique, etc., c'est-à-dire sous ces aspects si variés dont s'est enrichie la géographie contemporaine, bien différente des sèches nomenclatures d'autrefois. Le tout est présenté sous une forme ample et soutenue, empreinte de force et de grandeur, s'élevant jusqu'à une austère poésie, lorsqu'il s'agit de peindre les grandes scènes de la nature, les sublimes paysages alpestres. Forme et fond, c'est là une œuvre qui fait honneur à notre époque et à notre pays. Nous devons savoir gré à l'auteur de ne l'avoir pas gâtée par l'intempestive immixtion d'opinions politiques, sociales et religieuses, dont un reflet atténué se trahit toutefois çà et là.

Un tel livre appelait le concours du burin et de la pointe. Ses intelligents et prodigues éditeurs ne lui ont pas ménagé cet utile complément : huit cartes principales tirées à part et en couleur, plus

de deux cents autres plus petites insérées dans le texte, et soixante gravures sur bois, figurant autant d epaysages ou de villes, — voilà certes de quoi compléter dignement ce bel ouvrage.

Le Tour du monde. — Ce magnifique recueil continue d'être ce cours de géographie pittoresque en action, auquel dix-neuf années d'un succès croissant ont acquis un universel renom. Toujours fidèle à son titre, il nous promène encore à travers les diverses parties du monde (sauf toutefois l'Océanie), en nous donnant pour guides les voyageurs eux-mêmes. En Afrique, c'est le commandant Cameron, ce rival de Livingstone, qui nous raconte sa mémorable traversée du continent, dont nous parlerons plus amplement ci-après ; c'est M. Féraud, qui nous fait admirer les palais moresques de Constantine. En Europe, M. Belle continue de nous rappeler les classiques paysages de la Grèce, et M. Ch. Yriarte nous peint à la fois de la plume et du crayon la rive italienne de l'Adriatique, de Ravenne à Venise, et le Monténégro, la légendaire et poétique *Tzernagore*. En Asie, c'est, à l'extrême nord, l'intrépide et savant Dr suédois Nordenskjold, qui découvre le passage de la mer de Kara et qui pénètre par l'Yénisseï jusqu'au cœur de la Sibérie ; à l'ouest, c'est une touriste russe, Mme Lydie Paschkoff, qui nous décrit, à son tour, l'état actuel des magnifiques ruines de Palmyre, de cette superbe *Tadmor* du grand Odeïnath et de sa perfide épouse Zénobie, qui comme Rome eut ses Césars et qui aujourd'hui sert de repaire aux chacals et aux écumeurs du désert; au centre, c'est le colonel russe Prjewalski et sa féconde exploration des mystérieuses régions du Thibet septentrional, cette terre fermée ; plus au sud, c'est notre regretté Francis Garnier et ce fatal Tong-Kin, où il devait trouver une mort tragique, au moment où il allait en faire la conquête au profit de la France. En Amérique, c'est la fin de la longue et humoristique excursion de M. Paul Marcoy dans les régions andéennes du lac Titicaca, aux sources du grand fleuve des Amazones; c'est M. Ed. André, un naturaliste, qui étale à nos yeux les richesses de la flore colombienne ; c'est enfin le Dr Charnay, en la spirituelle compagnie duquel nous traversons le vaste désert des Pampas, ce Sahara sud-américain, moins la stérilité.

Et toutes ces relations, originales ou traduites de l'original, ne

sont pas accompagnées de moins de vingt-sept cartes ou plans, et de cinq cents planches (dont un grand nombre de format in-folio, sont de véritables chefs-d'œuvre de xylographie) dessinées et gravées par nos premiers artistes, presque toutes d'après les croquis des voyageurs ou des photographies prises sur nature.

Ajoutons enfin que, complétant ce magnifique ensemble, une double revue semestrielle, due à la fraternelle collaboration de deux de nos plus érudits collègues de la Société de Géographie, MM. Maunoir et Duveyrier, contient l'exposé des principaux faits et découvertes géographiques de l'année, et cet appendice n'est pas la partie la moins instructive de chaque volume.

Le Journal de la jeunesse, arrivé à sa cinquième année, continue, de son côté, de mériter ce titre délicat et si malaisé à porter, par ses nombreux articles nouveaux, les uns amusants, les autres instructifs, et d'une telle variété de sujets que leur seule énumération demanderait plusieurs pages : nouvelles et contes, biographies, récits de voyages ou d'aventures ; causeries sur l'histoire, la géographie, la botanique, la géologie, l'astronomie, les arts, l'industrie, etc., le tout illustré de centaines de figures et signé des noms les plus aimés du public enfantin ou adolescent : Mmes Colomb, Emma d'Erwin, Z. Fleuriot, Maréchal ; MM. Assolant, J. Girardin, R. Cortambert, de la Blanchère, G. Tissandier, j'en passe et de non moins avantageusement connus.

Plusieurs des nouvelles contenues dans ce recueil ont été tirées à part et forment de charmants volumes, fort dignes eux-mêmes d'être offerts en étrennes : *Montluc le Rouge*, par M. Assolant ; *Heur et Malheur*, de Mme E. d'Erwin ; — *Le Neveu de l'oncle Placide*, par M. J. Girardin, un fournisseur attitré du *Journal de la jeunesse* ; *Chloris et Jeanneton*, par Mme Colomb, autre habituée de la maison, dont chaque année nous avons à louer une œuvre nouvelle, et que ses attaches vendéennes recommandent tout particulièrement à notre sympathie.

Histoire d'Angleterre. — Dans notre précédente revue des nouveautés d'étrennes, nous avons dit que cet ouvrage, faisant suite à cette belle *Histoire de France racontée à ses petits-enfants*, par M. Guizot, octogénaire, était rédigé par Mme de Witt, sa fille, d'après les notes et le même enseignement oral de l'illustre écrivain, auquel

il appartient ainsi par le fond et en partie par la forme. Nous avons reconnu la valeur historique et littéraire de ce nouveau livre, nous en avons loué l'impartialité relative, tout en faisant nos réserves sur certains jugements de l'auteur ou des auteurs, quelque peu empreints de parti pris. Le deuxième et dernier volume qui vient d'être publié, nous paraît encore supérieur au premier, tout en réclamant encore certaines réserves. Celui-ci s'arrêtait à la mort d'Élisabeth, de cette reine astucieuse et cruelle, dont l'esprit de secte a voulu faire quelque chose comme un grand homme, et qui, mieux que sa sœur consanguine Marie Tudor, mériterait l'épithète de *Sanglante*. Le dernier tome commence à l'avénement de la branche des Stuarts (en 1603), et se clôt à celui de notre contemporaine la reine Victoria (en 1837). Dans cet expace de deux cent trente-quatre ans, nous voyons se succéder Jacques Ier, le faible et ingrat fils de Marie Stuart, cette Marie-Antoinette anglo-écossaise; l'infortuné Charles Ier, le Louis XVI anglais ; puis la République et Cromwell ; la Restauration des Stuarts; la Révolution de 1689, le 1830 de l'histoire d'Angleterre, et l'avénement de la maison d'Orange; enfin, en 1744, celui de la maison de Hanovre, encore régnante, qui, en 1866, laissa la Prusse renverser le vieux tronc allemand dont elle n'est qu'une tige détachée.

Histoire entachée de bien des fautes, de bien des crimes, mais qui, du moins, tout en côtoyant les mêmes abîmes que la nôtre, n'y a pas sombré comme elle. C'est que le peuple anglais sait s'instruire à la sévère école de l'expérience et porter dans la politique ce bon sens pratique que le peuple français semble décidé à n'exercer que dans la conduite de ses affaires privées, en réservant toutes ses folies pour ses affaires publiques. C'est que le premier de ces peuples, respectueux de la tradition et du principe d'autorité, procède par réformes progressives, tandis que le second, dans sa rage de tout innover, de tout niveler, ne procède que par révolutions, si bien que, déraciné de sa base, il s'en va oscillant et trébuchant, sans pouvoir retrouver son équilibre, peut-être à jamais perdu !

Pour en revenir au volume qui nous occupe, disons que le mérite littéraire et typographique en est rehaussé par plus de cent belles gravures, dues au burin d'artistes distingués, français et anglais, et reproduisant les portraits des personnages les plus en vue, les principaux faits du récit et les lieux qui en furent le théâtre, avec une

scrupuleuse fidélité de physionomie et de costumes, de topographie et d'architecture.

Les CENT RÉCITS D'HISTOIRE DE FRANCE, de M. G. Ducoudray, nous ramènent à notre pays en faisant passer sous nos yeux, dans une forme simple et attachante, les épisodes les plus marquants de nos annales. C'est comme une galerie de tableaux historiques, dont chacun est accompagné d'une estampe et qui, ainsi escortés, ne peuvent manquer de plaire au jeune public auquel ils sont destinés.

A TRAVERS L'AFRIQUE. — Qui n'a entendu parler de ce voyage du lieutenant Cameron, tout récent, puisqu'il date de deux ans à peine, et déjà l'un des plus célèbres parmi tous ceux dont l'Afrique a été le théâtre ? Nous avons ici la relation complète de cette magnifique odyssée, dont le *Tour du Monde*, avons-nous dit, contient de longs fragments. Étant mis à part les anciens missionnaires et *pombeiros* portugais, dont les explorations sont restées incertaines, du moins quant à leur étendue, Cameron est, après Livingstone, le premier Européen qui ait traversé l'Afrique de part en part, de la mer des Indes à l'océan Atlantique. Commencé à Zanzibar et à Bagamoyo, en 1873, et terminé à Katombela, sur la côte de Benguela, en novembre 1875, cette longue expédition de près de trois années, dont il nous était donné naguère d'entendre le récit de la bouche même du jeune et courageux voyageur, comprend un itinéraire de plusieurs milliers de lieues, à travers des régions plus ou moins sauvages, en partie inconnues, ravagées par la traite esclavagiste et les guerres intestines : l'*Ousaraga*, le *K'houtou* empesté par la *mal'aria;* l'*Ounyamouezi*, la fertile et riante *Terre de la Lune;* l'*Oudjidji*, le lac Tanganyika, reconnu dans la moitié méridionale de son pourtour, et se reliant par la rivière *Loukouga* au bassin du Loualaba-Zaïre et, par suite, au système hydrographique de l'Atlantique (et c'est ici le point capital des découvertes de Cameron) ; le magnifique pays des anthropophages *Manyémas;* le *Kassango*, l'état le plus puissant de cette partie de l'Afrique, riche en mines de cuivre et d'or ; l'*Oussambi*, l'*Oulounda*, le *Mouati-Janvo*, etc.

Le nom de Cameron est désormais inscrit au livre d'or des *découvreurs* de l'Afrique, un peu au dessous de celui de Livingstone,

le plus illustre de tous, à côté de ceux de Mungo-Park, de Caillié, de Burton, de Speke, de Baker, de Barth, etc.

A peine Cameron est-il de retour, et voici qu'un autre intrépide voyageur nous arrive des profondeurs de l'Afrique, après avoir, à son tour, accompli la traversée du continent! C'est Stanley, ce journaliste américain, qui, après avoir retrouvé et ravitaillé Livingstone dans une première excursion, en 1871, a entrepris de faire des découvertes pour son propre compte, à l'exemple de son glorieux devancier, et qui nous revient avec des renseignements tout nouveaux et inattendus sur l'hydrographie ouest-africaine, notamment sur le *Loualâba* de Livingstone et de Cameron, dont il a définitivement établi l'identité avec le Zaïre ou fleuve du Congo, en le descendant jusqu'à l'Océan, au milieu des plus dramatiques péripéties.

L'EXPÉDITION DU TEGETTHOFF. — A peu près en même temps que Cameron se bronzait aux feux de l'équateur, l'expédition autrichienne du *Tegethoff* affrontait les glaces du pôle, ou mieux, en était le jouet, et finissait par leur abandonner son vaisseau pour sauver sa vie. Mais, s'il n'a pu accomplir par l'océan polaire cette circumnavigation de la Sibérie que le docteur Nordenskjold médite de tenter l'été prochain, l'équipage autrichien, entraîné au hasard des vents et des courants, a du moins enrichi nos cartes d'un nouvel archipel arctique, la *Terre François-Joseph.* C'est le lieutenant Payer, l'un de ses chefs, qui nous raconte cette expédition, ou plutôt cette longue et désespérée lutte contre les éléments, l'un des plus émouvants entre les drames polaires, et l'on sait s'ils furent rares dans ces trente dernières années!

Il ne le cède non plus à aucun en tragique intérêt, celui que, de son côté, nous narre le capitaine américain Tyson, sous ce titre pittoresque : *Le Glaçon du Polaris,* cette extraordinaire navigation de plus de cinq cents lieues et d'une durée de six mois, sur un mobile fragment de banquise [1]. Le traducteur de ce court récit, M. Wilfrid de Fonvielle, se dispose à prendre part à la nouvelle et prochaine expédition polaire américaine. Notre compatriote serait spécialement chargé de la manœuvre des ballons dont on

[1] Voir, dans la dernière édition de notre ouvrage *Le Pôle et l'Équateur,* le résumé de ces diverses expéditions africaines et polaires.

projette l'emploi, et dont on espère un résultat peut-être décisif pour atteindre enfin ce point mystérieux du pôle nord, jusqu'ici inaccessible.

La Vie végétale. — C'est bien une vie en effet, vie merveilleuse et étroitement comparable à la nôtre dans ses divers phénomènes : respiration diurne et nocturne, respiration des feuilles, qui, sous l'action de la lumière du soleil, décomposent l'acide carbonique, restituant à l'air son oxygène purifié et absorbant le carbone, destiné à se transformer en tissu végétal ; respiration des fleurs, qui brûlent comme nous de l'oxygène, à ce point que leur température est sensiblement supérieure à celle des feuilles, et qu'elles aussi ressentent, à la lettre, les « ardeurs de l'amour ! » — mystérieux hyménée des deux sexes, ayant pour organe et théâtre, du moins chez les plantes phanérogames, la fleur, ce charmant chef-d'œuvre de la création, d'une telle variété de formes, de coloris et de parfums, et pour résultat le fruit et le germe qui doit perpétuer l'espèce ; — nutrition gazeuse, liquide et même solide (ne vient-on pas de découvrir, même en notre pays, des plantes carnivores !) — sommeil nocturne et sommeil hivernal ; — sensibilité et excitabilité, fort vives parfois, notamment chez les *mimosées*...

Frappantes analogies, qui font que le végétal semble ne guère différer de l'animal, auquel d'ailleurs il confine par ses extrêmes, que par l'absence de locomotion (encore existe-t-il des plantes voyageuses, comme certaines herbes fluviatiles et certaines algues marines flottantes).

Que de problèmes encore ici, que de mystères ! Si, pas plus que ses devanciers, il ne parvient pas à les expliquer dans leurs causes, l'auteur du livre dont nous nous occupons en expose du moins les effets dans toute leur surprenante beauté, et fait ressortir le haut intérêt qu'ils offrent à l'observation et à la philosophie naturelle. Le savant professeur de la Faculté de Dijon n'ignore rien des plus nouvelles découvertes de la physiologie végétale et de la géographie botanique, et son ouvrage est, sous ce rapport, à la hauteur des traités classiques. Par la matière, en même temps que par la forme, il présente la plus attrayante lecture, au charme de laquelle ajoute singulièrement une riche illustration composée de dix belles planches tirées en couleur et de quatre cents figures insérées dans le texte.

La *Bibliothèque bleue illustrée* ou *des merveilles* s'est enrichie de quatre nouveaux petits volumes :

Les *Fêtes dans l'antiquité et dans les temps modernes*, tant païennes que chrétiennes, religieuses que civiles, dont M. F. Bernard essaie de décrire les principales en une suite de tableaux ;

L'*Imagination*, cette puissante magicienne, mais aussi cette *folle du logis*, dont un grave professeur, M. Joly, nous peint les séduisantes chimères, en même temps que les aberrations, au nombre desquelles l'auteur classe quelque peu arbitrairement l'extase ;

La *Poudre à canon et les nouveaux explosifs*, qui trouvent en M. Maxime Hélène un savant historien, duquel rien n'est ignoré de leurs lointaines origines, de leurs progrès, de leurs composés, ni de leurs effets ;

L'*Or et l'Argent*, ces deux nobles et précieux métaux, dont notre spirituel collègue M. L. Simonin nous dit, en expert ingénieur des mines qu'il est, l'histoire, la formation géologique et la répartition géographique, les gisements principaux et les divers procédés d'extraction, l'emploi économique, décoratif et artistique.

Les TABLEAUX ET SCÈNES DE LA VIE DES ANIMAUX, que M. Lesbazeilles nous décrit en naturaliste et en coloriste, ne méritent-ils pas d'être également classés dans la catégorie des *merveilles?* Merveilles animées, celles-là, et d'autant plus dignes d'attention! A côté du texte, vingt grandes et belles compositions, gravées sur bois d'après les dessins de M.Wolf, reproduisent avec une frappante réalité autant de traits des mœurs, parfois si étonnantes, des animaux sauvages ou apprivoisés, ces vivantes énigmes, que notre raison interroge avec une quasi anxieuse curiosité, sans pouvoir les déchiffrer.

LA SAINTE BIBLE, ANCIEN ET NOUVEAU TESTAMENT, *récit et commentaire*, par l'abbé Salmon. 1 vol. in-4°, illustré ; — LE XVIIIe SIÈCLE, *Lettres, Sciences et Arts*, par Paul Lacroix. 1 vol. in-4°, illustré ; — LES HARMONIES DU SON *et l'histoire des instruments de musique*, par J. Rambosson. 1 vol. gr. in-8°, illustré : — Didot.

Qui ne se rappelle ces bonnes vieilles Bibles, avec ou sans images, qui, transmises de génération en génération, occupaient autrefois la place d'honneur dans la bibliothèque de la famille, quand elles n'en composaient pas le fonds unique, et dans lesquelles

l'enfant apprenait à lire sur les genoux de sa mère ? L'un des plus lointains souvenirs de celui qui écrit ces lignes, lui représente la sienne, humble et pieuse paysanne illettrée, lui faisant lire tel chapitre de l'Évangile dans l'un de ces vénérables volumes héréditaires, et le lui commentant avec sa foi profonde et son sens religieux, naturellement si élevé...

La librairie Didot a entrepris de rendre à la famille son livre, le Livre par excellence, qu'elle a trop de tendance à oublier, bien qu'il lui devienne de plus en plus nécessaire, — et de le lui rendre sous une forme embellie, rajeunie et simplifiée, en même temps qu'enrichie d'un commentaire à la fois moral, littéraire, historique et apologétique, mettant en lumière les beautés de tout ordre, la concordance des deux Testaments et, à l'occasion, l'accord de l'un ou de l'autre avec les données de la science moderne. Un docte ecclésiastique du clergé de Paris, M. l'abbé Salmon, s'est chargé de cette tâche délicate de fondre le texte dans la trame d'un récit continu et de le commenter, tout en le serrant de près et en lui conservant, autant que possible, cette sublime simplicité qui, toute inspiration divine à part, ferait encore de ce Livre des livres un incomparable chef-d'œuvre littéraire.

Quant à l'illustration, cet autre commentaire, visible et vivant, du récit, elle est empruntée à l'œuvre d'un célèbre artiste des écoles de Munich et de Dresde, — de Schnorr. — C'est une adaptation française d'une suite d'estampes gravées sur bois pour une édition de luxe de la *Bible en images*, publiée à Leipsik de 1852 à 1860. Cette belle collection de 240 dessins, d'un sentiment élevé et vraiment religieux, ayant tous trait aux principaux épisodes bibliques et évangéliques, trouvait ici sa place naturelle. Ajoutons que chaque page est ornée d'un gracieux encadrement, qui en rehausse la beauté typographique. Texte et figures contribuent ainsi au charme et à l'utilité de ce beau livre, si digne, par le fond et la forme, d'attirer l'attention des familles chrétiennes, et qui ne peut manquer d'obtenir un grand et durable succès.

Le XVIIIe siècle. — Dans un précédent volume publié il y a quelques années et déjà parvenu à de multiples éditions, M. Paul Lacroix nous avait tracé une première esquisse du XVIIIe siècle considéré dans ses *Institutions*, ses *Usages* et ses *Costumes*. La

peinture qu'il nous donne aujourd'hui des *Lettres*, des *Sciences* et des *Arts* du même temps, vient en compléter le tableau : — les *Lettres* d'abord, en visible décadence sur celles du grand siècle précédent, mais fort brillantes encore, et qui, se mettant trop souvent au service du sophisme et de la négation, allaient prendre les proportions d'une puissance et des plus redoutables ; — les *Arts*, s'affadissant jusqu'à tomber dans le maniéré et le rococo, et produisant néanmoins tant d'œuvres charmantes, où le goût français a laissé d'inimitables modèles d'élégance, notamment dans l'art du mobilier ; — les *Sciences*, qui font à la même époque des progrès si marqués, et dont quelques-unes se fondent ou tentent leurs premiers essais, comme la chimie, l'aérostation, la photographie, le magnétisme, etc.

Lettres, sciences et arts allaient d'ailleurs sombrer bientôt dans le même gouffre sanglant, et aboutir à l'échafaud d'André Chénier, de Bailly et de Lavoisier, ou s'affubler honteusement, avec le peintre David, du bonnet rouge et de la carmagnole.....

C'est toujours, avec la même inépuisable érudition, la même souplesse de plume, le même art de grouper une foule de notions instructives sous une forme attrayante et animée, que M. Paul Lacroix nous expose les faces si variées de ce nouveau sujet, si riche mais aussi fort scabreux. Hâtons-nous d'ajouter que, plein de respect pour ses lecteurs, l'auteur, en touchant à ce siècle corrompu et corrupteur, sait toujours conserver un tact parfait et n'oublie jamais que son livre est surtout destiné à la famille.

Conformément à la pratique, aussi sincère qu'intelligemment artistique, de la maison Didot, l'illustration de ce magnifique ouvrage, étrangère à la fantaisie et au caprice, est tout entière empruntée aux œuvres et aux artistes du XVIIIe siècle, et on sait s'ils furent nombreux et divers. Ces quinze chromolithographies et ces deux cent cinquante gravures sont toutes scrupuleusement copiées d'après des tapisseries, estampes ou tableaux de l'époque, signés Watteau, Vanloo, Boucher, Lancret, Chardin, Greuze, Vernet, Eisen, Moreau, Cochin, etc., etc. Une telle liste nous dispense d'insister.

LES HARMONIES DU SON. — Ce livre vient continuer la série des ouvrages scientifiques publiés à la même librairie par M. Rambosson. Après l'astronomie (*Histoire des astres*), la météorologie (*His-*

toire des météores et des grands phénomènes de la nature), la joaillerie lapidaire [(*Les Pierres précieuses*), la botanique (*Histoire et légendes des plantes utiles et curieuses*), — c'est le tour de l'Acoustique, théorique et appliquée. L'auteur, nous ne savons trop pourquoi, débute par l'application, par la musique, son histoire, ses effets physiologiques, son influence physique et morale, nostalgique, et même thérapeutique. Puis vient l'exposé, d'après les plus nouvelles expériences, de la théorie du son et de ses si curieux phénomènes; ensuite, l'histoire des instruments de musique, tant anciens que modernes, depuis le kinnor hébreux jusqu'au saxophone. Dans une dernière partie, l'auteur traite de la voix, cet instrument musical par excellence, et de son complément, l'oreille, ce merveilleux appareil acoustique, d'une construction si délicate et si puissante, sans lequel le son ne serait pas.

On pourrait désirer plus de logique dans la disposition de ces divers chapitres, mais cela n'empêche pas chacun d'eux d'être fort bon en soi, intéressant et même nouveau à certains égards. Une illustration variée composée de 180 figures et de 5 chromos, achève de rendre ce nouvel ouvrage de l'érudit et laborieux écrivain digne du succès qui a accueilli ses précédentes publications.

THÉATRE CHOISI DE MOLIÈRE, tome Ier, un vol. gr. in-8°, illustré. — VOYAGE EN FRANCE, par Mme Amable Tastu; UN HIVER EN ÉGYPTE, par M. Poitou; HISTOIRE DE FRANCE, par M. Keller; — Mame.

Chaque année la librairie Mame nous offre un volume nouveau de sa belle collection des *Chefs-d'œuvre de la langue française au XVIIe siècle.*

L'an dernier, concurremment avec le *Charlemagne* de M. Vétault, — auquel l'Académie française a récemment décerné le grand prix Gobert, — c'était le deuxième tome du théâtre de Racine, de ce charmant génie chez qui l'esprit égalait la sensibilité, qui eut au même degré le don des larmes et le don du rire, et qui, s'il l'eût voulu, en même temps qu'il partageait la palme tragique avec Corneille, eût disputé la palme comique à Molière.

Cette année, c'est le tour de celui-ci. Le premier tome de son *Théâtre choisi,* qui vient de paraître, comprend : Les *Précieuses ridicules,* l'*École des Femmes* et la *Critique,* qui en est l'appendice,

Don Juan, le *Misanthrope*, *Le Médecin malgré lui*, et ce *Tartuffe* si ardemment discuté.

Tout a été dit, en bien comme en mal, sur Molière et sur chacune de ses pièces, dont la plupart sont, au jugement des plus difficiles, des chefs-d'œuvre de littérature, sinon de morale. Les critiques mêmes qui, comme M. Louis Veuillot l'a fait récemment, avec son grand talent d'écrivain et de polémiste, reprochent justement à Molière ses trop fréquentes licences, ne l'en reconnaissent pas moins comme le prince des auteurs comiques. A ce titre, les principales de ses œuvres avaient leur place marquée dans la galerie littéraire de M. Mame. C'est encore M. Poujoulat (et ce nom est pleinement rassurant en cette délicate matière), qui prête au nouveau volume sa plume si compétente et son goût si sûr de critique ; et c'est également M. Foulquier, l'*illustrateur* ordinaire de la maison, qui s'est chargé de l'orner de vingt-six de ces jolies et spirituelles eaux-fortes que sa pointe sait dessiner d'un trait si fin.

En même temps que cette magistrale série de chefs-d'œuvre, la librairie Mame publie une autre collection plus modeste, d'un prix modique, et fort intéressante aussi. Elle compte déjà un certain nombre d'œuvres variées de sujets et de genres : *Un hiver en Égypte*, par M. Poitou, un érudit magistrat angevin, qui nous décrit, après tant d'autres, en historien et en archéologue, l'antique terre des Pharaons, gigantesque momie peu à peu débarrassée de ses bandelettes séculaires par la science contemporaine ; — l'*Histoire de France*, de M. Keller, l'éloquent et valeureux champion de la religion et du patriotisme, bien digne de traiter un tel sujet ; — les *Châteaux historiques de la France*, par M. l'abbé Bourassé, le savant archéologue tourangeau ; — les *Aventures de Robinson Crusoé*, l'inépuisable chef-d'œuvre de Daniel de Foë ; etc.

Cette intéressante collection vient de s'augmenter d'un livre nouveau, ou plutôt d'une édition nouvelle et améliorée d'un ouvrage déjà connu et estimé, le *Voyage en France*, de Mme Amable Tastu, un érudit et gracieux guide, qui nous promène à travers notre pays et ses beautés pittoresques si variées, reproduites en outre à nos regards par près de cent gravures dues au burin de nos meilleurs artistes, sans parler d'une belle carte routière de géographie physique, politique et administrative. Ainsi remanié, complété

et illustré, ce voyage, véritable *tour de France*, offre une lecture aussi agréable qu'instructive [1].

HECTOR SERVADAC, *voyages et aventures à travers le monde solaire*, et LES INDES NOIRES, par Jules Verne; HISTOIRE D'UN ENFANT, LE PETIT CHOSE, par M. Alph. Daudet; LE DON QUICHOTTE DE LA JEUNESSE, par Lucien Biart: 4 vol. illustrés; — Hetzel.

HECTOR SERVADAC. — Après M. Guillemin, qui, dans son bel ouvrage *Le Ciel*, nous enseignait plus haut l'astronomie pour de vrai, voici un cours d'astronomie fantaisiste, professé par Jules Verne, le Pic de la Mirandole du roman scientifique. Déjà, dans son *Voyage à la lune*, il s'était essayé dans le roman cosmographique. Lancer des astronomes dans un boulet de canon jusqu'à notre satellite, c'était déjà d'une assez jolie force comme fantaisie. Cette fois, c'est bien au delà de l'orbite lunaire, c'est à travers les trajectoires des principales planètes jusque par delà l'orbite de Jupiter, que l'audacieux conteur promène son capitaine Servadac et ses compagnons. Quant à vous dire comment, quelles découvertes font les téméraires voyageurs, quelles aventures incidentent leur pérégrination céleste, je préfère vous laisser le plaisir de le demander à l'auteur lui-même (son ingénieuse fiction nous a paru toutefois trahir quelques longueurs, sinon quelques défaillances.)

LES INDES NOIRES [2] sont quelque chose comme le roman de la houille, chose pourtant peu romanesque de sa nature, mais notre Guzman littéraire, comme l'autre, ne connaît pas d'obstacles. Il vous fera pénétrer et vivre à quinze cents pieds sous terre, dans le noir cottage du vieux mineur Simon Ford, que dis-je? dans la ville souterraine de la *Nouvelle-Aberfoyle;* il vous fera assister à une suite de scènes plus fantastiques les unes que les autres, agrémentées de

[1] Parmi les quelques inexactitudes si difficiles à éviter au milieu de ces infinis détails de toute sorte, je note celle-ci à l'article *Nantes:* l'auteur insinue que notre célèbre voyageur Frédéric Caillaud aurait péri, jeune encore, dans une expédition à la recherche des sources du Nil, tandis qu'il s'est éteint récemment à Nantes, dans une vieillesse avancée.

[2] Les Anglais donnent ce nom pittoresque aux vastes gisements carbonifères qui occupent une grande partie du sous-sol du Royaume-Uni, et qui, non moins que les autres Indes, ont puissamment contribué à sa richesse.

poétiques légendes écossaises, de visions, d'apparitions, telles que celles du centenaire Silfax, un ermite comme il n'en exista jamais, et de son sinistre *harfang*.

Ces deux nouveaux produits de l'inépuisable imagination de notre célèbre compatriote sont déjà en voie d'obtenir l'éclatant succès des précédents, dont la vogue a pris de telles proportions qu'elle a franchi, paraît-il, jusqu'aux frontières de la Perse !

Histoire d'un enfant. — Ceci n'est point une nouveauté, mais bien la réédition expurgée et réduite d'un livre depuis longtemps consacré par le succès : œuvre exquise, œuvre maîtresse d'un délicat et charmant talent, qui, se laissant gagner aux théories et pratiques à la mode, est en train de se gâter. Le *Petit Chose* n'est autre, dit-on, que M. Alphonse Daudet lui-même, lequel aurait sous ce titre écrit son autobiographie, en la brodant de ces épisodes moitié réels, moitié imaginaires, où excelle sa verve faite d'esprit et de sentiment. Pour pouvoir introduire dans sa *Bibliothèque d'éducation et de récréation* cette œuvre charmante, mais un peu légère en certains détails, l'intelligent éditeur, M. Hetzel, a dû, à regret, y pratiquer quelques coupures et raccords, obéissant sagement à cette belle maxime d'un païen, que trop de chrétiens oublient : *Maxima puero debetur reverentia.*

Le Don Quichote de la jeunesse est également une édition, revue et corrigée *ad usum juventutis*, de la fameuse épopée héroï-comique de Cervantes. Cette immortelle histoire revit là dans les principaux de ces épisodes si connus, tour à tour plaisants ou touchants, où éclate le contraste des chevaleresques folies du sympathique héros, et des sensées et amusantes saillies de son fidèle écuyer, contre-partie physique et morale de son maître. La jeunesse ne peut qu'accueillir avec empressement le joli cadeau qui lui est offert.

Il n'est pas besoin d'ajouter que chacun des quatre ouvrages dont nous venons de parler est orné de nombreuses figures, qui en accroissent encore l'agrément.

Puisque l'occasion s'en présente, et bien qu'il ne s'agisse plus ici d'un livre proprement d'étrennes, disons que la même librairie vient de publier un excellent atlas de géographie classique, dressé en deux couleurs par notre collègue M. Dubail.

Et maintenant, chers lecteurs, si — en présence de toutes ces richesses scientifiques, artistiques et littéraires, que nous venons d'exposer trop longuement devant vous, — vous éprouvez un embarras, ce ne pourra être assurément que celui du choix. Encore notre liste est-elle loin d'être complète, si vaillamment nos éditeurs continuent de lutter contre l'ingratitude de ces temps si profondément troublés où le journal absorbe et affole les esprits, au détriment du livre !

LUCIEN DUBOIS.

LA PRISE DE POSSESSION DU DUCHÉ DE RETZ

DU 11 AU 20 OCTOBRE 1780

Aux archives de la Loire-Inférieure se trouve une pièce, signalée comme unique en son genre dans ce dépôt, et qui, bien qu'elle ne soit pas ancienne, nous a paru digne d'être relatée. C'est la prise de possession du duché de Retz, faite à la suite de la vente des terres de ce duché, par Gabriel-Louis de Neufville-Villeroi à Clément-Alexandre, marquis de Brie-Serrant, le 8 avril 1778, pour la somme de 1,400,000 livres pour le principal, outre diverses charges, évaluées à 52,000 livres.

Quoique le titre de la vente et l'acte de la prise de possession mentionnent le duché de Retz, auquel ils semblent s'appliquer, cependant il est bien entendu que le duché s'évanouissait par le seul fait de l'aliénation ; que la vente et la prise de possession ne pouvaient concerner que le domaine utile, avec les simples droits de seigneurie ou de baronnie, antérieurs à l'érection en duché, résultant de lettres de novembre 1581, en faveur du maréchal Albert de Gondi. Depuis lors, le titre de duc de Retz passa, soit par approbation royale, soit par simple tolérance, au maréchal duc de Lesdiguières, époux de Paule-Françoise de Gondi, dernière héritière de la maison, puis à Louis-François-Anne de Neufville-Villeroi, descendant, par les femmes, de Henri de Gondi, fils du maréchal.

Le marquis de Brie-Serrant devait son deuxième nom à la terre illustrée par le magnifique château de Serrant, en Anjou. Un de ses ancêtres (de Brie) joue un rôle désagréable parmi les héros de la *Satire Ménippée*.

Quoi qu'il en soit, l'acquéreur de Retz fit prendre possession de son duché disparu et des terres et droits réels sur lesquels ce duché s'était étendu.

Le délégué à cette opération fut messire Louis-Victor de Rotrou, chevalier de la Grandière, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. La cérémonie dura du 11 au 20 octobre 1780, et s'accomplit par devant notaire. Il serait trop long de la transcrire en entier. Nous nous contenterons de relater les faits les plus caractéristiques.

« Nous notaire, nous sommes transporté au vieux château de Machecoul [1], chef-lieu de la baronnie et pays de Retz, flanqué de quatre tours, entouré de larges douves, en passant sur un pont de bois qui traverse les dites douves, vis-à-vis la principale porte; lequel pont était ci-devant divisé en deux, ainsi que le désignent les *interrègnes* du pont-levis qui existait ci-devant [2]. Au-dessus de la porte se trouvent deux massues en sautoir, que M. le chevalier de la Grandière nous a dit être les armes de la maison de Gondi [3].

» En entrant dans le dit château, nous avons trouvé le sieur Lefèvre, lequel occupe le château, en garde les archives et perçoit les revenus. Il a présenté les clefs à mon dit sieur de la Grandière, qui a ouvert l'appartement où sont les archives dudit duché, et les différentes chambres et pièces que renferme le dit château. Il a au dit nom ouvert et fermé les portes et fenêtres, fait feu et fumée, bu et mangé.

» Nous nous sommes aussi transporté dans la chapelle qui est dans l'enceinte du vieux château, sous l'invocation de la sainte Vierge. Mon dit sieur de la Grandière, s'est mis à genoux sur le banc et a fait sonner la cloche, après avoir entendu la messe, dite exprès.

» Transporté à l'auditoire, construit en 1735, où s'exerce la juridiction

[1] Ce vaste château, entouré par les eaux du Falleron habilement aménagées, a été incendié par les colonnes infernales de 1794; il n'en reste aujourd'hui que quelques pans de mur. Il avait été bâti à plusieurs époques, depuis le XIe siècle.

[2] Ce pont de bois, qui avait succédé à un pont-levis, a été remplacé, au commencement de ce siècle, par un étrange pont en pierres, disposé en zigzag dont il est difficile de s'expliquer les motifs, à moins que ce ne soit pour garantir la ville de Machecoul d'une attaque vendéenne.

[3] Les armes de la maison de Gondi étaient, suivant Corbinelli, d'or à deux masses de sable, en sautoir, liées d'un cordon de gueules, passé en sautoir vers la pointe. Les deux masses ou massues sont encore reconnaissables dans l'écusson, de pierre ciselée, au dessus de la porte d'entrée du baile; mais elle sont frustes et sans indication d'émaux.

des châtellenies de Machecoul et des Huguetières, et s'y est trouvé nombre d'officiers de la juridiction, en robes. Ouverture faite des portes du vestibule, de la chambre du conseil, du parquet, de la salle d'audience, avec les clefs qui ont été présentées par l'huissier de service, M. Robin, sénéchal, a conduit M. de la Grandière, qui a monté sur le siége et l'a fait placer à sa droite. M. le procureur fiscal a repris son banc ordinaire. Tous les officiers présents ont pris leurs places, ainsi que le greffier et l'huissier.

» Ensuite nous sommes transportés en l'église de la Trinité de Machecoul, dont les seigneurs de Retz sont patrons et fondateurs, d'après les aveux rendus à Sa Majesté; et a été reçu par M. Rolland Hervé de la Bauche, docteur en théologie, recteur de la dite paroisse et doyen de Retz, auquel il a déclaré qu'il se présentait pour prendre possession de la dite paroisse, au nom du sieur de Brie-Serrant.

» A la halle, on perçoit divers droits de minage sur les blés, les légumes et autres denrées qui s'y vendent.

» Visité le couvent du Calvaire, fondé en 1673, par Pierre Gondi, et sa femme, Catherine de Gondi, duc et duchesse de Retz, en faveur de leur fille, Marie-Catherine, religieuse bénédictine au Calvaire de Paris. Les dames religieuses ont chanté un motet en musique. A côté de la porte de la sacristie, qui est située du côté de l'évangile, est une urne en bronze, au dessus de laquelle sont les armes de Gondi, et au dessous l'inscription suivante :

« CY GYST LE CŒUR DE MESSIRE PIERRE DE GONDI, PAIR DE FRANCE, CHer DES ORDRES DU ROI, FONDATEUR DE CE MONASTÈRE, DÉCÉDÉ LE 20 AVRIL 1676, ET DE CATHERINE DE GONDI, SON ÉPOUSE, DÉCÉDÉE LE 20 SEPTEMBRE 1677. REQUIESCANT IN PACE!

» Le chevalier de la Grandière a dit que, suivant la dite fondation, les seigneurs de Retz ont droit à banc et accoudoire, droit de sépulture et d'enfeu, avec tombe élevée au chœur de la dite église, ceinture funèbre en dedans et en dehors, et leurs armes au vitrage du chœur.

» A Sainte-Croix et sur une motte de terre, où nous avons monté, située près de l'église, où était autrefois bâti le château des Huguetières, nommé le château de Sainte-Croix, ainsi que le rapporte du Paz, dans la généalogie de Retz, sur laquelle motte le chevalier de la Grandière au dit nom, a fait *émotion* de terre, arraché herbe et circuité le dit lieu.

» Pris possession de la forêt de Machecoul; le chevalier de la Grandière, accompagné de tous les gardes, a parcouru la forêt en divers sens, a coupé branches, arraché herbes, fait émotion de terre; et passé dans les maisons de gardes.

» Pris possession de l'abbaye de la Chaume, fondée en 1066, par Harscouet de Retz, sur la règle de saint Benoist.

» Pris possession de la châtellenie des Huguetières[1] et bailliage de Chasteaubriant[2], dans la paroisse de Saint-Philbert de Grand-Lieu. Le seigneur des Huguetières a le droit de faire tenir ses plaids devant la grande porte de l'église. — Traversé la grand' rue et le faubourg et place du Marchix et un emplacement joignant le jardin du sr Gariou et un pré du sr Poydras; — dans tous ces endroits, le chevalier de la Grandière a fait acte de possession.

» Dans la ville de la Benaste, un feu de joie avait été préparé; on l'a allumé, puis un *Te Deum* a été chanté. »

Nous ne suivrons pas le délégué du nouveau Seigneur aux châtellenies de Prigny, Bourgneuf, Pornic, Prinçay, Legé, Arthon, Chauvé, Bois-de-Sandys. C'est toujours la même répétition du cérémonial : portes ouvertes, sur la remise des clefs, émotions de terre, etc... Ce que nous avons rapporté suffit pour démontrer combien la forme, la cérémonial et l'étiquette eurent d'importance, au moyen âge et dans l'âge qui a suivi, jusqu'à la Révolution.

CH. DE SOURDEVAL.

[1] La châtellenie des Huguetières, membre spécifié du duché de Retz, est vraiment difficile à localiser ; la voici dans Saint-Philbert. Nous venons d'en voir le château sur la motte de Sainte-Croix, dans Machecoul; un titre du terrier de Retz la place dans la paroisse de Saint-Philbert de Bouaine, qui est aujourd'hui en Vendée. La carte de l'évêché de Nantes par Lambilly, en 1706, marque la forêt des Huguetières entre Geneston et Pont-James. Cassini et l'État-major n'en parlent sur aucun point.

[2] Il est bien clair qu'il ne s'agit ici ni de la ville ni de la baronnie de Châteaubriant, mais de quelque champ situé dans Saint-Philbert.

LE BOIS DE LA COUDRAYE

PROVERBE

PERSONNAGES

LE BARON MARTIN, ancien négociant.	M. DUBOIS, son régisseur.
ESTELLE, sa fille.	RAOUL DE PÉRIGNY.

La scène se passe au château du baron Martin, dans son cabinet.

SCÈNE PREMIÈRE

LE BARON MARTIN, M. DUBOIS.

LE BARON. — Monsieur Dubois, si vous écoutez toutes ces demandes du maire, du curé, des sœurs, du bureau de bienfaisance, de l'orphéon, de la crèche, des pompiers, de la société de secours mutuels, de l'école primaire, que sais-je encore? nous n'en aurons jamais fini, et toute ma fortune y passera.

M. DUBOIS. — C'est mon métier d'écouter ces demandes, Monsieur le baron. Préférez-vous les recevoir vous-même?

LE BARON. — Non certes, je les renvoie toujours à mon régisseur.

M. DUBOIS. — Précisément. Alors, que voulez-vous que je réponde?

LE BARON. — Parbleu, les repousser, en expliquant que j'en ai déjà bien assez fait pour la commune. Qu'on s'adresse à d'autres.

M. DUBOIS. — Aussi l'on s'adresse à M. de Périgny, chez qui l'on prétend trouver un accueil constamment généreux et empressé.

LE BARON. — Toujours M. de Périgny! — Ce petit gentillâtre, à qui l'on ne connaît au soleil que son vieux manoir délabré et quelques méchantes fermes. S'il lui plaît de se ruiner, je ne veux pas en faire autant.

M. DUBOIS. — J'ai de bonnes nouvelles du Nord, Monsieur le baron. Vos charbonnages continuent leurs progrès.

LE BARON. — Ah! vraiment? Que valent les actions?

M. DUBOIS. — Au moins trente mille francs. On n'en trouverait pas aisément à ce prix.

LE BARON. — J'en ai cent, qui m'ont coûté dix mille francs en moyenne. Si je compte bien, c'est deux millions que je gagne sur cette seule affaire.

M. DUBOIS. — Vous comptez fort bien.

LE BARON. — Vous ne le direz à personne, au moins?

M. DUBOIS. — Soyez tranquille. Je suis discret comme un cadenas fermé.

LE BARON. — Et mes terrains de Paris?

M. DUBOIS. — Vous les avez achetés au bon moment, quand personne n'en voulait. La spéculation s'y met, et vous quintuplerez peut-être vos capitaux.

LE BARON. — Oui, mais cela ne donne pas de revenus, et j'aurai perdu bien des intérêts.

M. DUBOIS. — Allons, Monsieur le baron, vous n'êtes pas à plaindre. Vous n'avez fait, à ma connaissance, que de bonnes affaires. Cette terre même, que vous avez achetée quand le propriétaire s'était ruiné à l'embellir et à rebâtir le château, vous l'avez eue presque pour rien.

LE BARON. — Cela ne donne guère de revenus non plus, et c'est si cher à entretenir! Des gardes, des jardiniers, des cochers, des charretiers... et tout ce monde-là me gruge.

M. DUBOIS. — Heureux ceux qui ont les moyens d'être grugés! Ils ne troqueraient pas leur sort avec ceux qui les grugent.

LE BARON. — Vous êtes philosophe, Monsieur Dubois, et cela vous est aisé, vous qui n'avez pas tous ces parasites. Vous ne savez pas ce que c'est.

M. DUBOIS. — Je me résignerais plus aisément encore à le savoir.

LE BARON. — Ah ! Monsieur Dubois, comme le premier million est dur à gagner !

M. DUBOIS, *souriant*. — Je ne l'ignore pas.

LE BARON. — Que de travail et d'économie il m'a fallu, lorsque j'étais dans le commerce ! Car j'ai commencé avec rien, Monsieur Dubois, et je suis le fils de mes œuvres.

M. DUBOIS. — Il est d'autant plus glorieux d'en être arrivé où vous êtes.

LE BARON. — On ne dira pas de moi que je ne me suis donné que la peine de naître, — comme mon voisin M. de Périgny.

M. DUBOIS. — C'est très-juste.

LE BARON. — Quand on a le premier million, voyez-vous, les autres viennent bien plus facilement.

M. DUBOIS. — Je le crois.

LE BARON. — C'est la boule de neige. Mais pour la rouler il faut encore bien du soin, et de l'ordre, et des précautions, — et prendre garde au dégel.

M. DUBOIS. — Vous avez raison.

LE BARON. — Ainsi je gagnerais deux millions sur mes charbonnages ?

M. DUBOIS. — Oui, Monsieur le baron, et cela ne s'arrêtera pas là.

LE BARON. — Puisque vous m'apportez cette bonne nouvelle, j'ai envie de faire quelque chose pour l'école des Sœurs, dont vous me parliez. Vous dites que M. de Périgny a promis des prix ?

M. DUBOIS. — C'est lui qui fournit les livres tous les ans.

LE BARON. — C'est agaçant, ces petits impôts, qui ne dispensent pas des gros. Je paie vingt fois plus d'impôts que M. de Périgny.

M. DUBOIS. — Et pour cause. Il accepterait volontiers de payer autant d'impôts que vous.

LE BARON. — A quoi cela sert-il à ces petites filles, des livres? C'est de l'argent mal employé. Le meilleur enseignement à leur donner est celui de l'épargne.

M. DUBOIS. — Pourvu qu'elles puissent en profiter.

LE BARON, *d'un ton solennel.* — C'est par l'épargne que s'élèvent les familles, et que les nations se moralisent.

M. DUBOIS. — C'est bien dit.

LE BARON. — J'ai envie de fonder deux grands prix pour ces enfants, sous forme de livret de la caisse d'épargne. Ce sera un commencement de dot.

M. DUBOIS. — L'idée est excellente, Monsieur le baron.

LE BARON. — Et afin qne cela serve d'exemple, on gravera en tête du livret: Prix fondé par M. le baron Martin, — avec mes armes, ma couronne et ma devise.

M. DUBOIS. — Quelle sera la somme déposée?

LE BARON. — C'est ce qui m'embarrasse. Qu'en pensez-vous, Monsieur Dubois? Vingt francs par livret me paraîtraient un chiffre convenable.

M. DUBOIS. — Sans l'inscription, peut-être. Mais à côté de votre titre et de votre blason...

LE BARON. — Eh bien! mettons.... vingt-cinq francs.

M. DUBOIS. — La gravure risquera de coûter plus cher que le dépôt.

LE BARON. — La gravure servira tous les ans, — si mes affaires me permettent de continuer la fondation.

M. DUBOIS. — Vous pourriez augmenter la somme, en faisant l'économie de la gravure.

LE BARON, *pompeux.* — Non, il faut que les hautes classes se montrent, et donnent l'exemple de la générosité. C'est un intérêt de conservation sociale. Noblesse oblige, Monsieur Dubois, — et oblige d'abord à se montrer. Ma baronnie m'a d'ailleurs coûté bien assez cher pour que je ne la cache pas. Et ma devise est tout un enseignement pour une école: *Labor omnia vincit.*

M. DUBOIS. — Il est dommage que ces petites filles ne sachent pas le latin.

LE BARON. — Je n'ai pas ajouté *improbus*. On a eu beau m'expliquer que dans le texte cela ne signifiait pas improbe, je crains les mauvaises langues. On a tant de malveillants et de jaloux, quand on est arrivé à quelque chose ! Et la probité des Martin a toujours été au dessus du soupçon, Monsieur Dubois ! La France le sait.

M. DUBOIS. — Je ne l'ignore pas.

LE BARON. — Parlons d'autre chose, Monsieur Dubois. Vous n'avez rien de nouveau pour ce bois de la Coudraye?

M. DUBOIS. — Je ne puis avoir rien de nouveau, tant que vous ne voudrez pas en offrir un prix de convenance. M. de Périgny ne consentira pas, pour vous être agréable, à démembrer sa propriété patrimoniale. Je ne sais même pas s'il se laisserait tenter par un grand prix.

LE BARON. — Un mauvais taillis de quarante arpents, presque enclavé dans mes bois, qui gêne la chasse, qui m'empêche de prolonger ma grande avenue, c'est très-ennuyeux ! Le sol est pierreux, la végétation rabougrie. De mauvais noisetiers et des bouleaux. Cela ne vaut pas dix mille francs.

M. DUBOIS. — Essayez d'en offrir cinquante mille, et nous verrons.

LE BARON. — Cinquante mille francs, Monsieur Dubois ! Pour qui me prenez-vous ? Vous perdez la tête de me donner un pareil conseil.

M. DUBOIS. — Je ne donne aucun conseil, Monsieur le baron. Je dis seulement que, le bois n'étant pas à vous et n'étant pas en vente, il faut vous résigner à vous en passer, — ou à le payer beaucoup plus cher qu'il ne vaut.

LE BARON. — Je m'en passerai, ou j'attendrai. — Il devrait y avoir des lois d'expropriation pour de pareils cas.

M. DUBOIS. — Le roi de Prusse n'avait pas pu exproprier le meunier de Sans-Souci.

LE BARON. — Nous avons fait des progrès depuis ce temps-là, et après 89, il est étrange qu'un hobereau comme ce M. de Périgny ait encore ici le privilége de me narguer et de me gêner.

M. DUBOIS. — Vous appelez cela un privilége, de garder ce qu'il possède légitimement?

LE BARON. — Sans doute, qnand cela m'incommode. Mais j'aurai mon tour, et je n'attendrai peut-être pas bien longtemps. Ce M. de Périgny, qui fait le généreux, aura besoin d'argent et ne sera pas toujours aussi fier. Croyez-vous qu'il n'ait pas déjà d'hypothèques sur sa bicoque?

M. DUBOIS. — Je suis certain qu'il n'en a pas. Vous savez que je l'ai vérifié par votre ordre.

LE BARON. — C'est fâcheux.

M. DUBOIS, *souriant.* — Pas pour lui.

LE BARON. — Chacun peuse à soi, Monsieur Dubois. Je ne demande pas à M. de Périgny de s'intéresser à la prospérité de mes affaires.

M. DUBOIS. — Vous tenez donc beaucoup à ce bois de la Coudraye?

LE BARON. — Comment, si j'y tiens! Songez-y, mon avenue, que je pourrais élargir et prolonger jusqu'à la grand'route. J'y élèverais une belle grille, avec mes armes et ma couronne, et ma devise. Il n'y a que ce maudit bois qui me gêne. Je ne sais pas ce que je ne donnerais pas pour l'avoir.

M. DUBOIS. — Alors, donnez-en beaucoup d'argent.

LE BARON. — Mais non, je ne veux pas en donner beaucoup d'argent.

M. DUBOIS. — Quel autre moyen? J'en saurais bien un.

LE BARON. — Vraiment! Lequel?

M. DUBOIS. — Donnez-en.... quelque chose de plus précieux que l'argent.

LE BARON. — Je ne vous comprends pas. Qu'y a-t-il de plus précieux que l'argent?

M. DUBOIS, *à voix basse.* — Mademoiselle votre fille.

LE BARON, *vivement.* — Que voulez-vous dire, Monsieur Dubois?

M. DUBOIS. — Je veux dire que M. de Périgny a un fils, qui est

un charmant jeune homme — et qui a eu, à la dernière guerre, une brillante conduite, — et si vous lui permettiez de faire la cour à Mademoiselle Estelle... l'affaire du bois de la Coudraye serait bien vite arrangée, — sans qu'il vous en coûtât rien.

LE BARON. — Il m'en coûterait une dot, apparemment, et un trousseau.

M. DUBOIS. — Est-ce que vous prétendriez marier votre fille sans la doter ?

LE BARON. — Pourquoi pas ?

M. DUBOIS. — Parce que ce n'est pas l'usage, — et avec votre fortune, une fille unique...

LE BARON. — Ma fortune, j'espère bien que personne n'en connaît le chiffre.....

M. DUBOIS. — Personne ne soupçonne en effet qu'il puisse être aussi élevé.

LE BARON. — Taisez-vous, Monsieur Dubois ! C'est précaire, la fortune. Je ne sais pas de plus sot usage que de se dépouiller de ce qu'on a eu tant de peines à gagner, — pour un gendre.

M. DUBOIS. — Ce n'est pas pour un gendre, Monsieur le baron, c'est pour votre fille.

LE BARON. — Ma fille est bien plus heureuse comme elle est.

M. DUBOIS. — Sans doute, elle est affranchie de tous les soucis, de toutes les peines du mariage. — La question est de savoir si elle s'accommodera toujours d'en être affranchie. La vie qu'elle mène ici n'est pas fort gaie. Ne voir que ma femme et moi, et quelquefois M. le curé ; faire d'interminables parties de piquet ou de bézigue...

LE BARON. — Rien ne presse, Monsieur Dubois. Réfléchissez que j'ai eu bien raison de ne pas me hâter, puisque ma fortune s'est constamment augmentée. Voyez seulement cette affaire de mes charbonnages. Chaque année Estelle devient un meilleur parti.

M. DUBOIS. — Et chaque année, si je ne me trompe, elle prend douze mois de plus. A ce compte-là, elle ferait bien d'attendre

toujours. Dans dix ans, dans quinze ans, elle serait un parti de plus en plus magnifique.

LE BARON. — C'est évident.

M. DUBOIS. — Et dans quinze ans elle serait une jolie fille... de près de quarante ans.

LE BARON. — C'est pourtant vrai. Je n'ai jamais pensé à cela. Je veux bien parler un peu de ces... Périgny. Ils sont trop vains de leur vieille noblesse pour consentir à s'allier à la fille d'un négociant retiré, d'un M. Martin.

M. DUBOIS. — A la fille du baron Martin, Monsieur le baron. Vous avez été prudent et habile. Et d'ailleurs si les jeunes gens se conviennent, les distances seront aisément franchies.

LE BARON. — Mais ils ne se connaissent pas.

M. DUBOIS. — Plus que vous ne pensez, Monsieur le baron. Ils se voient tous les dimanches à la messe du village, et ils se regardent. Entre nous, je ne réponds pas qu'ils ne se rencontrent jamais ailleurs.

LE BARON. — Ma fille rencontrerait un jeune homme sans ma permission?

M. DUBOIS. — Que voulez-vous? Il ne lui est pas défendu de se promener du côté du bois de la Coudraye, — qui est si près d'ici, — et il n'est pas défendu à M. Raoul d'y chasser, puisque le bois est à son père. Et la grand'route qui le borde est à tout le monde.

LE BARON. — Toujours ce maudit bois de la Coudraye! C'est intolérable, une pareille enclave. Voyez, ma fille y rencontre même des jeunes gens.

M. DUBOIS. — C'est ce que je vous disais. (*A voix basse.*) Et vous l'auriez sans bourse délier, Monsieur le baron.

LE BARON. — Sans bourse délier! — Je suis sûr que ces Périgny n'ont pas le sou.

M. DUBOIS. — Ils n'ont pas douze millions assurément...

LE BARON. — Taisez-vous donc, Monsieur Dubois! on pourrait vous entendre.

M. DUBOIS. — Quand on m'entendrait? Je dis seulement que M. de Périgny n'a pas douze millions, mais il a de l'aisance.

LE BARON. — Vous êtes certain qu'il n'a pas d'hypothèques?

M. DUBOIS. — J'ai déjà répondu à cette question.

LE BARON. — Elle avait tout à l'heure une portée bien différente.— Alors vous pensez que M. de Périgny aurait assez d'aisance... pour se contenter d'une dot modeste?

M. DUBOIS. — Qu'appelez-vous modeste? Est-ce trois cent mille francs, cinq cent mille francs, ou un million?

LE BARON. — Comme vous y allez, Monsieur Dubois! Où voulez-vous que je prenne de pareilles sommes? Il me faudrait vendre des valeurs au moment le plus inopportun, mes charbonnages, par exemple, ou mes terrains, quand ils sont en train de monter. Ce serait insensé. J'y perdrais une somme énorme.

M. DUBOIS. — Vous y gagneriez au contraire une somme énorme, sur ce qu'ils vous ont coûté.

LE BARON. — On ne calcule pas ainsi, Monsieur Dubois. Ce qui est acquis est acquis. J'y perdrais... tout ce que mes valeurs peuvent acquérir encore.

M. DUBOIS. — Alors, qu'auriez-vous l'intention de faire?

LE BARON. — Vous avez parlé de trois cent mille francs. C'est beaucoup. Pourtant, je m'y laisserais peut-être entraîner, mais je me réserverais... de ne payer le capital que lorsque je le jugerais à propos.

M. DUBOIS. — Et en attendant?

LE BARON. — En attendant, j'en servirais l'intérêt au taux de deux pour cent. C'est tout ce que rapportent net des bois ou une ferme en Beauce, et mon gendre n'aurait pas à se plaindre. Mes terrains mêmes ne me rapportent rien.

M. DUBOIS. — Ainsi vous annonceriez une dot de trois cent mille francs, — et en réalité vous serviriez une pension de six mille francs?

LE BARON. — Précisément, c'est là ma combinaison.

M. DUBOIS. — Vous êtes très-fort en affaires, Monsieur le baron. Eh bien, je vous propose un bénéfice de cent mille francs.

LE BARON. — Comment cela?

M. DUBOIS. — Ne promettez que deux cent mille francs, et payez-les.

LE BARON. — Mais cela m'est impossible, Monsieur Dubois, vous savez bien que je n'ai pas d'argent disponible.

M. DUBOIS. — Ou servez-en l'intérêt à cinq pour cent, votre fille y gagnera encore.

LE BARON. — J'y réfléchirai.

M. DUBOIS. — A propos, j'oubliais de vous dire que votre jardinier menace de vous quitter si vous ne consentez pas à lui donner une augmentation.

LE BARON, *éclatant*. — Une augmentation ? Mais le garde, le cocher, ils vont m'en demander tous. Je ne veux donner d'augmentation à personne.

M. DUBOIS. — Vous perdrez votre jardinier, le meilleur du pays.

LE BARON. — Soyez raisonnable, Monsieur Dubois. Il a de très-beaux gages. Et puis un jardinier a toujours des moyens de se faire des profits, sur les fruits, sur les légumes... J'aimerais mieux fermer les yeux.

M. DUBOIS. — Une leçon imprudente à donner à un régisseur, Monsieur le baron.

LE BARON. — Chut ! n'écoutez pas cela, Monsieur Dubois. Je me parlais à moi-même.

M. DUBOIS, *souriant*. — Je n'ai rien entendu. (*Regardant à sa montre.*) Ah ! mon Dieu, je suis en retard. Votre fermier m'attend pour le renouvellement de son bail.

LE BARON. — Vous savez que j'exige une forte augmentation, mon cher Monsieur Dubois. Ses terres ne sont pas à leur valeur.

M. DUBOIS. — Je vous ferai part de ce que je croirai possible d'obtenir de lui. — Il faut que je vous quitte.

LE BARON. — Un instant ! Et ces deux livrets de la caisse d'épargne pour l'école des Sœurs ?

M. DUBOIS. — C'est chose convenue, je vais m'en occuper.

LE BARON. — A vingt francs chaque livret, n'est-il pas vrai?

M. DUBOIS. — Vous aviez dit vingt-cinq francs.

LE BARON. — Vous croyez? Si vous obtenez une belle augmentation de mon fermier... et si vous obtenez que je ne paie pas d'augmentation à mon jardinier... vous pourrez mettre... trente francs.

M. DUBOIS. — Je vous remercie au nom de l'école, Monsieur le baron. (*Il sort.*)

SCÈNE II

LE BARON, *seul.* — J'aurais le bois de la Coudraye sans bourse délier, et je pourrais prolonger mon avenue jusqu'à la grand'route — et y placer une belle grille, avec mon blason, et ma devise, — et je pourrais écarteler mes armes avec celles de ces Périgny... — Mais ce n'est pas sans bourse délier, s'il me faut débourser une dot de deux cent mille francs. Oh! ces Périgny se contenteront bien des intérêts à deux et demi ou à trois pour cent, surtout si les jeunes gens sont d'intelligence, comme semble le croire M. Dubois. (*Il tire de sa poche un trousseau de clefs, ouvre son secrétaire, puis un tiroir, puis un grand portefeuille.*) Y a-t-il dans tout cela des valeurs que je puisse écouler à un gendre? Je n'en vois pas, elles sont toutes bonnes. (*On frappe légèrement à la porte.*) — Qui est là?

UNE VOIX, *du dehors.* — C'est moi, mon père.

LE BARON. — C'est toi, Estelle? Attends un peu. (*Il referme précipitamment le portefeuille et le secrétaire et remet les clefs dans sa poche.*) Tu peux entrer.

SCÈNE III

LE BARON, ESTELLE.

LE BARON. — Tu arrives à propos, j'avais à causer avec toi. D'où viens-tu comme cela?

ESTELLE. — De la promenade. Le temps était magnifique.

LE BARON. — De quel côté l'as-tu dirigée?

ESTELLE. — Vers le bois de la Coudraye.

LE BARON. — Pourquoi vas-tu toujours de ce côté? C'est très-laid, et tu sais que ce méchant bois n'est pas à moi. Il ne manque pas de promenades plus jolies, sans sortir de la propriété.

ESTELLE. — Que voulez-vous, mon père? C'est la grand'route, on voit du monde, des voitures, des bestiaux. Justement, aujourd'hui, c'est la foire de Boissy, et il y avait beaucoup de circulation.

LE BARON. — As-tu rencontré des gens de connaissance?

ESTELLE, *embarrassée*. — Qui pourrais-je rencontrer? Quelques paysans. Vous savez que nous ne connaissons personne.

LE BARON. — As-tu rencontré, par exemple.... M. de Périgny?

ESTELLE. — Lequel? Le père ou le fils?

LE BARON. — Je n'en sais rien, moi, c'est à toi de me le dire.

ESTELLE. — Le père a passé dans sa carriole en revenant de Boissy, et nous a saluées.

LE BARON. — Tu n'étais donc pas seule?

ESTELLE. — Oh! non, mon père, je ne vais pas seule sur la grand'route. J'étais avec Mme Dubois.

LE BARON. — Ah! tu étais avec Mme Dubois, je comprends. Et M. de Périgny le fils... comment donc se nomme-t-il?

ESTELLE. — Monsieur Raoul.

LE BARON. — C'est cela. D'où connais-tu si bien son nom?

ESTELLE. — Les paysans l'appellent toujours ainsi. Monsieur Raoul par-ci, Monsieur Raoul par-là. Il est si aimé, Monsieur Raoul!

LE BARON. — Ah! il est très-aimé, Monsieur Raoul. Je suis bien aise d'apprendre cela. Est-ce que tu l'as vu aussi tout à l'heure, Monsieur Raoul?

ESTELLE, *embarrassée*. — Il était à cheval, il a eu la politesse de s'arrêter et de descendre de cheval pour causer quelques instants avec nous.

LE BARON. — Il est très-poli, Monsieur Raoul. Est-ce que tu le rencontres souvent?

ESTELLE. — Il est souvent dans le bois de la Coudraye, et quand je me promène de ce côté...

LE BARON. — Comme par hasard, n'est-ce pas? Maudit bois de la Coudraye! Il suffit. — Mais qu'avais-tu à me dire?

ESTELLE. — Mon père, c'était au sujet des Sœurs....

LE BARON. — C'est arrangé. Deux livrets de la caisse d'épargne, avec mes armes, pour la distribution des prix.

ESTELLE. — Vous ne m'avez pas laissé le temps de m'expliquer. Il s'agit d'une pauvre famille qui est dans la plus grande détresse, celle du cantonnier. Il est malade depuis deux mois et ne s'en relèvera pas. M. de Périgny a déjà donné beaucoup...

LE BARON. — Eh bien! qu'il continue.

ESTELLE. — Les Sœurs n'osent plus s'adresser à lui.

LE BARON. — Et elles osent s'adresser à moi?

ESTELLE. — Oh! non, mon père, elles n'osent pas.

LE BARON. — Elles font très-bien. Alors je n'ai rien à leur répondre, puisqu'elles ne me demandent rien.

ESTELLE. — C'est moi qui ai espéré que vous me permettriez.....

LE BARON. — Tu sais que je déteste toutes ces mendicités.

ESTELLE. — Je le sais.

LE BARON. — Alors, pourquoi me les transmets-tu? Il n'avait qu'à faire des économies, ce cantonnier.

ESTELLE. — Ce n'était pas facile, avec six enfants.

LE BARON. — Pourquoi a-t-il six enfants? Je ne suis pas chargé de les nourrir.

ESTELLE. — Malheureusement pour eux.

LE BARON. — Et si tu t'intéresses tant à lui, tu as ta pension. Les aumônes de tous les jours, cela regarde les femmes; c'est un de mes principes.

ESTELLE. — Ma pension est bien vite dépensée. Elle n'est pas très-forte...

LE BARON, *vivement*. — Ne vas-tu pas aussi me demander de l'augmentation?

ESTELLE. — Je n'oserais pas, mais... je crois que vous avez oublié de me payer au commencement du mois, et nous sommes au quinze...

LE BARON. — Cela m'étonnerait bien. C'est possible, cependant. J'ai tant de charges au commencement du mois que je me serai peut-être trouvé à court d'argent. (*Il regarde sur un registre.*) C'est effrayant ce que j'ai eu à payer. Mais tu as raison, je ne vois pas ta pension inscrite. (*Il fouille avec agitation dans ses poches.*) Je n'ai pas assez d'argent sur moi. (*Il ouvre son sécrétaire, visite successivement plusieurs tiroirs, réunit diverses monnaies.*) Tiens, voilà tes quarante-cinq francs.

ESTELLE. — Il n'y aura pas un petit supplément pour le cantonnier?

LE BARON. — Encore! (*Il fouille de nouveau dans ses poches.*) Je voudrais te donner deux francs de plus, je n'ai là qu'une pièce de cent sous. (*Il la tend.*) Veux-tu me rendre trois francs?

ESTELLE, *prenant la pièce et riant.* — Merci, mon père, je ne vous rendrai rien, je n'ai pas de monnaie. (*Elle se dirige vers la porte.*)

LE BARON. — Tu me voles, petite prodigue. Je rattraperai cela le mois prochain. — Où vas-tu? Tu es bien pressée.

ESTELLE. — J'ai peur que cette pauvre famille ne le soit davantage.

LE BARON. — Où demeure-t-elle?

ESTELLE. — Dans cette masure qui est sur la route, au bout du bois de la Coudraye.

LE BARON. — Toujours le bois de la Coudraye! — Attends-moi, je vais y aller avec toi.

ESTELLE. — Vraiment, mon père? J'en suis ravie pour mes protégés. Je suis sûre que quand vous verrez cette misère...

LE BARON. — Oh! sois tranquille, je n'entrerai pas. Je n'aime pas ces spectacles, qui m'attendrissent trop et me feraient mal aux nerfs. Et puis, c'est imprudent. D'ailleurs, tu connais mes principes, c'est l'affaire des femmes. — Mais j'ai besoin de revoir le bois de la Coudraye.

ESTELLE. — Pourquoi cela?

LE BARON. — Je te le dirai peut-être plus tard. (*Il s'apprête pou sortir, on frappe à la porte.*) Qui est là?

UNE VOIX. — M. Dubois.

LE BARON. — Entrez donc, Monsieur Dubois. (*La porte s'ouvre.*)

SCÈNE IV

LES PRÉCÉDENTS, M. DUBOIS, RAOUL.

M. DUBOIS. — Permettez-moi, Monsieur le baron, de vous présenter M. Raoul de Périgny. Il venait me parler, de la part de son père, de quelques affaires de voisinage, concernant notamment le bois de la Coudraye...

LE BARON. — Ah! oui, le bois de la Coudraye.

M. DUBOIS. — Et je l'ai engagé à en causer avec vous.

RAOUL. — Excusez-moi, Monsieur le baron. J'aurais eu l'honneur de me présenter depuis longtemps chez vous, si l'on ne m'avait dit que vous n'aimiez pas les visites...

LE BARON. — C'est vrai, je suis sauvage; mais avant tout, les affaires.

ESTELLE. — Je vous gêne sans doute, et je vais me retirer.

LE BARON. — Non, reste. — A moins que ta présence ne gêne M. de Périgny...

RAOUL. — Moi, Monsieur le baron? Nous aurons toujours le temps de parler d'affaires, et je serais trop heureux que vous voulussiez bien prendre cette première démarche pour une simple visite de courtoisie et de bon voisinage.

LE BARON. — Vous êtes trop poli, Monsieur Raoul. J'aurais dû commencer, puisque je suis nouveau venu dans le pays. Mais, je vous l'ai dit, je suis sauvage. — Et puis, l'on m'avait un peu fait peur de vos parents, qui n'auraient pas vu mon arrivée avec plaisir. C'est tout simple, — les plus anciens seigneurs de la paroisse, — moi je ne suis qu'un pauvre négociant retiré, et mon blason est bien moderne auprès du vôtre.

RAOUL. — Je vous proteste, Monsieur le baron, que mes parents ne doivent faire peur à personne, et qu'ils ont appris sans aucun déplaisir votre acquisition. Cette terre était assez mal habitée, par des mécréants de la tribu d'Israël, avec qui les relations eussent été

véritablement difficiles. Il a suffi de vous voir à l'église du village le dimanche, d'y voir vos excellents régisseurs, (*il salue M. Dubois,*) — d'y voir votre charmante fille, (*il salue profondément Estelle,*) et bientôt de connaître toutes les attentions de sa charité, pour que mes parents se réjouissent sincèrement du changement. Savez-vous que les Sœurs et M. le curé ont une véritable passion pour Mademoiselle Estelle et nous parlent d'elle sans cesse?

LE BARON. — Vous êtes trop poli, Monsieur Raoul. On a aussi beaucoup parlé de vous, autour de nous, pendant la guerre. On a su votre belle conduite. Vous avez été grièvement blessé...

RAOUL. — Oh! Monsieur le baron, une blessure, c'est un simple hasard et un accident — heureux, quand on en guérit sans être estropié, comme j'en ai guéri, Dieu merci, — déplorable, quand on reste infirme. Ma mère me le disait les larmes aux yeux, lorsque je suis parti: Garde bien tous tes membres, mon cher enfant; on n'est un héros qu'un jour, on est manchot toute sa vie.

LE BARON. — Votre adresse à cheval et à la chasse prouve bien que vous avez eu égard à la recommandation. — A propos de chasse, je n'ignore pas que vous êtes extrêmement scrupuleux sur les limites...

RAOUL. — C'est le devoir le plus élémentaire d'un bon voisin, Monsieur le baron.

LE BARON. — Sans doute, mais vous me permettrez de considérer aussi comme un devoir de bon voisin de supprimer ces limites. Je n'y ai pas grand mérite, moi qui ne suis pas chasseur. — Vous entendez, Monsieur Dubois, vous direz à mon garde que Monsieur Raoul est autorisé à chasser partout sur ma propriété, Monsieur Raoul seul. (*A Raoul, gracieusement.*) J'exige seulement une redevance de deux faisans, dont vous serez condamné à venir goûter à ma table.

ESTELLE, *à part.* — Quel bonheur! — et quelle surprise!

M. DUBOIS, *à part.* — Le baron est méconnaissable.

RAOUL. — J'accepte avec empressement l'invitation, Monsieur le baron, — mais je n'accepte pas la permission, et la redevance de

gibier viendra de notre propriété. En cette matière, la pente est trop glissante de l'usage à l'abus. Je me suis même absolument interdit, de crainte d'entraînement, de chasser sur le bois de la Coudraye, qui est trop mêlé à vos terres.

LE BARON. — Ah ! Monsieur Raoul, vous touchez là une corde bien sensible, le bois de la Coudraye ! Justement quand vous êtes entré je me préparais à l'aller visiter avec Estelle. Voulez-vous être de la promenade ? Ce sera sur votre route, et je profiterai plus longtemps ainsi de votre aimable visite.

M. DUBOIS, *à part.* — De plus en plus méconnaissable.

RAOUL. — Vous ne sauriez me rien offrir de plus agréable, Monsieur le baron.

LE BARON. — Eh bien, laissez-moi faire un peu de toilette. Nous continuerons jusqu'à Périgny, où je serais heureux de présenter mes hommages à Madame votre mère. — Estelle, charge-toi de Monsieur Raoul, et va m'attendre avec lui dans le parc, pendant que je m'apprêterai. — Restez, Monsieur Dubois. (*Estelle et Raoul sortent.*)

SCÈNE V

LE BARON, M. DUBOIS.

LE BARON. — Il est charmant, ce jeune homme.

M. DUBOIS. — Je vous le disais bien.

LE BARON. — Et il n'est pas fier. Avez-vous remarqué comme il m'appelait Monsieur le baron ?

M. DUBOIS. — Je l'ai remarqué.

LE BARON. — Vous aviez raison, c'est ce qu'il nous faut. Je me fie à vous pour la négociation.

M. DUBOIS, *souriant.* — Je crois qu'il va s'en faire une dans le parc... qui facilitera singulièrement la mienne.

LE BARON. — Vous croyez? Oui, ces jeunes gens ont l'air de se convenir assez. Mais les affaires d'argent et de contrat sont toujours délicates. Je ne puis pas me dépouiller pour un gendre....

M. DUBOIS. — Rassurez-vous. Monsieur Raoul va si bien s'engager qu'il ne pourra plus être exigeant.

LE BARON, *baissant la voix.* — C'est ce que j'espérais, en le renvoyant avec Estelle.

M. DUBOIS, *souriant.* — Vous êtes toujours adroit en affaires, Monsieur le baron; mais, à votre tour, vous serez généreux, — une fille unique, — et vous ferez les choses grandement.

LE BARON, *inquiet.* — Qu'est-ce que vous appelez grandement?

M. DUBOIS. — Nous verrons, il y a mille moyens, et nous arrangerons les choses de manière à ce qu'il ne paraisse vous en rien coûter.

LE BARON. — C'est précisément ce que je voudrais.

M. DUBOIS. — En même temps que votre fille sera très-libéralement traitée.

LE BARON. — Voilà le problème à résoudre.

M. DUBOIS. — Nous le résoudrons, rapportez-vous-en à moi. — Une idée, par exemple, vos charbonnages. C'est une mine d'or qu'une mine de charbon. J'ai appris qu'on va dédoubler les actions. Vous en avez cent, que vous garderez, et qui vaudront encore bientôt le double de ce que vous les avez payées. Vous en donnerez autant à votre fille, et il est évident qu'elles ne vous auront rien coûté.

LE BARON. — Vous êtes un habile homme, Monsieur Dubois. — Mais j'aurais eu deux cents actions?

M. DUBOIS.— Il n'y a qu'à ne pas penser à cela, Monsieur le baron. L'important est que vous n'aurez rien eu à débourser, et que vous garderez vos cent actions.

LE BARON. — Et les dépenses? et le trousseau?

M. DUBOIS. — M. de Périgny se chargera de tout. Et il vous vendra le bois de la Coudraye pour dix mille francs.

LE BARON. — Dix mille francs, c'est trop cher.

M. DUBOIS. — Dont il vous donnera quittance dans l'acte, sans rien recevoir.

LE BARON. — Ah! je comprends, Monsieur Dubois. Et j'aurai le bois de la Coudraye sans bourse délier.

M. DUBOIS. — C'est cela même.

LE BARON. — Et je pourrai prolonger mon avenue jusqu'à la grand'route.

M. DUBOIS. — En commençant les travaux dès demain.

LE BARON. — Et placer à l'entrée une belle grille.

M. DUBOIS. — Par où passera la noce.

LE BARON. — Et l'orner de mes armes.

M. DUBOIS. — Écartelées avec celles des plus anciens seigneurs du pays.

LE BARON. — Monsieur Dubois, je suis prêt. Allons vite rejoindre ces jeunes gens, il y a trop longtemps que nous les laissons seuls.

M. DUBOIS. — Ils ne s'en plaignent pas.

LE BARON. — Je suis impatient d'aller voir mon bois de la Coudraye.

ALFRED DE COURCY.

POÉSIE

—

LE MOULIN

TABLEAU DE HOBBEMA

C'est un frais paysage, une agreste nature,
Un ciel d'azur ouaté de grands nuages blancs,
Un moulin qui claquette au bord des flots tremblants,
Où des chênes noueux reflètent leur verdure,

Le moulin est coiffé d'une haute toiture,
Il est vieux et moussu ; des saules vacillants
Le dominent ; là-bas, quelques chaumes branlants
Pour ombre ont des noyers, des buissons pour clôture.

Sérénité qui monte à l'âme par les yeux ;
Souveraine beauté de la terre et des cieux,
L'artiste de te peindre à peine se croit digne.

Or, devant ce spectacle ineffable et charmant,
Un homme, en plein soleil, l'œil fixé sur sa ligne,
Se tient debout et pêche imperturbablement.

LES POMMIERS SONT FLEURIS

A ma petite-fille Lili.

Les pommiers sont fleuris; admire leur couronne,
Qui s'épanouit rose entre les bourgeons verts ;
On dirait, à les voir de tant de fleurs couverts,
Un radieux amas d'étoiles qui fleuronne.

Ils sont purs comme toi, frais comme toi, mignonne.
Ils n'ont d'autre souci que d'embaumer les airs,
Et sèmeront demain leur parure aux déserts,
Heureux d'avoir brillé quand le printemps rayonne.

Mais ils gardent un germe heureux et bienfaisant.
Ils produiront leurs fruits ; ils t'en feront présent,
Et leur douce âpreté rafraîchira ta bouche.

Sois comme eux, sème au vent ce que le vent détruit.
Enfant, à ce qui plaît préfère ce qui touche :
La beauté, c'est la fleur ; la bonté, c'est le fruit.

PROSPER BLANCHEMAIN.

SAINT PAULIN DE NOLE

Histoire de saint Paulin de Nole, par M. l'abbé Lagrange, vicaire-général d'Orléans. — Un vol. in-8° de xxiii-706 pp. — Paris, Poussielgue-Rusand, rue Cassette, 27.

Saint Paulin de Nole fut un des saints les plus illustres du IVe siècle, c'est-à-dire du siècle de saint Ambroise, de saint Augustin et de saint Jérôme. Sans être leur égal comme docteur, il fut leur ami et partagea leur célébrité. Sa solitude de Nole, peu éloignée de Rome et voisine de la Méditerranée, ce grand chemin des trois continents de l'ancien monde, devint même comme une étape obligée pour ceux qui allaient de la ville des Papes vers saint Augustin à Hippone, ou vers saint Jérôme à sa grotte de Bethléem. Saint Augustin avait saint Paulin en telle estime qu'il n'hésitait pas à abaisser sa science devant lui et à lui demander parfois des lumières ou des conseils. Lui soumettant un jour une question morale : « S'il te vient à la pensée, lui disait-il, quelque chose de clair sur ce point, fais-le-moi connaître, je t'en conjure, ou bien confères-en avec quelque doux médecin du cœur, *mansueto cordis medico*, soit chez toi, soit à Rome, lors de ton voyage annuel. » Ce que cherchait et ce que trouvait ce grand génie dans Paulin, c'était donc un *doux médecin du cœur ;* nulle expression ne peut mieux rendre, en effet, le don de Dieu qu'avait reçu le solitaire de Nole.

« Paulin, au milieu d'une pure et sereine lumière, nous dit M. l'abbé Lagrange, avec un visage radieux, exhalant un parfum exquis, tenant un rayon de miel à la main, et invitant au ciel par de douces paroles, voilà bien la vraie image de ce saint et comment il faut le contempler. Ainsi l'ont vu les contemporains, ainsi la postérité le vénère. C'est cette apparition que nous aurions voulu fixer dans ce livre. »

Et Mgr Dupanloup ajoute : « Oui, c'est bien là le saint que j'ai toujours aimé et dont j'ai demandé si souvent qu'on fît la vie... il y a, dans le quatrième siècle, des figures plus grandes, il n'y en a point de plus sympathiques. »

Saint Jérôme, dont les qualités étaient si différentes de celles de Paulin, saint Jérôme, médecin, lui aussi, mais rude médecin des intelligences, n'admirait et n'aimait pas moins ce prêtre si doux et cependant *d'une foi si ardente,* disait-il, qui avait *immolé à Dieu ses richesses* et s'était *immolé lui-même,* cet *homme savant et également versé dans la science des saintes lettres et des lettres humaines.* — « Vous m'effrayez seulement par votre éloquence, lui écrivait-il ; votre style épistolaire rappelle presque celui de Cicéron. » — Et le *vieux lion de la polémique,* comme l'appelle si justement M. Lagrange, poursuivait gaiement : « Si mes lettres sont courtes à votre avis, et d'un style trop négligé, ce n'est pas que je me néglige, mais c'est que je vous crains et que j'appréhende de les faire plus mal encore en les faisant plus longues. »

Saint Jérôme plaisantait, car ces grands esprits, si profondément empreints des tristesses de leur temps, n'étaient point ennemis cependant d'une douce gaieté. La vérité est que le *style négligé* de saint Jérôme, ce style si peu cherché, mais si vrai et si fier, est encore le plus beau souvenir qui nous reste des derniers jours de l'éloquence romaine. Il y a plus d'étude, plus de recherche dans le style de saint Paulin ; on sent qu'il a fréquenté le Parnasse, qu'il en a même été une des gloires. Mais s'il se distingue par la correction, il se distingue plus encore par l'accent du cœur, par cette *poésie de l'âme,* dit très-bien son biographe, qui l'anime de sa constante inspiration. Diffus quelquefois, souvent aussi il peint d'un mot. Ausone, son vieux maître, l'accuse-t-il de l'oublier ? — « L'âme, lui répond-il, ne peut pas plus oublier qu'elle ne peut mourir, *perennè vivax et memor.* » — Avec quelle vérité ne peint-il pas l'impuissance des philosophes cherchant Dieu sans Dieu, *Deum quærentes sinè Deo,* à peu près comme celui qui voudrait se conduire dans les ténèbres sans lumière, chercher la vie sans recourir à celui qui est la vie. *Hic (Christus) veritatis lumen est vitæ viæ.*

L'ouvrage de M. l'abbé Lagrange abonde en traits de ce genre heureusement choisis et qui jettent un grand charme sur tout le livre. Nul livre cependant n'est plus sérieux ; nul, au témoignage de Mgr Dupanloup, ne saurait offrir une critique plus sévère, mais ce labeur de l'érudit, qui scrute, approfondit, disparaît le plus souvent dans ce qu'il a de pénible, sous le charme des pensées et du style, qui sont sans cesse les pensées et le style de Paulin.

Paulin appartenait à une de ces familles romaines qui transportaient et faisaient pénétrer dans les pays conquis la langue, les traditions et le luxe de Rome. Saint Jérôme nous les représente comme établissant une lutte insensée entre leurs prodigalités et leurs richesses, sans pouvoir vaincre celles-ci par celles-là.

La famille de saint Paulin était à la fois sénatoriale et consulaire et son père avait été préfet des Gaules ; ses possessions dans la seule Aquitaine, où il naquit, étaient traitées de *royaumes* par Ausone, et il avait des possessions un peu partout : à Fondi, dans le Latium ; à Nole, dans la Campanie, peut-être même en Espagne. L'union de Paulin avec une jeune Espagnole ajouta à cette immense fortune de nouveaux et riches établissements sur plusieurs points de la péninsule ibérique : à Barcino (Barcelone), à Complutum (Alcalà), etc. Paulin était donc un des heureux de ce monde. Son mariage surtout fit plus que l'enrichir ; il lui donna une compagne qui fut mieux qu'une amie et qu'il a chantée vingt fois comme son guide, sa protectrice auprès de Dieu, comme rachetant par sa fidélité la fidélité longtemps différée de son époux, *dilatam salutem*.

Tous ces détails de ce qu'on appelle le bonheur offrent, sous la plume de l'historien, un vif intérêt. Ce qui n'en offre pas moins, ce sont les succès de Paulin dans les lettres et dans les hautes charges. Il obtient la palme ornée de bandelettes dans les concours de poésie ; il est successivement gouverneur de l'Albanie, préfet de Rome et enfin consul. Ausone l'appelle la colonne du sénat et l'honneur de la patrie. Et ce sénat était le sénat de Rome ; cette patrie était Rome, qui, toute déchue qu'elle pût être, conservait encore son prestige. Voir Rome ou avoir vu Rome était toujours le grand vœu ou le grand souvenir de tout ce qui vivait par l'intelli-

gence et aujourd'hui par la foi. Rome, s'écriaient les poètes, n'était pas une ville, c'était la patrie commune, c'était le monde.

Urbem fecisti quod priùs orbis erat [1].

Les révolutions politiques rejetèrent Paulin en Aquitaine ; mais dans cette province il avait de splendides demeures, Burgum peut-être, et certainement Hebromagus et Aligonum [2]; non loin de lui habitait Ausone, qu'il aimait comme un père; et, s'il avait pu sentir néanmoins le poids de la disgrâce, n'avait-il pas pour l'alléger Thérasie, cette épouse qui lui a fait dire ce mot charmant :

Si trahis unum,
Alter adherentem quo rapitur, rapiet.

« On ne peut entraîner l'un sans entraîner l'autre. »

Ce fut Thérasie qui entraîna d'abord Paulin ; elle l'entraîna jusqu'au baptême, qu'il différait toujours, puis, jour par jour, à la piété; Paulin la conduisit lui-même ensuite à la perfection. M. l'abbé Lagrange nous fait suivre ces progrès continus dans deux prières écrites par Paulin, l'une après son baptême, l'autre plus tard. La première est intitulée *Prière du matin à Dieu*. Paulin est devenu chrétien, mais il tient encore aux jouissances de la vie et il demande, dans des vers que ne renierait pas Virgile, une maison joyeuse, *læta domus*, une épouse douce et aimante et des enfants nés d'elle.

Morigera et conjux et dulces de conjuge nati.

Dans la seconde prière, ses désirs montent plus haut. Ce qu'il attend surtout de la bonté de Dieu, c'est le pardon de ses fautes, c'est un cœur brisé, *cruciata pectora*, c'est un essor sublime vers les cieux, *in sublime ferar* ; il n'a plus besoin en ce monde que d'un peu de vêtement, d'un peu de nourriture, *tenui victu atque habitu* ; mais il ne renonce du moins encore ni à l'espoir d'être père, ni à l'affection de ses amis, *sim carus amicis*.

Je ne fais ici que réduire le tableau vivant que nous présente M. l'abbé Lagrange.

[1] Rutilius Numatianus.

[2] *Burgum*, Bourg-sur-Gironde; *Aligonum*, Langon. On n'est pas fixé sur l'emplacement d'Hébromagus.

Etre père et être aimé, tels étaient donc les deux seuls vœux que Paulin formait encore pour cette vie. Les amis ne lui manquaient pas, ils ne lui manquèrent jamais; mais il était sans famille. Un fils vint enfin, après long temps (*diù optata soboles*), combler le seul vide que Thérasie et lui sentaient encore au fond du cœur; mais ce fils, cette petite goutte de leur sang, pour parler comme Paulin, *sanguinis hæc nostri guttula*, leur fut aussitôt ravi. « Je n'étais pas digne d'être père », dit alors Paulin, et, désenchantés de tout ce qui tient à ce monde, les deux époux ne voulurent plus être l'un à l'autre que frère et sœur. Ce genre de sacrifice n'était pas rare dans l'antiquité chrétienne. On ne séparait pas alors le nom de sœur de celui d'épouse, et ce symbole si pur de la fraternité modérait les passions, leur donnait une expression plus digne. Aussi, lorsque dans un but de perfection, on renonçait aux droits du mariage, l'union des âmes du moins n'était pas rompue; on retrouvait près de soi un frère aimé ou une sœur pleine de tendresse, *soror mea sponsa* [1].

L'élévation elle-même de Paulin au sacerdoce ne le sépara pas complétement de cette sœur aimée. L'Eglise n'avait pas encore les sévérités que lui ont imposées depuis l'expérience et la prudence; mais s'il est naturel à l'homme d'être faible devant le souvenir toujours vivant et présent d'une union plus intime qui doit être oubliée, on ne peut qu'admirer davantage ce que la sainteté parvient à réaliser chez les saints. L'union des âmes resta complète entre Paulin et Thérasie, et cette union trouva sa sauvegarde dans une union complète avec Dieu. L'un et l'autre eurent, sous le même toit, chacun leur monastère. D'un côté étaient les cellules des hommes, de l'autre celles des femmes; mais Paulin écrivait-il à saint Augustin, à saint Jérôme, c'était toujours au nom de Thérasie comme au sien; sa lettre portait toujours : *Paulin et Thérasie, pécheurs.*

Nous ne pouvons suivre plus longtemps M. Lagrange; c'est d'ailleurs son livre qu'il faut lire, c'est cette étude patiente d'une âme qu'il faut méditer. Le riche et brillant Paulin, vendant tous ses

[1] *Cantic.* IV, 9.

biens, ce qu'on appelait ses *royaumes*, pour *acheter la croix*; le poète facile et ému cherchant et trouvant sur le Calvaire un autre Hélicon; le tendre ami d'Ausone devenant l'ami des plus grands saints, et sa cellule de Nole constamment visitée par des messagers, le plus souvent des moines, qui lui apportaient des lettres d'Europe, d'Asie et d'Afrique: voilà quelques-uns des traits qui, dans ce long récit, captivent l'attention. On ne comprend guère, dans notre temps de télégraphie et de vapeur, comment les relations pouvaient être si fréquentes, si régulières à travers les montagnes, à travers les barbares, par des chemins impraticables, et lorsqu'on n'avait trop souvent que des courriers *à deux pieds*. Mais les moines étaient des courriers sûrs et infatigables. Marchant pour Dieu, ils ne se lassaient jamais; pauvres, ils ne craignaient ni les barbares, ni les voleurs; vivant d'aumônes, ils ne coûtaient rien. Et c'est ainsi que la vérité et ses apôtres se faisaient jour partout, que partout ils s'entendaient, se soutenaient et combattaient avec ensemble le grand combat de la foi.

Quel fut le rôle spécial de saint Paulin dans cette lutte qui fut de tous les temps et qui sera de tous les temps? Ce rôle fut surtout la prédication par l'exemple; piété expansive, vertus austères, charité sans borne, soumission filiale à Dieu et au Vicaire de Dieu; voilà ce qui ressort de sa vie. Sa doctrine aussi fut toujours sûre, bien que les hérétiques aient cherché parfois à s'autoriser de sa bonté. C'est là un des inconvénients de l'extrême douceur, comme l'emportement est parfois l'inconvénient du zèle extrême. Deux grands saints, deux amis, saint Paulin et saint Jérôme, nous offrent, sur ce point, les types les plus opposés. Assurément la charité est et sera toujours la première des vertus, mais au fond n'y a-t-il pas quelque charité dans ce *zèle de la maison de Dieu* qui fait barrer le chemin énergiquement, violemment, à l'erreur; zèle que l'Ecriture n'a pas cru exagérer en disant qu'il dévore : *Zelus domûs tuæ comedit me.*

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

LE VAISSEAU DE GUERRE DES PÊCHEURS MALOUINS

AUX TERRES NEUVES *

Une fois en possession de l'arrêt du Parlement de Bretagne, du 23 décembre 1643, qui leur donnait le pouvoir d'établir un vaisseau de conserve, les Malouins décidèrent que, pour la saison de pêche de 1644, il serait exigé 7l. 6s. par chacun de ceux qui iraient aux Terres-Neuves.

Ayant vainement épuisé toutes les juridictions, les habitants de Binic, du Légué et autres eurent recours aux Etats de la province [1]. Ceux-ci intervinrent, en effet, contre l'arrêt du Parlement rendu en faveur des Malouins, mais ce fut sans résultat. L'année suivante, les Malouins présentèrent une requête au Parlement dans le but de faire désigner la juridiction devant laquelle ils devraient chaque année se pourvoir, afin de faire procéder au renouvellement du bail. La cour rendit l'arrêt suivant, d'après lequel ce soin fut dévolu au sénéchal de la juridiction de Saint-Malo.

EXTRAICT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

« Veu par la Cour la requeste des nobles bourgeois et habitans de la ville de Sainct-Malo, par laquelle ils remonstroient comme par l'arrest du vingt troisiesme jour de décembre mil six cent quarante trois la dicte

* Voir la livraison de novembre, pp. 385-392.

[1] *Recherches sur les Etats de Bretagne*, par A. du Bouétiez de Kerorguen, 1875, t. II. — Note sur le commerce, p. 103.

Cour, faisant doict définitivement en l'instance de requeste civille et intervantion des supplians contre Lucas Collas et autres maitres et propriétaires des navires du port et havre de Benic, en cette province, quy envoient tous les ans leurs navires aux Terres neuffves à la pesche des molues à la coste du Nord entre le cap St Jan et celui du Degrat, auroit esté ordonné qu'il seroit fait bail à quy pour moins vouldroit entreprendre les fraits de l'armement d'un vaisseau qui servoit tous les ans à ladicte coste du Nort, lequel arest il reste à executer et proceder au bail pour l'armement du dict navire à quy pour moins vouldroit l'entreprendre.

» Requerant pour ces causes lesdicts bourgeois et habitans de Sainct Malo qu'il plust à la dicte Cour commettre les juges de la dicte juridiction ou juges consuls du dict lieu pour procéder au dict bail conformément audict arrest tant pour l'an presant que pour les autres suivantes, ledict arest susdatté et tout considéré la Cour a ordonné et ordonne que lesdicts habitans de Sainct Malo se pouvoiront par devant les juges de la juridiction de Saint Malo pour proceder au bail dont est question tant pour ceste année que pour les suivantes et exécuté le dict arest du ving troisme jour de decembre mil six cent quarante trois ainscy qu'il apartiendra. Faict en Parlement de Rennes le ving sixiesme d'avril mil six cent quarante cinq collatione signé : MONRAYE et l'original RANDU. »

Ce nouvel arrêt compléta celui de 1643, en réglementant le mode suivant lequel il serait procédé annuellement à la mise en adjudication de l'armement du vaisseau de guerre et en désignant d'une manière permanente le juge-commissaire chargé de tenir la main à son exécution.

A l'approche de la saison de pêche de l'année 1646, noble homme Jean Gautier, sr du Guillon, procureur syndic de la communauté de Saint-Malo, assisté de Me Nicolas Boullere, procureur, et de Me Jean Grand, avocat, agissant au nom et pour le compte des nobles bourgeois et habitants de Saint-Malo, présenta une requête à René Lesquen, écuyer, sr de la Ménardais, sénéchal de la juridiction de Saint-Malo.

Aux termes de cette requête, il exposait au sénéchal que, la saison approchant d'aller à la pêche des morues, il importait de faire procéder devant lui, conformément à l'arrêt de la Cour du Parlement, à l'adjudication des frais d'armement du vaisseau destiné à

protéger les pêcheurs qui se rendraient à la côte du Petit-Nord, et, comme tous les marchands et mariniers qui entreprenaient ces voyages étaient tenus de contribuer aux frais de cet armement, d'ordonner que toutes les personnes qui avaient l'intention d'armer des navires fussent appelées à prendre part à l'adjudication ; considérant toutefois que quelques-uns des intéressés habitaient à quatorze ou quinze lieues, il convenait de les faire comparaître dans un délai d'une quinzaine au moins.

Le 25 mars 1646, la cour de la juridiction de Saint-Malo, faisant droit à la requête du procureur syndic de la communauté, ordonna que tous les bourgeois et marchands de Saint-Malo et des lieux proches et circonvoisins seraient assignés et appelés à comparaître devant elle le vendredi 13e jour d'avril 1646.

En exécution de cette ordonnance, il fut prescrit à Me Claude Savary, *sergent royal général et d'armes de Bretagne, exploitant par tout le royaume de France et résidant en cette ville,* d'avoir à intimer et assigner de comparaître, pour ledit jour, lieu et heure, Guillaume Damar, Jean Thesmoy, Robert Patoureau, Nouel Denis, Jean Jean, Pierre Richart, Pierre Grisser, Pierre Jounin, Phelipe Thesmoy, Thomas Gloau, François Jounin, Jean Colas et Allain Meignan, tant pour eux que pour leurs consorts propriétaires et armateurs des ports et havre du Légué, Binic, Saint-Quay, Paimpol, Gouello et Brehat, et en outre de publier l'arrêt du parlement et ladite requête « a haulte voix a ban et cry public après le son du tambour battu par Jacques André au marché et martray de Saint-Malo, careils, carfours et cantons d'icelle de mesme sur les ports et havres », et dans les paroisses du Légué, Binic, Saint-Quay, Paimpol, de Gouello et Brehat.

Les assignations et publications furent faites, comme il avait été ordonné par la Cour, les 27, 28 et 29e jours du mois de mars dans les différentes paroisses, en présence d'un grand nombre de personnes et spécialement de Jean Guillot et Charles Closais, témoins de Me Savary, et dans la ville de Saint-Malo, le dernier jour du mois de mars et les 9, 12 et 13e jours d'avril, en présence égale-

ment de plusieurs personnes et entre autres de Guillaume Marc et Louis Quarton et autres témoins. Et, « afin que personne nen eust prétendre caussé d'ignorance Me Savary a mis laisse cousu et affixe contre la porte des églises des dictes paroisses aultant de la dicte requeste et des dicts exploits, et aultant de copie du tout et mesme contre les principales portes de l'eglise et auditoire de ceste ville. »

Les armateurs des ports et havres du Légué, Binic, Saint-Quay, Paimpol, Gouello et Bréhat, répondirent à l'assignation qui leur avait été faite ; ils se firent représenter par Estienne Charbonnier, procureur, et Me François Bilcocq, avocat, et tentèrent encore une fois, mais sans succès, de s'opposer à l'armement du vaisseau de guerre, s'appuyant sur un arrêt du Conseil d'État du roi, qu'ils ne purent produire, aux termes duquel devait, soi-disant, être sursis à l'exécution de l'arrêt de la Cour du Parlement de Rennes, en date du 26 avril 1645 :

« Le dict Bilcocq pour le dict Charbonnier et au dict nom a esté dict que par arest du Consail d'Estat du Roy l'exécution de l'arest de la Cour du Parlement de ce pais est surcisse et a ce moien requis estre differe au dict arest du Consail et que ses parties soient renvoies hors proces protestant en cas que l'on pasceroit outre d'atenter et de prendre à partie quy bon luy samblera.

» En cet endroict est intervenu noble homme Me Claude Croseuil substitut de Monsieur le procureur fiscal de ceste cour qui a dit que sy le dict Bilcocq a quelques arests du Consail, il debvroit les lui avoir communique, ou en tout cas les aparoir en ce lieu, c'est pourquoy il requiert qu'il soit condamne luy communique s'aparoir le dict arest du Consail cite dans son pleble et faulte de ce faire attandu la quallitté du fait qu'il soict passe outre au bail dont est cas aux fins des arrest du parlement de Bretaigne aparus par les demandeurs. »

La Cour décerna acte de cette requête à Me Grand, avocat des Malouins, et ordonna qu'il fût passé outre au bail.

Après lecture des conditions du bail par Me Michel Olivier, greffier, il fut, en conséquence, procédé immédiatement à la mise en adjudication, par voie de rabais, du bail projeté ; plusieurs soumis-

sionnaires firent des offres successives et enfin le bail fut adjugé à noble homme Marc Le Fer, sr du Val [1].

« Le dict Grand au dict nom et à ceste fin escrit et demande par le dict Savary a quy pour moins vouldra faire et entreprandre l'armemant d'un navire pour conduire la flotte des navires de ses pors et havre en la presante annee pour la pesche de molues à Teneuffve pour empescher les hommes des navires de l'incursion des sauvaiges et ordonne la chandelle estre allumee ce que faict a este en l'endroit de quoy Marc Le Fer, sieur du Val, a dict faire offre d'armer un navire, aux fins des conditions du dict bail et bannies quy ont esté presantement leues jurdiciellement, a raison de six livres pour chaincun homme quy s'embarqueront dans les dits navires quy yront a Teneuffve. Pierre du Hamel a fait pareille offre a raison de cincq livres dix huit soubs sur le quel bout cest la dicte chandelle estaincte et realumee pour la segonde fois a faict pareille offre d'armer un bon navire pour le dict voiage a raison de cincq livres saize soubs pour chaincun homme; Sebastien Collin sieur des Saux a faict pareille offre a raison de cincq livres quatorze soubs, le dict Hamel pour cincq livres traize soubs.

» En cet endroict le dict sieur du Guillon procureur sindic des nobles bourgeois et habitans de ceste ville a remonstre quil seroit tres necessaire que les bouteurs au dict bail nommeroient les vaiseaux qu'ils entendent armer pour aprandre s'ils seront de grandeur compétante bon et sufisant pour le dict voyage. Sur laquelle remonstrance faisant droict il a este ordonne que passe de l'adjudication et sollution du dict bail l'adjudicataire nommera incontinant apres et en la presante audiance le navire qu'il vouldra armer passe de quoy le dict navire sera visitte par trois bourgeois de ceste ville quy a ceste fin seront deputes et nommes pour scavoir et aprandre sil sera de competante grandeur bon et sufisant pour fere et entreprandre le dit voiage et s'ils ne le trouvent capable et sufisant le dict bail sera rebany et baille au deche et perte du dict adjudicataire et lesquels trois bourgeois seront aussy convenus en cas que le dict navire soict trouve capable et sufisant pour voir et visiter le dict navire pour aprandre sil sera tres bien equipe arme et avictuaille pour fere le dict voiage; lesquels en feront leur raport par escript cy celluy viendront

[1] Le Fer, sr de la Sauldre, du Val, de Bonaban, de Beauvais, du Pin, de Gatines, de la Lande, de la Randais, de la Motte, évêché de Saint-Malo, anobli par la charge de secrétaire du roi en 1754. Echiqueté d'or et de gueules. *Alias*, échiqueté d'argent et d'azur. Jacques et Michel Le Fer, chanoines de Saint-Malo, assistèrent aux États royalistes de Rennes en 1590. (Pol de Courcy.)

ceans certiffier par sermant veritable. Pendant laquelle remontrance et ordonnance, la dicte chandelle cest estainte et consommee et ralumee pour la troisième fois le dict Baude sieur du Bois a faict offre darmer à raison de cincq livres dix soubs par chaincun homme, le dit du Hamel a cincq livres huict soubs, le dict sieur du Val a cincq livres cincq soubs, le dict sieur des Saux a cincq livres trois soubs, le dit du Hamel a cincq livres, le dict Baude a quatre livres dix huict soubs, le dict sieur du Val a quatre livres saeze soubs, le dict sieur des Saux a quatre livres quatorze soubs, le dict sieur du Bois a quatre livres dix soubs, le dict Hamel a quatre livres huit soubs, le dict sieur du Bois a quatre livres sept soubs, sur lequel bout cest la dicte chandelle estainte et le requerant le dict sieur procureur sindic a este realumé un autre et quatreisme bout de chandelle et le dict dernier bout proclame le dict sieur du Val a fait offre de quatre livres cincq soubs pour chaincun homme le dict du Hamel a quatre livres quatre soubs, le dict sieur du Bois a quatre livres deulx soubs, le dict sieur du Val a quatre livres, le dict sieur du Bois à trois livres dix neuf soubs, le dict sieur des Saux a treis livres dix-sept soubs, le dict sieur du Val a trois livres saize soubs, le dict sieur des Saux a trois livres quinze soubs, le dict sieur du Val a trois livres quatorze soubs, le dict sieur des Saux a trois livres treize soubs, le dict sieur du Val a trois livres douze soubs, le dict sieur des Saux a trois livres unze soubs, le dict sieur du Val a trois livres unze soubs, sur lequel bout c'est la dicte chandelle estainte et consommée sans debout. En consequance de quoy il a requis la sollution et adjudication du dict bail luy estre faicte comme dernier bouttant et moiens donnant et neanmoins le dict dernier bout banny et proclame a haulte et intelligible voix par le dict Savary sergent par plusieurs et reiteres fois il ne cest trouve ny presante personne quy aye voullu mettre moins pour avoir et prandre le dict bail partant avons sollu et adjuge le dict bail dont est question et aux pointz charges et conditions cy dessus raportes au dict Marc le Fer sieur du Val pour et moiennant la dicte somme de trois livres unze soubs pour chacun dict homme quy s'embarquera dans les dits navires contributifs pour aller à la dite paesche de Teneuffve; lequel sieur du Val a en cet endroit suivant et en exécution de l'ordonnance cy dessus déclare que le navire qu'il entent arme est le navire le Garde Coste de ce havre qu'il a maintenu dès a present estre capable et sufisant de faire le dict voiage, de quoy il n'a este contredict par aulcunes des parties et autres personnes acistans a ceste audiance quy ont interest en la flotte des navires quy vont à Teneuffve.

» De quoy avons pareillement decerne acte pour valloir voir et visitter le dict navire, le Garde Coste avant son partemant pour scavoir s'il aura

esté arme et apreste au terme du dict bail a este nomme et convenu du dict Jan Baude sieur du Bois, Jan Grout sieur des Porsous et de Jan Picot sieur de Beaumoulin bourgeois et marchans de ceste ville lesquels y vaqueront comme dit est du consantement du dict Grand au dict nom et viendront en raporter leur advis par escript et viendront céans le vériffier véritable.

» En considération duquel presant bail le dict sieur du Val a este condamne d'ausmone scavoir aux confreries de Monsieur sainct Yves a nostre Dame du sainct Rozaire fondee et descervie en l'eglize cathedralle de ceste ville a l'hopital et maison Dieu d'icelle et au couvant des benedictins a chaincun quarante soubs et au dict Savary sergent qui a fourny la chandelle pour le service du presant bail vingt soubs et aux sergens quy ont randu le service a ceste audiance durant le dict presant bail pareille somme de vingt soubs et faulte de ce faire executoire decerne sur ses biens pour se faire tous sergens commis.

» Fait par la Cour et juridiction du dict sainct Malo devant mon dict sieur le senechal dicelle soubs nostre seing celluy de nostre dict adjoint le dict jour de vandredy treziesme de avril present mois et an mil six cens quarante et six et ont aussy les dicts Grand et au dict nom et Le Fer sieur du Val signe ainsy J. Grand, Le Fer, Rene Lesquen mons^r le senechal et M. Ollivier, greffier.

» Quels signes sont à la minute demeuree vers ledit Ollivier predit greffier. Signé : René Lesquen. M. Ollivier. »

Le résultat et les conditions de ce bail furent signifiés, à la requête de Marc Le Fer, s^r du Val, à tous les armateurs du Légué, Binic, Portrieux, Paimpol et Gouello, par Me Savary, sergent, les 28, 29, 30e jours d'avril et 1er jour de mai 1646. Le chiffre des frais payés par Marc Le Fer du Val à Me Savary pour ses deux voyages, copies, exploits, bannies, significations, s'éleva à la somme de soixante-trois livres.

Telles furent, pendant tout le cours des XVIIe et XVIIIe siècles, les mesures de prévoyance que les Malouins avaient à prendre chaque année, afin de sauvegarder leurs intérêts commerciaux. Depuis lors, l'État s'est chargé lui-même de faire les frais de cette protection, en envoyant un ou deux navires de guerre, pour surveiller et protéger tous les navires marchands du pays qui, à chaque saison de pêche, se rendent sur les côtes de Terre-Neuve.

Mais, jusqu'au jour où une croisière ait eu pour mission de veiller à la conservation de tous les navires de pêche, qui vont chaque année sur les côtes de Terre-Neuve, la côte du Petit-Nord posséda seule le privilége, entre tous les lieux de pêche d'avoir son vaisseau de guerre. Aussi certains armateurs de Saint-Malo, qui envoyaient des navires faire la pêche des morues à la côte du Chapeau-Rouge et dans les autres havres des Terres-Neuves, étaient-ils autorisés par leur congé à armer leurs navires de façon à se prémunir contre toutes attaques. La marine militaire pouvait cependant, déjà à cette époque, prêter aide et protection aux navires de commerce ; car, en 1642, à la mort du cardinal de Richelieu, grand-maître et surintendant de la navigation, les forces navales de France étaient assez imposantes ; elles comptaient 53 vaisseaux, 12 brûlots et 6 flûtes.

Le congé [1], dont il est question plus haut, était la permission que devait prendre, de l'amiral ou du grand-maître et surintendant général de la navigation, tout capitaine de navire, avant de sortir d'un port du royaume. On l'appelait *Bref* ou *Brieu* en Bretagne. Voici celui qui fut délivré, en 1656, à Pierre du Clos, sieur de la Vallée, capitaine et armateur du navire le *Saint-Ciel-Gris-de-Lin*.

« César, duc de Vandosme [2], de Mercœur, de Beaufort, de Penthièvre et d'Estampes, prince d'Annet et des Martigues, pair, grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France, à tous ceux qui ces presentes lettres verront salut.

» Scavoir faisons que nous avons donné congé pouvoir et permission à Pierre du Clos [3] cappitaine et maître du navire nommé le *St-Ciel-Gris-de-Lin* du port de soixante tonneaux ou environ estant de présent au port et havre de St-Malo, d'armer en guerre et marchandises son dict navire, et iceluy esquiper et munitionner contre les incursions des pirates et ennemis de l'Estat pour le mener et conduire en Terre Neuve

[1] Valin, 1 vol., p. 256.

[2] Fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, né en 1594, mort en 1665, fut gouverneur de Bretagne.

[3] Du Clos : d'or au chevron brisé d'azur, accompagné en pointe d'une ancre de sable au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. Devise : *Salus in adversis.* (Pol de Courcy.)

et Chapeau Rouge pour y faire sa pesche et de là s'en aller aux costes d'Espagne y faire son trafficq et negoce apres que visitation aura esté bien et düement faite de son dict navire dans lequel il ne pourra charger aucunes poudres et boulches à canon, chanvres toilles propres à faire voiles cables cordages et aucunes marchandises de contrebande. A la charge que le présent congé ne servira que pour son seul et unique voyage. Et avant son partement enregistre le présent congé et faire son retour au dict lieu de Saint-Malo.

» Mandons et ordonnons aux juges et officiers qui exercent la jurisdiction des causes maritimes aux chefs d'escadres cappitaines gardes costes et des vaisseaux du Roy et aux dicts sujets de Sa Majesté qu'il appartiendra de laisser seurement et librement passer aller faire sejournement et retournement par chacun de leurs pouvoirs, gouvernements, jurisdictions et destroits iceluy cappitaine du Clos avec son dict vaisseau, gain, armes et marchandises sans luy faire mettre ou donner ny souffrir estre fait, mis ou donné aucun trouble ny anpeschement quelconque, avisé toute facilité et assistance dont il aura besoing. En tesmoing de quoy nous avons signé ces présentes et a icelles fait mettre le scel de nos armes et contresigner par le secrre général de la marine. Aux Martigues le vingtiesme jour de janvier mil six cent cinquante six. — César de Vendome. — Par Monseigneur, Chapelain. »

Félix du Bois Saint-Séverin.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

ESSAI SUR L'ESPRIT PUBLIC DANS L'HISTOIRE, par le vicomte Ph. d'Ussel. — Paris, Hachette, 1877. In-8°, 448 p. 5 fr.

Les sociétés, comme les individus, conçoivent toujours un idéal plus ou moins élevé, plus ou moins puissant, variable avec les époques, auquel elles conforment la direction générale de leur vie, en faisant concevoir à chacun de leurs membres un même type à suivre, ou un but commun à atteindre ; on y agit, en général, sous l'influence de l'esprit public. C'est ainsi que la société romaine regarda jadis la politique et la guerre comme les deux seuls objets vraiment dignes des efforts de l'homme, et poursuivit avec ardeur et constance ce double idéal, auquel tout semble, dans son histoire, rattaché ou sacrifié. C'est ainsi encore que le moyen âge, qui connut peu la notion abstraite de patrie, autrefois si puissante sur l'esprit public des peuples anciens, subit bien autrement qu'eux l'influence des idées religieuses, qui présidèrent à tous les actes de son existence et à toutes les œuvres de son activité. C'est ainsi enfin que, de nos jours, les démocraties répudient la politique et la guerre, souvent même les idées religieuses, et conçoivent un idéal nouveau qui eût sans doute fort étonné les Romains de la république. Le but de ce livre est de rechercher la nature et les variations de cet idéal aux diverses époques de la vie des peuples, et de constater, au milieu de la mobilité des événements, la fixité de certains caractères et l'évidence de quelques grandes lois auxquelles a obéi, depuis l'origine des temps jusqu'à nos jours, ce que l'on pourrait appeler à juste titre l'âme même de l'humanité ; tâche ardue et délicate, qui eût rebuté tout autre qu'un petit-fils de M. de Parieu et un neveu de M. de Laprade, mais qui a précisément séduit son auteur, ingénieur distingué, rompu à toutes les difficultés

de l'analyse mathématique, par son caractère de nette analyse et de puissante synthèse, et par les enseignements nombreux que nos générations peuvent tirer de l'expérience acquise aux dépens de celles qui nous ont précédés.

Nous ne pouvons entrer ici dans un détail circonstancié de cette étude magistrale qui nous entraînerait beaucoup au delà des limites qu'il nous est permis d'assigner à cette notice. Disons seulement que dans un premier chapitre, intitulé *de l'esprit public en général*, M. d'Ussel étudie la formation originale de cet esprit public, l'influence du nombre et de la répartition des grands hommes sur le caractère des sociétés, la propagation des idées dirigeantes, les divers genres d'idéal social, et arrive à formuler plusieurs lois générales de l'histoire : loi de communauté de l'idéal dans une même société, loi de spécialité dans les vocations des peuples, loi des cycles, loi de floraison de l'esprit guerrier et de l'esprit religieux aux époques de prospérité; enfin, loi de survivance de l'intelligence à la perte des autres qualités chez les peuples.

Puis, dans une série de chapitres spéciaux, l'auteur passe en revue les grandes personnalités sociales que nous a léguées l'histoire. Dans l'antiquité, il étudie l'esprit public chez les Hébreux, chez les Grecs et les Romains ; l'époque de transition le conduit à travers le moyen âge, la féodalité et la réforme, jusqu'au XVIIe siècle, apogée des temps modernes; et l'époque contemporaine lui apporte enfin des éléments d'études palpitants d'actualité, dans l'examen des conséquences de la révolution française, du règne de la bourgeoisie et des aspirations ardentes des démocraties de nos jours. Comme conclusion, M. d'Ussel nous montre l'Europe entière traversée aujourd'hui par deux grands courants d'idées contraires dont la lutte remplit et signale la période contemporaine ; d'un côté, le parti de l'histoire, réclamant l'héritage d'un passé riche d'expérience, imposant par l'antiquité de son origine, fécond en gloires et en lumières de toutes sortes ; de l'autre, le parti de la démocratie absolue, qui répudie l'expérience du passé, renonce à l'héritage de l'histoire et compte refaire une nouvelle humanité sur des bases nouvelles. Depuis cent ans, les deux principes sont en

lutte au sein des nations de l'Occident, et dans la durée de cette lutte réside une des causes de la prospérité contemporaine. Aucun des deux rivaux n'a encore triomphé de l'autre, et l'on doit espérer que cet équilibre se maintiendra constant, car la ruine absolue de l'un ou de l'autre principe conduirait inévitablement les sociétés à la barbarie ou à la décadence.

On pourra sans doute adresser quelques objections sérieuses à plusieurs des théories analytiques de M. d'Ussel, mais ce ne seront jamais que des objections de détail : le fond de son argumentation restera, et nous devons tenir grand compte à l'auteur du courant de généreuse et patriotique philosophie qui règne dans tout son livre ; nous adhérons, en particulier, sans réserve à tout son chapitre sur l'idéal religieux ; il y a là des passages qu'il faudrait citer tout entiers sur les caractères distinctifs qui séparent l'esprit du protestantisme de celui de la communion catholique et qui expliquent comment la vulgarité correcte de l'idéal protestant rend inutile dans cette Église le rôle d'une hiérarchie sacerdotale et d'une institution monastique, chargées de conserver dans son excellence la pureté du type religieux pour l'offrir en exemple aux hommes. L'uniformité apparente dans la composition d'une société, ajoute l'auteur, est un indice certain qui décèle le règne d'un idéal peu élevé.

Le style de M. d'Ussel est net, précis, noble et bien cadencé : celui d'un mathématicien philosophe. Nous conseillons la lecture de son livre à tous ceux qui soupirent après un délassement aux pauvretés de la littérature contemporaine.

RENÉ KERVILER.

DESCRIPTION DE L'ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL et de ses abords, précédée d'une notice historique, par Édouard Corroyer, architecte du gouvernement. — Paris, Dumoulin, 1877. In-8°, xvj-438 p. fig. 9 fr.

Ce magnifique volume, imprimé avec luxe sur papier vergé, et orné de 5 eaux-fortes de Gaucherel, d'un grand plan-carte du Mont-Saint-Michel en chromolithographie, et de 156 gravures dessinées par l'auteur, doit être le bienvenu aujourd'hui que l'attention géné-

rale a été de nouveau rappelée vers l'imposant sanctuaire du Mont-Saint-Michel, par les fêtes du couronnement. On possédait de nombreuses histoires de l'antique abbaye, mais toutes sans exception contenaient une lacune considérable, celle de l'étude architecturale des édifices qui composent l'ensemble du monastère. Cette étude a pourtant ici une importance essentielle. L'histoire du Mont-Saint-Michel est écrite sur les murs de son abbaye et de ses remparts. Toutes les grandes époques de son existence sont marquées par des édifices superbes, documents parlants, pour ainsi dire, et qu'il suffit d'interroger pour qu'ils répondent péremptoirement en affirmant leurs origines. Nul mieux que M. Édouard Corroyer, l'habile architecte qui attachera son nom à la restauration complète de ce majestueux monument, n'était capable de procéder à un pareil interrogatoire, et de redresser, chemin faisant, un assez grand nombre d'erreurs historiques contre lesquelles protestent des documents lapidaires incontestables. C'est ainsi que personne jusqu'ici n'avait attribué la construction de *la Merveille* à son véritable auteur, Jourdain, dix-septième abbé, de 1191 à 1212, dont le nom mérite pourtant de passer à la postérité, non-seulement comme abbé du Mont, mais encore comme architecte, avec tous les honneurs qui sont dus à un si habile constructeur. M. Corroyer a démontré d'une façon irréfutable qu'on attribue généralement à Robert de Torigny les travaux faits par Roger II et à celui-ci les ouvrages de Jourdain. Au milieu de la plus grande confusion, il a produit la lumière, et, ce qui est capital, comme question de principe, il a montré que, tout en consultant avec le respect qu'ils méritent des documents historiques qui pourraient être indiscutables si les édifices qu'ils concernent n'existaient plus, il faut chercher dans l'étude approfondie de l'architecture et de la construction les arguments les plus décisifs et les preuves les plus positives pour déterminer sûrement les origines des divers édifices élevés au Mont-Saint-Michel, du XVe au XVIe siècle. Un grand luxe de plans anciens et modernes, de dessins, de coupes et de croquis, saisissants par leur relief et leur netteté, accompagnent ces dissertations érudites et présentées sous une forme toujours intéressante, avec des détails

pris sur le vif dans d'anciennes chroniques ou de vieux manuscrits. Un très-curieux chapitre est consacré aux plombs de pèlerinage, ampoules, cocardes et enseignes relatifs au grand Mont et à l'île de Tombelaine. Tout cela devient d'une actualité saisissante, maintenant que le pèlerinage traditionnel du Mont-Saint-Michel est remis en honneur, et nous ne pouvons mieux terminer cette notice que par ces patriotiques paroles placées par le savant auteur comme conclusion de son ouvrage :

« En aucun temps nous n'avons eu plus besoin d'implorer l'assistance du séculaire protecteur de la France, afin que son intervention victorieuse ramène le calme dans les esprits troublés, la droiture dans les idées perverties, et nous préserve des dangers qui nous menacent. Aussi la devise de l'image placée en tête de ce livre ne saurait-elle être rappelée plus à propos, au milieu de la lutte engagée entre le bien et le mal, éternel combat dont les périls seront conjurés lorsque saint Michel daignera étendre sur nous sa puissante main. Puisse-t-il entendre les supplications des nouveaux pèlerins qui l'invoquent dans son sanctuaire rendu à leur vénération, en disant et répétant cette ancienne prière, toujours nouvelle et plus que jamais nécessaire : *Michaël archangele, veni in adjutorium populi. Beate archangele, in conspectu Angelorum.* »

LARVORRE DE KERPENIC.

QUESTIONS DE DROIT MARITIME, par M. Alfred de Courcy, administrateur de la Compagnie d'Assurances générales. — Un vol. in-18. Paris, 1877. A. Cotillon et Cie.

M. Alfred de Courcy vient de publier, sous le titre de *Questions de droit maritime*, un important travail que nous devons signaler aux lecteurs de la *Revue*.

Dans le monde des affaires comme dans le monde administratif, il n'est personne qui n'apprécie la haute compétence de M. de Courcy en matière de droit maritime. L'accueil réservé à son nouvel ouvrage par la portion du public que ces questions intéressent plus spécialement, ne saurait donc être douteux. Mais, en dehors du mérite doctrinal de ce travail, j'ai été frappé, pour ma part, de la

facilité avec laquelle l'auteur traite ces questions difficiles, des qualités de bon sens, d'esprit, d'imagination et de style qu'il déploie pour leur donner de l'attrait. Il y a d'ailleurs pleinement réussi.

« Le droit est éternel. Ses grands principes, qui sont ceux du droit naturel et de la conscience humaine, sont immuables. » Tel est le début de l'ouvrage de M. de Courcy.

Tous les législateurs dignes de ce nom se sont inspirés de ces principes de la justice éternelle ; et cependant les législations varient de peuple à peuple : « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà. » Elles varient aussi chez une même nation, à mesure que s'accomplissent dans ses mœurs, ses coutumes ou ses besoins, ces transformations incessantes qui, tantôt avec raison et tantôt plus ou moins improprement, reçoivent le nom de progrès.

Chaque peuple a donc ses institutions, et nous avons naturellement les meilleures, puisqu'on a toujours celles que l'on mérite. Les pays moins favorisés nous les envient, tout en conservant les leurs, et cela ne fait pas obstacle à la cordialité de nos relations... de société. Mais quand des individus de nationalité différente entrent en relations d'affaires, il importe qu'ils agissent sous l'empire d'une même loi, et, selon l'expression de M. de Courcy, à un commerce cosmopolite il faut une législation internationale.

L'uniformité des législations est nécessaire, surtout pour assurer la sécurité du commerce maritime. M. de Courcy expose que les anciens l'avaient compris. Le *jus nauticum*, le droit de la mer, fondé sur des usages universels, sur des traditions que les civilisations plus récentes tenaient des civilisations antérieures, avait un caractère international ; les codifications particulières étaient éclairées par la science des coutumes.

Reflet des usages et des coutumes plusieurs fois séculaires, l'Ordonnance de 1681, qui est un des titres de gloire de Colbert, fut adoptée par toute l'Europe.

Notre Code de Commerce promulgué en 1807 a fait revivre la plupart des dispositions de cette Ordonnance, qui, à plus d'un siècle d'intervalle, se sont encore trouvées en rapport avec les faits, les habitudes et les besoins de l'époque. Mais, depuis soixante-dix ans, l'invention des bateaux à vapeur, celle de la télégraphie, l'ouverture de l'isthme de Suez, etc., ont absolument transformé le

commerce maritime ; or, le Code de 1807 étant demeuré immuable, il est aisé de pressentir qu'un grand nombre de ses prescriptions sont devenues insuffisantes, inutiles ou inapplicables.

M. de Courcy s'est proposé de mettre en lumière ce que, par respect pour l'autorité, je nommerais ces imperfections. Notre auteur emploie des mots plus accentués ; je lui reprocherais même peut-être de saler de temps en temps un peu beaucoup sa critique. Mais cela tient sans doute au sujet, et d'ailleurs M. de Courcy n'use que de sel attique.

Les *Questions maritimes*, en dehors de l'introduction, dans laquelle sont exposées des idées générales, comprennent huit chapitres. Le premier traite de l'*Emprunt à la grosse du capitaine:* « J'étonnerai probablement beaucoup de lecteurs, écrit M. de Courcy, en disant que l'emprunt à la grosse du capitaine, avec affectation des marchandises du chargement à la sûreté de l'emprunt, cette opération si répandue, si nécessaire, consacrée par une pratique universelle, n'a son fondement en France sur *aucun texte de la loi commerciale.* » L'auteur démontre en effet que l'emprunt à la grosse, tel que l'entend le Code, n'est autorisé, pour ce qui est des marchandises, qu'au profit du *propriétaire* de celles-ci. Or le commerçant qui charge un navire dispose actuellement de moyens de crédit très-variés, et, en ce qui le concerne, ce mode d'emprunt est tombé en désuétude, tandis qu'il est journellement employé par le capitaine en cours de voyage. Il existe donc, entre le fait ou l'usage commercial et la législation, une discordance qui peut fournir à l'esprit de chicane des armes dangereuses, que M. de Courcy voudrait avec raison lui voir enlever.

Un tiers environ de l'ouvrage est consacré à cette question, dont la complexité s'accommoderait mal d'une brève analyse. Dans son deuxième chapitre, M. de Courcy traite du *fret*, dont la seule définition donne matière à de fréquents litiges ; viennent ensuite le chapitre des *abordages*, celui des *avaries communes*, puis celui des *choses qui peuvent être assurées.*

Les choses qui peuvent être assurées ! Il semble que l'on puisse faire assurer tout ce qu'un assureur accepte de garantir moyennant une prime et des conditions déterminées d'un commun accord, toute suspicion de fraude de la part de l'assuré étant d'ailleurs écartée ? — En 1872, une société de Dieppe n'ayant pas les res-

sources nécessaires pour acheter un remorqueur, destiné à un service d'intérêt public, s'adresse à la Chambre de Commerce, qui lui consent une avance de quinze mille francs, laquelle est effectivement employée à l'achat d'un bateau. Désireuse de rentrer dans ses avances, quoi qu'il pût survenir, la Chambre de Commerce exige que les emprunteurs fassent assurer sa créance, et le risque est souscrit par une compagnie d'assurances maritimes, moyennant une prime annuelle de quatre pour cent, soit de six cents francs. La prime étant encaissée, le navire se perd. Les assureurs vont payer sans doute? Non pas ; il leur vient un scrupule qu'ils soumettent au Tribunal de Commerce du Havre, lequel les invite à s'exécuter. Le scrupule persiste ; on le porte devant la Cour d'appel de Rouen, qui confirme le jugement du Havre. Or les gens scrupuleux sont, comme on sait, difficilement persuasibles ; nos assureurs iront donc en Cassation. Ils y vont, en effet, et là ils trouvent enfin ce qu'ils cherchaient; la Cour décide que la créance de la Chambre de Commerce de Dieppe, « n'étant pas exposée aux risques de la navigation, n'a pu devenir l'objet d'une assurance maritime, et que la police souscrite est entachée de nullité. » C'est très-bien ; mais se représente-t-on la Chambre de Commerce de Dieppe venant, au bout de cinq ans écoulés sans sinistre, réclamer aux assureurs les trois mille francs de primes qu'elle aurait payés, sous prétexte que sa police était entachée de nullité? — Donc, assurés, prenez vos précautions ; sachez d'ailleurs que M. de Courcy ne gagnera pas de procès de ce genre, soit dit sans offenser ceux qui les gagnent.

Les deux derniers chapitres traitent du *Vice propre de la chose* et de la *double assurance*. Tout l'ouvrage, on doit le dire, est écrit par un assureur aimant un métier qu'il honore, et préférant les satisfactions de la conscience à des encaissements de dividendes. Ce n'est pas, du reste, que les dividendes fassent défaut à une compagnie si loyalement administrée ; mais tout homme qui aura lu le livre de M. de Courcy sera convaincu que l'auteur n'aura point recours à de savantes subtilités, à des obscurités du Code, à des textes à double entente, pour se dégager d'une obligation par lui acceptée. Un souffle d'honnêteté anime cet ouvrage, et M. de Courcy, qui pouvait choisir ses exemples, en a choisi un grand nombre qui tendent à démontrer la nécessité d'une révision de nos lois dans un sens favorable aux assurés.

En terminant cet insuffisant compte rendu, je citerai moi-même un de ces exemples. L'auteur signale les inconvénients de la diversité des juridictions. Un navire français, l'*Iris,* fut affrété pendant la guerre de Crimée par l'administration de la Marine ; l'armateur fit couvrir les risques de mer par une compagnie d'assurances de Rouen ; l'administration le garantit contre les risques de guerre ; il pouvait donc dormir tranquille. Or le navire, étant à l'ancre devant Kamiesch, fut arraché de son mouillage par un ouragan, et poussé sous le feu des forts de Sébastopol, qui le coulèrent à coups de canon. La destruction fut complète. L'armateur réclame aux assureurs la valeur de son navire. La Cour de Rouen jugeant, avec raison, je crois, que la perte était la conséquence d'un fait de guerre, décharge les assureurs. Fort de cet arrêt, l'armateur s'adresse alors à l'Administration ; mais celle-ci refuse de s'exécuter, et le Conseil d'État juge que le navire a péri par une fortune de mer. L'armateur a perdu son navire et ses deux procès, et, comme le dit M. de Courcy, il dut être convaincu, par la vertu de deux décisions souveraines, que son navire, qui était coulé au fond de la mer Noire, n'avait péri, ni par une fortune de mer, ni par une fortune de guerre. — Vraiment il y a bien quelques modifications à apporter à des institutions qui se combinent de manière à donner de pareilles solutions !

AUGUSTE FOULON.

SARAH OU LA SUIVANTE DE LA MARQUISE, épisode du temps de la Ligue, par M. Robert de Montfournier. — Paris, librairie Saint-Joseph, Tolra, éditeur, rue de Rennes, 112.

Voici un nom nouveau dans la presse et un essai de nouvelle historique qui promet beaucoup.

Nous disons un *essai,* parce qu'il y a encore une certaine inexpérience dans la conduite du récit. Le sujet est intéressant et dramatique, on ne peut plus moral (le côté religieux est surtout bien rendu) ; il ne manque point d'originalité ; l'exposition en est heureuse. Il y a là une vue de château moyen âge et des scènes d'intérieur parfaitement comprises, pleines de couleur locale et de grâce naïve ; il y a là des personnages qui vivent et se meuvent sans artifice. Le livre s'annonce bien dès les premiers chapitres ; mais

après une entrée en matière assez longue, quoique bien conçue, la suite du récit n'est pas proportionnée au début. Les événements se précipitent et ne sont plus assez préparés ; on sent je ne sais quelles lacunes. Les choses vont trop vite à notre gré.

Ainsi nous avons eu à peine le temps de nous intéresser au mystérieux et sympathique chevalier messire Tristan de Hautmont, qu'il disparaît dans un guet-apens sans avoir joué la moitié de son rôle, et au moment où nous nous attendons à quelque romanesque épisode à la Walter Scott. Vers la fin du volume, il y a un affreux massacre qui vous laisse froid, parce qu'il est trop imprévu. Vous n'êtes pas inquiet sur leur sort, vous venez de les voir pleins de vie, il n'y a qu'un instant, vous ne les avez pas quittés, pour ainsi dire, et les personnages sont morts; la transition manque entièrement. D'autres invraisemblances tiennent en partie à ce défaut de composition.

Nous ne nous arrêterions pas à des critiques peut-être sévères si nous avions devant nous un de ces auteurs pâles et médiocres qui vous ont donné ce qu'ils peuvent et auxquels vous n'avez pas le droit de demander davantage ; mais ce n'est point le cas. L'auteur de cette nouvelle a un talent qui doit réussir et faire mieux. Avec une imagination si bien douée et une plume qui sait peindre si vivement les choses, un premier essai comme *Sarah* est seulement une promesse. Nous espérons que l'auteur la tiendra et que dans le prochain volume nous trouverons beaucoup plus à louer et beaucoup moins à critiquer.

HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

Nous recommandons tout spécialement SAINTE-ANNE D'AURAY. *Histoire complète du pèlerinage,* par M. l'abbé Max. Nicol, professeur au Petit-Séminaire de Sainte-Anne.

C'est un magnifique volume grand in-8°, illustré de vignettes et de planches hors texte, sur papier teinté. Il se vend au profit de l'Œuvre de Sainte-Anne, broché, couverture en chromolithographie, *franco,* 10 fr.; relié, tranches dorées, *franco,* 15 fr. S'adresser à l'Administration du Pèlerinage, ou à Paris, chez Victor Palmé, à Nantes, chez Mazeau et Libaros.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — L'allocution de M. Arthur de la Borderie à la Société des Bibliophiles bretons. — Séance annuelle de la Société académique de Nantes. — Lettre d'un artiste célèbre. — Le diplôme de l'Exposition universelle. — Les bureaux de trois de nos Sociétés savantes. — M. Le Lasseur de Ranzay, lauréat de Toulouse et de Lille. — Une messe en musique à Saint-Nicolas de Nantes. — Inauguration du chemin de fer de Châteaubriant.

Dans notre dernière chronique, nous avons brièvement analysé les paroles prononcées par M. Arthur de la Borderie, président de la Société des Bibliophiles bretons, dans l'assemblée générale du 31 octobre. Nous pensons que l'on aimera à connaître le texte même de cette allocution; le voici :

« Messieurs,

» Le 12 juillet dernier, la *Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne* résolut de tenir à Savenay, pendant le Congrès de l'Association bretonne, une séance générale, où serait nommé son bureau définitif.

» Cette décision a reçu son exécution le 5 septembre.

» Appelé dans cette circonstance à l'honneur de présider votre Société, le premier besoin que j'éprouve, le premier devoir qui s'impose à moi en prenant possession de la présidence, est de vous témoigner toute ma gratitude pour votre extrême bienveillance.

» En venant me chercher, moi indigne, hors de la grande cité qui a eu, dans la fondation de notre Société, le mérite de l'initiative et la part principale, vous avez voulu montrer, Messieurs, que vous entendez fonder une œuvre non-seulement nantaise mais bretonne, et appeler à vous le concours de tous ceux qui aiment la Bretagne, ses monuments, son histoire, sa littérature, son honneur dans le présent et dans le passé.

» Votre appel, Messieurs, ne s'est pas perdu dans le vide. Bien des voix y ont fait écho, la liste de ceux qui y répondent s'accroît chaque jour, vous allez en avoir la preuve tout à l'heure. Et cette liste est loin d'être close.

» Dès aujourd'hui, nous pouvons vous l'affirmer, l'œuvre que vous avez voulue est fondée, son avenir — grâce à vous — est assuré. Nous pouvons, nous devons même nous occuper de lui tracer un plan, un cadre, qui détermine nettement sa mission.

» Cette mission, c'est de mettre ou remettre en lumière les traits caractéristiques de la Bretagne dans son existence intellectuelle, ses gloires, ses curiosités historiques et littéraires, dont beaucoup sont oubliées ou tout à fait inconnues, enfouies dans la poudre des bibliothèques et des archives. C'est de relever et de maintenir dans notre province les grandes et saines traditions de l'art intellectuel par excellence, véhicule incomparable de la pensée, de la science et de la poésie, l'art typographique.

» Voyez les provinces qui nous entourent, le Poitou, la Normandie, la Guienne. Elles ont toutes leurs sociétés de Bibliophiles, leurs sociétés d'histoire provinciale, qui réimpriment leurs anciens auteurs, leurs vieux et curieux poètes devenus introuvables, ou qui publient leurs cartulaires et leurs chroniques inédites. En Bretagne, jusqu'à présent, rien de semblable.

» Et pourtant nous avons eu jadis d'admirables bibliophiles, en tête desquels se place dès le XVIe siècle l'illustre d'Argentré, grand jurisconsulte, grand historien, qui trouva, pour sa bibliothèque, cette devise de l'art typographique, admirable de concision et de justesse : ΑΑΜΠΕΙΤΕ ΚΑΙΕΙΤΕ. *Il éclaire et il brûle !*

» Dans la publication des documents historiques inédits, nous avions pris, nous Bretons, au dernier siècle, une avance considérable sur tous nos voisins par la double et savante *Histoire de Bretagne* de nos Bénédictins.

» Rappelons-nous ces exemples, suivons ces nobles traces et pour regagner le temps perdu travaillons : *Laboremus !*

» Marchons en avant, Messieurs, unis dans l'amour supérieur des sciences et des lettres, glorieuses nourrices de l'humanité ; unis aussi dans un autre amour, celui de la patrie, de la patrie bretonne et française ! Et quand nous en serons à choisir notre devise, n'en prenons point d'autre que celle de ce vieux héros breton du IXe siècle, qui, luttant intrépidement, bien que sans espoir, contre l'oppresseur étranger, criait : « Quoi qu'il arrive, pour la défense du pays, pour l'honneur de la patrie, » je combattrai jusqu'au bout !

« *Pro patriæ laude proque salute soli !* »

— Le dimanche 25 novembre, la Société académique de Nantes a tenu sa séance annuelle dans la salle du Cercle des Beaux-Arts, sous la prési-

dence de M. C. Merland, qui a prononcé sur *le travail* un discours aussi bien pensé que bien écrit. « Si Dieu, a-t-il dit en débutant, a imposé le travail à l'homme en expiation de sa première faute, ce châtiment, pour ceux qui ont su l'accepter, est devenu la plus douce des récompenses. » Nous n'avons, par malheur, pas assez d'espace pour analyser cette remarquable étude, mais il est un passage que nous tenons à reproduire.

« Je laisse la parole, a dit M. Merland, à un jeune homme de vingt ans, qui n'avait encore reçu que l'enseignement de l'école primaire, lorsque, de l'école de peinture de Rome, dont il était l'élève le plus distingué, il donnait à son jeune frère de si bons conseils dans la lettre tout intime qu'il écrivait à son père, honnête artisan de la Vendée....

« —... Nous vivons pour être heureux, en définitive; il faut donc que la raison choisisse les droits chemins. Pour moi, c'est une conviction, l'homme le plus heureux sur terre, c'est celui qui a le cœur pur, l'esprit cultivé, une bonne tête et des bras pour gagner sa vie. L'on ne dépend plus de personne, lorsque tout le monde a besoin de vous. Ainsi est l'ouvrier. Qu'importe les révolutions et les bouleversements; il faut toujours des maisons, des souliers, des chapeaux, etc.; et l'on se passe fort bien de tableaux. Je veux donc qu'Ambroise apprenne un état manuel, je veux qu'il soit menuisier; c'est un état intéressant; on dessine tous les jours, un ouvrier intelligent a, avec le rabot, toutes les routes ouvertes vers l'art. Avec cette profession, on vit partout, et, dût-on la laisser pour devenir artiste, on a toujours cette ressource et la vie assurée.

» Si vous habitiez une grande ville, et qu'il y eût à choisir dans les métiers, peut-être aurais-je donné la préférence à la ciselure. Mais vous êtes à Napoléon, et le seul état qui me convienne pour Ambroise, c'est celui de menuisier ébéniste. Je voudrais aussi ne commencer que lorsque Ambroise aura quinze ou seize ans; deux ans, c'est assez pour apprendre un métier, et alors, sûr de lui-même, de ses ressources, de sa vie, je l'emmène à Paris, à mon retour; là nous serons ensemble, et je réponds du reste. Qu'Ambroise continue donc jusqu'à cette époque ses études; qu'il laisse de côté l'architecture, qu'il ne peut comprendre, et qu'il dessine, comme je le faisais. Mais voilà l'objection à laquelle vous vous arrêterez peut-être, et comme elle m'est venue souvent à la pensée, je ne veux pas manquer de vous en parler : faut-il le faire aller au collége jusqu'à seize ans? N'est-ce pas en faire une espèce de Monsieur, un demi-bourgeois manqué; lui donner des espérances et de sottes ambitions pour le faire descendre plus tard à l'atelier de menuisier, lui donner le rabot, qu'il prendra à contre-cœur, avec mépris peut-être, en se souvenant d'un tel qui est à Saint-Cyr, ou d'un autre qui est devenu bachelier, étudiant, etc.? Oui, c'est là l'écueil; mais pour un imbécile! Je connais assez mon

Ambroise pour savoir que ce n'est pas à redouter pour lui; il n'aura pas d'envie, si ce n'est celle de faire bien, pas d'autre orgueil que de valoir, comme homme, le premier venu; il saura, à cet âge, que la vraie supériorité ne consiste que dans le cœur et la raison. Un homme est coupable de ne pas faire tous ses efforts pour s'instruire, et la bonne instruction, même la plus étendue, ne gêne pas pour tenir un outil. Qu'il dessine donc comme s'il devait devenir peintre, et qu'il manie le rabot comme un brave ouvrier; un mauvais peintre est une calamité, et un menuisier, même médiocre, est utile.

» Alors, avec ces bons commencements, instruction, raison droite, bon cœur, des bras habiles au métier et au crayon, nous ne serons pas embarrassés et nous ferons notre chemin ensemble. »

» Ils l'ont fait l'un et l'autre au delà de tout ce qu'on pouvait attendre. — L'esprit précoce qui écrivait ces lignes est aujourd'hui une des gloires de la France; il est membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur; ses toiles enrichissent notre musée de peinture; vous le connaissez tous : il s'appelle Paul Baudry. Quant à Ambroise, il n'a pas à se repentir de n'avoir pas suivi complétement les conseils de son frère. Après avoir manié le rabot, il a agrandi le champ de ses études; aujourd'hui il est un des premiers architectes de l'Europe. Si, au concours général ouvert il y a huit ans pour la construction d'un hôtel-de-ville à Vienne, il n'est arrivé qu'au second rang, c'est que, mus par un sentiment national facile à comprendre, les juges de ce concours en voulurent donner l'honneur à un Allemand. Dans ce moment, il est l'architecte du vice-roi d'Egypte, pour lequel il édifie de somptueux palais. Disons, enfin, que les deux frères sont de grands cœurs et de généreuses natures. »

(Nous ajouterons, entre parenthèse, que notre compatriote Paul Baudry a été chargé de dessiner le modèle du diplôme de l'exposition universelle qui va s'ouvrir dans quelques mois. Ce travail est terminé et actuellement livré au graveur. Nous l'étudierons, dès qu'il nous aura été donné de le voir.)

La Société académique a décerné à M. le baron de Wismes une médaille d'argent pour deux brochures : *Le Tumulus des trois squelettes de Pornic*, et *Un portrait de Molière en Bretagne, étude sur quelques comédiens, farceurs et bouffons français et italiens, au XVIIe siècle ;* (cette dernière a été publiée dans la *Revue*); — à M. Paul Chachereau, chimiste adjoint à la Douane de Nantes, une médaille de bronze, pour son *Étude comparée sur le raffinage français et le raffinage anglais ;* — à M. Achille Millien une médaille de bronze, pour une pièce de vers intitulée : *Heureux loisirs ;* — à M. Furret, architecte, une mention honorable, pour son travail sur le *mode d'aménagement et d'utilisation des égoûts de Nantes.*

— Le bureau de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, élu pour trois ans, est composé de : MM. le baron de Wismes, président; de la Laurencie, vice-président, H. Lemeignen, vice-président; Pitre de Lisle, secrétaire du Comité; A. de Surgères, secrétaire adjoint; L. Petit, trésorier; Soulard, archiviste.

— Le bureau de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, élu le 13 novembre, est ainsi composé : Président, M. Arthur de la Borderie; vice-président, M. Paul de la Bigne Villeneuve; secrétaire, M. Philippe-Lavallée; trésorier, M. du Breil Le Breton; bibliothécaire, M. L. Decombe. — *Commission de publication :* MM. André, Ropartz, Guillotin de Corson, Pinczon du Sel, abbé Hamard.

— Voici les noms des dignitaires de la Société académique de Nantes pour 1878 : MM. Abadie, président; Biou, vice-président; Ménier, secrétaire général; Teillais, secrétaire adjoint; Doucin, trésorier; Delamare, bibliothécaire; Prével, bibliothécaire adjoint.

— M. Gavouyère, doyen de la Faculté de droit à l'Université libre d'Angers, terminait ainsi son rapport sur les derniers concours :

« Quel esprit de bonne foi pourrait aujourd'hui dire ou laisser dire que l'Église aime les ténèbres, et ne sait régner que sur des intelligences amoindries? Encore un peu de temps, et pour toujours justice sera faite de ces calomnies contre lesquelles proteste tout le passé de la France.

» La France ! Messieurs, je sais bien qu'on nous méconnaît le droit de prononcer son nom, qu'on nous accuse de ne pas l'aimer : et cependant c'est, en même temps que l'amour de l'Église, le désir d'être utiles à notre pays qui de toutes les provinces nous a réunis autour de votre vaillant évêque. Mais puisque je vous parle des succès de nos étudiants, laissez-moi remercier l'un d'entre eux, M. Le Lasseur de Ranzay, de si bien répondre à toutes les accusations. Le comité catholique de Lille vient de l'acclamer : mieux que tous les autres, et ils étaient quarante, il a dit les grandeurs et les tristesses de l'immortel Pie IX. Et, il n'y a pas un an, l'Académie des Jeux Floraux lui décernait le prix du Poème, pour ses beaux vers consacrés à la gloire de la *Surveillante* et du Breton du Couëdic. Écoutez ceux-ci :

« Voici que le vaisseau se rapproche, et déploie
Comme un brillant défi son pavillon de soie,
Sur un fond écarlate étalant au regard
La croix noire à côté du royal léopard.
L'Anglais ! l'Anglais ! Ce cri de toutes les poitrines
S'échappe, et fuit porté par les brises marines.

L'équipage joyeux se presse sur le pont
Et le hurra de guerre à leurs vivats répond.
Debout! debout! voici le moment de la danse,
Le flot désordonné marquera la cadence,
Et, témoins orageux de ces rudes combats,
Les tonnerres là-haut feront le branle-bas. »

» Cette poésie fière et belliqueuse est bien française, n'est-ce pas? et pour chanter Pie IX et l'Église, le poète n'a pas étouffé dans son âme l'inspiration sacrée du patriotisme. »

Nous applaudissons d'autant plus volontiers aux succès de M. Le Lasseur de Ranzay qu'il est enfant de notre ville de Nantes. Son poème de *la Surveillante,* dédié à son oncle, notre honorable compatriote, M. Charles du Coudic de Kergoaler, comme celui de *la Porta Pia,* couronné à Lille, nous permettent de dire qu'un poète catholique nous est né.

— « Une œuvre musicale religieuse à grand orchestre, exécutée en province, et surtout à Nantes, est chose rare; mais, ajoute la *Semaine religieuse,* lorsque l'auteur est un de nos concitoyens, ce fait prend les proportions d'un véritable événement. — Le mois de juin dernier devait ramener la date du cinquantième anniversaire sacerdotal de notre évêque si regretté, Mgr Fournier, de pieuse mémoire. A cette occasion, Nantes se disposait à offrir à l'un de ses plus illustres enfants, devenu son premier pasteur, une fête digne de lui. M. E. Legrand, organiste de la cathédrale, se chargea spontanément de remplir une partie du programme projeté, en composant, pour cette circonstance, une messe solennelle avec accompagnement d'orchestre. Tout le monde sait comment ces préparatifs de joie furent inopinément changés en préliminaires de deuil, et la cruelle déception que la mort réservait à ceux qui voulaient couronner, par de brillantes et magnifiques ovations, les cinquante années de prêtrise de ce vieillard, toujours jeune par le cœur et par une infatigable activité, qui entreprenait, à l'âge où d'autres se reposent, des labeurs capables d'effrayer les plus robustes. Le cercueil de notre bien-aimé pontife se ferma sur ces souvenirs, et l'œuvre de M. Legrand ne put servir à sa destination première.

» La fête patronale de la belle paroisse de Saint-Nicolas, dont l'église monumentale garde avec une jalousie filiale le tombeau du pasteur qui l'a édifiée, fournit l'occasion de retirer du portefeuille cette production musicale. »

Le dimanche 9 décembre, la vaste église de Saint-Nicolas était devenue trop étroite pour la foule qui s'y pressait. Une masse imposante de plus de deux cents exécutants a brillamment interprété l'œuvre nouvelle.

« Le *Kyrie eleison*, le *Gloria in excelsis*, le *Credo* se suivirent, réalisant l'un après l'autre toutes les surprises musicales auxquelles on s'attendait déjà. Les beautés d'inspiration, les effets d'orchestre heureusement et sobrement ménagés, le cachet religieux imprimé à l'ensemble de la messe, permettent aujourd'hui de lui donner le nom de chef-d'œuvre, que de très-légères imperfections de détail ou d'exécution ne sauraient désormais lui enlever. La plupart des ouvrages de ce genre ont une partie saillante, un morceau préféré, caressé davantage par l'auteur, qui le soigne aux dépens du reste. Ici tout est digne, chaque fragment est traité avec le même goût, le même culte de l'art qui aime à *faire grand* quand il s'agit de louer Dieu...

» En résumé, la fête patronale de Saint-Nicolas a reçu de l'exécution de la splendide messe de M. Legrand, une solennité inaccoutumée qui fera époque dans les annales de la paroisse et dans les souvenirs agréables de notre cité. »

— L'inauguration des lignes de Nantes à Châteaubriant et de Châteaubriant à Segré aura lieu le dimanche 23 décembre. C'est trop tard pour que nous en parlions aujourd'hui. Nous renvoyons donc au mois prochain la relation de cette fête, que Châteaubriant, nous dit-on, tient à rendre aussi brillante que possible.

LOUIS DE KERJEAN.

ERRATUM. — A la page 409, ligne 21, de la dernière chronique, il s'est glissé une faute d'impression que nous tenons à rectifier. Au lieu de : *les misères*, lisez : *la mission de l'épiscopat*.

Dans notre livraison de janvier 1878, M. Arthur de la Borderie commencera à publier la *Correspondance inédite des Bénédictins bretons*, auteurs de l'*Histoire de Bretagne*. Cette correspondance, aussi curieuse qu'inconnue, comprend une grande quantité de lettres de dom Maur Audren de Kerdrel, de dom Le Gallois, de dom Lobineau, de dom Brient, et aussi de divers savants et curieux avec qui ils étaient en relations suivies, entre autres de M. de Gaignières.

Nous y joindrons plusieurs pièces intéressantes, extraites des registres et des archives des États de Bretagne, où l'on trouvera des détails neufs et piquants sur le concours donné aux Bénédictins par les représentants de notre province. — L'éditeur ajoutera à ces documents et à ces lettres tous les éclaircissements nécessaires pour en faire comprendre tout l'intérêt. (*Note de la Rédaction.*)

TABLE GÉNÉRALE DU TOME QUARANTE-DEUXIÈME

ANNÉE 1877. — DEUXIÈME SEMESTRE

JUILLET.

Coup d'œil sur l'exploitation des chemins de fer français (fin), par M. *Jules de la Gournerie*, de l'Institut..... 5

Romanciers bretons. — Paul Féval, par M. *Edmond Biré*..... 32

Une page de la marine militaire du port de Nantes (suite), par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*..... 42

Nos artistes au salon de 1877, par M. *Lucien Dubois*..... 51

Une Préface, par M. *Pol de Courcy*..... 63

Louise Amaury, nouvelle (suite), par M. *Jules d'Herbauges*..... 73

Notices et comptes rendus. — Revue des publications des Sociétés savantes de Bretagne et de Vendée : II. *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*, par M. *L. de Kerpenic*. — *Les deux Cousines*, de M. Lucien Darville, par M. le *vicomte Edouard de Kersabiec*. — Mme la comtesse Arthur de Bouillé, par M. *E. de la G.* — *Le Monde judiciaire de France en 1877*, publié sous la direction de M. Gaston Gauja.. 84

Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 86

Bibliographie bretonne et vendéenne..... 88

AOUT.

Oraison funèbre de Mgr Fournier, évêque de Nantes, par Mgr *Freppel*, évêque d'Angers,..... 89

Un Vendéen, documents historiques, par M. *Edmond Stofflet*..... 107

Une page de la marine militaire du port de Nantes (fin), par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*..... 117

Les petites Écoles avant la Révolution dans la province de Bretagne, par M. l'abbé *Piéderrière*..... 131

Louise Amaury, nouvelle (suite), par M. *Jules d'Herbauges*..... 139

Notices et comptes rendus. — *Feuilles mortes*, de M. Victor Bernard, par M. *Hippolyte Le Gouvello*. — *Essai sur l'assistance publique*, de M. B. Pocquet, par M. *S. Ropartz*..... 147

Chronique, par M. *Louis de Kerjean*. — Consécration de la basilique de Sainte-Anne, par M. l'abbé *Max. Nicol*. — M. le comte Édouard de Monti de Rezé, par M. *E. de la G*..... 158

Bibliographie bretonne et vendéenne..... 168

SEPTEMBRE.

Olivier Maillard, par M. *Arthur de la Borderie*..... 169

Un Vendéen, documents historiques (fin), par M. *Edmond Stofflet*. 176

Un livre de controverse contre les calvinistes, par M. *S. Ropartz*... 194

Poésie. — Semper fidelis, par M. *Émile Grimaud*..... 204

La chevalerie du duché de Bretagne, par M. *Eugène de la Gournerie* 206

Les petites Écoles en Bretagne avant la Révolution, (suite), par M. l'abbé *Piéderrière*..... 215

Louise Amaury, nouvelle (suite), par M. *Jules d'Herbauges*..... 225

Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 238

Mélanges. — Un tableau à Sainte-Anne, par M. *Hippolyte Le Gouvello*. — Deux lettres de M. le comte de Chambord. — M. de Sallier-Dupin, par M. *E. de la G*. — La Société des Bibliophiles bretons, par M. *A. de Granges de Surgères* 242

Bibliographie bretonne et vendéenne..... 248

OCTOBRE.

Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Nantes, à l'occasion de son entrée dans son diocèse..... 249

La seigneurie de Créhéren, en Plouvara (Côtes-du-Nord), par M. *J. Geslin de Bourgogne*..... 264

Poésie. — La Chanson de fête des petits pâtres, par M. *Émile Ernault*..... 273

La petite Patrie, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française 276

Histoires d'autrefois. — Premier dizain: *Histoires extraordinaires* (suite), traduites par M. *Jean Kermalo*..... 280

Les petites Écoles en Bretagne avant la Révolution (fin), par M. l'abbé *Piéderrière*..... 289

Louise Amaury, nouvelle (suite), par M. *Jules d'Herbauges*..... 301

Notices et comptes rendus. — La paroisse de Sévérac aux XVIIe et XVIIIe siècles, de M. Hippolyte Le Gouvello, par M. *Eugène de la Gournerie*. — Œuvres de Berryer. Plaidoyers, tome III, par M. *Edmond Biré*. — Fouilles faites à Carnac (Morbihan), de M. James Miln, par M. *René Kerviler*. — Le R. P. de Poulevoy, du R. P. A. de Gabriac, par *D. F. P.* — Histoire de la marine française pendant la guerre de l'indépendance américaine, de M. E. Chevalier, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*. — Revue

des publications savantes de Bretagne et de Vendée. Le Bulletin de la Société archéologique de Nantes, par M. *L. de Kerpenic.* — Une nouvelle histoire des guerres de la Vendée. — Nécrologie: M. *J. Geslin de Bourgogne*. 309

Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 333

Bibliographie bretonne et vendéenne..... 336

NOVEMBRE.

Sainte-Anne et la Bretagne, par M. l'abbé *Max. Nicol*..... 337

François Auffray Pluduno, chanoine de Saint-Brieuc (1615-1625), par M. *S. Ropartz*..... 351

Louise Amaury, nouvelle (fin), par M. *Jules d'Herbauges*..... 369

Poésie. — Sœur Simplice, par M. *Émile Grimaud*..... 381

Le vaisseau de guerre des pêcheurs malouins aux Terres-Neuves, par M. *Félix du Bois Saint-Séverin*..... 385

A propos d'une nouvelle édition de Villehardouin, par M. *Lucien Dubois*..... 393

Notices et comptes rendus. — La journée des barricades et la Ligue à Rennes, de M. S. Ropartz, par M. *Léon Maître*. — Les deux Frères martyrs ou les Enfants Nantais, drame-mystère, d'un Frère des Écoles chrétiennes, par M. *Eugène de la Gournerie*. — La Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne..... 401

Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 409

Bibliographie bretonne et vendéenne..... 416

DÉCEMBRE.

Les Livres d'étrennes, par M. *Lucien Dubois*..... 417

La prise de possession du duché de Retz, en 1780, par M. *Ch. de Sourdeval*..... 436

Le bois de la Coudraye, proverbe, par M. *Alfred de Courcy*..... 440

Le Moulin; Les Pommiers sont fleuris, sonnets, par M. *Prosper Blanchemain*..... 459

Saint Paulin de Nole, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 461

Le vaisseau de guerre des pêcheurs malouins aux Terres-Neuves (fin), par M. *Félix du Bois Saint-Séverin*..... 467

Notices et comptes rendus. — Essai sur l'esprit public dans l'histoire. de M. le Vte Ph. d'Ussel, par M. *René Kerviler*. — Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, de M. Ed. Corroyer, par M. *L. de Kerpenic*. — Questions de droit maritime, de M. Alfred de Courcy, par M. *Auguste Foulon*. — Sarah, ou la suivante de la Marquise, de M. de Montfournier, par M. *Hippolyte Le Gouvello*..... 476

Chronique, par M. *Louis de Kerjean*... 486

Chronique, par M. *Louis de Kerjean*. — Consécration de la basilique de Sainte-Anne, par M. l'abbé *Max. Nicol*. — M. le comte Édouard de Monti de Rezé, par M. *E. de la G*..... 158
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 168

SEPTEMBRE.

Olivier Maillard, par M. *Arthur de la Borderie*..... 169
Un Vendéen, documents historiques (fin), par M. *Edmond Stofflet*. 176
Un livre de controverse contre les calvinistes, par M. *S. Ropartz*... 194
Poésie. — Semper fidelis, par M. *Émile Grimaud*..... 204
La chevalerie du duché de Bretagne, par M. *Eugène de la Gournerie* 206
Les petites Écoles en Bretagne avant la Révolution, (suite), par M. l'abbé *Piéderrière*..... 215
Louise Amaury, nouvelle (suite), par M. *Jules d'Herbauges*..... 225
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 233
Mélanges. — Un tableau à Sainte-Anne, par M. *Hippolyte Le Gouvello*. — Deux lettres de M. le comte de Chambord. — M. de Sallier-Dupin, par M. *E. de la G*. — La Société des Bibliophiles bretons, par M. *A. de Granges de Surgères* 242
Bibliographie bretonne et vendéenne.. 248

OCTOBRE.

Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Nantes, à l'occasion de son entrée dans son diocèse..... 249
La seigneurie de Créhéren, en Plouvara (Côtes-du-Nord), par M. *J. Geslin de Bourgogne*..... 264
Poésie. — La Chanson de fête des petits pâtres, par M. *Émile Ernault*..... 273
La petite Patrie, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française 276
Histoires d'autrefois. — Premier dizain: *Histoires extraordinaires* (suite), traduites par M. *Jean Kermalo*..... 280
Les petites Écoles en Bretagne avant la Révolution (fin), par M. l'abbé *Piéderrière*..... 289
Louise Amaury, nouvelle (suite), par M. *Jules d'Herbauges*..... 301
Notices et comptes rendus. — La paroisse de Sévérac aux XVIIe et XVIIIe siècles, de M. Hippolyte Le Gouvello, par M. *Eugène de la Gournerie*. — Œuvres de Berryer. Plaidoyers, tome III, par M. *Edmond Biré*. — Fouilles faites à Carnac (Morbihan), de M. James Miln, par M. *René Kerviler*. — Le R. P. de Ponlevoy, du R. P. A. de Gabriac, par *D. F. P*. — Histoire de la marine française pendant la guerre de l'indépendance américaine, de M. E. Chevalier, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*. — Revue

des publications savantes de Bretagne et de Vendée. Le Bulletin de la Société archéologique de Nantes, par M. *L. de Kerpenic*. — Une nouvelle histoire des guerres de la Vendée. — Nécrologie: M. *J. Geslin de Bourgogne*. 309

Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 333

Bibliographie bretonne et vendéenne..... 336

NOVEMBRE.

Sainte-Anne et la Bretagne, par M. l'abbé *Max. Nicol*..... 337

François Auffray Pluduno, chanoine de Saint-Brieuc (1615-1625), par M. *S. Ropartz*..... 351

Louise Amaury, nouvelle (fin), par M. *Jules d'Herbauges*..... 369

Poésie. — Sœur Simplice, par M. *Émile Grimaud*..... 381

Le vaisseau de guerre des pêcheurs malouins aux Terres-Neuves, par M. *Félix du Bois Saint-Séverin*..... 385

A propos d'une nouvelle édition de Villehardouin, par M. *Lucien Dubois*..... 393

Notices et comptes rendus. — La journée des barricades et la Ligue à Rennes, de M. S. Ropartz, par M. *Léon Maître*. — Les deux Frères martyrs ou les Enfants Nantais, drame-mystère, d'un Frère des Écoles chrétiennes, par M. *Eugène de la Gournerie*. — La Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne..... 401

Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 409

Bibliographie bretonne et vendéenne..... 416

DÉCEMBRE.

Les Livres d'étrennes, par M. *Lucien Dubois*..... 417

La prise de possession du duché de Retz, en 1780, par M. *Ch. de Sourdeval*..... 436

Le bois de la Coudraye, proverbe, par M. *Alfred de Courcy*..... 440

Le Moulin; Les Pommiers sont fleuris, sonnets, par M. *Prosper Blanchemain*..... 459

Saint Paulin de Nole, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 461

Le vaisseau de guerre des pêcheurs malouins aux Terres-Neuves (fin), par M. *Félix du Bois Saint-Séverin*..... 467

Notices et comptes rendus. — Essai sur l'esprit public dans l'histoire. de M. le Vte Ph. d'Ussel, par M. *René Kerviler*. — Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, de M. Ed. Corroyer, par M. *L. de Kerpenic*. — Questions de droit maritime, de M. Alfred de Courcy, par M. *Auguste Foulon*. — Sarah, ou la suivante de la Marquise, de M. de Montfournier, par M. *Hippolyte Le Gouvello*..... 476

Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 486

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

—

RELIGION.

Oraison funèbre de Mgr Fournier, évêque de Nantes, par Mgr *Freppel, évêque d'Angers,* 89-106. — Consécration de la basilique de Sainte-Anne d'Auray, par M. *l'abbé Max. Nicol,* 160-165. — Lettre pastorale de Mgr Le Coq, évêque de Nantes, à l'occasion de son entrée dans son diocèse, 249-263. — Sainte-Anne et la Bretagne, par M. *l'abbé Max. Nicol,* 337-350. — Saint Paulin de Nole, par M. *Eugène de la Gournerie,* 461-466.

HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Une page de la marine militaire du port de Nantes (suite), par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro,* 42-50, 117-130. — Une Préface, par M. *Pol de Courcy,* 63-72. — Un Vendéen, par M. *Edmond Stofflet,* 107-116, 176 193. — Les petites Écoles avant la Révolution dans la province de Bretagne, par M. *l'abbé Piéderrière,* 131-138, 215-224, 289-300. — La chevalerie du duché de Bretagne, par M. *Eugène de la Gournerie,* 206-214. — La seigneurie de Créhéren en Plouvara (Côtes-du-Nord), par M. *J. Geslin de Bourgogne,* 264-272. — Le vaisseau de guerre des pêcheurs malouins aux Terres-Neuves, par M. *Félix du Bois Saint-Séverin,* 385-392, 467-475. — La prise de possession du duché de Retz en 1780, par M. *Ch. de Sourdeval,* 436-439.

BIOGRAPHIE. — Mme la comtesse Arthur de Bouillé, 84-85; M. le comte Édouard de Monti de Rezé, 165-168; M. de Sallier-Dupin, 245-246, par M. *E. de la G.* — M. J. Geslin de Bourgogne, 331-332. — M. Théophile Bidard de la Noë, 412-413. — M. Glais-Bizoin, 413. — Mlle Caroline de la Villéon, 414.

ARCHÉOLOGIE. — *Fouilles faites à Carnac (Morbihan),* de M. James Miln, par M. *René Kerviler,* 319-321.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Essai sur l'assistance publique,* de M. B. Pocquet, par M. *S. Ropartz,* 149-157. — *La paroisse de Sévérac aux XVIIe et XVIIIe siècles,* de M. Hippolyte Le Gouvello, par M. *Eugène de la Gournerie,* 309-315. — *Histoire de la marine française pendant la guerre de l'indépendance américaine,* de M. E. Chevalier, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro,* 323-324. — *Une nouvelle histoire des guerres de la Vendée,* 329-331. — *La journée des barricades et la Ligue à Rennes,* de M. S. Ropartz, par M. *Léon Maître,* 401-403. — *Essai sur l'esprit public dans l'histoire,* de

M. le Vte Ph. d'Ussel, par M. *René Kerviler*, 476-478. — *Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*, de M. Ed. Corroyer, par M. *L. de Kerpenic*, 478-480. — *Questions de droit maritime*, de M. Alfred de Courcy, par M. *Auguste Foulon*, 480-482.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. *Louis de Kerjean*, de juillet, 86-87; — d'août, 158-167; — de septembre, 233-241; — d'octobre 333-335; — de novembre, 409-415; de décembre, 486-492.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Louise Amaury (suite), par M. *Jules d'Herbauges*, 73-83, 139-146, 225-233, 301-309, 369-380. — Histoires d'autrefois. Premier dizain: *Histoires extraordinaires* (suite), traduites par M. *Jean Kermalo*, 280-288. — Le bois de la Coudraye, proverbe, par M. *Alfred de Courcy*, 440-468.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — Romanciers bretons: Paul Féval, par M. *Edmond Biré*, 32-41. — Olivier Maillard, par M. *Arthur de la Borderie*, 169-175. — Un livre de controverse contre les calvinistes, par M. *S. Ropartz*, 194-203. — François Auffray Pluduno, chanoine de Saint-Brieuc (1615-1625), par M. *S. Ropartz*, 351-368. — A propos d'une nouvelle édition de Villehardouin, par M. *Lucien Dubois*, 393-400. — Les livres d'étrennes, par M. *Lucien Dubois*, 417-435.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Les deux Cousines*, de M. Lucien Darville, par M. le *Vte Edouard de Kersabiec*, 83-84. — *Feuilles mortes*, de M. Victor Bernard, par M. *Hippolyte Le Gouvello*, 147-149. — *Œuvres de Berryer: Plaidoyers*, T. III, par M. *Edmond Biré*, 316-318. — *Le R. P. de Ponlevoy*, du R. P. A. de Gabriac, par *D. F. P.*, 321-322. — *Les deux Frères martyrs ou les Enfants nantais*, drame-mystère, d'un Frère des Ecoles chrétiennes, par M. *Eugène de la Gournerie*, 403-408. — *Sarah, ou la Suivante de la Marquise*, de M. de Montfournier, par M. *Hippolyte Le Gouvello*, 484-485.

POÉSIE. — *Semper fidelis*, par M. *Emile Grimaud*, 204-205. — La chanson de fête des petits pâtres, par M. *Emile Ernault*, 273-275. — La petite Patrie, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française, 276-279. — Sœur Simplice, par M. *Emile Grimaud*, 381-384. — Le Moulin; Les Pommiers sont fleuris, sonnets, par M. *Prosper Blanchemain*, 459-460.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

Coup d'œil sur l'exploitation des chemins de fer français (fin), par M. *Jules de la Gournerie*, de l'Institut, 5,-31. — Nos artistes au salon de 1877, par M. *Lucien Dubois*, 51-62. — Revue des publications des Sociétés savantes de Bretagne et de Vendée (suite), par M. *L. de Kerpenic*, 82-83, 324-329. — Un tableau à Sainte-Anne d'Auray, par M. *Hippolyte Le Gouvello*, 242-244. — La Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 246-248, par M. *de Granges de Surgères*, 408.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 88, 168, 248, 336, 416.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

—

BIRÉ (Edmond). — Paul Féval, 32-41. — *Œuvres de Berryer : Plaidoyers*, t. III, 316-318.

BLANCHEMAIN (Prosper). — Le Moulin ; Les Pommiers sont fleuris, sonnets, 459-460.

DU BOIS SAINT-SÉVERIN (Félix). — Le vaisseau de guerre des Malouins aux Terres-Neuves, 385-392, 467-475.

DE LA BORDERIE (Arthur). — Olivier Maillard, 169-175.

DE CHAMBORD (Mgr le Cte.) — Deux lettres, 244-245.

Mgr LE COQ, évêque de Nantes. — Lettre pastorale, à l'occasion de son entrée dans son diocèse, 249-263.

DE COURCY (Alfred). — Le bois de la Coudraye, proverbe, 440-468.

DE COURCY (Pol). — Une préface, 63-72.

D. F. P. — Le R. P. de Ponlevoy, par le R. P. A. de Gabriac, 321-322.

DUBOIS (Lucien). — Nos artistes au salon de 1877, 51-62. — A propos d'une nouvelle édition de Villehardouin, 363-400. — Les livres d'étrennes, 417-435.

ERNAULT (Emile). — La chanson de fête des petits pâtres, 273-275.

FOULON (Auguste). — *Questions de droit maritime*, par M. Alfred de Courcy, 480-482.

Mgr FREPPEL, évêque d'Angers. — Oraison funèbre de Mgr Fournier, évêque de Nantes, 89-106.

GESLIN DE BOURGOGNE (Jules). —La seigneurie de Créhéren en Plouvara (Côtes-du-Nord), 264-272.

DE LA GOURNERIE (Eugène). — Mme la comtesse Arthur de Bouillé, 84-85.—M. Le comte Edouard de Monti de Rezé, 165-168.—M. de Sallier-Dupin, 245-246. — La chevalerie du duché de Bretagne, 206-214. — *La paroisse de Sévérac aux XVIIe et XVIIIe siècles*, par M. Hippolyte Le Gouvello, 309-315. — *Les deux frères martyrs ou les Enfants nantais*, drame-mystère, par un Frère des Écoles chrétiennes, 403-408. — Saint Paulin de Nole, 461-466.

DE LA GOURNERIE (Jules). — Coup d'œil sur l'exploitation des chemins de fer français (fin), 5-31.

LE GOUVELLO (Hippolyte). — *Feuilles mortes*, par M. Victor Bernard, 147-149. — Un tableau à Sainte-Anne d'Auray, 242-244. — *Sarah, ou la Suivante de la Marquise*, par M. de Montfournier, 484-485.

DE GRANGES DE SURGÈRES (Anatole). — La Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 246-248.

GRIMAUD (Emile). — *Semper fidelis*, poésie, 204-205. — Sœur Simplice, poésie, 381-384.

D'HERBAUGES (Jules). — Louise Amaury, nouvelle, 73-83, 139-146, 225-233, 301-309, 369-380.

DE KERJEAN (Louis). — Chronique de juillet, 68-87; — d'août, 158-167; — de septembre, 234-241; — d'octobre, 333-335; — de novembre 409-415; — de décembre, 486-492.

KERMALO (Jean). — Histoires d'autrefois. — Premier dixain: — Histoires extraordinaires (suite), 280-288.

DE KERSABIEC (Vte Édouard). — *Les deux Cousines*, par M. Lucien Darville, 83-84.

KERVILER (René). — *Fouilles faites à Carnac (Morbihan)*, par M. James Miln, 319-321. — *Essai sur l'esprit public dans l'histoire*, par M. le Vte Ph. d'Ussel, 476-478.

DE LAPRADE (Victor). — La petite Patrie, poésie, 276-279.

LARVORRE DE KERPENIC. — Revue des publications des Sociétés savantes de Bretagne et de Vendée (suite), 82-83, 324-329. — *Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*, par M. Ed. Corroyer, 478-480.

MAITRE (Léon). — *La journée des barricades et la Ligue à Rennes*, par M. S. Ropartz, 401-403.

NICOL (Abbé Maximilien). — Consécration de la basilique de Sainte-Anne d'Auray, 160-165. — Sainte Anne et la Bretagne, 337-350.

DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (Stéphane). — Une page de la marine militaire du port de Nantes (suite), 42-50, 117-130. — *Histoire de la marine française pendant la guerre de l'indépendance américaine*, par M. E. Chevalier, 323-324.

PIÉDERRIÈRE (Abbé). — Les petites écoles avant la Révolution dans la province de Bretagne, 131-138, 215-224, 289-300.

S. ROPARTZ. — *Essai sur l'assistance publique*, par M. B. Pocquet, 149-157. — Un livre de controverse contre les calvinistes, 194-203. — François Auffray Pluduno, chanoine de Saint-Brieuc (1615-1625), 351-368.

STOFFLET (Edmond). — Un Vendéen, 107-116, 176-193.

DE SOURDEVAL (Ch.). — La prise de possession du duché de Retz en 1780, 436-439.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

Conquête de Constantinople, par Geoffroy de Villehardouin, 393-400.

Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, par M. Ed. Corroyer, 478-480.

Deux (les) Cousines, par M. Lucien Darville, 83-84.

Deux (les) frères martyrs ou les Enfants nantais, drame-mystère, par un Frère des Écoles chrétiennes, 403-408.

Essai sur l'assistance publique, par M. B. Pocquet, 149-157.

Essai sur l'esprit public dans l'histoire, par M. le Vte Ph. d'Ussel, 476-478.

Feuilles mortes, par M. Victor Bernard, 147-149.

Fouilles faites à Carnac (Morbihan), par M. James Miln, 319-321.

Histoire de la marine française pendant la guerre de l'indépendance américaine, par M. E. Chevalier, 323-324.

Histoire généalogique et chronologique de la maison royale des pairs et des grands officiers de la couronne de France, par le P. Anselme, continuée par M. Pol de Courcy, 63-72.

Journée (la) des barricades et la Ligue à Rennes, par M. S. Ropartz, 401-403.

Livres d'étrennes pour 1878, 417-435.

Œuvres de Berryer : Plaidoyers, t. III, 316-318.

Œuvres de Paul Féval, 32-41.

Œuvres françaises d'Olivier Maillard, publiées par M. Arthur de la Borderie, 169-175.

Paroisse (la) de Sévérac aux XVIIe et XVIIIe siècles, par M. Hippolyte Le Gouvello, 309-315.

Questions de droit maritime, par M. Alfred de Courcy, 480-482.

R. P. (le) de Ponlevoy, par le R. P. A. de Gabriac, 321-322.

Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne, t. I, par M. A. de Couffon de Kerdellech, 206-214.

Saint Paulin de Nole, par M. l'abbé Lagrange, 461-466.

Sarah, ou la Suivante de la Marquise, par M. de Montfournier, 484-485.

FIN DU TOME QUARANTE-DEUXIÈME.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

3 2044 100 904 424